11
344
535

6432

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

TOME CENTIÈME

Janvier-Avril 1909.

9720
22/1/09

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1909

D
1
R6
t.100

REVUE

HISTORIQUE

A NOS LECTEURS

La *Revue historique* commence aujourd'hui sa trente-quatrième année et son centième volume. C'est au printemps de 1875, il y a trente-cinq ans, que j'apportai à M. Germer-Baillière le plan de deux revues, une *Revue philosophique* et une *Revue historique,* dont je lui proposais de confier la direction à mon ami Th. Ribot et à moi. Il n'existait alors en France aucune revue générale de philosophie ni d'histoire, d'un caractère strictement scientifique et indépendante de tout parti pris doctrinal. La *Philosophie positive* était l'organe d'une école et la *Revue des questions historiques* avait alors une couleur nettement royaliste et catholique. M. Germer-Baillière accueillit avec empressement ma proposition. Les deux revues jumelles parurent ensemble le 1er janvier 1876, l'une mensuelle, celle de philosophie, l'autre, la *Revue historique*, d'abord trimestrielle, puis, à partir de 1878, bimestrielle.

Le poids de l'entreprise me paraissait trop lourd pour mes seules épaules, et il me semblait opportun de montrer, par l'organisation même de la *Revue*, que nous voulions associer l'esprit de critique sévère et de recherches érudites de l'École des chartes et de l'École des hautes études à l'esprit plus littéraire et plus porté aux généralisations qui animait les historiens sortis de l'École normale. Je demandai à mon ami Gustave Fagniez, archiviste aux Archives nationales, qui, après avoir été mon camarade à Louis-le-Grand, avait suivi mes conférences à l'École des hautes études dans les premières années de sa fondation, où elle réunissait moins des élèves et des maîtres que des condisciples désireux de s'instruire et de se perfectionner en commun, de s'associer à moi dans la direction du nouveau recueil. Il avait une intelligence aussi vive que précise et une compétence très étendue, et il a montré qu'il était capable de traiter avec une égale supériorité des règnes d'Henri IV et de Louis XIII ou de l'industrie et du commerce au moyen âge. Pendant six ans, j'ai profité de son utile collabora-

tion. Quand il a quitté la direction de la *Revue*, il se trouvait naturellement remplacé par un autre élève de l'École des chartes et de l'École des hautes études, plus jeune que lui d'une dizaine d'années, Charles Bémont, à qui j'avais demandé dès le premier jour de prendre la tâche de secrétaire de la *Revue*, tâche très laborieuse et un peu ingrate pour laquelle il s'est dépensé sans compter. Aujourd'hui qu'il a comme successeur au secrétariat un autre chartiste, lui aussi élève de l'École des hautes études, Louis Halphen, il reste étroitement associé à la direction de la *Revue*. Ce n'est pas sans un sentiment d'intime satisfaction et de légitime orgueil que je vois paraître, signé de nos deux noms, le centième volume d'un recueil dont nous avons ensemble, il y a trente-quatre ans, corrigé les premières épreuves. La *Revue* n'a changé ni d'imprimeur ni d'éditeur. M. Paul Daupeley, héritier des fortes traditions de son père M. G. Daupeley et de son grand-père M. Gouverneur, continue à s'occuper avec le même soin de la bonne exécution typographique de nos fascicules, et M. Félix Alcan, mon camarade d'École normale en 1862-1865, l'associé, puis le successeur de M. Germer-Baillière, a toujours porté à notre entreprise la sollicitude la plus vigilante.

Dans notre premier article de 1876, après avoir retracé l'histoire du développement des études historiques en France depuis le XVIe siècle, j'indiquais quels étaient notre but et nos ambitions en créant la *Revue historique*, quelles étaient alors les imperfections de l'organisation des études historiques en France, et dans quel esprit nous espérions travailler à leur progrès. Je disais :

> Le malheur dont la science historique a eu le plus à souffrir en France, c'est la séparation ou, pour mieux dire, l'espèce d'antagonisme qu'on a pendant longtemps voulu établir entre la littérature et l'érudition. Beaucoup de lettrés ont affecté une sorte de mépris pour les recherches d'érudition, croyant que l'imagination, le bon sens, une certaine dose d'esprit philosophique et le style tenaient lieu de tout; les érudits, de leur côté, ont parfois montré un dédain excessif pour la forme littéraire, une aversion déraisonnable pour les idées générales, où ils n'ont voulu voir que des fantaisies ou des phrases, et se sont réfugiés avec une sorte de parti pris dans des minuties ou des détails de faits souvent sans intérêt...

Après avoir déploré « l'absence d'un enseignement supérieur bien organisé où la jeunesse viendrait puiser à la fois une culture

générale et des habitudes de méthode, de critique et de sévère discipline intellectuelle », j'ajoutais :

Nous avons du moins cette consolation de voir les saines méthodes de travail et de critique se répandre de plus en plus, l'antagonisme entre la littérature et l'érudition diminuer, et une conception plus juste de la science historique se faire jour graduellement. Les Écoles longtemps rivales se rapprochent et regrettent de ne pas pouvoir se fondre dans l'unité plus large de grandes Universités nationales... On a compris le danger des généralisations prématurées, des vastes systèmes *a priori* qui ont la prétention de tout embrasser et de tout expliquer. On a compris aussi le peu d'intérêt qu'offrent des recherches de pure curiosité, qui ne sont guidées par aucune idée d'ensemble, par aucun plan tracé d'avance. On a senti que l'histoire doit être l'objet d'une investigation lente et méthodique où l'on avance graduellement du particulier au général, du détail à l'ensemble, où l'on éclaircisse successivement tous les points obscurs afin d'avoir enfin des tableaux complets et de pouvoir établir sur des groupes de faits bien constatés des idées générales susceptibles de preuves et de vérification... Nous voyons déjà les progrès accomplis dans la publication des textes, dans la critique des sources, dans l'étude patiente et détaillée des époques. Il en est déjà que l'on pourrait tenter de raconter dans leur ensemble. Tous les savants sont en même temps convaincus que le style et la forme littéraire sont loin d'être des ornements superflus..., la critique historique aussi bien que l'histoire narrative comportent chacune des formes littéraires spéciales..., la critique d'ailleurs ne travaille qu'à préparer les voies à l'histoire narrative et même, dans une certaine mesure, à l'histoire philosophique... Malgré tous les progrès accomplis, nous sommes encore dans une période de préparation, d'élaboration des matériaux qui serviront plus tard à construire des édifices historiques plus vastes. Le XVIe siècle a été l'époque des découvertes et des premières explorations... La grande érudition du XVIIe et du XVIIIe siècle a fait... un premier travail de collection et de classement. Alors sont venus les historiens philosophes du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, qui ont cru l'œuvre assez avancée pour entreprendre la construction de l'édifice. La tentative était prématurée..., mais ils ont tracé un plan idéal de l'édifice, indiqué le but qui doit être poursuivi : chercher dans l'histoire l'homme même, son apparence extérieure comme sa vie intérieure, les lois qui ont déterminé le développement de ses idées et de ses sentiments. L'érudition du XIXe siècle reprend, avec des procédés plus sûrs, avec une méthode plus scientifique, le travail d'examen et de classification fait un peu à la hâte au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les esprits généralisateurs, les artistes viendront à leur tour, mais animés de réserve et de prudence, ne se servant que de matériaux éprouvés et authentiques. Les progrès accomplis jusqu'ici n'ont

fait que mettre en lumière les conditions d'une investigation vraiment scientifique, et cette investigation commence seulement. Tous ceux qui s'y livrent sont solidaires les uns des autres..., il est indispensable qu'ils se sentent unis tous ensemble et que leurs efforts soient coordonnés pour être plus puissants. Divers moyens peuvent y tendre. Un enseignement supérieur bien organisé y contribuerait plus que tout autre chose. Les sociétés savantes sérieuses, telles que nous en possédons plusieurs, y servent puissamment. La *Revue historique* veut travailler au même but. Elle veut non seulement favoriser la publication de travaux originaux et sérieux, qui enrichissent la science soit par les recherches qui en seront la base, soit par les résultats qui en seront la conclusion, mais encore et surtout servir de lien entre tous ceux qui consacrent leurs efforts à la vaste et multiple investigation dont l'histoire est l'objet, leur faire sentir leur solidarité, leur fournir des renseignements précis et abondants sur tout ce qui s'accomplit à l'heure actuelle dans les domaines variés des sciences historiques. Nous voudrions contribuer à former, par l'exemple d'une bonne méthode, les jeunes gens qui veulent entrer dans la carrière historique, servir à tous de centre de ralliement et d'information... Nous prétendons rester indépendants de toute opinion politique et religieuse. Les hommes éminents qui ont bien voulu accorder leur patronage à la *Revue* sont loin de professer tous les mêmes doctrines, mais ils pensent avec nous que l'histoire peut être étudiée en elle-même, et sans se préoccuper des conclusions qui peuvent en être tirées pour ou contre telle ou telle croyance... Notre *Revue* sera un recueil de science positive et de libre discussion, mais elle se renfermera dans le domaine des faits et restera fermée aux théories politiques ou philosophiques. Nous ne prendrons aucun drapeau; nous ne professerons aucun *credo* dogmatique; nous ne nous enrôlerons sous les ordres d'aucun parti; ce qui ne veut pas dire que la *Revue* sera une Babel où toutes les opinions viendront se manifester. Le point de vue strictement scientifique auquel nous nous plaçons suffira à donner à notre recueil l'unité de ton et de caractère.

Nous croyons que la *Revue historique* est restée fidèle aux promesses de ses débuts, à son programme d'impartialité scientifique et de recherche désintéressée de la vérité. Un professeur de la Faculté de théologie protestante et un père jésuite ont pu se trouver associés dans un même fascicule de la *Revue* sans que ni l'un ni l'autre se sentît gêné par ce voisinage et sans que leurs articles portassent la marque de leur situation respective. Nous croyons aussi que la *Revue historique* a honorablement tenu sa place dans le mouvement des études historiques de ces trente-cinq dernières années et qu'elle a réussi, dans une certaine mesure, à y jouer le rôle qu'elle s'était assignée. Elle a éprouvé une légi-

time satisfaction à voir son action s'étendre hors de France et y répandre le bon renom de la science française; l'étranger contribuer autant que la France à son succès et des revues importantes se fonder sur son modèle en Angleterre, en Écosse et aux États-Unis[1]. Elle a vu se réaliser peu à peu en France dans notre haut enseignement les heureux changements et les progrès qu'elle appelait de ses vœux en 1876 et auxquels elle n'est pas restée étrangère[2]. Les Universités ont été reconstituées et largement dotées. Bien que leur organisation soit encore loin de répondre à ce que nous pouvons souhaiter, elles exercent désormais sur les études historiques une action aussi étendue que bienfaisante, et à côté de l'Université de Paris, qui s'amplifie et s'enrichit sans cesse d'enseignements nouveaux et risque même d'exercer sur tout le haut enseignement une influence trop absorbante, les Universités provinciales ont réussi à former des centres très vivants d'étude et de production scientifique. Leur activité s'est manifestée en particulier par leurs publications, telles que la *Bibliothèque de la Faculté de Lyon* et d'excellentes revues d'histoire, les *Annales de Bretagne, de l'Est et du Nord,* celles *du Midi,* les *Bulletins hispanique* et *italien* et la *Revue des études anciennes* publiés par les Facultés des lettres du Midi, la *Revue bourguignonne* de l'Université de Dijon, la *Revue d'histoire de Lyon* et tout récemment la *Revue germanique*, organe des Facultés de Lille, Nancy et Lyon. L'École normale a été, comme nous le désirions, rattachée à l'Université de Paris, et cette École, qui depuis 1870 était devenue un admirable séminaire scientifique et pédagogique, a apporté à l'Université des forces nouvelles; malheureusement, on n'a pas su, dans ce rattachement, lui conserver sa vie indépendante et organique, si bien que la sève, jusque-là concentrée en elle, est aujourd'hui disséminée et affaiblie. Néanmoins les mêmes principes, les mêmes habitudes de travail méthodique, d'investigation progressive, de synthèse prudente et constamment contrôlés règnent partout en maîtres, et l'École des chartes, qui reçoit,

1. C'est certainement à la *Revue historique* que je dois d'avoir été élu membre des Académies de Berlin, Munich, Gœttingen, Bruxelles, Copenhague, Budapest et Helsingfors, comme aussi d'avoir été appelé à siéger à l'Académie des sciences morales et politiques.

2. Voyez les trente-cinq articles que j'ai consacrés dans la *Revue* aux questions d'enseignement. On en trouvera l'indication dans nos Tables quinquennales.

ainsi que l'École des hautes études, l'hospitalité de la Sorbonne, paraît, comme elle, en être une sorte d'annexe, associée à la même tâche et animée du même esprit. Les réformes introduites dans les agrégations y ont fait une part plus large au travail désintéressé et à l'effort personnel, et il suffit d'examiner les thèses de doctorat pour se convaincre qu'aujourd'hui les saines méthodes de l'érudition sont partout connues et pratiquées. Rien n'est plus frappant à cet égard que de voir tant de bons livres d'histoire, irréprochables au point de vue de l'information et de la méthode, écrits par des membres du clergé ou par des hommes dont la liberté de jugement, dès qu'ils touchent aux questions religieuses, est gênée par leurs convictions dogmatiques ou par l'autorité même de l'Église. La diffusion des bonnes méthodes ne s'est pas produite en France seulement, mais dans tous les pays où existent des Universités, en Italie, en Angleterre, aux États-Unis, en Russie, etc., et si l'Allemagne est restée le laboratoire historique le mieux outillé, le plus riche et le plus fécond, on ne peut pas dire que le travail y soit de meilleure qualité que celui qui se fait ailleurs. Ailleurs peut-être sait-on mieux que chez elle associer le talent de la forme à la solidité du fonds. Il suffit de lire la *Revue critique d'histoire et de littérature*, qui, depuis 1866, a si puissamment contribué à favoriser le bon travail historique, pour constater le progrès accompli. Sa sévérité n'a pas diminué, mais elle a bien plus rarement à l'exercer, et quand elle est obligée de reprendre sa férule des anciens jours, c'est bien rarement un ouvrage de normalien ou d'universitaire qu'elle vient frapper.

Lorsque la *Revue historique* s'est fondée, nous étions effrayés de l'immensité de la tâche qui s'imposait à nous, par suite du petit nombre des revues spéciales qui auraient pu nous permettre de limiter et de préciser notre champ d'action. Depuis lors, les créations de revues d'histoire se sont multipliées avec une rapidité surprenante, peut-être excessive, car le public des lecteurs ne s'est pas multiplié dans les mêmes proportions. Indépendamment des revues que nous avons énumérées plus haut et qui sont issues de la renaissance des universités, le nombre des revues provinciales s'est accru et leur contenu a sans cesse gagné en valeur; certains recueils provinciaux, comme les *Archives de la Gironde*, de la *Gascogne*, de la *Saintonge*, ont pris une place importante à côté des anciennes *Archives du Poitou*.

A Paris, sans parler des revues d'art, des revues d'histoire du droit et d'histoire économique, nous avons vu naître depuis 1876 trois revues consacrées à la Révolution, dont une, la *Revue de la Révolution*, n'a eu qu'une existence éphémère, dont une autre, les *Annales révolutionnaires*, ne fait que de naître, mais dont la troisième, *la Révolution française*, est l'organe très vivant de l'importante *Société de la Révolution*. A côté d'elle, l'histoire de la Révolution de 48 a enfanté elle aussi une Société et une Revue. Une revue spéciale est consacrée à l'*Histoire des religions*, une autre aux *Études juives*, une autre aux *Études grecques*, une autre à l'*Orient latin*, quatre autres à l'*Histoire militaire*, dont une très importante, rédigée à l'état-major de l'armée, une autre à l'*Histoire maritime*, une autre à l'*Histoire diplomatique*, une autre, qui embrasse un très vaste domaine et qui rend les plus grands services, à l'*Histoire moderne et contemporaine*[1], une autre à l'*Histoire littéraire de la France*, une autre encore, le *Toung-Pao*, à l'histoire de l'Extrême-Orient. Une revue critique spécialement destinée à l'examen des ouvrages sur *le Moyen Age* contient aussi des articles originaux. Plusieurs revues, la *Revue du clergé français*, la *Revue d'apologétique chrétienne*, la *Revue catholique des églises*, la *Revue d'histoire et de littérature religieuse* se sont occupées spécialement d'histoire religieuse; malheureusement, la dernière de ces revues, la seule qui fût rédigée tout entière dans un esprit vraiment scientifique, a dû, pour cette raison même, disparaître devant le mauvais vouloir de l'autorité supérieure. A ces revues qui s'occupent chacune d'un canton spécial des recherches historiques et qui sont venues depuis 1876 s'ajouter aux anciennes revues spéciales (*Revue asiatique*, *Revue archéologique*, *Revue de numismatique*, *Revue celtique*, *Bibliothèque de l'École des chartes*, *Bulletin de la Société du protestantisme français*, etc.) et à une foule de revues de moindre importance, mais non sans valeur, comme la *Revue sémitique*, la *Revue Henri IV*, la *Revue des études franco-russes*, il faut

1. La *Revue d'histoire moderne* peut être considérée comme l'organe de la *Société d'histoire moderne*, dont les réunions mensuelles (dont un Bulletin donne les comptes-rendus) sont une intéressante manifestation de l'esprit vraiment scientifique et du zèle qui animent les jeunes générations d'historiens.

ajouter des recueils qui n'ont pas un domaine limité d'avance, comme la *Revue des études historiques*, organe de la Société du même nom, les *Annales* publiées par l'École des sciences politiques et les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, — cette école créée l'année même où naissait la *Revue historique*, qui a si heureusement associé les élèves de l'École normale, de l'École des chartes et de l'École des hautes études et qui a donné une si vigoureuse impulsion aux études sur l'antiquité romaine, sur le moyen âge italien et la renaissance italienne. J'ajouterai qu'à la vieille et toujours jeune *Revue critique* est venu se joindre le *Bulletin critique* qui fait la même besogne, mais en faisant une place, sans étroitesse d'ailleurs, à des préoccupations religieuses. Je rappellerai enfin que les revues destinées au grand public, aussi bien les anciennes, *Correspondant* et *Revue des Deux-Mondes*, que les plus récentes, *Revue bleue*, *Revue de Paris*, *Nouvelle Revue*, *Grande Revue*, *La Revue*, *Mercure de France*, *Revue hebdomadaire*, font une très large part à l'histoire et publient des articles qui, pour être d'une lecture facile et attrayante, n'en sont pas moins souvent très approfondis et très originaux.

Il semblerait que la naissance de tant de revues nouvelles eût dû faciliter et préciser notre tâche en diminuant le nombre de nos besognes. Il n'en est rien pourtant. Assurément, si à chacune des grandes périodes de l'histoire, histoire orientale, histoire de l'antiquité grecque et romaine, histoire byzantine, histoire du moyen âge, histoire des temps modernes, correspondait une revue spéciale qui renseignerait avec précision sur toutes les publications nouvelles d'une réelle valeur, sur les découvertes, les controverses, et fournirait en même temps des travaux originaux (comme fait la *Byzantinische Zeitschrift* de Krumbacher), la *Revue historique* pourrait alors se borner à servir d'organe central qui résumerait d'une manière méthodique la substance des revues spéciales, tiendrait les lecteurs au courant des progrès de la science et consacrerait ses articles originaux à des discussions critiques ou à des questions de doctrine, de philosophie ou de psychologie historiques. Mais les choses ne vont pas ainsi. Sur aucun point nos revues françaises ne fournissent à leurs lecteurs des renseignements complets sur le mouvement des études dans le domaine qu'elles ont choisi, et l'étranger n'est pas à cet égard beaucoup mieux partagé que nous, sauf peut-être l'Italie

où un ensemble très remarquable de revues d'histoire permet d'être renseigné d'une manière complète sur tout ce qui paraît et se fait en Italie même. La grande publication allemande des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, dont la *Historische Gesellschaft* de Berlin vient de faire paraître la 29e année (1906)[1], rend évidemment d'immenses services; mais ce formidable dépouillement ne peut suppléer aux services que rendent des revues spéciales pour la direction des travailleurs. La *Revue historique* se trouve donc obligée de conserver son caractère de revue générale d'une nature et de limites un peu incertaines, s'efforçant de renseigner ses lecteurs sur tout ce qui paraît d'important dans les divers domaines de l'histoire, mais se trouvant obligée de se restreindre de plusieurs côtés et souffrant aussi de lacunes involontaires qu'elle arrive difficilement à combler. C'est ainsi que nous avons dû nous résigner à laisser presque entièrement en dehors de notre cadre les époques préhistoriques, les pays d'Orient, l'archéologie proprement dite, les travaux de sociologie, de droit et d'économie politique, et tout ce qui a un intérêt trop local et individuel. D'un autre côté, nous n'avons jamais pu être aussi complets que nous l'aurions voulu en ce qui concerne l'histoire des pays étrangers. Nous nous efforçons de remédier à ces défauts, de mieux déterminer notre champ de travail et de n'en laisser aucune partie en souffrance. Nous n'avons pas seulement à compter avec la difficulté d'obtenir de nos collaborateurs des contributions régulières, mais aussi avec la difficulté de faire tenir dans les 14 à 1,500 pages annuelles de notre recueil tout ce que nous devrions y faire rentrer. Ce n'est qu'en publiant en 1907 un numéro supplémentaire que nous avons pu liquider tout l'arriéré de nos comptes-rendus. Il faudrait pouvoir augmenter l'importance de nos fascicules bimestriels, et nous ne le pourrions que si l'accroissement du nombre de nos abonnés le permettait. Malheureusement, si le nombre de revues s'accroît, cet accroissement même arrête le développement des revues anciennes.

Un auxiliaire très utile est venu, il y a neuf ans, s'associer à nous dans l'œuvre d'information et de direction générale que nous nous sommes proposée. C'est la *Revue de synthèse historique* dirigée par M. Henri Berr. Elle est à la fois une revue d'information et de doctrine. Elle fournit sur les diverses régions de la

1. Berlin, Weidmann, 2 vol. in-8°, XII-947 et VIII-660 p.

France des enquêtes historiques où sont énumérés et jugés tous les travaux dont la région a été l'objet et qui indiquent l'état actuel de nos connaissances sur la région et les recherches qui restent à entreprendre. Elle fournit aussi et surtout des revues générales où l'on trouve pour chaque branche de l'histoire l'état actuel de la science et une bibliographie raisonnée des travaux publiés. Nous avons donc là une sorte de revue analytique et critique des matériaux qui peuvent servir à préparer des synthèses ultérieures. A ces revues et à des comptes-rendus critiques d'ouvrages sont joints des articles originaux qui traitent de diverses questions d'histoire de la civilisation, de sociologie, de méthode et de philosophie de l'histoire. La *Revue de synthèse* nous tient d'une manière très exacte au courant de tous les travaux, si nombreux aujourd'hui, surtout en Allemagne, qui traitent de la théorie de l'histoire et de la philosophie de l'histoire, et des travaux d'histoire générale, qui se multiplient aussi en Allemagne avec une hâte un peu inquiétante. Elle ajoute à l'analyse des publications de l'étranger des contributions nouvelles d'une réelle valeur, parmi lesquelles les articles de M. Lacombe sur Taine, sur l'histoire de la propriété, etc., tiennent une place d'honneur.

Le mouvement sur lequel la *Revue de synthèse* nous renseigne et auquel elle contribue est d'autant plus digne d'attention qu'il sert d'utile contrepoids à la méfiance excessive qui, depuis une vingtaine d'années, s'est manifestée en France à l'égard des généralisations historiques et de toute philosophie de l'histoire, et à la sévérité avec laquelle on juge souvent les essais de synthèse, parfois il est vrai hâtifs et prématurés, tentés par les historiens du XIXe siècle. Le livre le plus remarquable paru dans ces dernières années en France sur la théorie de l'histoire, l'*Introduction aux études historiques* de MM. Langlois et Seignobos, entoure de tant de précautions et de tant de réserves les synthèses historiques qu'il devient bien téméraire d'oser s'y risquer, et l'*Histoire contemporaine* de M. Seignobos est un témoignage très significatif de la méfiance dont je parle. Et pourtant l'histoire purement narrative et purement pittoresque n'offre qu'un intérêt d'amusement et de curiosité. C'est un besoin impérieux de notre esprit de pénétrer plus loin que ces apparences extérieures, de comprendre l'âme qu'elles recouvrent et expriment, les liens intimes qui rattachent entre elles toutes les manifestations diverses des états de civilisation, ainsi que les causes qui déterminent la

succession et les rapports de ces états de civilisation. Le monde où nous vivons, les hommes qui nous entourent nous restent incompréhensibles si nous n'avons pas une idée, — et une idée synthétique, — des hommes et des époques qui nous ont précédés. Et tous les hommes cultivés, même ceux qui manifestent le plus de scepticisme à l'égard des généralisations historiques, ont en eux des idées de cet ordre. Que ces généralisations, ces synthèses soient incomplètes, insuffisantes, inexactes, cela est certain; mais ne savons-nous pas que toute généralisation scientifique comporte une part d'inexactitude, que ce qu'on appelle les lois de la science n'est que des hypothèses provisoires qui prétendent expliquer les faits connus, et que la science ne progresse que par la voie déductive, grâce à ces hypothèses conçues par des hommes de génie et qui servent d'instruments de découverte? De même les systèmes et les synthèses des historiens sont indispensables comme point de départ de nouvelles recherches, de nouvelles vérifications, et elles servent à serrer la réalité de plus près. Croit-on que les systèmes imaginés, de Boulainvilliers à Fustel de Coulanges, sur les origines de la nation française n'aient pas servi puissamment aux progrès de la science historique? Si elle ne comptait que des Lenain de Tillemont, quelque dignes de respect que soient ses patientes collections de faits, elle ne serait qu'un stérile travail de fourmis. D'ailleurs, le travail de synthèse ne s'arrête jamais, même dans les temps où l'on s'en défie le plus. Les manuels d'érudition, comme il en a paru d'excellents en Allemagne et en France depuis quarante ans, sont eux-mêmes des essais et des préparations de synthèses, et les ouvrages de Taine, de Sorel, de Renan, de Fustel de Coulanges, de Luchaire, les histoires générales des peuples de l'Orient par Maspero, de la Gaule par Jullian, de la France par Lavisse, de la Belgique par Pirenne, de la Révolution française par Aulard, contiennent tous une part de construction subjective. Certes, les critiques ne leur ont pas été épargnées, surtout aux premiers que j'ai nommés. Mais croit-on que les conceptions successives de la Révolution présentées par Thiers, Michelet, Louis Blanc, Quinet, Taine, Sybel, Carlyle même, ne nous aient pas mis en mesure de concevoir la Révolution d'une manière plus précise et plus intelligible?

Nous assistons en ce moment en Allemagne, le pays classique de l'érudition et de la critique, de la micrographie historique, à une violente réaction en faveur des travaux d'histoire générale,

de philosophie de l'histoire, de méthodologie historique. On y cherche avec passion, même avec une passion inconsidérée et troublante, le sens de l'histoire, les grands courants de la civilisation, la mesure des valeurs en histoire. Il est probable que nous verrons une réaction du même genre se produire en France. L'intérêt qui s'attache déjà aux études de sociologie et dont témoignent l'*Année sociologique* de M. Durkheim et les travaux de la *Société de sociologie* annonce cette réaction. La sociologie est un effort pour établir sur des bases scientifiques la philosophie de l'histoire en soumettant les éléments essentiels de la vie sociale et du développement de l'humanité à un double travail, d'abord d'abstraction, puis de synthèse, afin d'arriver à déterminer les lois ou du moins les modalités de l'évolution des sociétés. Notre *Revue* aurait voulu pouvoir faire place aux recherches de cette nature; mais, ne pouvant déjà suffire à une tâche trop étendue et trop complexe, elle a dû les exclure de son cadre en même temps que l'étude des sociétés primitives ou des sociétés sauvages. Elle a donc été heureuse de voir la *Revue de synthèse* la compléter d'une manière si intéressante. Elle suit avec sympathie les efforts par lesquels de tous côtés on travaille à restaurer une philosophie de l'histoire sur des bases nouvelles; mais, pour elle, elle restera fidèle à l'œuvre plus circonscrite, plus positive, qu'elle s'est assignée à son origine, qui continue à s'imposer à elle pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure et qu'elle s'efforcera de réaliser d'une manière plus complète et plus méthodique encore que par le passé.

Gabriel Monod.

La Direction de la *Revue* a toujours eu le souci d'étendre ses informations hors de la France propre. L'histoire de notre pays est une part importante de l'histoire générale. Il a forgé son unité par de longues guerres avec ses voisins. Il s'est répandu au dehors; par ses armes, sa diplomatie, le rayonnement de ses idées, il a pesé sur les destinées de l'Europe; il a été envahi, rançonné, diminué. Hors de l'Europe, il a créé, perdu, reconstitué un empire colonial qui l'a mis en rapport avec les empires et les républiques les plus considérables du globe terrestre. Nous avons toujours fait une place à l'histoire étrangère dans nos articles de fond et accueilli avec joie la collaboration des historiens étrangers. Nous avons considéré, en outre, qu'un des

articles les plus importants de notre programme était de renseigner nos lecteurs aussi bien sur toute la production historique étrangère que sur la production historique française. Il n'a pas dépendu seulement de nous qu'il ait été rempli. Le premier obstacle s'est trouvé dans l'immensité même de la tâche. Nous nous étions bien proposé de la limiter. Nos collaborateurs devaient en premier lieu faire connaître les sources et leur valeur; ensuite mentionner uniquement les ouvrages d'un intérêt général en négligeant le détail trop particulier de l'histoire ou des institutions locales; mais comme un pareil choix est difficile et arbitraire! Il était aisé de tracer les cadres de nos bulletins; mais comment les remplir? Si l'on parcourt les *Jahresberichte* publiés par la Société historique de Berlin, dont il a été question plus haut, on y constate plus d'une lacune, bien que les appréciations personnelles y soient réduites à la plus simple expression et que l'espace ne soit point trop strictement mesuré aux collaborateurs. Tout irait pour le mieux s'il était possible de grouper et de retenir des collaborateurs aussi fidèles que MM. Hubert (Belgique), Goll (Bohême), Steenstrup (Danemark), Van Berchem (Suisse), Xénopol (Roumanie). Encore ces pays sont-ils de médiocre étendue et la production historique n'y est pas tellement intense qu'il soit impossible à un seul homme de connaître tout ce qui s'y publie d'important. Il en va autrement pour un grand et fécond pays comme l'Allemagne et la partie allemande de l'Autriche. Nous sommes fiers d'avoir rencontré des compétences aussi exercées que celles de MM. Martin Philippson pour l'histoire de l'Allemagne aux temps modernes, Rod. Reuss pour celle de l'Alsace, Alfred Stern pour celle de la Réforme. L'époque médiévale n'a pas eu la même fortune, et, pour un trop grand nombre d'années, il a fallu nous contenter de suivre le mouvement historique par les comptes-rendus des revues allemandes. Pour l'Italie, nos bulletins ont pu se reformer à l'aide d'érudits français. C'est aussi en France que nous espérons trouver le savant qui nous parlera du Portugal, complétant ainsi, pour la péninsule Ibérique, les informations fidèlement fournies par M. R. Altamira. Nous y joindrons bientôt des bulletins sur les États de l'Amérique du Sud. Le développement, depuis plusieurs années si considérable et si bien réglé, des États-Unis dans le champ des travaux historiques (dans ce domaine encore, ce pays vise à devenir une puissance mondiale) n'a été jusqu'ici régulièrement représenté chez nous

que par l'analyse de certaines revues, au premier rang desquelles s'est placée dès son apparition l'*American historical Review;* on nous promet maintenant des bulletins qui nous proviendront de première main. Pour le Canada au contraire, dont l'histoire intéresse les Français à tant de titres, nous ne pouvons encore que renvoyer à la revue annuelle des publications historiques qui paraît à Toronto. Une fort petite partie des ouvrages concernant cette ancienne colonie française peut trouver place dans le bulletin de l'histoire d'Angleterre, qui, d'ailleurs, ne saurait avoir la prétention de s'étendre à tout le Royaume-Uni. Avec les pays slaves (Pologne, Russie), les événements politiques ont rendu jusqu'ici les rapports très intermittents. Au grand empire des tsars se rattache par d'étroits liens la péninsule des Balkans; nous avons de bonnes raisons pour penser que la Serbie, la Bulgarie, peut-être la Turquie d'Europe, seront enfin représentées dans nos livraisons comme le sont déjà la Russie par M. Karéiev, la Pologne par M. Kochanovski et la Hongrie par M. Kont. L'intérêt que la politique française a toujours porté aux affaires orientales est un stimulant pour les historiens, et nous croyons servir à la fois la science et la patrie en contribuant, pour notre part, à faire mieux connaître ces États nés d'hier, mais déjà si chargés d'histoire.

Ainsi, nous accomplirons au moins une partie de notre programme, celle qui touche le plus directement aux intérêts de la science française.

Charles Bémont.

LA VENTE DES BIENS NATIONAUX.

L'APPLICATION DES LOIS[1].

La question de l'application des lois relatives à la vente des biens nationaux se scinde elle-même en deux parties : 1° quel fut, d'après les lois, le mécanisme des ventes? 2° comment lois et décrets furent-ils interprétés et exécutés?

I.

Le mécanisme des ventes comporte l'étude de l'organisation centrale des ventes, du rôle des administrations locales et des formalités d'aliénation.

1° *Organisation centrale.* — L'organisation centrale des ventes fut ainsi répartie : 1° jusqu'au 30 septembre 1791, une partie administrative, confiée au comité d'aliénation, et une partie financière, confiée à la caisse de l'extraordinaire; 2° à partir du 30 septembre 1791, la caisse de l'extraordinaire se chargea entièrement des ventes; 3° sous la Convention, la caisse de l'extraordinaire se divisa en section de l'extraordinaire et section de l'aliénation; 4° sous le Directoire et sous le Consulat, la partie administrative fut confiée au domaine, la partie financière au comité des finances et au ministre des Finances.

Le comité d'aliénation ne fut pas créé dès le 2 novembre 1789; en effet, la première application pratique de ce décret fut la proposition de soumission faite par la ville de Paris (10 mars), et cette proposition fut faite au comité des domaines[2], chargé jusque-là de toutes les questions relatives à la vente des biens nationaux. Ce fut ce comité qui rédigea un rapport à l'Assem-

1. Sur la législation, voir *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 244.
2. Il avait été créé dès le 2 novembre 1789.

blée[1] en demandant quatre commissaires : un du comité des domaines, deux du comité ecclésiastique, un du comité des finances pour suivre les ventes.

L'Assemblée nationale, devant cette demande, préféra admettre la création d'un comité particulier. Elle décréta le 12 mars que douze commissaires seraient pris dans l'Assemblée pour former ce comité, dont le décret du 17 mars fixa les attributions. Les douze membres devaient « aviser, contradictoirement avec les membres élus par la municipalité de Paris, au choix et à l'estimation des biens nationaux à vendre jusqu'à concurrence des 200 millions demandés par cette municipalité ». Les commissaires devaient préalablement rendre compte du résultat du travail et de l'estimation des experts. Sous leur inspection, les municipalités soumissionnaires avaient à remettre sans retard « les dits biens en vente au plus offrant ». Ce décret leur attribuait un rôle de surveillance. Le comité, en réalité, se chargea de toute l'administration des ventes. Le Comité, composé du président, La Rochefoucauld, du vice-président (Delley d'Agier), de deux secrétaires et huit commissaires, s'installa dans une maison de la rue des Jacobins[2]. C'est là qu'à partir du mois de mars affluèrent les soumissions des municipalités, rédigées et envoyées, conformément à ses instructions[3].

De cette affluence résulta la nécessité d'un ordre rigoureux dans le comité, chargé à la fois de recevoir, vérifier, enregistrer les soumissions, proposer, rectifier et expédier les décrets d'aliénation. Aussi, quatre règlements ou ordres de travail furent-ils dressés par La Rochefoucauld, en date du 26 août 1790[4].

Les dispositions prises sont les suivantes : chaque commissaire aura deux pièces, une grande pour les commis, une pour lui-même. Il tiendra deux registres, un pour les soumissions de municipalités, un pour les soumissions de particuliers. Toutes les lettres, mémoires, projets envoyés au comité arrivent dans un centre unique, le bureau général, où elles sont enregistrées sur

1. Concurremment avec le comité des finances. Camus, *Notice* n° 11 des principaux décrets de l'Assemblée nationale. Travaux relatifs aux deux comités de l'aliénation et des domaines (Arch. nat., AD x, 17).

2. Note de l'inventaire manuscrit des Archives nationales (article : Comité d'aliénation).

3. Modèles envoyés par le comité d'aliénation, le 6 novembre 1790 et le 31 mai 1790, dans l'instruction rédigée par le comité (Arch. nat., AD x, 17).

4. Arch. nat., D XXII, 1.

une feuille d'arrivée. Le bureau général se compose du président, des secrétaires et de deux députés nommés par le comité. Le premier commis reçoit les paquets; il inscrit, sur le « registre de la daterie », le nom du département, de la municipalité ou du particulier soumissionnaire (s'il y a lieu), le jour et l'heure de l'arrivée. Ce registre est arrêté et signé tous les soirs par le président ou un secrétaire. Les pièces sont alors réparties entre les bureaux ou divisions. Elles y sont placées dans un carton « pièces à extraire » (si ce sont des soumissions) ou « pièces à décider » (si ce sont des questions de droit). Les soumissions sont enregistrées, et le chef de bureau accuse réception au soumissionnaire.

Les soumissions peuvent contenir des erreurs matérielles (de calcul par exemple), d'estimation ou de contenance (désignation de biens inaliénables, les forêts par exemple). Dans les deux derniers cas, la soumission est renvoyée avec prière de la recommencer. Dans la première hypothèse, les erreurs sont rectifiées; un rapport est fait à l'Assemblée générale, qui se tient les mardi, jeudi, samedi à 9 heures du matin.

Sur avis favorable du comité, le rapporteur, muni d'un état des biens signés par lui, demande au nom du comité un décret d'aliénation à l'Assemblée. Le décret rendu, on en tire quatre exemplaires; deux expéditions servant de procès-verbal, deux autres qui vont à la sanction. Enfin une expédition en parchemin, scellée du sceau de l'État, est déposée aux archives et rendue publique[1].

Avant d'envoyer le décret, il faut le rectifier[2] s'il n'est pas conforme à la soumission ou aux lois antérieures. Cette vérification se fait devant cinq personnes : l'une lit « l'état formant la pièce originale envoyée au comité », les autres la minute des procès-verbaux déposés aux archives et à la chancellerie. Celui qui lit l'expédition de la chancellerie a un errata qu'il remplit. Les autres corrigent à la plume et signent la rectification. L'ordre de travail recommande, en particulier, d'examiner si les totaux du préambule et de la fin du décret sont conformes au total de l'addition des objets estimés et si le décret ne comprend ni droits

1. On abrégea bientôt cette formalité et on se contenta de faire deux expéditions, l'une envoyée aux municipalités, l'autre au commissaire du roi, administrateur de l'extraordinaire.

2. *Notice* n° 11 des principaux décrets de l'Assemblée nationale rédigée par Camus (Arch. nat., AD x, 17).

incorporels, ni bois supérieurs à 100 arpents. Les minutes vérifiées sont reportées aux Archives de la chancellerie[1]. Le décret d'aliénation est alors expédié au soumissionnaire.

La formule générale est la suivante : « L'Assemblée nationale, sur le rapport qui lui a été fait par son comité de l'aliénation des biens nationaux, de la soumission faite le ... par la municipalité de ..., en exécution de la délibération prise par le Conseil général de la commune dudit lieu, le ..., pour, en conséquence de son décret du 14 mai dernier, acquérir, entre autres domaines nationaux, ceux dont l'état est ci-annexé, ensemble des évaluations et estimations faites des dits biens, conformément à l'instruction rédigée le 31 mai. Déclare vendre à la commune de ... les biens ci-dessus mentionnés aux charges, clauses et conditions portées par le décret du 14 mai dernier et pour le prix de ... ».

Le décret envoyé et enregistré, le rôle du comité n'est pas fini. Il a encore à résoudre des questions relatives au contentieux et à l'administration des biens nationaux[2], il entretient une correspondance suivie avec les administrateurs des biens nationaux ; il est le conseil de toutes les municipalités hésitantes ou embarrassées qui lui envoient des questionnaires comme celui-ci :

Reçu le 13 décembre.	Questionnaire[3].
RÉPONSE.	QUESTIONS POSÉES AU COMITÉ D'ALIÉNATION.
Non. L'estimation par les experts suffira.	Exigera-t-on l'estimation contradictoire avec les particuliers? Etc...

1. Arch. nat., D XXII, 1.

2. Correspondance du comité d'aliénation avec les administrateurs des biens nationaux au bureau de l'Agence générale (hôtel de ville). Toutes sortes de questions sont posées au comité : savoir si une portion de terrain situé rue Mauconseil, dont la vente est décidée par le comité de la rue Mauconseil, rentre dans l'exception; combien seront payés les experts; si les Messieurs du bureau de l'Agence peuvent déplacer les livres de la bibliothèque des Jacobins de la rue Saint-Honoré..., etc. (Arch. nat., D XXII, 1).

3. District de Lyon. Questionnaire du 26 novembre 1790 envoyé par le député de Lyon. Le tableau cité est aux Arch. nat., D XXII, 1.

Et il y a beaucoup de municipalités ignorantes en matière juridique que la moindre difficulté arrête. Le comité est enfin sollicité de toutes parts : soit par des particuliers qui désirent acquérir[1], soit par des fondateurs de journaux d'affiches, qui demandent communication des procès-verbaux de vente[2].

En résumé, les charges du comité d'aliénation sont très lourdes[3] et d'autant plus complexes que la doctrine est tout entière à créer. En l'espace d'un an, il réussit cependant à faire rendre plus de 2,000 décrets[4]. C'est que, suivant l'expression de Camus, « Le comité a rédigé des instructions, écrit des lettres aux directoires de départements et de districts, en un mot, pris tous les moyens possibles pour résoudre les difficultés lorsqu'il n'avait pu les prévenir ».

Il s'est même parfois préoccupé de la partie financière de la vente des biens nationaux[5]. Mais cette gestion était du ressort de la caisse de l'extraordinaire.

Celle-ci avait été fondée le 19 décembre 1789. Ses recettes se composaient des revenus extraordinaires; à ce titre, elle était chargée de la comptabilité-deniers de la vente des domaines nationaux. Ses principales fonctions étaient d'émettre les assignats et de percevoir les prix des ventes. Elle était par suite en relation avec les receveurs des districts qui devaient toucher les arrérages des créances. Le 20 décembre 1790, le trésorier de l'extraordinaire leur adressait dans ce sens une instruction provisoire, rédigée par ordre du roi[6]. D'après cette instruction, tous les mois les receveurs devaient envoyer directement à la caisse de l'extraordinaire les recettes avec une copie de leur jour-

1. 11 décembre 1790. Poignot, chef de la 2e division, se plaint à Camus, commissaire, que les soumissionnaires viennent le déranger dans son travail (Arch. nat., D XXII, 1).

2. Le directeur d'un journal gratuit d'affiches demande à prendre communication des actes de vente (Arch. nat., D XXII, 1).

3. Lors de l'inventaire du 29 septembre 1791, on trouva dans un seul bureau seize cartons de soumissions par des particuliers, six de procès-verbaux d'adjudication aux particuliers, etc. (Arch. nat., D XXII, 1).

4. *Notice* n° 11 rédigée par Camus (Arch. nat., AD X, 17).

5. Pétition des secrétaires commis à MM. les commissaires du comité d'aliénation. Ils demandent qu'on surveille la rentrée journalière des fonds de la vente dans la caisse de l'extraordinaire, sans admettre que les trésoriers de districts correspondent avec le trésorier de l'extraordinaire par un agent de l'exécutif (Arch. nat., D XX, 1).

6. Arch. nat., AD X, 17.

nal. Conformément à ces prescriptions, la caisse avait reçu, le 1er septembre 1791, les journaux de 545 districts. Elle en avait dépouillé 2,277. Restait à en vérifier 1,661, et 831 journaux manquaient. De même, elle centralisa les états de vente des biens nationaux; le même jour (1er septembre 1791), sur 89,537 états de vente reçus, elle en avait dépouillé 45,270 concernant 545 districts (manquent 1,673 états)[1]. La caisse de l'extraordinaire reçoit donc et vérifie les journaux. Des sommes qui lui sont envoyées, elle fait porter le numéraire à la Trésorerie et elle brûle les assignats. Son rôle aurait dû se borner là. Pratiquement, elle n'est que le trésorier du ministre des Finances. Elle paie tout, et, à chaque brûlement, répond une émission.

La caisse de l'extraordinaire et le comité d'aliénation, distincts jusqu'au 16 août 1791, sont, à cette date, réunis par un décret. On voulait ainsi concentrer dans une seule main toutes les questions du ressort des biens nationaux. Le comité des domaines conserva pourtant l'administration des biens de la Couronne[2].

La translation s'opéra le 30 septembre 1791. Ce jour-là, Amelot, administrateur de l'extraordinaire, reçut des chefs de division l'inventaire de toutes leurs affaires. Dans chaque bureau et pour chaque département, les pièces remises comprenaient : des liasses d'affaires à examiner; des cartons de soumissions des particuliers (seize pour le département du Nord)[3]; des procès-verbaux d'adjudication aux particuliers; des liasses d'états par districts; des liasses d'affiches; un ou plusieurs cartons de correspondance; une caisse contenant des registres relatifs à des affaires particulières; un tableau d'adjudication aux municipalités; un carton d'extraits de soumissions. Ces pièces furent transportées chez Amelot, qui en donna décharge à chaque chef de division[4].

C'était pour l'administrateur de la caisse un surcroît considérable d'affaires. Aussi, le 22 septembre, demandait-il des employés supplémentaires[5]. Il n'y eut pas de changement dans les forma-

1. Arch. nat., AD x, 17.
2. *Notice* n° 11 rédigée par Camus (Arch. nat., AD x, 17).
3. Le Nord est le département où s'effectua le plus grand nombre de ventes.
4. Arch. nat., D XXII, 2.
5. Arch. nat., D XXII, 2. Il lui faut vingt-neuf employés pour le travail de vérification que laisse le comité d'aliénation, huit commissaires à cause de la translation des divisions dans les bureaux centraux, deux commissaires supplémentaires.

lités. Les décrets d'aliénation continuèrent à être rendus. A propos de chaque série de décrets, l'état des lois d'aliénation était remis « à M. Broyart pour M. Amelot ». En même temps, le ministre de la Justice informait Amelot de l'envoi des pièces. Celui-ci émargeait l'état qui lui était remis et accusait réception.

La présence de Danton au ministère de la Justice n'apporta d'autres modifications que la réduction du format du papier envoyé à Amelot, et le remplacement du mot « Monsieur » par celui de « citoyen »[1].

La caisse de l'extraordinaire, sous la Convention, se divisa de nouveau en deux sections : la section de l'extraordinaire, la section d'aliénation. Celle-ci fut dirigée par un administrateur des domaines nationaux, Laumond, qui continua l'œuvre d'Amelot. Une grande simplification résulta de la suppression des soumissions faites par les municipalités, et, par suite, des décrets d'aliénation. Les ventes étaient ainsi décentralisées et l'organisation principale se trouvait transportée aux chefs-lieux des districts.

Sous le Directoire, la partie administrative et la partie financière des ventes furent réglées par la commission des Finances. C'est elle qui élabora les lois de vente et rédigea les projets d'instruction. Elle n'avait plus d'ailleurs que des questions d'ordre général à résoudre, car c'est le département qui recevait les procurations de soumissions et s'occupait du détail des ventes.

Le Consulat ne modifia pas cet état de choses. Il est vrai que la comptabilité des ventes se trouvait réduite. Presque tout avait été aliéné. Et ce qui n'était pas vendu était ou restitué, ou réservé ; dans ce dernier cas, l'administration était confiée à la régie.

C'est à elle en effet que, dès 1790, on remit l'entretien des biens jusqu'à la vente. On avait un moment songé, par économie, à en laisser l'administration aux anciens propriétaires. Puis, la hâte d'exproprier le clergé, la crainte d'écarter l'acquéreur ou de l'exposer à des vexations firent remettre cette régie à l'administration des domaines[2]. « Les régisseurs de l'enregistrement, du domaine et des droits réunis commenceront dans la quin-

1. Arch. nat., D XXII, 2.

2. Certaines communautés restèrent chargées de l'administration de leurs biens jusqu'à la vente, notamment dans le Rhône : huit communautés rendirent ainsi, à Lyon, leurs comptes au receveur du district, en 1791. Le même fait se passa à Gaillac : Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac* (Toulouse, 1890, in-8°), p. 385.

zaine la régie de ces biens » (décrets des 16 avril-19 août 1790).

Chargés de l'administration des biens, les régisseurs devaient donc renouveler les baux, surveiller les fermiers, la culture, l'état des terres, procéder enfin aux réparations. Des décrets successifs fixèrent à 50, 150, 600, puis ramenèrent à 150 fr. le maximum des réparations qu'ils pouvaient ordonner[1].

L'administration de la régie se composait d'agents, de directeurs et de commis. Un directeur des biens nationaux nommé dans chaque département était assisté d'inspecteurs et de vérificateurs qui devaient visiter périodiquement les biens nationaux[2]. Sur leur rapport, l'architecte appointé ou, à son défaut, un architecte nommé par le district[3] exécutait les réparations. En cas de contestation ou de refus de paiement, l'enregistreur d'oppositions et le vérificateur d'oppositions prenaient acte du fait. Les droits de la régie étaient soutenus par un défenseur appointé. Les comptes des régisseurs étaient apurés par les vérificateurs (il y avait 204 vérificateurs). Enfin, il existait deux visiteurs de locations et quatre-vingt-sept garde-magasins pour toute la France[4]. Tous ces agents étaient sous la surveillance de l'administration départementale.

La régie des biens nationaux dépendit du ministère des Contributions publiques jusqu'au 10 juillet 1793. A partir de cette date, le bureau chargé de cette régie, au ministère, passa à l'administration des biens nationaux.

Paris jouit, à partir du 29 fructidor an III, d'un régime spécial. On nomma en effet, à ce moment, un bureau chargé de la conservation et de la vente des biens meubles et immeubles dans le département de Paris. Il succédait au département et au district dans leurs fonctions de vendeurs de biens nationaux. Il se composait de trois membres collectivement responsables, chargés de faire apposer, enlever les scellés, de dresser l'inventaire des

1. Lois du 11 septembre 1791, 25 avril 1793, 5 pluviôse an III. Cette loi fixait le taux des réparations maxima à 600 fr. On jugea cette somme trop élevée : la loi du 20 ventôse an V la ramena à 150 fr. et prescrivit une visite contradictoire et périodique et un devis estimatif.

2. Le vérificateur des biens nationaux dénonce, le 16 janvier 1793, des délits commis par un gardien dans l'abbaye des Prémontrés de Valsery (Fleury, *le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. II, p. 237).

3. Le 19 brumaire an III, le directoire d'un district du Calvados nomme un architecte pour réparer les biens nationaux (Arch. nat., AD x 18).

4. Liste des préposés de l'enregistrement et des domaines (Arch. nat., AD x 18).

biens meubles des émigrés et, dans la décade suivante, de procéder à la vente de ces biens. Ils avaient aussi à vérifier, apurer les comptes des régisseurs, surveiller les préposés de l'enregistrement, représenter les absents et les émigrés dans les successions ouvertes. Enfin, c'étaient eux qui devaient recevoir les déclarations prescrites.

En résumé, sous la surveillance des directoires départementaux, puis des préfets, la régie s'occupa de tous les détails de l'administration.

2° *Rôle des administrations locales.* — Si nous prenons pour exemple le département de la Meuse, nous voyons que, jusqu'à la suppression des districts, il s'occupa surtout de questions d'ordre général, telles que de dresser l'état des biens nationaux, de régler la question des droits féodaux, de statuer sur les pétitions, de les enregistrer, de les annoter, d'établir les frais de vente et d'administration, de servir enfin d'intermédiaire entre les districts, l'Assemblée et les comités. A partir de 1792, il créa un bureau des émigrés, chargé de recevoir pétitions et réclamations.

Après le 28 ventôse an IV, tout le poids des ventes retomba sur le département. Il dut alors régler toutes les questions relatives aux biens nationaux, c'est-à-dire des affaires générales[1], des liquidations; dresser des états préparatoires aux ventes (minutes d'affiches, frais d'expertise, certificats de publication des ventes); des états résumant les ventes (états des biens vendus, journal des dépenses acquittées); le département s'occupa également des biens meubles du clergé et des émigrés et de l'administration du séquestre. Cette dernière administration rendit elle-même nécessaires des arrêtés portant mainlevée de séquestres, une correspondance relative aux mainlevées, des ordonnances de règlements de dépenses faites pour les biens d'émigrés, des déclarations de domaines engagés, un répertoire des ventes des domaines engagés, un état des abandons et des bois séquestrés

1. Arrêtés du Directoire relatifs aux biens des émigrés, six registres (1792-an IV); arrêtés de l'administration centrale concernant les domaines nationaux, huit registres (an IV-an VIII); arrêtés pour nommer les experts, sept registres (an IV-1811); arrêtés de liquidation des biens nationaux (an III-an XIII); répertoire des arrêtés de liquidation (an III-an VII); etc. Cf. d'Arbois de Jubainville, *État sommaire des fonds de la période révolutionnaire* (archives départementales de la Meuse; archives communales de Verdun). Bar-le-Duc, 1906, 1 vol. in-8°, p. 351.

rendus[1]. Il fallut enfin que le département de la Meuse se chargeât du contentieux[2] et des biens communaux, ce qui nécessita des circulaires, états préparatoires, répertoires de ventes, certificats de liquidation, comptes ouverts et toute une correspondance.

Les districts durent assurer les ventes. De là une tâche difficile, surtout au début. Ils eurent à trouver des experts, recueillir les déclarations des fermiers, enregistrer les baux, dresser les états de biens (à vendre, vendus ou réservés), procéder à l'adjudication des biens meubles et immeubles des deux origines, tenir des registres de vente, aliéner de nouveau les immeubles impayés, établir enfin un état des actes et frais de vente[3].

Les communes eurent la charge de l'inventaire, des expertises, de la recherche des suspects et domaines engagés, de la désignation et du partage des communaux.

Pour faciliter leur tâche, certains districts confièrent à des bureaux spéciaux toutes les questions relatives aux biens nationaux. Le district de Redon avait ainsi, le 21 nivôse an II, un « bureau des domaines nationaux », dont les principales fonctions étaient : « Correspondance, opérations préliminaires des adjudications, fermages, réclamations des droits des femmes et des enfants »[4]. Des municipalités agirent de même. Louhans créa deux bureaux : un bureau des communautés, composé d'un chef, d'un sous-chef et de quatre employés et chargé des établissements publics et biens nationaux, et un bureau des émigrés (un chef et un employé)[5].

En résumé, l'administration essentielle des ventes fut : le district jusqu'au 28 ventôse an IV, le département à partir de cette époque. L'agent indispensable, au point de vue financier, fut le receveur des domaines.

La comptabilité à fournir par les receveurs du domaine fut

1. Cf. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 360-361.

2. *Ibid.*, p. 364. Consulter pour plus de détails, dans le même ouvrage, *l'État sommaire de la série Q du département de la Meuse*, p. 351 à 384.

3. Cf. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 353-357.

4. Dubreuilh, *l'Administration du district de Redon sous la Révolution*, dans les *Annales de Bretagne*, n° de janvier 1906. — Le district de Villefranche (Rhône) avait aussi un bureau des domaines nationaux qui adressa de consciencieux comptes-rendus à l'administration des biens nationaux. Cf. les comptes-rendus cités par Charléty, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le Rhône* (Lyon, 1906), p. 593 et suiv.

5. Guillemaut, *Histoire de la Révolution dans le Louhannais* (Louhans, 1899, 1 vol. in-8°), p. 523.

réglée par une instruction provisoire rédigée le 20 décembre 1790 par la caisse de l'extraordinaire. Ils tinrent un journal sur lequel ils portèrent au jour le jour les opérations courantes, telles que : sommes touchées pour arrérages de rentes, créances..., etc. Le dernier jour du mois, deux membres du directoire du district arrêtaient le journal et vérifiaient la caisse. Les sommes, restant en assignats et monnaie, étaient envoyées directement à la caisse de l'extraordinaire, avec une copie du journal. Les assignats étaient au préalable annulés et biffés par les receveurs devant les débiteurs. L'enregistrement de l'envoi devait être fait sur le journal.

Pratiquement, la diversité d'origine des biens nationaux, les fermages, l'administration des biens compliquèrent beaucoup cette comptabilité. Les receveurs durent tenir des sommiers, des comptes et des journaux. Le receveur de Bar-le-Duc[1] avait ainsi dressé quatre sommiers préparatoires aux ventes (état des biens des déportés et condamnés, état des bois venant du domaine des émigrés, ou des domaines engagés, état général des biens des émigrés restant à vendre) et six sommiers de ventes (tables des acquéreurs, ventes des meubles et immeubles). Les sommiers du séquestre comprenaient des états (biens non vendus à la suite de déchéance, biens des ascendants et parents des émigrés), des dossiers relatifs aux liquidations (liquidations et demandes de liquidation de partage), des tableaux de biens maintenus sous séquestre. Les sommiers de l'administration et du contentieux concernaient des baux emphytéotiques, les débiteurs des émigrés et condamnés, les biens cédés à la Légion d'honneur et à la caisse d'amortissement. Des comptes étaient ouverts avec les acquéreurs de biens nationaux, de domaines engagés, de bois cédés à la caisse d'amortissement, de biens communaux. Enfin, les journaux enregistraient les recettes du prix de vente des immeubles et meubles. En outre, certains receveurs pouvaient éventuellement dresser des états : de soumissions pour le rachat des rentes de fabriques, de baux et fermages exigibles[2], de découverte de domaines engagés ou de biens d'émigrés, de recouvrement des cens et rentes des biens affermés et en régie[3], des droits incor-

1. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 369-370.
2. District d'Étain (Meuse). Cf. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 372.
3. District de Gondrecourt. *Ibid.*, p. 374.

porels[1], des successions échues à la République, de paiement des charges locales établies sur les biens de première origine[2].

Cette comptabilité était si complexe que, probablement, certains receveurs ne purent la tenir en entier et en négligèrent une partie. On ne retrouve en effet, pour la plupart des receveurs, qu'un petit nombre de registres.

3° *Formalités de vente.* — Comment se faisait une vente? A l'aide de quelles formalités acquérait-on un bien national?

Sous le régime de la loi du 14 mai 1790, la vente comportait diverses étapes : un inventaire, une estimation, l'envoi d'une soumission, l'apposition d'affiches, les séances d'enchères, l'enregistrement de la vente, l'envoi en possession.

L'établissement religieux devait adresser une déclaration de ses revenus et charges au directoire du district. La municipalité du lieu contrôlait cette déclaration de deux manières, directement en envoyant ses commissaires, indirectement en dressant l'inventaire de tous les biens nationaux de la commune.

Deux cas pouvaient alors se présenter : le domaine était soumissionné par une municipalité ou un particulier. Dans les deux cas, il y avait expertise contradictoire de l'étendue et consistance de l'immeuble par un expert de la municipalité représentant le soumissionnaire, un expert du district représentant l'État. Si le bien était affermé, sommation était faite au fermier de fournir une déclaration de ses baux.

Si un particulier voulait soumissionner, il envoyait au directoire du district une soumission dans laquelle il demandait l'expertise. L'évaluation faite (d'après les règles ci-dessus) donnait lieu à un procès-verbal, dont le soumissionnaire était invité à prendre connaissance au secrétariat. Il rédigeait alors une soumission officielle qui partait pour le comité d'aliénation.

La municipalité soumissionnaire, après estimation sommaire, faisait une soumission et une obligation qu'elle envoyait au secrétariat. Le district les examinait et procédait à l'expertise. Le département statuait sur la demande de la municipalité, et, en cas d'avis favorable, l'expédiait soit à un député du département, soit au comité d'aliénation[3].

1. District d'Hannonville-les-Côtes. *Ibid.*, p. 375.
2. District de Ligny. *Ibid.*, p. 375.
3. Le député ou le comité requérait de l'Assemblée nationale un décret d'aliénation qui était envoyé au soumissionnaire.

Le décret d'aliénation une fois reçu, si la municipalité trouvait une offre supérieure ou égale au prix de l'estimation d'un bien, dans sa soumission, le directoire du district prenait une délibération pour l'apposition d'affiches. Ces affiches désignaient les biens et la date de la première criée. L'affichage avait lieu au chef-lieu du district et dans la commune intéressée. Un certificat d'apposition était collé au pied de l'affiche. Un exemplaire était envoyé au secrétaire-greffier de la municipalité et deux commissaires étaient nommés.

Au jour et à l'heure dite, l'administration du district, accompagnée du procureur-syndic et du greffier, se rendait dans le local choisi : elle y trouvait deux commissaires par municipalité pour le compte de qui l'on vendait. La séance ouverte, les biens étaient criés et mis aux enchères. Après le dernier enchérisseur, la séance était levée et l'adjudication définitive fixée à une date ultérieure. Le procès-verbal de la séance était signé par le dernier enchérisseur, les commissaires et le directoire.

De nouvelles affiches étaient posées, rappelant la date de la dernière criée. La séance d'adjudication s'ouvrait sur l'offre du dernier enchérisseur. Les feux étaient successivement allumés, et, quand la dernière bougie s'éteignait, le lot était adjugé au plus offrant et le procès-verbal émargé.

L'acquéreur s'engageait alors à payer un premier douzième par une formule ainsi conçue : « Je, soussigné ..., promets et m'engage de payer entre les mains du receveur du district de ... ou du trésorier de la caisse de l'extraordinaire la somme de ... pour la ... annuité en principal et intérêts du prix de l'adjudication qui m'en a été faite. »

Le directoire du district signait avec l'acheteur. Celui-ci rédigeait alors une série d'obligations, dont voici la première : « Première obligation, payable le ... — Je, ..., promets et m'engage, par cette obligation, la première des douze que je suis tenu de fournir aux termes de mon adjudication, de payer au receveur du district de ..., le ..., du mois de ..., la somme de ..., plus la somme de ... pour l'année des intérêts du total de la somme principale de ... ».

L'acquéreur était alors envoyé en possession. Il devenait propriétaire, dans le sens le plus étendu du mot, propriétaire libre et inviolable : ce qui, au moins pour les biens ruraux, ne s'était presque jamais vu sous l'Ancien régime. S'il ne pouvait résilier à

son gré le bail du fermier, ce bail expiré, il pouvait du moins affermer à nouveau ou exploiter lui-même[1].

Le receveur poursuivait le paiement. En cas de retard ou de refus de payer, l'acquéreur était déchu et le bien revendu à la folle enchère, c'est-à-dire sans fixation d'enchères minima. L'écart entre le nouveau et l'ancien prix d'adjudication était acquis à la Nation en cas de gain, imputé au premier acheteur en cas de perte.

La loi du 3 juin 1793 n'apporta pas de modifications essentielles aux formalités de vente. Les actes préparatoires à l'aliénation furent de dresser une liste des émigrés, d'apposer les scellés (un commissaire pour chaque municipalité), d'inventorier le matériel, mobilier, d'évaluer les immeubles, d'envoyer enfin au département des états de consistance des biens d'émigrés que celui-ci devait transmettre au ministre des Finances[2]. De son côté, le receveur des domaines devait dresser un « état des biens immeubles nationaux ».

Le système d'adjudication fonctionna sans changement[3] jusqu'au 12 prairial an III, simplifié toutefois par la suppression des soumissions de municipalités et des décrets d'aliénation.

D'après la loi du 12 prairial an III, un registre de soumissions était ouvert au chef-lieu du district. On y inscrivait la description du bien, les nom, profession, domicile du soumissionnaire. Si aucun autre acquéreur ne se présentait dans un délai déterminé, le bien lui était cédé contre une soumission et une obligation. En cas de concurrence, des enchères avaient lieu devant le directoire du district. Elles s'ouvraient sur le prix de l'estimation. Le plus offrant rédigeait une soumission officielle, contractait des obligations et prenait possession du domaine.

Sous le régime de la loi du 28 ventôse an IV, des soumissions étaient également présentées et enregistrées, à condition qu'elles

1. Tous ces détails sont extraits d'un ouvrage de Camus, *Code d'aliénation des biens nationaux*. Paris, 1791 (Arch. nat., AD x, 17).

2. Extrait du registre des arrêtés de la Mayenne, du 12 ventôse an IV (Arch. nat., AD x, 17).

3. On trouve en effet aux archives de Valence (Drôme) un exemple de vente de biens nationaux du 17 fructidor an II, à Die, « par-devant les administrateurs du district et l'agent national ». « L'agent national dit que la 1re séance d'enchères ayant eu lieu, la 2e a été annoncée par affiches et doit avoir lieu maintenant. Le domaine est alors appelé à haute voix, et les feux sont allumés. A leur extinction, le bien est adjugé » (Arch. de Valence, Q 57).

fussent accompagnées de la quittance de consignation du quart entre les mains du receveur. L'enregistrement était fait devant le directoire du district qui signait avec le demandeur. Le prix définitif de l'objet était alors fixé par expertise, conférence avec le directeur des domaines, examen des baux ou montant des contributions. Dans la décade de leur établissement, les soumissions étaient acceptées ou refusées. Acceptées, elles étaient suivies d'un acte de vente, et l'aliénataire devait payer entre les mains du receveur.

La loi du 16 brumaire an V ne parlait plus de soumission[1]. Tout acquéreur pouvait faire une offre égale aux trois quarts du prix de l'estimation à l'administration départementale qui devait lui en donner certificat et faire évaluer les biens dans les quinze jours. Une seule affiche était nécessaire, elle mentionnait le jour de la première séance et de l'adjudication définitive. L'acquéreur définitif contractait une obligation vérifiée par le président de l'administration centrale et enregistrée par le receveur des domaines.

Les lois ultérieures ne changèrent rien aux formalités de vente.

Tel est le mécanisme légal des ventes. Voyons à quelles difficultés prêta son exécution.

II.

Les obstacles furent nombreux en raison de l'inexpérience ou de la mauvaise volonté des administrateurs, des troubles intérieurs et extérieurs (résistances, rébellions, invasions), de la masse énorme des décrets, instructions, projets d'exécution, décrets interprétatifs.

Il faut établir une distinction entre les diverses administrations. Les directoires de district et de département furent, sauf de rares exceptions, bien intentionnés. Ils remplirent leur tâche avec zèle, notamment dans le Rouergue[2], le Rhône[3], le Gard[4], à Louhans[5],

1. Instruction du ministre des Finances Ramel, en date du 2 frimaire an V sur l'application de la loi du 16 brumaire an V (Arch. nat., AD x, 18).

2. Anglade, *la Sécularisation des biens ecclésiastiques* (1902), p. 139.

3. Charléty, *op. cit.*, ch. I : les ventes d'immeubles. Voir surtout les p. 178 à 186 et pièces annexes, p. 565 à 607.

4. Rouvière, *l'Aliénation des biens nat. dans le Gard* (Nîmes, 1900), p. 15.

5. Guillemaut, *op. cit.*, p. 263.

Ornans[1], Redon[2] et Strasbourg[3]. Il n'y eut guère d'autorités coupables, malveillantes ou inertes que dans l'Aisne[4] et le Cher[5].

Les municipalités furent quelquefois en révolte ouverte avec les directoires, principalement à Châteauroux, Issoudun, Bourges. La ville de Lyon, malgré des négligences et des retards[6], se montra en général active : elle dressa un inventaire minutieux de tous les biens nationaux de la commune et fournit aux dates fixées les états demandés (listes d'émigrés, états de consistance des biens). De même, Abbeville exécuta avec soin les prescriptions et arrêtés relatifs à la vente, aux nominations d'experts, renouvellement de baux, rédaction de registres, listes et soumissions. La constitution de bureaux spéciaux à Redon et Louhans est une preuve, dans ces deux villes, du zèle des officiers municipaux.

Les municipalités de campagne, au contraire, par « inertie, insuffisance, injustice, mauvaise volonté », semblent avoir rempli leur mission avec négligence. Dans le Rhône, les inventaires sont très rarement dressés. Les états ne sont pas envoyés à temps, et il faut un énergique rappel à l'ordre du district ou du département pour que les listes soient expédiées.

Cette incurie provient plus souvent d'incapacité que de mauvais vouloir. Les municipalités de campagne, en effet, n'étaient pas préparées au rôle qu'on leur demandait de remplir, et elles avaient à compter, notamment dans la conservation des bois, des édifices, et, dans le partage des biens communaux, avec les résistances, les réclamations, l'avidité de leurs administrés. Les troubles provinrent encore de l'opposition des congrégations religieuses, chapitres ou monastères, des menaces d'envahissement, des invasions, enfin de la présence de certains agitateurs et de l'hostilité des villes pour la campagne.

1. Meynier, *les Ventes nationales dans le district d'Ornans* (Besançon, 1903, in-8°), p. 17.

2. Dubreuilh, *le District de Redon*, dans les *Annales de Bretagne*, janvier 1906, t. XXI, p. 107.

3. Solms, *Die Nationalverkaüfung im Distrikt von Strassburg* (Strasbourg, 1904, in-8°), p. 30.

4. Fleury, *le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. I, p. 284-290.

5. Bruneau, *les Débuts de la Révolution dans l'Indre et le Cher* (Paris, 1902), p. 172 à 182.

6. Ces retards portèrent surtout sur l'envoi de ses soumissions : la première n'arriva à Paris que le 3 décembre 1790. Elle contenait des biens dont la vente était ajournée. Charléty, *op. cit.*, p. 76.

Les dispositions des autorités, l'influence de leur milieu étant connue, voyons les administrations à l'œuvre.

1. *Régime de la loi des 13-18 novembre 1789.* — La loi des 13-18 novembre 1789 prescrivait aux municipalités deux sortes d'inventaires : 1° une déclaration fournie par les propriétaires et contrôlée par procès-verbal des officiers municipaux ; 2° un inventaire des biens nationaux situés dans la commune.

Un certain nombre d'établissements religieux refusèrent d'abord d'établir une déclaration et se hâtèrent soit de vendre leurs revenus ou mobiliers, soit de déserter leurs monastères[1]. La majorité des propriétaires ecclésiastiques semble cependant avoir exécuté la loi, surtout dans le Rhône, le Rouergue, le Gard. Dans le Rhône, personne ne refusa de fournir l'état demandé. Mais les inventaires dressés furent de nature très inégale : certaines communautés mentionnèrent laconiquement le total de leurs recettes et charges. Les Cordeliers de Sainte-Colombe (Rhône), en particulier, se contentèrent de donner les renseignements suivants :

Revenus	Pensions.	219 livres.
	Terres	1,031 —
Charges		182 —

D'autres communautés fournirent des chiffres qui, à l'examen, furent reconnus erronés. Enfin quelques-unes établirent soigneusement l'état de leurs revenus par provinces et communes. L'archevêché de Lyon énuméra ainsi par lettre du fermier Morel et d'après des états de revenus toutes ses dîmes et rentes. Les chapitres de Saint-Just, Saint-Jean, Fourvière, Ainay, les séminaires Saint-Irénée, Saint-Charles, le collège de Lyon, les Récollets, les Carmélites, les Ursulines agirent de même[2].

Les déclarations des religieux étaient contrôlées par les officiers de la municipalité. Ainsi furent vérifiés, pour le Rhône[3], les inven-

1. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 96 à 100. Lors des inventaires dans l'Aisne, il ne restait qu'un vieillard chez les dominicains de Wailly, deux vieilles religieuses chez les Cordelières de Chauny. L'évêque de Soissons traita avec les fermiers de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes pour faire rentrer au plus tôt les fermages et les soustraire ainsi à l'inventaire. L'abbaye du Val-Saint-Pierre vendit ses coupes de bois.

2. Cf. les inventaires publiés par Charléty, *op. cit.*, p. 3 à 52.

3. Cette vérification a donné lieu dans le Rhône à des procès-verbaux très courts résumant en quelques lignes les opérations faites.

taires de quatre chapitres, deux séminaires, trois communautés séculières, seize communautés d'hommes, quinze de femmes, deux établissements à but spécial. Enfin, les officiers municipaux devaient dresser un état des biens nationaux situés sur le territoire de leur commune. Conformément à cette prescription, le directoire de l'Aisne ordonna aux municipalités de récoler le mobilier des communautés, de laisser le nécessaire aux religieux et de mettre le reste sous scellés, d'inventorier enfin sacristies et églises[1].

Les districts eux aussi avaient leur rôle dans les inventaires. Ils devaient nommer deux commissaires pour examiner les archives, collationner les titres de propriété, contrôler les déclarations. Cette mission semble avoir embarrassé bien des districts. Celui de Saint-Quentin, en particulier, se plaignit que les chartriers des abbayes d'Isle et d'Origny-Sainte-Benoîte fussent un « chaos ». Il faudrait, disait-il, pour les dépouiller, des gens « versés dans les archives ». Bref, il ne nomma pas de commissaires, et le département dut intervenir[2]. Les inventaires de districts ne furent peut-être pas très nombreux : on n'en trouve, en tout, qu'un seul, dans le Rhône, en date du 2 septembre 1790 ; il concerne la communauté des Grands-Augustins, où les commissaires étudièrent les baux de trente-six maisons, les prix de location de sept et trois rentes constituées[3].

L'initiative des soumissions vint de Paris, qui invita les villes du royaume à suivre son exemple. Celles-ci s'y décidèrent avec empressement; dès le 20 mai 1790, Châteauroux soumissionnait pour 3,500,000 livres[4]; le 22, Abbeville envoyait une soumission de 6 millions, « sauf augmentation si les 400 millions n'étaient pas trouvés, ou si les biens situés dans le district valaient plus de 6 millions ». Par ordre de préférence, Abbeville désirait acquérir dans le territoire de la commune, dans la banlieue et dans toute l'étendue du district. Le 25 mai, Bourges et Saint-Amand demandaient à acquérir respectivement pour 3,200,000 et 1,500,000 livres. Des villages mêmes soumissionnèrent. Dans le Rhône, 40 villages sur 120 du district de la campagne expédièrent des soumissions variant de 1,380 livres (Curis) à 483,323

1. Cf. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 124-125.
2. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 128.
3. Charléty, *op. cit.*, p. 26.
4. Bruneau, *op. cit.*, p. 246.

(Saint-Bel)[1]. 7 cantons sur 9 dans le district de Belley, 8 sur 9 dans celui de Nantua[2] firent parvenir des soumissions à l'Assemblée qui les accepta par décrets des 22-26 janvier, 16 février, 27 mai, 5 juin 1791. Dans le district de Nantua, 21 villages soumissionnèrent de 1,481 livres (Giron) à 212,633 livres (Nantua). Dans le district de Bourg, tous les cantons prirent part à l'opération. Les demandes se répartissaient entre 20 communes[3].

Plusieurs villes envoyèrent même plusieurs soumissions. Bourg en expédia trois, respectivement de 1,006,080, 443,707 et 79,446 livres. Lyon en rédigea cinq, toutes supérieures à 1 million. La première soumission de Paris, du 26 juin 1790, s'éleva à 1,849,303 livres 17 sols[4]. L'exemple d'Abbeville montre comment se passaient les opérations : le Conseil général de la commune fut convoqué, le 19 mai 1790, « pour savoir si cette municipalité ferait sa soumission ès mains de NN. SS. de l'Assemblée, pour l'acquisition d'aucun des biens en vente et pour quelle somme »[5]. Le Conseil municipal proposa au Conseil général de profiter « d'un moyen aussi fécond » pour acquérir. Le Conseil général déclara alors soumissionner pour 6 millions. La soumission fut envoyée le 22. Elle revint le 31 avec le texte d'un décret de l'Assemblée, invitant les communes à désigner les biens demandés, sous peine de déchéance. Le 10 septembre, le Conseil général autorisa le renouvellement de la soumission. Une estima-

1. Charléty, *op. cit.*, p. 117 à 147. — 2. Arch. nat., Q^2 1. — 3. Arch. nat., Q^2 1.

4. Arch. nat., AD x, 15. De novembre 1790 à mai 1791, d'après Lecarpentier, *la Propriété foncière du Clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Seine-Inférieure* (Rouen, 1901), p. 19. Rouen envoya dix-huit soumissions d'une valeur nominale de 21,400,000 livres, et trente-sept décrets de soumissions furent rendus dans tout le département.

5. De même à Tulle. Cf. Forot, *l'Aliénation des biens du Clergé à la Révolution* (Tulle, 1905), p. 22-31. Le 25 mai 1790, le Conseil général de la commune se réunit à Tulle : « Les officiers municipaux sont autorisés à acheter pour 1 million de biens, en faisant un choix parmi ceux mis en vente. » Deux officiers municipaux, un notable et un avocat, sont nommés commissaires. Leurs conclusions sont approuvées le 20 octobre 1790. La soumission est envoyée; un décret intervient, le 16 juin 1791, attribuant à la ville 218,879 livres de biens nationaux. Ces biens étaient : 10 maisons, 1 moulin, 5 enclos, 3 domaines, 1 pressoir, 2 prés et 1 église. Les reventes donnent un total de 188,925 livres; en comptant 3 maisons religieuses et 1 domaine que la ville réserve, l'opération rapporte à Tulle 258,604 livres, soit un bénéfice de 39,725 livres. Angers soumissionna de même, le 27 mars 1790, et, par décret du 17 novembre 1790, acquit pour 601,201 livres, 119 maisons, 2 magasins, 41 quartiers de vigne, 200 boisselées de terre, 4 lieux, 3 closeries, 1 collège, 1 cimetière. Voir l'*Anjou historique*, années 1902-1903, p. 632.

tion provisoire de biens, d'une valeur de 1,515,528 livres, servit de base à une soumission provisoire (7 octobre). L'Assemblée nationale ayant décrété, le 10, l'estimation définitive des biens désignés, des commissaires-experts sont nommés le 22; le 19 novembre, on leur adjoint deux commissaires. Enfin, le 28, ils déposent une soumission divisée en trois tableaux :

1er tableau. — Biens de la 1re classe. . .	2,182,335 l. 13 s.
2e tableau. — Biens de la 3e classe. . .	55,657 l. »» s.
3e tableau. — Biens de la 2e classe. . .	100,155 l. 19 s.

La soumission est envoyée et complétée, le 1er décembre, par le « dernier cahier de la troisième section des différentes classes de biens nationaux à acquérir ». Le décret d'aliénation fut rendu le 20 janvier 1791 et sanctionné seulement le 27 mars. Il fallut donc dix mois pour que la soumission d'Abbeville fût suivie d'effet. Ce dut être le cas de beaucoup de municipalités, car, le 11 décembre 1790, le directoire de Pont-Saint-Esprit (Gard) fait entendre cette plainte : « Il ne nous reste qu'un regret, c'est que les lenteurs du Comité d'aliénation nous empêchent de profiter d'un moment aussi favorable »[1].

Ce résultat provenait non seulement de l'encombrement au comité d'aliénation, mais encore du travail de vérification qu'exigeait chaque soumission. Beaucoup, en effet, empiétaient soit sur celles des communes voisines, soit sur celles des particuliers. Enfin un certain nombre comprenaient des biens dont la vente était ajournée. De là des réductions ou des refus d'aliénation.

Cependant, les municipalités attendaient avec impatience le retour de leurs soumissions, car c'était autant par intérêt que par patriotisme qu'elles avaient souscrit. Elles espéraient, à l'aide des bénéfices faits sur la revente, payer leurs dettes et rétablir leurs finances. Abbeville, en particulier, supplia, le 13 novembre 1792, l'Assemblée de lui donner un acompte sur le seizième. Sa dette exigible était de 55,000 livres, provenant de pertes sur les blés achetés et de réfection des armes de la Garde nationale. Les reventes faites par elle s'élevaient alors à 7,573,951 livres. Le seizième en était de 473,374 l. 89; en déduisant un dixième de frais, le bénéfice se réduisait à 426,036 livres; sur le total des reventes, 1,232,582 livres avaient été payées au trésorier du district au 30 septembre 1792. Abbeville demandait

1. Rouvière, *l'Aliénation des biens nationaux dans le Gard*, p. 15.

donc instamment une avance immédiate de 180,000 livres. Les commissaires de la municipalité ajoutaient : « Nous déclarons, de plus, n'avoir rien reçu pour nous-mêmes, aucuns deniers du revenu des biens nationaux, ni aucune annuité et obligation des acquéreurs sur revente. »

Le paiement du seizième était d'ailleurs souvent retardé par des changements dans les modèles à fournir ou des retards dans le paiement des annuités[1].

Les frais de l'expertise étaient imputables à la municipalité en cas de soumission par elle, à l'État dans les autres cas. Les communes, si elles n'étaient pas soumissionnaires, devaient dresser l'état des frais, l'envoyer par l'intermédiaire du département à l'Assemblée, qui en faisait verser le prix par la trésorerie aux receveurs de district. Une provision égale à un millième de l'estimation était envoyée à ces receveurs (décret du 18 juillet 1791).

Les frais d'expertise étaient souvent considérables. Dans l'Aisne, du 1er décembre 1790 au 1er janvier 1792, ils s'élevèrent à 3,524 livres. Dans le district de Mende[2], l'estimation d'un pré coûta 125 livres; deux experts de l'Aveyron reçurent respectivement pour sept et trente-deux jours d'expertise 43 et 640 livres. Les expertises furent généralement consciencieuses; cependant, le Directoire de Pont-Saint-Esprit se plaignait, le 19 décembre 1790, que « des propriétés nationales, dont la valeur s'élève à 500,000 livres, n'ont pas été estimées au delà de 250,000 livres » : c'est que certains experts se sont trompés « pour n'avoir pas eu les modèles sous les yeux »[3]. Et, le fait qu'on ne retrouve aux archives qu'une partie des superficies de vente implique probablement que certaines expertises furent faites avec négligence.

Toutes ces questions préliminaires une fois réglées, le décret du 14 mai put enfin être appliqué. Quelle importance pratique eût-il dans l'histoire des ventes?

2. *Régime du décret du 14 mai 1790.* — La loi du 14 mai 1790 est celle qui a donné lieu au plus grand nombre de ventes. Dans le Rhône, 1,755 ventes sur 3,096, soit plus de la moitié, sont faites sous ce régime[4].

1. En 1792, le Trésor réclama à la ville de Saint-Quentin le montant des acquisitions de 1790; or, celle-ci n'a encore rien reçu, ni en capital, ni en intérêt, de beaucoup d'acquéreurs. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 273.

2. Anglade, *op. cit.*, p. 146. — 3. Rouvière, *op. cit.*, p. 13.

4. Dans les districts de Sévérac, de Mur et de Saint-Geniez, sur un total de

Le receveur du district de Die (Drôme)[1], dans un état du 26 novembre 1791, dit qu'à cette date tous les biens mis en vente ont été aliénés. Le décompte est le suivant :

Biens immobiliers vendus avant le 1er nov. 1791.	732,130 l. 6 s.
Biens immobiliers à vendre au 1er nov. 1791 .	24 l. 4 s.
Droits incorporels rachetables.	241,966 l. 5 s.
Biens immobiliers dont la vente est ajournée .	12,000 l. » s.
Total.	986,121 l. 5 s.

Un état général des adjudications faites aux particuliers dans les départements dont les bordereaux sont parvenus au comité d'aliénation, jusques et y compris le 21 février 1791, est ainsi conçu :

Ventes.	Prix d'estimation.	Prix d'adjudication.	Excédent.
Jusqu'au 28 févr. 91	99,991,338 l. 17	171,821,080 l. 12	71,829,741 l. 4
Jusqu'au 15 mai 91	240,127,851 l. 6	407,729,522 l. 12	167,601,671 l. 5
Total	340,119,190 l. 4	579,550,603 l. 4	239,431,413 l.

Ce tableau fait ressortir trois faits : 1° les ventes jusqu'en mars 1791 ne sont pas très considérables ; 2° de mars à mai, les ventes sont très nombreuses ; 3° l'adjudication atteint un taux bien supérieur à l'estimation.

411, 274 et 568 ventes opérées avant la fin de l'an IV, il en avait été fait respectivement 224, 166 et 208 de janvier 1790 à mai 1791 (Anglade, *op. cit.*, p. 248) ; dans le district de Clermont, sur un total de 2,052 ventes opérées avant la fin de l'an IV, 1,425 le furent dans le cours de l'année 1791 (Anglade, *ibid.*). Dans le Pas-de-Calais, en 1791, il fut vendu pour 53,370,055 livres de biens nationaux (Anglade, *ibid.*). Pour les départements de l'Indre et du Cher, nous trouvons les chiffres suivants : d'août 1790 à mai 1791, 273 ventes dans le district de Sancerre ; de juillet 1790 à août 1791, 282 ventes dans celui de la Châtre ; d'août 1790 à février 1791, 309 ventes dans celui de Vierzon et 317 dans celui de Châteauroux ; et, dans le seul district d'Issoudun, 600 ventes jusqu'au 25 mai 1791 (Bruneau, *op. cit.*, p. 248).

1. Archives de Valence, Q 35.

Les ventes commencèrent tard dans les départements, en novembre, décembre 1790 ou janvier 1791. La première aliénation eut lieu dans le Rhône le 27 novembre 1790, à Abbeville le 2 décembre, à Angers le 9, à Libourne le 26 novembre, dans la Seine-Inférieure en décembre, dans l'Aveyron, l'Aisne, le Gard, la Sarthe, à Strasbourg, Châteauroux, Vierzon en janvier 1791, au Blanc le 1er février, à Sancerre le 4 avril.

Les ventes ne se répartirent pas également entre les mois de l'année 1791. Les lots ne furent pas non plus en nombre égal les années suivantes. Les ventes sont d'abord peu nombreuses. Les acquéreurs hésitent; puis la confiance s'établit, et les aliénations croissent rapidement en nombre et en importance. En mai pour le Rhône, en août pour le Cher et l'Indre, le chiffre des adjudications passe par un maximum, puis décroît très rapidement. La majeure partie des lots est aliénée. Il y a quelques variations spéciales à certains départements et, dans les départements, à certains districts. Ainsi, dans le Rhône, les ventes passent deux fois par un maximum (en mai et en août). Le maximum absolu est atteint en mai pour le district de Villefranche. Voici, par mois, le nombre des ventes dans le Rhône :

Dates.	Distr. de Lyon.	Distr. de la campagne.	Distr. de Villefranche.
Novembre 1790	1	»»	»»
Décembre 1790	23	»»	»»
Janvier 1791	46	3	»»
Février 1791	59	53	23
Mars 1791	29	95	154
Avril 1791	26	148	111
Mai 1791	38	125	280
Juin 1791	13	34	85
Juillet 1791	3	»»	98
Août 1791	18	»»	121
Septembre 1791	7	»»	22
Octobre 1791	2	»»	3
Novembre 1791	8	»»	»»
Décembre 1791	4	»»	»»
De nov. 90 à déc. 91	277	458	897

Le total général pour le Rhône est, au 31 décembre 1791, de 1,632. 1,755 ventes devant être faites jusqu'au 12 prairial an III, il ne reste donc plus à aliéner que 123 lots, soit un très petit nombre[1]. Ces ventes se répartissent de manière très inégale entre les années 1792 et 1793. Elles cessent presque totalement de février à août 1972 dans le district de Lyon, d'avril à septembre dans celui de Villefranche. Les aliénations, dans le district de la campagne, sont importantes de septembre 1792 à mai 1793. Le tableau suivant donne une idée des variations subies dans chaque district par la courbe des ventes[2] :

Dates.	Nombre de ventes.		
	Distr. de Lyon.	Distr. de la campagne.	Distr. de Villefranche.
Janvier 1792	8	»»	23
Février 1792	»»	1	»»
Mars 1792	»»	»»	»»
Avril 1792	1	20	15
Juillet 1792	»»	3	»»
Août 1792	3	»»	»»
Septembre 1792	12	17	»»
Octobre 1792	1	9	8
Novembre 1792	3	9	3
Décembre 1792	»»	20	»»
Janvier 1793	2	»»	»»
Février 1793	11	11	»»
Mars 1793	10	17	»»
Avril 1793	1	»»	4
Mai 1793	»»	2	»»
Juin 1793	»»	9	»»

Dans les autres départements, la majorité des lots était égale-

1. De même à Angers, de décembre 1790 à avril 1791, la plupart des biens sont aliénés pour 8,471,666 livres, sur estimation de 5,924,504 livres (*Anjou historique*, 1902-1903, p. 439). Les chiffres du tableau ci-dessus sont extraits des procès-verbaux de vente publiés par Charléty, *op. cit.*, p. 186 à 218, pour le district de Lyon; 230 à 278 pour celui de la campagne de Lyon; 298 à 370 pour celui de Villefranche.

2. Voir Charléty, *op. cit.*, p. 218-222, 278-290, 370-375.

ment aliénée à la fin de 1791. Dans le district de Clermont (Aveyron), 1,425 adjudications sur 2,052 furent faites en 1791. Leur total représentait 6,751,245 livres sur 10,503,122. Dans le Pas-de-Calais, ce total était de 53,370,055 livres[1].

Le prix de vente dépassa de beaucoup l'estimation. Dans le Cher, il fut généralement double. Dans l'Aisne, les biens adjugés en janvier 1791 pour 1,200,000 livres avaient été estimées 1,100,000 livres[2]. Dans le Gard, les lots furent, au début, « avantageusement aliénés ». Telle propriété qu'une « estimation assez juste » avait évaluée à 4,212 livres trouva preneur à 11,000. Dans le Tarn, l'état général des ventes du département du 4 janvier 1791 au 31 mars 1791 se monte à 3,724, 329 livres sur estimation de 2,332,885 livres. Dans le Puy-de-Dôme, 368 lots aliénés du 13 janvier au 31 mai 1791 furent vendus 3,617,008 l., l'estimation n'étant que de 1,784,394 livres[3].

En 1792-93, l'écart entre la mise à prix et le prix de vente diminue : signe certain que l'activité des ventes se ralentit. Aussi le directoire du Tarn demande-t-il une prorogation du paiement des annuités ; de même, les directoires, dans le Gard, groupent des lots pour les vendre en bloc, afin « d'épargner des frais de séjour aux enchérisseurs éloignés de leur domicile »[4]. Il faut dire que la meilleure partie des lots est vendue et que les bâtiments, églises, chapelles[5] qui restent tentent peu d'acquéreurs.

Il est cependant certain que l'adjudication a de beaucoup dépassé, surtout au début, l'estimation. Ce phénomène est dû d'abord à l'insuffisance de la mise à prix et, par suite, à l'insuffisance des baux[6], enfin à la dépréciation des assignats.

Les paiements furent réguliers. Dans le district de Saint-Geniez,

1. Anglade, *op. cit.*, p. 141, note 1.
2. Archives de l'Aisne; registres de ventes.
3. Anglade, *op. cit.*, p. 142.
4. Rouvière, *op. cit.*, Introduction, p. 15.
5. Notamment dans le Rhône. Cf. les procès-verbaux de ventes postérieures à 1792, dans Charléty, *op. cit.*, p. 286 à 298.
6. D'une manière générale, les baux du clergé étaient inférieurs à la valeur réelle de la terre dans le Rhône, l'Aisne et le nord de la France. C'est que, en Artois, Picardie et dans le Laonnois, les baux se perpétuaient dans la même famille; aux renouvellements, personne n'osait faire concurrence à l'ancien fermier, qui obtenait un nouveau bail, aux mêmes conditions. Le fait de donner trop de terre au même fermier était nuisible à la bonne culture des champs dont beaucoup restaient en friche : second obstacle à l'élévation du canon. Cf. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 279, et le Registre des délibérations du district de Saint-Quentin, du district de Soissons (Archives de l'Aisne).

il y eut douze folles enchères[1], sept dans l'Indre et le Cher, avant le 15 mai 1793, et trente paiements en retard. Le directoire de Sancerre disait lui-même, le 15 mars 1793 : on a payé « très exactement ». Dans trois districts du Gard, on signale vingt folles enchères. Dans le district de Lyon, sur 610 acquéreurs, 11 seulement furent déchus et leurs biens revendus. Par contre, dans l'Aisne, il y aurait eu de nombreuses déchéances, surtout dans le district de Vervins. C'est que ce département fut fortement atteint par la spéculation[2].

Les déchéances entraînant la revente, celle-ci se fit souvent dans de mauvaises conditions. Dans l'Aisne, en particulier, un ouvrier perruquier de Saint-Quentin avait acheté 300,000 livres un bien qui fut revendu 161,000 livres. Cette dépréciation a aussi pour cause ce fait que l'acheteur, étant généralement un spéculateur, a pu payer un domaine bien au delà de sa valeur.

3. *Régime de la loi du 3 juin 1793.*— La loi du 3 juin donna lieu à deux inventaires : 1° un état de consistance des biens des émigrés dressé suivant la loi du 1er février 1793; 2° un état des biens immobiliers nationaux dressé par les receveurs des domaines. Enfin, les biens des condamnés, déportés, réélus furent l'objet d'un état de consistance.

Dès le 20 mars 1792, le directoire d'Abbeville prescrivit aux municipalités d'établir, par tableau, l'importance des biens des émigrés, leur désignation et l'état des sommes dues. Cette estimation éprouva dans le district des résistances de la part des « occupeurs des terres séquestrées », qui refusèrent de déclarer « ce qu'ils occupaient et ce qu'ils devaient ». Le rôle de chaque, municipalité consistait à faire l'inventaire, apposer les scellés diriger l'expertise et procéder à la vente.

L'importance de la loi fut variable. Dans les districts de Lyon

1. Anglade, *op. cit.*, p. 142, renvoi n° 5. A Tulle, il n'y eut pas de déchéances : 3 ou 4 acquéreurs mirent 20 ans à s'acquitter; 1 paya en 8 mois, 1 en 1 an, 2 en moins de 2 ans, 1 en 3 ans, 8 en 4 ans ou 4 ans 1/2, 1 en 5 ans; la majorité liquida ses acquisitions en 8, 9 ou 10 ans (Forot, *op. cit.*, p. 45 à 69). A Libourne, au 1er ventôse an IV, il y avait 18 folles enchères; 12 acquéreurs n'avaient rien payé (c'étaient les acheteurs de droits féodaux); 107 paiements n'étaient pas encore soldés. Enfin, au 15 floréal an VIII, sur 1,962 ventes, 55 seulement étaient frappées de déchéance (Marion, *Vente des biens nationaux dans le district de Libourne*, dans la *Revue philomathique de Bordeaux*, ann. 1902, p. 403).

2. Fleury, *op. cit.*, t. II, p. 165.

et de la campagne, il n'y eut que très peu de ventes. Pour la totalité des adjudications, les émigrés, au nombre de cinq, dans le district de la campagne, ne furent dépouillés que de six lots, et, dans le district de Lyon, quinze émigrés n'eurent que vingt-quatre lots vendus. Par contre, à Villefranche, on vendit 159 lots sur 3,096, soit un vingtième de la totalité des aliénations[1]. Dans la Sarthe, la loi fut appliquée dans tous les districts et fréquemment dans le district du Mans[2]. Le Gard aliéna, conformément à cette loi, plus de 2,000 lots; les acquéreurs furent au nombre de 1,591 contre 2,699 acheteurs de biens de première origine.

Peu nombreuses au début, les ventes augmentèrent d'intensité dans le Rhône en avril 1794, passèrent par un maximum en juin et se maintinrent jusqu'en mai 1795, date de la dernière vente conforme à cette loi.

Voici le nombre des aliénations mensuelles faites à Villefranche de 1793 à 1795 :

1793	1794											1795			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Mars	Avril	Mai
2	7	6	7	14	19	21	20	10	8	12	7	9	8	4	1

La majorité des lots furent compris entre 5 et 50 hectares. De même les estimations sont toutes, pour le district de Villefranche,

1. Dans le district de Libourne, 1,692 sur 2,230 ventes, soit les trois quarts, furent faites sous le régime de cette loi. 5,744 journaux de terre furent aliénés du 1er frimaire an II à la fin de l'an III. Dans le seul mois de ventôse an II, on adjugea 176 lots (Marion, *op. cit.*, p. 387 et 395).

2. Legeay, *Documents historiques sur la vente des biens nationaux dans la Sarthe.* Le Mans, 1885-1886, 3 vol. in-16. Voir dans chaque district, à la suite de la publication des actes de vente des biens de 1re origine, celle des biens des émigrés : t. I, p. 178 à 298, 395 à 425, 540 à 565; t. II, p. 181 à 203, 318 à 338, 526 à la fin; t. III, p. 229 à 274, 411 à 443, 535 à 609.

entre 5,000 et 50,000. Les lots divisés furent très considérables (90 contre 64 non divisés)[1].

4. *Régime de la loi du 12 prairial an III.* — La suppression des enchères et la vente sur soumissions amena une grande affluence d'amateurs dans les bureaux des districts. A Romans, par exemple, dans la Drôme, trente-trois biens sont soumissionnés au même instant, le 22 prairial, par 622 habitants de Romans (marchands, cabaretiers, etc.), 319 habitants de Lunité, 93 habitants d'une dizaine de villages.

Beaucoup qui ne savent pas signer mettent une croix. Des pages entières sont couvertes de demandes de soumissions, puis des registres entiers sont remplis[2]. Les départements s'émeuvent et réclament. Le directoire du Rhône implora l'Assemblée pour qu'elle rendît un décret modifiant la loi. Ce décret intervenu, les ventes purent s'opérer jusqu'au 28 ventôse an IV.

Le nombre d'adjudications fut de 50 pour Lyon, 76 pour la campagne, 281 pour Villefranche, soit 407 pour le Rhône. Tous ces lots furent vendus en quatre mois[3].

Les prix de vente furent surtout compris entre 500 et 50,000 l. (district de Villefranche), 2,000 et 100,000 (Lyon), 1,000 et 25,000 (la campagne). Ils furent plus élevés à Lyon que dans le district de la campagne, dans le district de la campagne qu'à Villefranche.

5. *Régime de la loi du 28 ventôse an IV.* — D'après un

1. Dans le district de Libourne, 169 des 176 ventes opérées en ventôse an II se répartissaient ainsi : articles inférieurs à 1 journal, 52; articles compris entre 1 et 3 journaux, 79; articles compris entre 3 et 10 journaux, 19; articles compris entre 10 et 50 journaux, 17; articles supérieurs à 50 journaux, 2 (Marion, *loc. cit.*, p. 395).

2. Archives de Valence, Q 57.

3 :

Dates.	Distr. de Lyon.	Distr. de la campagne.	Distr. de Villefranche.
Août 1795	9	»»	121
Septembre 1795	30	»»	160
Octobre 1795	11	27	»»
Novembre 1795	»»	49	»»

état dressé le 29 ventôse an IV par l'administration de l'enregistrement et des domaines, le reliquat des biens nationaux ne comprendrait plus, à cette époque, que 6,247,270 l. 289 en argent. Les biens de première origine y entreraient pour 1,689,471 l. 422, les biens de deuxième origine pour 1,854,027 l. 929[1]. Il ne devait donc plus rester à ce moment une grande masse de biens. La loi du 28 ventôse an IV en fit disparaître un grand nombre. 160 lots furent aliénés à Lyon, 181 dans le district de la campagne, 158 à Villefranche. Tous ces lots furent vendus de 1796 à 1798, principalement en 1796[2].

Dans l'Aisne, plus de 3,000 lots furent vendus en exécution de cette loi (exactement 3,093).

D'après les locations en 1790, les prix se répartissaient ainsi : 1° pour le district de Lyon, il y a à peu près égalité entre les locations inférieures et supérieures à 1,000 livres; 2° dans les autres districts, la plupart des locations sont inférieures à 1,000 livres. Excepté à Lyon, tous les lots vendus représentèrent un capital inférieur à 50,000 livres. Le calcul des superficies[3] établit nette-

1. Arch. nat., AD x, 18. Il ne faut pas accorder à ces chiffres une valeur mathématique. En effet, le tableau dans lequel ils sont insérés, tout en annonçant pour 6 millions de biens, n'en détaille que 3 millions. De plus, il y a dans l'original une erreur matérielle d'addition.

2. La somme des articles vendus jusqu'au 28 ventôse an IV, dans l'Eure-et-Loir, était de 11,406 livres, représentant une valeur d'adjudication de 142,505,207 livres 21. D'après la loi du 28 ventôse, 3,293 articles furent vendus pour 15,534,832 livres, sur lesquels 7,541 livres 87 restaient dues au 15 messidor an VII (Rapport du ministre des Finances. Arch. nat., AD x, 20).

Années.	Nombre de lots vendus.		
	Distr. de Lyon.	Distr. de la campagne.	Distr. de Villefranche.
1796	160	156	137
1797	»	14	10
1798	»	11	11

3. Calcul fait d'après les superficies mentionnées dans les actes de vente et réduites en ares et hectares, suivant le tableau annexé à l'ouvrage de Charléty, *op. cit.*, p. 611-613.

ment que les lots furent généralement plus petits que 5 hectares. Aucun ne dépassa 50 hectares.

D'après le rapport du ministre Ramel, au 5 messidor an VII, le bilan de cette loi était le suivant[1] :

Articles vendus : 104,719.

Prix total	3/4.	458,808,300 (en mandats valeur nominale).	
	1/4.	152,629,912 (en numéraire, ou mandats au cours).	
Payé	*1)* en mandats ou assignats à 3 °/₀ . .		457,686,213 l.
	2) en numéraire ou valeur équivalente.		143,325,301 l.
Dû	*1)* en numéraire.		4,000,000 l.
	2) en mandats		1,121,616 l.

En supposant ces calculs justes, la loi du 28 ventôse an IV aurait été pratiquement très importante[2] et presque tout aurait été payé.

6. *Régime de la loi du 16 brumaire an V.* — La loi du 16 brumaire et les lois suivantes ne portèrent, au moins dans le Rhône[3], que sur un petit nombre de lots[4].

La somme des articles vendus d'après la loi du 16 brumaire était, suivant Ramel, de 40,813. Le montant de la première moitié de la mise à prix était de 123,016,957 l. 13. Celui de la seconde moitié, joint au produit des enchères, était de 4,484,092,821 l. 31.

7. *Régime de la loi du 26 vendémiaire an VII.* — L'état

1. Arch. nat., AD x, 20.

2. Ramel estimant à 857,034 le nombre des articles aliénés avant cette loi, les opérations exécutées sous ce régime atteindraient un huitième des transactions antérieures.

3. Voir Charléty, *op. cit.*, p. 479-482 pour la loi du 16 brumaire an V; p. 482-483 pour celle du 26 vendémiaire an VIII et p. 483-493 pour celle du 15 floréal an X.

4. *1)* Loi du 16 brumaire an V. Nombre de lots vendus dans le district	de Lyon . . .	13	26 lots
	de la campagne.	1	
	de Villefranche.	12	
2) Loi du 26 vendémiaire an VII			7 lots
3) Loi du 15 floréal an X. Nombre de lots vendus dans le district	de Lyon . . .	52	93 lots
	de la campagne.	14	
	de Villefranche.	21	

des ventes, au 30 floréal an VII, était, d'après le rapport de Ramel, le suivant :

Nombre de ventes faites : 11,273.

Montant des mises à prix sur le pied de huit fois le revenu	17,854,876 l. 94 s.
Montant des adjudications. . . .	25,721,131 l. 69 s.
Restait à vendre pour	343,027,260 l. 29 s.

La situation des biens nationaux était alors telle que 1,017,595 articles avaient été vendus depuis 1790 et qu'il en restait environ pour 350 millions[1].

Les départements avaient pris une part inégale à ces dernières lois. Suivant une note additionnelle jointe au rapport de Ramel, le département dans lequel la loi de ventôse avait donné lieu au plus grand nombre de ventes était le Nord (6,555 articles de vente); le département le plus pauvre en biens nationaux était l'Ardèche (300). De même le prix des trois premiers quarts concernait l'Ardèche pour 392,779 livres, le Nord pour 25,016,250 l. Ce chiffre, dans la plupart des départements, était supérieur à 1 million. Enfin, la somme du dernier quart variait, suivant les départements, entre 30,000 l. et 8,000,000.

Le montant des aliénations faites en vertu de la loi du 6 brumaire an V, et antérieurement à la loi du 9 vendémiaire an VI, comprenait 2,124 articles de vente. Dans quarante-deux départements, cette loi n'avait pas été appliquée. Dans les autres, les ventes variaient de 1 à 303, le total des adjudications entre 4,000 l. et 18 millions (Seine-et-Oise).

Enfin, postérieurement à la loi du 9 vendémiaire an VI, et antérieurement à celle du 26 vendémiaire, le nombre des ventes était de 35,947. Le montant des trois quarts du prix variait de

1. Toutes ces aliénations donnaient lieu à un gros travail de vérification. Ramel concluait, en effet, son rapport par cette remarque : « Les ventes ont donné lieu à un immense contentieux; j'ai annoncé dans le compte moral de l'an V que la seule loi du 28 ventôse avait amené plus de 30,000 affaires dans les bureaux de l'aliénation. Je déclare que le travail que cette partie exige absorbe la moitié de mon temps et qu'un surcroît de travail pendant douze heures consécutives, les décadis, ne suffisent à me mettre à jour » (Arch. nat., AD x, 20).

540 l. (Jura) à 22 millions (Escaut), le total du montant des adjudications de 750 l. à 370 millions.

8. *Régime de la loi du 20 mars 1813.* — En général, la loi du 20 mars 1813 excita peu d'empressement. Dans le Gard, des biens durent être mis plusieurs fois aux enchères; dans le Rhône, on ne mit en vente que 34 lots, et plusieurs ne purent être adjugés. Dans l'Aisne, 1,937 sur 2,912 articles furent vendus, 975 furent donc retirés de la vente[1].

Les lots furent généralement peu importants. Dans l'Aisne, 297 seulement dépassèrent 1,000 fr. et quatre 10,000 fr. Dans le Gard, sur 493 acquéreurs, 63 seulement acquirent pour plus de 1,000 fr. et deux au delà de 50,000.

En mettant à part la loi du 20 mars 1813 comme excentrique à l'histoire des ventes, la presque totalité des biens nationaux fut aliénée sous le régime de six lois différentes : on peut se demander si une loi unique n'aurait pas suffi au succès de l'opération. Il est probable que non, car chaque loi se trouve, dans l'application, soumise à un phénomène identique : les ventes se traînent au début, puis croissent très rapidement, décroissent de même et tombent à zéro; et, quand cette stagnation des affaires est complète, il faut un nouveau régime d'adjudication pour imprimer aux ventes une nouvelle activité.

En somme, d'après le nombre d'articles aliénés (plus d'un million), de ventes consommées et payées, l'aliénation des biens nationaux réussit en général[2].

Ch. Bournisien.

1. Archives de l'Aisne; registres de vente.

2. Le présent travail est extrait d'un mémoire récompensé en 1907 par l'Académie des sciences morales (concours Rossi). On ne doit donc pas s'étonner si les travaux publiés depuis cette époque n'y sont pas mentionnés.

BONAPARTE

ET LE RECÈS GERMANIQUE DE 1803.

I.

Seeley estime que la négociation du Recès de 1803 renferme en germe toute la révolution allemande du XIXe siècle[1]. Il a raison; mais il faut dire aussi que ce Recès était préparé par des circonstances, par un état d'esprit, par une situation politique qui lui donnèrent toute sa valeur historique, et que l'acquisition de la frontière naturelle du Rhin par la France ne fut que l'occasion où se détermina un mouvement depuis longtemps commencé. La personnalité de Bonaparte fut d'ailleurs pour beaucoup dans l'importance que prit l'événement.

Le traité de Lunéville reproduisait les termes essentiels de celui de Campo-Formio; il abandonnait à la France toute la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'à la frontière de la République batave, et l'article VII en était ainsi conçu : « Et comme, par suite de la cession que fait l'Empire à la République française, plusieurs princes et États de l'Empire se trouvent dépossédés, en tout ou en partie, tandis que c'est à l'Empire germanique collectivement à supporter les pertes résultant des stipulations du présent traité, il est convenu entre Sa Majesté l'Empereur et Roi, tant en son nom qu'au nom de l'Empire germanique, et la République française, qu'en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'Empire sera tenu de donner aux princes héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit Empire suivant les arrangements qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés[2]. »

La formule est longue et lourde; elle se peut ramener à ces

1. Seeley, *Life and times of Stein*, t. I, p. 88.
2. De Clercq, *Traités de la France*, t. I, p. 424.

termes : les princes *héréditaires* dépossédés à la rive gauche du Rhin seront dédommagés par des territoires pris dans le sein de l'Empire, c'est-à-dire par les territoires des princes non héréditaires, ou des princes ecclésiastiques, et des villes. Le mot *sécularisation* n'est pas écrit dans le traité de Lunéville; mais la nécessité en est fortement établie; elle avait été reconnue en termes formels par le congrès de Rastadt, dont il n'y avait qu'à achever l'œuvre : la chaîne était renouée par les victoires de Marengo et de Hohenlinden.

Ainsi l'établissement de la République française dans ses frontières naturelles du Rhin avait immédiatement pour l'Allemagne deux conséquences très graves : il la refoulait à l'est, loin des limites que le traité de Verdun lui avait données en 843, et détruisait irrémédiablement les cadres essentiels du Saint-Empire Romain-Germanique; il laissait à la France le siège primatial de Mayence; d'autre part, il achevait, par contre-coup, la sécularisation inaugurée par la réforme protestante et ruinait l'influence politique de l'Église catholique en Allemagne; par quoi il portait un coup décisif à l'autorité de la maison d'Autriche. En vérité, il changeait la constitution même de l'Allemagne.

Le Directoire en avait eu la volonté consciente. Il l'avait exprimée avec une puissante logique et une réelle grandeur dans les instructions qui avaient été données à ses agents au congrès de Rastadt et qui avaient été déjà rédigées par Talleyrand[1]. Il avait très bien vu que la conquête du Rhin par la France entraînait comme une conséquence nécessaire « la refonte du corps germanique »; il avait voulu que le principe des indemnités à attribuer aux princes allemands dépossédés sur la rive gauche du Rhin fût réalisé par une sécularisation générale de toutes les terres ecclésiastiques, depuis les électorats jusqu'aux moindres chapitres, dans la pensée de détruire d'un seul coup toute la clientèle politique de l'Autriche dans le Saint-Empire; il s'était efforcé de partager cette belle proie ecclésiastique entre ses amis, de ramasser toute la poussière des innombrables « Allemagnes » en quelques territoires compacts au profit des meilleurs clients de la France; il avait travaillé particulièrement à entretenir le conflit déjà vieux de l'Autriche et de la Prusse; il avait pensé faire à l'Autriche plus de mal qu'elle n'en avait subi même des précé-

1. Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. V, p. 259-263.

dentes campagnes de Bonaparte; en vérité, il avait entrepris de la chasser de l'Allemagne et de l'Italie, de vider son titre impérial de toute la substance de son ancienne autorité. L'Autriche s'en était vengée par le crime.

Le premier Consul reprenait l'œuvre interrompue par la violente clôture du congrès de Rastadt; en fait, il reprenait la tradition même de la monarchie, inaugurée par Henri II, « protecteur des libertés germaniques » et dès lors maître des Trois-Évêchés, définitivement fondée par Richelieu et Mazarin, lorsque déjà ils avaient consolidé, aux traités de Westphalie, les sécularisations issues de la Réforme, lorsqu'ils avaient réuni l'Alsace à la France, lorsqu'ils avaient groupé dans la ligue du Rhin une clientèle française d'États allemands. Au lendemain du traité de Lunéville, la même situation générale se reproduisait avec quelques détails nouveaux : le Saint-Empire devait fournir aussi des indemnités au grand-duc de Toscane, frère de l'Empereur, et au prince de Nassau-Dillenbourg, de la maison d'Orange, ex-stathouder de Hollande, beau-frère du roi de Prusse, et l'Empereur voulait que la part de son frère fût le plus considérable possible, et le roi de Prusse voulait que celle de son beau-frère ne fût pas inférieure, et « les deux colonnes de l'Empire » ainsi mettaient le même zèle à le renverser.

Mais aussi, parmi les intrigues des avidités concurrentes, parmi des circonstances à peine renouvelées d'un siècle à l'autre, le « devenir » allemand évoluait irrésistiblement vers l'unité; les destinées historiques, plus fortes que les hommes, qui n'en sont souvent que les agents inconscients, groupaient peu à peu les États allemands autour de quelques princes plus puissants[1] et suscitaient, au-dessus des rivalités locales et des tendances particularistes, le génie national qui s'exprimait alors dans les chefs-d'œuvre de l'école de Weimar, et des sentiments patriotiques bientôt capables de refouler les influences étrangères.

Jamais l'Allemagne ne fut moins libre qu'au temps de Napoléon ; jamais elle ne fit de plus rapides progrès vers la liberté.

La diète de Ratisbonne, sollicitée par l'Empereur, ratifia sans résistance et sans observations le traité de Lunéville[2]; il restait à en assurer l'exécution; ce fut moins facile et moins rapide; car,

1. Seeley, *op. cit.*, t. I, p. 90.
2. Haüsser, *Deutsche Geschichte*, t. II, p. 333.

s'il excitait chez les uns des convoitises impatientes, il rencontrait chez les autres une opposition passionnée : les princes ecclésiastiques pratiquaient mal l'esprit de renoncement, et l'Autriche, qui se trouvait bien de l'ancien régime, se défiait à juste titre des nouveautés; inquiétudes et convoitises contradictoires qui allaient rendre l'affaire des indemnités singulièrement délicate.

Louis de Cobenzl avait noué à Lunéville des relations amicales avec Joseph Bonaparte, et il nourrissait depuis Campo-Formio à l'égard du premier Consul une admiration grandissante. Après la signature de la paix, qui pourtant n'était pas extrêmement glorieuse pour lui, il demanda avec assez d'humilité à aller passer quelque temps à Paris pour y présenter ses hommages au gouvernement français ; il y fut autorisé, mais le premier Consul ne consentit à le recevoir qu'après la ratification de la diète, qui sans doute en fut sensiblement hâtée.

Puis on parla des indemnités. Chez Joseph, à Morfontaine, ou chez Talleyrand et aux Tuileries, on chercha à mettre d'accord les gouvernements de Vienne et de Paris[1]. La France eût volontiers laissé à l'Autriche l'initiative des propositions. Cobenzl se fit beaucoup prier; il ne s'exprima ensuite qu'en formules mystérieuses; pressé de se prononcer, il défendit d'abord avec quelque chaleur les intérêts de l'ancien grand-duc de Toscane, l'archiduc Ferdinand, frère de l'Empereur; il demanda pour lui l'archevêché de Salzbourg et la prévôté de Berchtolsgaden, la ville et l'évêché de Passau, les évêchés de Brixen et de Trente; il sembla ne point vouloir admettre d'autres sécularisations. Il affirma avec énergie la nécessité de conserver les trois électeurs ecclésiastiques, afin de ne point détruire le propre caractère de la constitution germanique. Enfin il daigna émettre quelques idées sur les indemnités qu'il conviendrait d'attribuer au roi de Prusse, à l'électeur de Bavière, au duc de Wurtemberg, au landgrave de Hesse-Cassel, au margrave de Bade; à leur endroit, il n'eut pas le même système d'appréciation qu'à celui du grand-duc de Toscane; il estima au minimum la valeur des terres dont il fallait les indemniser : il s'agissait pour lui de réduire le plus possible l'étendue des sécularisations. C'était la politique du moindre mal; elle ne pouvait s'accorder avec les vues du gouvernement français, et le voyage de Cobenzl à Paris ne donna aucun résultat.

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 717, fol. 36; Du Casse, *Négociations relatives aux traités de Morfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, t. II, p. 365.

D'ailleurs, le gouvernement autrichien était alors tout désemparé; la campagne de 1800 et le traité de Lunéville avaient ruiné le crédit de Thugut, et, sous l'influence timide de l'archiduc Charles, la cour de Vienne prenait des dispositions plus pacifiques, ce qui ne l'empêchait pas d'entretenir des relations très régulières avec Londres. Elle ne se résignait pas à ses désastres.

Cependant, la diète de Ratisbonne essayait consciencieusement d'engager la procédure des indemnités. Le 30 avril 1801, elle votait un premier *conclusum*, où elle priait Sa Majesté Impériale de « vouloir bien se charger de l'aplanissement de tous les objets qui, d'après le traité de Lunéville, ont été réservés pour un arrangement particulier »[1]. L'Empereur était prié de communiquer à la diète le résultat de ses démarches avant de rien arrêter définitivement avec le gouvernement français. D'aucuns auraient voulu que la question fût résolue entre l'Empereur et la diète, sans aucune intervention de l'étranger, *res plane domestica;* mais ceux qui comptaient sur la France pour quelques profits faisaient remarquer que la France avait signé le traité de Lunéville, dont il était justement question d'assurer l'application intégrale, qu'elle en était une naturelle garante.

Après deux mois de réflexions, le 26 juin 1801[2], l'Empereur répondit à la diète par un décret où il observait que les pouvoirs qu'on lui reconnaissait étaient insuffisants pour qu'il pût traiter avec la France, qui n'admettrait pas qu'il eût à en référer sur tous les points à Ratisbonne, qu'il n'y avait pas de négociations possibles dans de telles conditions, qu'il fallait donc lui donner des pouvoirs illimités, la diète conservant, selon la constitution, le droit de ratification. Cette communication du gouvernement impérial jeta déjà la diète dans le plus beau désarroi, où les prétentions de l'Autriche commencèrent d'être âprement relevées, ce qui n'avança pas encore beaucoup la besogne.

L'électeur de Mayence, qui devait à son titre d'archichancelier de Germanie de diriger les délibérations de la diète, qui en exerçait, comme on disait, la fonction directoriale, proposa diverses solutions inspirées d'intentions excellentes : ou bien chacun des ayants droit ferait valoir ses réclamations qui seraient vérifiées sur place par des commissaires de la diète; on estima que ces formalités seraient longues, sans doute vaines, sujettes à

1. Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 338. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 702, fol. 314.
2. Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 352.

d'interminables conflits, et qu'ainsi l'affaire des indemnités risquait de durer pendant plusieurs générations; ou bien, comme à Rastadt, on nommerait une députation d'Empire qui aurait autorité pour accomplir toute la besogne, ce qui devait demander aussi quelque temps.

En attendant, on discuta plusieurs semaines sur les mérites respectifs de ces diverses combinaisons; on y passa la plus grande partie de l'année 1801. Entre temps, on s'occupa d'un monument à élever à la gloire de l'archiduc Charles, libérateur de la Germanie, le vainqueur de Moreau : c'était un moyen d'oublier Hohenlinden. Des vacances dispersèrent la plupart des membres de la diète à travers leurs terres, car rien n'est plus urgent que de jouir des agréments de la campagne dans la belle saison.

Ainsi, l'incertitude qui résultait des derniers événements se prolongeait sans apparence de solution proche. Chez beaucoup de princes ecclésiastiques, l'espérance naissait que la paix de Lunéville ne durerait pas plus longtemps que la paix de Campo-Formio; les agents anglais les encourageaient à compter sur le gouvernement de Londres pour remettre encore tout en question ; et le grand-duc de Toscane et le duc de Modène refusaient de renoncer à leurs terres d'Italie. Mais, d'autre part, comme il ne fallait pas perdre les bonnes occasions, dans le cas d'une sécularisation, ces princes de l'Église coupaient les bois, dénaturaient les mobiliers, s'emparaient des recettes, aliénaient jusqu'aux domaines fonciers, contractaient des dettes hypothéquées sur leurs bénéfices, et les derniers actes de leur souveraineté chancelante tournaient tous au détriment du pays[1]. D'autres avaient fait de même au temps de la réforme, et par toutes les ambitions qui conspiraient en ce sens, cette situation provisoire, très lucrative, menaçait de durer, au grand dommage de l'Allemagne.

Les inconvénients, en effet, s'en multipliaient de toutes manières. La chambre impériale de Wetzlar, privée d'une grande part de ses ressources par la cession de la rive gauche du Rhin à la France, ne pouvait plus solder ses juges et laissait 40,000 procès en souffrance. Le comte de Linange, membre de l'Empire, domicilié à Mannheim à droite du Rhin, en instance de divorce, ne savait où porter son procès, sa femme étant domiciliée à gauche du Rhin et ne voulant comparaître qu'à Mayence; la diète enre-

1. Du Casse, *Négociations*, t. II, p. 393.

gistra sa requête[1]. Elle n'eut pas le temps de statuer. Mais il faudrait bien des pages pour dire toutes les affaires demeurées en suspens entre les États, entre les particuliers; la vie du Saint-Empire était arrêtée.

Le premier Consul n'avait pas grand souci de ces misères; si l'Allemagne eût été seule à en souffrir, sans doute il les eût laissées durer; mais il avait souci des intérêts de la France, qu'il confondait avec les soins de son ambition. Or, il pouvait sembler que la frontière française de la rive gauche du Rhin n'était pas définitivement acquise tant que toutes les conséquences n'en étaient pas réglées, tant que les princes allemands de cette région n'avaient pas reçu ailleurs d'autres établissements. Et il plaisait à Bonaparte de poursuivre au delà du Rhin la politique de la monarchie et du Directoire, d'y grouper autour de la France une clientèle intéressée et fidèle, d'y reprendre les traditions de Henri II et de Richelieu. Il était possible d'y préparer la suprématie de la France sur le continent, d'y fonder un autre empire. C'est pourquoi le gouvernement français excitait les inquiétudes des princes laïques de l'Allemagne sur leurs espérances d'indemnités et d'agrandissements; Talleyrand invitait son agent à Ratisbonne, le citoyen Bacher, à entretenir les plaintes des princes dépossédés; il était habile à guider l'opinion publique[2].

La Prusse entendait ces discours; elle avait l'oreille fine en matière d'agrandissements. Pourtant elle aurait dû peu réclamer, ayant peu perdu, la Gueldre, Meurs et la moitié occidentale du duché de Clèves, environ 2,750 kilomètres carrés peuplés de 125,000 habitants; elle se plaignit plus fort, pour reprendre davantage. Au moment des défaites de la France en 1799, elle avait été prise d'un grand zèle, quoique tardif, pour l'intégrité du Saint-Empire et elle avait fait mine de réoccuper ses anciens territoires de la rive gauche[3]. Cette ardeur généreuse n'avait pas survécu à la bataille de Marengo; dès lors, le gouvernement de Berlin n'était plus soucieux que de rechercher la plus grosse indemnité possible. Ayant occupé le Hanovre au moment de la Ligue des Neutres au printemps de 1801, il avait essayé de se le faire reconnaître en indemnité par la France et par la Russie;

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 703, fol. 43.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 702, fol. 485.
3. Aff. étr., Corr. Prusse, n° 227, fol. 123 : dépêches de Beurnonville; Ibid., n° 229, fol. 47, 73, 127, 140.

mais il eût voulu aussi être par ces deux puissances garanti contre le mécontentement de l'Angleterre. La Ligue des Neutres dissoute par la mort du tsar Paul, il rêvait une sécularisation à son profit des riches évêchés de Wurzbourg et de Bamberg. Il désirait plus ardemment que le premier Consul l'exécution rapide de l'article VII du traité de Lunéville; il était plus passionné que quiconque pour la sécularisation de toutes les terres de l'Église; il lui plaisait que le butin fût abondant.

La Bavière aussi avait du zèle pour l'entière exécution du traité de Lunéville. Car elle avait perdu davantage sur la rive gauche du Rhin; elle avait perdu des domaines de 12,000 kilomètres carrés, peuplés de 700,000 habitants environ, le Palatinat du Rhin, Juliers, Simmern, Veldenz et Lautereck, Lautern, Deux-Ponts, Sponheim, la Petite-Pierre, Bischweiler, Ribeauvillé, Ravenstein, Bergen-op-Zoom, Wynnendal et Saint-Michel-Gestel[1]. Elle avait vraiment lieu de se plaindre des événements; elle avait vraiment droit à des compensations. C'est pourquoi elle craignit d'être obligée à d'autres sacrifices : l'Empereur voulait placer l'ancien grand-duc de Toscane tout près de lui, de façon à arrondir par lui les domaines de la maison d'Autriche; la Bavière risquait donc d'être démembrée sur sa frontière orientale comme elle l'avait été par la France sur sa frontière occidentale; entre ces deux grandes puissances, elle était menacée d'un sort pitoyable. Elle n'avait de salut que dans une large interprétation du principe des indemnités, et elle mettait désormais toute sa confiance dans le premier Consul.

Ceux qui n'avaient rien perdu avançaient néanmoins des réclamations véhémentes, sous prétexte de sauvegarder l'équilibre germanique. Les uns et les autres étaient irrités que le Saint-Empire eût à fournir aux indemnités de princes étrangers, le grand-duc de Toscane, le duc de Modène, le prince d'Orange. Il était à prévoir que la sécularisation générale des biens de l'Église ne donnerait pas une satisfaction complète à toutes ces combinaisons et convoitises, et l'on parlait de la médiatisation des villes libres, trop faibles pour se défendre. Mais le gouvernement français en voulait du moins sauver quelques-unes : on notait quelque ressemblance entre leurs institutions et celles de la République française, elles étaient comme de petites républiques; elles étaient

1. Himly, *Formation territoriale des États de l'Europe centrale*, t. II, p. 173.

surtout, par exemple Augsbourg et Francfort, les intermédiaires du commerce de la France avec l'Europe centrale; leurs banques étant les grands marchés de l'argent, il importait que leur puissance financière fût garantie par une certaine autonomie politique; la France avait besoin qu'elles fussent libres pour les dominer[1].

Ainsi tout dépendait du premier Consul; l'Allemagne attendait qu'il prononçât sur ses destinées. Lui seul y paraissait désintéressé, mais ce n'était qu'une apparence. Sa plus grande force était dans la division de plus en plus accentuée du Saint-Empire entre les deux courants autrichien et prussien, antagonisme déjà ancien auquel l'affaire des indemnités ne faisait que donner une nouvelle forme et une plus grande âpreté : l'Autriche prête à empêcher toute sécularisation, s'il était possible, et soutenue par tout l'effort des influences ecclésiastiques, prête à prendre la plus grosse part des sécularisations si elle ne pouvait les empêcher; la Prusse, soutenue par tous les princes laïques, catholiques aussi bien que protestants, estimant, comme disait le comte de Gœrtz, son ministre à Ratisbonne, que l'Empire était dans un cas de faillite ou de déconfiture, qu'il fallait établir le bilan de tous les biens ecclésiastiques à séculariser, pour en faire ensuite la répartition entre la masse des créanciers[2].

Il était difficile que ces deux partis se missent d'accord; leurs intérêts étaient trop divergents. Un pamphlet courait alors à travers l'Allemagne : Germania, une pauvre vieille femme, infirme, percée de coups, couverte de haillons, se réfugie au ciel; elle y demande que sa dernière heure soit encore un peu de temps différée et qu'il lui soit fait grâce. Le Père Éternel fait appeler le Conseil des saints pour éclairer son jugement; l'affaire est mise en délibéré; la parole est d'abord à l'archange saint Michel qui commence à parler contre la plaignante. Cependant que l'on s'attarde parmi les formalités coutumières aux choses de la justice, trois animaux voraces se jettent tout à coup sur la pauvre Germania, la déchirent à grands coups de dents et se partagent les morceaux de son misérable corps; eux repus, les restes qu'ils laissent sont mangés par les insectes[3].

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 702, fol. 428 : aperçu des avantages que le commerce de la France peut retirer du maintien de l'indépendance des principales villes libres.

2. Ibid., n° 703, fol. 7 : corr. du citoyen Bacher, 18 thermidor an IX.

3. Ibid., n° 702, fol. 496.

Mais c'étaient les propres chiens de garde de l'Allemagne qui s'en disputaient les lambeaux. Leurs querelles appelaient l'étranger : la France se préparait à en tirer du profit, le premier Consul s'y ménageait de l'avenir. La Russie, lors du congrès de Teschen, avait exercé sur les affaires de l'Allemagne une sorte d'arbitrage; elle s'en faisait une tradition; d'ailleurs, depuis la grande Catherine, elle avait de très étroites relations de parenté avec quelques-unes des maisons princières de l'Allemagne; la coutume s'établissait chez les tsars d'y prendre femme : la mère d'Alexandre Ier était de la maison de Wurtemberg-Montbéliard, sa femme était une princesse de Bade, sa sœur était mariée au grand-duc de Mecklembourg. L'électeur de Bavière s'adressait à lui, comme à la France, en souvenir de la garantie qu'il avait donnée jadis aux conventions de Teschen, et il lui promettait son appui[1]. Ainsi s'annonçait la médiation franco-russe sur le règlement des indemnités; la question allemande devenait une question européenne; en fait, l'Europe ne peut pas être étrangère à la condition politique de l'Allemagne.

L'Empereur, désormais convaincu lui-même de la vanité de son titre, n'eut souci que de faire servir les restes de son prestige à l'agrandissement de ses possessions héréditaires; en dépit de quelques apparences qu'il se donna, il fut un mauvais défenseur de l'Empire, il abdiqua les vrais devoirs de sa fonction impériale; ce fut la fin de son mandat séculaire. Déjà il s'était arrangé pour ne rien perdre dans les désastres qu'il avait subis et où il avait entraîné avec lui le corps germanique; il s'était aussitôt assuré ses indemnités; c'est pourquoi il était moins pressé pour les autres : au lieu de la Belgique, lointaine et difficile à gouverner, il avait pris Venise, si riche qu'on l'appelait « un nouveau Pérou », et il s'ouvrait par elle le chemin de l'Adriatique; c'était par Trieste un immense avenir promis à sa maison. Il était convenu que l'ancien grand-duc de Toscane serait établi à Salzbourg, sur la frontière même de l'Autriche, pour la couvrir contre les attaques venues de l'ouest, c'est-à-dire de la France : en sorte que les domaines de la maison d'Autriche seraient aussi considérables qu'autrefois et lui feraient, par leur concentration, une plus grande force. Même, elle ne désespérait pas de gagner encore au règlement des indemnités germaniques : la crise, où

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 703, fol. 46 : lettre de l'empereur Alexandre à l'électeur de Bavière, 26 août 1801.

s'énervaient dans l'impatience toutes les passions politiques de l'Allemagne, jetait tous les ecclésiastiques dans le parti de l'Autriche dont ils attendaient une protection efficace; elle leur demanda le dépôt de leur fortune, elle se chargea de la gestion de leurs intérêts, elle pensa profiter de leur confiance.

Elle essaya de désarmer l'hostilité de la Prusse, où elle sentait l'obstacle redoutable. Le comte de Stadion fut envoyé à Berlin, avec de pleins pouvoirs pour une négociation préliminaire dont les résultats ensuite s'imposeraient même à la France[1]. Il crut gagner le gouvernement prussien en lui donnant carte blanche dans le partage de l'Empire et en admettant la sécularisation de tous les petits états ecclésiastiques. Moyennant quoi, le grand-duc de Toscane aurait Salzbourg, Passau, et une partie de la Bavière, dont l'électeur serait indemnisé quelque part ailleurs; les trois électorats ecclésiastiques seraient conservés, leurs domaines seraient même agrandis, et la Prusse ne s'opposerait pas à l'élection de trois archiducs autrichiens à ces trois sièges électoraux : combinaison qui témoignait d'une certaine largeur de vues chez les ministres impériaux et d'une réelle habileté à détourner les conséquences de la défaite, mais qui témoignait aussi d'une considération médiocre pour la clairvoyance du cabinet prussien. Car comment la Prusse eût-elle permis un développement aussi formidable de la puissance autrichienne en Allemagne? Comment eût-elle favorisé de son consentement des ambitions qu'elle avait eu de la peine à écarter une vingtaine d'années auparavant dans l'affaire de la succession de Bavière? La mission de M. de Stadion ne servit qu'à éclairer le cabinet de Berlin sur les secrètes dispositions de l'Autriche; il se tint pour averti et resserra son entente avec le gouvernement français.

L'Autriche ne fut pas émue de cet échec et poursuivit son dessein. En juillet 1801 mourut à Vienne l'archiduc Maximilien, évêque de Munster, archevêque-électeur de Cologne, grand maître de l'ordre teutonique[2]. L'archiduc Charles, son coadjuteur en ces dernières fonctions, lui succéda au commandement de l'ordre. Quant aux sièges de Cologne et de Munster, il parut que par ce décès ils tombaient naturellement dans la masse des domaines à séculariser et qu'il n'y avait pas lieu d'y nommer de nouveaux titulaires. Du moins ce fut l'avis des gouvernements de

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 703, fol. 272.
2. Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 358-359.

Paris et de Berlin ; ils adressèrent une note en ce sens à la diète de Ratisbonne, et un agent prussien, M. de Dohm, fut envoyé à Munster pour empêcher le chapitre de procéder à une élection nouvelle. Le gouvernement de Vienne expédia secrètement dans les pays du Rhin le comte de Schlick pour hâter, au contraire, des élections dont il attendait des avantages, et cette affaire prit ainsi les caractères d'une rivalité austro-prussienne. Le comte de Schlick proposa au chapitre de Munster la candidature de l'archiduc Antoine. « Cette nouvelle, écrit Bacher, le ministre français à Ratisbonne, électrisa tellement la population de Munster qu'il fût à craindre que dans l'ivresse de sa joie elle ne se portât à des excès envers M. de Dohm ; ce ministre crut donc d'autant plus conforme aux règles de la prudence de plier bagage pour ne pas compromettre son caractère qu'il avait été prévenu qu'on devait lui donner le jour de l'élection une sérénade fort déplaisante qui aurait commencé par une grêle de pierres contre les vitres de son hôtel[1]. » L'archiduc Antoine, naturellement, fut élu dans le plus bel enthousiasme.

Le chapitre de Cologne se hâta de suivre cet exemple ; il déclara, en réponse à l'opposition de la Prusse, qu'il n'y avait rien qui changeât la constitution germanique, « sous laquelle la patrie vivait tranquille et heureuse ». Et l'archiduc Antoine bénéficia de ces dispositions belliqueuses ; il fut élu aussi archevêque-électeur de Cologne. La Prusse menaça d'une occupation militaire ; la menace fut sans effet ; elle envoya une protestation à la diète de Ratisbonne ; la protestation fut insérée au protocole des délibérations. Le premier Consul se mit dans une grande colère, en présence de l'ambassadeur autrichien, le comte Philippe de Cobenzl, qui donna quelques explications embarrassées.

Mais la joie des princes ecclésiastiques fut grande dans toute l'Allemagne. A cette date, ils adressaient un mémoire au gouvernement de Londres, pour lui représenter combien l'acquisition de la rive gauche du Rhin, si elle restait irrévocablement fixée entre les mains de la République française, rendrait cette puissance colossale et dangereuse pour le repos du reste de l'Europe et combien il était urgent que tous les autres États fussent ralliés à Sa Majesté l'Empereur[2]. Ils étaient surtout rassurés par la

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 703, fol. 144.

2. Aff. étr., Corr. Prusse, n° 230, fol. 10 : dépêche de Beurnonville, 11 vendémiaire an X.

vigueur inattendue de la politique autrichienne; ils comptaient qu'elle saurait maintenir la vieille constitution. La cour de Vienne leur faisait insinuer qu'ils pouvaient être tranquilles sur leur sort futur, que tous les titulaires actuels auraient le temps non seulement de mourir en place, mais encore d'avoir des successeurs, comme celui de Munster et Cologne. Elle ajoutait qu'il leur fallait se confier à elle. Et le comte de Schlick revenait par Trèves et Mayence, suggérait l'idée d'y installer des archiducs autrichiens comme coadjuteurs. Et l'évêque de Wurzbourg demandait spontanément un coadjuteur à Vienne; d'autres paraissaient disposés à l'imiter, et la maison d'Autriche paraissait en voie de devenir « légataire universelle des possessions ecclésiastiques de tout le corps germanique ».

Elle fut elle-même effrayée de la tournure que prenaient les événements. Elle crut devoir donner des explications à la Prusse; ce fut l'objet d'une note remise par M. de Stadion au comte d'Haugwitz, de laquelle il résultait « que S. M. I. n'avait pu se dispenser de laisser en cette circonstance un libre cours aux formes constitutionnelles, que les élections qui avaient eu lieu ne portaient aucune atteinte au principe des sécularisations ni aucun obstacle au règlement des indemnités, que l'archiduc Antoine ne s'en prévaudrait jamais pour prétendre à aucune espèce de pension ou de dédommagement, que S. M. I., pour donner une preuve des égards qu'elle était jalouse de montrer à la Prusse, s'abstiendrait de faire prendre possession des deux bénéfices vacants, quoiqu'elle eût le droit de le faire en sa qualité de chef du corps germanique et qu'elle venait d'ordonner aux deux chapitres d'en régir les revenus par intérim comme par le passé »[1].

La Prusse fut imparfaitement tranquillisée par ces déclarations; elle comptait davantage sur le concours du gouvernement français, dont les intérêts se confondaient avec les siens. La crainte qu'ensemble les gouvernements de Berlin et de Paris eurent de voir l'Autriche grouper autour d'elle tous les princes ecclésiastiques de l'Allemagne les décida à ne point transiger sur le principe d'une sécularisation totale. Les ambitions de l'Autriche nouaient fortement l'entente franco-prussienne et indirectement hâtaient le règlement des indemnités.

En effet, lorsque le premier Consul fut bien convaincu de l'im-

1. Aff. étr., Corr. Prusse, n° 230, fol. 45 : dépêche de Beurnonville du 2 brumaire an X.

possibilité de s'entendre directement avec l'Autriche, et qu'il eut la certitude de sa mauvaise volonté et de ses inquiétantes ambitions, il se résolut à prévenir le résultat de ses intrigues et fit pression sur la diète. Vers le milieu du mois d'août 1801, le ministre de France à Ratisbonne, le citoyen Bacher, fit sommation à la diète d'avoir à exécuter l'article VII du traité de Lunéville.

Il y eut quelque mouvement à la diète à la fin de ce mois d'août, à mesure que ses membres revenaient des vacances passées dans leurs terres. Car il parut aux princes ecclésiastiques qu'il y avait quelque parti à tirer de cette vénérable assemblée. L'Empereur n'ayant pas accepté les termes de la mission que lui confiait le conclusum du 30 avril, ils estimaient qu'il était nécessaire que la diète lui donnât des pouvoirs illimités; ils pensaient qu'il en userait à leur avantage. Mais les princes laïques, autour de la Prusse, avec l'appui discret de l'agent français, n'y voulurent point consentir, pour cette raison même, et commencèrent de former une majorité contraire.

A partir du 17 août, le protocole avait été ouvert aux trois collèges de la diète pour recevoir les votes sur la conduite à tenir; les opinions se partagèrent aussitôt, les unes dans le sens de pouvoirs illimités à remettre à l'Empereur, les autres dans le sens d'une députation ou délégation de la diète qui recevrait ces mêmes pleins pouvoirs, comme à Rastadt. L'Empereur d'abord, par ses agents à Ratisbonne, évita de se prononcer, pour ne pas risquer un échec. Et les collèges de la diète, surtout le collège des princes, se mirent à délibérer longuement, chaque membre expliquant en termes mesurés et mûris les raisons de son vote ou de son abstention. Ce fut une grande débauche d'éloquence politique; de gros registres en sont demeurés remplis[1].

Une telle méthode n'avait rien des caractères d'une improvisation hâtive, une excellente méthode pour empêcher ou retarder indéfiniment toute solution. Bacher écrivait quelque temps après : « La maladie de langueur, dont la diète est attaquée, se développe par des symptômes qui commencent à faire craindre que cet état de souffrance ne finisse par une paralysie de tous ses membres »[2]. Bacher se trompait, par raison d'impatience française; ce n'était pas une maladie de la diète germanique, c'était son état normal.

Aussi d'aucuns pensaient-ils que ces délibérations dureraient

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, nos 706 à 715.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, no 717, fol. 6.

fort longtemps et qu'il n'était pas sûr qu'elles pussent aboutir jamais. Cependant l'Autriche redoutait, en dehors de la diète et d'elle-même, un accord franco-prussien qui lui serait funeste; elle en pouvait constater les signes de plus en plus manifestes depuis les élections de Munster et Cologne. Il lui fut bientôt facile de se rendre compte qu'il ne se formerait pas une majorité à la diète pour lui assurer des pouvoirs illimités. Elle n'avait donc pas de meilleure ressource que de se rallier à l'idée d'une députation d'Empire, comme celle de Rastadt, sur laquelle sa situation lui permettrait d'exercer une influence sans doute prépondérante. Il lui parut même qu'elle aurait aisément plus d'action sur une députation de quelques membres que sur la diète tout entière pour gagner du profit ou du temps.

Après quelques semaines d'hésitations, en septembre 1801, malgré les instances des princes ecclésiastiques, elle prit elle-même l'initiative de la proposition d'une députation d'Empire : cela l'autorisait à indiquer en même temps comment elle en comprenait la composition. A ce moment arrivait en Allemagne la nouvelle des préliminaires de Londres : l'effet en fut considérable. Il était évident que la paix avec l'Angleterre donnerait au premier Consul plus d'autorité et de loisir pour régler les affaires d'Allemagne. Déjà elles en prirent une activité inattendue. Le 2 octobre, la diète de Ratisbonne acceptait les propositions de l'Empereur, et, abdiquant elle-même, elle votait un conclusum dont les principaux termes étaient ceux-ci : le droit de coopération des États de l'Empire à l'œuvre de la paix s'exercera au moyen d'une députation extraordinaire de l'Empire ; les députés élus auront des pouvoirs illimités « pour examiner de près, traiter et régler, de concert avec le gouvernement français, les objets qui, d'après l'article 7 du traité de Lunéville, ont été réservés à un arrangement particulier, pour observer aussi toutes mesures, précautions et réserves qu'exige le maintien de la constitution germanique sous tous les rapports » (il n'est pas difficile de noter la marque de l'influence autrichienne dans cette dernière formule) ; la dite députation présentera le résultat de son travail et ses résolutions à la ratification de Sa Majesté Impériale et de l'Empire[1]. La députation fut composée de quatre membres du collège des électeurs : Mayence, Bohême, Saxe, Brandebourg, et de quatre membres du collège des princes : Bavière, Ordre Teutonique,

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 703, fol. 171.

Wurtemberg, Hesse-Cassel. Il ne parut pas utile d'y ajouter une représentation du collège des villes. Ces huit membres se répartissaient aussi également au point de vue confessionnel, quatre catholiques, Mayence, Bohême, Bavière, Ordre Teutonique, et quatre protestants, Saxe, Brandebourg, Wurtemberg, Hesse-Cassel; car on comptait toujours la Saxe au collège électoral pour une voix protestante, bien que la maison électorale fût depuis longtemps convertie au catholicisme. Aussi l'Autriche comptait-elle sur une majorité, et l'Empereur donna dès le 7 novembre sa ratification au conclusum du 2 octobre; il n'avait pas l'habitude de procéder aussi vite.

Le gouvernement prussien fut d'abord fâché de voir Mayence dans la députation, Mayence devant être sécularisé comme les autres électorats ecclésiastiques. Son représentant à Ratisbonne, le comte de Gœrtz, lui fit observer que la présence du représentant de Mayence était indispensable à la députation d'Empire; car, à son défaut, le directoire ou la présidence reviendrait à l'électorat de Bohême, c'est-à-dire aux Habsbourg, ce qui ne manquerait pas d'avoir des inconvénients sérieux. Le gouvernement de Berlin se rallia à cette judicieuse manière de voir, et ce fut sans doute aussi la raison principale pour laquelle l'électeur de Mayence fut seul sauvé de la sécularisation générale.

Dès lors, il y avait donc, pour l'exécution complète du traité de Lunéville en ce qui concernait les affaires d'Allemagne, un instrument d'action régulièrement constitué et entouré d'une certaine considération. Les délibérations de la députation d'Empire semblaient pourtant devoir être longues; car elle n'était pas une assemblée de véritables représentants des divers États allemands; elle était un conseil de diplomates obligés d'en référer sur les moindres détails à leurs gouvernements, et il était aisé de leur faire attendre longtemps leurs instructions successives. Les questions à résoudre étaient d'ailleurs fort délicates, et il pouvait apparaître dès le début que les séances de la députation seraient, comme le congrès de Teschen, le champ de la rivalité de l'Autriche et de la Prusse : non pas un champ clos, car de grands intérêts européens étaient engagés dans ce conflit.

Édouard DRIAULT.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DOLÉANCES

RECUEILLIES PAR LES ENQUÊTEURS DE SAINT LOUIS ET DES DERNIERS CAPÉTIENS DIRECTS[1].

Ce qui subsiste des doléances que recueillirent les enquêteurs envoyés, sous Louis IX, dans les bailliages et les sénéchaussées pour « amender », au nom du roi, les injustices commises par les officiers royaux est maintenant aussi bien connu que possible. Mais a-t-on conservé d'autres documents du même genre, postérieurs à 1270?

Nul doute qu'il en ait existé. Les successeurs de Louis IX conservèrent, en effet, « l'usage d'envoyer dans les diverses parties de leurs États des commissaires chargés de réformer les abus administratifs et judiciaires »[2]. Il est vrai que, comme chacun sait, ces commissaires des derniers Capétiens directs eurent à s'acquitter en même temps de fonctions fort diverses et qu'ils les exercèrent d'ordinaire dans un esprit tout autre que celui qui avait présidé aux opérations des « enquêteurs » de saint Louis[3]; mais l'audition des plaintes que les sujets avaient à formuler contre les dépositaires de parcelles déléguées de l'autorité royale resta une de leurs principales raisons d'être : les lettres de commission[4] et bien d'autres

1. Cet article fait suite à celui qui a été publié dans la *Revue historique* de septembre 1906 (t. XCII, p. 1).

2. L. Delisle, *Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 11*.

3. Dès le commencement du règne de Philippe III, le roi instituait des commissaires pour « examiner les plaintes des sujets et châtier les officiers royaux », qui étaient chargés en même temps de « rechercher les détenteurs injustes des droits de la couronne », de « terminer tous procès » et de bien d'autres choses (Commission à Guillaume de Neuville, archidiacre de Chartres, et à Pierre de Meulant, archidiacre de Chalon, aux Archives municipales de Riom, H 8). Mais la tradition de Louis IX était toujours mise en avant : le 21 mars 1273, Grégoire X accorde, à la requête du roi, l'exemption de résidence « prelatis, personis et clericis quos elegeris ad inquirendum et restituendum ea que pater tuus, seu tu, vel baillivi tui indebite extorsistis » (*Registres de Grégoire X*, n. 153).

4. On a un grand nombre de ces lettres; plusieurs ont été publiées : notam-

textes[1] le prouvent. Or, ces plaintes, ils ont dû, comme leurs anciens, les recevoir ou les faire résumer par écrit; instituer, pour y faire droit, des informations; tenir note, plus ou moins sommairement, des témoignages qui justifiaient leurs décisions et de leurs décisions mêmes.

Chaque commission d'enquête rapportait de ses tournées une quantité considérable de liasses, de rouleaux et de registres[2]. Tout cela devait être versé, en principe, aux Archives centrales de la Couronne. Rien n'est plus probable *a priori*, et des textes précis font voir qu'il en était ainsi : au commencement du XIVe siècle, les archivistes ou greffiers du Parlement avaient dans leur dépôt des enquêtes jadis faites *pro correctione curialium*[3], et Robert Mignon, en son Inventaire des archives de la Chambre des comptes, a créé une rubrique spéciale pour les *Emende seu condemnationes per inquisi-*

ment dans les *Ordonnances*, t. I, p. 544 (cf. le « Glossaire » de Du Cange, au mot *Inquisitores*); dans l'*Histoire générale de Languedoc*, t. X, c. 269, 414, 447, 533, 543, 568; dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XI, p. 68, 88, 143, 147, 296; et dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XII, p. 149. Voir aussi E. Cabié et L. Mazens, *Cartulaire... des Alaman* (Paris, 1883), p. 164; Arch. nat., JJ 35, n. 39, JJ 38, n. 134 et 135; Bibl. nat., Coll. Doat, 176, fol. 143 v°.

La nomenclature des tournées d'enquêteurs dont l'institution ou l'activité est connue soit par des lettres de ce genre, soit par d'autres pièces (comptes, etc.), n'a jamais été dressée. Si elle l'était, il deviendrait aisé de dater approximativement beaucoup de documents sans date où des enquêteurs sont nommés (cf. plus bas, p. 88, note 3). — Voir l'essai très sommaire de M. L. Delisle, *loc. cit.*, p. 11*, note 6, qui n'est qu'une amorce, et celui des Bénédictins pour les tournées en Languedoc (Bibl. nat., Coll. de Languedoc, LXXI, 53). J'ai entrepris de dresser et je possède par devers moi, en manuscrit, une liste de ce genre, qui s'allonge et se précise sans cesse.

1. On contestait même aux « enquêteurs » le droit de s'occuper d'affaires où ni l'une ni l'autre des parties n'avait la qualité d'officier du roi; c'est là un des moyens de cassation le plus fréquemment invoqués, devant le Parlement, contre leurs décisions : « Neutra pars erat officialis » (*Olim*, t. III, p. 120, 231, 471, 1059, etc.).

2. Les comptes présentés par les enquêteurs à la fin de leurs tournées comportaient toujours des frais d'écritures considérables. Voir, par exemple, celui de Robert de Fouilloi, évêque d'Amiens, commissaire en Périgord et Quercy au temps de Louis X (Bibl. nat., ms. fr. 20879, fol. 61) : « Item, pro papiris, tam pro magistro Guillelmo pro condempnacionibus que in papiro scribebantur quam pro expensis que similiter in papiro scribebantur, quam eciam pro pergameno ... .LXX. s. t. — Item, pro copiando condempnaciones, quam copiam dominus tradidit in manus domini de Soliaco in presencia regis, .XXX. s. t. »

3. Le 3e volume des *Olim* contient des inventaires du Greffe, dont plusieurs sont encore inédits. On y lit des mentions comme celle-ci : « Quedam inquesta facta in Normannia per magistrum Girardum de Malomonte et J. de Aniseyo contra servientes » (fol. 24 v°); et celle-ci (sous la date du 3 décembre 1313) :

tores, invente penes nos[1]. C'est, du reste, au Trésor des chartes, reliquat des anciennes Archives centrales de la Couronne, que, en fait, les épaves des archives des « enquêteurs » de Louis IX ont été colligées par M. L. Delisle, qui les a publiées au tome XXIV des *Historiens de la France.*

C'est donc aux Archives nationales que l'on peut s'attendre à trouver des pièces postérieures à 1270 et analogues à celles qui remplissent le tome XXIV des *Historiens de la France :* au Trésor des chartes, au Supplément du Trésor des chartes et dans cette espèce de Supplément peu connu au Supplément du Trésor qu'est la section « Villes et provinces » de la série K. Mais il est à craindre que des documents comme ceux-là, relatifs à des faits-divers obscurs, aient paru « inutiles » par excellence[2] à tous ceux qui, à travers les âges, se sont employés à éliminer le superflu des Archives royales. Toutes les pièces qui, n'étant pas du temps de saint Louis, n'ont pas été, pour ainsi dire, protégées par ce grand nom, ont dû être sacrifiées de très bonne heure. Il n'y en a effectivement presque plus. On se propose de faire connaître ici quelques échantillons qui ont échappé, par hasard, à la destruction.

* * *

Il ne reste au Trésor, semble-t-il, que deux petits groupes d'épaves et des pièces isolées.

Le premier groupe est formé par des doléances reçues contre des prévôts et d'autres officiers inférieurs en Picardie; le second provient d'une tournée dans le bailliage d'Orléans.

I. — La plus curieuse, quant à l'aspect, des trois pièces du pre-

« Tradidit mihi Firminus de Coquerel quasdam inquestas non sigillatas diu est factas per magistrum G. Bonnet, quondam episcopum Bajocensem, et Odardum de Novavilla contra officiales domini regis in prepositura Parisiensi, quas ego tradidi thesaurario Lexoviensi et G. de Hangesto, de mandato Curie » (fol. 59 v°).

1. *Inventaire de Robert Mignon* (éd. Langlois), p. 343-352. — Les *Emendæ per inquisitores* figuraient d'ailleurs dans les comptes de recettes des bailliages, comme Du Cange (*l. c.*) l'a déjà remarqué. Voir, par exemple, un compte de la sénéchaussée de Carcassonne pour 1302-1303 (Bibl. nat., Coll. Clairambault, 228, fol. 3) : « De condempnationibus curialium senescallie Carcassonensis per venerabiles viros dominum Gualterum de Janvilla, militem, et dominum Lambertum de Voyssiacho, clericum domini regis, ad partes senescallie Carcassonensis pro correctione curialium per dominum regem missos, factis... »

2. Deux des documents publiés ci-dessous sont expressément signalés comme « inutiles » et sans valeur par les auteurs d'anciennes cotes qui les concernent.

mier groupe (Arch. nat., J 1031, n. 28) est faite de bouts enfilés d'un parchemin grossier; c'est certainement sous cette forme qu'étaient rédigées d'abord par les scribes des enquêteurs les pétitions des plaignants, avant d'être reportées au net sur rouleaux ou sur registres.

En voici quelques extraits :

Ce fu au tens Perceval le prevost.

Giles Hokes d'Ainvaumont apella Colin Chesart a Loon. Cil mestoit main a lui. Il n'i mist point. Il furent a Loon a leur apel ou ne vout faire Colin Chessart droit nelui, ains le mist on el celier et le fist on finer de .XL. s. de par. ainsois qu'il l'issist del celier. La ot il bone gent. Si l'astit a prover.

Estenes d'Orliens et Oudins li roias brisarent la maison Colin Choisart devant dit; il prirent ces chastés.

Estenes d'Orliens leva de Jehan Maillefer de Ceris .XX. s. de par. sens droit et sens loi et sens jugement d'eschevins; et ce aatit il a prover par bones gens.

Anciaus Troche leva de Colin de Gomont .LX. l. de parisis sens droit et sens loi et sens jugement d'eschevin, et se aatit ci Colins a prover par bones gens.

Du même dossier ont fait partie jadis les rouleaux qui sont aujourd'hui cotés J 812-817, n. 5[1], et J 1031, n. 24.

Le rouleau J 812-817, n. 5[1], est une liste de doléances « contre Renaut le Houaule et Berengier, prevoz de Biauvoisins »[1].

Jahan d'Estrés dist par son seirement contre Renaut le Houaules qu'il ot .VI. livres de par. et une coute pointe qui valoit .XXX. s., si comme Jahan le dist par son seirement; et dist qu'il ot ces .VI. livres et cele coute pointe sanz loi et sanz jugement. Et dist que se Renaut le nioit Jahan dist qu'il estoit prez de prouver.

Honnouré de Courceles dist par son seirement contre Renaut le Houle et contre Berengier [qu'il orent]. VI. muis d'avoine, et fu prise a Conti[2] et a la mesure de Conti. Item, il firent prendre du sien .V^c^. de veice, dont il eust eu .XIIII. s. du cent, si comme il dist par son seirement. Item, .II. mines de fourment. Et tout ce prisdrent il sanz cause resnable, si comme il dist par son seirement. Et s'il le nient Honnouré l'offre a prouver par boens temoins.

1. Beauvaisis, prévôté du bailliage d'Amiens, qui, d'après M. Borrelli de Serres (*Recherches sur divers services publics*, t. II (1904), appendice B), était encore sous-prévôté en 1305. Mais un « prepositus domini regis in Belvacesino » est cité dès 1273 (*Olim*, t. I, p. 925, n. X).

2. Conty, arr. d'Amiens.

Jahan Callevoust de Conti, procureur l'abé et le couvent de Saint Quentin de Biauvez, si comme il aparoit par leur leitres, dist par son séirement contre Renaut et Berengier qu'il avoient euz .IX. l. pour .II. causes. L'une si fu pour rendre leur biens qu'il avoient en leur terre et en leur joutice de Conti, lesquiex biens li serjanz avoient pris en la meson d'un leur oste qui avoient fet un fet de crime; pour ce rendre orent il .C. s. L'autre fet si fu pour un enfant qui prist grains a froier en .I. blé; le serjant Jahan de Conti prist l'enfant et le mist en prison. Li prieur de Conti donna au prevoz devant diz .IIII. livres pour fere rendre l'enfant. Et tout ce premist li procureur a prouver se li prevoz le nioient.

Jahane, la fame Mahiu le Monnier, dist par son seirement contre R. le Houaule, qui avoit eu du sien .XVI. livres parisis sanz cause resnable. Et fu le fet itel que Mahiu estoit freres a .I. home qui avoit fet un fet. Son frere n'estoit n'au pain n'au pot au dist Mahiu. Renaut li mit sus le fet jasoiceque Mahiu n'eust pas esté au fet, si comme elle disoit. Et pour ce fet qu'il li mist sus il prist du sien duques a la valeue de. XVI. livres. Et tout ce premist la fame a prouver se Renaut le nioit.

Symon de Noietel dist par son seirement contre Renaut et Berengier que comme Raoul Aimer se plaisist de li a qui il devoit deniers, li prevost le destraindrent pour la reson de la doite. Il ala au prevoz et dist : « Biau seignieurs, vous me destraingniez moust; pour Dieu, relaichiez moi. » Il dirent qu'il n'en feroient rien si ne leur donnoit auqune chose; mes, s'il leur fesoit courtoisie, il le deporteroient. Symon leur premist .LX. souz pour ce qu'il le laichassent; et pour ces .LX. s. il orent du sien duques a .C. et .VII. sous. Et premist a prouver qu'il estoit ainsinc s'il le nioient.

Jahan Poupart et Auberée, sa suer, dirent par leur seirement contre Renaut Huaule qu'il avoit eu du leur .VIII. livres et .VI. sous pour deporter leis d'une doite qu'il devoient a dame Mauflourie, et leur fist fiancier qu'il ne parleroient ja a Berengier, son compaingnion. Et tout ce offrent il a prouver se Renaut le Haule le nioit.

Homont le Monnier dist par son seirement contre Renaut le Houaule que comme une terre de fié li fust escheue, Renaut ne voust souffrir qu'il entrast en l'oumaige de la terre et deffendi au seignieur qu'il ne le preissent a home. Homont tret a li et li donna .XL. souz pour souffrir que li seingnieur le preissent a home. Et tout ce premist Homont a prouver se Renaut le nie.

Jahan, le frere le maieur de Pailliart[1], dist contre Renaut le Houaule que il li donna .XL. souz pour ce qu'il fest avoir .XL. livres qu'en li doit chaqun an a Conti de son eritaige. Après Renaust li dist qu'il ne l'en feroit nul avoir s'il ne li fesoit courtoisie. Et, pour ce que Renaut li feist avoir, il li donna .XL. s. Et ce dist il par son seirement et l'offri a prouver se Renaut le nioit.

Pierre, li fiuz sire Gui Auberée, dist par son seirement contre Renaut

1. Paillart, arr. de Clermont (Oise).

le Houaulle que Renaut avoit fet despens en la meson son pere, de coi li serjant Renaut conterent au serjanz son pere en tele maniere que pour ses despens il voust que Gui Auberée li rendist .xv. souz et il li envoieroit .ii. muis d'avoine. Renaut envoia les .ii. muis d'avoine en sa meson. Après ce avoine enchiera. Renaut resgarda qu'il perdoit a ballier s'avoine a tel pris. Renaut envoia au pere Pierre les .xv. s., dont il n'ost que .xiii. s., et voust avoir s'avoine, et li fu rendue s'avoine si comme Pierre le disoit par son seirement. Pour coi Pierre requiert qu'en li rende les .ii. muis, et il est prest de rendre l'argent qu'il reçut. Et l'offre Pierre a prouver se mestier en est contre Renaut, se il le noie.

Item, sire Gui dist contre Renaut le Haule que Renaut envoia .i. serjant en la meson Huitace de Chempuis en sesine et vint en la meson sire Gui et li dist qu'il balliast au serjant de ses denrées pour ses despens duques a la valeue de .xx. souz. Après ce li serjant despendi en la meson sire Gui .xix. s. Sire Gui les a demandez moust de foiz. Il respondoit qu'il n'en savoit riens. Et se Renaut le nie, sire Gui l'offri a prouver.

Tybaut du Boquel dist contre Renaut le Houaule qu'il ot du sien .vii. livres sanz cause resnable. Le fet pour coi il ot ces deniers est ytiex. Trois freres estoient. Li mainez fors un voust aler en Puillie. Il ballia sa terre a garder a l'ainé. Li ainnez vendi une piece de terre quil i lessa a garder. Tyebaut, qui estoit un des freres, voust ravoir la terre. Il parla a Renaut le Houaule et li demanda se il pouroit avoir la terre que son frere avoit vendue. Renaut li dist que, se il paioit .xxx. s. qu'il avoit despendu en la meson a .i. bourjois de Conti et il li dounoit .c. et .x. s. p., quili feroit avoir la terre. Tybaut fist tant qu'il paia les .xxx. souz et prist aus useriés .c. et .x. s. qu'il ballia a Renaut le Haule. Quant Renaut ot esté paiez de ces .vii. livres, il delivra au vendeur son argent de la piece de terre qu'il avoit vendue et dist qu'il ne la povoit plus arester; et conchia Tybaut, de qui il reçut les .vii. l. sanz reson.

Item, Tybaut dist que Renaut ot .x. souz pour fere l'arest de la terre devant dite que Renaut le Haule li devoit fere avoir.

Item, Tybaut dist que Renaut li fist paier .x. souz a .i. escot tout pour la reson de la terre devant dite...

Le rouleau J 1031, n. 24, doit être rapproché du précédent; il a trait à la même région; il a le même caractère :

Veci l'enquete contre Huitace Tassart, prevost de Biauvoisins.

Andru de Poiz se plaint de Huitace Tassart de Betisi que, comme il tenist la prevosté de la Saint Jahan en esté duques a la Saint Martin d'iver, le devant dit Huitace enchiera la prevosté seur Andru. Après Andru conta au prevost de son tems qu'il avoit tenu la prevoté et li rendi touz les esplez de la prevoté. Et, quant li enqueteur vindrent u païs, il couvint Andru respondre aus enqueteurs des fez de la prevoté;

et li couvint paier .xx. livres des fez dont Tassart deust respondre. Et, pour la reson de ces .xx. livres, Andru ot damaiges duques a la valeue de .xl. livres.

Robert Yvoré se plaint de Tassart qui le prist et mist en prison par l'espace de .vi. semaines pour ce qu'il ne voloit respondre par devant li, jasoicequ'il ne fust pas tenu a respondre, car il estoit croisié, et en tant comme il fu en prison il despendi chaqun jour trois souz; et dist Robert qu'il ot bien de damaiges tant comme il fu en prison duques a la valeue de .xl. livres, de ce qu'il perdi .iiii. tonniaus de vin pour ce qu'il fu tant en prison.

Seingnier le Lombart se plaint de Huitace Tassart de ce que, comme Seingnier le requeist qu'il meist .i. home en prison qui li devoit .iiii. muiz de blé, et pourtant fu il arestez, après ce Tassart lessa aler l'ome que li Lombart avoit fet arester; pour coi il requiert quili rende les .iiii. muis. — Item, ledit Tassart fist paier au Lombart...

Jahan de Vilers dist contre Tassart que, comme il eust fet arester .i. home qui li devoit .xii. s., li prevost li dist qu'il se souffrist et il li rendroit les .xii. s. Jahan respondi que si feroit il volentiers. Jahan en quita celi qu'il avoit fet arester et s'en tint au prevost. Pour coi il requiert que Tassart li rende.

Item, .xvi. d., qu'il paia pour un escot pour le prevost qu'il despendi en la meson Jahan...

Mais on en a utilisé la fin pour inscrire, d'une autre encre, des résumés de doléances qui présentent la particularité d'être, pour la plupart, suivis de décisions par défaut :

Nouel le tavernier dist contre Tassart qu'il avoit eu de li sanz cause resnable .lx. s. pour ce qu'il le feist paier de .xv. livres qu'en li devoit, et pour fere lei paier ces .xv. livres il ot .lx. s.

Item, Nouel dist contre Tassart qu'il ot du sien .xx. souz sanz cause, car Nouel avoit fet marchié par .v. souz au clerc Tassart, par si qu'il peust fere une voute desouz le chemin, et donna les .v. souz a son clerc. Tassart estoit hors de la vile; quant il revint il ne voust tenir le marchié que son clerc avoit fet, ainz fit travelier Nouel pour le marchié qu'il avoit fet. Et, pour ce que Tassart le lessast en pes, il li donna .xx. s. — Et, pour ce que Tassart ne comparut pas par devant nous a notre semonse, nous le tenons pour condampné.

Joce de Grant Viler dist contre Tassart qu'il avoit eu du sien .lxiii. souz. Tassart dist quiles avoit euz pour sesines brisiées et pour autres resons. Joce dist que non avoit, ainçois les avoit eus a tort et sanz reson, si comme il disoit. Tassart dist que non avoit. Joce prist a prouver que sanz reson Tassart les avoit euz, et amena ses temoinz, dont l'un a non Richart de Fontaines et l'autre Jahan Mullez. — Et, pour ce que Tassart ne comparut pas devant nous, jasoicequ'il i fust ajournez, nous le tenons pour condampné ausint comme se les temoinz cussent prouvé contre li.

Guerout de Nuefvile dist contre Tassart qu'il [ot] de li .LX. s. de par. pour ce quile meist hors de la prison ou il l'avoit mis sanz reson, si comme il disoit. — Et, pour ce que Tassart ne comparut pas devant nous, jasoicequ'il i fust ajournez, nous le tenons pour condampné.

Contre Jahan Goutelin.

Jahan de Coutencheul dist contre Jahan qu'il ot du sien .LX. s. sanz cause resnable.

Contre Hue de Faumucon.

Robert de Fris dist contre Hue de Faumucon, prevost jadis de Biauvoisins, quili fist paier .I. escot a Amiens de .XXIII. souz; pour ce dist qu'il avoit fet pes a .I. chevalier qui li demandoit deniers, et, pour la pes, Hue li fist paier ces .XXIII. souz, si comme il dist; et l'offri a prouver par devant nous et avoit ses temoins prez, si comme il disoit. — Et, pour ce que Hue fu semons par devant nous et n'i vint pas ne ne se contremanda, nous le tenons pour condampné s'il ne puet trouver reson pour coi il en soit assous.

Contre Jahan Poin, prevost de Corbie[1].

Colin de Braele demande a Jahan Pointe .VI. livres et demie que, comme Colin deust a une damosele .VI. livres et demie, Jahan, qui estoit serjanz, les aresta de par le roi. Li serjanz fist tant qu'il ot ces deniers et ne les paia pas a la damoisele. Et convint qu'il les paiast derechief a la damoisele.

Jahan Cardon dist contre Jahan Poin que il ot du sien .XVIII. s. sanz reson et li toli; pour coi il requiert qu'en li rende; et leva ces deniers Pierre de Vilers, serjant Jahan Poin.

II. — Le groupe orléanais se compose de deux pièces au moins.

Un assez gros rouleau de doléances contre divers prévôts et sergents de Beaugenci et d'Orléans (J 745, n. 1), dont la fin manque; les décisions des enquêteurs y sont inscrites. Les extraits suivants suffiront à faire voir qu'il offre la plus grande analogie avec les documents publiés au tome XXIV des *Historiens de la France* :

Ch'est la prevostés de Baugenchi[2].

Jouane, feme Thumas de Cranblein, demande a Macheron Chaimiau,

1. Corbie, arr. d'Amiens (Somme).

2. La prévôté de Beaugenci ne paraît pas dans les comptes du bailliage d'Orléans, d'après M. Borrelli de Serres (*Recherches*..., t. II, appendice B); mais l'existence d'un prévôt royal à Beaugenci est constatée dès 1298 (Bibl. nat., lat. 9783, fol. 26).

prevost de Baugenchi, .II. muis de blé de la prisie de .IIII. l. et .XVI. s., et .XXX. s. en deniers. — Nous, enquesteur, ne volons oïr la feme, mes son baron, a qui Macherons respondera demain, se il vient.

Estienes Roucignol demande a Macheron .I. mui de blé de .XLVI. s., et li dis Macherons connoist .I. mui de blé et .XL. s. t., et dist li dis Macherons que che ot il pour la plegerie de Pierre Torin qui avoit brisié une saisine, et devoit chil Pierres .I. mui de blé. — Macherons doit prouver la plegerie et la saisine brisie.

Joffroi Bichet demande a Macheron .XX. s. p. que il ot du sien sans raison. Macherons dist que il les ot pour une amende que uns homs bastars fist a Macheron, pour lequel bastart li dis Joffrois se mist en lieu de bastart, et l'offre a prouver. — Et le prouva, par quoi il fu absous.

Estienes du Mesnil demande a Macheron .I. trepier, .II. paieles et .I. sercot a fame ou pris de .XX. s. Macherons dist que il les prist pour une amende de son frere et dist que li dit bien estoient son frere. — Li dis Estienes doit prouver que li dit bien estoient sien prop[r]e...

Le procureur a l'abbé de Vendosme demande a Macheron .XV. sextiers et demi de fourment du pris de .VIII. l., .V. s. t. Macheron dist que il en prist .XII. sextiers ou pris de .IX. s. le sextier pour .I. past que li abbes de Vendosme devoit au conte de Blois pour une amende de .LX. s. que li prevos ot. — On doit croire Pierre le Mire et Tarin combien il i ot de blé.

Jehanin Roganiau dist que Macherons le tint .IX. semaines en prison sans raison et prist du sien dusques a la valeur de .VII. l. t. — Li dis Macherons en est absolz par grant plenté de tesmoins que il amena par devant nous et prouva s'entencion...

Guillaume l'Ostelier dist contre Biaudeduit que il prist de lui .II. coutes et .II. coissins ou pris de .XL. s. par. Li dis serjans respont que che estoit du tans que li sires de Baugenchi en estoit sires; et par che le doit li dis G. jousticier par devant le prevost de Baugenchi...

Izembart de Ouroier le Marchié dist que Biausdeduis li toli une cote du pris de .V. s. p. pour che que il le trouva juant as dés. Biausdeduis dist que il n'estoit pas serjans et que il ne li toli pas. — Oïes les prueves et les raisons, Biausdeduis en est absols.

Jehan Poideventre demande a Biaudeduit une coite, .I. coissin et .I. langiau, une met et une huge. Biausdeduis dist qu'il n'ot que la huge, laquele ne valoit que .XVIII. d. — Oïes les parties, on a commandé a Biaudeduit a rendre la huge ou .XVIII. d.; et si a on commandé au prevost que il oïe les prueves Jehan pour savoir se Biausdeduis ot les autres choses, et, oïes les prueves, il li face droit.

Robins Sourdiau demande a Biaudeduit une coite et un coissin et paieles. Biausdeduis dist que a droit les prist et que che fu ou tans que li rois n'estoit pas sires. — Oïes les parties, Biaudeduis est absols...

Martins de Lailli rendera a Naudin de Savigni et Raoul du Chaine .X. s. qu'il ot du leur sans raison pour eaus aidier enviers le prevost.

Le commun de Saint Leurent[1] demandent a Hervet Breton .LX. s. pour reson de desobeisance pour une corvée que il doivent, dont il desobeirent sur che. — Nous nous devons enfourmer se on en doit lever tele amende ou nulle, pour che que il dient que il n'en doivent nient.

Jehans le Carrier demande a Hervet Breton une houce, .I. sercot, une cote de blancet et un autre garnement ou pris de .XXX. s. — On demanda audit Jehan de quel tans che fu. Il respondi que il s'en aviseroit. Hervet doit prouver que che fu ou tans le signeur de Baugenchi...

Angebaut le Quarrier demande a Guillaume Tiboud .XXVIII. l. p. que il ot du sien sans raison. Item, .XL. s. pour damages que il ot pour le sien requerre. Il est acordé que li dis G. doit prouver que li dis Angebaus li proumesist a rendre les .XXVIII. l. et par son acort; et ne renonce mie a bon conte. — Oïs les tiemoins dudit G. Tibout, il est absols de la dite demande, car il l'a bien prouvé si comme il dut par les tiemoins qui s'ensieuent.

Che sont tiesmoing tret de par Guillaume Tibout, prevost d'Orliens, contre Angebaut. — Renaus li buffetiers, premiers tesmoins, jurés et requis que il set du descort qui est entre Guillaume Tiboud, prevost d'Orliens, et Angebaut, dist par son serment que Angebaus proumist a rendre au prevost .XXVIII. l. du mescont[e] que li prevos fist sur soi meisme quant il reçut de Angebaut le prest que li dis Angebaus fist au roy. Requis du lieu ou che fu fait, il dist que a Orliens, en chastelet, par desous ou plaidoir. Requis du tans, il dist que che fu environ la Toussains. Requis des nons de cheaus qui i estoient aveuc lui, il dit que mestres Macy et pluisour autre. Et plus n'en set.

Maistre Machy, secons tesmoinz, jurés et requiz que il set du descort qui est entre le prevost et Angebaut, dist que il fu presens a Orliens ou li dis Angebaus proumist a rendre au prevost .XXVIII. l. que li dis prevos avoit mesconté sur soi meisme quand li dis prevos reçut argent dudit Angebaut pour prest que li dis A. fist au roi. Requis du lieu, il dist a Orliens, en chastelet, par desous ou li dis prevos tenoit ses ples. Requis du tens, il dist que che fu apries la Saint Remi. Et plus ne set.

Les quels tesmoins oïes et les raisons des parties, li dis Guillaumes Tibout, prevost d'Orliens, est absols de la demande que Angebaus a fet contre lui...

Jouhane, feme feu Jehan Bacheler, demande a Guillaume de Peviers .II. coites, .II. coissins et .II. langiaus ou pris de .LXX. s. t. Guillaume connoist la prise, mes il nie le pris et dist que tout valoit .XXXVI. s., et que tant fu vendu et nient plus; et dist que il les prist pour amendes que ses barons fist pour poisson que il prist et pescha ou il ne pooit

1. Saint-Laurent-lez-Orléans. Cf. plus bas, p. 76, ligne 30.

et pour osieres que il copa en une isle le roy. — Et che prova, par quoi il fu absols.

Guillemins de Leynes demande a Guillaume de Peviers .xxxii. s. p. que il leva du sien. Guillaume le connoist et dist que il les leva pour che que li dis G. avoit apelée une fame putain et que ele se faisoit pikier a. i. home marié, par quoi il en leva tele amende. — Nous avons enquis et seu que cele amende ne monte que .xx. d.; par quoi nous avons commandé audit G. que il li rende le remanant.

Simonet Thomas demande a Guillaume une lettre de .ix. l. et .xii. s. que il li bailla pour metre a exequcion. — Li dis Guillaumes doit querre la lettre et saura a son clerc qui lors estoit a lui que ele devint; et, se il l'orent, on li rendera.

Libruns demande a Simon le Uzerier .i. sac et une coute. Simon dist que il les prist a requeste de partie, et demorerent chiés le fevre. — Nous avons commandé audit Simon que il voit querre le sac et la coute chiés le fevre.

Herbert li Tainturiers demande a Simon le Uzerier .xxvi. l. d'un hyretage qui avoit esté vendus, sur lequel li dis Herbers estoit assenés. Si fu mis li argens de la vente en la main Simon comme en main de signeur, a la requeste dudit Herbert. — Nous avons acordé que li arres demeure en la main le roy dusques a tant que li dis Herbers sera paiés.

Juliane du Four demande a Michelet Makerel .i. couvertoir ou pris de .vi. s. Il connoist la prise et nie le pris et dist que il le prist a la requeste d'un Lombart auquel ele devoit argent. — Nous avons regardé que li Juis en rabatera .ii. s. de l'argent que ele doit au Lombart.

Le Normant de la Frete demande a Michelet .ii. couvertoirs fourés de connins, une coute pointe et. i. tapis, et une cote, ou pris de .lx. s. t.; et dist que de tant les racheta il. — Oïes les raisons d'une part et d'autre, nous avons commandé audit Michelet que il rende au devant dit Normant .xx. s. p.

Mesires Jehans Belon, chevaliers, demande a Meneur le serjant .v. muis de blé que il prist et retint du sien sans raison. Li dis serjans connoist la prise. — Oïes les parties, nous avons dit que li chevaliers n'a point de retour audit serjant; mais, se li chevaliers devant dis cuide bien faire, si s'en voist plaindre a la gent le conte de Blois, en qui terre che fu fait.

Renaus Guiars dist contre Jourdain que li dis Jourdains prist ses bues et ses chevaus pour che que il ne paia pas si tost comme on li demandoit prest d'argent que il devoit faire au roy, et si en ot damages li dis Renaus dusques a la value de. vi. l. — Nous avons regardé que li dis Jourdains n'en est de riens tenus enviers Renaut deseurdit.

Jehans Galois demande a Lucas Mignot .lx. s. pour gages rachatés; item, .v. s.; item .xii. s. pour despens de chevaus. Mestres Jehans, fis Lucas, respont pour son pere et dist que li dis Jehans fist une amende enviers Lucas de .lx. s. pour une saisine brisie, que li dis Jehans brisa des biens a .i. homme que mestres Jehans avoit mis en la main le roy;

et dist que li dis Jehan Galois, qui estoit adonc prevost a la contesse d'Alençon, i mist la main sur che que la main le roy i estoit mise; et che offre a prouver li dis mestres Jehans. — Et, pour che que Jehans Galois se souffri de la demande par devant nous, nous avons absols ledit Lucas.

La feme Jehan Labbé demande a Drieu Pelerin IIIIxx l. p. ou lettres de baillie saielées qui contenoient que on devoit a ladite feme les devant dis deniers; et dist la fame que ele bailla les lettres a Drieu pour metre a exeqution. — Il est acordé que on doit oïr le recort de Simon Luzerier qui les lettres tint ou saines ou quassées, et ma[i]stre Saince se il puet estre, et le signeur de Baugenchi qui fu, Hervet Blandin, Perret Dupuis, Jakemin le Lombart; et par lor recort nous en devons donner as parties lor raison...

Voici maintenant (J 742, n. 4) une supplique détaillée, avec les réponses du haut fonctionnaire inculpé; elle mérite d'être reproduite *in extenso :*

Ce est la supplication et la complainte Morise Broiefort que il fet a vous, seigneurs enquesteurs, contre Pierre Saymiau, jadis baillif d'Orliens.

Come li diz Morise fust au consail l'abbé et le convent de Saint Bonoaist[1] et leur baillif, et il eust entendu que en molt diverses manieres il avoient fet et faisoient dons et courtoysies audit Pierre Saymiau, si comme il declarrera et baudera par escript se mestiers est, et cestes diverses manieres de prendre faisoit il pour soi covrir, le dit Morise, quant il ot ce entendu, en parla a l'abbé et a ses genz et les en requist forment et leur dist que il sembleit que il feissent de leur droit lour tort quant il donnoient ausint grossement au baillif; il sembloit que il eussent tort vers le roy et sa gent des complaintes que il fesoient des troubles, empeeschemenz et griés que ledit baillif et sa gent li fesoient; et pluseurs autres choses leur dist sour ce. Et quant ledit baillif ot entendu que il en aveit ainsint parlé, il fist et pourchasça audit Morise les griés, injures et dommages qui s'ensiuent.

Primierement pour ce que il n'avoit point de cause raisonnable de ce li faire, il prist talent et achoison de li faire que il a bien acoustumé a fere, quar comme ledit Morise, baillif lors de Saint Benoast, tenist em prison un escuier qui est apelé Guillaume dou Boys de la Haye pour le soupeçon de .I. murtre que l'en li metteit sus, ledit baillif le leur osta et le mist en la prison le roy a Yenville[2], et, tant l'eust il fet a tort, si comme il aparut, quar il leur fu puis rendu par commandement de court, le dit baillif mit sus audit Morise que il aveit fet enqueste sus ledit Guillaume et commanda audit Morise que il li baillast en

1. Saint-Benoît-sur-Loire, arr. de Gien.
2. Janville, arr. de Chartres.

escrit. Et le dit Morise respondi que il n'en aveit onques fet enqueste fors en enformement sanz escript, que les noms que il aveit fet escrire a .I. clerc en ses tables, qui ne les vouleit bailler a nulli pour ce que ce esteit cas de sanc. Et toutes voies ledit Morise li dit par cuer ce que il en aveit fet et trové par son serement, par la force et la volenté doudit baillif, tant n'i fust il de riens tenuz. — Pierres dit que il fu bien voirs que Guillaume dou Boys de la Hae fu soupeçonneus d'avoir occis le compaignon au prieur de Sermeses[1], et en fu lidiz Guillaume tenuz a Saint Benoaist. Et pour ce que li diz moines murtriz esteit de la guarde le roy, pour ce prist li baillis le dit Guillaume qui soupeçonneus en esteit et le tint par devers li; mais ou point que il fu tenuz a Saint Benoist Morise Broiefort, qui esteit baillis de Saint Benoist, enquist de celui fet a Sermeses ou li faiz fu fez et retint devers lui l'enqueste que il en fist. Et quant li baillis tint la personne soupeçonneuse, il requist a Morise que il li monstrast l'enqueste ou informacion que il en aveit fait, par quai il se peut aviser sus pour le fet mielz trover. Quar Morises li aveit dit que il en aveit trouvé molt cleres presomptions. Morise li refusa par .II. foiz ou par trois ne moustrer ne le vout au baillif, pourquoi li baillis ne pot pas si savoir la verité dou fet comme il deust par le faute de celui Morise, dont il li sot molt malvès gré et en commanda li a en saisir sa meson a la fin que il li baillast cele informacion. Mes bailler ne li vout. Et ensi li baillis s'en soffri et ne trova pas le fet si comme il deust. Si dit que en ce faisant il ne meffist riens audit Morise ne a autrui, mes Morises se meffist.

Item, comme ledit Morise eust fet arester .I. chevalier qui li devoit deniers a li et a ses compaignons par lettres de la prevosté d'Orliens, laquele chose il poait fere par la coustume dou pays notoyre et manifeste, en despit, grief et domage audit Morise il le delivra sanz riens paier, en disant audit Morise laides paroles et vileines. Derechief ledit Morise li requist que il li feist droit savoir se il le devoit delivrer ou non. Ledit baillif respondi que il ne li en feroit ja jugement. « Beau deable, dit li baillis engrouz, tu, malves garçon, se tu en paroles plus, je te feray mettre en prison leanz; » et par pluseurs foiz li dit teles paroles. Et en telle eure il fesoit mettre Juis en prison pour larrecin, et dist derechief au dit Morise : « Par poi que je ne te fais mettre emprison avec ces larrons. » Et lors li dit Morise ot si grant paour et si grant honte que il, sanz en plus fere ne dire, s'en ala; et vousist mielz ledit Morise avoir perdu .XL. l. que la honte et vileinie que il li dist. — Pierres dit que il fu voirs que Morises fist arester a Orliens monseigneur Jehan des Barres pour cause de dette, et esteit li baillis a Orliens. Li chevaliers le vint moustrer au baillif et requist que il desarrester le feist, car il estoit venuz a Orliens pour li arreer d'armes et de hernois pour aler en l'ost en Gascoigne, et le jura au baillif. Li baillis fist oster l'arrest; et en ce il ne meffist riens, comme en celui cas chevaliers ne

1. Sermaises, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes.

escuiers ne doit estre arrestez, ne si cheval, par le commandement dou Roy.

Item, ledit Morise vint a une journée devant ledit baillif pour aucune requeste que il li vouloit fere et ledit baillif li dit que il ne l'orreit en riens, et li deffendi toute advocacion; et deffendi au prevost d'Orliens qu'il ne l'oïst en riens. En laquele advocacion ledit Morise gaignoit bien .c. l. l'an et plus.— Lidiz Pierres dit que il puet bien estre que li diz Morise vint bien devant ledit baillif une foiz en la noveleté que Morise li ot refusé a moustrer l'enqueste que il avoit fet dou moine murtri, et que Morise li fist bien une requeste pour li M. meesmes; li baillis li dit que il ne voleit fere ce que li baillis li requerreit et aveit requis de reson et que bien feust il ne l'an amoit mie mielx ne si voulentiers il ne l'en orroit mie comme se il eust obeÿ; et puet estre il li dit adonc que il se traisist arriere; mes puis il a touz jourz oÿ et escoté, ne en ce il ne siet que Morise eust onques dommage ne pour ce. Et dit li baillis que en advocacion Morise n'estoit mie adonc ne n'est de sens ne d'estat que il dut gaigner en .I. an par s'avocacion .xx. l. Car il ne siet riens; et non pourquant Pierres l'a puis eu pour le Roy avec li et la compaignie.

Item, li diz baillis dit audit Morise que il li toudroit et feroit tolir toutes ses pensions et que tuit cil de qui il se entremettroit y auroient dommage se il le retenoient en leur servises. — Pierres dit que onques ne le dit en la maniere que Morise le dit et, se dit l'avoit, si est aparuz li contraires, car li baillis l'a puys oÿ et pour li et pour autrui en ce que il aveit a feire si comme les autres qui plus sevent. Et a puis esté au consail ledit Pierre pour le Roy es besoignes le Roy et a mangé et beu aveques ledit Pierre et li compaigne devant touz, ne onques pension ne li toli.

Item, il fist mettre hors ledit Morise et ses enfanz hors de sa meson et seeller ses huis, laquele estoit hors de la joustice le roy. Et esteit en la joustice de Saint Loranz lez Orliens, ne ne pot avoir recreance tant comme ledit baillif fust en la ville. Et quant il s'en fut alez le prevost la li fist a grant paine et a grant priere pour paour que il n'en fust blasmez et requis doudit baillif. — Pierres respont que il commanda bien que l'en seisist son temporel en la nouvelete que Morises li refusa a bailler l'enqueste que il avoit fete dou moine murtri a la fin que il li baillast, et nonpourquant sa meson et li siens li fu desseisi.

Item, ledit baillif parla et fist parler a l'abbé de Saint Benoist comment il ostat ledit Morise hors de son servise ou il i auroit plus grant domage. Et ensint, a la requeste et a la monition dou dit baillif, ledit abbé osta ledit Morise de son servise, ouquel servise ledit Morise avoit .LX. l. p. de pension par an, et pluseurs autres pensions que ledit Morise avoit, que il convint que il delessast pour ce que il ne poait estre oïz en advocacion ne en requeste, et pour ce que ceus n'enpirassent leur besoignes pour la compaignie doudit Morise. Car il n'a si grant advocat en Orliens que, se le baillif le tournast en hayne, qui que feust baillis, qui pas peust fere son prou ne l'autrui par advocacion en sa baillie. —

Pierres dist que onques ne fist oster Morise hors dou servise Saint Benoist ne d'autre, mes bien puet estre que aucunnes personnes de Saint Benoist se conseillerent audit P. li quex leur seroit, seurlon son avis, plus profitables a estre leur baillis ou Morises ou Maçoz de Chilli. Lidiz P., qui aime et amoit l'esglise de Saint Benoist leur dit bien que Maçoz esteit trop plus soffisanz que Morises a son avis et que il donroit plus volentiers Macé .c. l. pour un an servir que .xl. a Morise. Et puis ce puet estre que il osterent Morise et retinrent Macé de Chilli. Mais par li ne fu pas. Si dit Pierres que en ce faire il ne meffist rien.

Item, ledit Morise prist aveques autres la taille dou pain et dou vin en l'an IIII^xx et doze, que l'en apele la grant taille de la tierce année; ledit Morise, puis que il ot fet ses paiemenz, fu pourforcé a paier. xv. s. que il ne devoit pas et les paia a Guillaume Tybout, prevost d'Orliens, par la contrainte dou baillif, maugré doudit Morise et contre sa volenté. — Pierres dit que au conte dont Morise parole, il, Pierres, conta a ceus qui tenoient la taille dou pain et dou vin, et demoura certaine somme de dette sus aus tout acordée, ne ne savoit pas Pierres que Morise feust compainz de cette taille dou pain et dou vin ne a li l'en en contoit de rien. — Si fu acordé que se Morises aveit esté compainz des premieres années dont cil debat est dont on conta il soit que il paereit dou sien les .xv. s., et, se compainz non aveit esté, li compaignon qui sanz li avoient tenu la taille li renderoient.

Item, ledit Morise prist doudit baillif la prevosté de Baugenci pour li et pour .i. bourgois de la ville qui a non Hervet le Breton, lequel Hervet acorda audit Morise la compaignie aveuc li pour le pris de .vii^xx. l. p. par an. Le baillif faint que il l'avoit baillée a .i. autre par enchiere, et il le laissa a yceli Hervet pour .vi^xx. l., dont ledit Morise eust fet son profit en ladite prevosté par l'an de bien .xl. l. et de plus; et ainsinc fist dommage au roy et audit Morise, en despit et en hayne doudit Morise. Et en pluseurs autres manieres a bien eu ledit Morise de dommages jusques a la value de .c. mars d'argent, et honte et vileinie que il ne vousist avoir soustenu pour autant. Si vous requiert et souploye ledit Morise que les diz damages li soient renduz sauve vostre loyal estimacion, se il connoist les choses desus dites; et, se il les nie, ledit Morise en offre a prouver ce que mestier li en sera, sauves toutes ses resons dont il fet retenue. — Pierres dit que ladite prevosté fu vendue au temps que Morise dit a Gile Corau de Bloys pour .c. l. l'an a .c. s. d'enchiere, et puis le mit Hervez le Breton a .c. et .x. l. et i acompaigna Morise; et puis le mist Symons li Usuriers a .vi^xx. l. et i acompaigna Hervet et non Morise, et ala Hervet a la court moustrer aucuns dommages que il aveit euz pour le roy et aucuns servises que il li aveit fez; et fu Jehan de Es[1] presenz et ledit P. et autres genz que li connoissoient, et requist au mestres que l'en li vou-

1. Il s'agit ici de Jehan d'Ais (*Johannes de Aquis*), le comptable bien connu. Voir *Hist. de Fr.*, t. XXII, à la table, et l'*Inventaire de Robert Mignon* (éd. Langlois), n. 2215, 2308.

sist lessier la prevosté pour .c. et .x. l.; et par le tesmoignage que li mestre en orent bon il li otraierent et furent osté de .i. paiement passé comme pour trop conté vers nos mestres le tierz des .x. l. que l'en li avoit ja contez, et li demoura a .c. et .x. l.

Et pour ce que nous, auditeurs, fusmes empeschié en plusieurs choses, et ledit Morise ne nous poursui mie moult, la chose demoura en cest estat jusqu'a tant que on revendra au païs.

Petitum Mauricii dicti Braefort.

La date de ces deux dernières pièces peut être déterminée avec assez de précision. Puisqu'il y est fait allusion comme à un fait passé, et déjà assez lointain, à la cession de Beaugenci au roi par son dernier seigneur, le rouleau J 745, n. 1, est assez notablement postérieur à 1291. D'autre part, il est contemporain de la supplication de Morise Broiefort, car les mêmes personnages (Guillaume Tibout, maître Maci, Hervé Breton, Simon l'Usurier) paraissent dans l'un et l'autre document. Mais la supplication a été écrite après, et sans doute très peu de temps après, l'époque où Pierre Saimel cessa d'être bailli d'Orléans. Or, ce fonctionnaire, qui rendit encore le compte du bailliage d'Orléans à la Toussaint 1295, était remplacé à l'Ascension 1296[1].

Il faut joindre probablement aux deux pièces qui précèdent, comme ayant appartenu au même dossier, le rouleau J 743, n. 3, du même temps (comme l'atteste l'écriture), et qui est aussi un résumé de griefs présentés à des enquêteurs, avec les décisions de ceux-ci : *Ce sont les griés que Hervie Girost, prevost d'Yenville et de Chartres, et Oudinet, son clerc, ont fez as homes de chapistre de Chartres.* Car la prévôté royale de Janville (Eure-et-Loir), et le pays chartrain, ressortissaient au bailliage d'Orléans[2].

Jehan Gidi fut tenuz en prison .iii. semainnes et despendi .xxv. s. t. Il ne quenoist mie si granz despens. Le dit Hervi croit que il despendi .viii. s. t. pour le fait de Bonneval[3].

1. *Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 47*.

2. Hervé Giroust figure, comme ayant exercé entre 1292 et 1294, dans la nomenclature des prévôts de Chartres que E. de Lépinois a publiée au t. II de son *Histoire de Chartres* (Chartres, 1858, p. 619). M. Jusselin, archiviste d'Eure-et-Loir, estime que cette liste est digne de confiance, quoiqu'elle soit dépourvue de références. J'observe que les preuves de l'assertion de M. de Lépinois doivent se trouver dans les « titres du Chapitre », où, d'après le même auteur (*Op. cit.*, t. I, p. 441), Hervé Giroust serait aussi qualifié de « châtelain ».

3. Bonneval, arr. de Chartres.

Item, ledit Jehan Gidi, pour estre relachiez de prison, ledit Hervi et Oudinet en orent .LV. s. t. — Nous nous en aviserons.

Item, ledit Hervi ot de Herbelot Liiart, ou temps que il estoit prevost de Chartres, .X. setiers de blé ou pris de .IIII. l. t. pris par Jehan Fleau, si comme il dit. — Ledit Jehan Fleau rendra audit Herbelot .IIII. l. pour le blé se il n'amoinne son garent, quar Hervi dit que il ne le fist pas de son commendement.

Item, le prevost de Voves[1] fut domagiez par Hervi Girost pour ce que il le mist hors de sa prevosté que il tenoit a certain pris des provendiers de Chartres. — Hervi ne quenoist pas les domages si granz et a l'en commendé audit Hervi que il face fere a Estiene le Graer bon conte dou temps que il tint sa prevosté en la main le roy; et ce que il sera trouvé que il n'aura fet bon conte au prevost, ou quittance, nous avons commandé a Hervi que il le rende.

Item, ledit Hervi ot .XIX. mines de blé dou dit prevost qui furent prises a Gignonville[2] ou pris de .LX. s. t. — Hervi en est absos, quar il a prové tant d'amendes et queneues dou dit prevot qui montent les .LX. s.

Item, Oudinet ot doudit prevost .VIII. s. p. — Il sont acordé que Oudin li rendra .VIII. t. blans.

Item, Perrot Malart, sergent Hervi Girost, prist .I. seurcot doudit prevost ou pris de .XXV. s. t. ou temps que il estoit prevost de Chartres. Hervi quenoist que il ne valoit que .X. s. t. — Hervi en rendra .XXX. t. au prevost et doit l'en oïr le recort Jehan Fleau de l'ajournement que il dut avoir fet, et, se il ne le recorde, Hervi rendra encore audit prevost .VII. s., .VI. d. t.

Item, ledit Oudin ot de Gervese Toutplain .VII. s. t. pour ce que il li mettoit sus que il n'avoit pas paié sa coustume. — Oudin rendra les .LX. s. audit Gervese, et Jehannot Gasier, coustumier, li rendra ausi .III. s.

Item, Pierre Malart ot, ou temps que Hervi estoit prevost de Chartres, .V. s. t. de Reg[nier] le charron. — Pierre en est absos.

Item, Oudin ot de Joudin Gile de Marroles .IIII. s., .VIII. d. — Oudin en est absos.

Item, ledit Oudin ot de Berthelot Dougie .V. s. — Il en est absos.

Item, Oudinet ot de Jehan Chapelain .X. s. t. — Il en est absos, de .II. defenses avoirez.

Item, le dit Oudinet ot de Philippot Letart .II. torn. d'argent pour estre relachié de prison. — Oudin les rendra.

Item, Climent de Boisville a esté domagié par Hervi Girost ou temps que il estoit prevost de Chartres en .XVIII. setiers de blé ou pris de .VI. l. que Jehan Fleau, son sergent, prist. — Nous avons commendé

1. Voves, arr. de Chartres.

2. Guignonville, lieu dit de la commune d'Illiers, arr. de Chartres (Eure-et-Loir).

as sergenz de Chartres que il dient de par nous a Jehan Fleau que il rende audit Climent les .XVIII. setiers de blé ou .VI. l., ou que il viengne par devant nous le mardi apres la feste Saint Liffart au chateau neuf pour soi escouser et pour dire reson pourquoi il les prist. Et se il n'i vient nous en ordenerons.

Item, ledit Climent a esté domagié en .C. l. t. pour ce que Hervi Girost le mist en prison a Yenville par l'espace d'un an. — Hervi en en est absos, quar il a esté prouvé que il fu enprisoné par bone cause.

Item, des deniers d'or qui furent trouvez en la terre au chapistre de Chartres il en iront au parlement par devant les mestres se il veulent; et firent protestacion misire Landoffle et mestre Jehan de Santueil, chanoines de Chartres, et mestre Thomas Rosamonde, procureur de chapistre, si comme il disoit, ou non de l'eglise, de sivre les choses desus dites et les domages d'aus et de leur homes par devant nous ou par devant le roy ou la ou il voudront en leu et en temps.

Ce sont cil qui ont chevi a Oudinet. [Suivent douze noms, avec l'indication des sommes versées (toutes au-dessous de 20 s. t.). On lit en face : « Il sont acordé ».]

Item, pour .II^c^. personnes qui tenoient prison, pour estre relachiez, par .VI. foiz, pour chascune personne, .XII. d.

Ce sont ceus de qui Hervi Girost a eu les defenses, de chascun .V. s. [Suivent dix noms, dont « le maire de Puiseaus[1] ».]

Citons enfin, parmi les pièces isolées, l'original d'une dénonciation contre un forestier de Vincennes (Arch. nat., K 1171, n. 28), dont la langue n'est pas sans intérêt; la voix même des plaignants, d'ordinaire banalisée et uniformisée dans les résumés des greffiers, s'y fait entendre directement :

Richart Laben de Venciennes a pris Viel a tout .XIX. plançons, de coi Viels fit sa pes. Se la fist Garins Bougez et li prestres.

Richars prist le prestre de Venciennes a tout une charretée de plançons. La fu Viels et Tiebaus Martins et Marie la harengiere. Se fu pes fete.

Richars fit amener a Crespi .II. charettes de mesrien qu'il vendi. S'en mena une des charettes Robers Menin, et se bailla Viels sa charete et Pierres Cousins la mena.

Hurez avoit fet .II. goutieres en sa meson. Se les menoit vendre; et Richars les prist ains jour. De coi pes fu fete.

Il a .I. huchier a Venciennes qui colpoit le bos, de coi Richars estoit compains, et bien le sevent li voisin d'entor.

Richars pri Garin Bouquet de .I. chesne vert et sec. De coi pes fu faite.

Il prist Lorence la Reliere a branche. S'en fu pes fete.

1. Puiseaux, arr. de Pithiviers (Loiret).

Il a tout esmengié Bricet de Corn[i]lloles par ce qu'il prent le merien la ou il vuelt.

Ces menuz forfez qu'il prent, ces femes et ces enfanz il font pes a li. Se leur en fet filer sa chainre et sen lin.

Il a vendu merien a Raoul le Dru de Ve et a Lorens le Moinne de Ve.

On embla .XIII. gelines chiés Chaurrel en une nuit, qui furent mengiées chiés Richart Laben par la reconnoissance de la feme celi Richart. A cele connoissance fu Jehannete, la fille Margerée et Marie la harengiere et Oudars li forniers et sa feme.

Par deseur toutes ces choses .I. suens serourges le vint veoir et fu morz dedens les .II. jors, ne ne set on comment, et l'en fit mener par nuit a la charete Viel et l'enfoui dehors la ferté as chans en cele nuit.

De tous les forfez qu'il prent il n'en ira ja .I. en la borse le roi la ou il puist; et se merveillent moult tout cil dou ramage comment il a esté soustenuz si longuement ou service. Ne ne vuelt mie cil qui baille ceste letre qu'il en soit creüs par li, mes mandez tous ceus qui ci deseure sont nommé et leur fetes dire la verité par leur seremens[1].

* * *

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où sont venus échouer tant de débris arrachés aux Archives de la Couronne, possède un monument remarquable de l'espèce de ceux dont il s'agit ici : le manuscrit 1189 des Nouvelles acquisitions françaises. En 1851, M. H. de Formeville, qui tenait ce petit registre de la succession du marquis de Sainte-Marie[2], l'a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (2e série, t. IX, p. 501-528)[3]. Il est très clairement intitulé :

Les sentences acordées par nous, priour de Saint Martin des Chans de Paris, et Adan de Servigny, chevalier, enquestors de par nostre sire

1. On lit au dos : « Ceste letre va as enquesteur. » — Les défenses de Richard Laban sont en interligne, d'une autre écriture. Les voici : « Richart le nie et connoist que il le trova aportant .V. plançons a fere hars a charue, et nel mist pas devant les mestres (§ 1).

« C'est mensonge (§ 2).

« Richart le connoist et le fist de commandement des sergents, si comme il dist (§ 3).

« Richart connoist que il la prist a .I. petit meffet et out de li .XVIII. deniers por une sarpe » (§ 7).

Nichil est (§ 8).

2. Son histoire antérieure n'est pas connue : provenait-il, à l'origine, des Archives centrales de la Couronne ou de celles du bailliage de Caen? La première de ces hypothèses est la plus probable. Voir plus loin, p. 87, note 3.

3. Cf. L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 376.

le roy en la ballie de Caen, sus les sergens et sus touz les officiers de la visconté de Caen pour les meffais que il ont fais en lour offices de ladite visconté, presens Robert de la Ceo[gne], jadis ballif de Caen, les viscontes de Caen et de Baiex, Nicholas du Pont Audemer, mestre Philippe et Robert [de] Caudebec, mestre Martin de Crepon et Thomas a la Pane.

Ce registre de sentences n'est pas daté, mais la date n'en est pas moins certaine : elle a été récemment fixée par M. L. Delisle (qui avait accepté d'abord, il y a cinquante-cinq ans, l'hypothèse de M. de Formeville : « vers 1300 ») au commencement de l'année 1303[1].

Rien de plus propre que ce document, semble-t-il, à donner l'idée de ce qu'étaient, sous les derniers Capétiens directs, les tournées d'enquêteurs *pro correctione curialium*. — D'abord, des condamnations qui frappent les bas officiers, sergents et sous-sergents. Plusieurs, convaincus d'avoir « pris bontez et courtoisies outre boivre et mangiers », seront suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient restitué en la main du roi les sommes induement perçues. Mais on n'était pas révoqué pour si peu : « Pour ce que Fromont Blondel, sergent de Creulie[2], a recheu cortoisies a la vallue de .VII^XX^. livres par dessus boivres et mengiers et est enrichi eu servise le roy, il les metra en la main le roy; et, pour ce que nous ne trovons pas qu'il ait meffaict en son servise par quoy il le doie perdre, il i demorra[3]. » Auberi de Crespi, sergent d'Évrecy[4], est maintenu, quoiqu'il ait retenu des objets saisis, qui devaient revenir au roi, « sans en faire mencion en ses contes », et, quoiqu'il soit, en outre, « diffamé de ribauderie et mout ignorant »; il payera simplement une amende de 20 l.[5]. Il y a, pourtant, des cas de destitution, et les motifs de ces mesures sont quelquefois rapportés plus ou moins explicitement : le sergent Guillaume Nenon est destitué « pour les males fachons qu'il a fetes et pour ceu qu'il est clerc »[6]; un sous-sergent d'Ouistreham l'est, et voit en outre tous ses biens confisqués, pour avoir intercepté des sommes perçues à l'occasion de « la subvencion de l'ost, sanz rendre au roy ne as collectors », et pour avoir eu « de Gervais le Bolengier .III. s., .VI. d., pour passer le o les ympotens a la finanche de l'ost »[7]. Jehan Morant, sergent fieffé, complice d'un meurtre, s'est échappé de la

1. *Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 370*.
2. Creully, arr. de Caen.
3. N. 15.
4. Évrecy, arr. de Caen.
5. N. 6.
6. N. 13.
7. N. 9.

prison du château de Caen, où l'on l'avait mis; il a été complice d'une femme qui fit un faux « en se nommant autrement que par son nom » dans un acte authentique; il a reçu de Roger le Bret 20 s. pour le dispenser d'aller aux « veues » et aux « semonses »; il abusait de « sa force » pour soutenir les malfaiteurs dans sa sergenterie; enfin, il « avoit fait sa coronne nouvele qu'il n'avoit pas acoustumée a porter »; en punition de tout cela, il payera 400 l. d'amende, et le roi fera desservir sa sergenterie par un prud'homme[1]. Le cas de certains, tel que Morel, vicomte de Vire, est réservé jusqu'à plus ample informé. — Suivent (à partir du n. 29) les doléances des sujets contre les officiers de tout rang, jusque et y compris le bailli lui-même, Robert de la Ceoingne, qui venait alors de quitter sa charge. Voici les griefs contre ce bailli, qui feront juger des autres. Martin Vairet a été condamné en 42 l. t. d'amende envers un Juif, quoique, en sa qualité de clerc, il déclinât la compétence du bailli (n. 29); la femme de Nicolas Horstens se plaint d'avoir été déboutée par le bailli lors de sa réclamation contre un Juif qui avait vendu prématurément les gages qu'il avait à elle, tandis qu'elle était malade (n. 30); Pierre Doguet, que le bailli ait retenu « les biens de la partie sa mere, morte sanz faire testament » (n. 35); Pierre de Corceulle, que le bailli ait « en derrere de lui donné un memorial que ses letres fussent enterignées » (n. 36); Jehan Morin, que le bailli l'ait mis à l'amende « pour ceu qu'il estoit changeor, sanz aplegier » (n. 41); Colin de Caeroles, clerc, que le bailli l'ait tenu en vilaine prison et rendu à l'official comme meurtrier, « ou il fut longuement a tort et sanz cause » (n. 62); Raoul Langlois, Robert Delalande et sa femme, que le bailli les ait « mis en prison et tenus longuement et levé de eus amendes a tort et sanz cause, por ceu seulement que eus avoient amené en prison un homme qui avoit fait cri et harou en la vile de Caen » (n. 63); Robert Langlois, que le bailli l'ait « mis en prison fermée par l'espace de sept semaines a tort et sanz cause » (n. 93); les hommes de Fontenai-le-Painel[2] se plaignent enfin que le bailli ait tenu en prison pendant quatre jours et cinq nuits quatre-vingts de leurs concitoyens et, plus tard, cent vingt ou cent quarante d'entre eux pendant onze jours et onze nuits, et qu'il ait levé en outre sur leur communauté 100 l. t. d'amende à tort et sans cause (n. 94)[3]. Il est à noter que les enquêteurs donnèrent gain de cause aux plaignants dans les deux derniers cas : l'ex-bailli eut beau dire

1. N. 22.

2. Fontenai-le-Painel, cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen.

3. Ces arrestations en masse étaient de pratique courante. Cf. le cas des gens de Laurac, que j'ai raconté dans la *Revue historique*, t. XCV (1907), p. 34.

que les hommes de Fontenai avaient été ainsi traités à l'occasion d'un homme blessé sur leur territoire et en vertu d'un jugement régulier, fait « en plaine assise par consel de chevaliers et d'autres bonnes gens »; il fut condamné à payer des dommages-intérêts. — Il semble, d'ailleurs, que, en 1303, on n'avait pas vu depuis plusieurs années d'enquêteurs-réformateurs dans le bailliage de Caen[1], car le prieur de Saint-Martin-des-Champs et Adam de Servigni entendirent des doléances, non seulement contre Robert de la Ceoingne, le bailli sortant, mais contre son prédécesseur, Nicolas de Villers, qui avait exercé entre 1296 et 1299. Robert de Perchie, chevalier, leur déclara que le bailli Nicolas l'avait jadis « mis en amende a une grant somme d'argent sans juste cause » (n. 83); Guillaume de Hermanville, que ledit Nicolas avait fait conférer à son fils une église alors qu'il avait à juger un procès portant sur le patronage de cette église, litigieuse entre ledit Guillaume et l'abbaye de Blanchelande (n. 84); Nicolas de Beuvile, chevalier, qu'il l'avait induement contraint à « aler en l'ost » (n. 87); Richart Langlois lui réclama enfin, à lui ou à ses héritiers, « demi muy de gru qui avoit esté porté au chastel [de Caen] » (n. 88)[2].

Par un singulier hasard, la Bibliothèque nationale possède un autre fragment, relatif à la même tournée des premières années du XIVe siècle dans le bailliage de Caen. J'ai été mis sur la piste de cette pièce, — que, à ma connaissance, M. L. Delisle n'a jamais citée, — par un article du Catalogue chronologique sur fiches de l'ancien fonds des Pièces originales, en cours d'exécution. Article ainsi rédigé : « Extrait d'un registre d'assises (de Caen?), où l'on voit la plainte portée par Philippe de Gournay contre Nicolas de Villiers, jadis bailli de Caen, au sujet de son administration[3]. » Cette description ne vaut rien, du reste; car la pièce qu'elle vise (Pièces originales, 3019, dossier Villiers, n. 10; aujourd'hui ms. fr. 29503, fol. 10) n'est aucunement un « extrait », et elle n'a rien à faire avec une session d'assises. — Sur ce morceau de parchemin, écrit au recto et au verso, on lit :

[*Recto.*] Perrin l'Aloe demanda a Ph. de la Londe .xv. s. d'une part et .x. s. d'autre que il avoit levé dou sien sanz cause. Ph. doit mous-

1. Voir cependant les n. 40 et 45.

2. Au sujet d'autres plaintes, formulées vers le même temps contre Nicolas de Villers, voir les textes que j'ai publiés naguère dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, I, p. 29.

3. Le rédacteur du Catalogue a ajouté au hasard : « Vers 1325. »

trer dyemenche por quoi [il] leva deu suen ce qu'il en leva; et, se il ne connoist qu'il les eust por aucune cause, la preuve deudit Perrin sera oïe. — Le dit Perrin, quant il dut sa preuve faire, se restraint a .x. s. tant solement.

Colin Hais dist que Gasch[er] deu Fest avoit levé de lui .vi. s. a tort. — Il jura par son serement que il n'avoit rien levé a tort.

Robert de Balegny dist que Ph. de la Londe avoit levé deu suen .c. s. sanz cause. — Il moustra par vraie escroe que il les devoit.

Item, il se plainst deudit sergent que il avoit levé de lui une amende de .xx. s.

Le juesdi avant la Chandeleur.

Giefroi de Port demândoit a Blese deu Moustier .v. s. que il lui avoit promis pour aidier lui a faire un marchié et lui avoient estoi des [*La fin de la ligne est en blanc*].

Philippe de Gournay se complaint de Nicolas de Villiers, jadis baillif de Caen, car, comme il eust esté crié par Baiex[1] que nul n'enfondist[2] blei, ledit Ph. en avoit enfondu un sextiers et en avoit estei accusé et mis en amende par le commandement dudit Nicole a .xx. s.; et après ce commanda ledit Nicole que .iiii. l., .iiii. s. fussent levez du sien a tort et sanz cause. Le procureur dudit baillif dist que, pour ce que après le cri fait il avoit enfondu le dit bley, il avoit estei mis en amende a .xx. s.; et, après ce, pour ce que, après ladite amende levée, il en avoit encore enfondu contre le deffens desusdit, il avoit forfait ce que il en avoit enfondu, qui montoit jusques as diz .iiii. l.; et avoit tout estei conté par devers le roy.

Sur[3] ce que Richard Muriete se complaignoit de Nicolas de Villers, jadis baillif de Caen, qui, contre la coustume, l'avoit oy une preuve qui avoit fait contre lui et pour Jehan de Feugeres, son adversaire, et ne le vouloit avoir oy as resons que il proposoit encontre, par quoi il ne la devoit oyr, anceiz aveit dit que il orreit les tesmoings vaille que vaille; par laquele preuve il avoit perdu .iiii. l. de rente et .cxiii. l., a quoi il avoit estei condempné pour les despenz; le procureur dudit Nicole dist que ce avoit estei en la visconté de Caen et que ce touchoit la partie qui en avoit lettres et autres erremenz, qui bien le deffendroient, et vouloit que les rolles de l'assise fussent veuz.

Se trouvé est que Richard dou Pont rendist a Caen .v. pors quant il prennoit les garnisons pour le roi, outre la somme qui lui fut conté, et que il tornassent eu profit le roi, l'en lui doit rendre, car il en avoit

1. Bayeux (Calvados).

2. Ce sens technique du verbe « enfondre » (mouiller du grain pour la brasserie; cf. *Olim*, t. I, p. 554, n. IX, et 904, n. LIX) n'est pas signalé dans le *Dictionnaire* de Godefroy.

3. On lit en marge : « Conseil. »

fait satisfaction a cels de qui il les prist; les quiex il demandoit a Nicolas de Villers qui lors estoit baillif de Caen.

Raol de la Buigne se plaingnoit de Nicolas de Vilers de .c. s. que il avoit levé de lui eu temps que il eustoit baillif par raison d'une amende. Johan de Vilers pour ledit Nicolas s'obei de faire son poveir de faire lui desconter a l'Eschiquier, et se il ne lui sont desconteiz, il lui paiera .L. s. deu suen propre.

[*Verso.*] Ph. de Londa dist son dit de contenz de Robert Mansel et deu Jehan deu Buret que ledit Robert lui donrroit .XL. s. pour tous les contenz d'entre els par raison des contractz d'entre els et des marchiés, non pas pour tous faiz, pour exès ne pour griés que il lui eust faiz en sa sergenterie.

Th. Sohier[1] prist la garantie sur soi d'un coitil de .XII. s. que Giefroy de Launey demandoit a Henri[2] Ausere; et dist que il estoit torné en acquitant la debte que il devoit a Estienne Tranchefoin et l'offrit a prouver. — A samedi. — Il prouva suffisamment, por quoi ledit Th. en fut absouz.

Richard de Condé se plaint de Nicole de Fresnes qui enporta une coite de pomée deu prist (*sic*) de .LXX. s., que il en avoit porté de chiez son aiel. Ledit Nicole monstra que il lui avoit estei commandé par memor[ial] que le lict fust rendu a la suer deudit Richard, et dist que il lui avoit rendu. Pour quoi le dit Nicole s'en ala quitte pour tant comme appartient audit Richard, et, se la suer l'en veut rien demandeir, il lui respondra.

Guillaume Godefroi se complaint de Th. Sohier qui avoit levé .XI. sextiers d'orge de sa rente. Th. offrit a monstrer conte audit G. de ce que il avoit levé deu suen. Jour fut au jour des plez Th. Sohier.

Guillaume et Richard de la Bruiere se complaingnent de Jordain Flambart qui avoit jur[ée] de leur heritage des eschaances a mons. Jehan de Vauceles[3]; et le franc fieu lour pere, que lour frere ainsné tient, y estoit obligié. Et pour ce que ledit Guillaume cognut que il en avoient pledié a leur frere ainsné, nous ne les vousismes oïr en l'absence de la partie.

Ph. Torel se complaint de Bertin de Tour qui avoit fait lever son blé en la main le roi. Le sergent dit que il le bailla en garde a bone gent. Par après ledit Ph. confessa que cels a qui il l'avoit baillé l'en avoient paié .XVII. s. de chascun sextier. Por quoi le sergent en fut absouz.

Mahieu de Caferesac se plaignit de Jordan Flambart qui avoit fait jurée de son jardin jusques eu degout de son man[eir], et si avoit asseiz heritage aillors por la debte paier. Le sergent dit que il dechargea de

1. On lit en marge : « Expeditum. »
2. Lecture douteuse.
3. S'agit-il ici de Jean de Vaucelles, qui fut bailli de Tours de 1307 à 1316 (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 165)?

jurée premierement son heritage hors le man[eir], et, se il ne souffisoit, que il fust forni en man[eir]; les jureiz avoient raporté que il ne trouvoient pas assez heritage delivre aillors pour la debte, pour quoi il fut forni en maisnage. — Mahieu le neia. — Les jureiz vendront pour savoir vrité diemanche.

Jehan de Maisie doit demain respondre a Taillefer sur un hanap de .vi. l. Jehan, a la requeste Robert, dit que, en la presence de sa fame, Martin le Grant, adonc sergent deu pere audit Jehan, l'avoit baillié a Ran. de Tilly pour la maletoute. Porquoi J. en fut absous et se R. vout rien demander a Ran., l'en lui fera droit.

Rad. de .ii. jumeaux doit samedi respondre a Ph. de Rampoin, et de samedi en huit jours.

Le mestre deu Bur[1] raporta que Johan deu Buret et Guillaume Auvere avoient fait acort sur .iiii. l. que ledit Johan demandoit audit Guillaume, sergent deu Bur, pour damages.

Ce morceau de parchemin n'a pas été arraché au registre n. 1189 des Nouvelles acquisitions françaises, comme on pourrait le supposer. Il est vrai que l'écriture en est semblable à celle dudit registre, et sans doute de la même main; mais les lignes du fragment sont plus longues que celles du registre; de plus, le registre est réglé à la pointe sèche et le fragment ne l'est pas; enfin, le fragment a certainement fait partie d'un rouleau, dont le commencement et la fin ont été détachés. — Quel rouleau? Le rouleau où une commission d'enquêteurs avait pris soin de faire consigner au jour le jour, suivant l'usage[2], les affaires portées à sa barre; cela n'est pas douteux. Mais il est, d'ailleurs, évident que cette commission doit être identifiée avec celle qui, composée du prieur de Saint-Martin-des-Champs et d'Adam de Servigni, fonctionna à Caen au commencement de 1303, et dont un cahier de sentences mises au net a été conservé : la comparaison des noms propres qui se lisent dans les deux documents le donne à penser, et l'identité d'écriture achève de le prouver[3].

* * *

C'est par centaines que de pareils documents ont dû être rapportés à Paris par les enquêteurs des derniers Capétiens directs. Qu'on

1. Bures, comm. de Troarn, arr. de Caen.

2. Cf. plus haut, p. 71, ligne 3.

3. Registre et rouleau ont dû être distraits ensemble, à une date indéterminée, des Archives centrales de la Couronne. Il est fort possible, soit dit en passant, que d'autres débris du rouleau aient trouvé place, comme celui qui nous occupe, dans des dossiers généalogiques.

y songe : il fut délivré chaque année, pendant longtemps, un grand nombre de commissions d'enquête *pro correctione curialium*. De plus, la gestion de tous les fonctionnaires royaux sortant de charge, surtout des baillis et des sénéchaux, paraît avoir été soumise alors, conformément aux ordonnances, à des recherches plus ou moins sérieuses qui laissaient des traces écrites [1]. Si ces documents n'avaient pas disparu, on y puiserait aujourd'hui, comme dans les enquêtes du temps de Louis IX, quantité de renseignements pour l'histoire des pratiques administratives, du droit, des mœurs, des usages, de la vie courante, de la langue, etc. Cependant, ils ont péri, et cette source est presque entièrement tarie. — Mais une remarque s'impose.

L'institution des enquêteurs-réformateurs n'a jamais été assez régulière pour que les sujets se crussent tenus de ne soumettre qu'à ces inspecteurs occasionnels de l'administration locale leurs doléances contre les gens du roi. — On pouvait adresser ses plaintes contre les sous-sergents, sergents et prévôts au bailli ou au sénéchal, et c'était même la procédure ordinaire : Guillaume de la Rivière, bailli d'Auvergne, fut blâmé au parlement de la Toussaint 1285 pour avoir montré de la faiblesse à réprimer les excès des prévôts et des sergents placés sous ses ordres, qui lui avaient été dénoncés, comme c'eût été son devoir [2]. On pouvait aussi s'adresser directement au prince, et l'on ne s'en faisait pas faute; nous le savons par quelques pétitions originales qui sont restées au Trésor [3] et par une foule de lettres royales où la substance de pétitions similaires, perdues, a été incorporée. Il arrivait alors, ou que le roi renvoyât l'examen de ces doléances directes, dont il était assailli, aux baillis et sénéchaux, ou que l'affaire fût portée à la cour centrale de justice, c'est-à-dire au Parle-

1. On ne connaît guère qu'une seule enquête du XIIIe siècle, développée, sur la gestion d'un bailli, celle qui touche Mathieu de Beaune, bailli de Vermandois depuis 1256 jusqu'à 1260 (*Revue historique*, t. XCII, p. 32). Mais c'est un pur hasard. La preuve existe que de pareilles informations furent faites sur le cas d'Eustache de Beaumarchais (M. Boudet, *Eustache de Beaumarchais*. Aurillac, 1901, p. 131); de Gilles de Maubuisson, bailli de Mâcon (*Actes du Parlement*, n. 6649); de Jean Bertrand, sénéchal de Périgord (*Ibid.*, n. 4801); de Robert Busquet, bailli de Cotentin (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 366*); de Pons de Mortagne, vicomte d'Aunai, gouverneur de Navarre (*Arch. hist. du Poitou*, t. XI, p. 269); etc. Et il est moralement certain que beaucoup d'autres furent l'objet de pareilles mesures, sans que cela soit attesté aujourd'hui par une mention formelle.

2. L. Delisle, *Essai de restitution du registre de Nicolas de Chartres*, n. 592. Cf. G. Saige, *Documents historiques sur la vicomté de Carlat*, t. II, p. 69. (Réponses faites par Aubert de Nangeville, sénéchal de Rouergue, en ses assises, aux griefs articulés par le procureur du comte de Rodez).

3. Voir, par exemple, la supplique de P. Pilliart, chevalier (Arch. nat.,

ment. Dans ce dernier cas, le Parlement se contentait souvent de réexpédier le dossier, à toutes fins utiles, soit, de même, aux baillis et sénéchaux[1], soit, et le plus souvent, aux enquêteurs en tournée dans la région[2]; mais il connaissait aussi parfois, sans renvoi, des plaintes présentées (après avoir fait faire à leur sujet des informations spéciales)[3]; il jugeait donc, en première instance, beaucoup d'affaires qui auraient été, normalement, de la compétence des enquêteurs s'il y avait eu, en ce temps-là, pour le contentieux administratif, des compétences normales[4]. Ce n'est pas tout : les

J 1024, n. 80), qui a été publiée plusieurs fois, notamment dans les *Mélanges Monod*, p. 346. Cf. Arch. nat., J 1030, n. 56 (*Deficit*).

Un des plus anciens documents de ce genre (vers 1257) qui n'aient pas péri a été récemment réédité avec le plus grand soin dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXVIII, 1907), par M. Ant. Thomas, sous ce titre : *les Plaintes de la comtesse de la Marche contre Thibaud de Neuvi, sénéchal de Poitou.*

Il n'est pas inutile d'établir ici, incidemment, le véritable caractère de la pièce qui, dans le Supplément (sous presse) aux *Layettes du Trésor des chartes*, de Teulet, de Laborde et Berger, est publiée, parmi les *Omissa*, sous le n° 902 et la rubrique inexacte : « Formula querimoniarum hominum cujusdam ville diocesis Ruthenensis contra officiales regios. » C'est une requête du roi, formulée par les consuls d'une ville non dénommée de la sénéchaussée de Rouergue, d'envoyer dans le pays une commission d'enquêteurs pour entendre les réclamations locales contre les officiers royaux. Il y est dit que les requérants avaient vainement sollicité, avant de faire cette démarche, « le doyen de Tours et son collègue » de se rendre dans leur pays; ces commissaires avaient répondu que le texte de leurs lettres de commission ne les autorisait pas à instrumenter dans le diocèse de Rodez (*quod mandatum non receperant quod accederent ad dyocesem Ruthenensem*). Or, cette circonstance suffit à dater la pièce. Elle a été rédigée, non pas « avant 1270 », comme l'éditeur du Supplément aux *Layettes* le propose dubitativement, mais à l'époque où Pierre, doyen de Saint-Martin de Tours, et son collègue Simon de Coudes, chevalier, parcouraient le Toulousain et l'Agenais, c'est-à-dire en 1277 (*Hist. gén. de Languedoc*, t. X, c. 141; cf. *Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 261*, note 3). Elle n'aurait donc pas dû figurer dans une publication qui, comme les *Layettes du Trésor*, s'arrête à la mort de Louis IX.

1. Voir Ménard, *Histoire de Nismes*, t. I, p. 398, et pr., p. 118 (Envoi au sénéchal Alfonse de Rouvray d'un rôle de plaintes portées contre divers officiers de la sénéchaussée, qui avaient été soumises à la cour du roi; le sénéchal en décidera).

2. Nombre de références à des textes qui établissent ce fait ont été groupées dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 376, note, c. 2.

3. Il en était ainsi au temps de Louis IX (*Olim*, t. I, p. 149, n. III; t. I, p. 553; t. I, p. 925, n. X) comme sous Philippe le Bel (*Ibid.*, t. III, p. 453, n. LXII).

4. *Olim*, t. III, p. 17, n. XXIX; p. 32, n. XLI; p. 49, n. XVI (cf. p. 319); p. 147, n. XXII; p. 158, n. III; p. 185, n. LI (cf. p. 749); p. 572, n. LXVII; p. 578, n. LXXIV. Cf. E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, n. 4545, 6910, 7743, etc.).

enquêteurs *pro correctione curialium* n'étaient pas investis du droit de juger en dernier ressort[1]; dans les cas douteux, ils consultaient spontanément la Cour (dont beaucoup faisaient partie)[2]; et, en outre, de leurs décisions, il était souvent appelé judiciairement au Parlement, extrajudiciairement à la clémence royale. — Il suit de toutes ces circonstances que, si l'on voulait dresser maintenant l'inventaire complet des écritures anciennes qui subsistent de nos jours touchant les griefs des administrés contre les administrateurs du XIIIe et du XIVe siècle, il y aurait lieu de joindre, au peu qui reste des papiers des enquêteurs proprement dits, ce qui se trouve d'analogue ou de complémentaire dans les anciennes archives de bailliage ou de sénéchaussée et dans celles du Parlement.

Or, on sait assez qu'il n'existe plus rien, nulle part, *in situ*, des archives administratives locales du temps des Capétiens directs[3].

1. La décision prise à cet égard au parlement de la Pentecôte 1281 (*Olim*, t. II, p. 188) est bien connue : « Ordinatum fuit per totum consilium quod illi qui deputabuntur ad inquirendum contra prepositos, servientes et forestarios et alios quoscunque, non habeant potestatem condempnandi, set, quod inquisierint, referendi, ut justius per curiam domini regis dicte condempnaciones fiant. »

2. *Olim*, t. III, p. 529, n. XXVII; p. 1061, n. V.

3. Le nombre des pétitions originales à des enquêteurs en tournée, de la fin du XIIIe siècle et des premières années du XIVe siècle, qui ont été conservées ailleurs qu'au Trésor des chartes est, à ma connaissance, très restreint. Voir E. Martin-Chabot, *les Archives de la Chambre des comptes de Montpellier*, p. 161, n. 233 (1294-95); Archives du Pas-de-Calais, A 44, n. 1 (1299); Arch. de Tarn-et-Garonne, G 549 (1323); Arch. mun. de Montmiral (Tarn), E 2963. — Quant aux enquêtes exécutées sur l'ordre direct de baillis ou de sénéchaux, pour éclaircir la conduite d'officiers royaux subalternes, et conservées en province, j'en connais encore moins. Spécimen intéressant aux archives municipales de Verdun-sur-Garonne (FF 1) : « Enquête en rouleau (dix-huit peaux), postérieure à 1295, faite par Arnaud *Magistri*, juge-mage, délégué par le sénéchal de Toulouse, sur certains faits reprochés par les consuls de Verdun à Gaubert de Straëls, chevalier, châtelain de Verdun. » Cf. Arch. nat., J 1033, n. 8.

D'autre part, il ne faut pas penser à suppléer, dans une mesure notable, aux registres et aux rouleaux disparus par le moyen des expéditions que les enquêteurs ont dû délivrer de leurs décisions dans les affaires relativement importantes. Car un très petit nombre de ces expéditions sont parvenues jusqu'à nous qui soient assez explicites pour mériter l'attention. Voir, à titre d'exemples, des lettres de Guillaume [Bonnet], enquêteur en Gascogne et Agenais, au sénéchal de Périgord, 20 décembre 1298 (A. Magen et G. Tholin, *Archives municipales d'Agen. Chartes*, p. 188); celles de Nicolas de Braye, enquêteur en Saintonge, en faveur des habitants de l'île de Ré, 13 avril 1316 (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XII, p. 182), et celles qui furent délivrées pour attester l'acquittement de Raimond Foucaud, procureur du roi en la sénéchaussée de Carcassonne, et de Pierre Bonassie, fermier de la notairerie royale en la même ville, par les enquêteurs R. Chaillou et P. Gauvain, en 1327 (*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 447, note). — Citons

Mais celles du Parlement ont moins souffert : il existe, au Supplément du Trésor des chartes, un assez grand nombre d'enquêtes sur le cas de tel ou tel officier, qui furent exécutées, selon toute apparence, par ordre direct de la cour[1] ; en outre, les *Olim* et les registres qui leur font suite fourmillent d'arrêts rendus sur appel pour confirmer ou casser des décisions d'enquêteurs[2]. Il y a enfin, dans les registres du Trésor des chartes, plus d'une lettre de rémission accordée à des personnages que des enquêteurs avaient frappés[3]. Dans

enfin un fragment de registre, conservé dans un dépôt privé, que E. Cabié et L. Mazens (*Cartulaire ... des Alaman*, p. 153 et suiv.) ont fait connaître; il contient toute la procédure d'une affaire portée en 1311 à la barre de maître Gérard de Cortone, chanoine de Paris, et de Bernard du Mès, députés dans la sénéchaussée de Carcassonne « pro reformatione patrie et curialium regiorum correctione ».

1. Elles ont été, presque toutes, analysées ou publiées : dans le *Cartulaire normand* de M. L. Delisle (n. 664, 665, 1222, 1229), dans les *Actes du Parlement de Paris* de M. E. Boutaric (t. I) et dans les *Études sur la condition forestière de l'Orleanais* de M. Fr. de Maulde. — Trois des pièces publiées dans le *Cartulaire normand* concernent la même affaire (celle de Jean de Neuvi, vicomte de Pont-Audemer, en 1279). Cf. *Actes du Parlement*, n. 2222 *g* et 2222 *h*. Il est à noter que la pièce n. 2222 *g*, indiquée par E. Boutaric sous la cote fausse J 785, a été jadis cotée J 782, n. 6. Elle est en déficit depuis une date incertaine. Je l'ai retrouvée dans le carton 15 d'un très intéressant fonds résiduel, innommé, formé de documents retirés du Trésor à différentes époques et qui, par négligence, n'y furent pas replacés, dont je dois la connaissance à M. l'archiviste Mirot. Cette pièce (un gros rouleau) est la plus considérable du dossier de Jean de Neuvi ; mais elle ne figure pas dans le *Cartulaire normand*, et c'est la seule qui soit inédite.

2. *Olim*, t. III, p. 120, n. VIII ; p. 148, n. XXIV ; p. 153, n. XXXI ; p. 231, n. XII ; p. 237, n. XVIII ; p. 307, n. XLIX ; p. 312, n. LXI ; p. 453, n. LXII ; p. 467, n. LXXVI ; p. 471, n. LXXVIII ; p. 501, n. CXI ; p. 672, n. XXXVI ; etc. Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, t. X, p. 377.

Il arrive que, dans ces arrêts, le texte des articles présentés contre les fonctionnaires incriminés soit reproduit *in extenso*. Voir notamment *Olim*, t. II, p. 648, n. IV, et Arch. nat., X1a 6, fol. 263 (5 juin 1331). Ce dernier texte est ici imprimé en appendice. — Quelques *libelli* sont parvenus jusqu'à nous en original ; voir, par exemple, celui qui fut présenté à la cour le 4 mai 1335 (Arch. nat., K 1167, n. 21 *ter*) ; il a trait à des abus de pouvoir, prétendûment commis jadis par Pierre de Ferrières, comme sénéchal de Rouergue, au préjudice de certains parents d'un duelliste. L'affaire remontait au temps de Philippe le Bel. M. L. Delisle (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 226*), qui a indiqué d'autres pièces relatives à cette affaire (sous la date du 16 décembre 1307), n'a pas connu celle-ci, qui en contient l'exposé le plus complet.

3. Cas de Pierre Prevôt, châtelain, juge et sénéchal pour le roi du château et de la châtellenie de Lusignan, condamné par des enquêteurs-réformateurs et ultérieurement absous (*Archives historiques du Poitou*, t. XI, p. 354). — Cas de Raimond de Gaudiès, procureur du roi en la sénéchaussée de Toulouse (*Hist. gén. de Languedoc*, t. X, c. 580).

tous ces documents, les traits de mœurs et les faits divers, tout à fait comparables à ceux qu'offrent les registres des enquêteurs de Louis IX, abondent pareillement.

Encore un mot. — Si les enquêteurs-réformateurs institués par les successeurs immédiats de Louis IX avaient l'habitude de recevoir les réclamations de tous les particuliers (*personarum ecclesiasticarum*, *nobilium et innobilium*, *ceterarumque quarumcumque popularium personarum*) contre des actes précis, commis par des gens du roi, ils ne s'en tenaient pas là : il était aussi dans leur rôle d'entrer en relations avec les représentants des communautés locales (noblesse, clergé ou villes) pour des objets variés, mais notamment pour entendre, d'une manière générale, l'expression de leurs plaintes et de leurs vœux quant aux abus à corriger et aux réformes à introduire. Cet aspect de leurs fonctions et les textes qui y ont trait présentent autant d'intérêt, mais d'un autre ordre, que ceux dont il a été question jusqu'ici; ils seront l'objet d'une étude à part.

Ch.-V. Langlois.

APPENDICE I.

Contre Guillaume Trouillart[1], sous-bailli de Tours.

Voici le texte annoncé plus haut (p. 91, note 2) :

... Cum olim coram certis reformatoribus regiis in baillivia Turonensi deputatis per carissimos dominos et consanguineos nostros reges Francie quondam, scilicet magistro Johanne Broart et Petro le Petit, Guillelmus Troillardi per Petrum Belagent et Vincencium le Ferron et in curia nostra per procuratorem nostrum et dictum Petrum Belagent fuisset delatus et accusatus ad finem civilem super articulis qui secuntur :

« Primo quod quandam magnam peciam Sancte Crucis secum retinuerat et recelaverat furtive per spacium decem annorum post compota per ipsum facta, que Sancta Crux fuit per reformatores predictos regi Ludovico asportata.

« Item quod, cum haberet usum in nemoribus regis tanquam castellanus Turonensis pro solo usu persone sue, ad usum sexaginta quatuor Templariorum existencium ad certa gagia in castro Turonensi vendidit ligna dicti nemoris per spacium trium annorum, que nemora sic vendita magnam pecuniam valebant.

1. Le nom de G. Trouillart, sous-bailli de Tours, a été relevé par M. L. Delisle (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 165*), mais seulement dans le Cartulaire de l'archevêché de Tours.

« Item quemdam Templarium, vocatum Guillelmum le Ferron, fecit poni in gehina ad finem ut sciret ubi dictus Templarius posuerat magnam quantitatem florenorum qui erant dicti Templarii, et in continenti post confessionem dicti Templarii predictam quantitatem dictorum florenorum penes se habuit, et, ad finem ne fieret rumor dictorum florenorum qui per confessionem dicti Templarii fuerant notificati dicto Guillelmo Troillart, idem Guillelmus predictum Templarium in gehina interfici fecit.

« Item, antequam dictus G. Troillart esset in officio regis constitutus, nichil habebat in bonis, ymo domus sua erat cooperta de calma, et, dum fuisset per spacium .v. annorum in dicto officio, fecit fieri quamdam domum que bene constitit .x^m. libr. et acquisivit hereditates usque ad valorem .xxx^m. libr.

« Item quod, cum esset accusatus de dictis criminibus, dictus G. sponte et bona voluntate sine coactione cum dictis reformatoribus financiam fecit ad .vi^m. libr., ad quas solvendas se obligaverat ipse et uxor sua per fidem corporis et quilibet in solidum per litteras sigillatas sigillo curie Turonensis si placeret regi dictos articulos criminales convertere in civiles. Et satis cito post rex Ludovicus mortuus fuit.

« Item quod tempore regis Karoli fuit delatus dictus G. coram reformatoribus aliis missis Turon., scilicet coram magistro Rambaldo de Rechignevoisin et domino Guillelmo Sudre, quod ipse receperat bona cujusdam vocati Jamet Malequin et quod per potenciam sui officii secum asportaverat usque ad quantitatem sive summam .xii^c. l.; et de hoc accusabat dictum G. Petrus de Monbason et partem contra eum faciebat.

« Item propositum fuit contra dictum G. quod ipse tradidit dicto Jameto quondam firmam Templi pro .xii^xx. l., et in littera cense non posuerat nisi .ii^c. l. nec de pluri computavit in curia. Dictus tamen Jametus se obligavit dicto G. ad reddendum eidem quolibet anno .xl. l. ad .ix. annos. Et inde habuit penes se .xviii^xx. l. ad utilitatem suam quas furabatur.

« Item uxor Martini Arraut accusabat dictum G. quod ipse abstulit eidem uxori et suis liberis eorum bona et menagia, vaisselamenta et denarios usque ad summam .v^c. l. torcionaliter et sine causa per potenciam sui officii.

« Item proponebat uxor Guillelmi le Saintier quondam quod dictus G. ceperat de suo et liberorum suorum per vim sui officii usque ad summam .iii^c. l.; et hec omnia proponebat per articulos.

« Item proponebat Vincencius le Ferron contra dictum G. quod penes patrem suum fregerat archas dicti patris et secum asportaverat .xlii. l., coclearia et cyphos, et posuit patrem suum cum matre in prisione; et exivit femina extra sensum suum quod dictus G. dicebat eisdem quod eos mori faceret sicut fecerat mori Guillelmum le Ferron quondam: qui pater, Henricus nomine, erat frater dicti G. le Ferron... »

APPENDICE II.

Addenda.

En procédant au dépouillement du fonds innommé des Archives nationales dont il est question plus haut (p. 91, note 1), j'ai rencontré, en novembre 1908, trois fragments à joindre à ceux que j'avais précédemment recueillis.

1° Deux fragments qui ont fait partie de l'enquête sur les prévôts de

Picardie (ci-dessus, p. 65-70). Un archiviste en a, vers le milieu du XIXe siècle, assez bien reconnu la nature, car il a écrit au dos : *Missi dominici.*

Ils se lisent sur des morceaux de parchemin inégaux :

[I.] — Seignars li Lombars se plaint de Tassart de Betisy, jadis prevost d'Amiens, que, comme .I. hom deust a celui Seignart .IIII. muis de blé, il s'en plaint au prevost devant dit. Li prevos prist celui qui devoit les .IIII. muis de blé et le mist en prison tant de terme qu'il despendi .LV. s. Cil Tassars contraint celui Seignars pour cui dete il le tenoit et li fist paier ces .LV. s. que ses detes avoit despendu; et plus, il ot dou Lombart devant dit .XX. s. pour faire l'assenement d'une maison dont il ne devoit avoir que .II. s. et demi. Et encore est li Lombarz a paier de son blé.

Gilles li Angles se plaint de Tassart de Betisy que, comme il eust contenz a sa fame dont ele vuida la maison son baron, cil Tassars vint a la fame celui Gilon la u ele estoit a vuarant et li dist qu'il li feroit honte dou cors par la requeste de son baron, qui l'en avoit premis deniers, si comme il faisoit entendant la fame, se ele n'en len donnoit plus que ses barons ne li premetoit. Ele dit que ele n'avoit nul denier se il ne li venoient de son baron; et il dit que ele les pourchaçat. Ele emprunta .C. s. et li donna. Après, cil Tassars vint a celui Gilon et li demanda pour coi sa fame n'estoit aveuc lui. Cil respondi que ce pesoit lui. Li prevos li dit qu'il li feroit honte dou cors se il ne li faisoit courtoisie pour ce que sa fame avoit vuidié son ostel. Il convint que cius Giles donnat au prevost .XXXII. s.; et li commanda li prevoz qu'il les aportast si coiement que si serjant n'en seussent riens.

Robers Morteriex se plaint de Tassart de Betisy qui eut dou sien .IIII. lb. et .X. s. de torn. sans cause.

[II.] — Gilebers Cacoue se plaint de Raoul Maupin qui out dou sien, qui l'avoit ajourné. Li Gilebers ne vout respondre, ains dit qu'il avoit .I. seignor par qui il auroit droit. Cil Maupins li manda qu'il ne se meust. Li Gilebers ala pissier en la cour; il li mit sus qu'il avoit brisié la prison et en leva .X. s.

Alarz li Estourniaus se plaint de Raoul Maupin qui eut dou sien .XX. s. sans cause et puis après .VII. lb.

Willaumes li Engles se plaint de Tassart de Betisy qui li devoit .II. s., .VI. d. d'une amende. Cil Tassars en prist .I. sercot qui valoit .X. s. Quant il vout paier les .II. s. et .VI. d., il ne pot ravoir son sercot.

Li serjant de Vimeu amenerent a Tassart de Betisy, a Amiens, .I. murtrier. Cil Tassart le laissa aler pour .IIII. lb. de parisis qu'il en ot de Thomas d'Albem[a]le, et s'en eut .X. s. aveuc de .II. pourciaus. Cil Thomas les requiert.

Maroie de Mege demande a Tassart de Betisy .I. pot de couivre pour ce que ses barons ne vout respondre devant lui, qui croisiez estoit. Cil Tassars le contraint en prison tant qu'il ot par force ce pot.

Colins de Caus se plaint de Tassart de Betisi. Cil Tassars li metoit sus qu'il avoit fet .I. mellée et dit qu'il li couperoit le poing se il ne finoit de .XV. s.

Seignars li Lombars se plaint de Tassart qui fist penre par son serjant .I. sercot de vert fourré de escuireus, sans cause.

Rogiers de Hesdin se plaint de Tassart qui ot dou sien .XL. s. sans cause.

Maroie le Petite se plaint de Tassart qui ot dou sien .X. s. por ce qu'il li metoit sus que ele avoit prise blanche monnoie.

Agnès as Poucins demande a Tassart de Betisi .I. pot de couivre et .I. d'estain.

[*Au dos.*] Ce sont li serjant de Vimeu :

Robins de Contes. — Foursys as Coulons. — Gilons Gambars. — Pierres Gamaisniex.

2° Un fragment, qui, d'après les noms propres, paraît provenir d'une tournée dans le bailliage de Sens; l'écriture est de la fin du XIIIe siècle.

Veci que Coles Grosseteste, borjois de Saint Hylier[1], ce plaint de ce que Perrotins de Monfaucon, sergent le roi, le print ces .II. anfans et le harnois de son cheval, et le cheval; et li couvint racheter le cheval et le harnois de .XVIII. s., et ne post ravoir le harnois dou cheval.

Veci que Jehennins de Pertes print le cheval Bertram de Saint Hylier et son sergent, et couvint celui Bertram paier les poutures dou cheval et dou sergent, et n'en post ravoir ly prevos a recreance, et ce i mist cis Bertrans .I. sercot en wage por .X. s. que on demandoit de poutures; et cis Jehennes ci vandist ce wage .XXI. s. par son dist; et ne vout randre le sorplus a celui Bertran et li changa le harnois a son cheval a pieur.

Veci que Renaudes, qui disoit que il estoit sergens de Monfaucon, print le cheval Jaquin, le fil Simonnet de la Porte, et li couvint racheter de .VI. s.

Veci que Jehennes de Pertes print les chevaus Raoul que on dist Champion, et Billart, et leur couvint racheter de .V. s.

Veci que Perrotins print Coutin et Herbin de Saint Hylier qui aloient a la foire a Saint Jehan et les mist on en une fosse a Pertes[2], en prison, et les enmena on a Monfaucon ; et en furent a .X. s. et .VI. d.; et en perdirent a vandre leur danrées a la foire, et en furent menet villainement et loiest par mei les pis de bones cordes comme larron.

Ces trois pièces se trouvent présentement, sans cotes, dans le carton 8 des *Extravagantia* que M. l'archiviste Mirot doit inventorier bientôt.

1. Saint-Hilliers, cant. de Provins.
2. Perthes-en-Gâtinais, cant. de Melun.

BULLETIN HISTORIQUE

LE CONGRÈS DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS A OXFORD

(15-18 SEPTEMBRE 1908).

Le célèbre Congrès des religions à Chicago (1893) a été sans pareil, mais non pas sans résultats. L'esprit de tolérance et de concorde, qui l'avait inspiré, lui a survécu et a créé deux organismes internationaux qui se développent parallèlement sous nos yeux : les congrès de la « Ligue des unitaires et autres libres penseurs et travailleurs religieux » et ceux de « l'Histoire des religions ». La première série de congrès, qui se sont tenus à Londres (1901), à Genève (1904) et à Boston (1907) avec un succes croissant, est due à l'initiative d'unitaires anglo-saxons; ils se proposent de réaliser l'idéal d'une religion pure par la méthode d'une parfaite liberté. Ce sont des Suédois et des Français qui ont organisé la seconde. Le Congrès des sciences religieuses à Stockholm (1897) en a été comme le prélude; il avait été organisé par MM. de Vries et Söderblom, sous le patronage de l'évêque luthérien de Visby, mais n'avait réuni les délégués que d'un petit nombre de nations. Celui de Paris, convoqué à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, prit un caractère vraiment international. MM. Guimet, fondateur du Musée des religions, Albert et Jean Réville en furent les organisateurs heureux, qui en précisèrent l'objet : l'étude des religions dans le passé, *aliis verbis*, l'histoire comparée des religions, sans toucher aux dogmes et rites du temps présent, comme on l'avait fait à Chicago. Le second congrès de ce genre a eu lieu à Bâle (1904), grâce aux soins de MM. Orelli et Bertholet, professeurs à l'Université de cette ville. Le troisième, dont nous allons parler, s'est tenu, en septembre dernier, à Oxford.

La plus vieille Université d'Angleterre ne manquait pas de titres pour être choisie comme le rendez-vous des hiérographes. N'est-ce pas là que, il y a plus d'un demi-siècle, Jowett, dans son commentaire sur les épîtres de saint Paul, avait lancé cette thèse, hardie pour son temps, « que l'étude du judaïsme et du christianisme était

presque impossible si on les prenait isolément, qu'il fallait les comparer aux autres religions du monde »? N'est-ce pas à Oxford que Max Müller fit ses premières études de religions comparées et entreprit, il y a soixante ans, sa fameuse édition des « Livres sacrés de l'Orient », fournissant par là les premiers matériaux authentiques pour cette science nouvelle?

Plus de cinq cents personnes répondirent à l'appel du comité organisateur, qui avait pour présidents M. Tylor et Sir Lyall, anthropologistes, et le professeur Percy Gardner, et pour secrétaire général l'éminent orientaliste M. Estlin Carpenter. Le travail fut distribué en neuf sections : I. Religion des peuples de civilisation inférieure, y compris le Mexique et le Pérou; II. Religion des Chinois et des Japonais; III. Religion des Égyptiens; IV. Religion des Sémites; V. Religion de l'Inde et de l'Iran; VI. Religion des Grecs et des Romains; VII. Religion des Germains, Celtes et Slaves; VIII. Religion chrétienne; IX. Méthode et objet de l'histoire des religions. La présidence de chaque section avait été attribuée d'avance à un savant spécialiste qui, dans son discours inaugural, devait rendre compte des travaux publiés sur la matière depuis le dernier congrès. Méthode excellente, sans doute, pour passer en revue les travaux accomplis dans tout le champ de la science! Malheureusement, pour gagner du temps, on avait attribué aux sections des salles différentes, aux mêmes heures, ce qui empêcha les adhérents de l'une d'entre elles d'assister au travail des autres.

Le Congrès s'ouvrit, le 15 septembre, par un discours de Sir Alfred Lyall sur les rapports de l'Église et de l'État dans les quatre religions historiques qui se partagent le monde : l'hindouïsme, le bouddhisme, le christianisme et l'islam. L'orateur arriva à cette conclusion inattendue et contestable : en Occident, les cultes ont été en général dans la dépendance étroite de l'État; il en est résulté, à l'apparition de cultes nouveaux, des persécutions de la part du culte officiel, aboutissant la plupart du temps à des guerres civiles. En Orient, au contraire, où les cultes sont plus indépendants de l'État, malgré un pouvoir despotique, les religions nouvelles ont trouvé plus de liberté pour s'établir, par exemple le bouddhisme dans l'Hindoustan et en Chine. M. Lyall n'a oublié qu'une chose, ce sont les persécutions des rois de Perse contre les chrétiens d'Arménie et, à leur tour, la persécution des Mazdéens de Perse par les conquérants Musulmans.

Nous rendrons compte, d'abord, des travaux de la 9e section, qui, traitant de l'objet et de la méthode de la science des religions, aurait dû être placée en tête.

Section IX. Méthode et objet de l'histoire des religions. —

M. Goblet d'Alviella, professeur à l'Université de Bruxelles, a consacré son discours présidentiel aux sciences auxiliaires de l'histoire religieuse. Cette histoire peut se diviser en deux branches : la *hiérographie* ou description des religions connues et de leur développement respectif et la *hiérologie*, qui les compare entre elles, étudie leurs relations et recherche les lois de leur évolution. La première branche a besoin du concours d'autres sciences historiques, telles que l'anthropologie (voir les travaux de M. Tylor), l'ethnographie et la linguistique (voir ceux de Max Müller), la psychologie et le *folk-lore* des temps préhistoriques. Ces recherches, en général analytiques, doivent fournir les matériaux pour le travail des hiérologues, qui en ont déjà un assez grand nombre pour avancer. Voici la conclusion de M. Goblet d'Alviella : « L'utilité de nos recherches sur la religion ne réside pas simplement dans la satisfaction d'une curiosité scientifique. Leur existence implique l'idée que, sous toutes les divergences religieuses, il y a une certaine unité de principes et de lois. Cette renaissance de l'ancienne doctrine d'une Religion naturelle, sous une forme rajeunie, n'est faite pour déplaire ni à ceux de n'importe quel culte, — et leur nombre grandit, à en juger par des manifestations comme le Congrès des religions à Chicago, — qui voudraient dégager, de toutes ces divergences, la loi même du progrès religieux, ni à ceux qui, sans appartenir à aucune confession, rêvent d'enrôler la religion dans une croisade pour un peu plus de tolérance et de fraternité parmi les hommes. » — MM. Garvie (de Londres) et Leuba (de Philadelphie) ont traité le sujet de l'origine de la religion et des phases primitives de l'éveil du sentiment religieux ; tous deux, sans concert préalable, ont conclu que la religion était la manifestation d'une faculté innée à l'homme primitif et qui le distingue des animaux supérieurs. M. Söderblom (Upsala), dans son mémoire sur les « Triades sacrées », a essayé de montrer que cette conception avait son origine dans la triade de la famille humaine : « Le père, la mère et l'enfant », et a prétendu la retrouver dans tous les cultes, même dans ceux qui y semblent les plus réfractaires, tels que le judaïsme et l'islam.

Section I. Religion des peuples de civilisation inférieure. — Les progrès de l'anthropologie depuis un demi-siècle ont jeté plus de lumière sur les croyances religieuses des peuples à demi ou non civilisés. M. F. B. Tylor a été, en ce domaine, un initiateur génial par les chapitres de son livre sur la « Civilisation primitive » (1872) qu'il a consacrés à l'animisme et à la mythologie. M. Hartland (de Gloucester), qui présidait la section, a, dans son discours, analysé les recherches faites sur les croyances des Indiens des deux Amériques et sur les

Australiens; ceux de Miss Alice Fletcher sur les Peaux-Rouges méritent le premier rang. Voici les principaux résultats qui s'en dégagent : d'abord, contrairement aux assertions de certains explorateurs superficiels, on ne connaît pas de tribu sauvage, si bas que soit le niveau de sa culture, dont les us et cérémonies soient exempts de sentiment religieux. Quant à son origine, trois théories sont en présence : la première, c'est que les cérémonies religieuses sont étroitement liées aux opérations magiques, par exemple chez les Indiens du Mexique et ceux de l'Amérique du Sud ; en sorte qu'on se demande si religion et magie ne seraient pas comme deux tiges issues de la même souche. Ce qu'il y a de certain, c'est que, chez la plupart des peuples primitifs, le rituel s'est développé longtemps avant qu'on ait songé à définir le dogme. — Voici une seconde théorie, qui avait été en général avancée par des missionnaires allemands et dont M. Andrew Lang (d'Édimbourg) donna les formules. L'idée d'un Être relativement suprême est primordiale, et c'est plus tard seulement qu'elle a fait place à l'animisme ou croyance aux esprits (Δαιμόνες). Mais les témoignages d'observateurs laïques, — tels que Spencer et Gillen, — ne s'accordent pas avec cette hypothèse. En Australie, par exemple, il n'y a que certaines tribus de Papous, au sud-ouest, qui croient à un Être suprême appelé « Père »; seulement, il faut prendre garde que ce nom, chez eux, a un sens beaucoup plus étendu que chez nous, il s'applique à tout homme ayant une certaine dignité ou préséance : oncle, chef ou doyen de la tribu. — Il y a enfin une troisième théorie qui assigne à la religion ces deux facteurs, le sentiment de la personnalité et le sentiment du mystère. Les Peaux-Rouges, par exemple, ont conscience de posséder un pouvoir mystérieux et magique, afin d'épier et de se concilier les « puissances surnaturelles » ou *Manitous*. C'est ce que les Iroquois appellent *Ovenda ;* les Sioux *Ouakan* et les Algonquins *Manitovi*. Ici encore, on constate un lien étroit entre la religion et la magie.

Une autre idée, qu'on ne s'attendrait pas à trouver chez certaines tribus de l'Amérique du Nord, est celle d'un Messie[1]. — M. Hartland, d'autre part, a fait une conférence, avec projections lumineuses, sur le culte des criminels, qu'il a observé dans une église des environs de Palerme. Il s'agit de brigands ou d'assassins qui se sont convertis *in extremis*, comme le bon larron de l'Évangile, et à qui le peuple attribue un pouvoir spécial d'intercession comme à des saints. Il semble que les vrais saints ne doivent pas être flattés de se trouver,

1. Voir le mémoire de Miss Mary A. Owen, de Saint-Joseph (États-Unis), lu au Congrès d'Oxford.

au paradis, en compagnie de cette étrange catégorie d'intercesseurs !

Section II. Religion de la Chine et du Japon. — 1. *Chine.* — M. Herbert Giles, professeur à Cambridge, dans son discours présidentiel, après avoir rendu hommage aux travaux des sinologues, tels que Sir James Legge et, plus récemment, M. de Groot (Leyde), auteur d'un ouvrage considérable sur le *Système religieux de la Chine*, a esquissé l'évolution de la pensée religieuse des Chinois. Ils ont commencé par adorer une divinité appelée *T'ien*, qui offre de la ressemblance avec le *Yahveh* des Hébreux, en ce sens qu'elle rétribue les bonnes et les mauvaises actions des hommes. Bien que les âmes des ancêtres fussent l'objet d'un culte de la part de leurs descendants, on ne trouve, dans aucun livre sacré, la mention d'une région où ils séjourneraient. Après de longs siècles, ce monothéisme primitif se modifia, en signe de quoi la divinité reçut un autre nom : *Chang-Ti*, c'est-à-dire le « suprême gouverneur » et, avec ce titre, on lui prêta des attributs qui la missent en rapports plus intimes avec l'homme. Il s'établit peu à peu entre ces deux *numima* une relation analogue à celle qui unit les personnes de la trinité catholique.

T'ien et *Chang-ti* sont deux personnes, mais ne forment qu'une substance. Kongfoutseu, qui employa les deux noms, se servait de préférence du premier. D'autre part, Tao-tsé et ses disciples les Taoïstes ont accentué l'immanence divine, au point de verser dans une sorte de panthéisme mystique. Enfin quelques penseurs en sont venus à concevoir Dieu comme un esprit, une *aura*, résidant dans le cœur de l'homme[1].

2. *Japon.* — Quant aux cultes du Japon, le rapporteur a signalé les études du Dr Aston et de M. Michel Revon sur le shintoïsme. D'après ce dernier, ce serait une religion primitive qui tire son nom des deux mots chinois : *chen* et *tao*, qui signifient la « voie des dieux ». Elle n'aurait rien de commun ni avec le monothéisme des Chinois, ni avec le culte des ancêtres. Elle admet en effet, outre le dieu Soleil et la déesse Lune, un nombre incalculable de divinités. M. Revon, dans un mémoire lu au Congrès sur les anciens rituels du Shinto, a démontré que c'étaient, au fond, des formules magiques. Sur le bouddhisme, qui est très répandu au Japon, M. Arthur Lloyd, professeur à l'Université de Tokio, a présenté un travail ingénieux

1. Un de ces penseurs s'appelait Chao-Yung (1011-1077) et composa la strophe suivante :

Les cieux sont en silence, aucun son ;
Où trouverai-je donc Dieu ?

Ne cherche pas Dieu au loin dans les cieux ;
Il réside en ton propre cœur.

sur les rapports probables entre le gnosticisme et certaines formes du premier. M. Annesaki (Tokyo) a tracé un curieux portrait de Houen, un saint François bouddhiste.

Section III. Religion des Égyptiens. — M. Flinders Petrie, membre de la Société royale de Londres, dans son discours présidentiel, a examiné la religion des Égyptiens sous sept aspects différents : 1° théologique et cosmologique; 2° funéraire; 3° magique; 4° populaire; 5° tributaire; 6° psychologique, et 7° personnel. Impossible ici de donner même un aperçu de chacun de ces points de vue. Il suffira d'indiquer quelques-uns des caractères de ce culte : localisation des dieux par tribu et par ville, emploi des formules magiques, plutôt pour obtenir des biens que pour causer du mal à autrui; dans le peuple, culte de certains animaux sacrés; croyance à l'existence du « double » (*Ká*), qui réside dans le tombeau du défunt et est capable de voir des objets terrestres figurés (de là l'existence des peintures à l'intérieur des sépultures); foi à la survivance de l'âme, dont la divinité pèsera et rétribuera les actions, et à une résurrection finale; existence de reclus et de communautés ascétiques ou monastères en Égypte, au IVe siècle avant J.-C., etc. Ce qui nous a paru le plus original dans le mémoire du savant égyptologue, c'est l'esquisse qu'il a tracée de l'évolution de la piété personnelle en Égypte depuis 510 jusqu'à 40 environ avant l'ère chrétienne. M. Flinders Petrie a extrait des ouvrages religieux de cette période, par exemple des « Définitions » d'Asklepius, du *Poïmandres* et des livres de Philon, un certain nombre de thèses sur la conscience, la responsabilité individuelle, qui prouvent qu'une même vague de croyances a passé, alors tour à tour, sur l'Égypte et la Grèce. Une de celles qui reviennent le plus souvent, c'est celle d'un dieu visible ou *Fils premier-né* du Créateur, qui préside à la destinée des êtres intelligents et peut même demeurer dans l'âme humaine, si elle est bien préparée pour le recevoir. Ce deuxième dieu s'appelle tantôt *Agathodaïmon*, c'est-à-dire le bon Génie, tantôt *Logos*, c'est-à-dire le Verbe, tantôt *Sophia*, c'est-à-dire la Sagesse. Cette notion d'un divin médiateur entre la divinité et l'homme atteignit son plein développement dans les œuvres de Plutarque et de Philon. De là au dogme chrétien du « Fils de Dieu », médiateur entre le Dieu parfait et l'homme pécheur et, par suite, rédempteur, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, l'auteur du 4e évangile l'a franchi. Voici un des passages les plus curieux de Philon, cité par M. Flinders Petrie : « Il n'était pas possible qu'un être mortel fût fait à l'image du Dieu suprême..., donc, il devait l'être plutôt à l'image du second dieu, qui est son Verbe. — Dieu délègue celui-ci, son Fils premier-né, pour avoir soin du troupeau sacré. C'est ce Fils aîné qui, en regardant les archétypes comme modèles, a façonné les

espèces. Ce Verbe est inhérent à l'homme, même s'il n'est pas digne d'être appelé fils de Dieu. » Signalons encore, après ce magistral exposé, le mémoire de M. Waldemar-Schmidt (Copenhague) sur les idées religieuses qu'on peut déduire du traitement du cadavre chez les Égyptiens, et celui de Miss Murray (Londres) sur le rôle de la femme dans l'ancien rituel égyptien; on sait en effet qu'il y avait des prêtresses revêtues de fonctions intéressantes.

Section IV. Religions sémitiques. — La section sémitique était des plus importantes pour l'objet du Congrès d'Oxford, car ce sont des Sémites qui ont donné naissance à trois des religions mondiales : le judaïsme, le christianisme et l'islam. Bien avant elles, ce sont les Sémites qui ont construit ces capitales : Babylone et Ninive, dont nous admirons les ruines; ils avaient un culte des lois et une mythologie, auxquels les penseurs et législateurs d'Israël ont fait beaucoup d'emprunts. — Laissant de côté les études sur le christianisme, auxquelles la VIIIe section était réservée, M. Morris Jastrov (de Philadelphie) a divisé les travaux de la section IV, qu'il présidait, en trois branches : assyriologie; judaïsme; islam.

1. *Assyriologie.* — Pour la première, il a rendu hommage aux pionniers de cette science : Jules Oppert et Eberhard Schrader; ce sont eux qui, en déchiffrant les inscriptions cunéiformes, ont rendu possible l'étude des textes assyriens. Puis il a exposé l'hypothèse récente de MM. Hugo Winckler (Berlin) et d'Alfred Jeremias (Leipzig), qui croient avoir trouvé la clé, non seulement des attributs des dieux et des mythes, mais même des événements historiques dans la conception astronomique des Chaldéens. Tout en faisant des réserves sur l'âge et l'influence politique de cette conception, M. Jastrov admet que la civilisation de la région euphratique fut le berceau de la plupart des légendes et motifs mythologiques, qui de là se répandirent sur une grande partie de l'Orient et même jusqu'en Grèce.

Lui-même a présenté au Congrès une monographie sur la divination de l'ancienne Babylone. Il a divisé les moyens divinatoires en deux classes : la première, qu'il a appelée volontaire, parce qu'elle était fondée sur la volonté de l'homme, par exemple le vol des oiseaux ou la direction de flèches lancées par un archer, et la seconde, qu'il a appelée involontaire, parce qu'elle reposait sur des phénomènes indépendants de sa volonté, par exemple le cours des planètes et des astres. La divination par l'astrologie repose sur cette idée que les événements de la terre ont été conçus et projetés par la divinité, dans les cieux. On sait quel crédit l'astrologie avait conservé en Europe jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles : Catherine de Médicis et le général Wallenstein avaient leurs astrologues attitrés.

Le travail de M. Stephen Langdon (d'Oxford) sur le « Rituel babylonien de la pénitence privée » n'a pas été moins curieux. D'après le savant assyriologue, les plus anciens services liturgiques consistaient en lamentations, au son de la flûte; la note dominante dans ces hymnes était le repentir et la crainte des dieux. On célébrait, dans les champs, des services de piété pour les particuliers, qui prenaient la forme d'incantation. L'idée sacramentelle grandit, avec le temps, et l'on désigna le huitième et le quinzième jour du mois comme spécialement consacrés à ces gémissements des pénitents. Le terme « sabbat » aurait pour étymologie un mot babylonien qui signifie « se lamenter ». On établit un rituel connu sous le titre de « Prières avec élévation de la main », parce que le pénitent, debout, levait la main droite devant la statue de la divinité. Peu à peu ces prières « avec élévation de la main » se confondirent avec la pratique de l'incantation, dont les prêtres furent chargés. Ainsi, le rite de la pénitence, qui était à l'origine une dévotion particulière, devint un sacrement du pardon des péchés, administré par le prêtre.

Venant aux textes, M. Jastrov a loué les travaux de MM. François Thureau-Dangin (Paris) et Prince (New-York) sur les textes suméro-accadiens et de MM. Zimmer (Leipzig) et Stephen Langdon (Oxford) sur des documents assyrio-babyloniens.

2. *Judaïsme.* — En fait de travaux sur le judaïsme, le rapporteur a signalé l'achèvement de l'Encyclopédie juive, entreprise sous la direction du rabbin Singer (New-York; 12 vol. de 1902-1906); les *Monumenta judaïca* publiés par Wunsche et Neumann (Vienne, 1906) et la belle édition des papyrus araméens, découverts sur l'emplacement de l'ancienne Éléphantine (près d'Assouan) et publiés par MM. Sayce et Cowley (Londres, 1906); ces derniers éclairent d'une vive lumière la vie religieuse des Juifs d'Égypte et leurs relations avec l'Église-mère de Jérusalem. Il a mentionné l'Histoire de l'ancienne littérature hébraïque de Budde et Bertholet (Leipzig, 1906), mais oublié la remarquable *Introduction à l'Ancien Testament* par M. Gauthier (Genève). Enfin, il a signalé en passant la thèse paradoxale de M. Eerdmann (Leyde), qui rejette l'hypothèse, adoptée par tous les critiques, depuis Astruc, des deux documents élohiste et jéhoviste employés par les rédacteurs du Pentateuque.

3. *Islam.* — Quant à l'islamisme, M. Jastrov a mentionné au premier rang les *Annali dell' Islam* ou recueil d'extraits des principaux documents pour l'étude de la religion de Mohammed, rangés par ordre chronologique et traduits en italien par M. L. Caëtani, prince de Teano (Milan; 3 vol., 1905 et suiv.); ensuite, « Mohammed et l'avènement de l'Islam » par M. Margoliouth (New-York, 1905); le

livre de M. René Dussaud sur *les Arabes en Syrie avant l'Islam* (Paris, 1907) et l'Encyclopédie de l'Islam entreprise sous la direction de M. Houtsma (Leyde, 1908 et suiv.). — L'Islam est une religion très vivace, très agissante en politique et qui, contrairement à l'opinion vulgaire, évolue et s'adapte aux milieux et aux temps. C'est ce qui donne un grand intérêt d'actualité aux études récentes de M. Ed. Doutté sur *Merrakech et l'Islam au Maroc* (Paris, 1906), de M. Snouk Hurgronje sur *les Atchinois ou Musulmans du Sumatra* (Leyde, 1906), de M. Armynion sur la doctrine et la vie dans les Universités musulmanes d'Égypte (Paris, 1907), et enfin au livre capital de lord Cromer sur l'Égypte moderne (Londres, 1908).

Section V. Religion de l'Iran et de l'Inde. — La revue des ouvrages publiés sur les cultes de l'Iran et de l'Inde avait été confiée à M. T. W. Rhys Davids, professeur à Manchester, mais, à cause de l'étendue de ce domaine, il avait prié M. W. Jackson (New-York) de se charger des premiers.

1. — Voici, d'après celui-ci, les principaux livres publiés depuis le Congrès de Bâle : un recueil d'études sur l'*Avesta* composées par divers auteurs en l'honneur de feu le « dastour » Sanjana (Bombay, 1905), un volume de M. Kapadia sur la Doctrine de Zoroastre et la philosophie du parsisme (1905) et un autre sur Zarathustra et le Zoroastrisme et l'*Avesta* par Rustanja Sanjani, vice-grand prêtre des Parsis (Leipzig, 1908). De son côté, M. le professeur Mills (Oxford), le doyen des hiérographes iraniens, a continué de publier dans des revues d'Europe, d'Amérique et même de l'Inde ses études sur les textes pehlvis et sur les *Gathas*. En outre, dans deux volumes intitulés « Zoroastre, Philon, les Acheménides et Israël » et l'« Eschatologie de l'*Avesta* », il a fait ressortir la grande influence exercée par la religion de l'Iran sur les cultes d'autres peuples. — Le *Rheinisches Museum* a publié les belles études de M. Usener (Bonn) sur le mithriacisme, ainsi que des articles d'autres savants sur le soufisme, le béhaïsme ; ce dernier, issu du bâbisme persan, s'étend rapidement sur tout l'Orient, établissant entre musulmans, juifs et chrétiens une sorte de franc-maçonnerie tolérante.

Mais l'événement le plus mémorable en ce domaine, c'est la découverte faite par la mission berlinoise à Tourfan (Turkestan chinois) de la bible, de l'évangile et des épîtres de Mani, des fragments de cantiques et prières manichéennes et, surtout, des fragments du Nouveau Testament traduits en pehlvi. On doit une grande obligation à M. F. von Müller (Berlin), pour avoir traduit en allemand un grand nombre de ces textes et les avoir publiés dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences de Berlin. N'oublions pas le groupe

de jeunes savants parsis, qui rédigent la revue de Bombay le *Zartochti*, consacré à l'étude du mazdéisme.

2. — Quant aux études sur les cultes de l'Hindoustan, M. Rhys Davids a présenté deux observations générales. D'abord, on s'est borné, en général, à publier ou traduire des textes; on n'a pas fait encore de comparaison ou de synthèse. Et puis, ce qui a joué un rôle fécond, ce sont les recueils, institués par des savants ou des sociétés savantes pour la publication des travaux, tels que les *Annales du musée Guimet* ou la *Revue d'histoire des religions*, la série *Livres sacrés de l'Orient* entreprise par Max Müller (Oxford), etc. Sans leur appui, sans leur impulsion, beaucoup de savants eussent été paralysés dans leurs recherches. Ensuite, le rapporteur a énuméré les ouvrages les plus notables, à savoir la *Religion védique* du Dr Bloomfield, les recherches sur le *Veda* de M. Oldenberg, la *Sorcellerie dans l'Inde ancienne* par MM. Caland (Utrecht) et Victor Henry (Paris), le livre du professeur Windisch sur la *Naissance de Bouddha*.

Sur le bouddhisme *mahayana*, dont l'histoire est encore très obscure, l'Académie de Saint-Pétersbourg continue la publication des textes, qui seuls peuvent y jeter un peu de lumière; ce sont MM. de La Vallée-Poussin (Gand) et Sylvain Lévi (Paris) qui se sont appliqués spécialement à ce problème. Pour l'hindouïsme ancien, signalons les tavaux de MM. Garbe, Barnett et Deussen (Kiel) sur le poème du *Baghavad-Gita;* de son côté, M. le professeur Oltramare (Genève) a consacré à étudier le même sujet une large part de son *Histoire des idées théosophiques dans l'Inde*. Enfin, quant à l'hindouïsme médiéval et moderne, il faut relever la version du *Ramavemya Svi Baschya* de M. Thibaut, qui a mis en relief les tendances théistes de la pensée hindoue, et surtout les deux volumes de M. T. C. Oman sur *Mystiques, ascètes et saints* et sur *Brahmines, théistes et musulmans de l'Inde*.

Section VI. Religions des Grecs et des Romains. — Pour les religions de la Grèce et de Rome, M. Salomon Reinach, président de la section, s'est dispensé de passer en revue les travaux publiés, en renvoyant à l'ouvrage du Dr Gruppe (Berlin), qui analyse les ouvrages sur le sujet publiés de 1898 à 1905. Quant aux publications postérieures à 1905, il a mentionné les livres du Dr Farnell sur les *Cultes des États grecs* (vol. III et IV); du Dr Frazer, *Adonis;* de M. Toutain (Paris) sur les *Cultes payens dans l'empire romain* et de M. Fr. Cumont (Gand) sur les *Religions orientales*. Il y a relevé les symptômes d'une réaction contre l'usage excessif des documents anthropologiques et les abus de la méthode qui consiste à comparer les religions anciennes

avec les croyances et coutumes des sauvages actuels. Par contre, les hiérographes ont une tendance marquée à expliquer les mythes grecs par l'astrologie et le culte des astres, par exemple le livre de M. Bouché-Leclercq sur l'astrologie hellénique. Le rapporteur a conclu en disant que le moment est venu pour les hiérographes, après avoir, pendant plus d'un demi-siècle, observé et rassemblé les analogies entre les divers cultes, d'en marquer les différences. Un pareil revirement s'est produit, vers 1880, pour la mythologie comparée. Il faut encore signaler, dans la VIe section, les travaux présentés au Congrès d'Oxford par Miss Jane Harrison sur le *Culte des oiseaux et des colonnes dans le culte d'Ouranos;* de M. Cumont (Gand) sur l'*Influence de l'astrologie chez les Romains* et de M. Toutain (Paris) sur le *Totémisme et les religions du monde antique.*

Section VII. Religion des Celtes, des Germains et des Slaves. — La VIIe section, consacrée aux cultes des Celtes, des Germains et des Slaves, était présidée par Sir John Rhys (Oxford), l'auteur d'un ouvrage estimé sur le folk-lore celtique. Se confinant à son domaine spécial, le rapporteur n'a rien dit des travaux sur la mythologie teutonique et slave. C'est là une lacune regrettable; elle n'a été comblée qu'en partie par l'étude du Dr Anitchkoff sur la *Religion des Russes avant l'introduction du christianisme.* Or, il aurait fallu mentionner au moins les ingénieuses études de M. Louis Leger sur les dieux « Peroun et Svantovit ». — Sir Rhys a divisé son mémoire en trois parties : le panthéon irlandais, le panthéon gallois et le panthéon gaulois. Dans la première, il a fait ressortir le caractère « provincial » des dieux qui sont les protecteurs de tel ou tel clan, et le fait qu'un certain nombre de demi-dieux ou héros sont désignés par le nom de leur mère, ce qui fait supposer, à l'origine des Celtes d'Irlande, l'existence du « matriarchat ». Autre signe distinctif. Les déesses jouent, dans ce panthéon, un rôle important, soit comme personnification de rivières (exemple *Dechtire*), de lacs ou de la flamme (exemple *Bolg*). Les fées ne sont que la métamorphose de plusieurs de ces déesses des sources ou des bois. — Quant au panthéon gallois, il a marqué l'importance du poème, qui a pour titre *le Mabinogion*, comme document mythologique; on y trouve le récit de la lutte épique des *Tuatha dî Donan* contre les *Fomori* et les *Fir-bolg*, sorte de géants divins qui rappellent les Titans. — Enfin, deux divinités servent de trait d'union entre le panthéon gallois et celui des Gaulois : ce sont *Llev* (ou *Lleu*) et *Bonu*. Chez nos ancêtres, *Llev* a pour homonyme *Lug*, qui a donné son nom à plus de quatorze cités gauloises, dont les plus connues furent *Lugdunum* ou Lyon, *Lugdunum Batavorum* ou Leyde, *Lugdunum Remorum* ou Laon, etc. Au moment du contact avec la religion romaine, ce dieu

cumula les attributs d'Apollon et de Mercure. Quant à la déesse Bônu, son nom se retrouve dans celui des villes de Bologne ou *Bononia* (Italie), Boulogne-sur-Mer, etc. Notre panthéon s'est enrichi d'une nouvelle divinité, grâce au déchiffrement d'une inscription sur des morceaux d'une tablette de bronze découverte en 1898 à Coligny (près Lyon) et expliquée par Sir John Rhys. Elle s'appelait *Rivos* et présidait à la moisson, d'où le nom de *Rivros* donné au mois d'août sur le calendrier. Sa statue, qui a été aussi exhumée, se trouve au musée de Lyon.

Section VIII. Le christianisme. — M. le professeur Sanday (Oxford), auteur d'une *Vie du Christ d'après les récentes recherches* (Oxford, 1907), comme président de la VIIIe section, était chargé de résumer les travaux sur l'histoire du christianisme, parus depuis cinq années.

Il a commencé par payer un tribut d'éloges et de regrets à MM. Jean Réville et Alfred Dietrich, ces deux savants, directeurs des deux meilleures revues d'histoire des religions en France et en Allemagne, enlevés par la mort en pleine maturité de leur talent, ainsi qu'au professeur O. Pfleiderer, l'un des doyens de la philosophie religieuse, que nous avions l'an dernier écouté avec tant de profit au Congrès de Boston.

Puis il fit la revue des ouvrages traitant du christianisme, publiés depuis 1904, dans les deux mondes. Malheureusement, faute d'entente avec M. Morris Jastrow, le président de la section sémitique, toute sa première partie, — Antécédents du christianisme, — a fait double emploi avec la bibliographie donnée par ce dernier. Son rapport s'étant trouvé allongé de ce fait, à la fin il a dû l'écourter et a laissé de grosses lacunes, car il n'a rien dit des livres traitant, soit des relations du christianisme avec l'Égypte et son culte, soit avec l'islamisme au moyen âge, ni de ceux qui ont étudié les mouvements précurseurs de la Réforme du XVIe siècle.

Ces réserves faites, nous ne pouvons que louer l'érudition de bon aloi et l'impartialité de ses comptes-rendus. Pour les antécédents immédiats du christianisme, le Dr Sanday a signalé la belle publication du *Testament des XII patriarches* (Londres, 1908, 2 vol.), par le Dr Charles; l'*Histoire d'Israël d'Alexandre le Grand à Adrien* (1906), par le Dr Schlatter; *Jérusalem sous les grands prêtres* (1904), par le R. Bevan. Quant au cadre dans lequel se place le tableau du christianisme primitif, il a cité, avec éloge, les études de ce quatuor de savants mythographes[1] qui s'appellent MM. Schürer, Bousset,

1. *Die hellenistisch-römische Kultur in ihren Beziehungen zum Judenthum und Christentum;* 1re partie. Tubingen, 1907, 1 vol.

Wissova et Paul Wendland, lesquels ont jeté tant de lumière sur les religions voisines du christianisme. Il convient d'y ajouter les ouvrages de Bigg sur *la Tâche de l'Église dans l'empire romain* (1905) et du savant philologue Mahaffy, *l'Age d'argent du monde grec* (1906). On s'est beaucoup occupé, depuis vingt ans, de l'influence que les cultes de l'Extrême-Orient ont pu exercer sur le christianisme à ses débuts. On a cherché de trois côtés différents : à Babylone, en Perse et dans l'Inde. Le rapporteur a signalé, à ce point de vue, le livre de M. Mills sur *Zarathustra, les Achéménides et Israël* (1905-1906) et celui de M. Van den Bergh van Eyzinga sur *le Bouddhisme et le christianisme* (1904).

Quant aux origines du christianisme, le Dr Sanday a exposé compendieusement l'état de la critique des livres du Nouveau Testament, ce qui, semble-t-il, concernait l'exégèse de la Bible, plutôt que l'histoire du développement de l'Église. Il a pourtant mentionné la dernière édition du beau livre du professeur Ad. Harnack, *la Mission et l'expansion du christianisme* (1906), les études posthumes de Lucius sur *l'Origine du culte des saints* (1907)[1]; de Reitzenstein sur *le Poïmandres,* ouvrage hermétique publié en Égypte; de Bousset sur *les Problèmes principaux du gnosticisme* (1907); enfin, la découverte par un savant arménien, M. Karapet, d'un traité d'Irénée qu'on croyait perdu, *la Démonstration de la prédication apostolique* (1907).

Il nous faut maintenant signaler quelques-uns des mémoires lus au Congrès sur l'histoire ultérieure du christianisme. D'abord, celui du Dr Lincke (Iéna) sur *Jésus à Jérusalem, la tradition de Pierre et celle de Paul dans l'évangile de saint Marc*, à propos des papyrus découverts à Oxyrrhinque (Égypte) par MM. Grenfell et Hunt. Sur l'eschatologie des chrétiens des premières générations et ses rapports avec la morale, MM. Peabody (Harvard) et Dobschütz (Strasbourg) ont présenté des études pénétrantes. M. Yriö Hirn (Helsingfors) a lu un chapitre de son ouvrage inédit sur l'Histoire de l'art chrétien intitulé : *les Sanctuaires de l'art catholique*. Il s'est efforcé de montrer comment l'architecture, la sculpture et l'orfèvrerie ont été mises en œuvre pour préserver les reliques des martyrs ; puis, après l'adoption du dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie, on fabriqua de même les tabernacles, les calices, etc. Enfin, l'art s'est appliqué à embellir les statues ou images de la Vierge Marie, comme ayant été le premier sanctuaire de Dieu le Fils.

1. Ce livre capital, publié en allemand par M. G. Anrich (Strasbourg), a été traduit en français par M. P. Jeanmaire (Paris, Fischbacher, 1908, in-8°, 698-XI p.).

Le prince de Téano a lu une monographie très précise sur les destinées de la grande église de Damas après la conquête arabe. M. Guimet a exposé les résultats des fouilles d'Antinoë au point de vue de l'organisation du culte des églises chrétiennes d'Égypte aux IIIe et IVe siècles.

Le signataire de ces lignes a établi une comparaison entre les diverses confréries musulmanes et les ordres catholiques militaires au moyen âge, tels que les Templiers, Johannites, et les ordres espagnols d'Avis et de Calatrava; il a apporté de nouvelles preuves à l'appui de la thèse, qu'Ignace de Loyola aurait emprunté à l'ordre musulman des Chadeliya des éléments importants de sa règle des Jésuites.

En résumé, le Congrès d'Oxford s'est montré à la hauteur des précédents, tenus à Stockholm, Paris et Bâle. Il a continué l'enquête entreprise il y a soixante ans par Max Müller, Alfred Maury, Tiele, Albert Réville sur l'histoire comparée des religions. Les discussions auxquelles ont donné lieu les travaux des congressistes ont été empreintes d'une parfaite courtoisie et d'un sincère amour de la vérité. On n'y a jamais surpris la moindre trace d'*odium theologicum*.

Une conclusion peut, à mon sens, en être tirée, c'est que les représentants de ces confessions différentes, en apprenant à se connaître, constatent que ce qui les unit est très supérieur à ce qui les divise. De là plus de tolérance et de respect des consciences.

G. Bonet-Maury.

FRANCE.

NÉCROLOGIE.

Achille LUCHAIRE.

C'est avec une véritable stupeur que les amis et les disciples de M. Luchaire ont appris il y a quelques semaines la brusque aggravation de la maladie dont il souffrait depuis peu de jours et qui, avec une rapidité foudroyante, l'a emporté le 13 novembre dernier à l'âge de soixante-deux ans. A en juger par la prodigieuse activité qu'il déployait, à l'entendre parler de ses projets, à voir sa démarche même et sa forte carrure, il semblait qu'il fût de ceux qui peuvent escompter une longue et brillante vieillesse. On savait sans doute que sa santé l'obligeait à quelques précautions; à plus d'une reprise, en ces dernières années, il avait dû interrompre son enseignement pour aller prendre un peu de repos. Mais bien rares étaient ceux qui prévoyaient un dénouement aussi soudain.

Il laisse du moins une œuvre achevée et d'une admirable unité, presque tout entière consacrée à l'histoire de cette époque mal connue avant lui qui s'étend depuis la fin du xe siècle jusque dans les premières années du xiiie. Non qu'il eût trouvé sa voie du premier coup; car il avait débuté par des travaux de philologie sur la langue basque et le gascon[1], travaux d'ailleurs fort distingués et qui ont rendu de réels services. En même temps, il écrivait sur Alain le Grand, sire d'Albret (1440-1522), une thèse[2] où il montrait, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, comment, entre le milieu du xve siècle et le début du xvie, la royauté réussit, dans le midi de la France, à ruiner l'autorité chancelante des souverains féodaux, à les dépouiller « de leur indépendance, de leurs prérogatives, de leurs domaines » et à « préparer ainsi l'absorption de leur fief au sein de la grande unité française ».

1. Citons seulement ici sa thèse latine *De lingua aquitanica* (Paris, 1877, in-8°), qui reparut en français avec quelques développements nouveaux sous le titre : *les Origines linguistiques de l'Aquitaine* (Pau, 1877, in-8°), son *Étude sur les idiomes pyrénéens de la région française* (Paris, 1879, in-8°) et son *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* (Paris, 1881, in-8°).

2. *Alain le Grand, sire d'Albret. L'administration royale et la féodalité du midi, 1440-1522* (Paris, 1877, in-8°).

Mais pour démêler les raisons profondes du déclin de la féodalité et du triomphe de la monarchie, il fallait remonter plus haut. Précisément l'Académie des sciences morales mettait au concours, en 1880, une étude sur les progrès du pouvoir royal au temps des six premiers Capétiens. M. Luchaire envoya un mémoire qui obtint le prix (1882) et qui, remanié et étendu, parut bientôt (1883) en deux volumes intitulés : *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180).*

Cet ouvrage suffit à le classer d'emblée au premier rang. Avec une remarquable sûreté de jugement et un sens pénétrant des réalités historiques, il y faisait justice des idées erronées encore admises alors par presque tous les historiens sur l'avènement de la dynastie capétienne, sur la nature de l'autorité exercée par Hugue Capet et ses premiers successeurs et sur le rôle qu'ils avaient joué dans la société féodale et ecclésiastique du XIe et du XIIe siècle. Sans esquiver aucune des difficultés du sujet, mais sans pédantisme, sans lourdeur, il apportait sur la formation du pouvoir monarchique à cette époque une doctrine claire, cohérente, pour laquelle il avait su utiliser avec art un ensemble considérable de textes en grande partie inédits.

Cette *Histoire*, qui est à bien des égards le chef-d'œuvre de M. Luchaire, fut suivie de deux autres volumes destinés à fixer la chronologie du règne de Louis VI et à donner le catalogue des actes délivrés par sa chancellerie et celle de son successeur[1]. Ce sont des ouvrages d'érudition solide et sûre, auxquels on n'a pu reprocher que quelques négligences de détail. Mais, ce qui fait surtout le prix du *Louis VI*, c'est la belle « Introduction historique » où l'auteur a mis en œuvre les documents analysés dans le corps du volume : en 200 pages, sobres mais substantielles, M. Luchaire a su y caractériser le personnage de Louis VI et les faits principaux de son règne avec une telle netteté qu'il semble ne plus rester après lui qu'à glaner.

Il excellait d'ailleurs à noter ainsi en quelques pages rapides les

1. *Études sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885, in-4°); *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137), avec une introduction historique* (Paris, 1890, in-8°). Les *Études sur les actes de Louis VII* valurent à leur auteur le premier prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Parmi les autres œuvres de M. Luchaire qui se rattachent à l'histoire de Louis VI et de Louis VII, nous devons citer au moins son mémoire sur *Hugue de Clers et le « De senescalcia Franciæ »* (*Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres*, fasc. 3, 1897, p. 1-38) et ses *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris* (Paris, 1899, in-8°; fasc. 8 de la même *Bibliothèque*).

traits essentiels d'une période, les caractères saillants d'une institution. Qu'on se rappelle seulement son livre sur *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs* (1890), son excellent *Manuel des institutions françaises* à la même époque (1892) et surtout les deux volumes qu'il rédigea pour l'*Histoire de France* de M. Lavisse (1901) sur l'histoire des XIe, XIIe et XIIIe siècles jusqu'à la mort de Louis VIII. Ces deux volumes furent, sur beaucoup de points, pour les spécialistes eux-mêmes, une véritable révélation; les chapitres consacrés à Philippe Auguste et à la société de son temps sont ce qui a été écrit de plus juste, de plus vivant et de plus attachant sur ce sujet.

C'est qu'aussi bien ils reposent sur une patiente et scrupuleuse enquête. Depuis de longues années, M. Luchaire avait fait du règne de Philippe Auguste l'objet principal de ses recherches, et longtemps on put espérer qu'il nous en donnerait l'histoire détaillée. Il recula toujours devant l'énormité de la tâche[1], persuadé qu'il y faudrait toute une vie et de plus en plus attiré d'ailleurs vers des travaux moins minutieux et moins austères.

Ce fut l'origine de son *Innocent III*, dont le sixième volume a paru quelques jours seulement avant sa mort[2]. Écrit d'un style nerveux, qui n'exclut pas le pittoresque, cet ouvrage, dont tout appareil d'érudition a été banni à dessein, est sans doute de tous ceux qu'on doit à M. Luchaire celui que le grand public continuera à goûter le plus. M. Luchaire n'a pas eu la prétention d'y traiter à fond toutes les questions qui se rattachent à l'histoire d'Innocent III : ses volumes constituent plutôt une série de brillantes esquisses destinées à faire revivre la figure du pontife et la société sur laquelle s'est exercée son action. L'auteur a d'ailleurs interrogé les textes avec soin, et les lecteurs de la *Revue historique* n'ont pas oublié que certains chapitres de l'ouvrage ont d'abord paru sous la forme de mémoires érudits, accompagnés de preuves et de discussions[3].

1. Il se contenta de critiquer de très près ici-même depuis 1899 les mémoires et les volumes que M. Alexander Cartellieri a consacrés en ces dernières années à l'histoire de Philippe Auguste (voir *Rev. hist.*, t. LXXI, p. 368; t. LXXII, p. 181 et 334; t. LXXIII, p. 61; t. LXXVII, p. 400; t. XCIII, p. 400) et de tracer en une courte brochure un tableau vivant et documenté de l'*Université de Paris sous Philippe-Auguste* (Paris, 1899, in-8°).

2. Paris, 1904-1908, 6 vol. in-16. — Le prix Jean Reynaud a été décerné à cet ouvrage au début du mois de novembre dernier par l'Académie des sciences morales dont M. Luchaire était membre depuis 1895.

3. Voir dans la *Rev. hist.*, t. LXXXI (1903), l'article sur *Innocent III et le peuple romain* et, aux t. XCVII et XCVIII (1908), les articles sur *Innocent III*

Par son enseignement non moins que par ses livres, M. Luchaire a puissamment contribué à renouveler les études d'histoire du moyen âge en France. Successivement professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux (à partir de 1879), puis à la Faculté des lettres de Paris (à partir de 1885), il fut un de ceux qui s'employèrent avec le plus de suite et le plus de succès à introduire dans nos Facultés les méthodes critiques et les habitudes de précision rigoureuse qui trop longtemps étaient restées l'apanage exclusif de l'École des chartes et de l'École des hautes études. Il se faisait de son métier une idée très haute : « L'idéal du professeur », disait-il en 1890, « j'entends de celui qui est un savant et veut exercer autour de lui une action profitable au progrès de la science, c'est de former le plus grand nombre possible d'esprits capables de recevoir et de communiquer aux autres sa tradition. L'influence dont il jouit personnellement, la part qu'il prend à la recherche et à la découverte de la vérité, l'utilité de ses propres travaux se trouvent grandies et décuplées par les efforts de ceux qui étudient sous sa direction. Rien n'est donc plus désirable que de *faire école*[1]. »

Jusqu'à sa mort, il sera resté fidèle à cet idéal, cherchant de plus en plus à grouper autour de lui les étudiants, à travailler avec eux à quelque œuvre commune[2] et à leur inculquer ces principes de critique mesurée, d'élégante sobriété, de pondération, qui étaient comme la marque de son esprit.

Louis Halphen.

et le quatrième concile de Latran. D'autres parties de l'ouvrage ont été publiées avec le même appareil de notes dans le recueil des *Travaux de l'Académie des sciences morales,* t. CLIX, CLXI, CLXV. M. Luchaire a publié, en outre, au fasc. 18 de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres* de Paris (Paris, 1904, in-8°, p. 1-83), une étude critique sur *les Registres d'Innocent III et les « Regesta » de Potthast.* Ajoutons enfin qu'il avait entamé avec ses élèves une édition nouvelle de la chronique de Pierre des Vaux-de-Cernai, dont un fragment a paru au fasc. 24 de la même *Bibliothèque* (Paris, 1908, in-8°, p. 1-75) et dont la nécessité lui était apparue au moment où il préparait le deuxième volume de son *Innocent III.*

1. Leçon d'ouverture du cours d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Paris (10 janvier 1890), publiée à la librairie Delalain. M. Luchaire venait, au début de l'année 1890, de succéder dans la chaire d'histoire du moyen âge à Fustel de Coulanges, qu'il avait suppléé depuis 1888.

2. Rappelons seulement ici que cinq volumes de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres* de l'Université de Paris contiennent des *Mélanges d'histoire du moyen âge* publiés sous la direction de M. Luchaire par quelques-uns de ses élèves et par M. Luchaire lui-même.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

I. Époque de la Restauration. — Les *Mémoires* de la comtesse de Boigne[1] se rapportent surtout aux personnages de la Restauration; elle les a suivis avant 1814 dans l'émigration; elle les a connus de fort près pour la plupart après la chute de Napoléon; elle a noté successivement leurs fautes et prévu leur ruine; ils donnent aux quatre volumes de ses *Mémoires* une sorte d'unité.

Adèle d'Osmond, mariée à Benoît Leborgne, devenu dans l'Inde le général de Boigne, ne vécut pas avec son mari, resta auprès de ses parents et se mit à écrire pour se distraire d'un deuil cruel : « Je me suis successivement servie de ma plume pour laisser reposer mon aiguille et de mon aiguille pour reposer ma plume, et mon manuscrit arrivera à mes héritiers comme un vieux fauteuil de plus. » Elle ne voulut retenir que « les petites circonstances personnelles » auxquelles elle avait été mêlée, « assez piquantes pour être restées dans sa pensée, pas assez importantes pour être rappelées ailleurs ». Elle le fit avec une verve spirituelle, avec une largeur d'esprit que son éditeur s'efforce parfois de corriger, et son témoignage très proche demeure lourd aux Bourbons de la branche aînée. Elle vit dès sa jeunesse autour de Marie-Antoinette et du comte d'Artois un jeu effréné qui y attirait tous les gens tarés de l'Europe. Elle connut le « grand sentiment » de la reine pour le comte de Fersen : « Il n'y avait guère de doute pour les intimes qu'elle n'eût cédé à cette passion » (t. I, p. 32). Émigrée en Angleterre avec ses parents, liée à Naples avec Marie-Amélie, la future reine des Français, elle ne fut pas de Coblentz : « Coblentz, dit-elle, a été aussi fatal et presque aussi hostile à Louis XVI que le club des Jacobins. » Elle connut Jules de Polignac, devenu dévot pour épouser une héritière qui lui échappa; le pli lui en resta : « Il conserva son odeur de sainteté qu'il ne put exploiter qu'à la Restauration. » Amie de Marmont, elle essaye d'expliquer sa défection; il ne fut coupable, dit-elle, que d'avoir entamé des négociations avec l'ennemi à l'insu de l'empereur; ce qui est déjà grave; mais ce sont ses généraux qui, en son absence, ont fait passer ses troupes dans les rangs des alliés : cette argumentation ne finira pas le procès. Elle fut honteuse de l'attitude des émigrés lors de l'entrée des alliés dans Paris :

1. *Récits d'une tante. Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond*, publiés p. Charles Nicoulland. T. I (1781-1814); t. II (1815-1819); t. III (1820-1830); t. IV (1831-1866) : fragments. Paris, Plon, 1907-1908, 4 vol. in-8°, xxv-505, 434, 448, 547 p.

« Le parti royaliste est celui qui a le moins l'amour de la patrie pour elle-même. » Et elle cite le mot échappé à l'un d'eux : « Je ne suis pas Français, je suis du pavillon de Marsan. » — « Il y a dans cette boutade, ajoute-t-elle, le texte de toute la conduite de la Restauration, de toutes ses fautes, de tous ses malheurs. » — En Italie, pendant l'ambassade de son père à Turin, elle connut la princesse Caroline de Galles, ses amours avec Murat, puis avec Bergami, vêtu, pour la circonstance, du costume de Murat, avec ses valets pendant un séjour d'une semaine à Rumilly dans une auberge dont les servantes furent horriblement scandalisées. Elle connut la passion de la reine de Suède pour le duc de Richelieu, qu'elle poursuivait de sa présence; comme il l'évitait, elle changeait de costume tous les jours pour n'être pas reconnue de loin et le voir un moment avant qu'il ne pût s'écarter. Elle approuva l'ordonnance du 5 septembre 1816, d'où ses bonnes amies, de fort grandes dames, conclurent qu'elle raisonnait « comme un cochon ». Elle s'indigna de la conspiration du bord de l'eau pour retarder la libération du territoire : « Jamais action plus antipatriotique n'a été conseillée à un prince; jamais prince héritier d'une couronne n'en a fait une plus coupable. » Elle est sévère pour Chateaubriand et ne manque aucune occasion de le tourner en ridicule; il eut l'idée de vendre sa maison de la Vallée-aux-Loups, et, pour exploiter les sentiments d'admiration qu'il inspirait, il la mit en loterie par billets de 1,000 francs; il eut du mal à en placer trois. Elle s'amuse des « momeries cléricales et féodales » du sacre de Reims; elle voit dans la Congrégation le mauvais génie de la Restauration, et M. Charles Nicoulland se croit obligé de défendre contre la bonne comtesse « cette pieuse et si méritante association »; elle note pourtant la grande influence de la Congrégation sur l'avancement dans l'armée, les renseignements (elle ne dit pas les fiches) adressés par les aumôniers au ministre de la Guerre, le choix réglé par le plus ou moins grand nombre de messes entendues. Elle assure que la Congrégation aimait mille fois mieux les Turcs que les schismatiques Grecs, car au moins les premiers prêchaient l'absolutisme. Elle rappelle, après la prise d'Alger, au *Te Deum* de Notre-Dame, l'allocution de l'archevêque de Paris promettant au roi le concours de Dieu contre les infidèles de l'intérieur, et, pendant les journées de Juillet, l'entrevue de Polignac avec la sainte Vierge lui garantissant la victoire. Elle s'amuse de tout cela et ne s'étonne pas qu'une telle mentalité ait perdu les Bourbons. Nulle part sa verve n'est aussi amusante qu'au récit de l'expédition de la duchesse de Berry (t. IV) : la duchesse arriva en Vendée accompagnée de Mme de La Rochejacquelein, de Mlle Fauveau et de deux jeunes hommes choisis par ces dames pour aides de camp, « et

qu'elles avaient fait le serment fidèlement accompli, au milieu de la pieuse Vendée, de ne jamais quitter ni jour ni nuit ». La duchesse elle-même eut d'aimables compagnons, comme il fut prouvé par l'événement; quand elle eut été prise à Nantes par l'office du juif converti Deutz, elle eut un moment de la tendresse pour le colonel Chausserie. Quand l'intérêt de sa position fut devenu manifeste à tous les yeux, on lui chercha « un mari postiche »; moyennant 100,000 écus d'indemnité, le comte de Lucchesi-Palli consentit à la fonction, et l'Europe consentit à admettre la paternité d'un homme qui n'avait pas quitté La Haye depuis dix-huit mois; on chercha une paternité plus certaine, on ne trouva point, et Chateaubriand disait : « Comment voulez-vous qu'on sache? Elle ne sait pas elle-même. » — La fin des *Mémoires* est d'une émotion très pénétrante; la comtesse de Boigne, intimement reçue chez la reine Marie-Amélie et chez Madame Adélaïde, prit part avec une profonde sincérité au grand deuil de la mort du duc d'Orléans; elle y consacre des pages touchantes; elle fut témoin des malentendus qui, dès lors, séparèrent le roi de quelques membres de sa famille, et, vieillie, triste, quoique toujours aimable et d'un admirable bon sens, elle ne poussa pas plus loin son ouvrage, quoiqu'elle ait survécu près de vingt ans à la monarchie de Juillet. La grâce de son langage, sans aucune trace d'effort, son bon sens alerte où s'affirme une belle santé intellectuelle et morale, outre les piquants ou poignants souvenirs qu'elle a gardés, expliquent suffisamment le grand succès de cette publication.

M. Paul Frémeaux, dans *Sainte-Hélène, les derniers jours de l'Empereur*[1], à l'aide de quelques documents inédits, apporte des précisions sur les dernières années de l'Empereur; et d'abord quelques précisions géographiques sur l'île d'exil, son caractère inhospitalier, sur la ferme des Briars, où Napoléon passa quelques moments à son arrivée et connut la petite Betsy Belcombe, à laquelle il permit quelques familiarités enfantines : on sait comme il aimait les enfants. Le gouverneur Hudson Lowe est ici, selon la coutume, fort sévèrement traité; on relève en particulier ses efforts, d'ailleurs malheureux, pour amener des défections dans la petite troupe des compagnons de l'Empereur. Les Anglais qui passaient au large de Sainte-Hélène ne manquaient pas l'occasion de venir voir curieusement Napoléon; ce fut le cas de Lord Amherst, revenant d'une mission en Chine, et aussi d'un chirurgien, le docteur Henry, dont les papiers sont une des sources du livre de M. Frémeaux. Pour ceux

1. Paul Frémeaux, *Sainte-Hélène, les derniers jours de l'Empereur*. Paris, Ernest Flammarion, s. d., 1 vol. in-12, 423 p.

qui restaient, notamment à Longwood, l'île d'exil fut la « terre d'ennui ». Lorsque l'Empereur tomba malade, Hudson Lowe y vit d'abord une maladie « politique », la pensée d'endormir la surveillance ou d'exciter la pitié et de nouveaux dévouements; les médecins furent eux-mêmes longtemps incertains; quelques médecins de la marine anglaise s'intéressèrent au malade avec un grand zèle, malgré les obstacles opposés souvent par Lowe à leurs visites et à leurs soins, parmi quelques scènes vraiment dramatiques. Antommarchi, au contraire, se montra inexact et insuffisant. Le récit de l'agonie et de la mort, de l'autopsie et des funérailles est ici quelque peu renouvelé.

Il faut remercier M. Ernest Daudet d'avoir publié la *Correspondance de Joseph de Maistre et du comte de Blacas*[1]; la lecture en est du plus grand intérêt. Joseph de Maistre avait eu ses premiers rapports avec la cour de France à propos de son livre, *Des considérations sur la France*, publié en 1796; il y disait sa haine passionnée de la Révolution; il y démontrait que la cause de la monarchie est celle de l'ordre social. Le comte de Provence en exprima sa satisfaction par l'intermédiaire de son confident, le comte d'Avaray; mais Joseph de Maistre refusa l'argent qu'on lui offrait par délicatesse de dévouement à l'égard de son roi, encore à Turin à cette date. En 1802, il fut envoyé en Russie comme ministre de Sardaigne; il rencontra à Saint-Pétersbourg le comte de Blacas d'Aulps, successeur d'Avaray; ils furent rapprochés par leurs épreuves semblables, par l'ardeur de leurs sentiments monarchiques; de Maistre devint même, en dehors de ses fonctions officielles, au service du roi de Sardaigne, le serviteur aussi des Bourbons déchus, en qui il voyait la personnification la plus remarquable de la monarchie de droit divin. Blacas et Maistre vécurent ensemble à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1808; alors Blacas suivit le comte de Provence à Londres; et cette séparation des deux amis donna naissance à une correspondance active, parfois interrompue par les difficultés des communications. Elle s'inspira naturellement des grands événements du temps, par exemple du déplorable mariage de Marie-Louise : « Qui sait pourtant, s'écrie Joseph de Maistre, si un long sang auguste, mais blanc et affaibli, mêlé avec l'écume rouge d'un brigand, ne pourrait pas former un souverain? » Elle s'inspira encore des circonstances dramatiques de la campagne de Russie, où Rodolphe de Maistre, fils de

1. *Joseph de Maistre et Blacas, leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié (1804-1820).* Introduction, notes et commentaires par Ernest Daudet, avec une héliogr. Paris, Plon, 1908, in-8°, IX-398 p.

Joseph, se distingua parmi les Russes, où l'on espéra un moment que Wittgenstein et Tchitchagoff allaient « fermer le sac » sur la retraite française. Joseph de Maistre a tort d'ailleurs d'attribuer à Napoléon l'incendie de Moscou : « La destruction de Moscou brûlé de sang-froid, quartier par quartier, après avoir été reçu par capitulation, est un des forfaits les plus épouvantables qui aient souillé l'histoire de notre malheureuse espèce » (p. 204). On attribuera plus de valeur à l'opinion qu'il exprime sur la responsabilité des hostilités continuées en 1813 : « C'est lui (Napoléon) et c'est lui seul qui nous a donné l'Autriche par ses extravagantes prétentions. L'empereur (de Russie) l'a reconnu expressément. Malgré toute sa sagesse (qu'il est impossible d'exalter assez), jamais il n'aurait déterminé cette impassible Pannonie. Heureusement les soufflets du beau-fils l'ont réveillée. Les vœux outrés, les projets vastes de Buonaparte ont tout perdu pour lui en forçant tout » (p. 284). Pourtant le principal intérêt de ces lettres est dans la discussion passionnée qui s'engagea entre les deux amis au sujet du gallicanisme et de la déclaration de 1682. Blacas défendit la politique de Louis XIV avec un zèle louable, mais Joseph de Maistre s'éleva contre elle avec des arguments singulièrement forts, y montrant l'origine de l'esprit révolutionnaire; à ce moment-là, « l'ennemi du monde », Buonaparte, reprenait la doctrine gallicane contre Pie VII, et cela explique la vigueur des attaques de Joseph de Maistre : « Tout ce que nous voyons n'est qu'une révolution religieuse... Le roi de France était à la tête du système religieux de l'Europe; il était le pape temporel, et l'Église catholique était une espèce d'ellipse qui avait un foyer à Rome et l'autre à Paris... Louis XIV ne vit pas la moindre difficulté à établir chez lui comme loi fondamentale que les conciles généraux sont au-dessus du pape, c'est-à-dire, par une conclusion claire, directe, inévitable, que les États-Généraux sont au-dessus du roi. Vous ne manquerez pas de vous écrier : « C'est bien différent! » Sans doute; car l'autorité du pape étant divine, on peut réfuter le principe, au lieu que celle du roi étant humaine (suivant les nouveaux dogmes), elle prête le flanc entièrement à découvert » (p. 126, 156). Ce sont les idées que Joseph de Maistre reprendra plus tard dans son livre *Du Pape;* il y a de la grandeur dans des opinions d'une telle sincérité.

La publication des papiers du chancelier DE NESSELRODE[1] se continue par les tomes V et VI. Ces deux volumes sont moins intéres-

1. *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode (1760-1850)*, extraits de ses archives, publiés et annotés avec une introduction, deux portraits et un autographe par le comte A. de Nesselrode. T. V (1813-1818) et VI (1819-1827). Paris, Lahure, s. d., 2 vol. in-8°, III-305 et III-302 p.

sants que les précédents, et cependant la période à laquelle ils se rapportent (1813-1818 et 1819-1827) a une importance capitale par la chute de Napoléon et la question de l'indépendance grecque. En vérité, il y a quelques documents utiles au commencement du tome V, notamment quelques lettres de Frédéric de Gentz à Nesselrode sur la politique de l'Autriche en 1813; il appelait une vigoureuse action de la Russie contre les scrupules et les hésitations de l'Autriche, contre le « système mitoyen ». Il craignait la paix qui « serait immédiate », affirmait-il, si Napoléon voulait se contenter de la frontière du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. « Heureusement, ajoutait-il, c'est l'obstination de Napoléon qui fait la coalition; ses exigences feront la guerre générale aussi bien que sa modération ferait la paix générale; ses principes sont incompatibles avec toute espèce de négociation. Il sera facile, en reprenant les hostilités, d'en rejeter la responsabilité aux Français en leur disant : « Nous vou- « lons et nous réclamons hautement une paix fondée sur une base « juste et solide. » Celle-ci ne peut pas se concevoir sans que vous vous soumettiez à des cessions et à des sacrifices. Car c'est votre prépondérance qui a rompu l'équilibre de l'Europe et avec laquelle il est impossible de le rétablir » (p. 85-86). Cela est évident et tendrait à prouver une fois de plus que Napoléon est plus responsable que quiconque de la continuation de la guerre en 1813. — Il pouvait même signer la paix à des conditions avantageuses en profitant des dissensions qui partageaient les alliés; Gentz note en mars 1813 le danger qu'il y aurait alors à parler déjà de l'organisation de l'Allemagne : il sera impossible de s'entendre; on rencontrera des difficultés de toutes sortes; il faut se contenter sagement de la délivrer; c'est aussi l'opinion de Nesselrode : « Nous avons adopté pour principe d'éviter soigneusement toutes les discussions sur les formes futures à donner à l'Europe reconstituée, puisqu'elles ne pourraient que faire naître des germes de division entre les puissances alliées et influer par conséquent sur les opérations de la guerre » (p. 59). Napoléon ne fit rien pour pratiquer par là une brèche dans la coalition encore incohérente; il fit tout pour achever l'union de ses ennemis en discorde. — Au tome VI, il y a des lettres curieuses, même amusantes, de la comtesse de Nesselrode, qui s'était établie à Paris, qui considérait alors la France comme sa « seconde patrie » et qui prenait parti en effet dans les querelles du temps comme une Française; elle était passionnément ultra et par suite fort dure pour Louis XVIII, « le premier des Jacobins, destiné à finir avec le bonnet rouge sur la tête, à s'installer dans le milieu du faubourg Saint-Antoine, un roi rabougri qui est sur le trône comme un magot, etc. ». De ce que les

élèves du collège Louis-le-Grand se sont révoltés pour ne pas aller aux vêpres, la bonne comtesse est scandalisée; elle y voit « la preuve que ce pays croulera ». Et ainsi les lys ont cessé de croître; c'est le jardinier des Tuileries lui-même qui le déclare : il faudrait les changer de sol, de serre et de cases. — On trouvera à la fin du volume quelques documents importants sur les circonstances de l'avènement de Nicolas Ier et les premiers discours qu'il adressa au corps diplomatique. On espérait autre chose sur les événements de l'indépendance grecque.

M. Pierre Rain entreprend de continuer l'œuvre de M. Albert Sorel par *l'Europe et la Restauration des Bourbons*[1]. Le premier volume que nous en avons (1814-1818) ne permet pas d'instituer une comparaison, qui n'est pas nécessaire. Le sujet a un caractère trop général pour qu'il fût possible d'en attendre d'importantes révélations : on connaissait les divers projets agités par l'Europe au sujet de la Restauration, et notamment le cas Bernadotte, le rôle de Vitrolles au congrès de Châtillon, la candidature du duc d'Orléans, puis les préférences de Louis XVIII pour l'alliance anglaise. Les sources essentielles du récit sont dans les dépêches de Wellington et la correspondance de Pozzo di Borgo[2]. On connaissait aussi la politique du comte d'Artois, la note secrète de Vitrolles, la conspiration du bord de l'eau et la préparation délicate du congrès d'Aix-la-Chapelle. Le chapitre le plus nouveau est le chapitre IX, qui traite de la question d'argent, du paiement des dettes du gouvernement français à l'égard de l'étranger; les créanciers de la France lui réclamaient plus d'un milliard, outre l'indemnité de guerre; on eut beaucoup de peine à ramener ce gros chiffre à 240 millions, et ce fut l'objet de la convention du 25 avril 1818; l'emprunt qui fut nécessité par ce règlement fut couvert plus de six fois; la joie fut grande en France et l'envie en Europe; c'était déjà le signe extérieur du relèvement de la France. Dès lors, la négociation de l'évacuation pouvait être activement poussée pour aboutir au congrès d'Aix-la-Chapelle.

II. Questions coloniales et étrangères. — M. Georges Deherme, dans son livre sur *l'Afrique occidentale française*[3], étudie méthodiquement l'action politique, l'action économique et l'action sociale qui

1. Pierre Rain, *l'Europe et la Restauration des Bourbons (1814-1818)*. Paris, Perrin, 1908, 1 vol. in-8°, IV-497 p.

2. On sait que la correspondance de Pozzo di Borgo est notamment publiée dans le recueil édité par M. A. Polovtsoff. M. Rain écrit tantôt Powlowstoff, tantôt Polowstoff.

3. Georges Deherme, *l'Afrique occidentale française; action politique, action économique, action sociale*. Paris, Bloud et Cie, 1908, in-8°, 528 p.

sont exercées et qui doivent être exercées sur le grand champ africain. Ainsi, on y trouvera des observations intéressantes sur la Mauritanie et l'œuvre de Coppolani; sur l'organisation administrative du Soudan (il n'est peut-être pas exact qu'il n'y ait au Soudan que des Pères Blancs et des instituteurs francs-maçons); sur l'état politique des noirs; sur le gouvernement général et notamment les services rendus par M. Roume; sur l'organisation financière; sur la police militaire, trop souvent faite par de mauvais soldats, « des apaches d'exportation »; sur la justice fétichiste et la justice indigène; sur l'amélioration sanitaire; sur la lutte à soutenir contre la prétendue soudanite qui n'est qu'alcoolisme; sur l'organisation de l'enseignement, l'enseignement coranique, l'enseignement professionnel. A propos de l'action économique, on relève ici le développement de l'outillage des ports, surtout à Dakar, les grands services rendus par la voie ferrée du Sénégal et ceux qu'on peut attendre de la voie qui aboutit à Konakry, l'exploitation des mines, carrières et gisements variés, les produits de la chasse, de la pêche et de l'élevage, la culture des palmiers, le commerce de l'acajou, de la gomme, du caoutchouc, l'importance considérable que devra prendre la vallée moyenne du Niger, qui sera comme une nouvelle Égypte lorsqu'elle aura des débouchés assurés vers la côte ou vers l'Algérie. Quant à l'action sociale, M. Deherme étudie la condition des diverses classes de la société, en particulier la « caste abjecte » des griots qui furent les instigateurs de la misérable entreprise Voulet-Chanoine, la situation de la femme dans la famille, ce qui reste de l'esclavage et de la traite et qui demande encore tant d'améliorations. A toute cette grande œuvre à peine commencée, il faudrait surtout des agents qui en fussent dignes, des « hommes » dans toute la force du terme, et non pas seulement des petits bacheliers, dit M. Deherme, qui ne peut s'empêcher, en conclusion, de faire une vigoureuse sortie contre le privilège bourgeois des diplômes universitaires.

Le dernier livre de M. Paul Gaffarel sur *la Politique coloniale en France de 1789 à 1830*[1] ne renferme aucune révélation d'importance, n'étant fondé que sur des ouvrages de seconde main ou sur la correspondance de Napoléon. Il passe en revue, selon l'ordre géographique, d'abord les établissements de l'océan Atlantique, le Sénégal, où il rappelle le voyage de René Caillié, les comptoirs de l'Afrique occidentale, la Guyane avec le gouvernement de Victor Hugues, les Antilles françaises avec le gouvernement et la mort de Richepanse à

1. Paul Gaffarel, *la Politique coloniale en France de 1789 à 1830*. Paris, Alcan, 1908, in-8°, 496 p.

la Guadeloupe, Saint-Domingue dont l'étude constitue naturellement un des plus importants morceaux de l'ouvrage, l'abandon de la Louisiane qui ne fut plus qu'un refuge passager pour quelques Napoléonides, selon le récit qui en fut fait jadis par M. Jesse S. Reeves. — Dans la seconde partie, consacrée aux établissements de la Méditerranée, on nous annonce une étude de la politique coloniale de Napoléon, mais elle n'y apparaît qu'en partie, à propos de l'occupation des îles Ioniennes et des projets de l'Empereur sur l'Orient, à propos de la conquête et de la perte de Malte, des relations de la France avec l'Algérie étudiées jusqu'au temps du dey Hussein et de la conquête d'Alger. — Nous passons ensuite aux établissements de la mer des Indes, aux Mascareignes, à Madagascar qu'il fallut disputer sous Louis XVIII aux prétentions du gouverneur anglais de l'île Maurice, aux projets de Napoléon sur l'Hindoustan, relations avec Tippoo-Sahib, rôle de Decaen dans l'océan Indien d'après Prentout, diversion persane, alliance russe, aventuriers français dans l'Inde. — On termine par les établissements de l'océan Pacifique, les premières relations avec l'Annam, Napoléon et les colonies hollandaises d'Océanie, l'archipel Polynésien. — Il semble que cet ouvrage serait plus intéressant encore et répondrait mieux à son titre s'il était une étude d'histoire plutôt que de géographie historique, une étude de la politique coloniale de la France de 1789 à 1830, et notamment de la politique coloniale des Assemblées révolutionnaires et du premier Empire, où la lutte ininterrompue avec l'Angleterre entraîna la ruine presque complète de nos anciennes colonies. La date de 1815 marquerait à cet égard une meilleure coupure que celle de 1830, étant le point de départ de la renaissance de nos entreprises coloniales.

M. le Dr Rouire, exposant *la Rivalité anglo-russe en Asie au XIXe siècle*[1], montre l'expansion de l'influence anglaise sur les côtes de l'Arabie, où les Russes ne sont pas pour elle des rivaux; il insiste davantage et avec raison sur la concurrence des deux gouvernements dans la région du golfe Persique et en Afghanistan; il y a là quelques indications d'une grande précision et d'un réel intérêt. Il n'est pas sûr cependant que l'Afghanistan ait définitivement cessé d'être le chemin des invasions de l'Inde; il n'est pas sûr que la situation des Anglais y soit si forte. Enfin, après une longue étude du pays thibétain et du lamaïsme, M. Rouire oppose, peut-être avec quelque exagération, le dalaï-lama de Lhassa au lama de Taschi-Lumbo ou Taschi-

1. Dr Rouire, *la Rivalité anglo-russe au XIXe siècle en Asie : golfe Persique, frontières de l'Inde*. Paris, Armand Colin, 1908, in-12, 298 p., avec une carte hors texte.

lama ; cette opposition permet d'ailleurs le balancement des influences russe et anglaise, l'une plus heureuse chez le dalaï-lama, l'autre chez le taschi-lama, ce qui est du moins une forme intéressante de la rivalité anglo-russe. Ce petit livre, qui se termine par une étude de la convention du 30 août 1907, est très clair, agréable à lire et rendra des services.

M. Achille Viallate a consacré un solide ouvrage à *l'Industrie américaine*[1]. Il étudie d'abord l'évolution industrielle et la politique commerciale des États-Unis, les premiers tarifs contre les produits anglais, l'industrie des transports née de la guerre franco-anglaise de 1792-1815, la guerre de 1812 sortie de cette première rivalité économique de l'Angleterre et de l'Amérique. L'âge d'or de cette évolution industrielle et commerciale de l'Amérique se place entre 1834 et 1860 ; il fut déterminé par l'emploi de la vapeur, par un régime de protection modérée, par l'immigration vers l'ouest et la mise en valeur du Mississipi, par la découverte de l'or en Californie. Après la guerre de Sécession, les États-Unis revinrent à la protection élevée qui leur assura un grand développement industriel et une grande extension de leur réseau ferré. Puis ce fut, avec le bill Mac Kinley, en 1890, la protection à outrance et l'impérialisme économique du parti républicain. — La seconde partie du livre est consacrée à l'organisation industrielle des États-Unis, fondée sur les belles qualités pratiques de la race, l'esprit d'entreprises, même l'esprit d'aventures : l'organisation des ateliers, le travail des femmes et des enfants, les bureaux de travail et la législation ouvrière, les forces ouvrières notamment groupées par les chevaliers du travail, la « National civic Federation » instituée pour prévenir les grèves et lockouts en préparant tous moyens de conciliation, les trusts et leur redoutable activité depuis 1899, les moyens de transport, rivières, canaux, chemins de fer. — Enfin, dans une troisième partie, M. Viallatte étudie l'expansion industrielle des États-Unis, l'exportation des produits manufacturés, les marchés visés par les Américains, notamment le marché canadien et celui de l'Amérique latine, l'amélioration des voies commerciales, le canal de l'Érié, le projet de canal maritime de Chicago au golfe du Mexique, le projet de chemin de fer panaméricain de New-York à Buenos-Ayres, le canal de Panama. On recherche enfin les conditions de la grande crise de 1907 dans l'organisation de la finance américaine et des banques, d'où il résulte que la vieille Europe restera encore longtemps la grande réserve des capitaux.

1. Achille Viallatte, *l'Industrie américaine*. Paris, Alcan, 1908, in-8°, 492 p.

On a bien fait de traduire et de publier les conférences faites à la Sorbonne en 1906 par M. Archibald Cary Coolidge, professeur de l'Université Harvard, sur *les États-Unis puissance mondiale*[1]. Quoique toutes conférences perdent beaucoup à la lecture, celles-ci conservent un grand intérêt. Elles présentent sur la situation actuelle des États-Unis un grand nombre d'aperçus très originaux; elles posent avec une précision très suggestive les problèmes essentiels qui résultent du développement contemporain de la politique impérialiste des États-Unis. En dehors d'un examen très personnel de la doctrine de Monroë ou de la doctrine dite de Drago, en dehors de l'étude du « péril jaune », qui n'est pas ici un vain mot, de la question de l'immigration japonaise ou de celle des populations de couleur en général, on goûtera particulièrement les leçons consacrées à la question du Canada ou à celle de l'Amérique latine : M. Cary Coolidge note avec soin le grand développement économique du Canada et la croissance rapide du Brésil et de la République argentine, et il prévoit de la part de ces nouvelles puissances une rivalité qui pourra être redoutable aux États-Unis. C'est l'impression la plus curieuse qui se dégage de ce livre; l'Amérique aux Américains, cette formule s'impose au respect des plus grandes puissances, mais elle ne veut pas dire l'Amérique aux États-Unis.

M. Raoul Allier étudie le développement curieux du *Protestantisme au Japon*[2] depuis une cinquantaine d'années. Le christianisme, un moment fort actif au Japon au xvie siècle, en fut chassé parmi les massacres au xviie et la persécution dura jusqu'à l'ère de Meiji; cependant, les Hollandais ne cessèrent pas pendant tout ce temps d'être tolérés au Japon. Est-ce pour cela que le protestantisme y reprit dès 1860 une réelle importance? Il agit surtout sur les intellectuels, soucieux, en cela même, d'égaler l'Europe; il y inspira de bonne heure quelques personnalités très remarquables, des missionnaires purement japonais, ambitieux de fournir à leur pays des « hommes », dans le plein sens du mot. Une sensible évolution se manifesta vers 1890, et les Japonais conçurent la pensée de fonder une sorte de christianisme national, de « japoniser le christianisme ». L'évangélisation fut plus ardente à partir de 1900, dans le temps même des grands armements militaires, un idéal moral paraissant nécessaire à quelques bons esprits pour guider, pour élever vraiment

1. Archibald Cary Coolidge, *les États-Unis puissance mondiale*, trad. de Robert-L. Cru; préface par Anatole Leroy-Beaulieu. Paris, Colin, 1908, in-12, xvi-417 p.

2. Raoul Allier, *le Protestantisme au Japon (1859-1907)*. Paris, Alcan (Bibl. d'hist. contemporaine), 1908, in-12, 262 p.

la renaissance matérielle de la nation. Ils estimèrent insuffisant et vain tout idéal laïque; ils estimèrent impossible de régénérer le shintoïsme et le bouddhisme; ils sentirent vivement le besoin d'une religion véritable; ils excitèrent un grand réveil religieux. Le mouvement fut particulièrement remarquable parmi les étudiants (ce peuple est tout à fait extraordinaire), et l'ardeur patriotique de ces nouveaux chrétiens en prit pendant la guerre de Mandchourie une réelle grandeur. Dès lors, les victoires des armées et des flottes exaltant leur amour-propre, ils s'orientent vers une église nationale, qui ne sera pas seulement la satisfaction de leur besoin de moralité, mais encore en laquelle ils conçoivent une renaissance de l'idéal moral du monde entier; c'est la pensée d'un messianisme nippon, centre religieux de l'univers. M. Yamado Chio écrit : « Les diverses civilisations, produit des divers pays, doivent s'unir un jour et se fondre dans une civilisation mondiale. Or, si l'on suit attentivement la marche de toutes les civilisations, on voit qu'elles tendent à aboutir au Japon comme à leur terme suprême. D'où l'on peut inférer légitimement que c'est le Japon qui est destiné à en opérer la fusion harmonieuse et à doter l'humanité de l'unique civilisation qui en sera la résultante. » Il s'agirait d'abord d'une concentration et d'une nationalisation des diverses églises protestantes au Japon. Cet avenir est impénétrable. « On a, dit M. Henri Bois, la sensation d'être à l'aube de quelque chose de très profond, de très grand, aux retentissements incalculables, d'un apostolat aux proportions gigantesques, de toute une revision orientale de cette religion orientale qu'est en somme le christianisme. »

M. Louis Aubert, dans *Américains et Japonais*[1], pose avec une grande netteté la question du Pacifique. Il suit le courant de colonisation qui porte les Asiatiques sur la côte américaine, suite du courant qui porta les Européens sur l'Extrême-Orient, réaction contre la colonisation européenne du Far West américain, gigantesque conflit de l'action jaune et de l'action blanche, de l'humanité du pain et du riz, des bouddhistes et des chrétiens. Conflit inévitable et qui, pour l'instant, peut paraître insoluble; car le Japon, comme la Chine, est surpeuplé, et les côtes américaines qui sont en face ne sont pas suffisamment peuplées, en sorte que la nature des choses porte et appelle les jaunes en Amérique. Ainsi s'élargit la querelle née en 1906 de l'incident des écoles de Californie et qui ne fit que révéler une situation désormais critique : aux îles Hawaï, la majorité de la

1. Louis Aubert, *Américains et Japonais*. Paris, Colin, 1908, in-12, 430 p., avec une carte hors texte.

population est asiatique, japonaise surtout; les Japonais en son le groupe le plus actif et le plus résistant, malgré le grand nombre des Chinois et malgré l'immigration récente de quelques Porto-Ricains; ils se fortifient de jour en jour, et très rapidement, par l'association; ils quittent les petits métiers et commencent à conquérir les plantations de sucre, King Sugar, dont ils attendent de beaux bénéfices et la domination de l'archipel; en attendant, citoyens américains, ils ont par les Hawaï une voie d'accès sur le Canada et les États-Unis. En Californie, ils font une redoutable concurrence aux ouvriers blancs dont le *standard of living* exige des salaires plus élevés; d'ailleurs, il n'y a pas à San-Francisco de poussée d'immigration européenne; San-Francisco est beaucoup plus rapproché du Japon que de l'Europe et semble réservé à l'immigration jaune; or, il n'y a aucune assimilation possible entre les jaunes et les blancs, entre les Américains et les Japonais, et le problème de la conciliation des intérêts en présence est des plus délicats. Les côtes occidentales de l'Amérique du Sud ont besoin aussi d'une immigration abondante; les blancs n'y suffisent pas; les Péruviens appellent des travailleurs japonais dans leurs mines; les Japonais n'y seront-ils pas bientôt trop nombreux, et alors les États-Unis leur appliqueront-ils la doctrine de Monroë? La question est brûlante aux îles Philippines. La rivalité est déclarée entre Américains et Japonais pour la domination du Pacifique; déjà les Japonais comparent le canal de Panama au chemin de fer transsibérien, et on conclurait à une guerre inévitable entre les deux adversaires si les États-Unis n'avaient pas le plus grand intérêt à l'éviter et si les Japonais n'avaient pas d'absorbantes préoccupations en Mandchourie, en Corée et en Chine.

Édouard Driault.

ALLEMAGNE.

MOYEN ÂGE.

(Publications des années 1905 et 1906.)

Depuis la publication du dernier Bulletin historique consacré à l'histoire du moyen âge allemand[1], un nombre considérable de volumes ont vu le jour qu'il ne saurait être question de rappeler ici, même sommairement. Mais il est nécessaire, avant d'aborder directement l'examen des ouvrages parus depuis le début de l'année 1905, d'indiquer en quelques lignes jusqu'à quel point ont été menées les grandes collections historiques dont l'intérêt est capital pour l'histoire de l'Allemagne.

I. Grandes collections. — Dans le recueil des *Monumenta Germaniae historica*, la série in-folio des *Scriptores* a été achevée en 1896 avec la publication du t. XXX. Les directeurs de l'entreprise ont, avec raison, jugé que le format in-folio avait fait son temps, et c'est dans le format in-4° qu'ont paru le t. XXXI et la première partie du t. XXXII (1903 et 1906) dus à l'inlassable activité de M. Holder-Egger. De ces deux volumes, l'un est consacré à la publication de toute une série de sources italiennes, parmi lesquelles il faut citer la chronique de Sicard de Crémone et les œuvres d'Albert Milioli de Reggio; l'autre contient le début de la célèbre chronique de Salimbene. — La série des *Auctores antiquissimi* a atteint le t. XI en 1898; celle des *Libelli de lite imperatorum et pontificum saeculis XI et XII* le t. III en 1897. — La série des *Deutsche Chroniken* est une de celles qui a été, en ces dernières années, poussée avec le plus d'activité : quatre volumes et demi (t. I, III, V et VI, 1re partie) en ont paru de 1895 à 1906. — La série des *Leges* comprend elle-même plusieurs sections : celle des *Leges nationum germanicarum*, dont le dernier volume paru (1902) donne le texte des lois visigothiques, éditées par M. K. Zeumer; celle des *Capitularia regum Francorum*, terminée en 1897; celle des *Concilia*, dont a paru en 1904 la première partie du t. II, contenant les conciles de l'époque carolingienne jusqu'à l'avènement de Louis le Pieux, édités par M. A. Werminghoff; enfin la section des *Constitutiones et acta publica imperato-*

1. *Rev. hist.*, t. LIII, p. 108.

rum et regum, dont les trois volumes et demi parus (1894-1906) renferment le texte des constitutions des années 911-1313. — Des *Diplomata Karolinorum*, un volume a paru (1906) par les soins de M. Mühlbacher, A. Dopsch, J. Lechner et M. Tangl; il contient les diplômes de Pépin, de Carloman et de Charlemagne. Quant aux *Diplomata regum et imperatorum Germaniae,* dont les deux premiers volumes sont dus à Th. von Sickel, ils en sont arrivés au t. III (1903), publié par M. H. Bresslau et contenant les actes de Henri II, de l'impératrice Cunégonde et du prétendant italien Arduin, avec une importante introduction consacrée à la chancellerie impériale au temps de Henri II. — Six volumes de la série des *Epistolae* ont été publiés, contenant les lettres de Grégoire le Grand, les lettres de l'époque mérovingienne et une partie des lettres de l'époque carolingienne, et M. Rodenberg a donné en 1894 le t. III et dernier des *Epistolae saeculi XIII e regestis pontificum Romanorum selectae.* — Enfin dans la série des *Antiquitates,* s'il n'a rien paru des *Poetae latini aevi Carolini* depuis le t. III (1896), MM. Herzberg-Fränkel et L. Baumann ont donné, par contre, récemment les t. II et III (1904 et 1905) des *Necrologia Germaniae.*

Ajoutons que la collection in-8° des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum* s'est rapidement accrue. A côté de simples réimpressions de textes, elle contient d'excellentes éditions critiques, que les érudits, même les meilleurs, ont trop souvent le tort d'ignorer. Parmi les dernières parues nous citerons, pour l'époque mérovingienne, celle des Vies de saint Colomban, de saint Vaast et de saint Jean de Moutiers par Jonas de Bobbio (*Jonae Vitae sanctorum Columbani, Vedastis et Johannis*) due à M. Br. Krusch (1905), qui a utilisé pour cette publication des manuscrits dont il n'avait pu se servir dans les *Monumenta Germaniae* et qui a fait précéder le texte des documents d'une excellente introduction où il s'est appliqué à retracer d'une manière critique la vie des trois saints. Citons encore, pour la même époque, l'édition des *Annales Mettenses priores* par M. B. von Simson (1905) et celle des *Vitae sancti Bonifatii* par M. W. Levison (1905), et, pour l'époque carolingienne, la réédition de la *Vita Karoli Magni* d'Einhard par M. Holder-Egger (1905) et des *Rerum gestarum saxonicarum libri III* de Widukind, moine de Corvey, par M. K.-A. Kehr (1904).

La grande entreprise des *Regesta imperii*, dont J.-F. Böhmer fut l'initiateur au commencement du siècle dernier, a été poursuivie avec beaucoup d'activité, et l'on sait que l'œuvre même de Böhmer a été entièrement refondue tant pour l'époque des Carolingiens que pour l'époque suivante. Parmi les derniers fascicules parus à la librairie

Wagner, d'Innsbruck, avant l'année 1907, il faut citer la fin des regestes des années 1198-1272 par M. F. Wilhelm (1901) et les deux volumes de la onzième série (consacrés aux actes de Sigismond, 1410-1437) par M. W. Altmann (1897-1900). Dans ces deux derniers volumes on a dû, malheureusement, se borner à donner non pas les regestes de l'empereur, mais seulement un relevé chronologique de ses actes.

La collection des chroniques des villes allemandes du xive au xvie siècle, que publie la Commission historique de Munich et que K. Hegel dirigea pendant près de cinquante ans, touche à sa fin. Comme le directeur actuel, M. G. von Below, nous l'apprend dans la préface du t. XXIX, il ne reste plus à éditer que quelques chroniques de la Basse-Allemagne. Ce t. XXIX, dû à M. F. Roth, contient la chronique du peintre protestant d'Augsbourg, Georges Preu l'aîné[1].

Le recueil des plus anciens actes du Reichstag, publié également par la Commission historique de Munich, avance beaucoup plus lentement. Depuis dix ans, trois volumes seulement ont paru, comprenant les actes des années 1431-1437. Le t. X du recueil, relatif aux années 1431-1433, est dû à M. H. Herre[2]. Il est surtout important par la riche collection de documents qu'il renferme sur la politique de Sigismond au commencement de la querelle entre le pape et le concile et sur le voyage de l'empereur à Rome et son couronnement. L'introduction (que l'auteur appelle modestement Avant-propos), forte de 100 pages, est due au directeur de l'entreprise, M. L. Quidde. Il y traite des sources du volume et en particulier des recueils, manuscrits et imprimés des actes du concile de Bâle.

Enfin la Commission historique de Munich a également poussé avec ardeur la publication de ses *Jahrbücher der deutschen Geschichte* qui fournissent à l'histoire une base solide et dont les derniers fascicules ont été déjà analysés et examinés ici même. Qu'il suffise de rappeler que M. Meyer von Knonau a achevé en 1904 les *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV*[3], commencés en 1890.

II. Publications de textes. — En dehors des collections que nous venons de citer, un grand nombre de textes ont été publiés au cours

1. *Die Chroniken der deutschen Städte vom 14. bis 16. Jahrh.;* t. XXIX. Leipzig, Hirzel, 1906, in-8°, vii-110 p.

2. *Deutsche Reichstagsakten;* t. X : *Die Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund*, 4e partie (1431-1433), publ. p. H. Herre. Gotha, F.-A. Perthes, 1906, in-4°, cxi-1142 p.

3. T. V (1097-1106). Leipzig, Duncker et Humblot, 1904, in-8°, xiv-516 p.

des années 1905 et 1906 que nous passerons en revue en les classant par pays.

La Commission historique badoise a publié la suite des constitutions municipales de la région du haut Rhin : c'est d'abord celles de Bruchsal et de quelques villes de droit franc relevant autrefois de l'évêché de Spire, publiées par M. C. Koehne[1]. La petite ville de Villingen (au nord de Donaueschingen), dont les lois municipales ouvrent, dans l'étude de M. Roder[2], la liste des lois municipales souabes de la région du haut Rhin, possède des sources plus riches. La partie la plus ancienne date de l'année 1294, mais la partie la plus considérable appartient à l'époque de la domination des Habsbourg, qui a duré de l'année 1326 jusqu'au commencement du XIXe siècle. D'autre part, M. K. Rieder[3] a apporté des suppléments considérables et des index au t. II des regestes des archevêques de Constance, publiés avec grand soin par M. A. Cartellieri et relatifs aux années 1293-1383. Il est seulement regrettable que M. Rieder n'ait pas suivi pour son supplément la disposition si commode et si claire que M. Cartellieri avait adoptée pour la partie principale de l'ouvrage.

La Commission historique du Würtemberg a fait paraître, par les soins de M. Ad. Diehl[4], le t. II du cartulaire de la ville d'Esslingen, intéressant surtout pour l'histoire administrative et économique de cette ville d'Empire à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. — Ulm surpasse Esslingen en importance politique. Mais ce sont surtout des détails sur la vie intérieure de la cité qu'apportent les documents compris dans le *Livre rouge*, que publie M. C. Mollwo[5]. Ce recueil a été commencé en 1373 et continué jusqu'à la fin du XVe siècle.

La grande collection des *Monumenta Boica*, qui a été entreprise par l'Académie des sciences de Munich, et dont le premier volume

1. *Oberrheinische Stadtrechte;* 1. Abteil. : *Fränkische Rechte;* Heft 7 : *Bruchsal, Rothenberg, Philipsburg (Udenheim), Obergrombach u. Steinheim*, publ. p. C. Kœhne. Heidelberg, Winter, 1906, in-8°, p. 835-988.

2. *Oberrheinische Stadtrechte;* 2. Abteil. : *Schwäbische Rechte;* Heft 1 : *Villingen*, publ. p. Chr. Roder. Heidelberg, Winter, 1905, XVIII-228 p.

3. *Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz von Bubulcus bis Thomas Berlower (517-1496);* t. II : *1293-1383*, publ. p. Alex. Cartellieri; *Nachträge und Register*, par K. Rieder. Innsbruck, Wagner, 1905, in-4°, VII-603 p.

4. *Württembergische Geschichtsquellen;* t. VII : *Urkundenbuch der Stadt Esslingen;* t. II, publ. p. Ad. Diehl. Stuttgart, Kohlhammer, 1905, in-8°, XXVII-643 p.

5. *Württembergische Geschichtsquellen;* t. VIII : *Das rote Buch der Stadt Ulm*, publ. p. C. Mollwo. Ibid., 1905, in-8°, VII-304 p.

a paru il y a environ un siècle et demi, a été enrichie d'un volume, qui complète les documents publiés autrefois, sur l'histoire de l'évêché de Würtzburg. Ce volume, dû à MM. E. von Oefele et J. Petz[1], ne contient, pour les xie, xiie et xiiie siècles, qu'un petit nombre de textes. La plus grande partie du volume concerne le xive siècle et surtout la seconde moitié de ce siècle. — M. Bitterauf[2] a commencé une excellente édition des *Traditions de l'évêché de Freising*, source très importante pour l'histoire économique et sociale de la Bavière à l'époque carolingienne et qu'on ne connaissait jusqu'ici que par la publication qu'en avait faite Meichelbeck il y a près de deux siècles. L'édition de M. Bitterauf, disposée suivant l'ordre chronologique, est précédée d'une étude sur les manuscrits et de recherches diplomatiques approfondies, ainsi que de recherches concernant l'histoire économique.

M. Steinacker[3] a entamé la publication des regestes des comtes de Habsbourg, qu'il a menés dans un premier fascicule jusqu'à l'année 1281, et qu'il a fait suivre dès maintenant de listes fort précieuses des personnages par lesquels et auxquels les actes ont été délivrés, ainsi que de tableaux généalogiques. — La collection des documents relatifs à la ville de Vienne, éditée par la Société archéologique viennoise, est divisée d'une façon singulière : suivant les archives d'où proviennent ces documents. Un volume[4] en a paru en 1906, qui contient le catalogue de documents conservés au monastère de Gera et dans les archives de la ville de Drosendorf (publié par M. Žák), et le catalogue des documents conservés dans les archives de la basse Autriche (publié par M. Starzer). — La collection de documents étudiés par M. A. Lang[5], et qui comprend tous les textes qu'il a pu trouver dans les archives du Vatican et dans quelques autres archives sur l'histoire des relations de la province et du diocèse de Salzbourg

1. *Monumenta Boïca;* t. XLVI. München, 1905, in-8°, 754 p.

2. *Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte;* nouv. série, t. IV : *Die Traditionen des Hochstifts Freising,* publ. p. Théod. Bitterauf. München, Rieger, 1905, in-8°, v-cviii-792 p.

3. *Regesta Habsburgica; Regesten der Grafen v. Habsburg und der Herzoge v. Österreich aus dem Hause Habsburg,* publ. sous la direction de M. Oswald Redlich; 1re partie : *Die Regesten der Grafen v. Habsburg bis 1281,* publ. p. Harold Steinacker. Wien, Gumplowicz, 1905, in-4°, ix-148 p.

4. *Quellen zur Geschichte der Stadt Wien,* publ. p. A. Starzer; 1re partie : *Regesten aus in- und ausländischen Archiven mit Ausnahme des Archivs der Stadt Wien;* t. V. Wien, Konegen, 1906, in-4°, 469 p.

5. *Acta Salzburgo-Aquilejensia;* I : *Die Urkunden über die Beziehungen der päpstlichen Kurie zur Provinz und Diözese Salzburg (mit Gurk, Chiemsee, Seckau und Lavant), 1316-1378,* publ. p. Alois Lang; fasc. 2 : *1352-1378.* Graz, Styria, 1906, in-8°, p. 369-840.

avec la papauté d'Avignon, est du plus haut prix pour l'étude de la politique religieuse des papes d'Avignon. — Dans la collection des cadastres autrichiens, inaugurée avec tant de succès par l'édition Dopsch des cadastres de la haute et de la basse Autriche, ont paru les cadastres du monastère de Göttweig sur le Danube. L'éditeur, M. A.-F. Fuchs[1], cherche, dans une ample introduction, à exposer les résultats auxquels mène l'examen de ces cadastres pour la connaissance de l'extension des possessions foncières du monastère. Le même savant[2] a en partie publié, en partie analysé les chartes du monastère d'Aggsbach, en basse Autriche. Ces chartes sont pour la plupart du XIVe et du XVe siècle. — Incomparablement plus importante pour l'histoire politique est la précieuse collection des sources concernant l'histoire de la Carinthie, au t. IV de laquelle M. A. von Jaksch[3] publie les documents des années 1202-1269, avec un index qui porte également sur les textes compris dans le t. III. L'introduction contient des observations intéressantes pour la diplomatique.

Revenons maintenant vers la frontière ouest de l'empire. Nous devons citer tout d'abord la publication par M. Sauerland[4] des documents pontificaux relatifs à l'histoire de l'évêché de Metz et des églises lorraines en général. Le t. I, paru en 1901, embrassait le pontificat de Boniface VIII; le t. II va de l'avènement de Clément VI à la mort d'Urbain V. L'introduction a trait à la politique en matière ecclésiastique plutôt qu'à l'histoire religieuse de la Lorraine.

La Société d'histoire rhénane, qui a son siège à Cologne et qui, sous la direction de M. J. Hansen, exerce son action en tout sens, a le grand mérite d'avoir mis au jour de précieuses sources concernant l'histoire des pays rhénans. Depuis le début de l'année 1905, elle a publié plusieurs volumes du plus haut intérêt : aux deux volumes de sa collection de documents relatifs à l'histoire des rapports du pays rhénan, — et en particulier des archevêchés de Cologne et de

1. *Österreichische Urbare;* 3e série : *Urbare geistliche Grundherrschaften;* t. I : *Urbare der Bened.-Stiftes Göttweig (1302-1536)*, publ. p. A. F. Fuchs. Wien et Leipzig, Braumüller, 1906, in-8°, CCXXXII-668 p.

2. *Fontes rerum austriacarum;* 2e série : *Diplomata et acta;* t. LIX : *Urkunden und Regesten zur Geschichte der aufgehobenen Kartause Agsbach*, publ. p. A. F. Fuchs. Wien, Hölder, 1906, in-8°, XXIX-442 p.

3. *Monumenta historiae ducatus Carinthiae;* t. IV : *Die Kärntner Geschichtsquellen, 1202-1269*, publ. p. A. von Jaksch. Klagenfurt, 1905-1906, in-8°, XL-1073 p.; 14 tableaux généal.

4. *Quellen zur lothringischen Geschichte;* 2e série : *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, publ. p. H. V. Sauerland; t. II (1342-1370). Metz, Scriba, 1905, in-8°, XII-373 p.

Trèves, — avec la papauté, elle a ajouté un troisième volume[1] concernant le pontificat de Clément VI. Ici encore, M. Sauerland cherche, dans l'introduction, à mettre surtout en lumière la politique de la Curie en matière financière et en matière de bénéfices ecclésiastiques. Un autre volume des publications de la Société rhénane[2] contient le texte des cadastres de l'abbaye de Werden, sur la Ruhr, qui fut fondée à la fin du viiie siècle. Les textes de la première partie, la seule parue jusqu'à ce jour, sont tirés de cartulaires et de plans cadastraux. On en connaissait déjà une grande partie, mais c'est aujourd'hui seulement, grâce à leur réunion et grâce au savant commentaire qu'en donne M. Kötzschke, qu'ils permettent de suivre d'une façon précise l'extension de la puissance foncière des monastères jusqu'au xiiie siècle. L'introduction donne un exposé sommaire de l'histoire de l'abbaye et de ses propriétés foncières, ainsi qu'un examen très détaillé des sources. — Pour un autre établissement de la même région, dont l'histoire remonte jusqu'au commencement du viiie siècle, le monastère de Kaiserswerth (au-dessous de Düsseldorf), M. H. Kelleter[3] a donné un recueil de documents qui vont depuis l'origine jusqu'à la disparition du monastère. Il y a là des textes importants pour l'histoire économique et dont la consultation est facilitée par d'excellents index.

La collection des documents relatifs à la ville de Francfort-sur-le-Mein publiée jadis par J.-Fr. Böhmer a été entièrement remaniée et renouvelée par M. F. Lau[4], surtout pour les années 1314-1340, qui font l'objet du t. II. Le nombre des documents a été porté au quintuple et le nouvel éditeur a dressé d'utiles index. Malheureusement, la table des matières fait encore défaut. — Pour ce qui est de la Thuringe, nous devons citer la dernière partie, attendue depuis longtemps déjà, de la collection de documents du célèbre monastère bénédictin de Paulinzelle, collection publiée par M. Anemüller[5].

1. *Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde;* t. XXIII : *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikan. Archive*, publ. p. H. V. Sauerland; t. III. Bonn, Hanstein, 1905, in-8°, lxxv-503 p.

2. T. XX : *Rheinische Urbare.* T. II : *Die Urbare der Abtei Werden an der Ruhr;* 1re partie : *Die Urbare von 9.-13. Jahrhundert,* publ. p. R. Kötzschke. Bonn, Behrendt, 1906, in-8°, cciii-555 p.

3. *Urkundenbücher der geistlichen Stiftungen des Niederrheins;* t. I : *Urkundenbuch des Stiftes Kaiserswerth*, publ. p. H. Kelleter. Bonn, Hanstein, 1905, in-8°, viii-lxviii-672 p.

4. J.-F. Böhmer, *Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt;* nouv. éd., t. II (1314-1340), publ. p. F. Lau. Frankfurt, Baer, 1905, in-4°, vii-643 p.

5. *Thüringische Geschichtsquellen.* T. II : *Urkundenbuch des Klosters Pau-*

Nous devons citer encore les regestes thuringiens de M. R. von Mansberg[1], riches, mais bizarrement composés et d'intérêt plutôt local. — La Westphalie ne nous offre que la continuation d'une petite collection de documents, dont la portée est très étroitement limitée[2]. L'inventaire des archives de l'État d'Anhalt se poursuit avec régularité[3]. — Pour l'histoire des archevêques de Hildesheim, de leur église, de leur province, durant les années 1310-1340, M. Hoogeweg[4] nous offre une grande quantité de matériaux nouveaux à côté d'autres déjà connus. Avec raison, il n'a fait qu'analyser certains documents déjà publiés ailleurs ou d'importance médiocre. Certains documents ne sont donnés, en outre, que sous forme d'extraits. — Parmi les collections de documents des villes de la basse Saxe, nous devons citer, à côté de la troisième et de la quatrième partie de la collection de la petite ville de Meppen[5], la suite des très importantes collections des villes de Goslar[6] et de Brunswick[7]. La famille de Wolfenbüttel-Asseburg, originaire des environs de Brunswick, a poussé sa collection de documents jusqu'à la fin du xve siècle[8].

Passons maintenant aux territoires qui bordent la mer. Dans la

linzelle; fasc. 2 (1314-1514), publ. p. E. Anemüller. Iéna, Fischer, 1905, in-8°, p. 161-581.

1. Richard Freiherr von Mansberg, *Erbarmannschaft wettinischer Lande. Urkundliche Beiträge zur obersächsischen Landes- und Ortsgeschichte in Regesten vom 12. bis Mitte des 16. Jahrh.;* t. III : *Thüringen.* Dresden, Baensch, 1905, in-4°, viii-616 p.

2. *Cœsfelder Urkundenbuch,* publ. p. F. Darpe; t. II, fasc. 1 et 2 (Cœsfelder Programm), 1905-1906, p. 1-48 et 49-96.

3. Wäschke, *Regesten der Urkunden des herzoglichen Haus- und Staatsarchives zu Zerbst, 1401-1500;* fasc. 5-9. Dessau, Dünnhaupt, 1905-1906, in-8°, p. 193-432.

4. *Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens;* t. XXII : *Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim und seiner Bischöfe,* publ. p. H. Hoogeweg; fasc. 4 (1310-1340). Hannover, Hahn, 1905, in-8°, vii-962 p., 6 pl. de sceaux.

5. *Meppener Urkundenbuch,* publ. p. H. Wenker; fasc. 3 et 4 (1440-1485) (Programm, Meppen), 1905-1906, p. 201-288 et 289-352.

6. *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen;* t. XXXII : *Urkundenbuch der Stadt Goslar und der in und bei Goslar belegenen geistlichen Stiftungen,* publ. p. G. Bode; t. IV (1336-1365). Halle, Hendel, 1905, in-8°, xxxv-831 p., 8 pl. de sceaux.

7. *Urkundenbuch der Stadt Braunschweig;* t. III (1321-1340); fasc. 3 (Index), publ. p. H. Mack. Braunschweig, Schwetschke, 1905, in-4°, p. 529-731.

8. *Asseburger Urkundenbuch. Urkunden und Regesten zur Geschichte des Geschlechtes Wolfenbüttel-Asseburg und seiner Besitzungen;* t. III, publ. d'après les papiers du comte de Bochholtz-Asseburg par Egbert, comte d'Asseburg. Hannover, Hahn, 1905, in-8°, 593 p.

région de la mer du Nord, le monastère bénédictin de Neuenwande (ce monastère est situé au milieu de marécages, sur la rive droite de la Weser) a trouvé en la personne de M. le pasteur Rüther[1] un commentateur expert des documents précieux que renferme ses archives; l'introduction détaillée réunit surtout les résultats relatifs à l'histoire économique. Parmi les villes de la mer Baltique, Lübeck seulement peut enregistrer un progrès, d'ailleurs modeste, de sa collection de documents[2]. Au contraire, les collections de plusieurs villes, situées à l'intérieur des terres, dans la région de la mer Baltique, ont été sensiblement avancées. M. O. von Heinemann[3], qui s'occupe de la collection des documents de Poméranie, a terminé le t. V, embrassant les années 1311-1320, et publié la moitié du t. VI. Dans la collection de Poméranie, comme dans celle de Lübeck, tous les documents sont imprimés in-extenso, conformément à un principe qui sera difficilement applicable pour les dernières années du xive siècle et dont on peut, déjà pour la première moitié de ce siècle, critiquer l'utilité. La collection des documents de l'archevêché de Samland a été augmentée d'un petit fascicule[4], qui contient les documents de 1344 à 1387, en partie publiés in-extenso, en partie seulement analysés. L'Ermeland, voisin de Samland, a poussé sa collection de documents jusqu'au xve siècle[5].

Le recueil des documents relatifs à la Livonie, l'Esthonie et la Courlande, dont deux nouveaux volumes ont paru[6], concernant les années 1450-1459 et 1501-1505, est d'un bien plus grand intérêt pour l'histoire générale. Ce recueil, extrêmement riche, est particulièrement important pour l'histoire de l'ordre Teutonique, ainsi que pour l'histoire de la « Hanse » allemande. — L'histoire de la Hanse a

1. *Urkundenbuch des Klosters Neuenwalde*, publ. p. H. Rüther. Hannover, Hahn, 1905, in-8°, 390 p.

2. *Urkundenbuch der Stadt Lübeck;* t. XI, fasc. 7 et 8. Lübeck, Lübeke et Nöhring, 1905, in-4°, p. 601-765.

3. *Pommersches Urkundenbuch;* t. V, fasc. 2 (1317-1320), et t. VI, fasc. 1 (1321-1324), publ. p. O. Heinemann. Stettin, Niethammer, 1905-1906, in-4°, p. 289-721 et p. 1-248.

4. *Urkundenbuch des Bistums Samland*, fasc. 3. Leipzig, Duncker et Humblot, 1905, in-8°, p. 255-366 (forme le t. II du *Neues preussisches Urkundenbuch; Ostpreuss. Teil*, 2^e partie).

5. *Codex diplom. Warmiensis oder Regesten und Urkundenbuch zur Geschichte Ermlands*, publ. p. V. Röhrich et F. Liedtke; t. IV, fasc. 1 et 2. Braunsberg, Bender, 1905-1906, p. 1-96 et p. 97-256 (forme le t. IX des *Monumenta hist. Warmiensis*).

6. *Liv- est und Kurländisches Urkundenbuch;* 1re partie, t. XI (1450-1459), publ. p. Ph. Schwartz; 2e partie, t. II (1500-1505), publ. p. v. L. Arbusow. Riga et Moscou, Deubner, 1905, in-8°, xxi-783 et xx-760 p.

reçu de tout temps son impulsion la plus immédiate de la Société d'histoire hanséatique. Des deux grandes séries de textes publiés pour cette société, les recez de la Hanse et le cartulaire, la première est près d'être terminée. M. Dietrich Schäfer, qui s'occupe avec une ardeur infatigable depuis près d'une génération de recherches concernant l'histoire de la « Hanse », sans que ces recherches suffisent à absorber toute son activité, a publié dans le t. VII de cette première série[1] les recez des années 1517-1521. C'est l'époque où les relations commencent à devenir tendues entre la « Hanse » et l'Angleterre; à partir de 1520, la rupture éclate d'autre part entre la « Hanse » et le Danemark; à l'intérieur surgissent des différends entre les membres de la ligue, et des tendances opposées se font jour parmi eux. Une introduction d'ensemble, courte et claire, nous renseigne sur la marche générale des événements, et chaque chapitre est accompagné d'une introduction particulière. — Le t. VI du cartulaire de la Hanse a été publié par M. K. Kunze[2]. Il englobe les années 1415-1433 et offre une quantité considérable de renseignements nouveaux sur les affaires intérieures et extérieures; parmi ces dernières apparaissent au premier plan les relations avec le Danemark et les villes des Pays-Bas. — Les *Bürgersprachen* ou décisions prises dans les assemblées municipales de la ville de Wismar[3] sont une source appréciable pour l'histoire intérieure d'une ville « hanséatique ». L'éditeur, M. F. Techen, y a ajouté d'abondantes tables et une introduction extrêmement développée, où sont mis en œuvre les documents dont il publie le texte dans le corps du volume et où il compare les *Bürgersprachen* de la ville de Wismar avec celles d'autres villes.

En fait de sources narratives, il a paru peu de choses en dehors des *Monumenta Germaniae* et des *Scriptores rerum germanicarum*. Le récit, par un témoin oculaire, du transport des cendres de saint Gui à l'abbaye de Corvey (836), publié en dernier lieu par Jaffé, au t. I de sa *Bibliotheca*, d'après de vieux imprimés, a été réédité d'après deux manuscrits par M. F. Stentrup[4] dans une édition meil-

1. *Hanserezesse von 1477-1530*, publ. p. Dietrich Schäfer; t. VII. Leipzig, Duncker et Humblot, 1905, in-4°, xiv-941 p.

2. *Hansisches Urkundenbuch*; t. VI (1415-1433), publ. p. K. Kunze. Leipzig, Duncker et Humblot, 1905, in-4°, vi-666 p.

3. *Hansische Geschichtsquellen*; nouv. série, t. III : F. Techen, *Die Bürgersprachen der Stadt Wismar*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8°, xvi-411 p.

4. *Die Translatio sancti Viti*, publ. p. F. Stentrup dans les *Abhandlungen über Corveyer Geschichtsschreibung* de F. Philippi. Münster, Aschendorf, 1906, in-8°, xxii-184 p. (p. 49-106).

leure que celle de Jaffé, mais qui, au point de vue critique, n'est qu'à demi satisfaisante. — M. K. Strecker[1] a publié une bonne édition des œuvres de Hrotsvit de Gandersheim, édition dans laquelle il met largement à profit, mais non sans la critiquer, l'étude fondamentale de M. Winterfeld. L'œuvre de M. Strecker a d'ailleurs sur celle de M. Winterfeld l'avantage d'être plus maniable.

Le célèbre manuscrit original de Thietmar de Merseburg a été complètement reproduit en une série de photographies[2] qui forment un complément précieux à l'édition critique des *Scriptores rerum germanicarum*. Le manuscrit nous fait en effet assister à l'éclosion de l'œuvre et nous conduit, pour parler comme l'éditeur, M. L. Schmidt, dans le cabinet de travail d'un historien du moyen âge. — La chronique écrite en langue française par le bourgeois metzain J. d'Esch, vers le milieu du xve siècle, est importante pour l'époque des derniers empereurs de la famille des Luxembourg. L'éditeur, M. G. Wolfram[3], y a joint une épopée sur le pèlerinage de Henri VII à Rome et des poésies sur la guerre des quatre monarques en 1324-1326, épopée et poésies écrites par des contemporains et placées par J. d'Esch en tête de sa chronique en prose. Dans l'introduction, M. G. Wolfram étudie de très près les sources dont nous venons de parler. — La chronique bavaroise écrite par le chevalier Hans Ebran du bourg de Wildenberg dans la basse Bavière, chronique plus récente que celle de Metz d'à peu près une génération et que M. F. Roth[4] nous présente dans une édition très soignée, n'a guère d'intérêt pour l'époque où elle fut écrite. Mais cette œuvre populaire bavaroise est intéressante pour l'histoire des idées et des mœurs; elle est remarquable aussi comme l'un des derniers écrits historiques de la fin du moyen âge que l'esprit humaniste n'a pas encore effleuré. C'est ainsi que cette œuvre, tout en appartenant encore au domaine de l'histoire proprement dite, touche déjà au domaine de l'histoire littéraire.

1. *Hrotsvitae opera*, éd. Karolus Strecker. Leipzig, Teubner, 1906, in-8°, vi-272 p.

2. *Die Dresdner Handschrift der Chronik des Bischofs Thietmar von Merseburg... in Faksimile herausg.* Dresden, Brockmanns Nachfolger, 1905, in-4°, iv p. et 385 pl.

3. *Quellen zur lothringischen Geschichte;* t. IV : *Jaique Dex (Jacques d'Esch), Metzer Chronik über die Kaiser und Könige aus dem luxemburgischen Hause*, publ. p. Wolfram. Metz, Scriba, 1906, in-8°, xcv-534 p.

4. *Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte;* nouv. série, t. II, fasc. 1 : *Des Ritters Hans Ebran v. Wildenberg Chronik von den Fürsten aus Bayern*, publ. p. F. Roth. München, Rieger, 1905, in-8°, lxxxvii-200 p.

Des sources concernant l'histoire de la littérature, nous n'avons pas à parler ici. Qu'il nous soit permis cependant, en passant, d'attirer l'attention sur la Collection de textes allemands du moyen âge, commencée en 1904, qui s'est accrue rapidement depuis et qui est publiée, à l'instigation de M. G. Roethe, par l'Académie de Berlin. Cette collection ne donne que des œuvres inédites en prose et en vers des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles et offre aussi bien à l'historien qu'au critique littéraire un nouveau moyen de faire plus amplement connaissance avec ce moyen âge finissant dans lequel l'avenir est en germe. Les textes sont donnés sans commentaire historique. Il est regrettable que dans les introductions les éditeurs se bornent à décrire et à classer les manuscrits qu'ils utilisent sans dire un mot qui touche à l'histoire littéraire. Le t. I de la collection[1] renferme l'édition par M. Jellineck du poème sur *Frédéric de Souabe* terminé en 1478.

III. Critique des textes. — Parmi les travaux relatifs à la critique des sources historiques du moyen âge allemand qui ont paru en 1905 et 1906, nous citerons d'abord l'ouvrage d'ensemble que M. K. Jacob, de Tübingen, a consacré aux sources antérieures au XVe siècle[2]. Cet ouvrage n'est pas sans lacunes ni sans défauts, mais c'est un petit manuel d'une très grande clarté et d'une très grande objectivité, mieux approprié à une première initiation que le travail plus développé publié par M. Jansen[3].

M. H. Schneider s'est donné pour tâche d'étudier les écrivains du Xe au XIIIe siècle au point de vue de leur « kausales Denken », c'est-à-dire quant à leur façon de comprendre le problème de Dieu et du monde[4]. M. Schneider voudrait obtenir ainsi une courbe générale du développement de la faculté de raisonner et de concevoir (*Denk- und Vorstellungsvermögen*). C'est le travail d'un penseur, mais malheureusement pas d'un historien. Il repose sur une connaissance tout à fait insuffisante des sources; les jugements sont superficiels

1. *Deutsche Texte des Mittelalters;* t. I : *Friedrich von Schwaben,* publ. p. M.-H. Jellineck. Berlin, Weidmann, 1904, in-8°, XXII-127 p., 1 pl. — Six volumes nouveaux ont paru en 1905 et 1906.

2. K. Jacob, *Quellenkunde der deutschen Geschichte;* t. I. Leipzig, Göschen, 1906, in-16, 154 p.

3. M. Jansen, *Historiographie und Quellen der deutschen Geschichte bis 1500,* dans le *Grundriss der Geschichtswissenschaft,* publ. p. A. Meister, t. I, fasc. 2. Leipzig, Teubner, 1906, in-8°, p. 450-546.

4. H. Schneider, *Das kausale Denken in deutschen Quellen zur Geschichte und Literatur des 10., 11. und 12. Jahrh.* Gotha, Fr.-A. Perthes, 1905, in-8°, 115 p. (fasc. 4 du t. IV des *Geschichtl. Untersuchungen,* publ. p. K. Lamprecht).

et manquent souvent d'objectivité, ce qui entraîne de perpétuelles erreurs, qui font oublier les quelques bonnes observations et les quelques remarques heureuses que contient le volume.

Plus utiles sont quelques recherches de détail concernant les sources du moyen âge. Le livre de M. S. Hellmann n'est pas, comme son titre semble l'indiquer, une monographie de Sédulius Scotus[1], mais plutôt la réunion de trois travaux indépendants. Le premier est une édition du *Liber de rectoribus christianis* faite d'après l'ensemble des manuscrits; le second travail comprend des études sur le *Collectaneum;* le troisième enfin consiste en un commentaire des lettres de Paul, d'une grande importance pour la reconstitution du « Commentaire » rédigé par Pélage et d'une façon générale pour l'histoire du pélagianisme. — Dans une dissertation qu'il a publiée à Fribourg, M. K. Hunn[2] s'occupe de la première partie de la chronique du monastère de Petershausen, près de Constance; cette première partie a été commencée au milieu du XIIe siècle; l'emploi que l'auteur a fait de sources aujourd'hui égarées donne à son œuvre une certaine valeur pour l'histoire de Henri IV. — L'archevêque Otton de Freising est très profondément influencé par ses principes religieux dans sa façon d'écrire l'histoire. M. Schmidlin[3] a cherché à démêler, dans les détails, sans négliger pour cela les considérations générales, cette influence, ainsi que les opinions d'Otton en politique religieuse et sa philosophie de l'histoire. Ce livre, considéré dans son ensemble, surpasse le travail publié par M. Hashagen en 1901, bien que ce dernier ait marqué les idées philosophiques du grand historien, généralement d'une façon très heureuse et parfois même avec un jugement plus impartial que M. Schmidlin. — M. W. Schulte[4] attribue la *Chronica principum Poloniae*, très importante pour l'histoire de la Silésie au XIVe siècle, à un chroniqueur polonais de la ville de Brieg. L'auteur de la chronique, dans lequel on avait vu jusqu'ici un Allemand, ne cache pas son antipathie pour la domination du Luxem-

1. S. Hellmann, *Sedulius Scotus*. München, Beck, 1906, in-8°, XV-203 p. (*Quellen und Untersuchungen zur latein. Philologie des Mittelalters*, publ. p. L. Traube, t. I, p. 1.)

2. K. Hunn, *Quellenkritische Untersuchungen zur Petershauser Chronik*. Freiburg, Charitas-Druckerei, 1905, in-8°, 87 p.

3. Jos. Schmidlin, *Die geschichtsphilosophische und kirchenpolitische Weltanschauung Ottos von Freising*. Freiburg, Herder, 1906, in-8°, XII-168 p. (*Studien u. Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte*, publ. p. H. Grauert, t. IV, fasc. 2-3).

4. W. Schulte, *Die politische Tendenz der Cronica principum Poloniae*. Breslau, Wohlfahrt, 1906, in-8°, VIII-266 p. (*Darstellungen u. Quellen zur schlesischen Geschichte;* t. I).

bourg sur la Silésie. — M. G. Bartels[1] enfin a étudié minutieusement l'œuvre historique des moines de Corvey depuis le IXe siècle.

IV. Histoire générale. — Avant de passer de l'étude des sources à celle de l'histoire elle-même, énumérons rapidement les répertoires bibliographiques. M. E. Brandenburg a donné, avec l'aide d'autres savants, une réédition de la *Quellenkunde* de Dahlmann-Waitz, dont il a déjà été parlé ici[2]. Parmi les bibliographies périodiques, il suffira de citer celle que publie régulièrement M. Masslow en appendice à l'*Historische Vierteljahrschrift* et les bulletins insérés dans les divers volumes des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* de M. Schuster. Il y faut joindre les précieux bulletins publiés annuellement par MM. O. Clemen et E. Vogt, sur l'histoire religieuse du moyen âge[3], bulletins qui ne se limitent aucunement, d'une façon stricte, à l'histoire religieuse.

Parmi les livres consacrés à l'histoire générale du moyen âge allemand, il convient de citer le manuel de M. B. Gebhardt[4], dont il a été donné une édition revue et corrigée. Le premier volume qui embrasse le moyen âge est très riche en détails, mais il n'est pas toujours très clairement présenté et ne laisse pas apparaître les grandes lignes avec assez de relief. — On peut en dire autant de l'utile manuel de M. W. Assmann[5], qui présente cependant sur le précédent les avantages d'un plus grand nombre de détails et de données bibliographiques plus riches. — Comme l'œuvre de M. O. Kaemmel, qui est encore considérée à bon droit comme la meilleure en ce genre, la grande Histoire du peuple allemand publiée par M. E. Heyck[6] s'adresse à un public moins restreint; le t. I et une partie du second traitent du moyen âge. Le même savant a donné[7] un exposé général de l'histoire allemande jusqu'au milieu du XIVe siècle; il s'est surtout

1. Dans les *Abhandlungen über Corveyer Geschichtschreibung*, publ. p. F. Philippi (Münster, Aschendorf, 1906, in-8°, CXXII-184 p.), p. 101-184.

2. *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 215, et t. XCV, p. 446.

3. G. Krüger u. W. Köhler, *Theologischer Jahresbericht;* t. XXV (1905), p. 391-506, et t. XXVI (1906), p. 362-482. Leipzig, Heinstus, 1906 et 1908, in-8°.

4. Gebhardt, *Handbuch der deutschen Geschichte;* nouv. éd. p. F. Hirsch, t. I. Stuttgart, Union, 1906, in-8°, XII-724 p.

5. W. Assmann, *Geschichte des Mittelalters;* 3e éd., publ. p. L. Viereck; fasc. 3 : *Die beiden letzten Jahrhunderte des Mittelalters.* Braunschweig, Vieweg, 1906, in-8°, XX-1000 p.

6. E. Heyck, *Deutsche Geschichte. Volk, Staat, Kultur und geistiges Leben;* t. I et II. Biebelfeld, Velhagen et Klasing, 1905-1906, 526 et 686 p., pl. et cartes.

7. *Weltgeschichte*, publ. p. H.-F. Helmolt, t. VI (Leipzig et Wien, Bibliographisches Institut), p. 21-122.

attaché à l'époque des origines et a par trop écourté les chapitres consacrés à la période la plus florissante du moyen âge.

Les travaux qui touchent l'histoire des anciens Germains tombent en partie dans le domaine de l'histoire romaine. Les autres travaux de ce genre traitent, pour la plupart, des problèmes de l'histoire constitutionnelle ou de l'histoire économique; nous en parlerons plus loin. Je me contente de citer ici deux ouvrages d'ensemble, courts, mais écrits avec une bonne connaissance du sujet : M. Felix Dahn[1] a publié les conférences qu'il a faites à Salzbourg en 1904 en un petit volume où l'on trouve des vues originales, mais où les questions sont examinées d'une manière trop décousue et trop inégale. — Dans un travail dans lequel on peut avoir confiance, M. G. Steinhausen[2] nous initie à l'état présent des recherches sur la vie économique, sociale et intellectuelle des Germains. L'auteur y fait preuve de beaucoup de circonspection, mais ne met pas toujours suffisamment en lumière les problèmes qui se posent.

M. L. Schmidt a continué son Histoire des tribus allemandes[3] par l'exposé de l'histoire des Ostrogoths depuis l'invasion des Huns jusqu'à Théodoric le Grand et l'exposé de l'histoire des Wisigoths jusqu'à la fondation de l'empire languedocien. Dans cette seconde partie de son œuvre, il a employé la même forme sobre, mais claire et sûre, qui caractérise la 1re partie publiée en 1904. — Un nouveau volume de l'œuvre puissante de M. Felix Dahn[4], qui s'accroît peu à peu et qui formera bientôt une petite bibliothèque, — œuvre dont le titre : *Les rois des Germains* traduit bien mal le contenu, — a paru, exposant l'histoire de la tribu bavaroise jusqu'au xe siècle. L'histoire extérieure n'est esquissée que très brièvement. Tout l'intérêt se porte sur l'étude approfondie de la constitution, des affaires juridiques et de la situation religieuse, principalement au viiie siècle.

M. F. Gutmann a étudié la société bavaroise au viiie et au ixe siècle[5].

1. Felix Dahn, *Die Germanen. Volkstümliche Darstellungen aus Geschichte, Recht, Wirtschaft und Kultur*. Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1905, in-8°, viii-116 p.

2. G. Steinhausen, *Germanische Kultur in der Urzeit*. Leipzig, Teubner, 1905, in-8°, iv-156 p.

3. L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung;* 1re partie, livres 2 et 3. Berlin, Weidmann, 1905, in-8°, p. 103-231, avec 2 cartes. (*Quellen und Forschungen zur alten Geschichte u. Geographie*, publ. p. W. Sieglin; fasc. 10.)

4. Felix Dahn, *Die Könige der Germanen;* t. IX, fasc. 2 : *Die Bayern*. Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1905, in-8°, xlvi-639 p.

5. F. Gutmann, *Die soziale Gliederung der Bayern zur Zeit der Volks-*

Il finit notamment par prétendre, en se basant surtout sur la tradition, que la grande masse des affranchis n'était pas formée par des paysans, mais par des propriétaires fonciers, sous les ordres desquels se trouvaient les demi-libres et les serfs. Il suit ainsi, comme il le dit lui-même, le chemin indiqué par Wittich, et, avec ce procédé de généraliser une observation exacte, il devrait rencontrer, lui aussi, les mêmes contradictions que Wittich a dû subir.

Pour l'histoire politique de l'époque carolingienne, nous devons citer, à côté du travail de M. Lokys[1], déjà apprécié ici (t. XCV, p. 158), le livre estimable de M. Vogel[2] qui traite des invasions normandes dans le royaume des Francs. C'est une étude approfondie des origines de ces invasions, de leurs différentes phases et des luttes soutenues contre les envahisseurs par les souverains carolingiens.

Un certain nombre de dissertations apportent des renseignements nouveaux et intéressants pour l'histoire des empereurs. M. K. Brunner[3] a recherché les portraits qui nous ont été transmis sous forme de sceaux, monnaies, miniatures, etc., des monarques allemands depuis Conrad II jusqu'à Lothaire III. — La plaine de Roncaglia joua au moyen âge, comme lieu de réunion, un grand rôle dans les voyages en Italie des empereurs allemands; mais on n'est pas encore arrivé à tirer au clair la question de savoir où cette plaine était située. M. F. Fliedner[4] fait remarquer que les réunions n'eurent pas lieu à Roncaglia, dans les environs de Plaisance, mais presque toujours au nord-est de cette ville, sur la rive gauche du Pô. Quoique M. F. Güterbock, en un travail d'ailleurs mieux conduit, fût déjà arrivé à cette conclusion, la dissertation de M. Fliedner conserve sa valeur parce qu'elle renferme des recherches nouvelles sur les voyages des empereurs à Rome. — M. H. Begiebing[5] a donné des notes utiles sur les forêts impériales situées aux abords des palais impériaux

rechte. Strassburg, Trübner, 1906, in-8°, XII-330 p. (*Abhandlungen aus dem staatswissenschaftlichen Seminar zu Strassburg;* fasc. 20.)

1. G. Lokys, *Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern bis zum Tode Ludwigs II.* Heidelberg, Winter, 1906, in-8°, 93 p. (*Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte;* fasc. 13.)

2. W. Vogel, *Die Normannen und das fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie, 799-911.* Heidelberg, Winter, 1906, in-8°, XV-442 p. et 1 carte. (*Heidelberger Abhandlungen;* fasc. 14.)

3. K. Brunner, *Das deutsche Herrscherbildnis von Konrad II. bis Lothar von Sachsen* (Leipziger Dissertation). 1905, in-8°, 72 p.

4. F. Fliedner, *Die Ronkalischen Felder in der deutschen Kaiserzeit* (Berliner Dissertation). 1906, in-8°, 42 p. — Le travail de M. Güterbock a paru au t. IX des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven.*

5. H. Begiebing, *Die Jagd im Leben der salischen Kaiser.* Bonn, Hanstein, 1905, in-8°, 112 p.

et montré que l'itinéraire suivi par les empereurs était souvent déterminé par leur goût pour la chasse; mais il a présenté la question d'une façon trop exclusive en se plaçant à ce seul point de vue. — M. R. Friedrich[1] s'est occupé du célèbre synode de Worms qui apporta à Grégoire VII les refus des archevêques allemands et qui n'eut assurément qu'une importance momentanée. — Une dissertation de M. H. Rieder[2] traite du duc de Zähringen qui se distingua dans les luttes soutenues par Henri IV contre son rival Rodolphe de Rheinfelden. Cette dissertation montre que Berthold ne prit pas par intermittence, comme M. Heyck le supposait (dans sa *Geschichte der Herzoge von Zähringen*, 1891), une attitude médiatrice, mais qu'il défendit au contraire constamment, et d'une façon énergique, contre Henri IV, ses propres intérêts. — La bataille dans laquelle Rodolphe de Rheinfelden fut vainqueur, mais reçut une blessure mortelle, a été racontée par M. E. Topp[3].

La contribution la plus importante à l'histoire des empereurs allemands est l'étude que M. Dietrich Schäfer[4] a consacrée au concordat de Worms. M. Schäfer insiste sur ce point que la promesse impériale du 23 septembre 1122 était valable pour l'Église en général, qu'elle constituait un engagement durable qui liait l'empereur de par le droit international; qu'au contraire le pape Calixte II ne faisait de concessions sous forme d'acte qu'à Henri V, concessions qui, « d'après les termes dans lesquelles elles sont rédigées, devaient perdre toute signification à la mort de l'un des deux signataires ». M. Schäfer cherche à confirmer cette façon de voir, qui résulte du texte même des documents, par l'histoire des élections épiscopales et de la politique religieuse allemande au XIIe siècle. Ses recherches approfondies et suggestives sur les élections des évêchés de l'empire, depuis le règne de Lothaire III jusqu'à la mort de Frédéric Ier, montrent qu'il n'était point tenu compte, pour les nominations aux évêchés de l'empire, du concordat de 1122, mais que les considérations politiques étaient seules décisives. — Le concordat de Worms n'eut bien, en effet, semble-t-il, qu'une influence éphémère; mais qu'il ait été

1. R. Friedrich, *Studien zur Wormser Synode vom 24 Januar 1076 und ihrer Vorgeschichte* (dissertation de Greifswald et programme de Hambourg). 1905, in-8°, 65 p.

2. H. Rieder, *Herzog Berthold I. von Zähringen* (dissertation de Fribourg). Fribourg, Charitas-Druckerei, 1906, in-8°, 96 p.

3. E. Topp, *Die Schlacht an der Elster, 15 Okt. 1080* (dissertation de Berlin). Berlin, Ebering, 1905, in-8°, 52 p.

4. Dietrich Schäfer, *Zur Beurteilung des Wormser Konkordats.* Berlin, 1905, in-4°, 95 p. (Extr. des *Abhandlungen der kgl. preuss. Akademie der Wissenschaften.*)

tel de la volonté même des signataires, c'est ce qui a été nié par M. Hauck, dans la nouvelle édition du t. III de sa grande histoire religieuse de l'Allemagne[1], par MM. E. Bernheim et H. Rudorff dans des dissertations spéciales. M. Bernheim[2] appuie son argumentation sur les documents préliminaires de 1111 et de 1119, et il cherche à montrer que la rédaction du document pontifical ne peut servir de preuve à ce que M. Schäfer avance, et que les deux documents concordataires ont été reconnus de part et d'autre comme devant avoir une valeur durable. M. Rudorff[3], dont le travail (qui est un travail de débutant) tire sa valeur d'une interprétation détaillée et soignée du concordat, est arrivé, à peu près en même temps, à un résultat presque semblable. Nous savons d'ailleurs que M. D. Schäfer se prépare à répondre à ces contradicteurs[4].

Pour l'époque des Hohenstaufen, nous pouvons citer encore quelques petits travaux de détail. L'histoire de Lothaire de Saxe et de Conrad III a été étudiée au point de vue diplomatique. M. J. Schultze[5] a montré que la moitié environ des actes délivrés au nom de Lothaire avaient été rédigés en dehors de sa chancellerie, sans toutefois nous donner sur ces documents mêmes des renseignements suffisamment précis; mais son livre contient de bons détails sur les actes émanés de la chancellerie impériale. — M. E. Graber[6] a publié deux chapitres d'une étude analogue sur les actes de Conrad III.

Sur les rapports de Frédéric Ier avec les puissances étrangères, il convient de citer la dissertation consacrée par M. H. Pelzer[7] à l'étude de la politique de l'empereur avec ses voisins de l'est et du nord. — M. B. Hanow[8] a étudié, en se plaçant au point de vue de l'histoire

1. A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands;* 3e partie, 3e et 4e éd. Leipzig, Hinrichs, 1906, in-8°, VIII-1078 p. (p. 1047-1049 : *Zum Wormser Konkordat*).

2. E. Bernheim, *Das Wormser Konkordat und seine Vorurkunden hinsichtlich Entstehung, Formulierung, Rechtsgültigkeit.* Breslau, Marcus, 1906, in-8°, VIII-88 p. (*Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte,* publ. p. O. Gierke, fasc. 81.)

3. H. Rudorff, *Zur Erklärung des Wormser Konkordats.* Weimar, Böhlau, 1906, in-8°, VIII-66 p. (*Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte des deutschen Reiches in Mittelalter und Neuzeit,* publ. p. K. Zeumer; t. I, fasc. 4).

4. Cf. *Neues Archiv,* t. XXXI, p. 482.

5. Johannes Schultze, *Die Urkunden Lothars III.* Innsbruck, Wagner, 1905, in-8°, 139 p.

6. E. Graber, *Die Urkunden Konrads III; Kapitel 1 : Die Kanzlei ; Kapitel 3 : Die Datierung* (dissertation de Berlin). 1905, in-8°, 41 p.

7. H. Pelzer, *Friedrichs I. Politik gegen Dänemark, Polen u. Ungarn* (dissertation de Münster). 1906, in-8°, 65 p.

8. B. Hanow, *Beiträge zur Kriegsgeschichte der staufischen Zeit. Die Schlachten bei Carcano u. Legnano* (dissertation de Berlin). 1905, in-8°, 47 p.

militaire, la victoire de Carcano (près du lac de Côme), sans grande importance politique, que les Milanais remportèrent sur Frédéric Ier en août 1160, ainsi que la célèbre bataille de Legnano; il essaie de démontrer que l'infanterie ne joua dans ces batailles qu'un rôle tout à fait secondaire.

M. C. Wolfschläger[1] consacre une étude, qui ressemble souvent à une apologie, à l'archevêque Adolphe Ier de Cologne, qui joua un rôle important dans la lutte entre Philippe de Souabe et Otton IV, mais qui, pour des raisons d'ordre tout temporel, changea souvent d'attitude. — M. F. Geselbracht[2] fait suivre un exposé des élections épiscopales allemandes, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'au commencement du XIIIe, — exposé qui témoigne de beaucoup de travail, mais d'un esprit critique insuffisant, — d'un résumé de l'histoire générale des élections épiscopales à cette époque sans arriver à des résultats précis. — Au contraire, le livre que M. H. Krabbo[3] consacre aux évêchés de l'Allemagne orientale durant la première moitié du XIIIe siècle, est aussi clair que suggestif; ce livre caractérise la situation des évêchés dans ces colonies allemandes et fait voir dans le détail comment, la plupart du temps, dans l'attribution des sièges épiscopaux, l'influence prépondérante appartenait aux seigneurs locaux.

Deux travaux de MM. Knebel[4] et Jacobs[5], consacrés à des sujets qui avaient déjà été abordés par M. Winkelmann dans sa brillante histoire de Frédéric II, n'apportent guère de résultats nouveaux. — M. F. Thiel[6] étudie en grand détail les plaintes inspirées par des motifs politiques à Frédéric II contre le dernier des Babenberger

1. C. Wolfschläger, *Erzbischof Adolf I. von Köln als Fürst und Politiker, 1193-1205.* Münster-in-W., Coppenrath, 1905, in-8°, 112 p. (*Münstersche Beiträge zur Geschichtsforschung,* publ. p. A. Meister; nouv. série, fasc. 6.)

2. Franklin Geselbracht, *Das Verfahren bei den deutschen Bichofswahlen in der zweiten Hälfte des 12. Jahrhunderts* (dissertation de Leipzig). 1905, in-8°, 139 p.

3. H. Krabbo, *Die ostdeutschen Bistümer, besonders ihre Besetzungen unter Kaiser Friedrich II.* Berlin, Ebering, 1906, in-8°, XI-148 p. (*Histor. Studien,* publ. p. E. Ebering, fasc. 53.)

4. W. Knebel, *Kaiser Friedrich II und Papst Honorius III in ihren gegenseitigen Beziehungen von der Kaiserkrönung Friedrichs bis zum Tode des Papstes, 1220-1227* (dissertation de Münster). 1905, in-8°, 151 p.

5. W. Jacobs, *Patriarch Gerold von Jerusalem. Ein Beitrag zur Kreuzzugsgeschichte Friedrichs II* (dissertation de Bonn). 1905, in-8°, 63 p.

6. F. Thiel, *Kritische Untersuchungen über die im Manifest Kaiser Friedrichs II. gegen Friedrich II. von Österreich vorgebrabchten Anklagen.* Prag, Rohliček et Sievers, 1905, in-8°, 144 p. (*Prager Studien aus dem Gebiet der Geschichtswissenschaft;* fasc. 11.)

et met en lumière, mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, la situation du duc à l'intérieur de son pays; mais l'auteur n'arrive pas toujours à des résultats sûrs, car il travaille le plus souvent moins d'après des sources que par intuition. — M. K. Hadank[1] raconte la grande victoire de Frédéric II à Cortenuova, — victoire qui ne fut assurément pas décisive pour la marche des événements. Ce travail doit être considéré, avant tout, comme une contribution à l'histoire militaire. — On a déjà signalé ici (t. XCVI, p. 184) le travail soigné de M. A. Folz[2] sur les débats du concile de Lyon contre Frédéric II.

M. K. Hampe[3] a étudié dans un petit livre d'une remarquable clarté le prélude de la guerre que Manfred eut à soutenir pour la défense de la Pouille contre Charles d'Anjou. L'auteur insiste sur l'adresse diplomatique d'Urbain IV, ainsi que sur son énergie dans la lutte contre Manfred; ce dernier ne sut pas profiter, durant l'été de 1268, de la situation qui lui était favorable. Dans l'appendice, qui forme la 3e partie du livre, M. Hampe publie onze lettres d'Urbain IV, une d'Alexandre IV et une de Clément IV qu'il a empruntées à la collection de formules de Richard de Pofi, si souvent mise à contribution par lui, et qu'il étudie en quelques pages.

M. Bappert[4] a raconté l'histoire de Richard de Cornouailles depuis son élection comme empereur en 1257 et les luttes qu'il eut à soutenir contre la noblesse terrienne de l'Allemagne. — Les recherches de M. Niese[5] sur les biens de l'Empire au XIIIe siècle sont importantes pour l'époque des Hohenstaufen et les années qui suivent. Elles montrent comment les biens patrimoniaux des Hohenstaufen et les propriétés impériales se développèrent simultanément et comment de la suzeraineté sur les domaines de l'Empire, les Hohenstaufen passèrent à la souveraineté. M. Niese recherche encore, dans le détail, comment les rois faisaient administrer leurs avoueries ecclésiastiques. Il termine par quelques pages sur les revenus impériaux ce livre consacré à l'organisation administrative de l'Empire.

1. K. Hadank, *Die Schlacht bei Cortenuova am 27 November 1237* (dissertation de Berlin), 1905, in-8°, 63 p.

2. A. Folz, *Kaiser Friedrich II. und Papst Innocenz IV. Ihr Kampf in den Jahren 1244 und 1245.* Strassburg, Schlesier et Schweickhardt, 1905, in-8°, 158 p. Voir aussi le mémoire substantiel de M. K. Hampe dans l'*Historische Zeitschrift*, t. CI, p. 371-378, ainsi que la dissertation du même savant dans l'*Histor. Vierteljahrschrift*, t. XI (1908), p. 297-313.

3. K. Hampe, *Urban IV. und Manfred, 1261-1264.* Heidelberg, Winter, 1905, in-8°, VIII-101 p. (*Heidelberger Abhandlungen*, fasc. 11.)

4. J. F. Bappert, *Richard von Cornwall seit seiner Wahl zum deutschen König, 1257-1272.* Bonn, Hanstein, 1905, in-8°, 144 p.

5. Hans Niese, *Die Verwaltung des Reichsgutes im 13. Jahrhundert.* Innsbruck, Wagner, 1905, in-8°, XI-346.

M. J. Schwalm[1] a apporté de nouveaux éclaircissements à un des épisodes les plus curieux de la lutte soutenue par Louis de Bavière contre le pape Jean XXII : l'appel fait par l'empereur à un concile œcuménique à Sachsenhausen, le 22 mai 1324. Cet appel n'était lui-même, comme l'a remarqué M. K. Zeumer[2], qu'une aggravation d'un appel antérieur du 5 janvier 1324, lequel faisait déjà suite à celui de Nuremberg du 18 décembre 1323. Les deux appels de 1324 nous ont été transmis par des copies contemporaines, actuellement à Paris, et émanés probablement de la chancellerie impériale. L'appel du mois de mai ne se trouve sous sa forme primitive que dans l'une de ces copies; trois planches en phototypie, de la grandeur des manuscrits, donnent la reproduction des trois documents. — Le travail de M. E. Vogt sur l'archevêque Mathias de Mayence[3] est également une très précieuse contribution à l'histoire de Louis de Bavière, bien que l'archevêque Mathias ait été loin de jouer un rôle prépondérant dans l'Empire. Il fut l'instrument des Habsbourg, qui l'élevèrent à la dignité d'archevêque; après la bataille de Muhldorf, il entra en relations avec Louis de Bavière, mais il sacrifia ces relations lorsque la rupture éclata entre le roi et la Curie. Quoiqu'il ait su se montrer tout dévoué au pape, il évita, non sans adresse, pour ménager ses intérêts temporels, de provoquer le roi par une politique agressive. Lorsque Jean XXII essaya d'opposer un prétendant au roi excommunié, qui avait conquis la couronne impériale sans l'aide du pape, Mathias était prêt à répondre aux désirs de la Curie, mais il mourut brusquement le 9 septembre 1328. A côté de l'habile exposé qu'il nous donne des fluctuations de la politique impériale de l'archevêque, M. Vogt apporte de très intéressants détails sur l'élévation de Mathias au siège épiscopal par provision pontificale et sous la pression des exigences financières de la Curie. — Une dissertation de M. G. Buffen[4] traite de l'avènement au trône de Charles de Bohême, en particulier des négociations qui précédèrent l'élection de 1346. — Quant au livre dans lequel M. Gutjahr[5] a prétendu éclaircir un cer-

1. *Die Appellation König Ludwigs des Bayern von 1324 in ihrer ursprünglichen Gestalt*, publ. p. J. Schwalm. Weimar, Böhlau, 1906, in-4°, 31 p. et 3 pl.

2. *Neues Archiv*, t. XXXI, p. 776 et suiv.

3. Ernst Vogt, *Erzbischof Mathias von Mainz, 1321-1328*. Berlin, Weidmann, 1905, in-8°, 68 p.

4. G. Buffen, *Die Erhebung des Hauses Luxemburg auf den deutschen Thron, 1346* (dissertation de Marburg). 1905, in-8°, 74 p.

5. E. A. Gutjahr, *Die Urkunden deutscher Sprache in der Kanzlei Karls IV.* I : *Der Kanzleistil Karls IV*. Leipzig, Dieterich, 1905, in-8°, xiv-499 p. (Gutjahr, *Zur Entstehung der Neuhochdeutschen Schriftsprache*, II, 1.)

tain nombre de questions touchant à l'histoire de ce même prince, nous ne pouvons que mettre le lecteur en garde contre les assertions risquées qu'il contient.

En dehors de quelques contributions intéressantes à l'histoire militaire des XIVe et XVe siècles, dues à des disciples de M. H. Delbrück[1], il faut signaler pour cette époque l'utile étude de M. Jansen[2] sur les rapports de Boniface IX avec l'église allemande. M. Jansen s'étend surtout sur l'application en Allemagne du système des réserves et des expectatives, sur la politique financière de la papauté, sur le trafic des indulgences. Il ne parle guère que de la Bavière, n'ayant utilisé, en dehors des archives du Vatican, que quelques fonds d'archives bavaroises. Cette limitation que l'auteur s'est imposée peut n'être pas d'un grand inconvénient pour l'étude des répercussions que le système financier de la Curie eut sur l'Église allemande, mais elle a rendu impossible la juste appréciation des rapports entre les institutions ecclésiastiques les plus importantes tant au point de vue de l'Église qu'au point de vue politique, — nous voulons parler des évêchés allemands, — avec le pape. L'auteur l'a compris lui-même, on s'en aperçoit clairement aux essais qu'il fait pour se justifier (par exemple p. 92). Le petit chapitre (p. 90-106), qui porte le titre plein de promesses : « Nominations des abbés et des évêques en Allemagne », est très pauvre. On voudrait voir sacrifier à ce chapitre, et d'une façon générale à l'examen des relations des évêques avec Rome, la place que M. Jansen consacre à des études qui, en elles-mêmes, ne sont pas sans intérêt, mais qui n'ont rien à faire avec le sujet du livre, comme, par exemple, les 24 premières pages sur la politique italienne du pape. Ce travail, remarquable par le soin avec lequel il a été composé et par son impartialité, ne traite qu'une partie du sujet indiqué par le titre.

Une petite dissertation de M. K. Weiss[3] traite des relations de l'empereur Robert avec la famille de Luxembourg durant les deux premières années de son règne, tandis qu'un autre disciple de M. Th.

1. R. Czeppan, *Die Schlacht bei Crécy (26 August 1346). Beitrag zur Kriegsgeschichte des späteren Mittelalters.* Berlin, Nauck, 1906, in-8°, 115 p. — F. Mohr, *Die Schlacht bei Rosebeke (27 Nov. 1382).* Ibid., 1906, in-8°, 87 p. — E. Stössel, *Die Schlacht bei Sempach.* Ibid., 1905, in-8°, 75 p. — K. Heveker, *Schlacht bei Tannenberg.* Ibid., 1906, in-8°, 67 p.

2. Max Jansen, *Papst Bonifatius IX (1389-1404) und seine Beziehungen zur deutschen Kirche.* Freiburg, Herder, 1904, in-8°, XI-213 p. (*Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte,* publ. p. H. Grauert; t. III, fasc. 3 et 4.)

3. K. Weiss, *König Ruprecht und die Luxemburger bis zu seiner Rückkehr aus Italien* (dissertation de Halle). 1905, in-8°, 43 p.

Lindner, M. E. Hagemann[1] nous offre une étude sur les relations anglo-allemandes à l'époque de l'empereur Sigismond. — M. Spors[2] tire de la riche collection de documents contenus dans les t. XI et XII des *Reichstagakten* un exposé de la politique vénitienne de Sigismond. — La 1re partie d'une histoire d'Albert II par M. Wostry[3] traite de l'élévation de ce Habsbourg au trône hongrois ainsi que de son élection comme roi des Romains et roi de Bohême. — M. Kanter[4] expose dans une étude bien conduite que Ladislav, fils cadet d'Albert II, n'est pas mort de la peste, mais empoisonné par Georges Podiebrad.

On trouvera des pages fort bien venues dans l'histoire d'Allemagne, à la fin du moyen âge (1438-1519), de M. von Kraus[5]; mais l'ouvrage est inégal; l'auteur n'insiste pas assez sur les grands événements pour que son livre puisse nous satisfaire comme travail d'ensemble. — M. Th. Lindner a traité l'histoire économique, administrative et intellectuelle de cette époque d'une façon beaucoup plus condensée, mais plus heureuse, dans le 4e volume de son Histoire universelle[6]. — M. Jansen[7] a donné, en un livre attrayant, un aperçu soigné du gouvernement de Maximilien Ier et un tableau rapide de la vie intellectuelle et économique à l'époque de cet empereur. M. Jansen y admet la véracité des documents relatifs au plan formé par Maximilien pour obtenir la tiare. Il se rencontre ainsi avec M. A. Schulte[8], dont le travail a déjà été signalé ici (t. XCV, p. 214). — La politique vénitienne de Maximilien a été étudiée par M. von Wolff[9] qui a mis en

1. E. Hagemann, *Die Beziehungen Deutschlands zu England seit dem Vertrage von Canterbury von 15 Aug. 1416 bis zu Kaiser Sigmunds Ende* (dissertation de Halle). 1905, in-8°, 55 p.

2. B. Spors, *Die Beziehungen Kaiser Sigmunds zu Venedig, 1433-1437* (dissertation de Kiel). 1906, in-8°, 61 p.

3. W. Wostry, *König Albrecht II (1437-1439)*; 1re partie. Prag, Rohlicek et Sievers, 1906, in-8°, 180 p. (*Prager Studien aus dem Gebiete der Geschichtswissensch.*, fasc. 12.)

4. E. W. Kanter, *Die Ermordung König Ladislaws, 1457*. München, Oldenbourg, 1906, in-8°, 64 p.

5. V. v. Kraus, *Deutsche Geschichte im Ausgange des Mittelalters (1438-1519)*; t. I (1438-1486). Stuttgart et Berlin, Cotta, 1905, in-8°, VIII-655 p.

6. Theod. Lindner, *Weltgeschichte seit der Völkerwanderung*; t. IV. Stuttgart et Berlin, Cotta, 1905, in-8°.

7. M. Jansen, *Auflösung des Reiches. Neues Kulturleben. Kaiser Maximilian.* München, Kirchheim, 1905, in-8°, 141 p. (*Weltgeschichte in Karakterbildern*, publ. p. F. Kampers, S. Merkle et M. Spahn; 3e partie, t. I.)

8. Alois Schulte, *Kaiser Maximilian I. als Kandidat für den päpstlichen Stuhl (1511)*. Leipzig, Dunker et Humblot, 1906, in-8°, 86 p.

9. Max Freiherr von Wolff, *Untersuchungen zur Venezianer Politik Kaiser*

lumière les essais faits par l'empereur pour s'emparer de la « Terraferma » de Venise et a traité surtout des destinées de Vérone pendant les huit années (mai 1509-janvier 1517) où elle resta aux mains de l'empereur, et par M. Berger[1] qui a raconté les péripéties de la guerre de 1510. — M. F. Mehl[2] a exposé comment Albert de Hohenzollern obtint, malgré Maximilien, le siège de l'évêché de Mayence. Il a montré comment le chapitre de la cathédrale de Mayence, pour défendre les intérêts qu'il avait dans la ville importante d'Erfurt, alors menacée par les Wettinois, fut amené à appuyer la candidature d'Albert de Hohenzollern, frère du prince électeur de Brandebourg et dignitaire des sièges de Halberstadt et de Magdebourg.

Le livre de M. R. Fellner[3], riche en vues nouvelles sur la chevalerie, remonte jusqu'à l'époque des Hohenstaufen. L'auteur retrace en détail la lutte qu'entreprit la noblesse contre l'organisation générale des impôts de l'Empire sous Maximilien; mais avec l'exposé des luttes entre la chevalerie de l'Empire et les princes, l'auteur nous conduit déjà plus loin que le moyen âge, — époque à laquelle nous voulons limiter ce bulletin.

V. Histoire locale. — Dans le domaine de l'histoire locale, on travaille presque partout, non seulement avec beaucoup de zèle, mais aussi avec esprit critique et méthode. — Le travail de M. Becker[4] sur l'administration des pays d'Empire en Alsace est avant tout une contribution considérable à l'histoire alsacienne.

On a déjà signalé ici (t. XCVI, p. 234, et XCVII, p. 145) les livres importants consacrés par M. Doeberl à l'histoire de la Bavière[5]

Maximilians I. während der Liga von Cambray mit besonders Berücksichtigung Veronas. Innsbruck, Wagner, 1905, in-8°, v-181 p.

1. F. Berger, *Der Krieg Maximilians I mit Venedig 1510.* Linz, Selbstverlag, 1905, in-8°, 99 p.

2. F. Mehl, *Die Mainzer Erzbischofswahl von 1514 u. der Streit um Erfurt in ihren gegenseitigen Beziehungen* (dissertation de Bonn), 1905, in-8°, 99 p.

3. Robert Fellner, *Die fränkische Ritterschaft von 1495-1524, mit einer Einleitung, hauptsächlich nach Quellen aus dem Hochstift Würzburg.* Berlin, Ebering, 1905, in-8°, 312 p. (*Historische Studien*, publ. p. E. Ebering, fasc. 50.)

4. Joseph Becker, *Geschichte der Reichslandvogtei im Elsass von ihrer Einrichtung bis zu ihrem Übergang an Frankreich, 1273-1648.* Strassburg, Schlesier et Schweikhardt, 1906, in-8°, xi-256 p. — Cf. du même, *Die Reichsvogtei Kaysersberg von ihrem Ursprung bis zur französischen Revolution.* Ibid., 1906, in-8°, 75 p.

5. M. Dœberl, *Entwicklungsgeschichte Bayerns;* t. I : *Von den ältesten Zeiten bis zum Westfälischen Frieden.* München, Oldenbourg, 1906, in-8°, 593 p. — Une seconde édition, revue et augmentée, a paru en 1908.

et par M. Vancsa à celle de l'Autriche[1]. — M. Stieber[2] est d'avis, avec M. Dopsch, que le texte dit « amplifié » du code autrichien est l'ordonnance officielle publiée en 1266 par Ottokar de Bohême, et il veut montrer que le texte le plus court, considéré jusqu'à lui comme le texte primitif, est en réalité un remaniement fait au commencement de la domination des Habsbourg. Il adopte comme date du remaniement l'année 1295; il semble cependant[3] qu'il y ait de meilleures raisons pour adopter l'année 1298. — Une bonne esquisse de l'histoire de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie au moyen âge nous est donnée par M. Bretholz au t. V de la *Weltgeschichte* publiée par M. Helmolt (p. 225-266). — Le t. II de l'histoire de la Bohême par M. Bachmann[4] offre un tableau de la culture intellectuelle et économique au temps de la maison de Luxembourg; il montre l'expansion du hussitisme dans le pays et nous conduit jusqu'au couronnement de Ferdinand d'Autriche. — M. Juritsch[5] traite, dans une étude approfondie, « des Allemands et de leurs droits en Bohême et en Moravie au XIIIe et au XIVe siècle ».

Le répertoire alphabétique, dressé par M. Kindler von Knobloch[6], des familles de la région haut-badoise en est à la lettre M. — Un autre ouvrage, édité comme le précédent par la Commission historique badoise, le Dictionnaire topographique badois de M. Krieger[7], extraordinairement substantiel et précieux, est maintenant terminé sous sa forme définitive. — Dans un petit livre de M. R. Fester[8], on trouvera un riche aperçu sur le contenu des archives intéressant

1. M. Vancsa, *Geschichte Nieder- und Oberösterreichs;* t. I. Gotha, Fr.-A. Perthes, 1905, in-8°, XIV-616 p.

2. M. Stieber, *Das österreichische Landrecht und die böhmischen Einwirkungen auf die Reformen König Ottokars in Österreich.* Innsbruck, Wagner, 1905, in-8°, IX-154 p. (*Forschungen zur inneren Gesch. Österr.*, publ. p. A. Dopsch, t. I, fasc. 2.) — Cf. Werunsky, dans les *Mitteil. des österr. Instituts,* t. XXIX.

3. Cf. R. von Srbik, dans le *Neues Archiv*, t. XXXI, p. 770 et suiv.

4. A. Bachmann, *Geschichte Böhmens;* t. II (-1526). Gotha, Perthes, 1905, in-8°, XII-849 p.

5. G. Juritsch, *Die Deutschen und ihre Rechte in Böhmen u. Mähren im 13. u. 14. Jahrhundert.* Wien, Deuticke, 1905, in-8°, 183 p.

6. J. Kindler von Knobloch, *Oberbadisches Geschlechterbuch;* t. II, p. 481-551; t. III, p. 1-80. Heidelberg, Winter, 1905 et 1906, in-4°.

7. A. Krieger, *Topographische Wörterbuch des Grossherzogtums Baden;* 2e éd., t. II. Heidelberg, Winter, 1905, in-8°, 1590 p. — Le t. I a paru en 1904.

8. R. Fester, *Franken und die Kreisverfassung.* Würzburg, Stürtz, 1906, in-8°, 80 p. (*Neujahrsblätter, hg. von der Gesellschaft für fränkische Geschichte;* fasc. 1.)

l'histoire de la Franconie qui fait suite à une histoire dessinée à grands traits de la constitution locale de Franconie.

Pour la région du bas Rhin, nous citerons le livre de M. O. Zaretzky[1], qui montre, d'une façon très intéressante, que la première opération de censure exécutée à Cologne contre un livre imprimé n'émana pas de l'Église, comme l'on pensait jusqu'ici, mais bien de l'autorité politique. Le *Dialogus super libertate ecclesiastica*, imprimé sous un faux nom à Cologne, au mois de juillet 1477, s'attaque au Conseil de Cologne, qui voulait relever les finances de la ville par la suppression des privilèges du clergé. Le Conseil réussit à arrêter la mise en circulation de ce livre dangereux, mais sans réussir heureusement à anéantir tous les exemplaires. Le *Dialogus*, qui montre pour la première fois l'art nouveau de l'imprimerie au service des luttes municipales, offre aussi un grand intérêt au point de vue typographique, et c'est une excellente idée que M. Jaretzky a eue de joindre à son étude une reproduction du volume.

L'histoire de la ville de Leipzig a été écrite par celui qui la connaît le mieux, l'archiviste de cette ville, M. Wustmann[2]. Le t. I de son livre montre que Leipzig a connu dès le moyen âge une vie florissante et prospère.

Durant la période dont s'occupe notre bulletin, la marche de Brandebourg a été de toutes les régions d'Allemagne de beaucoup la plus étudiée. Le livre le plus important qui ait paru est celui de M. Curschmann[3], qui tire au clair la situation territoriale et religieuse de l'évêché de Brandebourg au moyen âge. Cet ouvrage donne un exposé substantiel et documenté de l'histoire de l'évêché jusque dans le cours du XIIe siècle, ainsi qu'une étude sur les limites du diocèse depuis l'époque d'Otton Ier, sur les divisions intérieures de ce diocèse et enfin sur son organisation administrative. Le livre se termine par divers appendices intéressants pour l'administration financière. — Le sujet de l'ouvrage de M. Hennig[4] est plus étroitement limité. Cet

1. O. Zaretzky, *Der erste Kölner Zensurprozess. Ein Beitrag zur Kölner Geschichte und Inkunabelkunde.* Köln, Du Mont-Schauberg, 1906, in-8°, VI-124 p. (*Veröffentlichungen der Stadtbibliothek in Köln*, Beiheft 6.)

2. Gustav Wustmann, *Geschichte der Stadt Leipzig;* t. I (jusqu'en 1547). Leipzig, Hirschfeld, 1905, in-8°, 552 p.

3. F. Curschmann, *Die Diözese Brandenburg. Untersuchungen zur historischen Geographie und Verfassungsgeschichte eines ostdeutschen Kolonialbistums.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8°, XV-488 p. (*Veröffentlichungen des Vereins f. Gesch. der Mark Brandenburg.*)

4. B. Hennig, *Die Kirchenpolitik der älteren Hohenzollern in der Mark Brandenburg und die päpstlichen Privilegien des Jahres 1447.* Leipzig, Dunc-

ouvrage montre quel profit, pour sa politique religieuse, le prince électeur de Brandebourg a su se préparer, en renonçant à l'état de neutralité, pour se ranger au parti du pape. M. Hennig étudie avec soin les privilèges pontificaux de 1447, qui donnaient notamment au margrave de Brandebourg le droit de disposer des évêchés de son pays, et qui lui assuraient une grande partie des revenus ecclésiastiques, bref qui le rendaient maître de l'Église dans ses États. M. Hennig expose comment la prospérité des églises et les monastères du Brandebourg fut assurée par la création d'un corps de troupes spécialement attaché à la protection des établissements ecclésiastiques. — M. Liebegott[1] a fait des recherches sur l'établissement des bailliages du Brandebourg, donné une liste des baillis depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe et caractérisé leur situation générale et leurs attributions. — M. Van Niessen[2] a étudié la colonisation et l'histoire économique de la Nouvelle-Marche (Neumark), c'est-à-dire de la partie du Brandebourg située sur la rive droite de l'Oder. — A l'aide de documents d'archives et de considérations philologiques, M. Witte[3] montre que la colonisation allemande des XIIIe et XIVe siècles dans le Mecklembourg ne provoqua pas l'extermination de la nationalité slave, mais sa germanisation. — Le petit livre de M. Westphal[4] nous renseigne sur les domaines du monastère de Pelplin (près de Stargard, dans la Prusse occidentale), principalement aux XIIIe et XIVe siècles.

L'Histoire de la Livonie de M. Seraphim[5] est un simple résumé des travaux publiés jusqu'à ce jour par divers auteurs et par M. Seraphim lui-même. L'ouvrage est néanmoins d'une lecture instructive.

ker et Humblot, 1906, in-8°, 258 p. (*Veröffentlichungen des Vereins für Geschichte der Mark Brandenburg.*)

1. M. Liebegott, *Der brandenburgische Landvogt bis zum 16. Jahrhundert.* Halle, Niemeyer, 1906, in-8°, 179 p.

2. G. van Niessen, *Geschichte der Neumark im Zeitalter ihrer Entstehung und Besiedlung, von den ältesten Zeiten bis zum Aussterben der Askanier.* Landsberg, Schaeffer, 1905, in-8°, VI-611 p. (*Schriften des Vereins für Geschichte der Neumark.*)

3. H. Witte, *Wendische Bevölkerungsreste in Mecklenburg.* Stuttgart, Engelhorn, 1905, in-8°, 124 p., 1 carte. (*Forschungen zur deutschen Landes- und Volkskunde*, XVI, 1.)

4. P. Westphal, *Ein ehemaliges Klosterterritorium in Pomerellen.* Danzig, Brüning, 1905, in-8°, 138 p., 2 cartes et 1 plan.

5. E. Seraphim, *Geschichte von Livland;* t. I : *Das livländische Mittelalter und die Zeit der Reformation* (jusqu'en 1582). Gotha, Fr.-A. Perthes, 1906, in-8°, XI-294 p. (*Allgemeine Staatengeschichte*, publ. p. K. Lamprecht; 3e série : *Deutsche Landesgeschichten*, publ. p. A. Tille, VII.)

Il mène l'histoire de la Livonie jusqu'au moment où le pays passa aux mains des Polonais. L'exposé est accompagné d'une bibliographie portant à la fois sur les livres consultés par l'auteur et sur les sources auxquelles il s'est abstenu de renvoyer dans le cours de cet exposé.

Nous terminerons ce bulletin en signalant deux ouvrages intéressants consacrés à l'histoire de la Hanse. M. W. Stein, dont on sait la compétence spéciale en ces matières, a exposé d'après les sources, en une brochure de lecture attrayante[1], les origines de la guerre qui éclata, en 1469, entre la Hanse et l'Angleterre, qui cherchait à étouffer par la force le commerce hanséatique. La guerre se termina en 1474 par un traité favorable à la Hanse. — M. Daenell[2] a raconté l'histoire de la Hanse à l'époque de sa pleine prospérité, à la fin du xive et au xve siècle. Avec quelques inégalités et malgré sa forme un peu rébarbative, cet ouvrage est des plus instructifs.

F. Vigener.

(Sera continué.)

1. Walther Stein, *Die Hanse und England. Ein hansisch-englischer Seekrieg im 15. Jahrhundert.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1905, in-8°, 51 p. (*Pfingstblätter des hansischen Geschichtsvereins*, 1. Blatt.)

2. E. Daenell, *Die Blütezeit der deutschen Hanse.* Berlin, Reimer, 1906, 2 vol. in-8°, xvii-474 et xv-461 p. — A signaler aussi la dissertation de M. J. Rondorf, *Die Westfälischen Städte in ihrem Verhältnis zur Hanse bis zum Beginn des 16. Jahrhunderts* (dissertation de Münster, 1905, in-8°, 87 p.) et l'étude de M. Hartmeyer, *Der Weinhandel im Gebiet der Hanse im Mittelalter* (Iéna, Fischer, 1905, in-8°, 129 p., fasc. 3 de la nouv. série des *Volkswirtschaftlichen u. wirtschaftsgeschichtliche Abhandlungen*, publ. p. W. Stieda).

HISTOIRE DU CHRISTIANISME[1].

I. La religion et le sentiment religieux. — Il semble que le moment approche où il ne sera plus guère possible d'envisager le christianisme autrement que comme un des cas particuliers de l'histoire générale des religions et où il faudra accepter la base élargie que les ouvriers de la méthode comparative sont en train d'édifier pour toute critique des divers mouvements religieux. Dès maintenant, malgré les contradictions que provoque encore la question préjudicielle de la légitimité de l'application à la religion chrétienne des méthodes d'exégèse organisées par les folkloristes et les anthropologistes, il est nécessaire de signaler les travaux, ou qui tentent déjà cette application, ou qui la préparent; il faut également dire un mot de ceux qui, s'attachant à élucider le problème du sentiment religieux, dans le passé ou dans le présent, contribuent à nous faire mieux comprendre le développement du phénomène chrétien et les aspects qu'il offre actuellement.

Ce ne sera sans doute pas M. Lyall qui introduira dans l'histoire chrétienne les méthodes de Lang ou de Frazer; ses deux derniers volumes[2] ne nous intéressent directement que sur quelques points; indirectement, et par leurs tendances, ils nous apportent de très utiles enseignements. L'auteur écrit (t. I, p. 113) : « Je suis affligé d'une habitude invétérée, qui est de considérer toutes les choses sublunaires du point de vue religieux. » Cette phrase pouvait servir d'épigraphe à tout le livre : M. Lyall a reçu de la nature un esprit religieux, et de longs séjours en des pays où les choses de la religion tiennent encore la plus grande place dans les préoccupations des hommes l'ont assuré dans l'uniformité de son point de vue; ils ont développé son horreur du matérialisme, du rationalisme et de tout ce qui peut être soupçonné de jeter les hommes dans l'utilitarisme égoïste et amoral. L'ouvrage tourne, en somme, autour de deux grandes idées : l'introduction de l'*européanisme* intégral dans les pays orientaux y rencontre un terrain défavorable et présente les plus grands dangers, surtout moraux; — la science des religions

1. Il n'est question, dans ce Bulletin, que des ouvrages envoyés à la *Revue historique*.

2. Alfred Lyall, *Études sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient*, trad. de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur. Paris, Fontemoing, 1908, 2 vol. in-8°, xxxix-359 et 485 p.

court des risques mortels en s'abandonnant à la méthode comparative. La première fait l'objet d'à peu près tout le premier volume et des chapitres du second intitulés : *la Domination européenne en Asie* et *Race et religion ;* la seconde est envisagée surtout dans deux études sur le *Rameau d'or* de Frazer et sur le livre de Jevons, *An introduction to the History of Religion.* Pour donner plus de piquant a ses observations touchant le premier sujet, M. Lyall s'est transformé en brahmane, au courant de la culture européenne, mais tout de même attaché à ses traditions ataviques; sa profonde connaissance des choses de l'Inde lui a permis de tenir ce rôle en perfection et il nous apporte, sur une mentalité qu'il nous est difficile de bien comprendre, une foule d'aperçus instructifs. Si de l'Orient, où elles semblent très justes, on prétendait transporter en Occident, comme le souhaite évidemment l'auteur, toutes les idées qu'il y croit viables, je verrais plus d'une réserve à formuler. Le point de vue religieux uniforme ressemble aisément à une idée préconçue, n'en déplaise au traducteur anonyme, qui, grand pourfendeur de préjugés, dans sa préface, n'a pas su, lui non plus, éviter celui-là; il a même risqué dans les notes, entre les choses d'Orient et celles de France, quelques rapprochements dont l'à-propos n'apparaît pas toujours avec évidence. De la critique que M. Lyall entreprend, de Frazer et de Jevons, il ressort que la circonspection et la prudence la plus minutieuses doivent être les vertus cardinales de l'historien des religions, mais il ne ressort pas qu'il faille abandonner un point de vue qui s'est révélé fécond en aperçus nouveaux et en explications satisfaisantes, pour s'en tenir à des méthodes assurément plus simples au premier abord et moins lourdes de faits touffus, mais aussi reconnues inaptes à s'avancer beaucoup plus loin qu'elles ne l'ont fait. Ce n'est pas une objection très considérable que le reproche fait à Frazer de se lancer dans des recherches sans fin et d'entasser des matériaux peut-être hétérogènes; nous en verrons bien d'autres avant que d'atteindre quelques certitudes définitives. Les critiques de M. Lyall ne sont pas toujours, à mon avis, beaucoup plus consistantes que celles-là; néanmoins les dissertations qui composent son livre sont instructives; elles sont aussi agréables, et ce n'est pas, en l'espèce, un mince mérite.

Le tome III de *Cultes, mythes et religions* de M. S. Reinach[1] est, comme ses deux aînés, conçu dans un esprit différent de celui de M. Lyall; c'est un recueil de vingt-huit mémoires, articles ou confé-

1. Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions;* t. III. Paris, E. Leroux, 1908, in-8°, 537 p.

rences, auxquels s'ajoutent quelques notes complémentaires et un index alphabétique enfermant la matière des trois volumes. Plusieurs de ces dissertations ne se rattachent à l'histoire des religions que par un lien assez fragile (par exemple *la Gaule personnifiée*, ou *Midas et Midacritus*, ou encore *la Prétendue race juive*) et ce ne sont pas les moins intéressantes. Toutes sont ingénieuses, subtilement érudites, parfois d'une audace qui déconcerte au premier abord et séduit au second, révolutionnaires, insinuantes et toujours suggestives. Certaines ont, en outre, une importance considérable et doivent, si elles sont bien comprises, provoquer des recherches du plus grand intérêt (*l'Idée du péché originel; la Morale orphique et la morale chrétienne*, par exemple). La plupart tournent autour de l'idée dont M. Reinach s'est fait, en quelque sorte, l'apôtre en France : c'est la méthode comparative qui peut seule nous donner la clef de quantité de problèmes que pose devant nous l'histoire des religions classiques et l'histoire chrétienne; sous les croyances, il faut chercher les mythes et sous les mythes les rites, qui leur sont souvent antérieurs et qui reflètent, sans que ceux qui les pratiquent s'en doutent, d'anciens *tabous* ou de primitifs préjugés totémiques. Je crois qu'il faut manier cette clef, encore un peu neuve, avec beaucoup de circonspection si on ne veut risquer de brouiller la serrure ou de la forcer, manière inélégante d'ouvrir la porte; je me hâte d'ajouter que M. Reinach, sans en avoir toujours l'air, sait recommander la prudence et même ne la néglige pas pour son compte. Du point de vue de nos études chrétiennes, le plus intéressant de ses mémoires est intitulé : *A propos de la curiosité de Tibère*. Ce prince, nous le savons, était doué d'une curiosité *omnivore;* il a dû recevoir un rapport de Pilate sur la mort de Jésus, et les chrétiens ont si bien pensé que cela était nécessaire qu'ils ont fabriqué les *Actes de Pilate;* or, ces *Actes* sont inauthentiques, de toute évidence; Tertullien, quand il renvoyait ses lecteurs au rapport du procurateur, ne les renvoyait qu'à un faux. Si donc il est certain que l'exécution de Jésus n'a pas pu être cachée à Tibère et s'il est établi qu'aucun rapport de Pilate à l'Empereur n'a jamais existé sur elle, ne faut-il pas conclure que c'est cette exécution elle-même qui n'a jamais eu de réalité? De là à considérer tout le récit de la Passion comme entièrement mythique, la distance n'est pas longue, et il semble que M. Reinach la franchirait volontiers si les affirmations de saint Paul ne lui donnaient encore de l'inquiétude; il n'ose pas suivre jusqu'au bout Van Manen dans sa destruction du Corpus paulinien. Je crois qu'il a raison; mais, les lettres de Paul écartées toutes, sa prédication, et sa vie même, rejetées dans la légende, peut-on affirmer que toutes les diffi-

cultés seraient levées? Serait-il aisé de réduire à néant la tradition synoptique? C'est déjà quelque chose que d'avoir établi qu'il s'est introduit des éléments mythiques dans le récit de la fin de Jésus; il semble bien que M. Reinach l'ait fait; ce serait mieux encore d'essayer une reconstitution historique de la Passion, considérée dans son ensemble et, pour ainsi dire, en fonction des résultats acquis. La vérité, touchant les premières origines du christianisme, est, je le crains, au contraire de l'opinion de M. Harnack, dans la *minimisation* des faits traditionnellement affirmés.

M. M. Vernes publie une série de leçons sur *la Survie des ombres*, professées à l'Université libre de Bruxelles par feu Élie Reclus[1]; elles s'inspirent, elles aussi, de la méthode comparative. Faites pour être dites, elles perdent un peu à être lues; les singularités de la forme nuisent certainement aux trouvailles ingénieuses que la parole devait rendre très chatoyantes. Quoi qu'il en soit, le livre est vivant, très nourri et bien construit; l'épigraphe en donne la tendance générale : « Les croyances populaires constituent la Religion universelle, celles de tous les peuples, de tous les temps et de tous les lieux. » L'auteur est dominé par l'idée impérieuse de la transformation et de la recombinaison, et c'est là un point de départ excellent pour l'étude scientifique des religions. Ni table détaillée ni index. — Sous le titre *Le paganisme contemporain chez les peuples celto-latins*, M. Paul Sébillot[2] a résumé ses importants travaux antérieurs et groupé quelques considérations intéressantes. Il s'est proposé d'étudier les survivances actuelles de cette *sous-religion* populaire et rurale qui, très vivante au temps du polythéïsme, à côté des mythes et des rites officiels, n'a pas été anéantie par le christianisme. Dessein louable, mais incomplètement réalisé; les sources auxquelles l'auteur est obligé de puiser sont faibles et troubles. De beaucoup des rites dont il parle, on peut se demander s'ils sont vraiment vieux, vraiment païens; car, en l'espèce, il ne faut pas seulement considérer les survivances ataviques, il faut aussi prendre garde aux inventions de la superstition présente. Le chapitre sur le paganisme dans les églises est bien court. Ouvrage clair, d'ailleurs, facile à consulter et qui constitue un répertoire de faits classés qu'il est bon d'avoir sous la main. — C'est aussi un recueil de légendes d'origine populaire que nous offre Oskar Dähnhardt, avec la collabo-

1. Élie Reclus, *les Croyances populaires;* 1re partie : *la Survie des ombres.* Paris, Giard et Brière, 1908, in-8°, xxviii-277 p.

2. P. Sébillot, *le Paganisme contemporain chez les peuples celto-latins.* Paris, O. Doin, 1908, in-12, xxvi-318 p. (*Encyclopédie scientifique* du Dr Toulouse.)

ration d'une quinzaine d'érudits[1]. C'est le commencement d'une série de quatre volumes, dont les trois autres porteront sur les légendes relatives au Nouveau Testament, puis aux animaux, aux plantes, au ciel, à la terre et à l'homme. A en juger par cette première partie, l'œuvre sera de toute première utilité et digne de confiance. Voici quelle est l'économie du livre : *la Création du monde*, classification des diverses conceptions que les hommes s'en sont faites, à commencer par les Babyloniens et à finir par les indigènes des deux Amériques. — *La création de l'homme* et les légendes relatives à Adam. — *La création d'Ève.* — *Le diable* et son rôle dans cette première histoire de l'humanité. — *La chute* du premier homme. — *Le châtiment du serpent.* — D'où vient *la barbe de l'homme.* — *La taille d'Adam.* — *Caïn et Abel.* — *Le déluge.* — *Les anges déchus.* — Les qualités propres du *vin.* — *D'Abraham à David*, légendes et contes relatifs aux principaux personnages et épisodes de la Bible. Ce livre d'érudition, où de copieuses notes élucident et expliquent pas à pas les légendes, se lit avec un plaisir soutenu. Une abondante bibliographie et un bon index le complètent heureusement.

Le catholicisme trouve quelque réconfort dans les succès qu'il remporte en certains pays protestants; nous n'avons pas à examiner ici s'il n'en exagère pas quelque peu la portée; en tous cas, c'est pour célébrer l'un d'entre eux que M. Looten a traduit la biographie du Dr Schaepman par l'abbé Brom[2]. Historiquement, l'intérêt que présente la carrière de l'abbé Schaepman réside dans le fait qu'il a fait rentrer les catholiques dans la vie politique de la Hollande ; le traducteur y voit un exemple et un programme pour les catholiques de France.

L'encyclique *Pascendi dominici gregis* a provoqué toute une littérature, et voici quelques-uns des livres qui la composent. Et d'abord un de ceux qui l'ont motivée : sous le titre de *Lettre à un professeur d'anthropologie*, M. G. Tyrrell[3], nous donne une traduction de sa lettre fameuse (*A much abused Letter*). Telle que l'auteur la présente, avec les notes et éclaircissements nécessaires, elle constitue un des documents essentiels sur l'histoire du catholicisme durant ces

1. *Natursagen. Eine Sammlung naturdeutender Sagen, Märchen, Fäbeln und Legenden...*, publ. p. Oskar Dähnhardt. Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1907, in-8°, XII-376 p.

2. Abbé Brom, *le Docteur Schaepman*, trad. du hollandais, avec une préface et des notes, par le chanoine Looten. Lille, René Giard, s. d., in-8°, 94 p.

3. G. Tyrrell, *Lettre à un professeur d'anthropologie.* Paris, E. Nourry, 1908, in-12, 101 p. (Bibl. de critique religieuse.)

dernières années. — Les *Simples réflexions* de M. Loisy[1], sur l'Encyclique et le Syllabus, n'enferment pas beaucoup d'idées qui ne fussent déjà dans l'un ou l'autre des deux précédents livres rouges, mais elles abondent en réflexions ironiques et savoureuses. Leur auteur s'est, à juste titre, considéré comme particulièrement visé par les deux manifestations pontificales, et il a entrepris un examen, point par point, des thèses exposées dans le Syllabus et dans l'Encyclique. Que le pape et ses théologiens n'aient pas toujours compris l'auteur et plus généralement les modernistes; qu'ils aient souvent donné à leurs idées les plus fâcheuses entorses pour les faire entrer, coûte que coûte, dans un plan préconçu de réfutation, c'est ce qui résulte non seulement de la protestation de M. Loisy, mais également de celle des modernistes italiens, dont l'éloquent *Programme* vient d'être traduit en français[2], et du petit livre sincère et parfois touchant signé Catholici et intitulé *Lendemain d'encyclique*[3]. J'ai expliqué ailleurs[4] pourquoi je ne croyais pas que le noble effort que ces ouvrages éclairent puisse jamais briser « le cercle d'investissement de la science et de la philosophie ». — Dans ses *Menus propos d'un catholique libéral*, M. Léon Chaine[5] ne récrimine pas; il cherche seulement à marquer « le sillage que le flot mobile de quelques événements politiques et religieux du temps présent a laissé » dans son esprit; toutes ses impressions ne sont pas gaies, mais il parle toujours clair et franc, et c'est un plaisir de l'écouter, alors même qu'on ne peut penser comme lui. — M. Marcel Hébert, dans un très utile petit livre sur *le Pragmatisme*[6], touche encore de très près au modernisme, puisque le pragmatisme est un de ses aspects; il n'a pas de peine à établir que, sous un mot à la mode, on enferme des notions diverses et confuses; il y apporte les distinctions nécessaires avec beaucoup de discernement et de clarté. — M. H. Bois met une

1. A. Loisy, *Simples réflexions sur le décret du Saint-Office, « Lamentabili sane exitu », et sur l'encyclique « Pascendi dominici gregis »*, chez l'auteur. Ceffonds, par Montier-en-Der (Haute-Marne), 1908, in-12, 277 p.

2. *Le Programme des modernistes. Réplique à l'encyclique du pape Pie X...* Paris, E. Nourry, 1908, in-12, XVI-170 p. (Bibl. de critique religieuse.)

3. Catholici, *Lendemains d'encyclique*. Paris, E. Nourry, 1908, in-12, II-123 p. (Bibl. de critique religieuse.)

4. Ch. Guignebert, *Modernisme et tradition catholique en France*. Paris, Collection de la *Grande Revue*, 1908, in-16, III-188 p.

5. Léon Chaine, *Menus propos d'un catholique libéral*. Paris, E. Nourry. 1908, in-12, 222 p. (Bibl. de critique religieuse.)

6. Marcel Hébert, *le Pragmatisme. Étude de ses diverses formes, anglo-américaines, françaises et italiennes, et de sa valeur religieuse*. Paris, E. Nourry, 1908, in-12, 105 p. (Bibl. de critique religieuse.)

grande élévation de pensée et un vrai talent d'exposition au service d'une cause douteuse. A la base de toute vie religieuse féconde, il place *l'expérience*[1]. Par *expérience*, il entend les sensations, les aspirations qu'il découvre au fond de sa conscience, quand il médite sur les grands problèmes religieux ou métaphysiques; il y a, entre cette expérience subjective et celle sur laquelle s'appuient les sciences physiques, par exemple, une telle différence qu'il serait bon de trouver pour la désigner un terme qui ne prêtât à aucun malentendu. — M. Michaud voudrait bien que tous les chrétiens de cœur, oubliant les différences qui les séparent, s'unissent, en acceptant tous les enseignements essentiels du Christ[2]. Son livre constitue une tentative très digne de respect, mais sa portée historique n'est évidemment pas grande. — M. Jehan de Bonnefoy présente, sous forme de dialogues, les réflexions et les hésitations qu'il paraît avoir traversées lui-même, sur la religion en général et le catholicisme en particulier. Les problèmes les plus graves sont envisagés dans ses deux livres[3] sans réticence aucune et débattus avec beaucoup de courage. — M. Saintyves publie la seconde partie d'une étude dont j'ai parlé l'an dernier, sur le miracle, considéré du point de vue de la science[4]. Elle abonde en réflexions justes, sages et suggestives, que savants et théologiens feraient bien de méditer, les uns pour ne pas chercher à atteindre ce qui, par définition, ne se place ni dans le plan de la nature, ni dans celui de la raison; les autres pour ne pas prétendre démontrer *scientifiquement* des manifestations dont le premier caractère est d'échapper aux lois scientifiques; et ce serait, de part et d'autre, beaucoup de temps gagné. — L'étude de M. J. Français sur *l'Église et la science*[5] atteint son but, qui est de montrer, une fois de plus, combien la dogmatique théologique, construite sur une science périmée, en a difficilement accepté les modifications.

II. La littérature et les sources. — M. Jacquier vient d'ajouter deux volumes à son *Histoire des livres du Nouveau Testament;* je ne sais si ce sont les derniers; l'un traite des *Actes* et des *Épîtres*

1. Henri Bois, *la Valeur de l'expérience religieuse.* Paris, E. Nourry, 1908, in-12, 216 p. (Bibl. de critique religieuse.)

2. Dr E. Michaud, *les Enseignements essentiels du Christ.* Paris, E. Nourry, 1907, in-12, 116 p. (Bibl. de critique religieuse.)

3. J. de Bonnefoy, *Vers l'unité de croyance.* Paris, E. Nourry, 1907, in-12, 121 p.; *le Catholicisme de demain.* Paris, E. Nourry, 1908, in-12, III-200 p. (Bibl. de critique religieuse.)

4. P. Saintyves, *le Miracle et la critique scientifique.* Paris, E. Nourry, 1907, in-12, V-96 p. (Bibl. de critique religieuse.)

5. J. Français, *l'Église et la science.* Paris, E. Nourry, 1908, in-12, 173 p. (Bibl. de critique religieuse.)

catholiques, l'autre de la littérature johannique[1], mais, comme ils ne comportent ni conclusion ni tables, je me demande si l'auteur n'a pas l'intention d'ajouter encore quelque chose. Les deux présents livres offrent les mêmes qualités que leurs deux aînés : information étendue, exposition bien ordonnée et généralement intéressante; toutefois, comme ils n'abandonnent aucune des positions de la tradition romaine, ils n'apportent aucun résultat nouveau. On peut leur demander des renseignements exacts et utiles sur tous les hors-d'œuvre, sur les points d'où la tradition n'est pas menacée; partout ailleurs, l'ampleur des références ne sert qu'à donner le prestige de l'érudition à des propositions qui sont la matière ordinaire des cours d'Écriture sainte.

M. Schwartz a eu la très bonne idée de publier une édition mineure de son Eusèbe[2]; elle comprend un excellent texte de l'*Histoire ecclésiastique* et des *Martyrs de Palestine*. Les notes donnent l'essentiel de l'appareil critique de la grande édition, et, comme la pagination de cette dernière est reproduite en marge, les recherches complémentaires sont faciles. L'inconvénient que présente cette édition, c'est qu'elle n'a ni introduction ni tables; je sais bien que les « Prolegomines » et les « Indices » de l'*editio major* se vendent à part et qu'on peut les ajouter à celle-ci; je regrette pourtant que l'auteur n'ait pas cru devoir les adapter tout de suite à l'ouvrage destiné au commun des étudiants.

L'excellente collection Hemmer-Lejay, dont nous attendons les plus grands services, ne s'est enrichie cette année que de trois volumes. Le premier, qui comprend la *Didaché* et l'*Épître de Barnabé*[3], est digne de tous éloges. Tout particulièrement utile est l'Introduction que M. Hemmer a placée en tête de la *Didaché;* elle donne de l'œuvre une idée très précise; des indications bibliographiques, abondantes et bien mises au point, permettent de pousser les recherches dans tous les sens. L'Introduction de M. Oger à l'*Épître de Barnabé* n'est pas non plus méprisable. Le volume forme la première partie d'une édition des Pères apostoliques qui sera certainement un bon instrument de travail. — Dans la même collection,

1. E. Jacquier, *Histoire des livres du Nouveau Testament;* t. III et IV. Paris, Lecoffre, 1908, 2 vol. in-12, 346 et 422 p.

2. Ed. Schwartz, *Eusebius, Kirchengeschichte*. Leipzig, Hinrichs, 1908, in-8°, 442 p.

3. H. Hemmer, G. Oger et A. Laurent, *les Pères apostoliques;* I : *Doctrine des apôtres, épître de Barnabé*, texte grec, traduction... Paris, A. Picard, 1907, in-12, cxvi-118 p.

M. Méridier[1] a publié le *Discours catéchétique* de Grégoire de Nysse. C'est un heureux choix, car cette pièce célèbre peut suffire à donner une idée de l'apologétique du IVe siècle, dirigée à la fois contre les païens, contre les juifs et contre les hérétiques; elle est aussi un bon *type* de la subtilité rhétorisante et sophistique des théologiens cultivés de ce temps-là. Il est utile, pour la bien entendre, d'avoir présent à l'esprit le chapitre sur la *dialectique* que M. Méridier a placé dans sa thèse sur *l'Influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse*. L'Introduction replace bien le discours dans son milieu et précise les sources de son inspiration : Origène est la principale; Methodius, l'adversaire d'Origène, en est une autre, d'ailleurs. Le texte est celui de Strawley; les notes sont brèves, mais assez substantielles; il est fâcheux qu'elles ne soient marquées dans le texte par aucun renvoi. Quelques détails de la traduction me paraissent contestables. — M. F. Boulenger nous donne deux discours de Grégoire de Naziance, l'oraison funèbre de son frère Césaire et celle de Basile de Césarée[2]. Ce sont aussi deux bons spécimens de rhétorique chrétienne et deux documents pleins de renseignements sur les choses et les gens de l'église d'Orient. Le style en est trop souvent alambiqué et tourmenté, pour aboutir à des effets qui ne sont pas tous heureux; le traducteur n'a pas cherché à en masquer les défauts, il s'est au contraire sacrifié pour les conserver. L'Introduction est instructive et l'Index insuffisant.

M. de la Servière a écrit sur la théologie de Bellarmin un excellent livre[3], très érudit, très sobre, malgré sa longueur qui tient à l'ampleur du sujet, très mesuré dans la forme et très impartial. Ce qui donne de l'intérêt à l'œuvre de Bellarmin, ce n'est pas son originalité, c'est son caractère de synthèse de la théologie catholique, faisant front contre la Réforme; M. de la Servière l'a fort bien dit dès le début. Il ne faut pas non plus chercher dans ses nombreux traités un système théologique complet, parce que, préoccupé surtout de disputer contre les protestants, il n'a guère parlé des dogmes qu'ils n'attaquaient pas; mais, sur les points qu'il a traités, il est visible que son argumentation demeure encore le fondement de l'apologé-

1. L. Méridier, *Grégoire de Nysse. Discours catéchétique...* Paris, A. Picard, 1908, LXXXV-211 p.

2. Boulenger, *Grégoire de Naziance. Discours funèbres en l'honneur de son frère Césaire et de Basile de Césarée*, texte grec. Paris, A. Picard, 1908, in-12, CXV-252 p.

3. J. de la Servière, S. J., *la Théologie de Bellarmin.* Paris, G. Beauchesne, 1908, in-8°, XXVII-764 p. (Bibl. de théologie historique.)

tique traditionnelle. M. de la Servière n'a pas prétendu étudier Bellarmin d'un point de vue critique, mais seulement nous donner de ses idées un exposé exact, en les replaçant dans le milieu qui les a engendrées; son travail est donc, avant tout, une analyse qui suit, en somme, le plan des *Controverses* et où le cardinal garde la parole le plus souvent possible; mais il n'est pas que cela et, par les références aux théologiens du temps, dont il éclaire les développements de l'apologiste romain, il représente un labeur énorme et très méritoire. Bellarmin fut un robuste ouvrier, un remarquable professeur, un polémiste ardent et érudit; il a sauvé du fatras quantité d'idées intéressantes; mais ce ne fut pas un historien; son désir d'exactitude et de loyauté est grand; les satisfactions qu'il lui donne sont parfois médiocres. M. de la Servière n'a pas dissimulé les vices de sa méthode, ni les dangers de son exégèse, du moins dans ses œuvres de polémique; c'est, au reste, la loi du genre que de ne pas montrer trop d'exigence sur la qualité des textes, des raisons et des faits; Bellarmin l'a subie avec résignation. Il faut lire l'ouvrage de M. de la Servière.

Les *Nomina sacra* de Ludwig Traube[1] représentent l'héroïque effort d'un savant qui, atteint d'un mal incurable, et qu'il savait tel, a lutté de vitesse avec la mort pour ne pas laisser inachevé le labeur entrepris. Il a vaincu; il a fini son livre et les dernières phrases qui soient parties de sa plume proclament, avec une ardeur touchante, sa foi en la dignité et en l'avenir de la science austère qu'il a aimée : *Die Paläographie ist eine mutige Disziplin* (p. 297) ! L'ouvrage agite un problème paléographique intéressant : l'histoire de la tradition (*Uberlieferungsgeschichte*) des livres sacrés juifs et chrétiens, le mode d'abréviation des *nomina sacra* pouvant être considéré comme un élément de datation et de détermination d'origine. Il nous offre un recueil très sûr, très bien classé d'informations dispersées dans un grand nombre de manuscrits grecs et latins; des tableaux minutieusement dressés permettent les rapprochements rapides et toutes les comparaisons utiles des diverses formes d'abréviation.

III. Histoire générale du christianisme. — L'année 1908 a vu le début de deux importantes publications encyclopédiques, appelées à rendre d'autant plus de services qu'elles ne sont point conçues dans le même esprit et qu'elles se compléteront, je pense, assez heureusement; l'une est publiée en Amérique par une réunion de savants catholiques[2], l'autre paraît en Allemagne et sort de la collaboration

1. Ludwig Traube, *Nomina sacra. Versuch einer Geschichte der christlichen Kürzung*. München, Oskar Beck, 1907, in-8°, xii, x-295 p.

2. *The catholic Encyclopedia, an international Work of Reference on the*

d'érudits protestants[1]. L'encyclopédie américaine a le grand mérite d'aller vite, puisqu'en moins d'un an trois volumes ont paru sur les seize qu'elle doit compter; en second lieu, elle se présente on ne peut mieux : beau papier, tirage soigné, nombreuses illustrations, généralement bien réussies et parfois tout à fait jolies, cartes claires et précises, tout ce qu'il faut pour que chacun de ses gros volumes soit facile à manier et agréable à feuilleter. La liste des collaborateurs renferme à peu près tous les noms considérables que compte la science catholique dans tous les pays. L'esprit de la publication est donc nettement catholique; toutefois il garde, dans la franchise de son orthodoxie, quelque chose d'américain, je veux dire une liberté et une largeur de vues peut-être plus grandes que celles qu'il serait possible d'obtenir en Europe, où les préoccupations de défense ou d'attaque rétrécissent trop souvent l'horizon des érudits catholiques. C'est pourquoi les travailleurs de toutes les confessions, et ceux qui n'appartiennent à aucune, trouveront intérêt et profit à consulter un dictionnaire qui renferme quantité de faits et d'idées et leur donne, sur toutes les questions qu'ils se posent, le point de vue des catholiques instruits. Le plan de l'ouvrage est large; on pourrait presque lui reprocher de l'être trop; on comprend que, s'adressant avant tout à des lecteurs de langue anglaise et à des catholiques américains, les auteurs aient arrêté leur attention sur des détails qui n'intéressent guère qu'eux (hommes, communautés, monuments), mais on est surpris, par exemple, de voir que *Berlioz* a les honneurs d'une colonne entière, sans doute parce qu'il a écrit l'*Enfance du Christ* et le *Requiem*, ou de rencontrer deux colonnes sur *Abortion* (*The physicals effects of*), sur l'*Abstinence*, sur l'*Alcoolisme*, considérés du même point de vue, ou encore sur nos Académies de France, avec le portrait de M. Rostand en uniforme. On pouvait peut-être couper ou abréger ces hors-d'œuvre et employer l'espace disponible à développer ce qui est plus vraiment *catholique* ou *chrétien* dans l'ouvrage. Il y reste quelques lacunes : l'article *Babylone* (je cite au hasard cet exemple) aurait besoin d'être complété par un paragraphe sur la communauté juive de l'Euphrate, par un autre sur le sens apocalyptique du mot, par un autre enfin sur Babylone d'Égypte. L'article *Bible* est vraiment faible. Il m'est impossible d'entrer dans le détail

Constitution, Doctrine, Discipline and History of the Catholic Church. New-York, Robert Appleton Company, s. d., 3 vol. in-4°, 826, 804 et 799 p.

1. *Die Religion in Geschichte und Gegenwart, Handwörterbuch in gemeinverständlichen Darstellung, unter Mitwirkung von Hermann Gunkel und Otto Scheel, herausgegeben von Friedrich Michael Schiele;* 1re livr. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1908, in-8°, 95 p.

immense de la publication : les articles sont clairs, bien divisés, et les plus importants sont accompagnés d'une bibliographie sommaire, mais d'ordinaire suffisante; on peut quelquefois critiquer le choix des livres indiqués, et il est permis de trouver que ceux des Français ne sont pas trop favorisés, mais ce sont là des considérations accessoires. On trouvera en revanche dans cette encyclopédie, — et, par ce côté, elle est un ouvrage capital, — une foule de renseignements presqu'introuvables ailleurs, parce qu'ils sont très dispersés, sur les menues questions du catholicisme : ordres, missions, abbayes, théologiens, institutions et pratiques. Quelques articles sont assez développés : *Abréviations*, *Absolution*, *Abstinence*, *Apocryphe*, *Agnosticisme*, *Benedictine* (*Order*), *Breviary*, *Calendar*, *Canon* et *Canons;* d'autres, comme *Christianity* et *Church*, offrent des essais de généralisation intéressants. Nous tiendrons les lecteurs de la *Revue historique* au courant des progrès de l'œuvre.

L'encyclopédie allemande est destinée au grand public curieux des choses de la religion plutôt qu'aux spécialistes : c'est pourquoi elle évite tout appareil d'érudition et se contente d'indications bibliographiques très brèves. L'histoire du christianisme y doit tenir une place prépondérante, mais non pas exclusive; toutes les religions seront envisagées à leur tour; on nous promet une insistance particulière sur les questions de sociologie, de droit, d'art, de vie contemporaine considérées dans leur rapport avec la religion. L'ouvrage comprendra cinq ou six volumes de chacun 2,000 colonnes environ. Il est compact et l'emploi des caractères gothiques ne le rend pas plus avenant; mais, à en juger par la première livraison, il sera solide et plein. Les articles *Abaelard* et *Abba* sont un peu courts, mais, en revanche, *Abendmahl* est tout un petit traité sur la Cène et la communion. D'ailleurs, les noms des collaborateurs inspirent confiance : j'y relève ceux de Bousset, Clemen, Gunkel, Holtzmann, Jülicher, Knopf, Preuschen, Wernle, etc.

M. Piercy s'est chargé de diriger la rédaction, exécutée par un groupe de clergymen anglais, d'un dictionnaire usuel de la Bible[1]; ce n'était point là un travail facile, et il l'a achevé à son honneur. Je souhaiterais, pour ma part, que la critique des rédacteurs fût moins timide, moins conservatrice qu'elle ne l'est d'ordinaire; elle se contente souvent d'une demi-liberté à l'égard des opinions traditionnelles; elle rappelle, avec plus de réserve encore, celle qui inspire le Dictionnaire de Hastings. Cependant, la clarté des articles, leur pré-

1. *Murray's illustrated Bible Dictionary*, publ. p. William C. Piercy. London, J. Murray, 1908, in-8°, XVI-975 p.

cision et la sûreté de leur information les rendent parfaitement aptes à remplir l'office qu'ont voulu leur assigner leurs auteurs : renseigner vite et honnêtement les gens sur toutes les questions que soulève la lecture des livres saints. L'illustration est suffisante, l'impression nette, malgré la petitesse des caractères, et le volume bien présenté; c'est un bon manuel.

Je ne saurais en dire tout à fait autant du précis d'histoire ecclésiastique du P. Albers[1]; il tient ce qu'il promet, en ce sens qu'il offre, sous une forme claire, les connaissances nécessaires à l'instruction d'un catholique romain; mais il ne faut pas lui demander beaucoup plus. L'auteur ne s'est pas préoccupé d'éveiller l'esprit critique chez ses lecteurs, et, s'il connaît les diverses faces des questions qu'il traite, il ne croit à propos d'en montrer qu'une seule. Le lecteur très averti, mais celui-là seulement, peut retrouver sous ses phrases circonspectes quelque trace des discussions scientifiques au milieu desquelles il chemine et découvre de temps en temps une concession aux résultats acquis par l'histoire indépendante; ainsi, les prétentions de certaines églises de France à l'apostolicité sont rejetées (p. 66, n. 3), l'affirmation de la primauté pontificale aux trois premiers siècles est toute baignée de réticences. D'autre part, le livre fourmille d'à-peu-près, d'affirmations branlantes, voire d'erreurs, j'entends d'assertions démontrées fausses par la critique indépendante. Les chapitres sur le paganisme et sur le judaïsme, où l'auteur devait pourtant se sentir tout à fait à l'aise, sont très superficiels. De-ci et de-là, on peut cueillir quelques circonlocutions ou euphémismes qui ne sont pas sans saveur : les historiens ont été injustes de juger l'Inquisition sur des « exceptions regrettables » (p. 518); Abélard entre « humilié » au couvent de Saint-Denis (p. 585); les Cathares « n'étaient pas moins dangereux pour l'État que pour l'Église » (p. 503), affirmation à la mode dans les milieux catholiques et vraiment bien trouvée pour transformer l'Inquisition en organe de préservation sociale. La bibliographie, assez abondante, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'impartialité et sous celui de l'exactitude.

D'une plus grande portée et d'une forme plus érudite est le livre récent de M. Batiffol[2], mais il est écrit dans le même esprit et pour le même but. C'est un modèle d'apologétique moderne. La dédicace

1. Pierre Albers, S. J., *Manuel d'histoire ecclésiastique*, adapté sur la 2e éd. hollandaise par le P. René Hedde, O. P.; t. I. Paris, Lecoffre, 1908, in-12, xxxvi-636 p.

2. P. Batiffol, *l'Église naissante et le catholicisme*. Paris, Lecoffre, 1909, in-12, xiv-502 p.

Matri ecclesiae est déjà significative. Et nous lisons, dès le début : « Le Christ, auteur de notre foi, a institué l'Église; il l'a instituée en forme de société et cette société a reçu de lui une constitution ferme et définitive... L'Église est sur terre une société visible. (Elle) a été donnée à l'humanité par le Christ comme un moyen sans lequel nul ne peut être sauvé. L'Église visible n'est pas une société dont les membres sont égaux entre eux et ont les mêmes droits; elle est une société dans laquelle se perpétue un pouvoir divinement institué... L'Église enseigne et est infaillible... Nous professons que l'apôtre Pierre a été établi par le Christ prince des apôtres, chef visible de l'Église visible, que les évêques de Rome ont succédé à l'apôtre Pierre dans cette primauté, primauté de magistère infaillible et de juridiction souveraine. » Telles sont les propositions principales que M. Batiffol prétend établir par l'application rigoureuse et impartiale des méthodes scientifiques aux textes et aux faits. Il est impossible de contredire avec une plus tranquille audace tout ce que les historiens indépendants (laissons, s'il vous plaît, les protestants que paraît viser tout spécialement l'auteur) ont accoutumé de considérer comme les résultats les plus certains de leurs recherches. Du point de vue critique, pareilles thèses constituent un paradoxe et une espèce de gageure; du point de vue apologétique, elles sont banales et nécessaires; mais, — et là gît tout l'intérêt général de l'ouvrage, — M. Batiffol emploie une grande érudition, beaucoup d'habileté personnelle et un réel talent d'exposition à dissimuler leurs faiblesses et à réparer leurs brèches. Je n'accepte et je pense que pas un historien dégagé du dogmatisme catholique n'acceptera une seule de ses conclusions, mais je crois qu'il y a pour tous grand profit à lire son livre, d'abord parce que, reposant toutes les questions fondamentales, il oblige à en vérifier de nouveau les solutions et aussi parce qu'il apporte nombre d'observations de détail fort utiles. La virtuosité de l'auteur offre aussi un spectacle curieux et digne d'être observé. Qu'on lise en particulier l'*excursus*, qui se place à la page 94, sur la question de savoir si Jésus a institué l'Église et qui est, au fond, le vrai pivot de toute la démonstration; surtout, qu'on ne néglige pas les notes; il en est d'étonnantes.

La librairie Fischbacher a fait retraduire les seize conférences de M. Harnack sur *l'Essence du christianisme*[1]; il faut l'en louer et effacer les critiques sévères, mais justes, que la traduction parue en 1902 avait provoquées. Le lecteur français peut maintenant prendre

1. A. Harnack, *l'Essence du christianisme*, trad. nouvelle. Paris, Fischbacher, 1907, in-12, 360 p.

une idée exacte de la pensée du professeur allemand. Par une innovation heureuse, on a, au-dessus de la division factice en conférences, marqué, au moyen d'une série de sous-titres, les divisions logiques du sujet.

IV. Exégèse. — A côté de l'ouvrage capital de M. Loisy sur les synoptiques, dont j'ai déjà entretenu les lecteurs de la *Revue*[1], il a paru, touchant l'interprétation des écrits du Nouveau Testament, plusieurs travaux intéressants. — Dans une petite étude, qui est une thèse de théologie protestante, M. Lasserre[2] a essayé, d'abord, de prouver la légitimité de l'application des méthodes critiques aux synoptiques; en second lieu, de noter les résultats principaux que ce contact a engendrés. Le livre est bien informé et bien ordonné; ses conclusions, cela va de soi, confirment celles de l'exégèse libérale; il peut être une introduction utile à l'étude de la question synoptique.

Le travail de M. Nicolardot apporte au même sujet une contribution de première importance[3]. Les critiques libéraux croient pouvoir considérer comme acquis que les synoptiques ne sont venus à l'état où nous les possédons qu'en plusieurs étapes, chacune laissant dans notre texte des traces plus ou moins profondes; il serait fort intéressant de savoir pourquoi et comment ces étapes ont été successivement franchies; malheureusement, les données nous manquent pour les suivre avec certitude; M. Nicolardot a pensé qu'il était pourtant possible de marquer les causes et les caractères de la dernière, de celle qui a fait nos textes ce que nous les voyons, et il n'a point ménagé sa peine pour y parvenir. Personne n'avait encore tenté ce travail dans son ensemble, mais nombre de commentateurs des synoptiques en avaient soupçonné l'intérêt et avaient semé dans leurs ouvrages des remarques dispersées qu'il fallait recueillir; il était aussi nécessaire de procéder à un examen minutieux du texte; M. Nicolardot s'est acquitté de ce double devoir avec la conscience la plus scrupuleuse. Son livre est adroitement construit; partant de l'étude de Mathieu, qui est relativement facile, il s'avance, en passant par Luc, vers Marc, dont les procédés sont beaucoup plus malaisés à saisir, parce qu'il constitue, par rapport aux deux autres, un document original. La méthode suivie est excellente : sans reculer devant aucune explication plausible, l'auteur sait rester prudent, et, si l'on peut ne pas accepter tous les détails de son étude, on ne peut qu'en approu-

1. A. Loisy, *les Évangiles synoptiques*. Ceffonds, 2 vol. in-8°, 1907 et 1908.

2. D. Lasserre, *De la critique des sources et de son application aux évangiles synoptiques*. Genève, Romet, 1908, 143 p.

3. F. Nicolardot, *les Procédés de rédaction des trois premiers évangélistes*. Paris, Fischbacher, 1908, in-8°, XXI-311 p.

ver pleinement les conclusions générales. Sous un certain aspect, elle est un complément utile à tous les commentaires et, sous un autre, un élément décisif touchant la détermination de la valeur historique des synoptiques.

M. Holtzmann publie une troisième édition du tome IV de son *Hand-Commentar zum Neuen Testament*[1]; c'est une refonte complète, avec la collaboration de M. Bauer. L'éloge de cet indispensable instrument de travail n'est plus à faire; c'est le manuel courant de l'exégète; mais il est juste de signaler l'effort accompli par son auteur pour l'améliorer encore. La seconde édition datait déjà de 1893; durant ces quinze dernières années, des travaux importants ont paru sur la littérature johannique, qui ont, peut-on dire, renouvelé la question. M. Holtzmann en a tenu compte; il est seulement fâcheux que le volume ait été imprimé avant l'apparition des récentes études de Soltau, de Schwartz, de Zahn et de Baljons, mais la moisson était, sans elles, assez riche pour être engrangée. Une traduction a été ajoutée au commentaire, et c'est un perfectionnement, à mon sens, capital. Ce qui n'en est pas un par exemple, mais une déplorable suite, c'est la façon dont la bibliographie est disposée, sans indication du lieu de publication ni du format des livres; inconvénient désagréable sans doute, mais aussi un mince défaut dans un admirable répertoire; quand on l'a un peu pratiqué, on aperçoit qu'il enferme tout ce qu'il faut posséder de renseignements pour se hasarder avec confiance dans les textes périlleux dont il traite. Nous souhaitons la prompte réédition du tome II, qui est épuisé, et des deux parties du tome III, qui sont déjà un peu anciennes.

M. Brassac a pris la peine de refondre complètement le *Manuel*, devenu vraiment un peu compromettant, de feu l'abbé Bacuez; c'était une entreprise méritoire[2]. Matériellement, la nouvelle édition marque un progrès considérable sur les précédentes ou, pour mieux dire, c'est une œuvre nouvelle. M. Brassac est un homme averti; la littérature du sujet lui est familière, et tous les à-côtés des questions essentielles sont développés avec une abondance et une précision qui ne laisse pas grand'chose à désirer; l'ouvrage est bien composé, clair et d'usage commode. Les naïvetés, qui faisaient sourire chez M. Bacuez, et par lesquelles son livre était un précieux arsenal pour

1. H. J. Holtzmann, *Hand-Commentar zum Neuen Testament...*; t. IV : *Evangelium, Briefe und Offenbarung des Johannes*, 3e éd., revue par W. Bauer. Tübingen, Mohr, 1908, in-8°, XIII-504 p.

2. A. Brassac, *Manuel biblique, ou cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires; Nouveau Testament*. Paris, Roger et Chernoviz, 1908 et 1909, 2 vol. in-12, VI-768 et 743 p.

les adversaires du catholicisme, ont presque toutes disparu. Ce n'est tout de même pas sans étonnement que l'on voit, par exemple, poser la question de savoir si Jésus a consacré la Sainte-Eucharistie à Emmaüs (t. I, p. 735). Il est bien difficile de reprocher à M. Brassac d'avoir gardé sur tous les points les positions les plus intenables de l'orthodoxie, puisque c'est justement pour les justifier qu'il a écrit; du moins peut-on le louer de l'avoir fait avec érudition, de n'avoir pas caché les arguments principaux des critiques qui ne sont pas de son avis et de parler d'eux sans aigreur. Son livre, destiné aux séminaristes, doit trouver place dans la bibliothèque de tous les exégètes; il renferme un bon exposé de l'état actuel de la science catholique touchant le Nouveau Testament.

M. Milligan nous donne un commentaire très complet et très précis des deux épîtres pauliniennes aux Thessaloniciens[1]. Le texte est celui de Westcoot et Hort. D'ailleurs, les notes minutieuses et le chapitre VII de l'Introduction donnent toutes facilités pour étudier les variantes. Toutes les questions que soulèvent les deux épîtres sont examinées dans le plus grand détail. L'auteur accepte l'authenticité de *I Thess.;* il n'est guère possible d'y faire de très solide objection, si on admet celle d'une seule des autres épîtres pauliniennes; il soutient de même celle de *II Thess.*, dont beaucoup de critiques doutent encore et dans laquelle d'autres dénoncent au moins de graves interpolations; la démonstration de M. Milligan ne m'a pas pleinement convaincu, mais elle est très nourrie. Une dizaine d'excursus et d'amples *indices* complètent cet excellent travail, modèle de conscience et de soin.

V. Ages apostolique et postapostolique. — Sous le titre *la Résurrection du Christ*, M. Le Breton[2] publie la première de plusieurs brochures destinées à vérifier si les enseignements essentiels de l'Église catholique se trouvent dans l'Écriture. Les textes relatifs à la résurrection y sont groupés dans un ordre démonstratif et les difficultés que leur rapprochement soulève sont bien marquées. A côté de remarques très justes et d'idées ingénieuses, plusieurs assertions restent contestables (on n'a pas démontré (p. 48) que le fait de la résurrection n'a pas existé, mais seulement que les témoignages invoqués pour le prouver ne le prouvent pas); d'autres auraient besoin d'être plus solidement étayées (la résurrection se place le samedi matin; Jésus est porté au champ du sang; interpolation de I Cor. XV,

1. George Milligan, *St. Paul's Epistles to the Thessalonians, the greek Texte with Introduction and notes.* London, Macmillan, 1908, in-8°, CIX-195 p.

2. Paul Le Breton, *la Résurrection du Christ.* Paris, E. Nourry, 1908, in-12, 97 p. (Bibl. de critique religieuse.)

12 et suiv.; il y a rivalité entre Simon Pierre et l'apôtre Képhas (?), etc.). Le style n'est pas très châtié, la ponctuation est singulière. En somme, l'ouvrage aurait gagné à être plus mûri.

M. E. Bréhier a écrit sur Philon[1] le livre le plus consciencieux et le plus solide qu'on puisse demander. On ne saurait être plus exact dans l'analyse d'idées pas toujours lucides, ni plus clair dans la disposition de matériaux souvent difficiles à manier. C'est là une contribution excellente à l'étude de la pensée hellénistique et à celle des origines de la dogmatique chrétienne. Ce n'est pas que M. Bréhier ait envisagé Philon à ce dernier point de vue, et, s'il avait lu le livre de M. d'Alma[2], dont j'ai déjà rendu compte ici (t. XCV, p. 388), il y aurait trouvé la matière d'un chapitre intéressant, que je regrette de ne pas rencontrer dans son ouvrage; malgré cette lacune, l'analyse pénétrante qu'il nous donne du syncrétisme philonien constitue une introduction très instructive à l'étude du syncrétisme helléno-chrétien. Une première partie, *le Judaïsme*, nous expose l'origine de l'exégèse de Philon et nous montre son application à la Loi; nous comprenons bien qu'il s'agit d'un effort, grec par ses procédés, pour arriver, grâce à une interprétation allégorique, à l'universalisation de la Loi juive. Il est bien probable que Philon n'a pas inventé cette méthode; il y a cependant quelque originalité à faire reposer toute son exégèse allégorique sur des doctrines morales. Il est d'ailleurs curieux de remarquer que Philon, qu'on considère comme un conciliateur, n'a rien voulu concilier; il n'a pas vu l'opposition de la philosophie et de la Loi, il n'a pas davantage voulu fonder une philosophie de la Loi, mais il a montré la voie à suivre pour accorder la philosophie et la Loi, et c'est celle que suivra le christianisme après lui. M. Bréhier a trop grécisé Philon; c'est un homme de culture grecque évidemment, mais c'est aussi un Juif pratiquant, et, s'il écrit, c'est avant tout pour venger la loi du mépris des Grecs. Une seconde partie expose les idées de Philon sur *Dieu, les intermédiaires et le monde;* c'est à Platon et aux Stoïciens que Philon emprunte la plupart des éléments de sa théodicée et de sa théologie cosmogonique; mais n'oublions pas que les Juifs étaient aussi arrivés à la notion d'un dieu indéfinissable et proprement impersonnel, qu'ils tendaient à personnifier ses hypostases et qu'ils n'ignoraient pas les Beni-Elohim. La troisième partie, *le Culte spirituel et le progrès moral,* nous intéresse moins directement, mis à part le chapitre sur l'extase,

1. Émile Bréhier, *les Idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie.* Paris, A. Picard, 1907, xiv-336 p.

2. Jean d'Alma, *la Controverse du quatrième Évangile.* Paris, E. Nourry, 1907. In-12.

mais elle enferme des idées auxquelles Philon tenait beaucoup. Le livre de M. Bréhier, utile aux philosophes, est indispensable aux historiens qui veulent comprendre le passage et l'enracinement du christianisme sur le terrain grec.

M. Hoennicke étudie dans un ouvrage intéressant, et neuf en plusieurs de ses parties, la vie parallèle du judaïsme et du christianisme aux deux premiers siècles et l'action de l'un sur l'autre[1]. Il entend par *Judentum* le judaïsme proprement dit et par *Judaïsmus* ce qu'on nomme en France le judéo-christianisme, le *Judenchristentum* désignant plus spécialement la période de parallélisme qu'embrasse le livre. L'auteur veut combler une lacune; on s'est beaucoup occupé du judaïsme, ces années dernières, pour expliquer la genèse et la nature du christianisme; on n'a pas encore tenté une étude d'ensemble du judéo-christianisme (*Judenchristentum*). Il ne faut pas s'en étonner, car les sources de son histoire sont rares et troubles; la vie parallèle de la religion mère et de la fille s'est de bonne heure brouillée dans le souvenir des juifs et des chrétiens, cela est visible aux incertitudes qui se montrent dans les écrits des docteurs de la grande Église. M. Hoennicke a élargi son information en puisant aux sources apocalyptiques, aux rabbiniques, aux talmudiques. On sait combien est périlleuse l'utilisation de semblables documents; l'auteur y a apporté assez de prudence pour inspirer généralement confiance et assez d'adresse pour en tirer des aperçus vraisemblables en même temps qu'originaux. Il y a un point même où je suis tenté de trouver sa circonspection excessive : il ne discute pas pour son compte le problème des pseudo-Clémentines, ni celui des πράξεις de Pierre et de Paul et n'en tire pas le parti qu'il faudrait; on peut se tenir en garde contre les exagérations de Baur ou de Lipsius, sans tomber dans l'excès opposé. Le plan de l'ouvrage est clair : le judaïsme au Ier et au IIe siècle; l'expansion du christianisme parmi les Juifs; le judéo-christianisme (*Judaïsmus*) antipaulinien; l'influence du judaïsme sur le christianisme. En conclusion, comment l'Église catholique sort de cette période de *Judenchristentum*. L'exposition procède par petites phrases courtes, un peu sententieuses parfois, mais pas désagréables tout de même, et qui sont au moins exemptes de la lourdeur si souvent pénible des travaux d'érudition allemande. En résumé, livre instructif et qui réussit à jeter quelque lumière sur plus d'un point obscur des temps apostoliques ou postapostoliques.

1. Gustav Hoennicke, *Das Judenchristentum im ersten und zweiten Jahrhundert*. Berlin, Trowitzsch, 1908, in-8°, IV-419 p.

VI. Histoire de l'Église. — La troisième édition de *la Persécution de Dioclétien* de M. Allard n'apporte rien de vraiment nouveau par rapport à la précédente[1]. L'auteur n'a modifié ses positions sur aucune question importante et ses compléments de détail ne font que l'affermir dans celles qu'il avait d'abord adoptées (voyez, par exemple, la dissertation sur le martyre de la légion thébaine). Donc, les réserves que demandait son livre avant cette revision subsistent après; malgré l'intention et les apparences, il continue d'être très peu critique; sur plus d'un point même, son *conservantisme* commence à paraître un peu naïf. Heureusement, ce qu'il contenait d'utile et de bon subsiste aussi.

Le christianisme et l'empire romain, du même auteur, paraît en septième édition[2]; son succès est légitime; il offre, sous un volume réduit, un résumé fidèle des huit gros tomes de *l'Histoire des persécutions;* il représente clairement une méthode et comme une école; et, en tant que livre, il est bien fait. Les 26 pages d'accroissements que cette édition comporte, par rapport à la première, sont emplies par des compléments bibliographiques et par un « choix de textes relatifs aux rapports des empereurs avec les chrétiens jusqu'au règne de Constantin », innovation très heureuse, qui remonte d'ailleurs à la troisième édition. L'index bibliographique ne cite pas plusieurs livres qu'on s'étonne de n'y pas trouver et, en revanche, il en cite qu'on est un peu surpris d'y voir; mais, comme l'auteur nous prévient que cette liste ne représente qu'un choix personnel, il n'y a rien à lui objecter.

M. Abel Alçais[3] nous dit qu'il n'a pas voulu faire œuvre d'érudition, ni même de théologie, mais seulement, « par un livre accessible à tous, intéresser aux usages, aux mœurs, aux vicissitudes d'une grande église (celle de Carthage), brusquement engloutie dans la nuit des temps ». En fait, son ouvrage se lit aisément; il n'apporte rien de nouveau dans sa partie descriptive et narrative (quatre chapitres sur cinq), mais l'auteur a lu les écrits de Tertullien et de saint Cyprien et il connaît les principaux travaux qui touchent à son sujet. Quelques points pourraient être contestés (aucun siècle n'a été aussi dévot que celui de Marc-Aurèle, p. 16; — l'empire s'est laissé aller *aisément*

1. P. Allard, *la Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*, 3e éd., revue et augmentée. Paris, V. Lecoffre, 2 vol. in-8°, LX-491 et 458 p. — La 1re éd. comptait XLVIII-455 et 438 p.

2. P. Allard, *le Christianisme et l'empire romain,* 7e éd. Paris, Lecoffre, 1908, in-12, XII-333 p.

3. Abel Alçais, *Figures et récits de Carthage chrétienne aux IIe et IIIe siècles.* Paris, Fischbacher, 1908, in-12, XII-258 p.

à persécuter les chrétiens, p. 32; — rapprochement entre le monothéisme chrétien, et la situation de ses fidèles dans l'empire, et le monothéisme juif, p. 39, etc.); d'autres auraient besoin de quelques éclaircissements (le *patripassianisme*, p. 104; — la teneur des édits de 177, p. 45, etc.). De temps à autre, le développement est plus littéraire qu'historique (par exemple sur les origines de l'église de Carthage, p. 27 et suiv.); surtout le livre donne trop l'impression d'avoir été écrit pour le dernier chapitre, *Sur les chemins de Rome*, où l'auteur montre la part de Tertullien et de Cyprien dans la substitution du romanisme au christianisme évangélique, mais où aussi il exprime ses convictions personnelles. Je n'en désapprouve pas les conclusions, mais, enfin, il décèle une intention qui n'est pas purement historique.

Le livre de M. l'abbé Turmel[1] sur le *Dogme de la papauté* a soulevé, dès son apparition, des critiques passionnées; du point de vue purement historique, c'est un bon livre, bien écrit, bien conduit, qui ne s'inspire que du souci de la vérité, qui dit, avec des précautions parfois excessives, mais légitimes, tout ce qu'il est utile de dire. Le titre ne se comprendrait guère si ce premier volume ne devait pas avoir une suite, car il ne saurait être question d'un dogme de la papauté dans la période qu'il embrasse; mais je remarque, au milieu de la couverture, une étoile de bon augure. Je ne comprends guère le reproche qu'on lui fait d'être mal composé; nous ne connaissons de l'histoire de la papauté, aux quatre premiers siècles, que des épisodes; l'auteur ne pouvait faire mieux que de les examiner l'un après l'autre et d'en tirer les conclusions que chacun comporte, sans se risquer à établir entre eux un lien qui ne pouvait être que factice; je l'en loue, pour ma part, grandement. On lui a reproché aussi d'avoir laissé dans l'ombre les textes ou faits favorables au dogme de la papauté; c'est inexact; il les a laissés à leur place, qui n'est pas brillante, et il a mis en pleine lumière les textes et les faits qui devaient s'y produire, en raison de leur importance réelle. Du point de vue de l'orthodoxie romaine, c'est un procédé regrettable, évidemment; mais qu'y faire? Ce que je reprocherai, en revanche, à M. Turmel, c'est d'abord de n'avoir pas écrit un chapitre, qui devait se trouver en tête de son livre, sur les justifications scripturaires du dogme de la papauté; une étude du *Tu es Petrus* s'imposait et aussi du *Confirma fratres*, du *Pasce oves;* ce que l'auteur en a dit dans son *Histoire de la théologie positive* ne suffit pas, parce qu'en cet endroit

1. Joseph Turmel, *Histoire du dogme de la papauté des origines à la fin du IVe siècle*. Paris, A. Picard, 1908, in-12, 492 p.

(t. II, p. 151 et suiv.), son exposition est toute historique et pas critique. Je lui reprocherai encore d'avoir écarté d'un geste trop dédaigneux les écrits de Lipsius, dont il reste plus qu'il ne plaît aux écrivains catholiques de l'avouer, de n'avoir pas insisté davantage sur les arguments que ces derniers opposent à Erbes, par exemple; je sais bien qu'ils gagnent à être exposés vite et en passant et que l'auteur ne s'appuie pas sur eux avec grande confiance, mais cette raison ne l'excuse point; de n'avoir pas discuté la question d'auteur à propos de la *Prima Clementis;* d'avoir, de temps en temps, avancé des affirmations qui auraient besoin d'être plus solidement étayées, par exemple, que Calliste a prétendu établir sa prééminence sur les évêques d'Italie (p. 86). Sur divers points de détail, je me sépare aussi de lui; mais, d'une façon générale, son livre est la sagesse même et ses conclusions circonspectes, nuancées, et cependant fermes, nous donnent une idée parfaitement exacte des vrais caractères et des progrès de la primauté romaine aux quatre premiers siècles. L'ouvrage est revêtu de l'*Imprimatur.*

M. Herzog, dont la méthode et le genre rappellent un peu ceux de M. Turmel, a beaucoup d'expérience et de talent; il est vraiment fâcheux qu'il n'ait encore publié qu'une étude sur la sainte Vierge, accueillie d'abord par la défunte et regrettée *Revue d'histoire et de littérature religieuses* et qui vient de paraître en volume[1]. Les neuf courts chapitres qu'elle renferme nous conduisent de la naissance humaine de Jésus-Christ au triomphe du dogme de l'Immaculée. La méthode en est sûre, l'information abondante et exacte, l'exposition nette et aussi mesurée qu'il convient. La question était obscure, touffue surtout et pleine de pièges, dont le moindre n'était pas la difficulté de condenser, en un petit nombre de pages, d'interminables controverses; l'auteur a fort adroitement tourné tous les obstacles, et les chicanes de détail qu'on pourrait lui chercher n'ébranleraient pas la solidité de ses thèses. J'aurais aimé pourtant qu'il s'arrêtât un instant sur l'idée de parthénogénèse et qu'il nous montrât pourquoi les Gréco-Romains ont accepté le dogme de la naissance virginale de Jésus, sans rompre avec leurs habitudes d'esprit.

Un livre de M. Saintyves est venu fort à propos combler cette lacune[2]. Les légendes de naissances miraculeuses et de vierges mères sont innombrables; elles « forment une végétation fleurie qui

1. Guillaume Herzog, *la Sainte Vierge dans l'histoire.* Paris, E. Nourry, in-8°, 162 p.

2. P. Saintyves, *les Vierges mères et les naissances miraculeuses. Essai de mythologie comparée.* Paris, E. Nourry, 1908, in-12, 280 p.

naquit sur la souche des anciennes pratiques de fécondation et des vieilles croyances qui les expliquèrent tout d'abord ». Il y a un demi-siècle, nombre d'écrivains catholiques voyaient encore dans cette floraison la preuve de la vérité du dogme orthodoxe, qui, disaient-ils, enfonçait ses racines dans les plus vieilles traditions de l'humanité; c'est ainsi que les apologistes du IIe et du IIIe siècle découvraient des traces de révélation incomplète dans les écrits des philosophes grecs. M. Saintyves pense que le point de départ de toutes ces « histoires » c'est l'horreur de la stérilité contre laquelle les hommes des anciens temps ont imaginé des remèdes plus ou moins singuliers, des rites plus ou moins magiques; les religions diverses, qui sont venues par la suite, ne les ont pas fait disparaître; elles les ont modifiés et absorbés. L'auteur a rassemblé un grand nombre de faits très dispersés et les a classés méthodiquement; ils ont tous pour trait commun de nous montrer ou une procréation précise accomplie, ou une particulière fécondité accordée, dans des conditions spéciales, extraordinaires ou miraculeuses; ils sont groupés d'après la nature de l'agent procréateur qu'il font agir. M. Saintyves ne perd jamais de vue les croyances totémiques; il y trouve des appuis précieux. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement, pour lui, d'étudier les naissances vraiment miraculeuses, c'est-à-dire survenues sans l'intervention d'un homme, mais aussi les enfantements inespérés, fruits d'adjuvants merveilleux, pierres, eaux, plantes, animaux, phénomènes météorologiques, actions solaires, plus tard attribués à quelque dieu fécondant. Un chapitre est consacré aux théogamies anthropomorphiques, c'est-à-dire aux fécondations attribuées à des défunts ou à des incubes divins; un autre, sur l'idéalisation de la naissance de Jésus, tire les conclusions qui s'imposent, après rapprochement de toutes ces légendes et des récits de Matthieu et de Luc. Malgré la dispersion de ses matériaux et le caractère anecdotique d'une partie de son récit, M. Saintyves a fait un livre vivant, où la gravité du langage et la convenance du ton sont à l'abri de tout reproche, et qui se montre fécond en aperçus nouveaux sur une des questions capitales des origines chrétiennes.

Les Origines de l'Eucharistie[1], le dernier ouvrage du regretté Jean Réville, sont un tirage à part de trois articles parus dans la *Revue de l'histoire des religions*, à la fin de l'année 1907 et au commencement de 1908; c'est comme l'écho posthume de l'enseignement d'un maître excellent, car elles ont été préparées dans une conférence de l'École des hautes études et elles ont volontairement gardé l'allure

1. Jean Réville, *les Origines de l'Eucharistie (Messe; Sainte-Cène)*. Paris, E. Leroux, 1908, in-8°, 171 p.

didactique, condescendante aux lecteurs mal avertis. La méthode suivie par M. Réville est celle de tous les exégètes libéraux; il examine les textes en eux-mêmes et s'efforce, après beaucoup d'autres, de déterminer leur sens véritable, en les replaçant dans leur milieu, abstraction faite des intentions que la théologie leur a prêtées par la suite; et c'est là une besogne très délicate, car il faut une attention de tous les instants pour se défendre des idées préconçues. Le plan est original : au lieu de prendre les témoignages dans leur ordre chronologique, l'auteur est parti des textes de Justin, qui marquent à peu près le terme de l'évolution spontanée de l'Eucharistie, pour remonter jusqu'à ceux de Paul : il lui a semblé qu'il était plus facile, par ce procédé, d'isoler dans chaque témoignage ce qu'il présente de particulier et ce qu'il offre de commun avec tous les autres : « C'est ce fonds commun qui doit être original. » Par lui-même, ce dernier terme n'implique pas l'authenticité, mais seulement l'antériorité. M. Réville a cherché surtout à éviter le procédé arbitraire, qui consiste à corriger les textes anciens pour les mettre d'accord avec ce que chacun juge être les vraisemblances. La plus grande partie du travail est consacrée à l'analyse des documents (p. 5 à 112). D'ailleurs, l'exégèse de l'auteur ne cesse pas d'être si prudente que certains la jugeront certainement timide; il lui répugne beaucoup de ne pas prendre les textes tels qu'ils se présentent. Ainsi, il n'accepte pas que le récit de la Cène dans les Synoptiques soit sorti, quant à son fonds, de la tradition paulinienne; il juge que le texte occidental de Luc, où XXII, 19b et 20 tombent, représente, non pas une leçon primitive, mais bien une correction; je n'en suis pas très sûr. Il continue de considérer la Cène comme un repas pascal, en l'absence de toute preuve du contraire et, au vrai, cette hypothèse semble nécessaire à la suite de sa démonstration. Nous ignorerons toujours ce que Jésus a dit au juste dans ce repas, que la fête rendait solennel, mais que ni lui ni ses disciples, — remarque capitale, — *ne savaient être le dernier* qu'ils prendraient en commun; pourtant les textes nous mettent en présence d'une formule qu'il faut expliquer : pain = corps; vin = sang. M. Reville risque une hypothèse : par pain, il faudrait entendre un signe sensible d'union entre Jésus et ses disciples; de même, la coupe marquerait l'alliance scellée entre eux et lui en vue du royaume. Il est certain que si l'on accepte ce point de vue, les transformations ultérieures de la Cène sont aisées à expliquer, et l'auteur emploie ses dernières pages à le montrer; il fait particulièrement bien comprendre comment, dans la période qu'il considère, la pratique rituelle se grossit de l'idée de sacrifice. En fermant ce

livre probe, modeste et solide, on ne peut se défendre d'un retour douloureux sur le bon ouvrier qui l'a fait et qui a disparu en pleine maturité.

M. Wieland et M. Dorsch, S. J., se sont pris de querelle à propos d'une publication du premier (*Mensa et Confessio. Studien über den Altar der altchristlichen Liturgie.* I : *Der Altar der vorconstantinischen Kirche.* München, 1906, in-8°), à laquelle le second a répliqué par un long article de la *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. II, 1908, p. 307-352, intitulé *Altar und Opfer. Bemerkungen zur Studie Dr. Fr. Wielands über Mensa und Confessio.* Évidemment, le P. Dorsch avait flairé le modernisme et, après avoir brandi le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi*, il avait entrepris de réfuter M. Wieland avec ce curieux mélange d'erudition et d'apriorisme dogmatique dont usent aujourd'hui la plupart des écrivains catholiques qui se piquent de science. Ce qui le gênait au fond, ce n'était pas seulement que M. Wieland pensât que l'*Altar* des chrétiens des deux premiers siècles était surtout une *Mensa* et que l'Eucharistie leur apparaissait comme une *Confessio*, comme *Verherrlichungs Gebet und Mahl*, plus que comme un *Opfer* (sacrifice véritable), c'était que M. Wieland introduisit dans l'histoire de l'Eucharistie la redoutable idée de l'évolution ; il aurait donc été bien aise de prouver « qu'elle est et reste une chimère, non pas simplement du point de vue chrétien (lisons catholique), mais aussi du point de vue scientifique et historique ». M. Wieland répond à son tour[1] et il maintient ses précédentes conclusions avec une fermeté qui ne va pas sans quelque vivacité : pas de véritable *Altar* dans le Nouveau Testament ni dans les Pères apostoliques : une *Mensa;* pas de vrai sacrifice ; pas d'*Opfer*, avant le temps d'Irénée, à peu près : une *Confessio*, à la fois action de grâces et doxologie ; et je crois qu'il a raison.

VII. Hagiographie. — Dom Quentin, comme une sorte d'avant-propos à une édition des Martyrologes historiques, dont la série de Bède à Adon, abrégée par Usuard, est la base du martyrologe romain, nous donne une copieuse et excellente étude sur les sources de ces divers martyrologes[2]. Il ne s'agit pas pour lui de critiquer ces sources, mais seulement de fixer celles que chaque rédacteur a exploitées. Un examen de l'état de la critique sur la question lui per-

1. Franz Wieland, *Die Schrift Mensa und Confessio und P. Emil Dorsch, S. J... Eine Antwort.* München, 1908, in-8°, 113-8 p. (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München;* 3e série, fasc. 4.)

2. Dom H. Quentin, *les Martyrologes historiques du moyen âge. Étude sur la formation du martyrologe romain.* Paris, Lecoffre, 1908, in-8°, xiv-741 p.

met de fixer son point de départ : le texte de Bède est incertain; — Florus, dont on sait que s'est servi Adon, est totalement inconnu; — la valeur du « Petit romain » est aussi incertaine; et il nous conduit à cette conclusion : le texte de Bède, représenté par deux familles de manuscrits, est fixé; — une étape importante, marquée par le ms. latin 3879 de la Bibliothèque nationale (de rédaction lyonnaise), est déterminée; — Florus est retrouvé avec beaucoup de vraisemblances et à quelques variantes près; — le « Petit romain » est tout simplement un faux d'Adon, qui prétend l'avoir reçu d'un religieux de Ravenne, et qui l'a fabriqué pour produire un texte, supposé ancien, autorisant les nouveautés que lui-même venait d'introduire dans son propre martyrologe. L'auteur progresse vers ces résultats capitaux avec une admirable patience et une méthode très sûre, rapprochant les manuscrits, comparant les sources, au besoin publiant les textes *in extenso* sur plusieurs colonnes pour rendre les comparaisons frappantes. Il insiste sur cette remarque essentielle que tous ces martyrologes sont des compilations *privées*, sans aucun caractère officiel; aucune autorité compétente ne garantit donc les additions et modifications que chaque compilateur se permet. Benoît XIV avait bien raison de dire que l'insertion du nom d'un saint au martyrologe n'équivalait pas à une canonisation. L'ouvrage de Dom Quentin est la meilleure confirmation de cette vérité; quand, grâce à lui, nous pouvons voir Adon à l'œuvre et que nous constatons que, dès Bède, toutes les sources dont usent les rédacteurs sortent, à bien peu d'exceptions près, de la louche littérature des *Passiones*, notre confiance s'enferme dans une réserve qui ne fléchira qu'au jour où nous disposerons d'une solide étude critique sur ces sources elles-mêmes. Cela supposerait un travail immense, mais je serais plein d'espoir si je savais que Dom Quentin l'a entrepris.

L'historien n'a pas beaucoup plus à tirer du livre de M. A. Baudrillart sur saint Séverin[1] que de la *Vita S. Severini* d'Eugippius. Dès l'abord (p. 3), l'auteur manifeste une indulgence inquiétante pour les procédés d'Amédée Thierry, qui, sous prétexte de faire revivre l'histoire, l'imaginait de pied en cap. M. Baudrillart ne se dissimule pas que le bon Eugippius a pu ne pas assez oublier en écrivant le grand amour qu'il portait à son maître; il n'ignore pas non plus que les miracles dont est remplie la *Vita* ne sont pas tous vraisemblables; il se contente de recommander de ne pas les prendre

1. André Baudrillart, *Saint Séverin, apôtre du Norique (453-482)*. Paris, V. Lecoffre, 1908, in-12, 211 p. (Collection *les Saints*.)

toujours au pied de la lettre. Au demeurant, l'ouvrage d'Eugippius, rédigé vingt-cinq ans après la mort du saint, et dans l'esprit que l'on sait, lui paraît tout de même historiquement de premier ordre. Là est toute la question; M. Baudrillart n'a pas fait l'étude critique de sa source; il n'a pas voulu « de parti pris déflorer, par une critique souvent bien inutile, le charme des vieux récits ». Et, en effet, il le leur laisse et, avec lui, leur reste la totalité de leur invraisemblance ou de leur inexactitude.

M. Rouillon a écrit, à propos de sainte Hélène, un petit livre qui n'est pas ennuyeux et où il fait preuve à la fois de bon sens et de sens critique[1]. Il est seulement fâcheux que son héroïne y tienne si peu de place. Était-il bien utile d'aborder un sujet que l'absence de documents réduit à presque rien? L'auteur n'arrive à grossir un peu son volume qu'en tirant sur les moindres faits et en multipliant les hors-d'œuvre. L'absence de toute bibliographie, et même de références précises, rend très difficile le contrôle des assertions qu'il juge solides, et, en fait, plusieurs restent contestables. Une biographie de sainte Hélène n'aurait d'intérêt que sous la forme d'un travail minutieux d'hagiographie critique; M. Rouillon, j'en suis assuré, le conduirait à bien, à en juger par plusieurs remarques, jetées de-ci et de-là, par une jolie page sur la formation des légendes en Orient, et, surtout, par son appendice sur l'invention de la vraie croix, qui est à lire; M. Rouillon rejette la légende traditionnelle. Je ne suis pas très touché de l'application qu'il fait à la réalité de l'invention, je veux dire à l'authenticité de la croix, de l'adage juridique *nemo malus nisi probetur;* outre qu'il ne dissipe pas les invraisemblances qui surgissent de toutes parts quand on regarde les choses de près, il est tout aussi difficile de prouver historiquement que la relique en question est bien la vraie croix que d'établir le contraire. Alors?

La préface du R. P. Du Bourg, bénédictin, recommande le petit livre de M. A. Beaugrand, ancien magistrat, sur sainte Lucie[2], « aux soldats du Christ persécuté ..., aux défenseurs de la vérité outragée et méconnue ». Ce n'est évidemment pas de la vérité historique qu'il s'agit; l'ouvrage n'a de valeur que comme document psychologique contemporain.

VIII. Archéologie. — M. Besnier résume en un livre agréable et clair « les résultats généraux des travaux archéologiques et critiques

1. P.-A.-M. Rouillon, *Sainte-Hélène*. Paris, V. Lecoffre, 1908, in-12, XII-172 p. (Collection *les Saints*.)

2. Augustin Beaugrand, *Un pèlerinage au IVe siècle. Sainte Lucie à Catane*. Paris, librairie des Saints-Pères, 1907, in-16, 88 p.

dont les catacombes de Rome ont été l'objet depuis un demi-siècle »[1]. Il est, en effet, fort bien informé et l'on peut avoir confiance en lui; quoique bref partout, il n'est nulle part superficiel et il nous donne un tableau de proportions modestes, mais complet, de tout ce qu'il faut savoir sur les catacombes. Le touriste qui voudrait utiliser ce travail comme guide s'en trouverait bien; une table des cimetières romains, placée en appendice, et quelques croquis semés dans le texte lui pourraient rendre les plus grands services. M. Besnier se méfie de la virtuosité des archéologues et il a bien raison; les remarques qu'il fait (p. 23 et 24) sur les écarts de De Rossi étaient nécessaires; elles sont parfaitement justes et, sur tous les points litigieux, il a gardé une attitude de neutralité que le caractère de son livre justifie. J'aurais bien quelques réserves à formuler sur ce qu'il dit des séjours et de la mort de saint Paul et de saint Pierre, mais je n'y veux pas insister ici, ayant l'intention de revenir bientôt sur ce sujet avec quelque détail, et je préfère louer, en terminant, le choix judicieux des illustrations et l'intérêt de la bibliographie méthodique qui forme l'appendice I.

Ch. Guignebert.

1. Maurice Besnier, *les Catacombes de Rome*. Paris, Leroux, 1909, in-12, 290 p.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Lagorgette.

M. Jean Lagorgette nous prie d'insérer la rectification suivante au compte-rendu consacré par M. H. Hauser (t. XCIX, p. 199) à son livre sur *le Rôle de la guerre* (Giard et Brière, 1906) :

« *Il est facile, après coup* », dit M. Hauser, « *d'imaginer une histoire de la civilisation d'où la guerre serait absente; mais une telle histoire est une uchronie.* » — Voici le texte du *Rôle de la guerre* (p. 472 et n. 3) : « Il est vain et parfois naïf de décrire ce qui *serait* arrivé *si* les conquêtes n'avaient pas existé... Que d'autres moyens soient concevables, cela importe peu à l'égard du passé, puisqu'ils ne l'étaient pas pour nos ancêtres. » Et c'est bien l'esprit du livre, où il n'y a trace d'aucune « uchronie ».

« *En fait* », declare M. Hauser, « *c'est par la lutte que les sociétés se sont différenciées et sont entrées en contact, que les civilisations supérieures ont dominé, assimilé les autres.* » — Et voici ce que j'ai écrit (p. 587-590) : « La guerre a parfois FAVORISÉ L'ACCROISSEMENT DES GROUPES SOCIAUX (en caractères gras dans le texte). Etc... Bref, l'état militaire est la cause active des distinctions de classes, l'initiateur des *différenciations* politiques. » — P. 472 : « La guerre fut, par exception et dans les temps primitifs, un moyen de contact, un instrument de rapprochement entre peuples, utile en l'absence de tout autre. »

H. Hauser : « *Les critiques adressées à Proudhon* (p. 466) *paraîtront enfantines à tout historien sérieux. Il est assurément regrettable que la force militaire de Rome ait été nécessaire pour unifier le monde méditerranéen, mais c'est ainsi.* » — Dans *le Rôle de la guerre*, p. 466, il n'y a pas plus de critiques qu'il n'est question de Proudhon, et on ne chercherait pas moins vainement ailleurs quelque affirmation qui justifie ces remarques. Il est question de Lerminier, dont les idées, notamment la suivante, sont simplement rapportées, sans aucune appréciation : « Le génie romain est l'énergique ouvrier de cette mission sans miséricorde qui fonde un monde nouveau. »

H. Hauser : « *De même, peut-on soutenir que l'œuvre révolutionnaire ait été sans profit pour l'Europe?* » — L'œuvre? Où en est-il question? Où? Il n'y avait pas lieu de l'apprécier, et ce ne fut pas fait, mais seulement pour ses *guerres*. Confusion singulière! Et où est-il dit que ce fut sans profit pour l'Europe? A cet endroit (p. 467), il est seulement

écrit ceci : « Les armées de la Révolution ont promené nos « immor- « tels principes » à travers l'Europe. » — P. 228, est mis en relief le caractère hautement prosélytique des premières campagnes.

H. Hauser : « *Il n'est pas historiquement vrai que la paix, même durable, soit toujours, plus que la guerre, favorable au droit.* » — De quel passage ressort-il que ce soit là ma pensée? Partout la paix est subordonnée au droit et la « lutte pour le droit » préconisée.

H. Hauser : « *Il est un peu tard pour opposer les pacifiques États-Unis aux puissances militaristes d'Europe* (p. 634). » — P. 634, il est impossible qu'on ait trouvé, relativement aux États-Unis, une autre phrase que celle-ci, qui n'a guère le sens qu'on lui prête : « Parmi les privilèges de l'Amérique du Nord figurent [au présent, en 1905] l'affranchissement de l'impôt du sang d'une armée permanente et l'application des produits de l'impôt à des objets utiles. » Personne ne saurait trouver là, sans l'y mettre, une opposition entre pacifiques États-Unis et militariste Europe.

H. Hauser : « [*Il est*] *un peu tôt pour classer parmi les questions résolues pacifiquement celle du Maroc.* » — P. 654, il est question d'un livre dont la date — 1873 — figure au texte et dont l'auteur, de Laveleye, est mort depuis quelques années. Ce qui le préoccupait, est-il même dit, était bien loin de nos soucis actuels. L'existence de la question actuelle n'empêche pas qu'il en ait été solutionné pacifiquement d'autres, qui ont ceci de commun avec elle, qu'elles se rapportaient au même pays.

Le compte-rendu se termine ici. La réfutation aussi.

Jean Lagorgette.

Réponse de M. H. Hauser.

De l'énorme et très méritoire travail de M. Lagorgette on peut faire sortir bien des choses, — et contradictoires. — Sans ouvrir une discussion qui ne serait pas à sa place dans la *Revue historique*, je reviendrai sur quelques points :

1° P. 587-590, 472, M. Lagorgette dit : « *parfois... cela est possible*, dans des *temps reculés... par exception* et dans des *temps primitifs...* » Est-ce suffisant? Et est-il admissible que l'on range les Phéniciens (p. 472), ces pirates, parmi les « nations pacifiques »? — 2° P. 466, il est question des idées proudhoniennes. Quant à la critique de Proudhon lui-même, voy. p. 449-453, 461, 473 n. 1, 607, 615, 652 et déjà p. 303. — 3° A la p. 228 s'oppose la p. 229 : « La guerre de propagande n'est pas condamnable seulement à cause de ses abus, mais à titre général... » — 4° P. 316, la paix imposée est considérée comme supérieure même à la guerre pour le droit, sous prétexte (p. 318) que la guerre « ne fait pas *nécessairement* triompher la justice ». Et la paix? — P. 336,

on condamne même, dans l'hypothèse d'une Europe régie par l'arbitrage, la guerre comme procédure d'exécution fédérale. — Enfin, p. 345 : « La guerre semble avoir *perdu* toute raison d'être, *toute fonction raisonnable* [soulignés de l'auteur] dans la société moderne. » — 5° P. 634, M. Lagorgette se cite inexactement lui-même. Il a écrit : « Parmi les plus grands privilèges de l'Amérique du Nord, *leur rivale* [de la France et des États européens]... » Plus bas, on parle de « nos armements insensés ». J'ai donc le droit de répondre que les États-Unis ont cessé de réserver « les produits de l'impôt à des objets utiles et productifs ». — 6° P. 654, n. 1 : il ne s'agit plus de Laveleye dans la seconde partie de la note, puisqu'on y parle de la scission suédo-norvégienne. Quant à la question du Maroc, ce n'est pas une question *actuelle;* elle est née du traité de 1845 (pour ne pas dire qu'elle date de 1830), et c'est *la même* qui marche aujourd'hui vers sa solution, encore inconnue.

Henri Hauser.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Heinrich Finke. **Acta Aragonensia**. *Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichten aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II*. Berlin et Leipzig, Walter Rotschild, 1908. 1 vol. en 2 tomes, in-8°, CXC-975 pages.

« On dit couramment en cour de Rome, Seigneur, que vous écrivez plus souvent à vous seul que tous les autres princes du monde ensemble. » Ces paroles, qu'adressait un jour à Jacques II d'Aragon son ambassadeur auprès de Clément V, Vidal de Villanova, sont pleinement justifiées par l'abondance des documents que M. Finke a empruntés à la chancellerie de ce roi. Le savant professeur de l'Université de Fribourg a bien sujet de célébrer, après tant d'autres, la prodigieuse richesse des *Archives de la couronne d'Aragon*, cette mer, « alterum ponthus ». De fait, sans parler de la masse imposante des *Cartas Reales*, l'armée des registres, serrés et compacts, tout de blanc habillés, rangés comme des soldats à la parade sur les gradins qui entourent et garnissent la grande salle du dépôt barcelonais, semblent défier les érudits qui osent s'y attaquer. Parmi les plus zélés d'entre ceux-ci, M. Finke s'est déjà classé en bonne place par ses travaux antérieurs[1]; mais le gros recueil qu'il vient de nous offrir est assurément l'un des plus abondants parmi ceux que nous devons déjà aux fonds de la chancellerie aragonaise.

M. Finke a dépouillé, en effet, tout ce qui concerne le règne de Jacques II, c'est-à-dire la période comprise entre 1291 et 1327. Il donne, — en entier, en extraits ou en analyse, — toutes les pièces qui touchent à la diplomatie de Jacques II vis-à-vis de l'Empire et de l'Église, de l'Italie, de la France et de la Castille, et il y ajoute tout ce qui lui paraît présenter un intérêt pour l'histoire générale. La politique orientale a été exclue[2]. Elle fournirait, nous assure M. Finke, la matière de plusieurs volumes. Espérons qu'il ne laissera pas à d'autres le soin d'en mettre au jour les précieux éléments.

Pour l'instant, les 609 numéros des *Acta Aragonensia* se rapportent à la politique du roi d'Aragon à l'égard des puissances catholiques. Ce

1. Cf. *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 406, et t. XCVIII, p. 406.

2. On trouve cependant dans la publication actuelle des pièces qui, quoique adressées à des princes chrétiens, concernent le monde musulman, par exemple les n°s 460 et suiv.

programme, ainsi limité, est encore très vaste. M. Finke le constate avec raison : « la politique de Jacques II est une politique internationale. » C'est que l'Aragon a été jeté par Jacques le Conquérant dans toutes les complications de la politique générale et surtout de la politique méditerranéenne. L'axe de la monarchie s'est déplacé et elle subit une impérieuse poussée vers l'est, qui domine décidément son histoire extérieure.

M. Finke indique, sans entrer dans des développements exagérés, l'intérêt multiple que présentent les documents qu'il imprime[1]. Toutes les questions européennes s'y retrouvent[2], et l'on peut dire, sans trop s'avancer, que les *Acta Aragonensia* seront désormais indispensables à quiconque s'occupera de l'histoire de l'Occident pendant la période que cette publication embrasse.

Quant à la copieuse Introduction que M. Finke place en tête, son originalité réside surtout dans l'étude de diplomatique qu'elle comporte. On sait que la chancellerie d'Aragon n'a jamais été l'objet de travaux approfondis. En étudiant de très près la chancellerie de Jacques II, M. Finke comble vraiment une lacune. Cette étude est d'ailleurs fort minutieuse et solidement documentée. Le personnel de la chancellerie, les opérations successives que suppose la rédaction et la validation de l'acte, la variété des formules, en un mot tous les détails que comporte une monographie de ce genre passent sous nos yeux. Cette introduc-

1. On y relève aussi des faits ou mentions intéressant jusqu'à l'histoire littéraire, par exemple le document 603 (numéroté par erreur 306, p. 931) nous montre Jacques II achetant un *Tite-Live* à Naples. Le n° 604 (Gentile Orsini à Pedro Fernandez de Ixar) est une vraie lettre d'humaniste, en date du 17 mai 1317.

2. Voici les divisions du recueil : I. Aus der Zeit Bonifaz' VIII und seiner beiden Vorgänger (1290-1333). — II. Aus der Zeit Benedikts XI. und der Wahl Clemens' V. — III. Wahl Johanns XXII (1314-1316). — IV. Beziehungen Aragoniens zu Deutschland um die Wende des 13. Jahrhunderts. Nachkommen Kaiser Friedrichs II. und König Manfreds. — V. Zur Romfahrt Heinrichs VII. — VI. Zur Geschischte Friedrichs des Schönen und seiner Gemahlin Elisabeth von Aragonien. — VII. Berichte zur Geschichte des kirchenpolitischen Kampfes und der Romfahrt Ludwigs des Bayern (1323-1328). — VIII. Verhandlungen mit Frankreich. Berichte von der Kurie (1300-1328). — IX. Berichte aus Toscana. Verhandlungen wegen Sardinien (1305-1316). — X. Berichte von der Kurie zur Zeit der Eroberung Sardiniens (1323-1326). — XI. Legatenberichte über den Kampf um Ferrara (1309). — XII. Die Spiritualen in Sizilien. — XIII. Beziehungen der Könige Karl II., Robert und Friedrich zu einander (1304-1327). — XIV. Beziehungen Jaymes' II. zum christlichen Orient. — XV. Berichte von der Kurie zur aragonenischen Geschichte aus der Zeit Clemens' V. — XVI. Berichte von der Kurie zur aragonenischen Geschichte aus der Zeit Johans XXII. — XVII. Zur Geschichte der aragonenischen Kirchenpolitik (Provinzialkonzilien, Inquisition, etc.). — XVIII. Zur Geschichte berühmter Spanier (R. V. Penaforta, Ramon Lull, Arnald v. Villanova, Petrus Marsilii üsw). — XIX. Kulturgeschichtliches (Kunst, Bücher, Universität Lerida, interessante Briefe).

tion a donc une utilité exceptionnelle; elle doit être tenue pour l'équivalent d'un mémoire très étendu et très neuf.

Au point de vue de l'établissement des textes, les *Acta Aragonensia* ne sont pas impeccables. C'est ici assurément le point faible de ce travail, d'ailleurs si méritoire. Tout d'abord, on constate que l'éditeur ne s'est point fixé de règles pour la graphie des documents. Il est bien difficile de transcrire d'une façon intelligible du catalan ancien sans user de l'apostrophe, comme les Catalans modernes nous en donnent l'exemple. M. Finke n'emploie pas ce signe. Cette exclusion ne saurait se racheter que par des notions très nettes et une pratique à la fois très logique et très précise quant à la séparation des mots. Or, bien au contraire, M. Finke use concurremment de toutes les variétés dans la solution d'un même problème. C'est ainsi que l'usage de *i* et de *j*, de *u* et de *v* ne sont pas déterminés, de sorte que l'on a ici *hajats* et là *haïats*, etc.; c'est ainsi encore que la conjonction *e* (et) ou la préposition *a* (à) sont tantôt séparées de façon à former un mot distinct, tantôt unis au mot qui suit[1]. Plusieurs mots, parfaitement distincts, sont coagulés ensemble, engendrant parfois des formes de nature à surprendre et même à paraître barbares[2]. Tant d'arbitraire risque de déconcerter le lecteur. Toutefois, le danger ne serait pas très grave, si les lectures de M. Finke étaient toujours correctes et si sa transcription offrait, pour le fond, toute sécurité. Il faut avouer que tel n'est pas le cas. Fort à l'aise devant les documents latins, M. Finke est évidemment gêné devant l'ancien catalan, parce que sa connaissance philologique de la langue n'est pas à la hauteur de sa compétence paléographique; de là de malencontreuses fautes de lecture qui compromettent parfois le sens et en tout cas déparent l'ouvrage[3]. Certes, il ne faut pas exagérer la

1. Exemples : p. 1, avant-dernière ligne, *evenq* (e venq = et vint); p. 2, l. 5, *avos* (a vos = à vous) et ailleurs, notamment p. 768, l. 18, *a vos*. *Ala* signifie tantôt *aile*, tantôt *à la*. — L'emploi de la cédille est intermittent : p. 251, l. 22, *facam;* l. 23, *avançar*. Il est inutile de multiplier les citations.

2. Exemples : p. 1, l. 1, *quelqumu* = *que' l qumu*, c'est-à-dire *que la communauté;* p. 108, l. 21, *sobreaço* = *sobre aço*, etc. — En sens inverse, des coupures injustifiées viennent surprendre le regard, exemple : p. 134, l. 18, *el sisque*, pour *els isque;* p. 671, en castillan, *da quest*, et p. 713, avant-dernière ligne, avec note exprimant un doute, *sa razin* (= Sarazin).

3. Si nous écartons les nombreux cas où l'erreur peut s'expliquer par des fautes d'impression (exemple p. 308, l. 8, *din* pour *diu;* p. 767, n° 479, l. 10, *gran* pour *grau*, ou p. 775, l. 7, *enach* pour *enuch*), il reste des leçons dont, pour abréger, nous ne signalerons que quelques-unes parmi celles qui nous ont frappé à la simple lecture : p. 108, l. 4, *mantinent* n'a aucun sens (le texte porterait-il *incontinent?*); p. 134, l. 1, *foren avistats los cardenals*, évidemment il faut lire *ajustats;* même page, avant-dernière ligne, *can* = *com* (cf. p. 628, l. 1, *con a rebel* = *coma rebel*, et p. 769, l. 9, *con a Bertran* et *con a papa* = *coma Bertran*, *coma Papa*, autant de fois où il s'agit de l'expression connue *coma*); p. 829, l. 9, *tuit;* p. 830, l. 6, *denucg;* p. 832, l. 6 et l. 17 *enlex* ne sont pas des mots qui aient figure catalane. Pourtant, aucun

portée de ces critiques de détail. Il convenait cependant de les formuler, afin de prémunir ceux qui auront à se servir des textes si précieux publiés dans les *Acta Aragonensia* : à ceux-là, en effet, il est indispensable de retenir qu'en cas de signification douteuse ils doivent procéder à une collation avant de tenter une interprétation qui pourrait être basée tout simplement sur une leçon fautive.

J. CALMETTE.

Emil GÖLLER. **Die päpstliche Pönitentiarie von ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V.** T. I : *Die päpstliche Pönitentiarie bis Eugen IV* (1re partie : *Darstellung;* 2e partie : *Quellen*). Rome, Lœscher, 1907. 2 vol. in-8°, XIV-278 et 189 pages. (*Bibliothek des kgl. preussischen historischen Instituts in Rom,* t. III et IV.)

Désormais, grâce à cette publication, on disposera pour l'étude de la pénitencerie d'une monographie critique. Souhaitons qu'il en soit de même le plus tôt possible pour les autres grands organes de l'administration pontificale, la chancellerie et la chambre.

Le livre de M. Göller (1re partie : *Darstellung*) commence par une revue des ouvrages antérieurs et un exposé de l'état des sources (*Litteratur u. Quellen*, p. 2-74). Des archives de la pénitencerie qui, lors de leur transfert à Paris sous Napoléon Ier, comprenaient 4,256 registres, rien n'a subsisté qui soit antérieur à la seconde moitié du XVIIIe siècle, sauf des fragments de deux registres du XVIe siècle qui sont étudiés p. 15-18. Restent les formulaires ou documents analogues : *notabilia, regulae*, etc., dont la série presque complète, depuis la première moitié du XIIIe jusqu'au XVe siècle, nous a été conservée. Ces recueils sont classés et caractérisés au moyen de onze notices qui sont ensuite complétées par une description des manuscrits, trois seulement de ces formulaires ayant été publiés par H. Ch. Lea, K. Eubel et P. Lecacheux.

L'auteur (cf. p. VI, 18, 19, 23) prend très aisément son parti des conditions ainsi faites à son sujet parce que ces formulaires suffisent à nous faire connaître l'organisation et la procédure de la pénitencerie. C'est à ces deux points en effet qu'il a limité son étude : *Die Organisation u. Geschäftspraxis*, p. 75-212, dont voici les subdivisions : 1° le personnel, le cardinal grand pénitencier[1], les *penitentiarii minores*, le

signe de doute ne marque ces formes barbares. En revanche, M. Finke doute ailleurs de lectures normales : exemple, p. 251, l. 21, *no porien nins* (?) *seria honor*. Ici le point d'interrogation est sans objet, car *nins* (= nec+nos) est du meilleur aloi et d'un emploi constant; p. 693, l. 6, *mic* (= me+hic), n'a rien d'insolite; mais *quar*, à la ligne précédente, doit se lire *quan*.

1. Aux p. 86-97 se trouve une liste des grands pénitenciers depuis 1193, sans lacunes depuis la fin du XIIIe siècle.

reste du personnel (histoire de leurs origines et de leurs attributions); 2° observations sur l'expédition des affaires : suppliques et lettres de la pénitencerie[1]; 3° la pénitencerie et le mouvement de réforme à l'époque des conciles de Constance et de Bâle (toujours au même point de vue). Les sources juridiques et littéraires n'ont été utilisées qu'à titre accessoire à côté des formulaires et pour des renseignements de même nature[2].

Elles pourraient fournir, semble-t-il, quelques vues sur l'action de la pénitencerie dans la vie religieuse du moyen âge, tout au moins un exposé de sa compétence qui devra nécessairement trouver place dans une histoire complète de cette institution et qui aurait rendu moins abstraite la description de M. Göller[3]. Une étude indispensable sur les rapports de la pénitencerie avec la chancellerie apostolique, de même la question, — importante et délicate entre toutes, témoin les controverses qu'elle a soulevées, — des taxes de la pénitencerie ont été complètement réservées (cf. p. VII et p. 34, n. 2) pour le second tome de l'ouvrage (d'Eugène IV à Pie V)[4].

La dernière section du présent livre, p. 213-277, intitulée : « Recherches sur des points particuliers de l'histoire de la pénitencerie, des concessions d'indulgences et du droit pénal ecclésiastique », est occupée par deux études, l'une sur les indulgences plénières jusqu'à Eugène IV, l'autre, d'un grand intérêt pour l'histoire politique, sur les sentences générales d'excommunication (bulle *in Coena Domini*) de Grégoire IX à Eugène IV[5].

Le second volume comprend un choix de textes, empruntés pour la plupart aux recueils de formulaires ou analogues, et qui sont classés de la façon suivante : I. Les pouvoirs (*concessiones*) des grands pénitenciers, p. 1-47. II. Constitutions et règles sur l'expédition des lettres et la procedure de la pénitencerie, p. 48-95. III. Documents et regestes pour l'histoire de la pénitencerie (c'est-à-dire de son personnel et de

1. M. Göller démontre, p. 188, que la supplique originale du temps d'Urbain VI publiée par M. Likhatchev est une supplique de la pénitencerie, non de la chancellerie.

2. Cf. la notice 12, p. 57-64, *Die Pönitentiarie u. die kirchenrechtliche Litteratur vom 13 bis 15 Jahrhundert*, qui est cependant une copieuse bibliographie d'œuvres originales, tant inédites qu'imprimées. — L'auteur annonce même, p. 60, note 4, la publication d'une étude sur les sources du droit canonique « pro foro interno », qui signalera particulièrement des mss. du Vatican encore inutilisés.

3. Les formulaires donnent une simple liste des cas qui étaient soumis à la pénitencerie. M. Göller ne les a complétés que par des indications très sommaires et des références aux ouvrages généraux de droit canonique. Cf. notamment p. 75-82.

4. De même une étude sur la *penitentia publica*.

5. L'œuvre de M. Göller est dédiée au grand pénitencier actuel, cardinal Serafino Vannutelli.

son organisation), p. 96-131. IV. Projets et mémoires sur la réforme de la pénitencerie au temps des conciles de Constance et de Bâle, p. 132-146. V. Suppliques de la pénitencerie, p. 147-171 (édition complète de quarante-trois suppliques conservées sans doute comme recueil d'exemples : elles émanent en général de diocèses allemands et datent probablement de la fin du XIVe siècle (cf. 1er vol., p. 55-57). VI. Documents sur les *penitentiarii minores*, p. 172-180[1].

Pierre BOURDON.

Georges PELLISSIER. **Voltaire philosophe**. Paris, A. Colin, 1908. In-12, III-304 pages.

L'auteur nous déclare, dans son avant-propos, qu'il a pris « le mot *philosophe* dans la signification où le XVIIIe siècle l'entendait » ; il étudie donc tout à la fois la métaphysique et la physique, la morale, la religion et la politique de Voltaire. Nous n'avons à nous occuper ici que des deux très importants chapitres qu'il a consacrés aux idées religieuses et aux idées politiques du philosophe. Il convient, tout d'abord, de louer M. Georges Pellissier d'avoir lu avec grand soin toute l'œuvre de Voltaire, de l'avoir étudiée avec méthode, d'avoir analysé ses idées avec exactitude et précision, sans parti pris.

Dans le chapitre relatif à la religion, M. Pellissier a recueilli beaucoup de documents intéressants; il montre fort bien comment aux religions établies Voltaire oppose la religion naturelle, qui d'ailleurs se confond avec la morale; il décrit d'une façon précise le caractère et les procédés de sa critique religieuse; il insiste avec raison sur la propagande inlassable qu'il a menée contre l'Église et surtout contre l'intolérance et le fanatisme. Cependant, à notre avis, il eût fallu marquer plus fortement le lien qui existe entre les idées religieuses et les idées politiques de Voltaire; la religion naturelle, dont il voudrait assurer le triomphe, ne doit-elle pas avoir pour effet de ruiner le fondement divin de l'autorité et par suite de transformer la nature même de cette autorité? Puis l'idée que Voltaire se fait des rapports de l'Église et de l'État se rattache étroitement à toutes ses conceptions politiques.

Les idées politiques de Voltaire ont été décrites avec beaucoup plus de netteté. M. Pellissier montre très justement que Voltaire, tout en comprenant les mérites du régime republicain, considère que seule la monarchie convient aux grands États de l'Europe, mais qu'il n'est nul-

1. Le second volume seul est pourvu d'*errata*. Je signalerai simplement dans le premier quelques corrections qu'il peut être utile pour le lecteur de faire tout de suite : p. 168, note 3 (renvoi au second vol.), *lire :* p. 88, *au lieu de :* 62; p. 174, note 3 : p. 82, *au lieu de :* 85; même page, note 4 : p. 83 : *au lieu de :* 82; même page, 8e ligne, à partir d'en haut : majus, *au lieu de :* minus.

lement partisan du despotisme; il combat, par d'excellents arguments, l'opinion émise par M. Faguet dans sa *Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire.* Il prouve aussi que l'une des préoccupations essentielles de Voltaire, c'est de définir les droits de l'homme, de défendre la cause de la liberté personnelle, de la liberté de pensée, de la liberté religieuse. Voltaire, partisan de l'égalité civile, ne croit pas que l'égalité sociale soit possible; il n'est pas démocrate: il est même aristocrate par les mœurs; mais peut-on dire qu'il méprise le peuple? M. Pellissier montre très justement que, sur cette question, sa pensée est indécise et flottante; tantôt il parle durement du bas peuple, de la canaille, fanatique et superstitieuse, et déclare qu'on perdra sa peine à l'instruire; tantôt, il affirme qu'il sera possible d'instruire les classes populaires, de les rendre plus sages et plus raisonnables. L'auteur a bien vu aussi que l'une des conceptions fondamentales de Voltaire, c'est l'idée de progrès. Voltaire pense que l'humanité doit devenir meilleure et plus heureuse; il est profondément convaincu de l'efficacité des réformes. On s'explique donc qu'il ait formulé tout un programme de réformes pratiques, immédiatement réalisables. M. Pellissier décrit avec précision les principaux articles de ce programme. Il estime avec raison que Voltaire a eu une immense influence sur le mouvement d'idées d'où procèdera la Révolution.

Henri Sée.

Theodor Schiemann. **Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I.** Tome II: *Vom Tode Alexander I bis zur Juli-Revolution.* Berlin, Reimer, 1908. In-8°, 521 pages.

Ce deuxième volume de l'histoire de la Russie sous Nicolas Ier offre les mêmes qualités que le précédent[1] : abondante information, ample documentation d'archives, exposé si précis et si méthodique que le récit ne paraît être que l'ordre naturel des faits. A lire cependant la suite de ces quatre années de règne, elles retiennent moins l'attention : le premier volume n'était qu'une introduction, mais je crains qu'il n'ait défloré l'intérêt de ces nombreuses pages.

L'imbroglio de l'avènement de Nicolas pique moins la curiosité depuis qu'une publication antérieure de M. Schiemann et les faits exposés au tome I semblent bien avoir résolu cette énigme historique. L'insurrection décembriste! nous en connaissons déjà les causes et la préparation; le tableau de l'émeute avortée sans direction, de l'attitude piteuse des conjurés qui ne comptaient pas « un homme politique » est vigoureusement tracé, mais avec une nuance de mépris de la part de l'historien réaliste pour ces libéraux. Après ce mouvement, l'histoire de la Russie se restreint à peu près aux actes et aux décisions du tsar

1. Sur le tome I, voir *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 296.

Nicolas. M. Schiemann nous l'a déjà montré, depuis son enfance, rebelle à tout enseignement, n'ayant d'autre goût artistique (?) que celui de la trompette ou du cor, mais doué d'une énergie indomptable et, en digne fils de Paul Ier, possédé de la manie de faire parader les soldats. Devenu souverain, il ne dément pas ce portrait. De vagues velléités de réformes aboutissent à interdire les études à quiconque n'est pas noble, de peur de créer des déclassés en Russie; à imposer l'uniforme aux maîtres et aux étudiants; à fixer la couleur des revers et parements qui distingueront fonctionnaires civils et militaires et surtout à décider que, désormais, les uniformes seront à une seule rangée de boutons au lieu de deux. « Le type des fonctionnaires d'Alexandre Ier ne se modifia pas sous Nicolas; les uniformes seuls furent changés, les hommes non. » On le voit, un moment, paraître à l'armée au début de la première campagne contre les Turcs; mais c'est pour jouer au soldat. Chaque jour, il commande la parade, et, malgré la fatigue des marches par la poussière et le soleil de juin, il ordonne trois grandes revues en six jours et, trois jours plus tard, une manœuvre de deux corps l'un contre l'autre.

Les guerres contre la Perse et la Turquie offrent un intérêt plus général. Nicolas se croit particulièrement doué pour la diplomatie et se plaît à de longs entretiens avec les ambassadeurs. Mais, bien vite, il ne veut envisager, dans ces deux questions, que l'intérêt russe, et, résolument, par-dessus les manœuvres des cabinets, il passe à l'action et à la guerre. Toutefois, en attaquant la Turquie, il proclame son désintéressement et sa volonté de ne rien annexer en Europe; il interdit d'arborer le drapeau russe sur les forteresses conquises, renvoie les prisonniers turcs et, par respect de la légitimité, refuse de prêter l'oreille aux ouvertures des Serbes, des Bulgares. Sa modération ne l'empêche pas, grâce à l'invraisemblable succès de la marche sur Andrinople, de tenir la Turquie à sa merci et, en fait, d'imposer à l'Europe l'extension de la Grèce affranchie jusqu'aux golfes d'Arta et de Volo.

M. Schiemann conclut que la fortune de ses armes et de sa politique renforce sa confiance en son absolutisme et la conviction que sa tâche personnelle est le maintien de l'ordre. Cette conclusion, qui résume l'expérience de ces quatre années, nous prépare à comprendre le rôle plus ample que Nicolas va tenir, dans la période suivante, en Russie comme en Europe.

Gaston Créhange.

Pierre Lehautcourt. **Histoire de la guerre de 1870-71**. Tome VI : *Sedan, 7 août-2 sept. 1870.* Tome VII : *La capitulation de Metz, 19 août-29 oct. 1870.* Paris, Berger-Levrault, 1907-1908. 2 vol. in-8°, XI-788 pages et 9 cartes; V-575 pages et 4 cartes.

M. Lehautcourt termine d'une main sûre sa grande histoire de la guerre de 1870-1871. Après les huit volumes concernant la Défense

nationale, cinq tomes avaient paru sur les origines de la guerre et les opérations d'août 1870; les volumes actuels achèvent cette œuvre puissante et minutieuse. Le premier débute par le récit détaillé de la retraite de nos armées sur Châlons après la déroute du 6 août. Jour après jour, l'auteur retrace la marche des armées adversaires, et il puise ses renseignements aux sources les meilleures. Avec grand soin, il raconte les délibérations du camp de Châlons, d'où devait procéder la malheureuse marche sur les Ardennes. Le 25 août, les Allemands apprennent que Mac-Mahon cherche à se glisser sur leur flanc droit pour secourir Bazaine; brusquement Moltke change son mouvement pour se porter au nord. Son ordre est immédiatement mis à exécution, tandis que le maréchal de Mac-Mahon s'abandonne à des « revirements » que M. Lehautcourt relève avec sévérité. Dès le 28 août, les armées belligérantes reprennent un contact qui s'affirme le 29 à Nouart et le 30 à Beaumont. Le 31 commence la grande lutte qui devait se terminer par le désastre du 1er septembre et la capitulation du 2. M. Lehautcourt décrit dans tous leurs détails les nombreux engagements qui forment la bataille; il insiste, et, selon nous, avec grande raison, sur la grave faute du maréchal, la négligence à préparer la retraite, l'abandon du pont de Donchéry. Enfin, les trois derniers chapitres retracent les négociations de Donchéry et du château de Bellevue; le récit en est fort précis, quoiqu'on eût pu profiter davantage des nombreux mémoires et correspondances des officiers allemands qui y furent mêlés.

Le dernier volume est consacré au drame de Metz : les combats qui bouclent dans la ville l'armée du Rhin, les négociations, la capitulation. Appelé à juger Bazaine, l'auteur s'exprime en ces termes : « Incapable, de par son intelligence médiocre et l'insuffisance de sa culture, de conduire une grande armée, il est, par surcroit, d'une très faible valeur morale. Profondément égoïste, retors plutôt qu'il n'est fin, il cherche en toutes choses son intérêt personnel et ne le saisit pas sans des tâtonnements. » Et l'auteur conclut que si Bazaine ne fut pas un traître dans le sens vulgaire, il a été « coupable de n'avoir point fait tout ce que commandaient le devoir et l'honneur militaire » : ce jugement est juste et tiré des réalités historiques. Comme dans le précédent volume, on peut regretter que M. Lehautcourt n'ait pas traité les parties diplomatiques avec la même précision et autant de documentation que les questions militaires : les mémoires et notes d'Abeken, Hatzfeldt, Keudell, Roon, etc..., auraient pu être plus amplement utilisés. Mais les opérations de guerre sont décrites avec une rigueur qui tend à la perfection. Ce grand et bel ouvrage en quinze volumes est le plus complet et le plus sûr guide pour qui veut étudier les opérations de 1870-71.

Paul Matter.

Lord Cromer. **Modern Egypt**. London, Macmillan, 1908. 2 vol. in-8°, 594 et 600 pages; 1 carte.

Ces deux volumes exposent à la fois les principaux événements qui

ont eu lieu en Égypte et au Soudan depuis l'année 1876 et les résultats qu'a tirés l'Égypte de l'occupation anglaise depuis 1882. Peu d'hommes pouvaient avec plus d'autorité et de compétence que l'ancien ministre plénipotentiaire britannique concevoir et traiter une pareille œuvre.

On aimerait pourtant, dans les premiers chapitres, à voir mieux mises en lumière l'œuvre qu'avait accomplie et l'influence qu'exerçait la France en Égypte à la fin du siècle dernier. Tout nous créait alors des titres ou des raisons à suivre l'Angleterre dans son intervention armée à Alexandrie et au Caire. Lord Cromer rappelle les négociations sincères de son gouvernement pour nous y décider et les efforts parallèles des plus clairvoyants de nos hommes d'État. La Grande-Bretagne tenait alors si médiocrement à envoyer ses seuls soldats contre les bandes insurgées d'Arabi qu'elle négocia avec la Turquie et même avec l'Italie avant d'opérer un débarquement. Ses troupes cependant prirent seules pied sur la terre des Pharaons. Mais alors même que nous demeurions hypnotisés devant la frontière des Vosges et résolus à ne voir que là notre intérêt, les ministres britanniques ne paraissent avoir désiré ni l'occupation permanente ni la conquête de l'Égypte.

Cette attitude persista même assez longtemps. Le deuxième ministère Gladstone, alors au pouvoir, voulut dès 1883 évacuer Le Caire. Lord Granville, qui dirigeait le Foreign Office, en publia et en répéta le projet; il élabora une convention avec notre ambassadeur M. Waddington. En 1885, Lord Salisbury déclarait : « On se trompe grandement lorsqu'on croit que nous voulons rester indéfiniment en Égypte. Nous ne cherchons que les moyens d'en sortir honorablement. Les troupes que nous avons là nous seraient bien plus utiles aux Indes. » En 1887, Sir Henry Drummond-Wolff à Constantinople proposait l'évacuation, sous la condition que l'Angleterre pourrait ramener ses troupes si les circonstances l'exigeaient.

D'où vient donc que jamais l'Angleterre n'abandonna l'Égypte? Lord Cromer nous montre fort clairement ce qui arriva. Comme naguère la France en Algérie, la force des choses entraîna peu à peu la Grande-Bretagne à occuper et à garder tout le pays; les Anglais ne voulaient d'abord que rétablir l'ordre dans la vallée du Nil. Mais ils s'aperçurent assez tôt, — et Lord Cromer fut un des premiers à l'indiquer à son gouvernement, — que le retrait des troupes risquait de compromettre la sécurité du pays. Pour assurer sa pacification définitive, ils furent d'ailleurs obligés, dès 1883, de songer à soumettre le Soudan soulevé par la prédication madhiste. Il fallait préserver l'Égypte du fléau de cette agitation. La première expédition lancée vers le sud, — l'expédition Hicks, — fut un désastre. Puis vint la mort de Gordon. Il y eut dès lors un échec national à laver et un meurtre à venger. La Grande-Bretagne ne pouvait plus admettre la prétention de la France, qui voulait l'écarter de l'Égypte à jamais et sans condition. Ce fut une lourde erreur de notre politique de repousser la proposition Drummond-Wolff, car l'Égypte une fois évacuée, la France eût pu imposer son concours à la Grande-Bretagne en cas de nouveau débarquement : la défaillance

de 1882 eût été rachetée. Notre intransigeance aggrava au contraire la faute commise. Les Anglais commencèrent à envisager leur occupation comme destinée à durer. Ils avaient cependant appris à connaître le pays, ils avaient découvert ses richesses, sa valeur au point de vue de la défense de l'Inde, l'indolence de ses populations habituées depuis des siècles à recommencer toujours le même labeur sous des maîtres étrangers. Ils ne tardèrent pas à juger que l'Égypte valait la peine d'être gardée. Puis l'étude du régime du fleuve, le rêve d'un railway du Cap au Caire les entraîna à vouloir posséder et le Soudan et les sources du Nil. Et ce fut l'occupation successive et devenue permanente de l'Égypte, du Soudan et des rives des grands lacs, occupation que sanctionna progressivement toute une série d'accords franco-anglais : 1890, 1894, 1898, 8 avril 1904.

Si grand qu'ait été le rôle de Lord Cromer dans cette expansion de l'empire britannique, son action comme organisateur, comme administrateur fut peut-être plus considérable encore. Elle est aussi plus personnelle et tout à fait digne de louanges. Dans cet ordre d'idées, Lord Cromer ne reçut guère d'instructions de Londres et n'en sollicita pas. Réforme de la justice, épuration des comptes financiers, surveillance des budgets, extension des chemins de fer, du service des postes et télégraphes, travaux d'irrigation, enseignement public, etc... Lord Cromer mit la main à tant de tâches heureuses et il en parle en homme averti. Le progrès matériel et moral de l'Égypte depuis vingt-cinq ans est indiscutable[1].

Lord Cromer ne dissimule d'ailleurs pas qu'en dépit de cette œuvre, en dépit des efforts qu'il a faits lui-même, plus que personne, pour rendre l'Angleterre sympathique aux Égyptiens, l'antagonisme entre occupants et indigènes ne paraît pas près de s'éteindre. Il faut le féliciter de ne pas entretenir à ce sujet ses compatriotes dans des illusions décevantes. Depuis l'adhésion de l'Europe à l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, la question d'Égypte ne consiste plus pour les Anglais à faire admettre des puissances le principe de leur occupation, elle consiste à chercher une réconciliation avec les Égyptiens, à trouver les moyens de leur devenir sympathiques en les orientant dans la voie du progrès.

La conclusion du livre de Lord Cromer est ainsi pratique et hautement morale tout à la fois. Les deux volumes de *l'Égypte moderne* resteront, avec l'ouvrage de Lord Milner sur *l'Angleterre en Égypte*, le tableau le plus complet que les Anglais nous aient donné des affaires égyptiennes depuis un quart de siècle.

Léon Jacob.

1. Mais il est singulièrement contestable de prétendre, comme le fait Lord Cromer (t. I, p. 328), que l'Angleterre ait été la puissance la plus capable d'entreprendre cette œuvre.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques**. 1908, oct. — Fillion. L'existence historique de Jésus (fin. Son existence est prouvée par des témoignages irrécusables païens, juifs et chrétiens). — P. Allard. Sidoine Apollinaire, préfet de Rome. — A. de Boislisle. La désertion du cardinal de Bouillon en 1710 (piquant récit de la fabrication par Baluze, pour le compte du cardinal, de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* parue en 1708. Le cardinal, exilé loin de Paris depuis plus de dix ans et ulcéré par la perte d'un procès contre les moines de Cluny, passa le 22 mai 1710 dans les lignes hollandaises où se trouvait depuis 1705 son neveu le prince d'Auvergne. M. de Boislisle, dans ce travail tiré tout entier de documents inédits, rend hommage à l'exactitude des renseignements donnés par Saint-Simon). — Le Bègue de Germiny. Les brigandages maritimes de l'Angleterre (suite. La France répond aux brigandages de Boscawen par des actes de courtoisie inconsidérée. Boscawen continue ses pirateries. Récit de la capture en pleine paix de l'*Espérance*, le 11 novembre 1755, malgré l'héroïsme de son commandant, Bouville. Les Anglais capturent 300 navires de commerce avant la déclaration de guerre. Ils recommencent leurs pirateries après la paix de Paris à Terre-Neuve, aux Malouines, etc.). — Abbé L. Soutif. Une société du culte catholique à Paris pendant la première séparation. La paroisse Saint-Eustache de 1795 à 1802 (fin de ce minutieux récit d'après les registres de la société et les archives de la paroisse). — M. Besnier. L'œuvre historique de Gaston Boissier (étude très complète). — E. Vacandard. Le cartulaire de N.-D. de Prouille et l'albigéisme languedocien (analyse admirative de l'ouvrage de J. Guiraud). — A. Roussel. Lamennais d'après ses correspondants inconnus (suite de l'analyse des lettres de M. des Saudrais). = C.-rendus : *G. Stahl*. De bello Sertoriano (utile). — *L. Crémieu*. La justice privée, son évolution dans la procédure romaine (trop rapide, mais intéressant). — *A. von Wretschko*. Zur Frage der Besetzung des erzbischöflichen Stuhles im Mittelalter (de 1247 à 1495, luttes entre le pouvoir impérial et le Saint-Siège, qui veut maintenir la liberté des élections). — *H. de Lucerne*. Histoire des études dans l'ordre de saint François, depuis sa fondation jusqu'au milieu du XIIIe s. (traduction de l'allemand. Livre d'une importance capitale). — *Cl. Bouvier*. La question Michel Servet (bon résumé. L'auteur, au nom des catholiques, maintient le « droit du glaive » contre les hérétiques. *Sapienti sati*).

2. — **Revue de l'histoire des religions**. 1908, t. LVII, n° 2. — T. Segerstedt. Les Asuras dans la religion védique (fin au n° 3). —

E. Amélineau. La religion égyptienne d'après M. Ad. Erman. — F. Macler. Hebraica (textes hébraïques antérieurs à l'ère chrétienne). = N° 3. P. Alphandéry. Jean Réville (1854 † 1908). — E. de Faye. L'œuvre historique et scientifique de M. Jean Réville. — J. Toutain. L'histoire des religions et le totémisme à propos d'un livre récent (celui de Ch. Renel sur *les Enseignes* romaines; discute la méthode d'interprétation des faits religieux basée sur le totémisme). = T. LVIII, n° 1. S. Reinach. Phaéton (le mythe de Phaéton a pour origine le sacrifice du cheval blanc Phaéton ou cheval-soleil). — F. Macler. Formules magiques de l'Orient chrétien (à l'époque présente). — A. Van Gennep. Totémisme et méthode comparative (M. Van Gennep proteste, au nom des ethnographes, contre l'article publié par M. Toutain au numéro précédent. M. Toutain y méconnaît totalement les résultats auxquels mènent les travaux poursuivis depuis vingt ans par les ethnographes. La méthode comparative est la seule à laquelle on puisse recourir pour *expliquer* les états de civilisation anciens que les textes nous permettent seulement de *décrire*; mais il faut ajouter que les historiens qui ont eu recours jusqu'ici à cette méthode ont, en ce qui concerne le totémisme, commis de graves confusions : c'est le cas de MM. Renel, S. Reinach, Amélineau, Loret, etc.). — R. Basset. Bulletin des périodiques de l'Islam, 1903-1907.

3. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. LXIX, 1908, n°s 3-4. — H.-F. Delaborde. Les archives royales depuis la mort de saint Louis jusqu'à Pierre d'Étampes (historique du Trésor des chartes de 1270 à 1307). — P. Bernus. Le rôle politique de Pierre de Brezé au cours des dix dernières années du règne de Charles VII, 1451-1461 (nommé grand sénéchal de Normandie en 1451, après la conquête de la province par Charles VII, Brezé en fut, en réalité, le gouverneur tout-puissant; il n'était, à cette époque, nullement en disgrâce et son influence fut prépondérante dans les relations du roi avec l'Angleterre. Cette étude est extraite d'une biographie de Pierre de Breze, actuellement en préparation). — L. Delisle. Le sceau de Guillaume le Maréchal (publie, avec un fac-similé, une charte scellée de Guillaume le Maréchal, 1198). — N. Valois. Un plaidoyer du xive s. en faveur des Cisterciens (publie un mémoire de l'abbé de Pontigny Jacques de Thérines, adressé en 1317 ou 1318 au pape Jean XXII, sur l'état des couvents cisterciens et sur leurs ressources). — H. Gaillard. Essai de biographie de Jean de Foleville, prévôt de Paris sous Charles VI (né vers 1340, il appartenait à la noblesse de Picardie; entra au Parlement de Paris vers 1372; chargé par le roi de missions diplomatiques et autres de 1381 à 1388; nommé prévôt de Paris en 1389 et enfin attaché à la Chambre des comptes en 1401; mort entre 1410 et 1413). — L. Halphen. Note sur la Chronique de Saint-Maixent (éléments dont se compose cette compilation, appelée parfois à tort Chronique de Maillezais; sources auxquelles a puisé le compilateur: il appartenait à l'abbaye de Saint-Maixent et écrivait vers 1126). — H. O[mont]. Cata-

logue des manuscrits de la bibliothèque de M. Pierpont Morgan à New-York (résumé des notices qui composent ce catalogue). = C.-rendus : Cinquièmes mélanges d'histoire du moyen âge, publ. sous la direction de M. *Luchaire* (quelques inexactitudes dans la biographie d'Amat d'Oloron donnée par M. Fazy). — *P. Baër*. Les institutions municipales de Moulins sous l'ancien régime (solidement documenté). — *Vaucelle*. Les annates du diocèse de Tours, 1421-1521 (la traduction et l'identification des noms propres sont insuffisantes). — *H. de Castries*. Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845; t. II (intéressante analyse de ce volume par G. Jacqueton). — *F. Digonnet*. Le palais des papes d'Avignon (ouvrage bourré d'erreurs). — *A. Angot*. Épigraphie de la Mayenne.

4. — Revue d'histoire diplomatique. T. XXII, 1908, n° 4. — Ch. de La Roncière. Le Secret de la reine et la succession de Portugal, 1580-1585 (expose la politique de Catherine de Médicis au lendemain de la reconnaissance de Philippe II comme roi de Portugal, ses vaines tentatives aux Açores et au Brésil, et son essai de chantage aux Pays-Bas). — M.-A. de Pitteurs. La correspondance de la reine Victoria (analyse des volumes publiés). — E. Troplong. La diplomatie d'Attila (recherche dans les textes, à la suite d'Amédée Thierry, « les formes diplomatiques employées par Attila pour peser sur les chancelleries apeurées de Constantinople et de Ravenne »). — G. Teissier. Canning et Chateaubriand. L'Angleterre et la France pendant la guerre d'Espagne (1822-1823; efforts de Canning pour empêcher l'intervention française en Espagne; l'intervention française; fureur de Canning; échec de sa politique. Article écrit d'après les archives françaises des Affaires étrangères).

5. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. 1908, t. XI, n° 1. — A. Girard. La réorganisation de la Compagnie des Indes, 1719-1723 (expose comment Law chercha à réorganiser la Compagnie en s'inspirant d'idées qui, sur bien des points, rappelaient celles de Colbert, mais avec une hardiesse téméraire qui devait en entraîner l'échec). — G. Pagès. Note sur le recrutement et la libération des galériens sous Louis XIV au début du ministère de Colbert (publie de curieux documents qui montrent avec quelle absence de scrupules procédaient Colbert et ses collaborateurs). = C.-rendus : *Ch. Normand*. La bourgeoisie française au xviie s. (bien documenté, vivant et instructif; des généralisations parfois trop hâtives). — *H. Furgeot*. Le marquis de Saint-Huruge (long et peu critique).

6. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin*. T. LVII, 1908, juill. — N. Weiss. La maison de Lorraine et la Réforme en France au xvie s. (met en relief le rôle prépondérant joué par la maison de Lorraine dans les principaux événements de la Réforme française hors de Lorraine). — Th. Schoell. Pierre Bayle, à propos de deux livres récents (ceux de MM. Delvolvé et A. Cazes). = Sept. N. Weiss.

Calvin, Servet, G. de Trie et le tribunal de Vienne (ce n'est pas Calvin, mais Claude Arneys, de Lyon, parent de G. de Trie, qui dénonça Servet à l'Inquisition; Calvin eut le tort de se laisser extorquer par G. de Trie des lettres de Servet; mais ces lettres allaient, à ce moment, être publiées par Servet lui-même). — L. Bastide. Un marin de La Rochelle au XVIIIe s. Jacques-Alexandre Boutet. — E. Griselle. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687 (suite : 1685).

7. — **Revue Henri IV**. T. II, 1908, n° 4. — P. Boissonnade. Les voies de communication terrestres et fluviales en Poitou sous le règne de Henri IV et l'œuvre du gouvernement royal (suite au n° 5. Étudie en détail les efforts faits par Henri IV et Sully pour remettre en état les routes, les canaux et les ponts abandonnés et ruinés pendant les guerres de religion). — G. Fagniez. Henri IV et Genève (analyse le livre de F. de Crue, *Relations diplomatiques de Genève avec la France*). — R. Couzard et A. Chamberland. Les remontrances du Parlement de Paris contre les Jésuites et l'audience royale du 24 déc. 1603 (publient le texte authentique de ces remontrances). = N° 5. L. Batiffol. Essai d'une synthèse de l'organisation de la France vers 1600 (extrait d'une histoire du *Siècle de la Renaissance* en France, qui vient de paraître à la librairie Hachette). — A. Chamberland. Le budget de l'Épargne en 1607 d'après des documents inédits.

8. — **La Révolution française**. 1908, oct. — Cl. Perroud. A propos d'André Chénier (les stances publiées au t. II des *Œuvres poétiques*, 1874, p. 235, n'ont pu être écrites à propos du *Catéchisme* républicain de La Chabeaussière). — J. Talbert. L'abbé Givais, prêtre « déporté » (publie plusieurs lettres où l'abbé Givais raconte son passage en Suisse et son séjour à l'étranger, de 1792 à 1802, à la suite de son refus de prêter le serment de fidélité à la nation). — Cam. Bloch. La vente des biens nationaux, à propos d'un livre récent de M. Marion (expose et discute les idées essentielles de ce livre). — M. Pellet. Le diplôme de docteur en théologie de J.-B. Gobel, 1747. — L. Abensour. Le féminisme pendant le règne de Louis-Philippe (origine surtout saint-simonienne du mouvement; principaux groupes, journaux et revues féministes; idées des féministes sur le mariage et la situation de la femme dans la famille). — Notes de lecture. = Nov. R. Busquet. Le fonds de l'Agence des concessions d'Afrique et l'organisation des archives du Gouvernement général de l'Algérie (donne des indications très précises sur les documents du XVIIIe et du XIXe s. conservés dans les archives algériennes). — E. Lafont. Le conventionnel Michel-Edme Petit (Girondin et disciple de Rousseau, il prit une part assez active aux travaux du Comité d'instruction publique; il mourut en 1794). — A. Brette. L'ordre d'arrestation du duc d'Enghien (on n'a utilisé jusqu'ici que le projet de lettre, non signé, conservé aux Arch. nat.; l'ordre d'arrestation signé par Bonaparte est conservé au British

Museum; ce texte définitif diffère légèrement du brouillon). — E. Chapuisat. Au quartier général de Sierre (1799-1800). Documents relatifs à l'occupation du Valais.

9. — Journal des savants. 1908, oct. — L. Delisle. Un manuscrit de la cathédrale de Mende perdu et retrouvé. Les Miracles de saint Privat (ce manuscrit, déjà signalé en 1862 et égaré depuis lors, vient d'être retrouvé; il est fort curieux pour l'histoire du Gévaudan aux XIe-XIIe s.). — G. Perrot. Un inventaire des matériaux de l'archéologie classique (*l'Archéologie grecque*, par M. Collignon; fin). — É. Halévy. La reine Victoria (d'après sa *Correspondance;* insiste sur les renseignements nouveaux apportés par cette correspondance pour l'histoire des Saxe-Cobourg-Gotha au XIXe s.). = Nov. E. Pottier. Les cylindres chaldéens (signale l'intérêt, au point de vue de l'histoire religieuse de la Chaldée, du fasc. 5 des *Découvertes en Chaldée* de Sarzec et Heuzey). — G. Goyau. Gladstone et l'anglicanisme (d'après le *Gladstone* de D. C. Lathbury). — A. Grenier. L'histoire des origines de Rome d'après les derniers travaux italiens (montre que la *Storia dei Romani* de G. De Sanctis est une tentative de réaction peu heureuse dans l'ensemble contre la critique négative de M. Pais; sa méthode « de critique tempérée » est celle que « de tout temps ont appliquée, mais sans le dire, les apologistes qui se résignent à faire la part du feu pour sauver ce qu'ils considèrent comme l'essentiel de leur foi ». A suivre).

10. — Bulletin critique. 1907, 25 oct. — *A. Clay.* Documents from the Temple archives of Nippur (de grand intérêt pour l'histoire babylonienne). — *Delattre.* Le culte de la Sainte-Vierge en Afrique, d'après les monuments archéologiques. = 10 nov. *F. Nicolaïy.* Napoléon Ier au camp de Boulogne (amas d'historiettes sans critique). = 1908, 10-25 janv. *M. Legendre* et *J. Chevalier.* Le catholicisme et la société (montre que l'action de l'Église sur la société a de tous temps supposé une lutte presque continue). = 25 févr.-10 mars. Les registres des papes du XIVe s. (publ. p. l'Ecole de Rome; compte-rendu d'ensemble par P. Fournier). = 25 mars. *Nazelle.* Le protestantisme en Saintonge, 1688-1789 (manque d'objectivité).

11. — Polybiblion. 1908, févr. — M. de Sérignan. Livres relatifs à l'histoire militaire. — H. Froidevaux. Livres relatifs à l'histoire coloniale. = Mars. E. Mangenot. Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. = Mai. L. Robert. Livres d'hagiographie et biographie ecclésiastique. = C.-rendus : *A. France.* Vie de Jeanne d'Arc (article sévère de M. Sepet). — *E. Rodocanachi.* La femme italienne à l'époque de la Renaissance (des incertitudes de plan et des lacunes). = Juill. H. Froidevaux. Livres relatifs à l'histoire coloniale. = C.-rendu : *Mgr Fèvre.* Hist. générale de l'Église : pontificat de Léon XIII (sans valeur). = Août. M. de Sérignan. Livres relatifs à l'histoire militaire. = Sept. E. Mangenot. Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. = C.-rendus : *M. Navarre.*

Louis XI en pèlerinage (des lacunes). — *A. Debidour*. L'Église catholique et l'État sous la 3e République; t. I (véritable pamphlet). = Oct. Ouvrages sur Napoléon et son temps.

12. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1908, 29 oct. — *Comte de Pimodan*. Simples souvenirs, 1859-1907 (intéressants souvenirs de vie militaire). = 5 nov. *Zielinski*. Cicero im Wandel der Jahrhunderte (nouvelle édition très augmentée d'un livre excellent). — *H. Fleischmann*. Les filles publiques sous la Terreur (parle surtout des femmes galantes, des modes, des jeux et des tripots. Intéressant). = 12 nov. *A. Weil*. Die Veziere des Pharaonreiches chronologisch geordnet (bon). — *Ibn al Qalânisi*. History of Damascus (document de premier ordre pour l'histoire de l'Orient musulman au XIe et au XIIe s.). — *Vte de Guichen*. Pierre le Grand et le premier traité franco-russe (information très insuffisante). — *E. Déprez*. Les volontaires nationaux, 1791-1793 (dans un compte-rendu de 33 pages, A. Chuquet présente de nombreuses critiques et apporte un précieux contingent de rectifications). = 19 nov. *Breasted*. A history of the ancient Egyptians (bon résumé). — *D. Detlefsen*. Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen (bonne dissertation critique). — *A. Matschoss*. Die Kriegsgefahr von 1867. Die Luxemburger Frage (bon; l'auteur admire dans Bismarck jusqu'à sa duplicité).

13. — Revue des bibliothèques. T. XVIII, 1908, nos 4-6. — H. Omont. Manuscrits de la bibliothèque de sir Th. Phillipps récemment entrés à la Bibl. nat. (inventaire sommaire). — A. Boinet. Catalogue des miniatures des mss. de la Bibl. Sainte-Geneviève. — Michel. Camille et Lucile Desmoulins. Notes et documents inédits (documents de caractère intime). = Nos 7-9. G. Bertoni. Notice sur la bibliothèque d'Hauterive aux XIIe et XIIIe s. — R. Latouche. Inventaire sommaire de la Collection Arnoul conservée à la Bibl. nat., nouv. acq. fr. 21306-21444 (papiers provenant de Nicolas et de Pierre Arnoul, successivement intendants des galères et de la Marine de 1673 à 1719). — E. Deville. Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Bonport (suite de l'inventaire détaillé).

14. — Le Correspondant. 1908, 10 oct. — H. Welschinger. Napoléon III et l'impératrice Eugénie (I. La déclaration de guerre et le 4 septembre. Suite le 25 oct. : la question Régnier-Bazaine. Fin le 10 nov. : de la fin de la guerre à la mort du prince impérial. Établit avec autant de fermeté que de modération la responsabilité de l'impératrice dans la déclaration de guerre; la marche sur Sedan, d'après M. Welschinger, fut due non à son intervention, mais à une dépêche de Bazaine; pourtant la lettre de Napoléon III à Burgoyne semble bien engager la responsabilité de l'impératrice; sa conduite entre Forbach et le 4 septembre fut d'une sagesse et d'une dignité irréprochables. Après Sedan, sa clairvoyance et son patriotisme réduisirent à néant les louches démarches que Bazaine fit par l'entremise de Boyer et de

Régnier. M. Welschinger définit avec équité la nature de la trahison de Bazaine, qui subordonna à ses calculs politiques ses devoirs militaires. Le rôle de Napoléon après la paix; ses intrigues furent déplorables). — G. Goyau. Vingt ans d'histoire bavaroise, 1848-1870 (lutte de l'archevêque de Munich, Ch.-A. de Reisach, et de Weis, évêque de Spire, pour obtenir le respect absolu du Concordat de 1818 et l'abandon de l'édit de religion qui le corrigeait au profit de l'État. La persévérance des évêques, l'action du chanoine Windischmann sur l'archevêque Scherr, qui succède à Reisach en 1856, arrachèrent au roi Maximilien une série de concessions. Sous Louis II, de 1866 à mars 1870, le prince Clovis de Hohenlohe lutta vainement contre les progrès de l'ultramontanisme; le parti catholique et agraire l'emporta en nov. 1869). = 25 oct. De Lanzac de Laborie. L'Institut de France. — Cte Louis de Benthein-Steinfurt. Un séjour à Paris, 1803-1804 (ces extraits d'un journal sans prétentions donnent une image curieuse du monde politique de Paris après la rupture de la paix d'Amiens et des marchandages auxquels donna lieu la négociation par laquelle le comte obtint la restitution de son comté. Mme de Talleyrand réclama pour sa part 50,000, puis 100,000 livres). = 10 nov. Cte A. de Mun. Quatre années d'action sociale (fin le 25 nov. Histoire de la création de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers de 1871 à 1875). — P. Pisani. Les derniers évêques de l'ancien régime (fixe à 135 ou 136 le nombre des diocèses; il y avait 136 évêques titulaires, 6 évêques démissionnaires, 11 évêques coadjuteurs et auxiliaires, 6 évêques *in partibus*. La Constituante supprima 62 sièges et en créa 9. Au moment du Concordat, 6 des anciens évêques étaient en France, 3 avaient apostasié, 7 étaient à l'étranger, 50 étaient morts. M. Pisani expose les destinées de ces évêques, dont la majorité se soumit au Concordat, mais parmi lesquels il y eut d'abord 35 refusants. Un tableau aussi complet n'avait pas encore été dressé). = 25 nov. Tézenas du Montcel. La conjuration du camp de Grenelle (extrait d'un ouvrage sur Javogues, le député terroriste qui prit part aux conspirations de Babeuf et du camp de Grenelle et paya de sa vie ses complots. Quelque puérile en apparence que fût la prise d'armes de Grenelle, le Directoire en fut très ému et la réprima avec férocité. Il y eut 32 exécutions, et la procédure fut conduite avec un complet mépris des règles de la justice).

15. — Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1908, 20 oct. — P. Bernard. Luther intime (fin le 5 nov. Luther a éprouvé de cruelles incertitudes sur la valeur de l'œuvre qu'il poursuivait; dès 1521, à la Wartbourg, il crut à plusieurs reprises voir paraître le diable, et plusieurs lettres le montrent en proie aux pires inquiétudes). — A. Brou. Voyages de missionnaires de Lisbonne à Goa au xvie s. (raconte comment s'effectuaient les voyages des missionnaires partant pour l'Extrême-Orient au xvie s.). — P. Castillon. L'annexion de l'État indépendant du Congo. = 5 nov. H. Lammens. Le 2e congrès international des sciences historiques à Berlin. — Y. de La Brière.

Saint Cyprien et la papauté d'après un ouvrage récent (celui de J. Turmel, *Hist. du dogme de la papauté*. En dépit des affirmations de M. Turmel, saint Cyprien a reconnu la suprématie de l'évêque de Rome sur tous les autres évêques de la chrétienté). — J. Brucker. Les papyrus araméens d'Éléphantine. Une colonie juive près de la première cataracte du Nil au ve s. av. J.-C. (d'après les dernières publications de MM. Sayce et Cooley et du P. Lagrange). = 20 nov. F. Bouvier. L'histoire comparée des religions. Comment elle se fait et se défait (compte-rendu du congrès tenu à Oxford en septembre dernier). — J. Lebreton. Le dogme de la transsubstantiation et la christologie antiochienne du ve s. — G. Sortais. Les fouilles de Crète (met en lumière ce qu'elles nous apprennent de nouveau sur la civilisation antique).

16. — Revue bleue. 1908, 26 sept. — A. Herzen. Petrachevsky et Bakounine (suite et fin le 3 et le 17 oct. : notices fournies en 1850 à Michelet par Herzen. Portrait vivant des deux révolutionnaires dont le second était alors dans la prison de Schlusselbourg). — Ph. Gonnard. Erckmann-Chatrian et le roman historique (fin le 3 et 10 oct. Ces romans sont de l'histoire vraie). = 24 oct. A. Fontaine. Les origines de la critique d'art (fin le 30 oct. Le créateur en fut La Font de Saint-Yenne dans ses Reflexions sur la peinture de 1746. L'abbé Le Blanc lui répondit; de là toute une polémique). = 31 oct. Lettres de Gambetta à Mme Juliette Adam (du 4 sept. 1874 et du 5 oct. 1875; la première déplore l'abaissement de la France; la seconde salue son relèvement). = 21 nov. Ardascheff. La magistrature sous Louis XVI (suivi, le 28 nov., d'une autre étude, non moins solide, sur les Financiers et les intendants, où M. Ardascheff résume les conclusions essentielles de son livre sur *les Intendants de l'ancien régime*, dont la traduction partielle vient de paraître chez Alcan).

17. — La Revue de Paris. 1908, 1er août. — G. Lanson. Voltaire et les *Lettres philosophiques* (étude critique sur les circonstances dans lesquelles Voltaire écrivit ses lettres, sur les sources où il a puisé et l'époque de leur rédaction). — Primi Visconti. Mémoires sur la cour de Louis XIV (suite : années 1675-1678; anecdotes sur le roi et ses maîtresses. Fin le 15 août : 1680-1682; ici, le principal morceau se rapporte à l'affaire des poisons). = 15 août. Comm^t E. Picard. La veille de Sedan. — H. Monod. Un document sur la Saint-Barthélemy (c'est un récit « bref et véritable » que le futur Henri III, après son élection au trône de Pologne, fit composer et imprimer afin de se rendre favorables les Polonais, qui pratiquaient la tolérance religieuse et que la nouvelle des massacres parisiens avait indignés. C'est donc un plaidoyer peu véridique, mais il a l'intérêt d'indiquer ce que le duc d'Anjou désirait qu'on pensât de son rôle personnel dans la Saint-Barthélemy. L'original est en latin). = 1er sept. Comm^t E. Picard. Le matin de Sedan. — A. Le Braz. Au pays d'exil de Chateaubriand (suite; fin le 15 sept. Amours de Chateaubriand avec Charlotte Ives; contraint de se décla-

rer, le professeur émigré, noble et pauvre, dut avouer qu'il était déjà marié et disparut. Cet épisode sentimental, à peine esquissé dans les *Mémoires d'outre-tombe*, est raconté sous une forme mal voilée dans *Atala*). = 15 sept. SERVAN et DUMOURIEZ. Valmy (publication de la correspondance échangée entre le ministre et le général avant Valmy. Intéressant et parfois nouveau; fin le 15 oct.). — G. FONJALAZ. Journal d'un garde-suisse (Gamaliel Fonjalaz, de Lausanne, s'engagea dans les gardes-suisses en 1786. Ses souvenirs sont assez intéressants, surtout après le début de la Révolution. Il raconte à sa façon la journée du 10 août, mais il ne se contente pas de dire uniquement ce qu'il a vu et fait; il a lu aussi les journaux, et l'on s'en aperçoit trop çà et là. Les mémoires s'arrêtent en réalité après le retour de Fonjalaz dans son pays en octobre 1792, bien qu'il les ait continués jusqu'en 1798; fin le 1er oct.). = 15 oct. E. LAVISSE. La famille royale en 1700 (extr. de l'*Hist. de France* publiée chez Hachette). — L. PILLION. Les historiens de la sculpture française.

18. — Revue des Deux-Mondes. 1908, 1er août. — B. DE LACOMBE. Talleyrand émigré (II. En Amérique, 1794-1796. Reçu avec faveur à Philadelphie avec Beaumetz, il fut l'objet des défiances de Fauchet, le ministre de France, et ne put aborder Washington; il chercha à faire fortune et tenta une spéculation agricole dans le Maine. En juin 1795, il vint à New-York et recueillit des observations importantes et impartiales sur l'avenir économique et politique des États-Unis. Il voulait les rapprocher de la France. En juin 1795, il demande à rentrer en France. Grâce à Mme de Staël et à Chénier, qui fait le rapport de la Convention sur sa pétition, il est rayé des listes d'émigrés le 21 fructidor. Après un hiver passé à Philadelphie dans des distractions frivoles, il rentre par Hambourg en juin 1796). = 15 août. REBELLIAU. La Compagnie secrète du Saint-Sacrement (expose les détails nouveaux fournis par 147 lettres, qu'il a publiées en brochure et qui sont adressées par les membres de Paris à ceux de Marseille. Elles nous montrent l'activité de la Compagnie pour lutter contre la misère, libérer les captifs des barbaresques, évangéliser les forçats, combattre l'immoralité et l'hérésie, créer des centres nouveaux d'action et aussi comment la Compagnie de Paris gouverne les filiales. Curieuse histoire de l'abbé de Pontmorand, créateur d'écoles, « les maisons de Saint-Joseph », qui fut condamné pour ses imprudences doctrinales. Exposé du système du *secret* de la Compagnie qui fut cause de sa ruine). = 1er sept. G. GOYAU. Les origines du Culturkampf allemand (VI. L'Allemagne et le concile du Vatican. C'est un petit nombre d'évêques ultramontains d'Allemagne qui, pour ruiner dans les universités et l'épiscopat allemand l'esprit d'indépendance vis-à-vis de Rome, ont le plus contribué à faire de l'infaillibilité le premier article du programme du concile. Récit pathétique de la défaite de l'immense majorité des évêques allemands au Concile, défaite qui fut l'origine du Culturkampf). = 15 sept. G. HANOTAUX. Le Congrès de Berlin (I. La

guerre et les préliminaires du Congrès. Suite le 1er oct. : le Congrès). — R. Doumic. Lamartine orateur. De l'entrée à la Chambre au banquet des Girondins, 1834-1847. Lettres inédites (ces curieuses lettres montrent Lamartine hanté du besoin maladif d'être un sauveur). — Vte d'Avenel. Les riches depuis cent ans (VII. Les honoraires d'avocats). = 1er oct. Gal de Piépape. Une princesse conspiratrice sous la régence (la duchesse du Maine et son rôle dans la conspiration de Allaman. N'apporte aucun nouveau document).

19. — Revue des études franco-russes. 1908, févr. — Marie Kovalevski. Le *Rasskol* dans l'histoire russe. = Mars. Prince Ouroussoff. La question juive en Bessarabie. = Avril. A. Mansuy. Bossuet gallican, les protestants polonais, les orthodoxes russes et l'idée de « réunion » (fin en mai; Bossuet comptait sur les Zwingliens polonais pour travailler à la « réunion. » Pierre le Grand fit, en 1717, faire un mémoire par les docteurs de Sorbonne en faveur de la réunion). = Août. Fernanda Nylund. La révolution finlandaise. — Ch. de Larivière. Paul Ier (analyse très élogieuse du livre de Pierre Morane sur Paul Ier avant l'avènement). = Nov. A. Mansuy. Racine historien et Sobieski (étude très pénétrante sur les fragments historiques laissés par Racine et relatifs à Sobieski, où, loin de se faire l'écho des rancunes de Louis XIV contre le roi de Pologne, qui a fait échouer tous ses plans en sauvant Vienne, il rend justice à ses talents militaires et à son caractère chevaleresque, mais en montrant les fautes de sa politique qui ne profita qu'au Brandebourg et à l'Autriche et aussi les bizarreries de sa nature et le rôle funeste de la reine. « Ses fragments sur Sobieski sont une ébauche du drame racinien » et témoignent d'une information sûre et impartiale).

20. — Annales de Bretagne. 1908, t. XXIII, no 4. — F. Duine. Les généraux des paroisses bretonnes. Saint-Martin de Vitré (fin : documents, 1693-1803). — J. Letaconnoux. Le régime de la corvée en Bretagne au xviiie s. (fin : essais insuffisants pour alléger la corvée; persistance de la corvée en Bretagne jusqu'à la fin de l'Ancien régime; elle est incapable de satisfaire à l'entretien des routes). — H. Sée. Les classes rurales en Bretagne du xvie s. à la Révolution (suite ici et au no suiv. Déjà paru en volume). — F. Lot. Mélanges d'histoire bretonne (suite ici et au no suiv. Paru en volume). — G. Mollat. Études et documents sur l'histoire de Bretagne (suite ici et au no suiv. Paru en volume). = T. XXIV, no 1. Binet. Un épisode de la guerre des côtes en Bretagne au xviiie s. La trahison du Guildo, d'après les documents du procès de Julien Grumellon, 1758-1759 (on a admis jusqu'ici que les Anglais ne franchirent la rivière de l'Arguenon au gué du Guildo, en sept. 1758, que par la trahison d'un certain Grumellon. C'est une légende). — Chronique d'histoire et de littérature de la Bretagne.

21. — Annales de l'est et du nord. T. IV, 1908, no 3. — R. Reuss. Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution (suite :

continuation des tentatives pour réorganiser l'instruction primaire, la crise de la « francilisation » de l'Alsace, mai-oct. 1794; la loi du 27 brumaire an III et son application en Alsace). — Petit-Dutaillis. Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au xve s. Lettres de rémission de Philippe le Bon (fin du commentaire : révolte des habitants de la châtellenie de Cassel pour conserver les usages de vengeance et de guerre entre familles, 1427-1431; le droit de vengeance dans les pays de Brabant, de Namur et de Hainaut). — J. Joachim. Le cimetière mérovingien de Bourogne (territoire de Belfort). — R. Rivière. Notes et documents inedits concernant la famille de Jean de Boullongne, sculpteur douaisien. — H. Parisot. De l'organisation de l'administration départementale et communale par le premier préfet du départ. de la Meurthe J.-J. Marquis, 1800-1808 (résumé d'un mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire).

22. — Annales du midi. T. XX, 1908, avril. — A. Thomas. Cartulaire du prieuré de Notre-Dame-du-Pont en haute Auvergne, précédé de la biographie de son fondateur, Bertrand de Grifeuille (ce cartulaire et cette biographie, contenus dans un ms. des archives du Vatican, concernent la seconde moitié du xiie s.). — Les chapitres de paix et le statut maritime de Marseille, texte provençal des xiiie-xive s., publ. p. L. Constans (suite; fin en juillet). = C.-rendu : *H. Pécout.* Études sur le droit privé des hautes vallées alpines de Provence et de Dauphiné au moyen âge (concerne le département des Hautes-Alpes; détails intéressants même sur le droit public, mais connaissances générales insuffisantes). = Juillet. Firmin Galabert. Un siècle d'administration communale à Aucamville (Tarn-et-Garonne) d'après les comptes consulaires, 1346-1446 (exposé détaillé du système d'administration financière et de ses vices). — C. Fabre. Le Moine de Montaudon et l'empereur Othon IV (le poème du Moine de Montaudon a dû être composé en 1212-1213). = Oct. E.-Ch. Babut. Prémillac (M. Mouret a décrit un cimetière très ancien qui a été fouillé, puis détruit, en 1895 à Esclatian, dans la commune de Vendres, entre Béziers et Narbonne, et il a identifié le lieu avec *Primuliacum*, où Sulpice Sévère se retira et fonda une sorte de monastère domestique. Cette identification ne repose que sur des étymologies fantaisistes ou de manifestes erreurs. Quant à *Primuliacum*, il est probable qu'il faut l'identifier avec Prémillac, dans la commune de Saint-Sulpice-d'Excideuil, Dordogne). — L.-J. Thomas. La population du Bas-Languedoc à la fin du xiiie s. et au commencement du xive (signale un certain nombre d'enquêtes, inédites pour la plupart, où l'estimation des feux est faite avec plus de rigoureuse précision que dans la plupart des documents de finances servant à l'assiette de la taille. Tire cette conclusion que, « dans le premier quart du xive s., la portion orientale du Bas-Languedoc était, dans ses parties les plus pauvres, aussi peuplée qu'aujourd'hui et plus peuplée qu'au xviiie s., et, dans les cantons plus riches, sensiblement aussi peuplée au xive s. qu'au xviiie »). — A. Thomas et Champeval. Nouveaux documents sur

Bertrand de Grifeuille. — A. Thomas. Le mobilier d'un bourgeois de Périgueux en 1428 (corrections au texte publié par F. Villepelet dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*). — L.-G. Pélissier. Une correspondance inédite de Thomassin Mazangues (1737-1741). — J. Calmette. Un concours professoral à la Faculté de médecine de Montpellier au xvie s. (1574). = C.-rendus : *J. Guiraud*. Cartulaire de N.-D. de Prouille (nombreuses observations sur l'albigéisme par Guignebert). — *Ch. Bémont*. Rôles gascons (t. III. Long article de P. Boissonnade; l'imprimeur a trahi l'auteur de ce compte-rendu en lui faisant dire que les actes publiés dans ce t. III se rapportent au règne d'Édouard II). — *R. Bonnat*. Mémoires de Pierre Verdolin, procureur-syndic du district de Tonneins (ces Mémoires n'intéressent guère que l'histoire d'Aiguillon et des localités environnantes au temps de la Révolution. Copieuse annotation pour laquelle ont été mises à profit les archives du Lot-et-Garonne). — *J. Poux*. La cité de Carcassonne à la fin du xvie s. (histoire monumentale de la cité d'après des comptes de 1563-1609). = Cette livraison se termine par une table décennale, 1899-1908.

23. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. T. XXXIV, 1907, n°s 3-4. — A. Rey. Bouchart et Guillaume Du Ru (notes sur deux personnes, de la même famille sans doute, dont l'une est nommée dans le *Grand Testament* de Villon). — G. Marcel. Marché pour la construction d'une partie du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, 24 janvier 1594. — L. Raulet. Billets mortuaires et autres documents concernant des professeurs du Collège royal de France, 1622-1660. — G. Marcel. Concours organisé à Antony en 1790 pour la propagation de la culture de la pomme de terre. — A. Vidier. Bibliographie de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1905-1907.— (Dans le discours du Président devant l'Assemblée générale annuelle, on trouvera des détails inédits sur Concini et sa femme, ainsi que sur les autres Italiens que Marie de Médicis avait amenés en France avec elle). = T. XXXV, 1908, n° 1. E. Dacier. Une *Description de Paris* de Piganiol de La Force, illustrée et annotée par Gabriel de Saint-Aubin (avec de curieuses planches). = N° 2. H. Vial. La Roquette. La seigneurie et le fief de la Grande Chambrerie (après la mort du dernier grand chambrier, qui était le second fils de François Ier, en 1545, les fiefs dépendant de cet office firent retour au domaine, qui se trouva de la sorte posséder la plus grande partie du faubourg Saint-Antoine actuel. Au même siècle, la Roquette fut une maison d'agrément qui appartint aux Robertet, puis au comte de Cheverny. Publie un arpentage de ce fief en 1582, avec un plan restitué).

24. — Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. T. XXXIV, 1906. — R. Busquet. Étude historique sur le collège de Fortet, 1394-1764 (fin). — E. Dacier. Les dernières années d'une danseuse du xviiie s. Quelques documents inédits sur

Mlle Sallé. — A. Vidier. Le trésor de la Sainte-Chapelle. Inventaires (1re partie contenant les inventaires antérieurs au XVIe s., dont le texte nous a été conservé. Ces inventaires sont d'un prix inestimable au point de vue archéologique).

25. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. 1907. — F. Carrel. A propos de deux lettres de J.-C.-M. Costé, député du Havre aux Cinq-Cents, sur les journées des 18 et 19 brumaire (l'annonce du coup d'Etat fut accueillie avec enthousiasme au Havre). — Ph. Barrey. Notice sur les constructeurs de navires havrais (organisation des corporations de charpentiers et de calfats du XVIIe au XIXe s.; détail sur les constructeurs de navires et sur le mouvement de constructions maritimes au port du Havre du XVIe s. à nos jours; historique du chantier de construction fondé en 1816 par Augustin Normand).

26. — La Révolution dans l'Aube. T. I, 1908, n° 2 (voir *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 449). — O. Beuve. Lettres de Claude Huez, maire de Troyes, député à l'Assemblée des notables, 1787 (ces lettres donnent quelques détails sur l'ouverture de l'assemblée). — L. Morin. Les distractions poétiques des suspects internés au grand séminaire de Troyes pendant la Terreur (suite; fin au n° 3. Donne des notices documentées sur tous ces détenus). — A. Michelot. A la veille de Valmy (publie et commente des actes et des lettres, émanées des autorités départementales, relatives à l'organisation de la défense; suite au n° 3). — Mélanges et documents (à signaler une notice sur Bigot d'Engente, trésorier de Louis XVIII à Gand, en 1815, par E. Maury). = N° 3. P. Dollat. Lettres de citoyens aux Assemblées nationales (1792-1793). — O. Beuve. Arcis-sur-Aube en 1830 (fin).

27. — Revue de Gascogne. Nouv. série, t. VIII, 1908, n° 7. — P. Coste. A propos de la correspondance de saint Vincent de Paul. Lettres inédites et à rééditer (le recueil publié en 1880-88 est très insuffisant; observations complémentaires au n° 8). — A. Plieux. Ban et arrière-ban des gentilshommes du Condomois au XVIe s. (publie un « rôle » de 1554). — J. Contrasty. Le clergé français réfugié en Espagne, 1792-1802 (suite ici et aux nos 8-9 : étudie le régime auquel le clergé français fut soumis en Espagne et sa répartition dans les couvents). — A. Degert. Après la première Séparation. État religieux des Landes en 1801 (publie un rapport rédigé par le préfet des Landes en août 1801). = N° 8. L. Médan. La Gascogne et l'appel royal de 1759 (en 1759, Louis XV demanda à ses sujets de faire porter, contre promesse d'indemnité, aux diverses monnaies de Paris et de la province la vaisselle d'argent dont ils pouvaient disposer afin de subvenir aux frais de la guerre; cet appel eut peu d'écho en Gascogne). — V. Foix. État économique de l'élection des Landes en 1728 (publie les réponses faites à un questionnaire adressé en 1728 au receveur des tailles des Landes). — A. Degert. Bulletin gascon (revue des dernières publications inté-

ressant la Gascogne). = N° 9. J. Lestrade. Chanoines d'Auch et prédicateur de l'Avent en 1677 (publie une ordonnance de l'archevêque d'Auch, Lamothe Houdancour, sur un conflit soulevé entre les chanoines et un prédicateur qui avait omis de leur rendre visite). — L. Médan. Une entreprise agricole en Béarn au xviiie s. (pour la culture et l'exploitation de peupliers d'Italie, 1774). = C.-rendu : *F. Gabent*. Les Illuminés ou Anticoncordataires de l'ancien diocèse de Lombez (bon).

28. — Revue de l'Agenais. T. XXXV, 1908, n° 3. — Marboutin. Autour du sacre de M. Constant, évêque du diocèse de Lot-et-Garonne (1791). — Ph. Lauzun. Le château de Lauzun (suite ici et aux n°s 4-5 : Lauzun et ses seigneurs au moyen âge, aux xvie et xviie s.). — R. Bonnat. Les baptêmes civiques (en Lot-et-Garonne, 1793-94). — Couyba. Les poteaux indicateurs des routes sous Louis XIV (on voit l'intendant de Guyenne en faire planter en Agenais, 1693). — J. Dubois. Les détenus de Marmande sous la Terreur (suite ici et aux n°s 4-5). — J. Broconnat. La Roumieu (suite ici et au n° 5; histoire de la collégiale de la Roumieu, de l'hôpital et du couvent des Clarisses jusqu'à la Révolution; la seigneurie de Fimarcon sous les vicomtes de Lomagne). = N° 4. J. Momméja. Un domaine historique : Vérone-Vivès et les Scaliger (le petit domaine de Vivès, près d'Agen, fut possédé par le médecin italien Jules-César Scaliger après son mariage avec Andiette de Laroque-Lobéjac. Sous Louis XIV, ses héritiers furent autorisés à prendre le nom de l'Escale en y ajoutant celui de Vérone, et ce dernier finit par se substituer à celui de Vivès; suite au n° 5). — R. Bonnat. Les sources de l'histoire révolutionnaire en Lot-et-Garonne. La série L des Archives départementales (montre comment des ventes successives ont dispersé les archives révolutionnaires du département et comment on a réussi à reconstituer la série L).

29. — Revue de l'Anjou. 1908, t. LVI, n° 6. — E. Queruau-Lamerie. La justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. La commission Proust; sa création, son personnel, ses jugements, 5 déc. 1793-14 janv. 1794 (commission instituée à Angers pour rétablir la discipline dans l'armée envoyée contre les Vendéens et châtier ces derniers; fin au t. LVII, n°s 1 et 3). — La Bessière. Ecoles libres laïques à Angers pendant le xixe s. (suite ici et t. LVII, n°s 3-4 : écoles de filles, 1823-1890). = T. LVII, n° 1. H. Faye. Le clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution, 1789-1801 (fin). = N° 4. B. Bois. Recherches historiques sur l'enseignement primaire en Anjou des origines jusqu'à nos jours (1° les écoles de grammaire et les écoles cantorales des xive-xve s.). — J. Denais. Le portefeuille d'un curieux (publie une *Carmagnole* vendéenne et des documents des xvie-xviiie s. concernant Beaufort et les francs-maçons de Beaufort).

30. — Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. 1907, févr. — Cornu. Le château de Bearn à Saint-Cloud (fin en mai).

— Dr Duhant. Le lycée de Versailles (suite aux nos suiv.; fin en mai 1908). — Gatin. Versailles pendant la Révolution (cette importante étude s'est continuée pendant toute l'année 1907 et l'année 1908). = Mai. G. de Pellerin de Latouche. Les biens de l'Église à l'Étang-la-Ville (leur destinée pendant la Révolution et leur reconstitution au Concordat). — A. Rey. Au temps de Mme d'Houdetot et de J.-J. Rousseau (suite en août et nov. 1907 et août 1908). = Août. J. Fennebresque. Mme Élisabeth. Lettres et documents inédits (extraits d'un manuscrit de la Ctesse Diane de Polignac, et trois lettres de Mme Élisabeth à la Mise des Moustiers-Mérinville). = Nov. P. Fromageot. Laudrin, représentant du peuple en 1848 (avocat distingué, républicain ardent, combattant de 1830 et 1848, Laudrin fut, de 1841 à 1845, un défenseur courageux de la République et de l'ordre). = 1908, févr. E. Tambour. Un épisode de la Terreur (curieuse histoire de l'arrestation de Delaine d'Envers et de Vial, membres du Directoire du district de Dourdan, ainsi que de treize habitants de Bonnelles, qui restèrent emprisonnés de novembre 1793 à juillet 1794 sans qu'on pût savoir ce qui leur était reproché, sans doute sur une vague dénonciation d'un chirurgien nommé Nonton). = Mai. Baron de Ville-d'Avray. Mémoires de Marc-Antoine Thierry, baron de Ville-d'Avray, premier maire de Versailles (fin en août; ces souvenirs du premier valet de chambre de Louis XVI sont curieux pour l'histoire de la domesticité royale). = Août. P. Fromageot. Légendes et reliques versaillaises du Val Vigezzo en Ossola (ces étoffes, conservées dans l'église de Craveggia, sont d'une authenticité douteuse). — Id. Une chasse à Versailles en 1408.

31. — Revue de Saintonge et d'Aunis. T. XXVIII, 1908, no 3. — Ch. Dangibeaud. La fin du dernier président du présidial de Saintes (1800) et la maison de Henri IV. — E.-J. Guérin. Le Dr Joseph-Ignace Guillotin (suite; fin aux nos 4-5 : Guillotin à la Constituante; son rôle dans l'adoption de la guillotine; dans la propagation de la vaccine; sa mort, 1814). = No 4. J. Anglade. Le troubadour Rigaut de Barbezieux (fin XIIe-début XIIIe s.). — Mémoire sur les religionnaires; état actuel des religionnaires (en Poitou, Aunis et Saintonge; mémoire adressé au roi en 1746-48).

32. — Revue d'histoire de Lyon. T. VII, 1908, no 5. — Lévy-Schneider. Un Lyonnais oublié : l'abbé Audra, 1713-1770 (un des représentants du catholicisme éclairé du XVIIIe s.; chercha à concilier la religion avec les idées philosophiques du temps; fut l'auxiliaire le plus actif de Voltaire dans l'affaire Sirven). — M. Buffenoir. Le féminisme à Lyon avant 1848 (article à rapprocher d'un article de M. Abensour paru dans *la Révolution franç.* d'oct. 1908. Le féminisme trouva à Lyon un organe dans le journal ouvrier *l'Écho de la fabrique* dès 1833). — C. Riffaterre. La fabrique lyonnaise en 1810-1811 (étudie la crise qui sévit alors sur l'industrie des soies lyonnaises et publie quelques statistiques; fin au no 6). = Document : Baptême de François de La

Guiche, 1604. = N° 6. Lévy-Schneider. Projet d'association entre les fabricants lyonnais par le publiciste Kauffmann, 1845 (pour diminuer les inconvénients de la concurrence, Kauffmann préconisa des associations entre fabricants d'une même spécialité de tissus, persuadé « que la réunion de la production dans un petit nombre de mains est une cause puissante de prospérité »). — Dutacq. L'élection d'un représentant du Rhône à l'Assemblée nationale au mois de sept. 1848 (récit de la lutte électorale qui aboutit à l'élection de Bonaparte). — E. Vial. Les sergents-majors de la ville de Lyon (1567-1790).

---

33. — Historische Vierteljahrschrift. T. XI, 1908, n° 4. — R. Fester. La sécularisation de l'histoire (coup d'œil sur l'évolution qui s'est produite dans la manière d'écrire l'histoire depuis l'antiquité jusqu'à nos jours). — E. von Moeller. L'antitrinitaire Jean-Paul Alciat (né vers 1520 à Savigliano, près Turin; fait bourgeois de Genève en 1555, fait partie en 1556 du conseil consistorial de la ville, qu'il quitte en 1558 à la suite de démêlés avec Calvin au sujet de la Trinité; son procès à Genève, 1559; il se retire en Pologne). — A. Herrmann. Frédéric-Guillaume III et sa participation à la réforme de l'armée jusqu'en 1813 (montre, contrairement à M. Thimme, qui attribue à Frédéric-Guillaume III un rôle personnel dans les réformes militaires de Scharnhorst, qu'il en faut revenir à l'opinion de Ranke : Frédéric-Guillaume III est incontestablement un des plus médiocres représentants des Hohenzollern de son époque). — K. Hadank. Pour la discussion sur la bataille de Legnano, 1176 (sur les forces des armées en présence et le rôle joué par l'infanterie lombarde). — G. Kentenich. Les prétentions pontificales à l'approbation et la Bulle d'or (M. Zeumer a soutenu à tort que la Bulle d'or de 1356 laissait intactes les prétentions du pape à l'approbation de l'élection impériale). = C.-rendus : *E. Millard*. Une loi historique; fasc. 3-4 (discussion par E. Bernheim). — *A. Cartellieri*. Philipp II. August, König von Frankreich; II (quelques rectifications de détail par R. Holtzmann). — *H. Koch*. Gesch. des Seidengewerbes in Köln von 13 bis z. 18 Jahrh. (important). — *W. Andreas*. Die venezianischen Relazionen u. ihr Verhältniss zur Kultur der Renaissance (intéressant). — *F.-A.-L. von der Marwitz*. Ein märkischer Edelmann im Zeitalter der Befreiungskriege, publ. p. *F. Meusel;* t. I (mémoires intéressants, mais très tendancieux).

34. — Historische Zeitschrift. 1908, t. CI, n° 3. — A. Schultze. La législation concernant les étrangers et les tribunaux d'étrangers dans les cités allemandes du moyen âge (étude juridique d'où il ressort que la situation faite dans les cités allemandes du moyen âge aux personnes étrangères à la cité ne dérivait pas de l'ancien droit germanique, mais des conditions mêmes de la vie communale et que la législation qui les concernait fut surtout dictée par le désir de protéger les citoyens contre la concurrence du dehors). — C. Mirbt. L'historiographie du

concile du Vatican (de 1870 : indique les principaux travaux consacrés à ce concile et examine le dernier en date, la *Geschichte des Vatikanischen Konzils* de Th. Granderath). — F. Keutgen. L'histoire de la Belgique au moyen âge (c.-rendu de l'*Hist. de Belgique*, de H. Pirenne, t. I-III). = C.-rendu : *A. Predeek*. Papst Gregor VII, König Heinrich IV u. die deutschen Fürsten im Investiturstreit (suppose à tort que c'est Grégoire VII lui-même qui projeta de se rendre en Allemagne; d'où toutes sortes de déductions erronées).

35. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. T. LXXXIV, 1904, n° 1. — K. Holder. Les dernières recherches sur l'histoire de la législation en matière d'amortissement (indique les conclusions auxquelles aboutissent les derniers travaux faits en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en France sur les efforts faits depuis le moyen âge pour limiter la faculté d'acquérir de l'Église). — Schmidlin. Les theories de politique ecclésiastique du xiie s. (d'après les écrits de Gerhoh de Reichersberg, d'Honorius d'Autun, de Hugue de Saint-Victor, de Robert Pulleyn, de saint Bernard et de Jean de Salisbury, qui représentent bien les diverses conceptions politiques, depuis les idées de domination universelle jusqu'à celles qui aboutissent à la séparation entre le sacerdoce et l'Empire). — A. Rösch. Le droit ecclésiastique au siècle de l'« Aufklärung » (suite ici et aux n°s 2 et 4; fin en 1905, n° 1. Étude détaillée du joséphisme; des conséquences de la fameuse formule : « C'est l'Église qui est dans l'État et non l'État dans l'Église », et de la théorie des droits de l'État « circa sacra »; l'auteur termine en montrant dans quelle mesure le joséphisme a influé sur les conceptions modernes touchant la situation faite à l'Église). — C. Blasel. La situation de l'Église en Italie au temps de Grégoire le Grand (fin au n° 2). — N. Hilling. Felinus Sandeus, auditeur de Rote (depuis 1484; détails sur le fonctionnement de la Rote au xve s.). = N° 4. N. Schmid. Décrets ecclésiastiques des évêques de Passau Otton de Lonsdorf (1254-65) et Guichard de Perchtoldsdorf (1280-82). — Sägmüller. Loisy et le droit ecclésiastique. — J.-G. Mayer. Les droits de patronage en Suisse (les droits de patronage sur les bénéfices ecclésiastiques tendirent à passer des mains des seigneurs à ceux de l'État à partir de l'établissement de la Confédération). = T. LXXXV, 1905, n° 1. P. de Chastonay. Les canons du concile de Sardique (en maintient l'authenticité contre J. Friedrich). — P. Wirtz. Le concordat français de 1801 (négociations préliminaires; conclusion de concordat; son application jusqu'à nos jours; fin au n° 2). = N° 2. N. Hilling. L'importance de la « justa causa » pour la validité de la sentence d'excommunication (fin aux n°s 3-4; recherche d'ordre canonique : l'auteur remonte à l'époque de Grégoire VII et descend jusqu'au temps de Gerson et de Savonarole). = N° 3. E. Göller. Les commentateurs des règles de la chancellerie apostolique de la fin du xve s. au début du xviie (fin en 1906, n°s 1 et 2). — H. Schindler. La formation des droits de patronage des laïcs et des ecclésiastiques dans la législation germa-

nique et canonique (c'est aux ve-vi^e s. qu'on trouve les premières traces du droit de patronage, et il est d'abord exercé par des personnages ecclésiastiques; le droit de patronage des laïcs se développe plus tard et d'abord en Espagne, d'où il gagne la Gaule; il se trouve étendu et régularisé en pays germanique). = N° 4. E. Hirsch. La vie et les œuvres du cardinal Deusdedit (étude détaillée). = T. LXXXVI, 1906, n° 1. E. Hirsch. La notion de simonie et sa prétendue extension au xie s. (contre Hinschius, Mirbt et Dresdner, montre que l'on englobait déjà au ive s. sous le nom de simonie non seulement le trafic des bénéfices, mais les collations de bénéfices par recommandations ou échanges de services; au xie s., on n'y engloba nullement l'investiture par les laïcs). — J. Freisen. Le Saint-Siège et la réglementation de l'organisation des églises catholiques dans les petits États de la Confédération germanique depuis le début du xixe s. (nulle part l'autorité pontificale n'a pu y faire triompher son droit exclusif à réglementer l'organisation purement ecclésiastique, par exemple pour la limitation des diocèses ou l'organisation de l'enseignement religieux). = N° 2. A. Hüfer. L'institution de l'exemption monastique dans l'Église d'Occident (jusqu'à la fin du moyen âge; suite au n° 3).

36. — Byzantinische Zeitschrift. T. XVII, 1908, n°s 1-2. — R. Vári. Addition aux extraits historiques de Constantin Porphyrogénète (texte inédit d'une harangue militaire du xe s.). — Veis. Astros au moyen âge et la forteresse voisine d'Aria. — T. Schmit. Les peintures du monastère bulgare de Poganovo (art indépendant des influences byzantines). — Giannopoulos. Bulles de plomb d'Almyras. = C.-rendus : *A. Bellomo*. Agapeto Diacono (travail très complet). — *A. Heisenberg*. Nicolas Mesarites (texte inédit important pour les origines de l'empire de Nicée). — *Ganco Cénov*. La patrie originelle et la langue ancienne des Bulgares (tendancieux et sans critique). — *Radojčić*. Les deux derniers Comnènes sur le trône de Constantinople. = N°s 3-4. Papageorgiu. L'église de Saint-Démétrius à Thessalonique. — F. Görres. Justinien II et la papauté (étude du concile « in Trullo »). — Brooks. L'expédition de Constantin IV en Sicile (paraît peu vraisemblable). — Id. Qui était Constantin Pogonat? (c'est par une confusion que ce surnom a été attribué à Constantin IV; il appartient à Constant II). — A. Mentz. A propos de la chronologie byzantine (règles pour la réduction des dates byzantines). = C.-rendus : *Giduljanov*. Les patriarches orientaux à l'époque des quatre premiers conciles œcuméniques. — *L. Siciliano-Villanueva*. Diritto bizantino (important). — *Petrakakos*. Les règles monastiques dans l'église orthodoxe; I. La première organisation.

37. — Deutsche Rundschau. 1908, juin. — Blennerhassett. Les mémoires de Mme de Boigne, 1781-1866. — F. Adler. L'image de Zeus dans le temple d'Olympie. = Août. H. von Egloffstein. Le voyage de Charles-Auguste à Paris et en Angleterre en 1814 (fin en sept.; extraits

curieux des lettres écrites alors par le duc de Saxe-Weimar où il raconte ses impressions de voyage). — H. von Petersdorff. Publications tirées d'archives des familles prussiennes (à propos de la publication des mémoires de F.-A.-L. von d. Marwitz par F. Meusel et des mémoires de Caroline v. Rochow et de Marie de la Motte-Fouqué par Louise v. d. Marwitz). = Oct. Notes de Ihering sur Bismarck, publ. p. H. von Poschinger (souvenirs d'une réception en 1885). — Th. Zichy. Hongrie et Autriche (historique de leur union; fin en nov.). — P. Viereck. Les actes sur papyrus d'Hermupolis. Un tableau de la vie urbaine à l'époque romaine. = Nov. J. von Kelle. L'évolution des universités allemandes (vue générale).

38. — Forschungen zur brandenburgischen u. preussischen Geschichte. T. XX, 1907, fasc. 2. — M. Hass. Les annuaires prussiens comme sources historico-statistiques (fin, avec une bibliographie de ces annuaires). — E. Hubrich. Sur la formation de l'unité nationale prussienne (montre comment s'est peu à peu formée et précisée l'idée nationale prussienne depuis le temps du Grand Électeur jusqu'en 1848). — C. Grünhagen. Les deux premiers ministres particuliers de Silésie (analyse l'œuvre politique de L.-W. von Münchow, 1742-53, et de J.-E. von Massow, 1753-1755). — R. Smend. L'État brandebourgeois-prussien et le tribunal de la Chambre impériale (étudie de ce point de vue les rapports du Brandebourg et de l'Empire de la fin du xve s. au xviiie s.; extrait d'une histoire de la Chambre impériale, qui paraîtra sous peu). — F. Thimme. Le Journal du corps d'armée d'Yorck dans la campagne de 1812 par Seydlitz (montre d'après les papiers mêmes de Seydlitz que son témoignage sur la convention de Tauroggen ne saurait être écarté, contrairement à ce qu'a admis Droysen). = C.-rendus : *J. Pechel.* Die Umgestaltung der Verfassung von Soest im Zeitalter Friedrich Wilhelms I u. Friedrichs II, 1715-52 (bon; rectifications de détail par M. Hass). — *J. Strieder.* Kritische Forschungen zur österr. Politik vom Aachener Frieden bis z. Beginne des Siebenjähr. Krieges (les conclusions de l'auteur, souvent neuves, sont aussi parfois très contestables). — *J. Ziekursch.* Beiträge zur Characteristik der preuss. Verwaltungsbeamten in Schlesien bis z. Untergange des friderizianischen Staates (approfondi, mais des erreurs; article de M. Haas; au fasc. suiv., polémique entre l'auteur et M. Hass). — *A. v. Janson.* König Friedrich Wilhelm III in der Schlacht (le portrait que l'auteur nous trace est sujet à caution). = T. XXI, 1908, fasc. 1. W. Füsslein. Les tuteurs du margrave Louis l'Ancien de Brandebourg, 1323-1333. — M. Gilow. La « faide » de Dalmin de l'an 1444; contribution à l'histoire de Frédéric Dent-de-Fer et à l'histoire de la juridiction ecclésiastique dans la marche de Brandebourg au xve s. (il s'agit de l'acte publié par Riedel, *Codex diplom. Brandenburg.*, t. I, p. 188). — P. Schwartz. Un projet d'unification religieuse à l'époque de l' « Aufklärung » (1783-88). — P. Ezygan. La censure française pendant l'occupation de Berlin et son directeur, le pasteur Hauchecorne, en 1806-1808 (la censure fut exercée

très sévèrement sur toutes les publications périodiques et autres; publie plusieurs rapports de Hauchecorne). — A. Skalweit. Frédéric le Grand et l'administration de Masuren (un des coins les plus déshérités de la Prusse orientale et à l'amélioration duquel Frédéric s'employa avec le plus de suite). — F. Stiller. L'assistance publique à Berlin avant 1820 (depuis le XIIIe s.). — F. Thimme. La mission secrète de l'aide de camp Wrangel, 1812 (complément à l'article publié au t. XVIII; maintient contre les critiques de M. Lehmann ce qu'il a dit de la mission dont Wrangel fut chargé par Frédéric-Guillaume pour provoquer la convention de Tauroggen; publie de nouveaux papiers de Wrangel relatifs à cette mission). — W. Stolze. Pour l'histoire de la fondation du « Directoire général » (actes de 1721-22). — G. Sommerfeldt. Les premiers gouverneurs du prince Frédéric-Guillaume (futur roi Frédéric-Guillaume II) et de son frère, le prince Frédéric-Henri de Prusse. — F. Meusel. La solde de l'armée dans l'ancienne Prusse et sa réforme, 1808. — J. v. Pflugk-Harttung. La destruction de la brigade Sohr le 1er juillet 1815 (dans un combat de cavalerie aux environs de Versailles). = C.-rendus : *W. Petonke*. Der Konflikt zwischen Preussens Staats- und Heeresleitung während der Okkupation in Frankreich, 1815 (les conclusions de cette dissertation sont, en général, solides). — Fr.-A. von der Marwitz. Lebenbeschreibung, éd. *F. Meusel* (longue analyse par F. Thimme). — *E. v. Meier*. Französ. Einflüsse auf die Staats- und Rechtsentwicklung Preussens im 19 Jahrh.; t. II : Preussen u. die franz. Revolution (long examen critique par O. Hinze).

39. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1908, mai. — *H. Hirt*. Die Indogermanen (discussion par R. Meringer). — Derniers travaux sur les inscriptions runiques (important article de v. Grienberger). = Juillet. Oesterreichischer Erbfolgekrieg, 1740-48; t. VII, par *O. Criste* (beaucoup de vues contestables). — *J. Hansen*. Gustav von Mevissen. Ein rheinisches Lebensbild, 1815-99 (copieux résumé de l'ouvrage par F. Rachfahl). — *G.-H. Müller*. Das Lehns- und Landesaufgebot unter Heinrich Julius v. Braunschweig-Wolfenbüttel (article à lire de W. Erben). — Oberrheinische Rechte; II : Schwäbische Rechte, fasc. 1, publ. p. *Ch. Roder* (édition soignée, mais qui laisse beaucoup de questions en suspens). — Pommersches Urkundenbuch; t. VI (1321-25), publ. p. *O. Heinemann* (utiles corrections et remarques critiques par M. Perlbach). = Sept. *J. Benzinger*. Hebräische Archäologie; 2e éd. (remarquable; long article de H. Gressmann). = Oct. *P. Wendland*. Die hellenistisch-röm. Kultur in ihren Beziehungen zu Judentum u. Christentum (remarquable synthèse, pleine d'originalité, où l'on trouve, avec quelques interprétations contestables, des vues neuves et solides). — *P. Fraccaro*. Studi Varroniani. De gente populi Romani libri IV (essai très imparfait pour reconstituer l'œuvre de Varron). — *E. Petersen*. Die Burgtempel der Athenaia (article de G. Körte). — *A. v. Domaszewski*. Die Anlage der Limeskastelle (très contestable).

40. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. T. XXXIV, n° 1. — Rapport sur la 33e assemblée annuelle de la direction centrale des *Monumenta Germaniae hist.* — S. Hellmann. La formation et la tradition manuscrite des *Annales Fuldenses* (fin : rejette la filiation des manuscrits admise par M. Kurze et en substitue une nouvelle; termine en montrant la place occupée dans la littérature historique du moyen âge par les *Annales Fuldenses*). — H. Bresslau. Notes pour les diplômes de Conrad II (1° détermine l'itinéraire de Conrad II en 1026, lors de sa première expédition d'Italie; 2° étude critique des diplômes pour Côme; 3° des diplômes pour Trente et Brixen, juin 1027). — H. Bloch. Sur la tradition manuscrite et la composition du *Chronicon Ebersheimense* (avec une édition des premiers chapitres). — B. Schmeidler. Extraits de la *Cronica di Lucca* du ms. Palatinus 571 (notes des années 845-1304, en italien). — E. Caspar. Pour l'histoire du Mont-Cassin dans le haut moyen âge (étudie une bulle fausse de 748 et un acte faux du xiie s.). — S. Hellmann. Desiderata (c'est par suite d'une fausse conjecture qu'on a donné à Charlemagne une femme de ce nom). — W. Lewison. Otton de Freising et le privilège de Frederic Ier pour le duché d'Autriche. — F. Kern. Extraits du recueil des lettres de Jean d'Arbois (étudié par Hauréau, *Hist. littér. de la France*, t. XXXII. Publie quelques lettres intéressant l'histoire de l'Empire au début du xive s.).

41. — Verhandlungen des histor. Vereins von Oberpfalz u. Regensburg. T. LV, 1903. — Andreas. Querelles de préséance aux xviie-xviiie s. Tableau de mœurs (d'après les archives d'Amberg). = T. LVI, 1904. F. Hüttner. Généalogie du pasteur luthérien Georg Eckenberger († 1639), avec un appendice sur les généalogies de Christophe Agricola, d'Amberg (1607-44), et de Gui Ender, de Ratisbonne, 1594-1623 (étude de trois manuscrits généalogiques de Munich). = T. LVII, 1905. C. Will. Contribution à l'histoire de la blessure reçue par Napoléon Ier devant Ratisbonne, 23 avril 1809 (sur l'endroit précis et l'heure où Napoléon fut blessé). — Wasiliewski. Le commerce de Kiew avec Ratisbonne dans l'ancien temps (depuis le début du xe s.; rectifie et complète nos connaissances sur le commerce de l'Allemagne avec la Russie méridionale).

42. — Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte. T. VI, 1908, nos 3-4. — G. Volpe. Montieri : constitution politique, structure sociale et activité économique d'une terre minière toscane au xiiie s. (aperçu sur l'histoire de l'exploitation minière en Toscane et dans l'île d'Elbe au moyen âge, spécialement aux xiie et xiiie s.; histoire sommaire de Montieri dans ses rapports avec Volterra, Sienne et Florence aux xiie-xiiie s.; les mines d'argent de Montieri, leur exploitation au xiiie s., à la fois par des gens du pays et par des Allemands; les exploitations de Montieri et de Massa donnent le branle à celle de Sienne, qui atteint une importance considérable au début du

XIVe s.; 10 documents en appendice). — A. Ballard. Le manoir de Woodstock au XIIIe s. (d'après des comptes des années 1243-1307). — A. Westermann. La faillite de la société commerciale des frères Zangmeister à Memmingen en 1560 (ils furent entraînés dans la grande crise financière internationale provoquée par la banqueroute franco-espagnole de 1557; donne des indications précises sur les marchandises dont ils faisaient commerce et sur leur chiffre d'affaires; retrace les détails de la liquidation de l'entreprise). — R. Angliviel de La Beaumelle. La question du pain à Bordeaux et l'insurrection fédéraliste de juin-oct. 1793 (montre comment Bordeaux fut réduit par la famine, savamment entretenue). — A. Grund. Les progrès de la civilisation sur les confins de la Pologne et de l'Allemagne (examen de l'etude géographico-historique de M. Hanslik, *Die Kulturgrenze und der Kulturzyklus in den polnischen Westbeskiden*). — P. Hennig. Documents commerciaux de la fin du moyen âge (c.-rendu des *Buchhändleranzeigen des 15. Jahrh.* publ. en fac-similés par K. Burger). — W. Michael. L'escroquerie de la Mer du Sud en 1720 (reprend en détail l'histoire de cette scandaleuse affaire de spéculation où le gouvernement anglais se trouva compromis). = C.-rendus : *Pawlow-Silwansky*. Le système féodal dans l'ancienne Russie. — *Roller*. Die Einwohnerschaft der Stadt Durlach im 18. Jahrh. (a tenté de déterminer la population de Durlach en prenant pour base les registres paroissiaux).

43. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Nouv. série, t. XXI, n° 3. — J. Beinert. Les passages du Rhin strasbourgeois au moyen âge (détermine l'emplacement des trois passages du Rhin qui dépendaient des domaines de l'évêque de Strasbourg). — K. v. Reitzenstein. La campagne de 1622 sur le haut Rhin. Landenburg et Haguenau (suite; fin au n° 4 : Haguenau, assiégé par Tilly, est débloqué par Mansfeld). — K. Engel. Beinheim, étape alsacienne du XVIIIe s. (d'après un registre de l'étape pour les années 1745-1764, nous renseignant sur les mouvements des troupes qui prirent part aux guerres de Frédéric le Grand). — M. v. Gulat-Wellenburg. Le siège de Neuf-Brisach en 1815 (d'après les archives de la Guerre de Vienne et Dresde et les archives du grand-duché de Bade, éclaircit cet épisode obscur de la guerre d'Alsace après le retour de Napoléon; l'armée assiégeante, par la multiplicité des contingents qui la composaient et qui venaient de tous les points d'Allemagne, donne en petit une idée de ce que fut la « levée européenne » organisée contre l'Empereur).

---

44. — Annales de la Société d'émulation de Bruges. 1908, n° 1. — E. Rembry. Les origines du nouveau chapitre de Saint-Bavon à Gand (reconstitution du chapitre cathédral après le Concordat de 1801). — L. Gilliodts van Severen. Le service des postes à Bruges de 1280 à 1344 (organisation et dépenses; d'après les documents des archives communales de Bruges). — W.-C. Robinson. L'Angleterre et la Com-

pagnie d'Ostende (tend à prouver que, contrairement à l'opinion reçue, l'opposition à cette Compagnie fut, au XVIIIe s., plus forte en Angleterre qu'en Hollande). = C.-rendus : *F. de Coussemaker*. Les Mémoriaux du chanoine Damman (nombreux détails intéressants pour l'histoire de l'évêché d'Ypres en 1736-1775). — *D. Schäfer*. Hanserecesse von 1477-1530 (particulièrement important pour la question des Osterlings qui veulent quitter Bruges pour Anvers). — *J. Meyhoffer*. Le martyrologe protestant des Pays-Bas (exagération du point de vue protestant). = N° 2. L. Ghys. Les otages brugeois en 1793 (épisode de l'occupation française en Flandre après la bataille de Neerwinden). = C.-rendus : *P. Verhaegen*. Journal d'événements divers et remarquables (1767-1797) rédigé par Robert Coppieters, bourgmestre de Bruges et député des États de Flandre (source importante pour l'histoire de la vie publique et privée en Flandre au XVIIIe s.). — *P. Fredericq*. Essai d'une histoire du mouvement flamand (intéressant, mais manque d'objectivité). — *De Bray*. Considérations politiques sur la révolte des provinces belges en 1789 (d'après la correspondance du comte de Bray, diplomate contemporain).

45. — Archives belges. 1908, n° 1. — *N. Tillière*. Histoire de l'abbaye d'Orval (bon travail de vulgarisation). = N° 2. *D.-D. Brouwers*. Cartulaire de la commune de Dinant (t. VII; nombreux actes du XVIIIe s. relatifs surtout à l'administration de la ville et des corps de métiers). — *G. Willemsen*. L'industrie linière en Flandre au XVIIIe s. (curieux épisode de la lutte entre le colbertisme et le libre échange). — *A. Wesslings*. Die konfessionellen Unruhen in der Reichstadt Aachen zu Beginn des 17 Jahrhunderts und ihre Entdrückung durch den Kaiser und die Spanier im Jahre 1614 (beaucoup de détails inédits). = N° 4. *M. Richter*. Desiderius Erasmus und seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften (Érasme voulait une réforme pacifique; Luther est un révolutionnaire; de là leurs différends). — *E. de Moreau* et *J.-B. Goetstouwers*. Le polyptique de l'abbaye de Villers (ce document du XIIIe s. fournit quantité de renseignements sur les relations sociales, la situation économique et la topographie). = N° 5. *A. Matchoss*. Die Kriegsgefahr von 1867. Die Luxemburger Frage (il est intéressant de le comparer au livre de Rothan, *l'Affaire du Luxembourg*; beaucoup d'exagérations prussophiles). = N° 6. *L. Godenne*. Malines jadis et aujourd'hui (résumé de tous les travaux parus jusqu'ici sur l'histoire politique, économique et artistique de cette ville). = N° 7. *J.-B. Goetstouwers*. Les métiers de Namur sous l'ancien régime (bonne monographie; l'auteur a une tendance à juger trop favorablement le régime corporatif). — *G. Smets*. Henri Ier, duc de Brabant, 1190-1235 (beaucoup de points de vue neufs; critique pénétrante).

---

46. — The English historical Review. 1908, oct. — Sir H. Howorth. Les Germains de César (suite : étudie le caractère et

l'origine des populations établies sur le Rhin moyen et inférieur et que César désigne par le terme général de Germains. La plupart étaient de race celtique; les Germains n'étaient venus s'établir en Gaule que depuis peu de temps avant César et il y avait alors des tribus celtiques sur la rive droite du fleuve). — C. G. Bayne. La première Chambre des communes de la reine Élisabeth (suite : étude minutieuse sur la composition de cette Chambre. Rien ne prouve qu'elle ait été nommée sous la pression du gouvernement). — C. Brinkmann. L'Angleterre et la Hanse sous Charles II. — J. H. Rose. Le traité de commerce franco-anglais de 1786 (l'auteur utilise des documents inédits; n'a-t-il pas connu l'important mémoire de M. Dumas sur le sujet et les discussions qu'il a soulevées?). — H. E. Salter. Les chartes de Henri Ier et d'Étienne conservées à la cathédrale de Lincoln (publie neuf chartes d'après des originaux scellés sur simple queue de parchemin). — C. Johnson. L'hommage pour la Guyenne en 1304 (publie un rapport adressé au roi d'Angleterre par deux commissaires qu'il avait envoyés en France pour l'excuser, lui et son fils, d'aller prêter hommage. Cet hommage était une des obligations consenties par Édouard Ier au traité de Paris, mai 1303; il ne fut prêté qu'en 1308 par Édouard II). — W. H. Woodward. Deux bulles du pape Alexandre VI, 10-19 sept. 1493 (dans l'une de ces bulles, publiée dans les *Mél. d'archéol. et d'hist.* en 1906, le pape désigne César comme le fils légitime de Domenico d'Arignano et Vanozza; cette bulle avait pour but de faciliter l'attribution d'un chapeau de cardinal à César, qui fut faite en consistoire le 20 septembre. Dans l'autre bulle, dont le texte est publié ici pour la première fois, le pape déclare que César est son propre fils, né lorsqu'il était lui-même évêque d'Albano; cette seconde bulle, qui démentait la première et qui disait, au moins sur ce point particulier, la vérité, avait pour but de garantir les intérêts temporels de son fils bâtard). — C. H. Firth. Un discours de Richard Cromwell, 14 octobre 1658 (c'est une déclaration de foi religieuse en réponse à une longue ovation du Dr Goodwin sur le Christ et son évangile). — K. G. Marsden. Les vices-amiraux des comtés maritimes (listes dressées d'après les archives de la marine au P. R. O. Elles ne remontent pas plus haut que 1525). = C.-rendus : *Gius. Gerola.* Monumenti veneti nell' isola di Creta. I, 2; II (important). — *F. R. Chapman.* The sacrist rolls of Ely (ces rôles s'étendent, avec de fréquentes lacunes, de 1291 à 1359; on peut relever d'assez nombreuses erreurs dans le glossaire). — *W. G. Benham.* The Oath book or Red parchment book of Colchester (transcription soignée d'un recueil intéressant, mais dont les morceaux, pour la plupart, ne sont pas datés). — *C. M. Ady.* A history of Milano under the Sforza (bon). — *H. A. Wilson.* The order of the communion, 1548 (très beau fac-similé d'un intéressant monument de littérature liturgique). — *Lady Blennerhasset.* Maria Stuart, Königin von Schottland (remarquable). — *P. Lehmann.* Franciscus Modius als Handschriftenforscher (bonne biographie de l'humaniste Modius, né à Aldenburg le

4 août 1556, mort à Aire le 23 juin 1597). — *W. Rye*. State papers relating to musters, beacons, Shipmoney, etc., in Norfolk, from 1626 (ces documents ont un intérêt non seulement local, mais général; il faudra les utiliser pour l'histoire militaire sous Charles Ier). — *J. A. R. Marriott*. The life and times of Lucius Cary, viscount Falkland (bon, mais sans recherches originales). — *M. P. Howard*. Lady Lettice, viscountess Falkland (intéressant; quelques documents nouveaux). — *Sir J. K. Laughton*. Letters and papers of Charles, Lord Barham, admiral of the Red squadron, 1758-1813 (important). — *A. L. Lowell*. The government of England (excellent). — *E. Owen*. A catalogue of the mss. relating to Wales in the British Museum; part III.

47. — Transaction of the Royal historical Society. 3e série, t. II, 1908. — W. Hunt. Adresse présidentielle (dans ce discours, M. Hunt analyse un journal ms. tenu par Denis Scully pendant un séjour qu'il fit à Londres en 1805 comme délégué chargé de présenter aux deux chambres de Parlement une pétition des catholiques irlandais). — C. H. Firth. Les ballades historiques concernant les règnes de Henri VII et de Henri VIII. — Sir H. Howorth. L'avènement de Gaius Julius César; ses anciens amis, ses ennemis, ses rivaux; 2e partie. — B. Williams. L'éclipse de la famille Yorke (raconte, d'après les « Hardwicke papers », la grandeur et la décadence de cette famille de 1760 à 1770). — Miss E. Fox. Le journal d'une dame noble (Margaret, lady Hoby, femme de Sir Th. P. Hoby, 1599-1605; son journal contient beaucoup de minutieux détails sur sa vie journalière, peu sur les événements politiques ou religieux, l'auteur étant d'opinions puritaines, mais sans aucun rigorisme). — Ch. Cotton. Les « Bardon papers »; recueil de documents contemporains sur le procès de Marie Stuart, 1586 (bref inventaire de ces papiers que l'on peut considérer comme le dossier formé par Hatton pour perdre la reine d'Écosse). — G. W. Forrest. La Bourdonnais et le siège de Madras en 1746 (récit minutieux et approfondi où l'auteur a utilisé des documents nouveaux). — Miss K. Hotblack. Le traité de Paris, 1763 (ce traité, bien qu'il ait fondé la grandeur coloniale de l'Angleterre, doit être, somme toute, paraît-il, considéré comme une déception pour la politique anglaise. Il ne répondait nullement au programme de Pitt, n'assurait à l'Angleterre que de maigres conquêtes et ne réglait aucun des différends qui faisaient de l'Angleterre et de la France des adversaires irréconciliables).

48. — The Athenæum. 1908, 30 oct. — *F. W. Maitland*. The constitutional history of England (recueil remarquable de leçons qui ont été professées à des époques différentes et où l'auteur n'a pas toujours donné toute sa mesure). — *W. Page*. The Victoria history of the county of Stafford; t. I. The Victoria history of the county of Kent; t. I. = 10 oct. *A. De Wolfe Howe*. The life and letters of George Bancroft (très intéressant). = 17 oct. *J. Stow*. A Survey of London, publ. p. *Ch. L. Kingsford* (excellente édition). = 24 oct. *J. Gairdner*. Lollard and the

Reformation in England (remarquable). — *E. G. Gardner.* Ste Catherine of Siena (excellent). — *W. Page.* The Victoria history of the county of Bedford; t. II. The Victoria history of the county of Dorset; t. II. — *W. Farrer* et *J. Brownbill.* The Victoria history of the county of Lancester; t. II. — La bataille d'Edington (suite de la discussion, désormais close). = 31 oct. *G. Douglas* et *Sir G. D. Ramsay.* The Panmure papers (intéressant pour l'histoire de la guerre de Crimée). — *C. R. R. Kent.* The early history of the Tories (intéressant). = 7 nov. *W. C. Piercy.* Murray 's illustrated Bible dictionary (ouvrage de valeur, conçu dans un sens très conservateur, mais non pas réfractaire aux résultats de la critique; c'est surtout pour les livres de l'Ancien Testament qu'il s'attache à défendre la tradition). — *Stoddart.* The girlhood of Mary, queen of Scots (beau livre qui apprend peu de nouveau). = 14 nov. *Cte d'Ilchester.* The Journal of Elizabeth, Lady Holland, 1791-1811 (très intéressant pour l'histoire littéraire et pour l'histoire sociale). — *H. Hall.* Studies in english official historical documents (ouvrage d'un dessin un peu mou, d'un plan un peu trop vaste, mais qui est de nature à rendre d'éminents services aux diplomatistes. Le formulaire qui l'accompagne le complète très utilement). — *Ch. H. Cooper.* Annals of Cambridge; t. V, 1850-1856.

---

49. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. T. XXXIII, 1908. — R. Hoppeler. La question des « Walser » (la population germanique du Haut-Valais fit preuve, au XIIIe s., d'une rare force d'expansion : franchissant de tous côtés la crête des Alpes, elle fonda, sur le versant italien, dans l'Oberland et surtout dans les hautes vallées des Grisons et du Vorarlberg, de florissantes colonies adonnées à la culture alpestre. L'étude comparée de l'organisation de ces communautés et de celles du Haut-Valais prouve l'origine valaisanne, souvent contestée, des « Walser »). — P. Bütler. Les relations de la ville impériale de Rottweil avec la Confédération suisse jusqu'en 1528 (elles aboutirent, en 1519, à un traité d'alliance perpétuelle; mais la situation excentrique de Rottweil, les intérêts qui l'unissaient à l'Empire et aux villes de l'Allemagne du Sud ne lui permirent pas de devenir suisse; les derniers liens furent rompus en 1689). — V. Gross. Histoire militaire de la Neuveville (renseignements et documents sur la vie militaire dans une petite ville du prince-évêque de Bâle, dont le contingent combattait dans l'armée bernoise en vertu d'un traité de combourgeoisie). — H. Türler. Les « Grands Plaids » de la Neuveville (origine et organisation d'une institution qui subsista, modifiée, jusqu'en 1798; texte inédit d'un rôle de la fin du XIVe s.). — J.-C. Muoth. La condition sociale et politique des « Walser » dans les Grisons (complète sur quelques points l'étude de M. Hoppeler; l'auteur est moins catégorique sur l'origine valaisanne des « Walser »). — W. Oechsli. De l'établissement des Burgondes et des Alemans en Suisse (reconstitue, à l'aide des seules sources littéraires, le sort du territoire de la Suisse

à travers le ve et le vi^e s.; fixe vers 455 l'établissement définitif des Alemans; longtemps disputée entre les deux peuples rivaux, l'ancienne *civitas Helvetiorum* subit ensuite les partages des rois mérovingiens; celui de 561 la coupa en deux par la ligne de l'Aar, qui devint limite ecclésiastique en même temps que politique; dès cette époque, la frontière politique n'a coïncidé que rarement avec la frontière ethnographique). — E. Gagliardi. La chronique zuricoise de Fridli Bluntschli (croit avoir retrouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville, à Zurich, une copie de l'œuvre de Bluntschli écrite au commencement du xvie s. et connue par deux témoignages contemporains). — G.-J. Peter. Du rôle de Zurich dans la guerre des paysans (1re part. : récit détaillé pour la période de février à avril 1653).

50. — Revue d'histoire ecclésiastique suisse. T. I, 1907. — A. Büchi. Les réformes du concile de Trente dans les couvents thurgoviens (contribution solidement documentée à l'histoire de la contre-réforme en Suisse). — M. Besson. Mémoire pour servir à l'histoire de saint Aimé, moine à Saint-Maurice et premier abbé de Remiremont (défend, avec quelques réserves, l'authenticité et la valeur de la *Vita S. Amati* du viie s., où M. Krusch ne voit que l'œuvre d'un faussaire du ixe). — D. Muratore. L'évêché de Lausanne et les subsides pontificaux en faveur de la croisade du comte Vert, Amédée VI de Savoie (publie, avec un commentaire, la liste des sommes perçues à cette fin dans l'evêche de Lausanne en 1365). — J.-G. Mayer. Chronique de Fridolin Bäldi, de Glaris, 1488-1529 (brèves annales, écrites vers 1525, par un homme qui avait quelque influence à Glaris et qui demeura attaché à la foi catholique). — M. Reymond. Un conflit ecclésiastique à Lausanne à la fin du xiie s. (texte d'une sentence arbitrale rendue vers 1192 entre l'évêque et le chapitre de Lausanne). — Le P. G. Meier. Le récit de la guerre de Kappel (1531), par Jean de Hinwil (ce témoin oculaire combattait dans l'armée zuricoise, bien que catholique, ce qui donne à la relation, dont le texte est publié pour la première fois, une objectivité qu'on ne rencontre guère chez d'autres contemporains). — A. Vogt. Ch.-L. de Haller et sa correspondance (publie quelques lettres de ce publiciste, qui fut l'un des chefs du gouvernement bernois de la Restauration, écrites peu avant sa conversion au catholicisme en 1820). — M. Besson. Les évêques de Genève, d'Abélénus à Bernard, 626-892 (notes biographiques réunies avec beaucoup de soin). = T. II, 1908, n°s 1-3. G. Schuhmann. Thomas Murner et le procès des Dominicains de Berne (montre que la relation en vers allemands de ce procès retentissant, due au polémiste strasbourgeois, vient à l'appui des conclusions favorables aux moines condamnés en 1509, récemment soutenues par MM. Paulus et Steck). — J.-P. Kirsch. La fiscalité pontificale dans les diocèses de Lausanne, Genève et Sion à la fin du xiiie et au xive s. (excellent tableau des diverses taxes réclamées par la Chambre apostolique; procédés de perception; évaluation du produit de ces impôts). — A. Scheiwiler. L'abbé Bernard II de Saint-Gall (jeunesse et débuts

de sa carrière ; la visite du couvent en 1595). — F. Fiala. Les écrivains soleurois depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du xvie s. (mémoire posthume, annoté par L.-R. Schmidlin). — F. Rüegg. Zwingli à l'Université de Vienne.

51. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde. T. VII, fasc. 2 (1908). — M. Hossfeld. Jean Heynlin, de Stein, humaniste allemand du xve s. (fin : séjour à Berne en 1480 ; dernières années passées à Bâle (1484-1496) comme prédicateur de la cathédrale, puis comme chartreux ; son activité réformatrice l'emporte alors sur son activité scientifique ; il est un digne représentant de cette première période de l'humanisme allemand, qui s'efforçait d'obtenir des réformes sans mettre en cause l'existence de l'Église). — K. Gauss. Pasteurs et maîtres d'école de Liestal (Bâle-Campagne) au temps de la Réforme. = T. VIII, fasc. 1 (1908). C. Roth. Les terriers de la seigneurie de Farnsburg (Bâle-Campagne), 1372-1461 (textes de trois terriers, avec commentaire). — A. Lechner. Des suites du traité de Dijon (1513) dans le canton de Soleure (troubles provoqués en 1514 par deux agents de la politique française qui cherchait à profiter du mécontentement général que les campagnes de Novare et de Dijon avaient fait naître dans le plat pays contre les magistrats des cantons). — E. Dürr. La chronique de Felix Hemerli (il y a tout lieu d'attribuer, avec l'auteur, l'une des continuations de la chronique de Zurich, publiées en 1900 par M. Dierauer, au polémiste zuricois qui, vers le milieu du xve s., prit si vivement à partie les Waldstätten dans son pamphlet : *De nobilitate et rusticitate dialogus*). — R.-P. Kölner. La garnison permanente de Bâle de 1804 à 1856.

52. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève. *Bulletin.* T. III, n° 1 (1907). — Eug. Ritter. Lettre du pape Clément VII à Pierre de La Baume, évêque de Genève (29 oct. 1525 ; intervient en faveur du duc de Savoie au cours des démêlés entre ce prince et les citoyens de Genève). = *Mémoires et documents.* T. XXVIII, n° 3 (1908). Ed. Chapuisat. Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française, 1798-1813 (important mémoire de 350 pages, d'après des documents inédits des Archives nationales, des archives de l'État et de la ville de Genève et de nombreux papiers de famille ; malgré les promesses du début et certaines améliorations dans le régime commercial, la prospérité économique de Genève fut gravement compromise par ces quelques années de domination étrangère). = T. XXXI, n° 1 (1908). E. Demole. Numismatique de l'évêché de Genève aux xie et xiie s. (decrit et classe les nombreux deniers episcopaux d'un trésor de monnaies découvert en 1892). — Ed.-L. Burnet. Essai sur la chronologie en usage dans les chartes du diocèse de Genève au xiie s. (étudie la manière de compter les années).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le cardinal Mathieu, membre de l'Académie française, est décédé à Londres des suites d'une opération le 26 octobre dernier. Il était âgé de 70 ans. On lui doit une excellente étude sur *l'Ancien régime en Lorraine et Barrois, 1698-1789* (1879), dont une 2e édition a paru en 1907, et un volume sur *le Concordat de 1801, ses origines, son histoire* (1903). On n'a pas oublié non plus le récit, plein d'une mordante ironie, qu'il donna du dernier conclave dans la *Revue des Deux-Mondes* au lendemain de l'élection de Pie X.

— Mme Arvède Barine, décédée le 14 novembre dernier, en sa 68e année, à côté de nombreux essais littéraires et d'un joli livre sur *Saint François d'Assise* (1901), a écrit des ouvrages d'histoire d'une réelle valeur sur *la Grande Mademoiselle* (1902-1905, 2 vol.) et sur *Madame, mère du Régent* (en cours de publication dans la *Revue des Deux-Mondes*).

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Drouyn de Lhuys à M. Paul Matter pour son ouvrage sur *Bismarck et son temps* et partagé le prix Perret entre MM. Baglion de la Dufferie (*Histoire de la maison de Baglion*) et André Lemaire (*Les lois fondamentales de la monarchie française*).

— *Université de Paris. Positions des mémoires présentés à la Faculté des lettres pour l'obtention des diplômes d'études supérieures; sessions de juin et nov. 1907* (Paris, F. Alcan, 1907, in-8°, 510 p.). — Voici l'indication des mémoires d'un intérêt proprement historique analysés dans ce volume : Hubert. Recherches sur l'évolution économique et la formation de la conscience ouvrière de classe dans les industries textiles du nord de la France au xixe s. — J. Legendre. La controverse de Porphyre contre le christianisme. — A. Michel. Essai sur l'histoire du mouvement syndicaliste autonome depuis le 2 déc. 1851. — Balluet d'Estournelles de Constant. Le Sénat conservateur. Composition et mode de recrutement des membres; organisation et vie intérieure; administration des biens, 1800-1814. — M. Barde. La crise orientale de 1787 à 1791. M. de Ségur, la France et la Russie sous le ministère de M. de Montmorin. — M. Bellaunay. L'épuration de la magistrature en 1807. — M. Bloch. Étude sur la propriété rurale dans le diocèse de Paris au xiiie s. Les biens ruraux du chapitre de Notre-Dame de Paris situés dans les archidiaconés de Josas et de Brie. — H. Coville. Rome et la cour de France sous le ministère de M. de Montmorin. — J. Dreyfus. La politique personnelle de Louis XVI sous la Constituante. — P. Fournes. Étude critique des Vies de Louis le Pieux par Thégan et

l'Astronome. — L. Gautron. Essai sur les antécédents du Blocus continental. La rupture de la paix d'Amiens, 1802-1803. — Goutard. La mission de M. de Bussy en Angleterre de 1740 à 1743. — P. Haury. Ledru-Rollin au pouvoir, 24 févr.-24 juin 1848. — Jeanmaire. Recherches épigraphiques sur les idées eschatologiques des premiers chrétiens. — J. Lebègue. L'ambassade de M. de Sancy en Levant, sept. 1611-févr. 1619. — A. Levieil. Les Assemblées du clergé de 1715 à 1726. — C.-L. Martin. La réaction conservatrice depuis les journées de juin 1848 jusqu'aux élections à l'Assemblee législative (mai 1849) dans la région du Rhône. — A. Monsarrat. La société chrétienne d'après saint Jérôme. — P. Nicolet. L'ambassade en Espagne du comte de Montmorin de 1777 à 1783. — R. Pimienta. La propagande bonapartiste en 1848. — M. Ponceau. Les délimitations du Congo. — Pouchenot. Le budget communal de Besançon au début du xviiie s. — M. Robert. Les voyages des Anglais au nord-est et en Russie de 1553 à 1588 et le progrès des connaissances géographiques sur la Russie au xvie s. — R. Jobert. Étude sur le 2e discours de Cicéron contre la loi agraire. — Ch. Roy. Hist. de la municipalité de Clermont-en-Beauvoisis, 1789-95. — R. Sciama. La France et la révolution des Pays-Bas autrichiens, 1781-91. — P. Vaucher. La Hollande et la politique française entre l'invasion prussienne et l'invasion française, sept. 1787-déc. 1791. — S. Wassermann. Les clubs de Barbès et de Blanqui en 1848. — J.-T. Welter. Introduction générale à l'étude des recueils d'Exempla du moyen âge suivie d'une étude sur le ms. lat. 23420 de la Bibl. de Munich et d'une étude sur le prédicateur Jacques de Lausanne. — M. Belin. Sébastien Cramoisy, libraire à Paris, 1585-1669. — R. Lejeune. Voltaire et les économistes. — A. Morize. Les idées sur le luxe au début du xviie s. et au début du xviiie. — P. Rougier. L. Vitet, auteur des « scènes historiques ». — A. Meyer. Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther.

— *Annuaire des bibliothèques et des archives* publié [par A. Vidier] sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (Paris, E. Leroux, 1908, in-18, viii-353 p.). — *L'Annuaire des bibliothèques et des archives*, dont la publication était suspendue depuis la mort de M. Ulysse Robert (1903), recommence enfin à paraître par les soins de M. Vidier. Tout en s'inspirant beaucoup des volumes dus à M. Robert, M. Vidier a apporté au plan de son devancier bon nombre de modifications dont il y a tout lieu de s'applaudir. L'annuaire qu'il nous donne contient, dans l'ordre alphabétique des noms de villes, la liste de toutes les bibliothèques et de tous les dépôts d'archives publics ou semi-publics de France avec des indications très précises d'ordre pratique (jours et heures d'ouverture, noms des bibliothécaires et des archivistes, nombre de volumes conservés, etc.), et d'ordre bibliographique (catalogues et inventaires publiés ou manuscrits mis à la disposition du public). A ce dernier point de vue, l'*Annuaire* de M. Vidier rendra aux historiens des services inappréciables. On y trouvera rele-

vés non seulement les catalogues et inventaires proprement dits, mais même des articles de revues qui peuvent en tenir lieu et, pour les archives départementales, les « états sommaires » insérés par les archivistes dans leurs rapports annuels. L. H.

— Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier. *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 1905-1906* (Paris, E. Leroux, 1908, in-4°, 202 p.). — Ce fascicule est rédigé suivant le même plan que les trois précédents, consacrés aux années 1901-1904. On y trouvera le relevé de tous les travaux intéressants au point de vue historique compris dans les volumes de Mémoires et de Bulletins publiés par les sociétés savantes sous les dates de 1905 et 1906. Quelques volumes portant une date antérieure, mais non encore en distribution lors de la composition du fascicule précédent, ont été, en outre, relevés ici à leur rang. Par contre, on y cherchera vainement, — et pour cause, — certains volumes, comme celui de la *Société d'archéologie de Seine-et-Marne* (t. XI) qui, tout en portant sur le titre la date de 1906, n'ont en réalité paru que tout dernièrement. L. H.

— L. Stouff. *L'Interpretatio de la loi romaine des Wisigoths dans les formules et les chartes du VIe au XIe s.* (in-8°, 27 p.; extr. des *Mélanges Fitting*). — Dans le haut moyen âge, les scribes des chartes se plaisent souvent à invoquer la « loi romaine » dans les préambules des actes qu'ils dressent. Cette « loi romaine », c'est, en réalité, l'*Interpretatio* du *Bréviaire* d'Alaric, et encore ne se gênent-ils pas pour en déformer ou même en fausser le sens et les termes dans un but presque toujours intéressé. Telles sont les curieuses constatations auxquelles aboutit M. Stouff dans ce mémoire qui fait suite à ceux qu'il a déjà antérieurement publiés sur les formules et les lois barbares. L. H.

— Louis Villat. *Le Velay* (Paris, L. Cerf, 1908, in-8°, 80 p.; fasc. 5 de la série *les Régions de la France*; 3 fr.). — Cet excellent mémoire, où sont passées en revue les publications relatives à l'histoire du Velay parues depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, est extrait de la *Revue de synthèse historique* et a déjà à ce titre été signalé ici (t. XCIX, p. 401). Nous nous bornerons à rappeler qu'il n'a pas seulement un intérêt bibliographique : M. Villat y fait proprement œuvre d'historien en indiquant dans quelle mesure les documents permettent, suivant lui, de répondre aux diverses questions qui devront être examinées dans une histoire critique et scientifique du Velay. L. H.

— P. Chesnel. *Le Cotentin et l'Avranchin (département de la Manche) depuis les origines jusqu'au XIIe siècle* (Coutances, Garlan, 1908, in-16, vi-253 p.). — M. Chesnel a fait un louable effort pour retracer, à l'aide des documents et de la toponomastique, l'histoire du Cotentin et de l'Avranchin jusqu'au xiie siècle. Il étudie successivement les changements qui ont pu survenir depuis l'antiquité dans la configuration des côtes et dans la nature du climat; puis l'histoire de la région à l'époque

gauloise ; son organisation à l'époque romaine ; l'établissement de la domination franque et l'introduction du christianisme ; les invasions et l'établissement des Normands ; l'état du pays aux XIe et XIIe siècles. Il donne, en outre, des listes de noms de lieux classés suivant leur origine gauloise, latine, germanique et noroise. Malheureusement, son inexpérience est extrême. Il ignore la majeure partie du travail critique qui s'est poursuivi dans ces cinquante dernières années sur les questions dont il parle ou sur les textes qu'il utilise ; les instruments de travail essentiels lui sont restés inconnus ou inaccessibles, et il est visible qu'il n'a guère la pratique des rares recueils auxquels il a eu l'occasion de renvoyer (le *Recueil des historiens de la France* est invariablement cité sous le nom de Bousquet). Il y a néanmoins dans son livre quelques remarques intéressantes dont les historiens de la Normandie pourront faire leur profit. L. H.

— Dr Le Pileur. *La prostitution du XIIIe au XVIIe siècle. Documents tirés des archives d'Avignon, du Comtat-Venaissin, de la principauté d'Orange et de la ville libre impériale de Besançon* (Paris, H. Champion, 1908, in-8°, XV-164 p.). — Les 367 documents qu'analyse ou que publie M. le Dr le Pileur, sans être tous inédits ou inconnus, permettront de préciser et de compléter sur plus d'un point les renseignements que nous avions jusqu'ici sur une question qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs et de la vie publique. Ces documents, qui vont du milieu du XIIIe siècle à la fin du XVIIe, sont de nature très diverse : prescriptions légales, délibérations, pièces de procédure, actes de vente ou de location, testaments, fragments de comptes, etc. Presque tous sont fort curieux et nous font saisir sur le vif l'état de la législation et des usages relatifs aux filles publiques. Certains de ces textes apportent même quelques éclaircissements au problème de l'apparition en France du terrible « mal de Naples » à la fin du XVe siècle. Chaque document est soigneusement expliqué et même traduit lorsque l'original est en latin. Le commentaire historique et médical manque encore ; mais M. Le Pileur s'engage à le publier d'ici peu. L. H.

— *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon* (Paris, Poussielgue, 1908, in-8°, XLVII-374 p.). — Ce recueil ne renferme pas moins de quatorze mémoires. L'étendue en est variable, de même que l'intérêt : il en est d'ordinaire ainsi dans les collaborations de cette nature. Nous appellerons spécialement l'attention sur les articles de MM. H. Stein, L. Delisle, H. Omont, J. Depoin, M. Lecomte et A. de Boislisle, parce qu'ils apportent aux études historiques une utile contribution et s'élèvent au-dessus du genre purement biographique. M. Stein nous donne une bibliographie de Mabillon ; M. Delisle la requête présentée par D. Bastide, au chapitre général de 1677, contre Mabillon qui, dans ses Actes des saints de l'ordre de saint Benoît, en avait retranché plusieurs comme n'ayant pas été bénédictins. M. Omont fait connaître la liste des manuscrits de la Bibliothèque du

roi envoyés, à partir de 1684, à Mabillon et aux bénédictins de Saint-Germain-des-Prés pour en rédiger les notices; il y ajoute celle des 41 manuscrits expédiés d'Italie, en 1686, par Mabillon à la même bibliothèque. M. Depoin expose avec beaucoup de finesse la célèbre affaire de la filiation des La Tour d'Auvergne, dans laquelle Mabillon fut expert. Nous y relèverons cependant une erreur sur la date du couronnement de Louis d'Outre-Mer. M. Lecomte a étudié la publication des *Annales ordinis sancti Benedicti*, dont il a suivi et analysé avec un soin minutieux les différentes phases de composition en utilisant les papiers et les lettres des bénédictins conservés à la Bibliothèque nationale. L'auteur possède à fond son sujet et le traite avec agrément. M. A. de Boislisle a fait connaître, avec la maîtrise qui lui était propre, dans quelles conditions Mabillon, « abdiquant malgré lui son humilité, fut appelé à prendre place au sein d'une Académie royale, dans quelle mesure il s'associa aux travaux de cette Compagnie et comment aussi ses confrères ou ses successeurs ont voulu, à diverses reprises en deux siècles, honorer sa mémoire... » — Les autres mémoires de M. Jadart sur l'origine de Mabillon à Saint-Pierremont, de M. Cabrol sur la contribution de Mabillon aux études liturgiques, des PP. Poncelet et Ingold et de M. Vidier sur les relations de Mabillon avec Papebroch, l'abbé de Rancé et Dom Estiennot touchent plus spécialement à la biographie de Mabillon; enfin M. Levillain a analysé brièvement le *De re diplomatica*, et Dom Besse a publié le premier « ouvrage » de Mabillon, des hymnes en l'honneur de sainte Bathilde. Ph. Lauer.

— Hector Espaullard. *Notes historiques sur le plateau d'Avron* (Paris, Champion, 1907, in-8°, viii-104 pages). — Cette courte plaquette est le résultat d'investigations nombreuses patiemment menées dans les dépôts parisiens, principalement aux Archives de la Seine. La connaissance de la région est très complète, et s'il y a quelques affirmations contestables, comme par exemple pour l'étymologie d'Avron, l'ensemble des détails réunis sur les seigneurs d'Avron et sur le château depuis le xve siècle, ainsi que sur les seigneurs et le château de La Garenne de Villemomble, constitue une source où il sera désormais fort utile de puiser chaque fois qu'on aura à parler de ce petit pays. Pour entreprendre des monographies de ce genre, dont la valeur est plus grande qu'on ne se figure pour l'avancement de la géographie historique, il faut à la fois des connaissances très variées et une vive ardeur dans la recherche. Ph. Lauer.

— Albert Mousset. *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue (1583-1590). Pierre de Ségusson* (Paris, Champion, 1908, in-8°, 105 p.; extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*). — M. de Beauchesne ayant réussi à identifier le « sieur de Longlée », résident intérimaire à Madrid après le rappel de Saint-Goard, avec un gentilhomme manceau, Pierre de Ségusson. M. Mousset nous donne une étude (thèse de l'École des chartes) sur cette quasi-ambassade. Elle se place à un

moment critique des relations franco-espagnoles : le rôle équivoque de la cour de France en Flandre, la politique portugaise de Catherine, l'indiscrète activité de Mendoza à Paris ont amené entre les deux cours une véritable tension. C'est pourquoi Saint-Goard est remplacé, dès 1582, par un simple courrier de cabinet, qui doit se contenter presque exclusivement du rôle d'indicateur. Il restera même quelque temps à Madrid, après la mort de Henri III, sans caractère officiel, comme agent du nouveau roi. H. HR.

— Foucher de Careil. *Descartes, la princesse Élisabeth et la reine Christine;* 2e éd. (Paris, F. Alcan, 1908, in-8o, 217 p.). — Ce volume, qui ne contient que deux lettres de Christine de Suède, est un recueil des lettres de la princesse Élisabeth à Descartes et de la correspondance de l'électeur palatin avec sa sœur Élisabeth. Ces lettres, qui sont accompagnées de trois intéressantes introductions relatives à la reine de Bohême, fille de Jacques Ier, et à ses filles, dont la plus remarquable fut la princesse Élisabeth, aux relations de Descartes avec la reine Christine et enfin aux dernières années d'Élisabeth comme abbesse d'Herford, nous font pénétrer la vie et l'âme d'une des princesses les plus remarquables du xviie siècle, savante et mystique, attachée à sa foi protestante au point de lui avoir sacrifié tous les honneurs auxquels elle pouvait prétendre, et pénétrée d'une mélancolie rare en ce temps et qui rend sa figure particulièrement originale et attachante. — G. M.

— E. Sarot. *Les Costentin seigneurs de Tourville...;* 1re partie : *Personnel de la famille* (Coutances, Ch. Daireaux, 1907, in-8o, 101 p., 1 portrait de Tourville et 1 tableau généal.); 2e partie : *Fiefs de la famille* (Ibid., 1908, 274 p.). — En un style de basochien, mais de basochien passionné, M. Sarot, avocat à Coutances, tire au clair la généalogie de la famille de l'amiral. En passant, il dit son fait à chacun. Sur la Hougue, il a vu les documents des Archives de la Marine que M. E. de Broglie a négligés, et il en a gardé une impression moins complètement favorable à Tourville, moins défavorable à Pontchartrain que celle que M. de Broglie a éprouvée à la seule lecture des *Mémoires* de Mme de Brassac. Il serait bien à souhaiter qu'on publiât ce dossier. Comme complément à ces études biographiques sur les Tourville, M. Sarot nous donne une sorte de « dénombrement » de leurs domaines féodaux. C'est tout un coin de Normandie, — manoirs, moulins, fours et colombiers, — qui revit dans ces notices descriptives, pleines et savoureuses, où ne manquent ni les renseignements sur l'état actuel des terres ni les détails piquants sur leurs possesseurs successifs. H. HR.

— Henri Rapine de Sainte-Marie. *Lettres inédites du XVIIe siècle. Contribution à l'histoire de la justice et des mœurs en France au temps de Louis XIV* (Nevers, 1908, in-8o, xxix-188 p.). — Les juges au vénérable bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier s'ennuyaient dans cette bourgade : Nevers est si près! En 1696, ils faillirent obtenir leur transfert, grâce à l'influence grassement payée du duc de

Nevers. Mais ils comptaient sans la résistance des officiers du bailliage ducal, qui ne veulent pas se laisser découronner et qui résistent au Mancini leur maître. Cette lutte héroï-comique remplit les lettres adressées par Jacques-François de Sainte-Marie, agent des juges de Nevers à Versailles, avec son père, lieutenant général du Nivernais, et les membres de sa compagnie. Il n'est question dans ces lettres que de pots-de-vin, et c'est en quoi elles sont bien une contribution à l'histoire des mœurs, judiciaires et administratives, sous Louis XIV; 40,000 livres à Mancini; le chancelier, l'imbécile Boucherat, dit : « Je répondrais bien du succès, si vos Messieurs vouloient me donner 1,000 écus, car comme on a gagné bien des gens, il faudrait beaucoup d'argent pour en gagner d'autres qui pussent balancer leur crédit »; plus loin : « On n'avait éludé jusques à présent le projet de réunion que par la crainte qu'il n'empêchât de toucher les 7,000 francs de pot-de-vin qu'on doit donner pour la translation ». Mais la plus jolie note est fournie par « les gens qui approchent » Mme de Maintenon : ceux-là « n'agissent qu'après avoir pris des sûretés pour leur payement; et la coutume est qu'on leur consigne en main tierce l'argent qu'on leur promet ». — Et que tout cela fasse, à travers la brume dorée de l'histoire, le règne du Roi-Soleil! — Pourquoi citer de seconde main le *Mémoire* de l'intendant Le Vayer *Sur la généralité de Moulins* au lieu de renvoyer à l'édition de M. P. Flament? H. HR.

— *Société d'histoire contemporaine. 18e assemblée générale* (Paris, 1908, in-8°, 63 p.). — Outre les rapports du président et du secrétaire sur l'état des publications entreprises, cette brochure renferme des communications de M. de Maricourt sur *Louis XVIII en Suède et en Angleterre d'après le Journal du duc de Gramont, 1807* (p. 14-23); de M. B. de Lacombe sur *Talleyrand dans sa retraite*, à Valençay, après sa démission d'ambassadeur en 1834 (p. 24-40); enfin des extraits d'une *Lettre d'un prêtre français déporté en Italie* (*13 août 1794*), publiés et commentés par M. l'abbé Blazy (p. 41-47).

— F. M. Anderson. *The Constitution and other select documents illustrative of the History of France;* 2e éd. (Minneapolis, The Wilson Company, in-8°, 690 p.). — Pour cette deuxième édition, l'excellent recueil de M. Anderson a été soigneusement revu et mis au courant au point de vue de la bibliographie, mais la principale nouveauté consiste en l'addition des documents relatifs à la séparation de l'Église et de l'État (loi de séparation, encycliques du 11 février 1906 et du 6 janvier 1907, pétition du 23, loi sur l'exercice du culte). La première édition s'arrêtait à 1901.

— La collection des *Maîtres de la musique*, dirigée par M. Jean Chantavoine (Paris, Alcan, in-16), s'est enrichie de trois excellentes monographies : *Rameau*, par M. Louis Laloy; *Haydn*, par M. Michel Brenet; *Moussorgsky*, par M. Calvocoressi.

Publications nouvelles. — Inventaires. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibl. nationale; auteurs; t. 34 et 35 : Crest-Daudeteau. Impr. nat., 2 vol. — *A. Leroux*. Les sources de l'hist. de la Haute-Vienne pendant la Révolution. Limoges, Ducourtieux et Gout, 170 p. — *J. Vernier*. État sommaire des arch. dép. postérieures à 1790. Seine-Inférieure, série T. Rouen, impr. Lecerf, in-4°, 39 p.

Documents. — *Bréard*. Cartulaires de Saint-Ymer-en-Auge et de Bricquebec. A. Picard, xcv-343 p. (Soc. d'hist. de Normandie). — *N. Delacroix*. Notes et documents concernant la royale abbaye de N.-D. de Goailles et la famille Delacroix. Mâcon, impr. Protat, viii-125 p. — *Descamps* et *L. Renault* Recueil international des traités du xxe s.; ann. 1903. A Rousseau, in-4°, 1016 p. — *Guillaume*. Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire envoyé par la Commission intermédiaire des États du Dauphiné. Leroux, xvii-610 p. (Documents sur l'hist. économique de la Révol.). — *F. Lesueur* et *A. Cauchie*. Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin pour les États généraux de 1789; t. II. Leroux, 515 p. (Id.).

Histoire générale. — *Alombert* et *J. Colin*. La campagne de 1805 en Allemagne; t. IV, 5e partie : Saint-Pœlten et Krems. Chapelot, vi-773 p. — *Boulay*. Vie du vénérable Jean Eudes, instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie; t. IV. Haton, 116 p. — *H. Bourgeois*. L'abbé Barbotin, premier aumônier de la Grande-Armée (1772-1848). Fontenay-le-Comte, impr. Gouraud, in-18, viii-234 p. — *Th. de Cauzons*. Hist. de l'Inquisition en France; t. I. Bloud, lv-500 p. — *H. Coutanceau* et *H. Leplus*. La campagne de 1794 à l'armée du nord; 2e p., t. II. Chapelot, xv-665 p. et cartes. — *P. d'Estrée*. Le Père Duchesne. Hébert et la Commune de Paris (1792-94). Ambert, 505 p. — *Saint-André*. Mme du Barry; préf. par P. de Nolhac. Emile-Paul, in-4°, xvi-309 p. et pl. — *P. Suau*. La France à Madagascar. Histoire politique et religieuse d'une colonisation. Perrin, xii-422 p.

Histoire locale. — *J.-L. Bazin*. Brancion. Les seigneurs, la paroisse, la ville. A. Picard, in-4°, vii-273 p. — *Calendini* et *Buquin*. La Flèche et ses environs; guide historique. La Flèche, G. Thibault, in-16, xvi-284 p. — *A. Chenal*. Étude sur le présidial d'Orléans (1551-1790). Orléans, impr. Gout, 181 p. — *P. Coste*. Une victime de la Révolution : sœur Marguerite Rutan, fille de la Charité. Desclée, in-16, xxi-171 p. — *E. Dupont*. Recherches histor. et topogr. sur les compagnons de Guillaume le Conquérant. Répertoire de leurs lieux d'origine; II. Nantes, L. Durance, 130 p. — *V. Durand*. Hist. de la paroisse et seigneurie d'Assas. Montpellier, impr. de la Manuf. de Charité, 186 p. — *P. Fleury*. D'Aligre-Marans (1789-90). La Rochelle, impr. Texier, 134 p. — *P. Goudier*. Notice sur la communauté de la Providence de Lisieux (1683-1908). Bayeux, impr. G. Colas, 183 p.— *V. Jourdain*. Le Livre noir de la ville d'Amiens. Amiens, Conférences des Rosati picards. in-16, 43 p. — *A. Lechevalier*. Notes pour l'hist. des communes du canton de Goderville avant 1789. Goderville, Doutreligne, viii-192 p. — *P. Nicol*. Le clergé d'une paroisse bretonne pendant la Révolution. Les prêtres de Bubry (1790-1802). Vannes, impr. Lafolye, 242 p. — *E. Pionnier*. Le collège de Verdun après le départ des Jésuites et l'École centrale de la Meuse (1762-1803). Verdun, Freschard, xiii-140 p. — *A. Rabouillat*. Hist. de Monthier-en-Bresse; 1re p. Chalon-sur-Saône, Bertrand, 166 p. — *Cte de Richoufftz*. Les Créquy dans le Vimeu (1573-1721). Abbeville, impr. Paillart, 281 p.

N. B. — Sauf indications contraires, ces volumes sont in-8° et édités à Paris.

Allemagne. — M. Gustav Droysen, professeur à l'Université de Halle, est mort en cette ville le 17 novembre dernier. Il était âgé de 70 ans. On lui doit une série de travaux importants sur la guerre de Trente ans, notamment une biographie de Gustave-Adolphe (2 vol., Leipzig, 1869-70) et une biographie de Bernard de Saxe-Weimar (2 vol., Leipzig, 1885), ainsi qu'une bonne *Geschichte der Gegenreformation* (Berlin, 1893).

— *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, publ. p. Georg Schuster; 29e année, 1906 (Berlin, Weidmann, 1908, 2 vol. in-8°, xii-373-594 et viii-379-281 p.). — Voici la liste des bulletins bibliographiques compris dans ces deux volumes. *Antiquité :* Égypte, par A. Wiedemann; Hébreux (1902-1906), par B. Baentsch; Perses, par E. Wilhelm; Grecs, des origines à l'année 359 av. J.-C., par Th. Lenschau; Romains, par W. Liebenam. — *Allemagne :* Carolingiens, par H. Hahn; Conrad Ier, les Otton, Henri II et les Saliens, 911-1135, par G. Schrötter; les Hohenstaufen, 1125-1273, par F. Kohlmann; Réforme et Contre-réforme, 1517-1618, par G. Müller; 1740-1815, par W. Schultze; 1815-1906, par J. Hermann; Autriche, par R. F. Kaindl; Suisse jusqu'en 1517, par W. Hadorn; Suisse depuis 1517, par H. Barth; Bavière, par H. Oberseider; Württemberg, par Th. Schön; Bade (1904), par A. Winkelmann; Alsace-Lorraine, par A. Nuglisch; bas Rhin (1903-1906), par K. Keller; Brunswick, Hanovre et Oldenburg, par A. Peters; Brandebourg, par W. Spatz; Saxe et Thuringe, par M. Laue; Silésie, par H. Nentwig; Brême, par A. Lonke; Hambourg, par H. Nirrnheim; Lübeck, par W. Ohnesorge; Hanse, par E. R. Daenell; Schleswig-Holstein, Mecklenbourg, Poméranie, par G. Kohfeldt; Prusse, par P. Simson; Courlande, par C. Mettig; Histoire constitutionnelle, économique et sociale d'Allemagne depuis l'an 1500 (1902-1903), par A. Oppermann. — *Étranger :* Italie, par G. Calligaris (Lombardie, Émilie, Toscane, 1902-1905) et C. Cipolla (Vénétie, Piémont, Ligurie, Émilie, Romagne, Marches, Ombrie, Latium et Rome jusqu'en 1492); Espagne, par R. Altamira; France, 987-1515, par L. Batiffol; Belgique, par E. Hubert; Danemark et Norvège jusqu'en 1523 (1904-1905), par H. Schjöth; Suède, par T. Hójer; Finlande (1904-1905), par K. Grotenfelt; Pologne (1903-1906), par L. Finkel; Empire byzantin (1905-1906), par F. Hirsch; Croisades (1896-1904), par G. Schrötter; Islam, par C. Brockelmann; Chine, par H. Hackmann; Japon, par O. Nachod; États-Unis, par W. G. Leland; Canada, par H. Langton. — *Généralités :* Histoire de l'Église jusqu'en 1517, par H. Jordan.

— Halvdan Koht. *Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt zumal während der Jahre 1863 und 1864.* Traduit du norvégien (Kristiania, Jacob Dybwad, 1908, in-8°, 348 p.). — Pendant seize années, de 1848 à 1864, la question des duchés de l'Elbe a passé successivement d'explosions à étouffements pour aboutir à la guerre de 1864 et à la conquête austro-prussienne; le long conflit du Danemark et des États allemands eut sa répercussion forcée sur les deux gouver-

nements du Nord; il était naturel que les deux pays scandinaves prissent intérêt et parti dans un débat où était en jeu leur frère danois. Le rôle de ces deux cours n'avait point encore été précisé avec netteté, et, dans cette question si complexe du Schleswig-Holstein, on a négligé habituellement l'action de la Suède et de la Norvège. Cette lacune est fort heureusement comblée par le grand ouvrage de M. Halvdan Koht. Après avoir étudié la crise de 1848 et le protocole de Londres de 1852, l'auteur relate les différends qui ont précédé la mort du roi Frédéric, qui, s'aggravant chaque année, presque chaque mois, permettait de prévoir la solution de la guerre. En décembre 1864, malgré les conseils de l'Angleterre et de la Russie, la bataille est inévitable. Sera-t-elle limitée sur l'Eider? La Suède et la Norvège n'interviendront-elles pas en faveur du Danemark? Celui-ci le demanda et l'espéra, mais en vain. Et cette iniquité fut accomplie : l'arrachement du Schleswig septentrional, purement danois. M. Halvdan Koht regrette sincèrement cet effacement des deux gouvernements du Nord. « 1863 et 1864, écrit-il, furent les années du désastre de la politique extérieure de la Suède et de la Norvège. Ce qui éclate aux yeux, ce fut la défaite du scandinavisme politique. » L'ouvrage se complète par de nombreux documents en toutes langues. Paul Matter.

— Regensberg. *1870-71*; IV : *Die Trilogie von Metz*; V : *Der Zusammenbruch des Kaiserreiches* (Stuttgart, Franckh, 1908, 2 fasc. in-8° de 128 p. chacun et 1 carte). — M. Regensberg continue son grand ouvrage sur la guerre franco-allemande, et il vient de publier, à quelques mois d'intervalle, les deux fascicules qui comprennent les événements à partir du 10 août jusqu'au 4 septembre 1871. Les sous-titres de ces fascicules donnent un clair résumé de leur contenu; Colombey-Nouilly, Vionville-Mars-la-Tour, Gravelotte-Saint-Privat pour le premier; la marche de l'armée de Châlons, la surprise de Beaumont, la catastrophe de Sedan, « Vive la République! » pour le second. On y retrouve les traits caractéristiques que nous avons relevés dans les premières pages : un souffle patriotique et vivant, une forte documentation, un sincère effort d'impartialité envers les soldats de l'adversaire, une grande sévérité pour les actes politiques des Français. M. Regensberg n'a peut-être pas compris avec quelle force et quelle necessité la République s'est imposée à la France entière (p. 249) et il semble avoir suivi le développement des événements politiques moins bien que l'enchaînement des combats militaires. Ceux-ci sont exposés avec grande netteté et précision : un publiciste allemand l'a remarqué à juste titre, cet ouvrage a sa place marquée dans toutes les bibliothèques militaires de l'Allemagne; il sera consulté avec un égal fruit par les officiers français, qui y trouveront un excellent résumé de l'opinion militaire outre-Rhin et pourront utilement le rapprocher des volumes de M. Lehautcourt. Les cartes, fort complètes, rendent plus facile l'étude de ces journées compliquées et tragiques. — P. Matter.

— Martin Philippson. *Das Leben Kaiser Friedrichs III*; 2e éd. (Wies-

baden, Bergmann, 1908, in-8°, 485 p.). — Nous avons loué ici même l'excellent ouvrage de M. Philippson pour son esprit libéral, sa documentation précieuse, la largeur de ses vues. Le succès est venu justement à un pareil livre, et l'auteur en donne une seconde édition, revue sur une « masse » de documents nouveaux : depuis 1900, date de la première édition, de nombreux ouvrages ont paru, mémoires, papiers et lettres des contemporains, études historiques, que M. Philippson a dépouillés, digérés et parfois critiqués; ainsi, il était naturel qu'il n'adoptât point les opinions de M. Ottokar Lorenz, qui exalte le rôle du grand-duc de Bade dans la lutte pour la formation de l'empire allemand et amoindrit l'action du prince royal; notons encore que M. Philippson a utilement employé les papiers de M. de Gontault-Biron, publiés par M. Dreux. Et, en même temps, il recevait de nouvelles pièces inédites, lettres d'amis du prince Frédéric ou du prince lui-même (notamment sur le Kulturkampf), récits personnels, indications confidentielles, qu'il a heureusement introduits ou utilisés dans son ancien texte. L'auteur a pu le dire dans sa nouvelle préface : « La physionomie de l'empereur a gagné, non seulement en clarté, mais encore en importance. »

Paul Matter.

Autriche-Hongrie. — *Matthiae de Janov, dicti Magister Parisiensis, Regulae Veteris et Novi Testamenti*. Primum in lucem edidit Vlastimil Kybal. Vol. I (Innsbruck, Wagner, 1908, in-8°, xxix-347 p.). — Il y a trois ans, M. Kybal a publié en langue tchèque une étude sur Mathieu de Janov, surnommé « le maître de Paris », parce qu'il étudia longtemps à l'Université de cette ville, de 1373 à 1381. Dans cet ouvrage, l'auteur s'efforçait de montrer qu'on avait exagéré l'influence exercée par les écrits de Wycliffe sur le mouvement hussite; Mathieu de Janov est, à ses yeux, un des principaux précurseurs de ce mouvement, et ce n'est pas à l'école du célèbre hérésiarque anglais que se formèrent ses idées. Les écrits du théologien tchèque sont donc utiles à consulter sur l'origine du hussitisme. Aussi l'Académie tchèque des sciences de Prague a-t-elle chargé M. Kybal de les publier; elle ne pouvait faire un choix plus éclairé. L'édition formera cinq volumes. Cette publication terminée, M. Kybal ne sera-t-il pas amené à refaire son travail de début et, s'il le réédite alors, ne pourrait-il le présenter au public savant dans une langue plus abordable pour un grand nombre d'érudits que la langue tchèque?

Ch. B.

États-Unis. — Louis Adolphe Coerne. *The evolution of modern orchestration* (New-York, Macmillan, 1908, in-8°, viii-280 p.). — L'auteur de ce livre a eu pour but de donner au public de langue anglaise un manuel analogue à l'*Histoire de l'instrumentation* de M. Lavoix. Il recherche les origines de la musique d'orchestre, montre comment elle se constitua avec Monteverde à la fin du xvie siècle et au début du xviie, comment enfin l'instrumentation a évolué depuis cette époque jusqu'à nos jours. C'est donc un chapitre important de l'histoire de la musique qu'a voulu écrire M. Coerne, bien qu'il s'attache de préférence

au côté technique du sujet et qu'il ne nous donne, somme toute, qu'une vue très rapide et superficielle. L. H.

— *Studies in history, economics and public law, edited by the Faculty of political science of Columbia University* (New York, Macmillan, in-8°). — Vol. IV, n° 2. *The inheritance tax,* par Max West (1908, 249 p.). Seconde édition, très remaniée et augmentée, d'un mémoire publié il y a quatorze ans. L'auteur étudie les impôts sur les successions depuis les origines (en Égypte et à Rome), à travers tous les âges (dans l'antiquité et au moyen âge) et dans tous les pays (France, Allemagne, Suisse, etc., l'Empire britannique et enfin les États Unis). La partie consacrée aux États-Unis (ch. VII) est, comme il convient, la plus détaillée. L'ouvrage se termine par une étude sur les théories juridiques (ch. VIII) et sur la théorie économique (ch. IX) d'où découle la législation appliquée aux taxes successorales. — Vol. XXVIII, n° 2. *The legislature of the Province of Virginia; its internal development,* par Elmer I. Miller (1907, 182 p.). Étude sur les différentes formes que prit l'organisation du pouvoir législatif en Virginie depuis la charte de 1606 et sur la constitution de 1625, qui établit une assemblée composée du gouverneur, d'une Chambre des Bourgeois et d'un Conseil. L'histoire de cette constitution est celle de la lutte entre le gouvernement représentatif et le gouvernement absolu. Celui-ci finit par être vaincu dans cette lutte, où se fortifia l'esprit d'indépendance si remarquable chez les populations de race anglo-saxonne. — N° 3. *The distribution of ownership,* par Joseph Harding Underwood (1907, 216 p.). Le présent mémoire, comme celui de M. West, embrasse encore tous les pays et tous les temps, mais s'adresse aussi plus particulièrement à l'Angleterre et aux États-Unis. Les chapitres les plus importants ont trait à la liberté dont jouissent les Américains de posséder des esclaves (ch. V), des terres (ch. VI), des richesses corporatives (ch. VII), et aux limites imposées par la loi à chacun de ces droits. — Vol. XXIX, n° 1. Anne B. Maclea. *Early New England towns.* Étude comparative d'après les *Records* du XVIIe siècle, des institutions de Salone, Dorchester, Watertown, Roxburge et Cambridge. — Vol. XXXI, n° 2. Robert E. Chaddock. *Ohio before 1850.* Étude de l'influence de la Pensylvanie et des populations du sud sur l'Ohio depuis les dernières années du XVIIIe siècle. — N° 4. Frank H. Hankins. *Adolphe Quételet as statistician.* Bonne étude sur un des esprits les plus inventifs du XIXe siècle et que les sociologues actuels oublient trop. — Vol. XXXIII, n° 1. E. Stagg Whitin. *Factory legislation in Maine.* Elle remonte à 1821. Les premières lois sur le travail des enfants sont de 1847-1855. Les enquêtes et les essais législatifs de 1861 à 1886 aboutissent à la législation générale de 1887, qui s'est développée encore jusqu'à 1903 et a été suivie en 1905-1907 d'une campagne sur le travail des enfants. Loi de 1907. Ses défauts.

— *Johns Hopkins University Studies in historical and political science.* Série XXV, n°s 8-9 : *A financial history of Maryland,* 1789-

1848, par H. Sisson Hanna (Baltimore, 1907, in-8°, 131 p.). — Cette étude comprend les chapitres suivants : ch. I. Les finances pendant la période révolutionnaire (1774-1789); ch. II. Période des excédents de recettes (1789-1816); ch. III. Période des impôts indirects (1817-1841); ch. IV. Les améliorations intérieures et la dette de l'État; ch. V. La suspension des paiements d'intérêts (1841-1848). — Nos 11-12. James Motley. *Apprenticeship in American Trade-Unions.* — Série XXVI, nos 4-6. R. G. Campbell. *Neutralrights and obligations in the anglo-boer war.* — Nos 7-8. S. L. Ware. *The Elizabethan parish in its ecclesiastical and financial aspects.* Étude très précise faite sur les textes importants pour l'organisation municipale anglaise. — Nos 9-10. R. Von Deman Magoffin. *A Study of topography and municipal history of Prenesta.* Complète le travail de Fernique sur Préneste.

— *The Quaterly of the Texas State historical association,* vol. XI, n° 3, janvier 1908. — Ce numéro contient une biographie du général John T. Mason, « l'ami du Texas », qui mourut en 1850, par K. M. Rowland; et une étude sur le Texas depuis la défaite de la Confédération jusqu'au début de la « Restauration », par Ch. W. Ramsdell. M. Hatcher y a donné en outre une traduction du rapport de Joaquin de Arredondo sur le combat livré, le 18 août 1813, près de Medina, par les Anglo-Américains que commandait le rebelle José Alvarez de Tolède. — N° 4, avril. Rapport de M. D. F. Houston sur l'activité de la Société historique du Texas; M. Herbert E. Bolton étudie les missions parmi les tribus indigènes du Texas oriental à la fin du XVIIe siècle et pendant le XVIIIe; M. Charles W. Ranasdell expose le rétablissement de l'ordre légal au Texas par le président Johnson en 1865 après la guerre civile.

Grande-Bretagne. — J. W. Welsford. *The strength of nations; an argument from history* (London, Longmans, 1907, in-8°, 327 p.). — Un pays, pour être vraiment grand et fort, doit pouvoir se suffire à lui-même; il faut qu'il produise au moyen de ses propres ressources tout ce qui lui est nécessaire; il ne peut se maintenir que par la protection et le monopole. L'histoire de l'Europe depuis la chute de l'empire romain fournit mainte preuve saisissante de cette nécessité. Ce sont les sévères mesures prises pour protéger ses filatures qui ont assuré le triomphe économique de l'Angleterre au XVIIIe siècle; la pratique du libre-échange a compromis sa prospérité. Il lui faut donc revenir à ses anciennes méthodes de production, de protection et d'échange. Le salut est dans une étroite union douanière de toutes les parties de l'empire britannique. Tel est le but de ce manifeste, dont la documentation est très limitée (l'auteur ne connaît que des ouvrages de seconde main en anglais ou en français), dont l'objet est moins vaste que le titre ne l'indique (en réalité, l'auteur ne pose le problème qu'au regard de la seule Angleterre), où les faits se plient avec une complaisance excessive à la thèse qu'il fallait démontrer. — Ch. B.

— W. E. H. Lecky. *Historical and political Essays* (London, Long-

mans, 1908, in-8°, 324 p. Prix : 10 sh. 6 d.). — Lecky lui-même avait formé le projet de rééditer en un volume plusieurs articles sur l'histoire et la politique qu'il avait fait insérer dans différentes revues. Ce projet a été repris et réalisé par Mme E. Lecky. Le recueil qu'elle vient de nous donner n'ajoutera rien sans doute à l'éminente estime où l'on tenait le défunt historien et moraliste. Ses articles sur Carlisle, Mme de Staël, M. Henry Reeve (directeur de l'*Edinburgh Review*), le doyen Milman sont des morceaux distingués, sans plus. Ses pensées sur l'histoire et sur la valeur politique de l'histoire ne sont pas d'une philosophie originale ni profonde; on le lit avec plus d'intérêt quand il aborde l'histoire générale (importance et développement de l'empire britannique; Sir Robert Peel; la reine Victoria considérée comme force morale; l'Irlande à la lumière de l'histoire) ou quand il parle de lui-même, des influences morales qu'il a subies dans sa jeunesse et de ses relations avec certains hommes politiques, tels que le comte Derby (le quinzième comte, celui qui mourut en 1893). Ce qu'il dit de l'antisémitisme (à propos du livre de M. Anatole Leroy-Beaulieu, *Israël parmi les nations*) et des retraites pour la vieillesse garde un caractère d'actualité qui lui gagnera de nouveaux lecteurs. Ch. B.

— Jesse Collings, *Land Reform* (London, Longmans, 1908, in-8°, xxix-452 p. Prix : 2 sh. 6 d.). — L'auteur, qui est membre de la Chambre des Communes, estime qu'il est nécessaire et urgent de faire revivre ces classes de petits paysans propriétaires et de libres fermiers qui, du xive au xvie siècle, ont été une des forces de l'Angleterre. Il a, dans ce but, rédigé et fait prendre en considération des projets de loi qu'il reproduit et commente dans son livre. Pour leur donner une base plus solide, il a retracé l'organisation agraire depuis le moyen âge jusqu'aux lois socialistes de 1892 et de 1904, montrant surtout combien les coutumes féodales et la législation moderne ont été oppressives et comment les souffrances des paysans ont fatalement conduit aux soulèvements du xive et du xvie siècle, aux troubles agraires du xixe. — Ch. B.

— *Liber exemplorum ad usum predicantium saeculo XIII compositus a quodam fratre minore anglico de provincia Hiberniæ*, éd. A. G. Little (Aberdoniæ, Typis academicis, 1908, in-8°, xxx-178 p.). — Ce volume forme le t. I des publications de la *British Society of franciscan Studies*. M. Little, président de la Société, a cru devoir publier intégralement le recueil d' « exemples » (ou d'anecdotes) à l'usage des prédicateurs, conservé à Durham, dont M. P. Meyer avait déjà fait connaître (*Notices et extraits des mss.*, t. XXXIV, 1re p.) les parties originales. Il plaide, pour s'en justifier, les circonstances atténuantes (p. vi) : « Une édition complète donne une idée plus juste de l'attitude intellectuelle du compilateur et de son public que n'importe quelle collection d'extraits; de plus, le présent recueil est d'un intérêt exceptionnel comme étant la plus ancienne compilation de ce genre faite par un Franciscain qui ait été imprimée jusqu'à ce jour. » — On sait, depuis la publication de M. P.

Meyer, que le compilateur, qui avait fréquenté l'Université de Paris avant d'être *lector* dans un couvent de son ordre en Irlande, écrivait vers les premières années du règne d'Édouard Ier. Les anecdotes dont la scène est en France (n. 67, 116, etc.) sont peu nombreuses, et M. Little n'en a pas trouvé la source. Ch.-V. Langlois.

— Geoffroy Chaucer. *Les contes de Canterbury ;* trad. française avec une introduction et des notes (Paris, F. Alcan, in-8°, xxxii-530 p.). — L'introduction est signée par M. Legouis, qui a réuni sous sa direction une équipe de vingt professeurs d'anglais ; ensemble, ils se sont partagé la tâche. Exécutée avec science et habileté, cette traduction est une œuvre d'excellente vulgarisation. Les traducteurs ont naturellement suivi la meilleure édition (celle de Skeat); des notes en petit nombre éclairent les mots les plus rares, les allusions les plus obscures, indiquent brièvement les sources où Chaucer a puisé. Certains contes, trop longs ou dénués d'intérêt, ont été simplement analysés, par exemple le conte de « Mélibée » et celui du « Curé », dont on possède d'ailleurs l'original français. Ces suppressions nécessaires n'altèrent en rien la physionomie de l'œuvre, qui est rendue avec fidélité et vivacité. Les traducteurs, qui ont suivi le texte ligne à ligne, ont employé librement la forme du vers blanc, qui conserve quelque chose du rythme de l'original; ils ont affecté d'ordinaire un certain air de naïveté ou une recherche d'archaïsme qui sent son clerc et qui, en vérité, ne manque pas de saveur. Les Français n'auront plus d'excuse si, désormais, ils parlent des *Canterbury tales*, d'une verve si intempérante et d'une fantaisie si variée, uniquement d'après des extraits découpés dans les histoires de la littérature anglaise. Ch. B.

— W. M. Kennedy. *The « Interpretations » of the bishops and their influence on Elizabethan episcopal policy* (London, Longmans, 1908, in-8°, 43 p. Prix : 1 sh. 6 d.). — On publie ici une déclaration des évêques sur certains points de l'organisation ecclésiastique, moins encore : sur l'habit des prêtres, en conformité avec l'acte d'uniformité de 1559; cette déclaration nous est parvenue dans trois rédactions différentes que l'on donne ici pour la première fois. Cette mince brochure a été publiée pour les membres de l'*Alcuin club*, qui s'est fondé en 1896 afin « d'encourager les études concernant le cérémonial, l'arrangement, l'ameublement et l'ornementation des églises conformément aux articles du *Book of Common prayer* »; tous les membres et associés doivent être en communion avec l'Église anglicane. — Ch. B.

— The R. H. Mr. Justice Madden. *Some passages in the early history of classical learning in Ireland* (Dublin, Hodges et Figgis; London, Longmans, 1908, in-12, viii-101 p.). — Conférence faite par le très honorable D. H. Madden à l'inauguration de la Société d'études classiques fondée par le collège de la Trinité à Dublin. L'auteur a recueilli des indications curieuses et assez inattendues sur le degré de culture où se trouvait l'Irlande au temps d'Élisabeth, avant 1591, date où fut

fondé le collège de la Trinité, et avant les dévastations commises par les aventuriers et les soldats de la reine. Le grec et le latin y étaient en honneur, non seulement en deçà du « Pale », mais dans l'Irlande encore indépendante. Dans cette dernière partie, le latin paraît avoir été couramment employé, même chez des paysans, pour correspondre avec les étrangers. L'auteur voit dans ce fait une survivance de l'ancien temps où l'Irlande était un foyer de lumière qui rayonnait sur le continent, où elle était « l'Athènes de l'Europe occidentale ». — Ch. B.

Italie. — En même temps qu'il continue la publication monumentale de ses *Annali dell' Islam*, M. Leone Caetani, prince de Teano, a entrepris de doter son pays d'un vaste répertoire biographique comprenant tous les personnages qui interessent à un degré quelconque l'histoire italienne de l'année 476 à l'année 1900. L'ouvrage, qui portera le titre de *Dizionario bio-bibliografico italiano*, commencera à paraître d'ici quelques mois. Toute une équipe de travailleurs rétribués par le directeur de l'entreprise est employée aux dépouillements préparatoires, pour lesquels M. Caetani sollicite, en outre, le concours de toutes les bonnes volontés. Le résultat de ces dépouillements sera de temps à autre condensé dans des volumes qui comprendront chacun toute la série alphabétique des noms; des index publiés de cinq en cinq volumes permettront de fondre tous les noms ainsi relevés en un petit nombre de séries alphabétiques. M. Caetani compte faire porter les dépouillements non seulement sur les ouvrages imprimés, mais aussi sur les manuscrits et sur les pièces d'archives, et il parle de relever, en tout cas, *tous* les noms antérieurs à 1600 qu'un lien quelconque rattache à l'histoire italienne. On se demande comment un tel programme sera réalisable et même comment on parviendra à se retrouver au milieu de la masse effrayante des noms qui vont ainsi se trouver répertoriés. Mais, quoi qu'il en soit, la nouvelle œuvre de M. Caetani ne manquera pas de rendre aux historiens des services éminents, et l'on ne peut qu'applaudir à une initiative aussi généreuse. — L. H.

Erratum du précédent numéro.

P. 301, l. 37, au lieu de « à Cologne », lire « au Stolzenfels, près Coblentz ».

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LES

OFFICIERS DE L'ARMÉE ROYALE

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION.

En mai 1787, au moment de l'arrivée au pouvoir de Loménie de Brienne, l'armée royale traversait une crise, qui empruntait une gravité singulière à l'état de détresse où les folies de Calonne avaient réduit le trésor; les sept ministres, qui s'étaient succédé à sa tête depuis les désastres de la guerre de Sept ans, avaient fatigué les troupes par une profusion d'ordonnances, qui, mal combinées et se contrariant les unes les autres, avaient fini par jeter dans toutes les garnisons une extrême confusion. Le chaos même de ces ordonnances s'opposait à ce qu'elles fussent strictement exécutées; les généraux, les inspecteurs, les colonels, les majors avaient pris l'habitude de les interpréter, et souvent de les dénaturer; ils n'en conservaient que ce qui convenait à leur fantaisie ou à leur sévérité, et ils accablaient d'ordres arbitraires leurs subordonnés, qui, aigris et découragés, cherchaient à se soustraire à leur autorité; de là, des luttes incessantes, des discussions trop souvent publiques, qui, descendant des officiers supérieurs aux officiers de compagnie, arrivaient ensuite aux bas officiers et aux soldats; ceux-ci raisonnaient à leur tour et discutaient quand il fallait obéir[1].

Bien que l'armée coutât presque aussi cher que l'ensemble des deux armées prussienne et autrichienne, elle était notablement inférieure à chacune d'elles en nombre et en valeur militaire; les régiments n'étaient ni équipés, ni instruits pour la guerre; ils ne se rassemblaient jamais et n'étaient point amalgamés avec les officiers généraux; ils ne constituaient que les éléments

1. *Collection de mémoires, projets, rapports, etc.*, 1789-1795; t. II : *Réflexions sur l'organisation de l'armée*, p. 2 et 3 (Bibl. du ministère de la Guerre, A. 1. b. 1210).

imparfaits d'une armée[1]; en même temps, leurs chefs ne recevaient pas de quoi pourvoir suffisamment à la nourriture et à l'entretien de la troupe, et, gênés par la modicité des fonds qui leur étaient alloués, ils se voyaient forcés de recourir à des ressources « odieuses », en vendant, par exemple, les congés de grâce le plus chèrement qu'ils pouvaient; tout le système administratif était établi sur des moyens « précaires et purement d'industrie »[2].

Les soldats, mal payés, mal logés, n'ayant qu'un lit pour deux, « vivant misérablement dans la plupart des provinces », souvent tracassés mal à propos, supportaient impatiemment les rigueurs d'une discipline plus prussienne que française; les renvois infamants, les dégradations multipliées, des abus d'autorité sans nombre[3] entretenaient, dans leurs rangs, une dangereuse fermentation; l'humiliante punition des coups de plat de sabre, inaugurée par le comte de Saint-Germain, était devenue, suivant les expressions de Lafayette[4], « l'occasion d'une haine implacable » contre les officiers, colonels, généraux, qui avaient eu « la faiblesse ou la sottise de se dévouer avec ardeur à cette innovation ». On avait vu des compagnies entières abandonner leurs drapeaux, plutôt que de rester exposées à subir un pareil outrage; c'était surtout dans les garnisons des frontières que la désertion sévissait.

Le désordre n'était pas moindre dans le personnel des officiers. 18 maréchaux de France, 226 lieutenants généraux, 540 maréchaux de camp et 466 brigadiers de toutes armes encombraient le sommet de la hiérarchie, depuis les énormes promotions faites par le prince de Montbarey en 1780 et par le maréchal de Ségur en 1781 et 1784; ces 1,250 officiers généraux, plus nombreux à eux seuls que ne l'étaient tous ceux des autres états de l'Europe réunis[5], absorbaient annuellement environ 15 millions de livres, somme prodigieuse, dit Guibert, et supérieure de plus d'un tiers

1. *Mémoire servant à la fois d'introduction et de résumé au plan général de réforme du département de la guerre* (n° 45), par le comte de Guibert (Archives historiques du ministère de la Guerre. Papiers de Guibert, carton 3).

2. *L'armée française au Conseil de la guerre*, s. l. n. d. (Bibl. nat., Lb[39] 1332), p. 8.

3. *Vues patriotiques et militaires*, par M. le comte de Saint-M***, major d'infanterie, s. l. n. d. (Bibl. nat., Lb[39] 1335).

4. *Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette*. Paris et Londres, 1837, t. III, p. 277 (*les Armées françaises sous l'ancienne monarchie*).

5. *Rapport fait à la première séance du Conseil de la guerre*, le 28 octobre 1787, par le comte de Guibert (Arch. hist. de la Guerre. Papiers de Guibert, carton 1).

à ce que coûtait tout le reste des officiers en activité; 140 d'entre eux étaient fournis par la maison du roi, qui comptait ainsi plus d'officiers généraux que n'en avait toute l'armée prussienne.

La même prodigalité s'était fait sentir pour les autres grades; le nombre des brevets dépassait de beaucoup celui des emplois; il avait été déterminé, non d'après les besoins du service, mais d'après les convenances des gens de la cour, qui les avaient sollicités; c'est ainsi qu'il y avait 1,132 colonels, dont 200 à peine servaient dans les régiments; les autres n'avaient que des commissions ou étaient « à la suite »; 123 appartenaient à la maison du roi et à celles des princes. 162 colonels en second, interposés entre les colonels et les lieutenants-colonels, ne faisaient qu'apporter des entraves à l'exécution du service dans les corps de troupes. Dans les cadres des officiers subalternes figuraient, en plus de ceux qui étaient en activité, 1,870 officiers de remplacement, attachés ou à la suite, dont 693 capitaines et 1,177 sous-lieutenants; la cavalerie était, en outre, encombrée de 454 capitaines dits de réforme[1]. Tous les colonels, capitaines et sous-lieutenants, qui vivaient ainsi en dehors des régiments, avaient les mêmes droits que les officiers en activité, pour parvenir aux grades et obtenir des grâces, « sans avoir besoin de servir, de travailler, de mériter, en se livrant uniquement à leurs affaires, à leurs plaisirs, n'étant en situation de rien pratiquer, de rien apprendre, croupissant dans la paresse, dans l'ignorance la plus profonde »; tel était surtout le cas de la cavalerie, où l'avancement se faisait par la voie des emplois de remplacement.

Dans les provinces, une infinité de places, aussi onéreuses qu'inutiles, n'avaient été créées que pour procurer à ceux qui en bénéficiaient des traitements et des titres; 39 gouvernements généraux constituaient des charges sans fonctions et sans résidence, dont la plupart valaient plus de 60,000 livres; 62 lieutenances

1. *Rapport fait par Guibert à la première séance du Conseil de la guerre*, le 28 octobre 1787 (Arch. hist. de la Guerre). — « Ces réformes de cavalerie, qui donnaient simplement la commission et le grade de capitaine, sans exiger aucun service, provenaient du changement opéré dans l'organisation de l'armée après la paix de 1763. Jusque-là, les compagnies appartenaient aux capitaines qui les payaient, et le gouvernement, en les leur retirant, avait été obligé de rembourser leurs finances, dont il se récupérait par celles attachées à ces réformes... » (*Souvenirs et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps*, par le marquis de Bouillé, publiés par P.-L. de Kermaingant, 1906 et 1908, t. I, p. 51).

générales et 83 lieutenances de roi étaient attachées à ces gouvernements; ensuite venaient 114 gouvernements particuliers, avec un personnel considérable de lieutenants de roi, gouverneurs, commandants, majors, aides-majors; dans une seule place, celle de Valenciennes, les appointements et émoluments du gouverneur et de tous les officiers sous ses ordres s'élevait à la somme de 1,494,200 livres.

L'état militaire était parvenu, de la sorte, à être composé, — on ne pourrait, dit Guibert, on n'oserait jamais le croire, si on n'en avait la preuve sous les yeux, — de plus de 35,000 officiers ou assimilés de tout grade, « soit au dedans, soit au dehors de l'armée, soit en activité, soit en inaction, soit entièrement retirés »[1]. Sur ces 35,000 officiers, 9,500 à peine servaient effectivement dans les régiments.

Un mal profond minait le corps d'officiers; il était divisé en classes aussi distinctes les unes des autres que s'il se fût agi d'êtres appartenant à des races incompatibles entre elles; la véritable hiérarchie était, non celle des grades, mais celle de la naissance et de la fortune. Au sommet planaient les nobles du plus haut rang, les grands seigneurs, issus des compagnons et des favoris des rois, et dont les noms possédaient une grande illustration, jointe, pour quelques-uns, à une grande ancienneté; ils formaient la haute noblesse. Immédiatement au-dessous se tenaient les nobles de race, les hommes de qualité, de filiation bien établie depuis l'an 1400, admis par le règlement du 17 avril 1760[2] à l'honneur d'être présentés au roi et de monter dans ses carrosses[3]; le nombre de ces « présentés » avait « prodigieusement » augmenté depuis le commencement du règne de Louis XVI, et, selon Guibert, il s'accroissait tous les jours; c'était la noblesse de cour ou celle de premier ordre. Venait ensuite la masse des gentilshommes de province, pouvant justifier d'au moins quatre générations

1. *Rapport fait par Guibert à la première séance du Conseil de la guerre*, le 28 octobre 1787 (Arch. hist. de la Guerre).

2. Ce règlement concernait les présentations des femmes à la cour et les aspirants à monter dans les carrosses du roi; le roi y déclarait qu'il voulait, « à l'exemple des rois ses prédécesseurs, n'accorder qu'aux seules familles ... issues d'une noblesse de race l'honneur de lui être présentées et de monter dans ses carrosses ».

3. Voir dans les *Mémoires d'outre-tombe* (éd. Edmond Biré), t. I, p. 203, les détails de la présentation de Chateaubriand, le 19 février 1787; il était alors lieutenant au régiment de Navarre-infanterie; « je rejoignis celui-ci, ajoute-t-il, ma présentation faisait de moi un personnage » (t. I, p. 215).

d'ancienneté, mais trop pauvres ou sans titres suffisants[1] pour être présentés; ils étaient relégués dans la seconde noblesse; c'était à cette classe, beaucoup plus nombreuse que les précédentes, qu'appartenait la grande majorité des officiers. Plus bas encore, et à deux niveaux différents, se trouvaient les anoblis et les roturiers, dont la carrière avait commencé, avant que la décision royale du 22 mai 1781 eût exigé quatre générations de noblesse pour l'admission dans l'armée en qualité de cadet gentilhomme ou de sous-lieutenant. Enfin, le dernier échelon était occupé par une catégorie à part, de toutes la moins nombreuse, par les officiers de fortune, qui n'avaient obtenu l'épaulette qu'après avoir passé par le rang, comme soldats et bas-officiers.

Ces distinctions étaient pour les amours-propres des sujets de souffrance[2]. L'officier de fortune se trouvait mortifié d'être tenu à distance par les autres officiers, qui le traitaient avec une affectation de supériorité; il n'était pour eux, en toute circonstance, que le premier des bas-officiers. Les roturiers, dont beaucoup étaient entrés par surprise dans l'armée[3], étaient considérés comme des intrus par les gentilshommes, choqués d'être associés à des personnes d'un rang si inférieur; de leur côté, les officiers de fortune voyaient d'un mauvais œil ces parvenus, dont le seul mérite était d'avoir disposé d'assez d'argent pour acheter leur grade, suivant l'expression du comte de Saint-Germain, « sans avoir eu besoin de servir, ni d'essuyer les coups de fusil ». Les anoblis, de date ancienne ou récente, assimilés aux roturiers par la décision de 1781, souffraient d'une situation qui les humiliait; les nobles à quatre degrés, fiers de leur origine, n'admettaient pas d'être confondus avec eux; ils leur déniaient la qualité de gentilshommes et les traitaient en « recrues qui se décrassent au dépôt, en attendant qu'elles puissent rejoindre les drapeaux »[4]. Les nobles de province, de leur côté, prétendaient que la noblesse

1. Le règlement du 17 avril 1760 excluait de la présentation « la noblesse ayant son principe dans l'exercice de quelque charge de robe ou autres semblables offices ou dans des lettres d'anoblissement ».

2. *Mémoires de M. de Montlosier*, t. I, p. 151.

3. Voir à ce sujet les *Mémoires du comte de Ségur*. Paris, 1845, t. I, p. 193 et suiv.

4. *Ouvrage d'un citoyen, gentilhomme et militaire, ou lettres sur la noblesse, qui présentent le tableau de son origine, de ses droits, dénoncent les abus en indiquant les moyens d'y remédier et d'opérer des changements importants pour ce corps et la patrie, à MM. les notables*. Londres, 1787 (Bibl. nat., Lb^{39} 349), p. 65.

française formait une grande famille, dans laquelle aînés et cadets, riches et pauvres étaient frères, que tous ceux qui la composaient avaient essentiellement les mêmes devoirs, comme la même destination, et qu'il ne pouvait y avoir entre eux aucune autre distinction que les vertus, les talents et les services ; ils protestaient contre les lignes de démarcation tracées au sein de la noblesse « pour enorgueillir les uns et avilir les autres » ; ils s'irritaient d'une prétendue infériorité, qui semblait avoir pour conséquence de les abaisser jusqu'au niveau des anoblis ; ils étaient disposés à reconnaître la prééminence des grands seigneurs, mais ils trouvaient impertinentes les prétentions de la noblesse de race, et ils répondaient à ses dédains par une véritable haine[1] ; le fossé était aussi profond entre les officiers appartenant à ces deux classes qu'entre eux tous et la bourgeoisie, qu'ils s'accordaient à considérer comme d'une espèce différente de la leur. Enfin, la haute noblesse, en même temps qu'elle « méprisait souverainement »[2] les gentilshommes de province, maintenait très loin d'elle la noblesse de sang, dont bien souvent cependant les parchemins avaient une ancienneté et une authenticité qu'on eût vainement cherchées dans les siens.

Ce qui rendait le conflit particulièrement aigu entre toutes ces classes d'officiers, c'est qu'il ne s'agissait pas seulement pour eux d'amours-propres froissés et de vanités ulcérées, mais que leurs intérêts les plus vitaux étaient également en jeu. De tout temps, la noblesse de cour avait eu les grades supérieurs, les grands commandements, les régiments mêmes, de préférence à celle des provinces[3] ; avant 1758, dit Barbier[4], « on donnait l'agrément d'un régiment à de jeunes seigneurs, presque en sortant du collège, ayant été mousquetaires à l'âge de dix ans et ayant eu ensuite une commission de capitaine pendant un an » ; c'est ainsi qu'en 1743 le duc de Fronsac, fils du maréchal de

1. « La haine est d'autant plus vigoureuse que la prétendue grandeur et la (prétendue) petitesse sont regardées comme des imaginations nouvelles, injustes, abusives, de sorte que les prétendus petits, se voyant mal à propos dégradés et rejetés, perdent l'esprit d'un corps qui se désunit » (*Ouvrage d'un citoyen, gentilhomme et militaire*, p. 115).

2. *Galerie des aristocrates militaires et mémoires secrets.* Londres et Paris, 1790 (Bibl. nat., Lh[4] 81). Préface de l'éditeur, p. 3.

3. *Mémoires de Lafayette*, t. III, p. 277 (*les Armées françaises sous l'ancienne monarchie*).

4. *Journal du règne de Louis XV*, par Barbier. Paris, 1856, t. IV, p. 265.

Richelieu, avait eu à sept ans le régiment de Septimanie; les maréchaux de Noailles et de Castries avaient été nommés colonels à dix-sept ans; le maréchal de Ségur, « alors l'un des moins favorisés »[1], venait d'atteindre sa dix-neuvième année quand il avait été mis à la tête du régiment de Soissonnais. Au cours même de la guerre de Sept ans, le maréchal de Belle-Isle avait tenté de réagir contre « cette ambition mal entendue et trop impatiente », contre « ces avancements prématurés » qui, par la frivolité et l'incapacité de beaucoup de ceux qui les avaient obtenus, avaient exercé une si funeste influence sur la honteuse journée de Rosbach; afin de supprimer les « colonels à la bavette », il avait introduit dans le règlement du 29 avril 1758 et dans l'ordonnance du 22 mai 1759 des dispositions précises, d'après lesquelles les officiers ne pouvaient avoir un régiment qu'à vingt-trois ans révolus et après avoir servi sept ans dans les troupes. Mais le comte de Choiseul, tout en n'abrogeant pas cette sage prescription, dans les ordonnances de 1762, avait fait en sorte de l'éluder; c'est ainsi qu'en 1766, le vicomte de Clermont-Gallerande avait été nommé « mestre de camp lieutenant d'Orléans-cavalerie » à vingt-deux ans; pour respecter en apparence la règle des vingt-trois ans, le ministre ne l'avait autorisé à joindre son corps qu'en qualité de capitaine, mais un « bon du roi » lui avait permis de commander le régiment, en lui allouant le traitement de colonel; de même, sous le ministère du marquis de Monteynard, le marquis de Causans avait eu, en 1772, à vingt et un ans, « l'assurance » de la place de colonel-lieutenant de Conti-infanterie. Une période de réaction contre la noblesse de cour s'était ouverte à l'avènement de Louis XVI, sous l'influence des réformateurs; son premier ministre de la Guerre, le vieux maréchal du Muy, intègre et « réputé pour sa juste rigidité »[2], avait remis en vigueur, pour le commandement des régiments, les conditions d'âge et de service fixées par le maréchal de Belle-Isle; en outre, il avait exclu des promotions de maréchaux de camp les colonels à la suite, qui n'auraient pas servi six ans dans les troupes comme officiers supérieurs. Son successeur, le comte de Saint-Germain, était allé plus loin dans cette voie; il avait spécifié, dans les ordonnances de 1776, qu'aucun officier, « quand même il serait de la nais-

1. *Mémoires du comte de Ségur*, t. I, p. 85.
2. *Ibid.*, t. I, p. 87.

sance la plus distinguée », ne pourrait parvenir au commandement en chef d'un corps, qu'il n'eût auparavant servi dans les troupes pendant quatorze ans, dont six dans le grade de colonel en second, créé précisément pour servir de noviciat et d'école à la jeune noblesse de cour ; c'était reculer jusqu'à vingt-neuf ans, au minimum, l'âge auquel les courtisans pourraient obtenir les épaulettes de colonel, et l'application stricte de ce règlement avait atteint des fils et des petits-fils de maréchaux de France, qui, dit Dampmartin, « languirent sans avoir de régiments »[1] ; il avait été stipulé, en outre, que les lieutenants-colonels et majors, qui seraient reconnus dignes de cette grâce, seraient mis à la tête des régiments, sans être assujettis à passer par le grade de colonel en second, qui constituait la voie normale pour y parvenir et était réservé aux gens de qualité. Mais ces réformes étaient trop défavorables à la première noblesse pour qu'elle n'entreprît pas de les faire échouer ; un an plus tard, Saint-Germain, qui s'était d'ailleurs rendu impopulaire par sa réglementation excessive de la discipline, avait dû quitter le ministère, bafoué et ridiculisé par les gens à charges et par les chefs des corps privilégiés. Aussitôt après son départ, la noblesse de cour avait retrouvé tous ses avantages ; le prince de Montbarey, « sacrifiant l'intérêt général à l'intérêt privé »[2], ne s'était pas considéré comme lié par les ordonnances de son prédécesseur, et il avait prodigué aux jeunes seigneurs les emplois et les grâces, au point de rendre l'avancement impossible pour les officiers subalternes[3]. Le marquis de Ségur, dès son entrée au ministère, avait eu à combattre « les exigences déraisonnables » de Marie-Antoinette et de la société Polignac ; il s'était vu également en butte aux manœuvres, aux intrigues, aux sollicitations, aux importunités des grands et aux caprices de la faveur ; chaque prince voulait hâter l'avancement de ceux qui lui étaient attachés ; chacun des grands personnages de l'État poussait vivement la fortune de ses parents[4] ; le nouveau ministre avait opposé à toutes ces pressions une résistance qui

1. Dampmartin, *Sur divers événements de la Révolution et de l'émigration*, t. I, p. 91.

2. *Mémoires du comte de Ségur*, t. I, p. 156.

3. Il est à remarquer que, dans ses *Mémoires*, le prince de Montbarey est le premier à signaler l'avidité des courtisans : « Cette espèce de commerce de protections et de sollicitations, dit-il, m'a toujours paru un des fléaux les plus ennuyeux du ministère » (*Mémoires du prince de Montbarey*, t. II, p. 373).

4. *Mémoires du comte de Ségur*, t. II, p. 188.

l'avait mis en conflit avec la reine et avait failli lui faire perdre son portefeuille ; il était allé notamment jusqu'à rééditer, dans la décision royale du 1er juin 1781, l'obligation de quatorze années de service pour l'obtention d'un régiment, en fixant de plus à vingt-trois ans l'âge nécessaire pour être nommé colonel en second. Mais les abus du département de la guerre étaient protégés tant par l'habitude et par les préjugés que par le roi lui-même ; les instances dont il était l'objet avaient fini par avoir raison du maréchal de Ségur, qui, s'il faut en croire un contemporain, « affectait des principes et un rigorisme qui n'étaient pas en lui, ferme et dur envers les gens sans crédit, mais très faible envers les grands, auxquels il n'eut jamais la force de rien refuser »[1]. Aussi, dès 1783, l'accaparement des grades élevés par les courtisans avait-il repris de plus belle ; « un jeune homme de qualité, quelque stupide qu'il puisse être, écrivait à cette date un auteur militaire, est toujours jugé capable de commander un régiment, d'où il est élévé progressivement et sans difficulté jusqu'aux plus hauts grades... On peut, sans montrer le moindre talent, parvenir aux emplois de la guerre les plus importants et les plus difficiles. A la faveur d'un nom, on a été inscrit au tableau, à la faveur du tableau, on arrive à tout »[2]. A partir de ce moment, on était revenu au système des dispenses et des assurances ; l'influence des protections s'était exercée avec plus de force que jamais ; en particulier, il n'y avait guère de régiment dont le colonel ne fût nommé sur la demande de la reine[3].

Tout appartenait maintenant, tout était dû aux « présentés » ; le moindre d'entre eux voulait être colonel, parce que c'était l'emploi qui convenait à une personne de son rang, parce qu'autrement il eut été confondu avec le peuple subalterne des petits gentilshommes[4] ; c'était en partie pour eux, pour leur créer des débouchés dans les régiments, qu'avaient été faites les deux promotions si considérables de 1781 et de 1784 ; les plus riches avaient

1. *L'armée française au Conseil de la guerre*, p. 15. « M. de Ségur, le manchot, dit de son côté le chevalier de Mautort, était déjà connu (en 1785) pour être souple vis-à-vis des grands, mais hautain avec les inférieurs » (*Mémoires du chevalier de Mautort, capitaine au régiment d'Austrasie*, publiés par le baron Tillette de Clermont-Tonnerre. Paris, 1895, p. 349).

2. *De l'esprit militaire*. Londres, 1783, p. 214 (ouvrage attribué à M. de Leissac).

3. *Mémoires de la comtesse de Boigne*, publiés par Ch. Nicoullaud, t. I, p. 60.

4. *Ouvrage d'un citoyen, gentilhomme et militaire*, p. 129.

le monopole des charges militaires de la maison du roi et de celles des princes, que leur fortune leur permettait d'acquérir[1]; ils occupaient notamment tous les emplois du régiment des gardes françaises, dont la finance, augmentant de grade en grade, atteignait 80,000 livres pour celui de capitaine, et qui, malgré ce prix élevé, étaient l'objet de fréquentes mutations, parce que les titulaires se retiraient dès qu'ils avaient obtenu la croix et le brevet de colonel, en gagnant souvent sur la somme qu'ils avaient versée[2]. Deux corps seulement étaient à l'abri de leur convoitise; c'étaient ceux de l'artillerie et du génie, en raison des connaissances spéciales que les officiers devaient posséder pour obtenir les grades supérieurs; la naissance y comptait par suite moins qu'ailleurs.

En même temps les « présentés » avaient été comblés de toutes les grâces dont la cour disposait; nombreux étaient ceux qui, suivant les expressions de Dubois-Crancé, avaient « des emplois ou fictifs, ou sans objet utile, et auxquels on avait accordé des pensions, des traitements extraordinaires, des gratifications annuelles excessives, en attendant un gouvernement »; leur exemple enseignait aux nouveaux venus qu'on pouvait « impunément et même avec succès fatiguer la cour de ses importunités, le trésor public de son insatiable avidité, comme les troupes de sa folle vanité »[3]; les régiments provinciaux et ceux de grenadiers royaux, dont quelques-uns avaient été attribués jusqu'alors à des lieutenants-colonels ou à des majors anciens, étaient devenus aussi la propriété presque exclusive des nobles de cour, qui les trouvaient plus commodes que les emplois actifs et qui y acquéraient des honneurs et de l'avancement en restant tranquillement chez eux ou dans la capitale[4].

La conséquence de ce régime était que, dans l'infanterie et dans les troupes à cheval, les officiers « non présentés » se voyaient privés des chances d'avenir, auxquelles leur donnaient

1. La finance de ces emplois avait été exceptée de la suppression éventuelle et, par suite, de la réduction progressive, prescrites par l'ordonnance du 25 mars 1776.

2. Les finances du seul régiment des gardes-françaises s'élevaient à la somme considérable de 6,684,000 livres (Félix de Wimpfen, *Rapport sur le remboursement des charges, offices et emplois militaires*, février 1791).

3. *Collection des projets, rapports et lois militaires*, t. I : Dubois-Crancé, *Observations sur la constitution militaire*, p. 5 (Bibl. du ministère de la Guerre, A. 1. b. 1210).

4. *L'armée française au Conseil de la guerre*, p. 20.

droit la durée de leurs services, leur expérience, pour quelques-uns, les campagnes de la guerre de Sept ans et de la guerre de l'Inde, et, pour beaucoup, celle de la guerre d'Amérique. Ceux qui étaient de noblesse ancienne étaient eux-mêmes sacrifiés ; « un bon gentilhomme, écrivait l'abbé de Vermond à l'impératrice Marie-Thérèse en 1778, qui ne peut éblouir par ses alliances à la cour, ni par une dépense d'éclat, n'oserait prétendre à un régiment, quelque anciens et distingués que puissent être ses services et sa naissance » ; l'un des officiers, qui aideront à la fuite du roi en 1791, le comte de Valory, cadet d'une famille de six enfants, n'avait pu, faute de fortune, se tenir sur les rangs pour parvenir, comme tant d'autres, « où sa naissance l'appelait », et, en 1787, il n'était encore que garde du corps avec commission de capitaine ; aussi éprouvait-il le désagrément de voir ses parents, du même nom, être présentés à la Cour et avoir l'honneur de monter dans les carrosses du roi, ainsi que celui d'obtenir de belles places militaires très enviées, tandis qu'il était réduit à se trouver en sentinelle sur leur passage.

Les lieutenants n'étaient nommés capitaines en second que vers trente ou trente-deux ans, et ils ne montaient ensuite que vers quarante ans au commandement de la compagnie[1], alors que le jeune homme de la cour, par la voie des emplois de remplacement, venait en prendre possession le jour même où il allait atteindre sa dix-huitième année[2]. Une fois capitaines, ils étaient condamnés presque tous, surtout les anoblis et les roturiers, à végéter dans leur grade jusqu'au jour de la retraite ; ils n'avaient d'autre perspective que d'obtenir la croix de saint Louis, après vingt-huit ans de services, et une médiocre pension de quelques centaines de livres à la fin de leur carrière. Dans ses ordonnances de 1762, le comte de Choiseul, sous le prétexte de ranimer l'émulation parmi les officiers, avait substitué le régime du choix à celui de l'ancienneté pour la nomination des majors et des lieutenants-colonels ; « il n'avait réussi, d'après les officiers de la garnison de Lille, qu'à créer une foule d'intrigants et de

1. Exemple tiré du régiment de Foix ; M. de la Richardière, né en 1738, garde du corps surnuméraire en 1755, lieutenant à « Foix » en 1762, capitaine en 1768, soit à trente ans, capitaine commandant en 1781, soit à quarante-trois ans.

2. *Mémoires de Lafayette*, t. III, p. 277 (*les Armées françaises sous l'ancienne monarchie*).

petits despotes et à former une classe féconde de novateurs minutieux »[1]. Le maréchal du Muy avait atténué, en 1775, les inconvénients du choix dans l'infanterie, en déterminant que les capitaines de grenadiers seraient seuls admis à concourir avec les majors pour le grade de lieutenant-colonel; le comte de Saint-Germain s'était borné à décider qu'aucun officier ne pourrait être proposé pour une place de lieutenant-colonel qu'après quinze ans de services, et après douze ans pour major. L'influence de la cour sur les promotions était devenue ensuite si scandaleuse qu'un ordre du roi, daté du 10 juillet 1780, avait rendu l'emploi de lieutenant-colonel à l'ancienneté; mais le marquis de Ségur avait fait abroger cet ordre le 1er juin 1781; depuis cette époque, les majors et le plus ancien capitaine de chaque régiment entraient en ligne pour le grade de lieutenant-colonel après vingt-cinq ans de services; les majors devaient être choisis parmi les capitaines, après vingt ans de services; les premiers capitaines recevaient le brevet de major après cinq années passées dans ce grade. Les sollicitations et les protections avaient alors repris leur empire sur les nominations dans l'armée; tout le monde croyait, avec un peu d'intrigue, être fait pour parvenir à tout; « personne ne prétendait plus se prêter à la lenteur d'un sage avancement, dit Dampmartin; chaque individu réclamait la préférence d'occuper, dès sa jeunesse, les emplois supérieurs; un officier avait-il rempli pendant quatre ou cinq ans un grade, il en sollicitait un au-dessus et se récriait avec amertume contre les délais les mieux fondés...; le ridicule en vint au point que les gentilshommes, nés peu riches, paraissaient honteux d'être à trente ans capitaines »[2]. Ce n'était que péniblement que quelques-uns pouvaient s'élever jusqu'à l'emploi de lieutenant-colonel; bien rares étaient ensuite ceux auxquels il était permis d'aller plus haut; il est vrai que cet emploi ouvrait aux gentilshommes de province, qui avaient pu y arriver, l'accès du grade de maréchal de camp, comme celui de colonel l'ouvrait à la noblesse de cour; mais ce n'était pas un droit pour eux; aucune ordonnance n'avait fixé leur sort à cet égard; les ministres leur avaient

1. *Mémoire sur les vices et abus de la constitution actuelle du militaire français par les officiers d'infanterie de Colonel-général, la Couronne, Condé, etc., les chasseurs à cheval des Évêchés composant la garnison de Lille* (Arch. hist. de la Guerre. Fonds Préval, A. 28).

2. Dampmartin, *Sur divers événements de la Révolution et de l'émigration*, t. I, p. 100.

appliqué des règles arbitraires et variables; les uns les avaient compris dans les promotions, les autres les en avaient exclus; on avait fini par établir qu'ils n'avaient, pour dépasser le grade de lieutenant-colonel, « ni rang ni titre positif », et dans les dernières promotions, celles de 1781 et 1784, on n'en avait fait maréchaux de camps que deux ou trois par arme[1].

Quant aux officiers de fortune, la plupart n'étaient nommés lieutenants qu'après de très longues années de service; l'ordre du roi du 10 juillet 1780, d'abord, et ensuite le règlement du 1er juin 1781 leur avaient ôté la faculté d'avoir une compagnie, en leur accordant seulement une commission de capitaine après trois années passées dans la position de plus ancien lieutenant du régiment; ceux de l'infanterie devaient servir dans la compagnie de grenadiers, et ils y attendaient leur avancement, sans profiter des vacances qui se produisaient dans les autres compagnies.

Bien d'autres sujets de mécontentement venaient s'ajouter à l'irritation que causait aux officiers non présentés la préférence donnée à la noblesse de cour pour le commandement des régiments; la croix de saint Louis n'était accordée aux capitaines et aux lieutenants des troupes de ligne qu'après vingt-huit ans de services, alors que, dans les corps privilégiés, vingt ans suffisaient; la maison du roi prenait, dans les pensions et les grâces, « la part dévorante ». Les officiers de remplacement et à la suite étaient une cause d'inquiétude et de découragement pour les lieutenants d'infanterie, dont ils retardaient et souvent même arrêtaient l'avancement; « ces officiers éphémères, dit le chevalier de Kéralio, ou ne joignaient pas leurs corps pour y faire le service de quatre mois conformément à l'ordonnance, ou les passaient à mal servir; mais ils n'en concouraient pas moins avec les anciens officiers pour les emplois de lieutenant ou de capitaine en second; de là le dégoût général parmi d'anciens et bons officiers, dont plusieurs ont fait la guerre, soit dans l'Inde, soit en Amérique, et qui ont la douleur de se voir enlever la récompense de leurs services par des polissons qui ont à peine secoué la poussière du collège »[2]; dans les troupes à cheval, ces mêmes emplois,

1. Guibert, *Mémoire adressé au public et à l'armée sur les opérations du Conseil de la guerre*, p. 9.

2. *Premier mémoire; armée de France*, par le chevalier de Kéralio (Arch. hist. de la Guerre).

et les réformes de capitaines avaient été « l'objet de spéculations financières de quelques ministres »[1]; les finances attachées à ces emplois atteignaient jusqu'à 10,000 livres, bien que le comte de Saint-Germain, désireux de combattre l'influence de l'argent sur l'avancement des officiers, eût fait décider, en 1776, que la finance de tous les emplois militaires serait réduite du quart de sa valeur primitive à chaque mutation, de manière à se trouver éteinte après quatre titulaires. La vénalité subsistait aussi pour un grand nombre de compagnies dans la cavalerie, au détriment de la noblesse pauvre; il était même au su de tous que, par un abus intolérable, les nouveaux promus se voyaient souvent obligés de payer à leurs prédécesseurs des sommes plus fortes que celles portées sur leurs brevets de retenue[2]. Un autre grief des officiers était l'ironie dont la première noblesse poursuivait ceux d'entre eux qui avaient réussi à forcer la porte des emplois supérieurs. C'est ainsi que le ministre de la Guerre les avait profondément blessés, en qualifiant d'officier général de fortune[3] un maréchal de camp parvenu à ce grade par son mérite; cependant, cet officier général était noble, mais il n'était pas présenté. « Bête comme un lieutenant-colonel » était une expression courante dans la bouche des colonels sortis des antichambres de Versailles[4]. La supériorité injustement attribuée aux gens de la cour avait, en outre, porté une grave atteinte à la discipline; l'homme de qualité était « un être si sublime » qu'aucune autorité ne pouvait le faire obéir; nul général ne se serait avisé de le punir comme un petit gentilhomme; l'impertinence pour les « barbons » de moindre naissance était pour lui de bon ton; il raison-

1. *Mémoire sur les vices et abus de la constitution actuelle, etc.* (Arch. hist. de la Guerre).

2. En 1787, le montant des finances des emplois des troupes à cheval était encore de 6,677,000 environ, y compris seize régiments de cavalerie, sept de dragons, cinq de chasseurs à cheval, dont la finance n'était pas éteinte et valait pour chacun d'eux de 30,000 à 50,000 livres. — Les officiers pourvus d'emplois « financés » étaient tenus d'acquitter à leur prédécesseur le montant du brevet de retenue de celui-ci, et ils avaient l'assurance qu'ils seraient remboursés, à leur tour, par leur successeur, de la somme inscrite sur leur brevet propre.

3. Comte de Vaublanc, *Souvenirs*. Paris, 1838. « Ce mot fut répété, commenté et fit bien du mal ...; des hommes, qui se croyaient profonds et habiles, imaginaient balancer ainsi le progrès des idées démocratiques. Ils produisaient l'effet contraire par l'indignation qu'excitaient leurs discours et leur ton de dénigrement » (t. I, p. 153 et 154).

4. Servan, *la Seconde aux grands* (Bibl. nat., L²c. 103), p. 21.

nait sous les armes; il affectait un air hautain, même à l'exercice, avec les chefs qui n'étaient pas de son monde[1]. Par contre, les inspecteurs et les colonels, « croyant commander par droit de naissance », tourmentaient leurs subordonnés et rivalisaient entre eux de « dureté », de « tracasseries », de « niaiserie brutale »; « des colonels munis de lettres en blanc pour casser les officiers, dit Lafayette, appelaient les chefs des autres corps, comme à un spectacle, pour entendre les propos injurieux... dont ils semblaient se faire un plaisir et un passe-temps »[2].

Par surcroît, il n'était question, dans toutes les garnisons, que des injustices commises à l'égard des officiers subalternes par les bureaux de la guerre, des réformes et des mises à la retraite anticipées qu'ils prononçaient, des procédés irréguliers au moyen desquels ils se débarrassaient de ceux qui avaient vieilli sous les drapeaux et dont ils voulaient la place pour la donner à leurs protégés; les destitutions illégales et sans jugement, les incarcérations par simples lettres de cachet étaient fréquentes et plusieurs avaient suscité de vives protestations[3]. D'autre part, l'existence était intolérable pour ceux qui n'avaient rien en dehors de leurs maigres appointements; ils étaient obligés d'en sacrifier une bonne partie à de faux frais de corps, s'ils ne voulaient pas déplaire à leur colonel; il leur fallait subir des retenues pour l'augmentation du traitement insuffisant du chirurgien-major et de l'aumônier, pour

1. *Ouvrage d'un citoyen, gentilhomme et militaire*, p. 126.

2. *Mémoires de Lafayette*, t. III, p. 278. — Le chevalier de Mautort fournit des renseignements intéressants sur la situation de son régiment, celui d'Austrasie, en 1786 et 1787 : « M. de Biencourt, notre nouveau colonel, était arrivé depuis quelques jours (en 1786) ...; nous fûmes outrés de ses sots propos et nous eûmes la satisfaction d'entendre M. de Boissieux (le lieutenant-colonel) le relancer comme il le méritait. Nous vîmes, dès ce moment, à quel homme nous avions à faire; le dégoût s'en mêla et nous le lui fîmes connaître en toute occasion. La garnison entière lui tourna le dos. Nous avons été malheureux pendant son commandement, qui a duré deux ans » (*Mémoires du chevalier Mautort*, p. 253).

3. Paillot de Beauregard, lieutenant-colonel au 2e régiment de chasseurs à cheval, fut enfermé en 1781 au château de Ham, par lettre de cachet, sous l'inculpation de s'être mal conduit envers son mestre de camp; mis à la retraite en décembre de la même année, avec une pension de 936 livres, il réclama contre son inspecteur et les bureaux de la guerre. Mme Louise s'intéressa à lui et intervint auprès du roi; mais, dit Beauregard, « les bureaux s'en sont tenus au silence, qui est le moyen d'usage dans les injustices qu'ils commettent » (Dossier du général Beauregard, ministère de la Guerre, archives administratives).

la désertion des hommes de leur compagnie, pour les recrues qu'ils n'avaient pu faire, étant en semestre. Enfin les vieux officiers avaient eu jusqu'alors, comme récompense, les lieutenances de roi et les majorités de places; ils devaient renoncer à ces emplois[1], qui étaient donnés maintenant à des gens sans titre et ayant peu servi; « les grands, dit une brochure du temps, leurs maîtresses, les femmes de chambre, des arrangements pécuniaires, les commis des bureaux, des mariages avec leurs parentes ou leurs protégées, l'intrigue enfin dispose de la majeure partie de ces places »[2]. La situation des réformés et des retraités était misérable; leurs pensions, déjà très faibles, étaient considérablement diminuées par la capitation et par les dixièmes; bon nombre étaient dans le cas de M. de Maller, lieutenant réformé des volontaires d'Austrasie et chevalier de saint Louis, qui n'avait à soixante ans qu'une pension de 300 livres, réduite par les impositions à 264 livres, et qui, pour vivre, se trouvait obligé de battre en grange, en mettant la croix de saint Louis dans sa poche[3].

Aussi, beaucoup d'officiers subalternes s'étaient-ils décidés à quitter des emplois qui leur procuraient tant d'ennuis et de si graves mécomptes; les uns avaient démissionné ou avaient demandé leur retraite, comme le chevalier de Saint-Maime, capitaine commandant au régiment d'Artois-dragons, qui, après vingt-six ans de service, venait de se retirer, « voyant avec un regret infini que le zèle le plus actif et l'exactitude la plus scrupuleuse ne lui procuraient aucun avancement »[4]; ou encore comme le chevalier de Valori, qui avait donné sa démission de capitaine de Royal-Lorraine-cavalerie à cause de « la médiocrité de sa fortune »[5]. D'autres avaient purement et simplement abandonné leurs fonctions sans prendre la peine de prévenir leurs chefs, et le nombre de ces « abandonnements » avait été si grand, au début de 1787, qu'un ordre du roi, du 20 mars, avait prescrit de rayer des con-

1. Voir, dans les *Mémoires de Mme de Campan*, l'anecdote relative au chevalier d'Orville, ancien capitaine de grenadiers, qui, après quatre années de démarches journalières, n'obtint une place de lieutenant de roi que grâce à l'intervention de Marie-Antoinette, qui avait fini par remarquer au château ce solliciteur tenace.

2. *L'armée française au Conseil de la guerre*, p. 19.

3. Travail du roi, mars 1788 (Arch. hist. de la Guerre).

4. Travail du roi, avril 1787 (Arch. hist. de la Guerre).

5. Travail du roi, juin 1787 (Arch. hist. de la Guerre).

trôles les officiers absents sans autorisation régulière. Parmi ceux-là, un certain nombre avaient pris le parti de chercher une autre patrie, où ils ne fussent pas « insolemment primés par leurs égaux », où on les traitât encore en « gens comme il faut », où ils pussent, « pour leur avancement et pour leur gloire », tirer parti de leur courage et de leurs talents[1]. Ceux qui étaient restés, révoltés du despotisme des « patriciens », obéissaient le moins qu'ils pouvaient à l'autorité du grade; ils ne s'intéressaient plus qu'à eux-mêmes; ils servaient, quand ils n'avaient rien de mieux à faire, « avec dégoût, dans un esprit taquin, mutin, mercenaire », ne faisant rien de plus que l'indispensable, ne se fatiguant pas à acquérir des connaissances qu'ils ne seraient jamais dans le cas d'utiliser, « sifflant et bernant » ceux de leurs pareils qui en usaient autrement et qui étaient « assez fous » pour espérer de l'avancement, « détestant leurs chefs » et ne voyant en eux que des maîtres « importuns et superbes », enfin se retirant dès qu'ils pouvaient « accrocher une pension très peu méritée ». En même temps, ils n'avaient plus, suivant l'expression de l'un d'eux, qu'un attachement plébéien pour le monarque et la monarchie, « qui perdaient ainsi plus de zélés défenseurs que ne leur en coûtèrent Crécy et Poitiers »[2]; ils voyaient avec indifférence ou même avec satisfaction les embarras croissants de la cour, et ils avaient été les premiers à applaudir ceux des officiers généraux qui, en février, à l'assemblée des notables, avaient dénoncé les dépenses excessives et les abus du département de la Guerre[3].

En définitive, au mois de mai 1787, l'armée était sans constitution, après vingt-cinq années de révolutions incessantes dans les lois qui la régissaient; la discipline était ébranlée, le désordre régnait à tous les degrés de la hiérarchie; la misère du soldat était à son comble; le sort des officiers était livré à l'arbitraire; les « présentés » avaient le monopole des grades supérieurs, les autres étaient réduits aux emplois subalternes; d'où l'infatuation des premiers et le découragement des seconds. Par l'effet même de toutes ces causes, combinées avec la détresse du trésor, la France n'était plus que la quatrième puissance militaire de l'Eu-

1. *Ouvrage d'un citoyen, gentilhomme et militaire*, p. 117.
2. *Ibid.*, p. 119.
3. Guibert, *Mémoire adressé au public et à l'armée sur les opérations du Conseil de la guerre*, p. 44.

rope[1] et, faute de troupes prêtes à agir, elle était à la veille de subir la plus dure des humiliations ; elle allait abandonner la Hollande à la Prusse et laisser le champ libre au duc de Brunswick dans ses opérations contre nos protégés.

*
* *

Les abus dont souffrait l'armée ne pouvaient manquer d'émouvoir l'opinion publique, au moment surtout où le pays tout entier était travaillé de l'esprit d'innovation, de progrès et d'amélioration ; de nombreux écrits militaires les dénoncèrent et demandèrent qu'il y fût porté remède[2] ; des réclamations, des mémoires, des projets affluèrent au ministère de la Guerre ; les officiers les plus autorisés se prononcèrent pour l'adoption de mesures susceptibles d'empêcher la fluctuation continuelle des principes, de manière qu'à chaque changement de ministre l'armée ne se sentît pas menacée d'un bouleversement ; ils insistèrent sur la nécessité de réformer un département, qui coûtait à lui seul 140 millions « au roi ou à la nation », sans que la France fût en état de faire respecter ses alliances et sa politique[3] ; ils réclamèrent de nouvelles institutions militaires, que l'état d'armement des grandes puissances de l'Europe rendait plus indispensables que jamais ; l'un des plus distingués d'entre eux, le chevalier de Kéralio, signala le préjudice que l'ambition et l'intrigue des courtisans faisaient éprouver à la constitution militaire[4].

Le maréchal de Ségur, qui s'entendait mal avec l'archevêque de Toulouse, désirait cependant rester encore quelque temps au pouvoir pour être à même, dit Bésenval, de procurer à son fils aîné, ministre du roi en Russie, les récompenses dues au service

1. *Mémoire pour M. le Contrôleur général relativement au département de la Guerre* (n° 24), par le comte de Guibert (Arch. hist. de la Guerre. Papiers de Guibert, carton 3).

2. Entre autres, un livre publié par Dampmartin, capitaine au régiment de Royal-cavalerie, sous le titre : *Idées sur quelques objets militaires, adressées aux jeunes officiers*. Avignon, 1788.

3. *Mémoire sur l'établissement d'un Conseil de la guerre* (n° 44), par le comte de Guibert (Arch. hist. de la Guerre. Papiers de Guibert, carton 1).

4. *Premier mémoire, armée de France* (non daté, mais écrit vraisemblablement au commencement de 1787), par le chevalier de Kéralio (Arch. hist. de la Guerre. Infanterie et armée en général ; organisation et tactique, carton 16). Consulter, au sujet de ce mémoire, le livre de M. Louis Tuetey, *les Officiers sous l'ancien régime*. Paris, 1908, p. 220.

que celui-ci venait de rendre en concluant un traité de commerce avec le gouvernement de ce pays[1]; ce fut une raison pour lui de paraître déférer aux demandes ou plutôt aux injonctions qui lui parvenaient de toutes parts. Dans les premiers temps de son ministère, en 1780, sous la pression des plaintes déjà très instantes à cette époque, il avait confié à un comité formé des vingt-quatre inspecteurs généraux d'infanterie et de cavalerie le soin d'examiner toutes les parties de son administration et de consigner les résultats de cet examen dans un rapport, qui fut ensuite soumis au Conseil du roi; mais l'attention du Conseil ne s'était portée que sur les propositions formulées dans l'intérêt des gentilshommes, et il s'était borné à faire signer au roi la fameuse décision du 22 mai 1781.

Les circonstances présentes exigeaient davantage du maréchal de Ségur; c'est ce que lui représenta le plus ardent des réformateurs du jour, le comte de Guibert, « militaire plein de feu, d'âme et de connaissances »[2], qui, dès 1773, avait éloquemment signalé les vices d'organisation de l'armée dans son célèbre « Discours préliminaire »[3] et qui avait été plus tard l'un des principaux collaborateurs du comte de Saint-Germain; le langage de Guibert fut hardi; il dicta sa conduite au ministre; il ne craignit pas de lui dire qu'il serait coupable, s'il ne saisissait pas le moment de crise actuel pour remanier son département et pour en attaquer tous les abus, et que, dans la position où les affaires et son devoir le mettaient, ce n'était pas seulement pour lui un parti louable, mais « un parti forcé »; il ajouta que, si le maréchal de Ségur en agissait autrement, s'il ne frappait pas de grands coups, s'il n'embrassait pas un plan général, s'il se bornait à de petites réformes, l'armée resterait sans organisation, la constitution avec tous ses défauts, le soldat dans la misère, tout l'état militaire dans la langueur et dans l'apathie, et que lui-même finirait par se retirer du ministère avec dégoût, et, ce qui devait être plus sensible à un homme tel que lui, sans la considération à laquelle il était en droit de prétendre et qu'il n'avait jamais eu une plus belle occasion d'affirmer et d'augmenter[4]; il lui soumit

1. *Mémoire du baron de Bésenval.* Paris, 1855, p. 301.
2. *Mémoires du comte de Ségur,* t. I, p. 87.
3. *Essai général de tactique, précédé d'un discours sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe.* Londres, 1772.
4. *Mémoire* (n° 45), par le comte de Guibert (Arch. hist. de la Guerre).

en même temps un projet de réorganisation, que Ségur, après l'avoir étudié « avec lenteur et réflexion », se proposait de mettre sous les yeux du roi, quand, indisposé par la désignation de l'archevêque de Toulouse comme principal ministre, il se décida à résigner ses fonctions[1].

Guibert n'en poursuivit pas moins activement la réalisation de ses idées; il remit aussitôt au prélat-ministre le travail qu'il avait préparé pour le maréchal de Ségur; il lui exposa que le temps pressait, que les circonstances n'avaient jamais plus ajouté à son instance, qu'il fallait faire en sorte que l'armée fût constamment prête à entrer en action, « la dignité de la couronne » et « l'honneur de la nation » exigeant que la France imitât sur ce point le système politique des autres états de l'Europe; il insista également sur les principes auxquels il était urgent de soumettre la dispensation des emplois et des grâces, dont la seule règle avait été jusqu'alors « la routine ou la faveur »; il fit valoir enfin que le zèle et le travail d'un seul homme ne suffiraient ni pour mener à bien une tâche aussi vaste que celle de la régénération de l'armée, ni pour maintenir et conserver les institutions auxquelles on s'arrêterait, et il demanda qu'on adjoignît au ministre un Conseil formé de « militaires éclairés »; ce Conseil, constitué d'une manière permanente, pouvait seul, d'après lui, créer un plan, faire de bons règlements, en assurer l'exécution, mettre de la suite dans les projets, apporter de l'économie dans les dépenses et introduire de l'ordre dans la comptabilité[2].

Engagé dans sa lutte avec le Parlement, qu'il venait d'exiler à Troyes après le lit de justice du 6 août, Loménie de Brienne jugea sans doute qu'il ne pouvait, sans imprudence, se refuser à s'occuper des intérêts de l'armée; ne rien faire pour elle, c'était risquer de s'aliéner les officiers et les soldats, et l'heure était trop

1. 29 août 1787.

2. *Note particulière pour M. l'archevêque de Toulouse*, par le comte de Guibert (Arch. hist. de la Guerre. Papiers de Guibert, carton 3). — Un Conseil de la guerre avait déjà été institué dans les premiers jours de la régence, le 28 septembre 1715, sous la présidence de Villars; mais ce Conseil n'avait pas su distinguer ses attributions législatives des attributions exécutives du ministre; des conflits survenus entre lui et le marquis de La Vrillière, secrétaire d'État du département de la Guerre, avaient conduit à le supprimer en septembre 1718, soit après une durée de trois ans (Arch. hist. de la Guerre. E. 8. Notes sur le Conseil de la guerre).

critique pour qu'il voulût courir ce danger; il soumit donc au roi les propositions du comte de Guibert. Louis XVI, inquiet des nouveautés et hésitant par tempérament, manifesta tout d'abord une vive « répugnance »[1] pour un projet dont l'adoption devait réduire le ministre de la Guerre à la partie exécutive de son département et entraîner par suite, pour lui, une forte diminution d'autorité; mais ses hésitations durent céder devant l'insistance et les « prières » des réformateurs; d'ailleurs, l'archevêque de Toulouse venait de remplacer le maréchal de Ségur par son frère, le comte de Brienne[2], et celui-ci, qui avait peu ou point servi, quoiqu'il fût lieutenant général depuis 1780, ne pouvait trouver que des avantages à la création d'un Conseil, au moyen duquel, d'après Besenval, il espérait couvrir son peu d'expérience des choses militaires; en outre, le président devait être le ministre de la Guerre, ce qui lui assurait une autorité prépondérante sur les délibérations. Le règlement portant établissement d'un Conseil de la guerre, chargé de toute la partie législative et administrative du ministère, fut signé le 9 octobre, et les huit officiers généraux qui devaient en faire partie furent désignés le même jour : c'étaient le comte de Puységur, M. de Gribeauval[3], le duc de Guines, le marquis de Jaucourt comme lieutenants généraux, le comte Esterhazy, M. de Fourcroy, le marquis de Lambert, le marquis d'Autichamp comme maréchaux de camp; ainsi qu'on devait le prévoir, les fonctions de rapporteur et de rédacteur furent attribuées à l'initiateur de la nouvelle institution, à Guibert, alors brigadier d'infanterie et colonel du régiment de Neustrie; l'élaboration de la constitution de l'armée se trouvait ainsi confiée à des officiers généraux qui n'étaient pas en tête de l'état militaire, et dont quelques-uns étaient même de promotions relativement récentes, ce qui détermina une vive irritation[4] parmi ceux qui, plus anciens, se crurent lésés; c'est ce qui arriva notamment pour les maréchaux de France, malgré les précautions prises dans le règlement pour calmer leur susceptibilité[5].

1. Dampmartin, *Sur divers événements, etc.*, t. I, p. 101.

2. 24 septembre 1787; le baron de Breteuil géra le ministère de la Guerre entre le départ de Ségur et l'arrivée de Brienne.

3. Gribeauval représentait le corps royal de l'artillerie et Fourcroy celui du génie.

4. « Le Conseil de la guerre, dit Bésenval, était composé de trop jeunes gens pour ne pas choquer la tête de l'armée... » (*Mémoires de Bésenval*, p. 334).

5. L'article 5 du règlement du 9 octobre 1787 était ainsi conçu : « S. M.

En mars 1788, moins de six mois après la création du Conseil de la guerre, le roi signa, sur sa proposition, dix-huit ordonnances « provisoires », que vingt autres vinrent compléter un peu plus tard, en mai, juin et juillet. Les cadres étaient débarrassés d'un certain nombre d'emplois signalés, depuis longtemps, comme inutiles et même nuisibles; les capitaines, dits attachés ou à la suite, disparaissaient, ainsi que les capitaines et sous-lieutenants de remplacement de l'infanterie; les brevets de major, de lieutenant-colonel et de colonel ne devaient plus être donnés que pour des emplois titulaires, principe nouveau pour l'époque; toutefois, le roi exceptait de cette règle les corps de sa maison, son régiment d'infanterie et les carabiniers, auxquels il voulait conserver « quelques prérogatives »; des mesures étaient prises pour mettre fin, dans les troupes à cheval, à « l'abus monstrueux des réformes »[1]. Les colonels en second étaient supprimés; une grande promotion de 236 maréchaux de camp, signée le 9 mars 1788[2], avait eu pour objet de créer des vacances de régiments pour une soixantaine d'entre ces officiers; les autres étaient placés dans les troupes, comme colonels attachés, en attendant leur extinction; des ordonnances spéciales prononçaient également, l'une la suppression éventuelle des colonels généraux[3], l'autre celle des brigadiers, dont l'emploi ne répondait à aucun besoin et qui étaient une cause de trouble dans le service. Le nombre des lieutenants généraux était fixé invariablement à 160, au lieu de rester illimité comme auparavant; le grade de maréchal de camp était soustrait à l'influence de la faveur et à l'arbitraire ministériel, par la promotion de droit des colonels, d'une part, des lieutenants-colonels, d'autre part, avec une ancienneté déterminée.

Les troupes recevaient une organisation entièrement nouvelle;

regrette que les raisons supérieures qui la déterminent à affecter à jamais la présidence du Conseil à la charge du secrétaire d'État du département de la Guerre l'empêchent, dans les circonstances actuelles, d'appeler dans le Conseil de la guerre quelques-uns de MM. les maréchaux de France; mais elle ne compte pas, pour cela, se priver de leurs lumières, et elle se réserve d'y avoir recours quand elle le jugera nécessaire. »

1. Guibert, *Mémoire adressé au public et à l'armée sur les opérations du Conseil de la guerre*, p. 7.

2. Guibert avait été compris dans cette promotion.

3. Les colonels généraux étaient : le comte d'Artois pour les Suisses et Grisons, le prince de Condé pour l'état-major d'infanterie française et étrangère, le marquis de Béthune pour la cavalerie légère, le duc de Luynes pour les dragons.

après avoir fixé la composition des régiments, caractérisée par la suppression de six officiers dans chacun d'eux, le Conseil de la guerre s'était préoccupé de rassembler « tous ces éléments épars » et d'en former une grande armée, répartie en quartiers dans le royaume, mais « divisée, commandée, surveillée, de manière à pouvoir recevoir, dans toutes ses parties, une administration, une discipline, une instruction uniformes »; une ordonnance créait, à cet effet, dix-sept commandements de province, ayant à leur tête des maréchaux de France ou des lieutenants généraux. Par une heureuse innovation, l'armée était constituée en brigades, formées chacune de deux régiments et commandées par des maréchaux de camp; la formation des troupes en divisions, essayée par le maréchal de Broglie dans la campagne de 1760 et réglementée ensuite par le comte de Saint-Germain dans l'ordonnance de 1776, était appliquée aux brigades, et il était institué vingt et une divisions composées de troupes des deux armes ou d'une seule arme, suivant les ressources locales; les commandants des divisions étaient des lieutenants généraux; l'un des maréchaux de camp de chaque division était chargé des détails d'inspection pour tous les régiments et prenait le nom d'inspecteur divisionnaire.

L'exercice et les manœuvres, tant de l'infanterie que des troupes à cheval, étaient l'objet de règlements détaillés; il en était de même pour le service des troupes en campagne. Les soldats bénéficiaient d'une augmentation de solde de six deniers; leur nourriture était améliorée; une pension de vétérance était accordée au plus ancien bas officier de chaque régiment; mais, décision malencontreuse, qui pouvait paraître un défi à l'opinion, la punition des coups de plat de sabre était maintenue; de plus, un service occulte de police était organisé, dans chaque garnison, sous la direction d'officiers de fortune. Voulant remédier aux abus qui s'étaient introduits dans l'administration et la comptabilité des corps de troupes, le Conseil de la guerre avait cru atteindre son but en multipliant les écritures, les états, les tableaux, et il était tombé dans un excès nuisible à la réforme qu'il s'était proposé d'opérer.

Enfin, les conditions dans lesquelles devait se faire désormais l'avancement des officiers de l'infanterie et des troupes à cheval[1]

1. Le Conseil de la guerre n'apporta aucun changement aux dispositions qui régissaient l'avancement des officiers du corps royal de l'artillerie et de celui

étaient fixées par une ordonnance du 17 mars, portant « règlement sur la hiérarchie de tous les emplois militaires, ainsi que sur la promotion et la nomination à ces emplois ». Deux voies différentes étaient ouvertes aux officiers, suivant la classe à laquelle ils appartenaient.

Les officiers de fortune devenaient lieutenants par ancienneté, avec la dénomination de surnuméraires; mais leur avancement s'arrêtait là; ils continuaient à être exclus du commandement de la compagnie; l'ordonnance déclarait, avec autant de maladresse que d'injustice, qu'en temps de paix ils ne pouvaient, dans aucun cas, parvenir au grade de capitaine en second; elle concédait seulement que, sur la demande du colonel, il leur serait expédié une commission de capitaine, quand le lieutenant en premier, leur cadet, serait promu à ce grade; cette commission devait leur servir pour obtenir la croix de saint Louis, qui n'était pas accordée à ceux d'entre eux qui restaient lieutenants; mais, bien que leur conférant, en toute circonstance, le commandement sur les lieutenants, elle ne leur donnait le droit de faire le service dans la compagnie « ni à la paix ni à la guerre »; ils n'étaient même autorisés à porter les épaulettes de capitaine qu'avec une marque particulière, les distinguant des capitaines en pied.

Les gentilshommes de province étaient astreints à suivre une voie lente et graduelle, qui pouvait les conduire au grade de lieutenant-colonel, mais sans leur permettre d'atteindre celui de colonel; leur avancement avait lieu par ancienneté, depuis leur entrée au service comme cadets-gentilshommes ou comme sous-lieutenants, jusqu'au grade de capitaine commandant pour l'infanterie et jusqu'à celui de lieutenant en premier pour la cavalerie; dans cette dernière arme, le Conseil de la guerre s'était proposé de « ne pas laisser à l'avancement des lieutenants un obstacle, qui pouvait décourager leur émulation »; à cet effet, une nomination de capitaine sur trois était attribuée au choix du roi, en faveur d'un lieutenant[1] du régiment, d'après une liste

du génie. Il se borna à créer deux sous-lieutenances de remplacement dans chacun des régiments d'artillerie et quatre emplois de même nature à l'École du corps du génie. Ces sous-lieutenances étaient « destinées à la première noblesse » et avaient pour but de fournir à celle-ci, disait l'ordonnance, « des moyens d'instruction plus étendus et plus variés ».

1. Ce lieutenant devait payer le prix du brevet de retenue attribué à la compagnie vacante, ce qui excluait de l'avancement la noblesse pauvre.

établie par une commission spéciale d'officiers généraux; les deux autres nominations appartenaient aux officiers de remplacement ou de réforme; les capitaines des troupes à cheval devenaient ensuite chefs d'escadron par ancienneté. Dans les deux armes, les majors étaient choisis parmi tous les capitaines ayant au moins vingt ans de service; les lieutenants-colonels étaient choisis, pour l'infanterie, parmi les majors, et les deux plus anciens capitaines de tous les régiments, pour la cavalerie, parmi les majors et les chefs d'escadron. Le choix des officiers supérieurs ne pouvait porter que sur les officiers compris dans la liste arrêtée par le Conseil de la guerre, d'après les revues d'inspection. Pour tous les grades, l'officier devait être constamment présent à son corps, sauf pendant le semestre qui lui était accordé, en principe, tous les deux ans. Dans ces conditions, l'officier d'infanterie « non présenté » était susceptible d'être nommé sous-lieutenant à seize ans, lieutenant en second à dix-neuf ans, lieutenant en premier à vingt-trois ans, capitaine en second à vingt-huit ans, capitaine en premier à trente-quatre ans, major à trente-six ans, lieutenant-colonel à quarante ans; son temps de service, quand il arrivait à ce grade, atteignait au moins vingt-quatre années, ce qui correspondait, en déduisant les semestres dont l'officier avait profité, à dix-huit ans de service effectif.

Une voie rapide et hors rang était, au contraire, réservée à la noblesse de cour; le Conseil de la guerre avait considéré que le principe de faire arriver au commandement des régiments, par le droit de la naissance, était « dans l'essence de la monarchie », et, après avoir supprimé le grade de colonel en second, il avait regardé comme nécessaire de rétablir un grade supérieur à celui de capitaine et inférieur à celui de major, pour servir de débouché et d'école à la haute noblesse du royaume, destinée aux emplois supérieurs; un grade nouveau, celui de major en second, était créé dans ce but; c'était parmi les majors en second, appartenant ainsi presque sans exception à la noblesse privilégiée, qu'étaient choisis les colonels, après quatre ans de service et d'après une liste établie par le Conseil de la guerre; les majors en second étaient fournis, en principe, après cinq ans de grade, par les capitaines de remplacement de la cavalerie, qui avaient été conservés en vue de cette destination et qui provenaient eux-mêmes des sous-lieutenants de remplacement, dont la nomination

était réservée au roi, à raison de deux par régiment[1]; ils ne pouvaient, dans aucun cas, devenir majors ou lieutenants-colonels titulaires. D'après l'ensemble des dispositions de l'ordonnance, le noble de cour, promu sous-lieutenant de remplacement à seize ans, était apte à devenir capitaine de remplacement à dix-neuf ans; à vingt et un ans, il était nommé major en second, et, après quatre années passées dans ce grade, il devenait susceptible d'obtenir celui de colonel; son temps de présence au milieu des troupes était fixé à cinq mois seulement par an, de sorte qu'il était admis à prendre le commandement d'un régiment après trois ans neuf mois de service réel. Si l'on observe que le maréchal de Ségur avait fixé à vingt-neuf ans la limite d'âge inférieure pour la nomination des colonels, on voit à quel point le Conseil de la guerre avait favorisé les gens de la cour, en abaissant cette limite à vingt-cinq ans.

La noblesse privilégiée était admise en même temps à suivre, si elle le désirait, la voie ordinaire ouverte aux gentilshommes de province; Guibert avait fait remarquer aux membres du Conseil que la réduction du nombre des colonels, limité dorénavant à celui des colonels titulaires, lésait les intérêts des nobles « simplement présentés », — l'expression est de lui, — qui allaient être obligés de s'effacer devant la haute noblesse, assez nombreuse pour occuper tous les emplois vacants, et il avait demandé qu'on engageât les gentilshommes de cette catégorie à ne pas attendre dans l'emploi de capitaine de remplacement l'avancement « hors rang », auquel leur naissance les mettait en droit d'aspirer[2]; à cet effet, les capitaines de remplacement, destinés à former la pépinière des majors en second, étaient autorisés à prendre des compagnies

1. Texte de l'ordonnance sur la hiérarchie : « S. M. choisira les majors en second, d'après les notes et comptes qu'elle se fera rendre de tous les officiers qui composent son armée parmi tous les capitaines de ses régiments indistinctement, mais par préférence dans la classe de ceux qu'elle aura fait déboucher par les emplois de capitaine de remplacement, et que leur naissance et surtout les services de leurs pères lui font destiner plus particulièrement au commandement de ses régiments...

« En se réservant la nomination de deux sous-lieutenances de régiment, S. M. a voulu ménager des débouchés pour cette portion de la noblesse, qui est appelée plus particulièrement au commandement des régiments, et faire de ces emplois leur première école » (Recueil des ordonnances militaires, deuxième semestre 1788, ministère de la Guerre).

2. *Rapport fait par Guibert à la première séance du Conseil de la guerre*, le 28 octobre 1787 (Arch. hist. de la Guerre).

dans les régiments; ils conservaient le droit d'être tirés de la colonne des capitaines en pied, pour devenir majors en second; parvenus au grade de lieutenants-colonels, ils pouvaient être promus colonels, l'ordonnance spécifiant, à leur intention, que le roi donnerait exceptionnellement le commandement des régiments à des lieutenants-colonels titulaires, quand ceux-ci seraient de la même classe que les majors en second.

L'ordonnance sur la hiérarchie traitait donc différemment la noblesse de cour et celle des provinces; la première seule pouvait prétendre au grade de colonel, soit qu'elle se résignât à la voie graduelle, dans laquelle elle entrait d'ailleurs de très bonne heure avec le grade de capitaine, soit qu'elle suivît la voie des emplois de remplacement, qui lui était normalement affectée. La même inégalité se retrouvait dans les règles adoptées pour l'admission des deux noblesses au grade de maréchal de camp. Par une innovation, dont le but, louable en soi, était de couper court à toute intrigue, ce grade, je l'ai déjà dit, était donné à l'ancienneté, soit aux colonels, soit aux lieutenants-colonels, après un nombre déterminé d'années passées dans ces emplois, et cette disposition ne pouvait qu'être accueillie avec satisfaction dans les régiments; mais le temps exigé pour les colonels, c'est-à-dire pour les nobles de cour, n'était que de quatorze ans, tandis qu'il s'élevait à dix-huit ans pour les lieutenants-colonels, c'est-à-dire pour les gentilshommes de province; il en résultait que les premiers pouvaient être promus maréchaux de camp à trente-neuf ans et les seconds à cinquante-huit ans, soit avec une différence de dix-neuf ans en faveur de la première noblesse; les colonels n'ayant à servir que quatre mois par an, leur service effectif total, au moment de leur promotion comme officiers généraux, était de huit ans cinq mois, alors que celui des lieutenants-colonels atteignait trente et un ans, semestres déduits; en outre, ces derniers n'avaient reçu, dans toute leur carrière, que 98,440 livres, et le noble de cour, au même âge et avec treize ans deux mois de service effectif, arrivait au total de 428,600 livres, sans compter les pensions, les cordons, les gouvernements et les charges. Comme conclusion, avec l'avancement tel qu'il était réglé par l'ordonnance du 17 mars 1788, « le noble de cour touchait à peu près cinq fois plus et servait deux fois moins que le noble de province »[1].

1. *Réclamations des officiers des régiments Royal, Alsace, Artillerie, Hesse-Darmstadt, Corps royal du génie* (Arch. hist. de la Guerre, A. 28).

Ajoutons que le Conseil de la guerre maintenait dans l'ordonnance sur la hiérarchie l'obligation stricte des certificats de noblesse pour l'entrée dans l'armée, en qualité de sous-lieutenant, et qu'il prenait ainsi à son compte, en 1788, la funeste décision qui, sept ans auparavant, avait été considérée, par les hommes modérés et sages de toutes les classes, comme une mesure « intempestive, inconvenante, totalement opposée à l'esprit du siècle »[1] ; il en aggravait même les dispositions, en limitant aux capitaines titulaires l'exception des preuves de noblesse consentie en faveur des fils des officiers, chevaliers de saint Louis, et en privant par suite du bénéfice de cette exception les fils des officiers de fortune; d'un autre côté, les sous-lieutenances des troupes à cheval ne devaient plus être données qu'à des gentilshommes aisés, et le roi faisait connaître qu'il appliquerait cette règle aux nominations qu'il s'était réservées.

Lieutenant-colonel Louis HARTMANN.

(Sera continué.)

1. *Mémoires du comte de Ségur*, t. I, p. 194.

BONAPARTE

ET LE RECÈS GERMANIQUE DE 1803.

(Suite et fin[1].)

II.

L'affaire des indemnités fut pendant des mois en Allemagne la grande préoccupation de tous les esprits. La conviction y était générale que la constitution germanique n'était plus viable, que le Saint-Empire était mort et que la France n'avait plus qu'à en ordonner le convoi. La résignation était parfaite et la curiosité était excitée sur les nouveautés qui en devaient résulter.

Un agent français, nommé Baudus, envoyé par Talleyrand en Allemagne pour y étudier l'esprit public et, au besoin, pour le redresser, écrivait de Francfort, en septembre 1802 : « En approchant de l'Allemagne, on entend souvent parler de l'affaire des indemnités, et sur la frontière elle est un objet habituel de conversation. Mais ce qui n'est là qu'un bruit assez faible devient une espèce de bourdonnement dès qu'on a mis le pied dans quelque ville importante de l'Empire[2]. »

Les uns se contentent de chercher une indemnité pour le grand-duc de Toscane, le trouvent encombrant, proposent de lui donner satisfaction en fondant un empire d'Orient aux dépens de la Porte, avec la Hongrie, la Dalmatie, le Banat, la Bosnie et l'Esclavonie. La Turquie alors paraissait être une réserve commode pour ces cas embarrassants. On en fut ému sérieusement à Constantinople; le général Brune, ambassadeur de France, fut obligé de rassurer le reis-effendi[3].

1. Voir ci-dessus, p. 47-62.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 705, fol. 7 : correspondance de M. Baudus (1802-1803).
3. Aff. étr., Corr. Turquie, n° 206, fol. 59.

D'autres, au lieu de la création d'un empire d'Orient à côté de l'empire d'Occident, annonçaient le partage de l'Allemagne entre un empire du nord et un empire du sud, l'un pour la Prusse, l'autre pour l'Autriche : ce n'était que prématuré.

D'autres avaient une imagination plus fertile en ressources, fondaient la nouvelle constitution du Saint-Empire sur une diète de cinq collèges, des princes héréditaires, des états ecclésiastiques, de la noblesse d'Empire, des bourgeois des villes, des paysans propriétaires, sous le gouvernement de trois consuls, le premier, ou empereur, nommant le deuxième, le troisième élu par la diète; Rome étant comprise dans le Saint-Empire Romain-Germanique, le second consul y résiderait au moins trois mois par an; le troisième consul se tiendrait auprès de la diète. Il y a là des réminiscences du temps des Hohenstaufen et des inspirations venues de la France consulaire : ce n'est pas à dire que cela fût très cohérent[1].

Il n'y avait pas moins d'activité à Paris. Quelques princes allemands y avaient envoyé des représentants qui essayaient de voir le premier Consul, s'attardaient dans l'antichambre de Talleyrand; sur la foi de M. de Gagern, agent de Hesse-Nassau, on a bien des fois répété les petits procédés employés par quelques-uns des princes allemands pour gagner l'appui de Talleyrand, caresses à son petit chien, riches tabatières laissées sur son bureau[2]. Il ne conviendrait pas de généraliser, ni surtout d'exagérer; la Hesse-Nassau ne se montra pas satisfaite de son lot et put attribuer le succès de quelques autres à des moyens qu'elle n'avait pas employés, et il n'est pas facile de retrouver la trace de ces intrigues enfantines dans les résultats où se régla l'affaire des indemnités. On voit bien au contraire, en général du moins, les vraies raisons politiques qui ont fixé les vues du gouvernement français.

Dans l'entourage immédiat de Talleyrand, le citoyen Mathieu, un Strasbourgeois à l'esprit délié, fort versé dans la connaissance épineuse des affaires germaniques, envoyé plus tard à Ratisbonne pour suivre de près le règlement des indemnités, fut sans doute l'agent principal de la pensée du gouvernement consulaire. Les

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 717, fol. 56.

2. Häusser, *Deutsche Geschichte*, t. II, p. 340; Denis, *l'Allemagne de 1789 à 1810* (Bibl. d'hist. illustrée), p. 166.

petits cadeaux n'expliquent pas ses propositions ; il lui fallut les fonder sur d'autres considérations.

On ne leur refusera pas le mérite de l'originalité[1] ; mais on verra aussi que le premier Consul n'en a pas tout pris. Le grand plan du citoyen Mathieu s'inspire des principes philosophiques les plus remarquables, qu'il faut profiter des circonstances pour donner enfin à l'Europe une organisation parfaite, qu'il faut supprimer les formes mortes qui nuisent à la vie générale du continent, qu'avec les vastes débris dont l'Allemagne est couverte il faut constituer des corps vigoureux, que la sécularisation générale des biens d'Église est la solution fondamentale, qu'elle est d'une incontestable légitimité, que l'Église n'est point dans le clergé, mais dans les fidèles, qu'il suffit que ceux-ci soient rassurés sur le maintien du culte et les moyens de subsistance de leurs prêtres, que cet excellent principe devrait même être appliqué aux états de l'évêque de Rome, en lui laissant seulement Rome et un rayon de dix kilomètres. Les conséquences de ces prémisses ne sont pas moins ingénieuses : on enverra les Bourbons de France en Espagne avec des titres d'infants et des revenus tirés des colonies d'Amérique ; on refondra l'Italie en quatre grands états, la Cisalpine, le Piémont attribué au duc de Parme, la Sardaigne avec la Toscane et les états romains pour la maison de Savoie, les Deux-Siciles laissées à la maison de Bourbon ; on refondra l'Allemagne par une large sécularisation et on la renforcera « par l'intensité de ses éléments ».

Alors on fera de l'Europe une grande confédération représentée par trois chambres : une chambre impériale, comprenant l'empereur, le pape, la Russie, la France, l'Autriche, l'Angleterre, l'Espagne, la Prusse ; une chambre royale, comprenant l'empereur, le pape, les Deux-Siciles, la Cisalpine, les États-Unis, la Sardaigne, le Danemark, la Franconie, la Suède, le Portugal, le Thuringe, le Piémont, la Batavie, la Bavière, l'Helvétie ; une chambre ducale, comprenant l'empereur, le pape, la Hesse, la Souabe, Malte, Francfort, etc. Ces trois chambres se combineront en trois systèmes de diètes : une diète de relation faite de la réunion des deux premières chambres ; une diète de corrélation,

1. Ses premières propositions et son plan général, avec ses tableaux statistiques très complets, sont aux Affaires étrangères, dans la Correspondance d'Allemagne, au vol. 704.

formée des deux dernières chambres, et une diète de congrès, réunion des trois chambres. On fixe avec précision les attributions de ces diètes, et l'on se persuade que ce système assurera l'équilibre de l'Europe, son bonheur et, par surcroît, la paix perpétuelle. Le premier Consul lui-même ne songea-t-il pas alors au désarmement? Talleyrand écrivait à Joseph le 16 mars 1801, au lendemain de la paix de Lunéville : « L'intention du premier Consul est que vous cherchiez à jeter les fondements d'un traité d'un nouveau genre qui tendrait à régler le nombre des hommes que pourraient avoir sur pied, en temps de paix, la France, la Prusse et l'Autriche, afin de soulager d'autant leurs finances[1] ». Ces velléités pacifistes ne durèrent pas.

Il paraissait donc de jour en jour plus certain que les modifications que subirait l'Allemagne seraient dictées ou inspirées par le gouvernement français. Et le prestige du premier Consul grandissait de cette situation : on commençait de voir dans les chaumières allemandes son portrait à côté de celui de « notre Frédéric » ; il prenait en effet peu à peu la place du grand Frédéric dans l'admiration des hommes.

Pourtant les bons Allemands s'étonnaient, avec quelque naïveté, de voir les révolutions de la liberté aboutir en France à une sorte de restauration monarchique: leurs philosophes, encore éblouis du beau rêve de liberté et d'égalité qui leur venait de France, souffraient de constater les progrès du premier Consul vers la tyrannie; il leur paraissait moins grand; ils refusaient d'applaudir à la proclamation du Consulat à vie. A ce propos, un journal allemand estimait que le gouvernement français était désormais plus despotique que lorsque tout se faisait avec cette formule : tel est notre bon plaisir ; et que l'effet du sénatus-consulte organique de l'an X se pouvait ramener à ces termes : tant que le premier Consul vivra, il y aura en France moins de liberté que dans aucun autre pays ; s'il vient à mourir, ce sera la guerre civile. Les *Annales de l'Europe*, publiées à Tubingen, posaient cette question : à quelle époque de l'histoire romaine ressemble la situation actuelle de la France? Et elles répondaient que c'était à l'époque où les institutions républicaines s'évanouissaient devant le despotisme militaire.

L'agent de Talleyrand, le citoyen Baudus, relevant ces mani-

1. Du Casse, *Négociations*, t. II, p. 344.

festations de l'esprit « prétendu philosophique », s'offrait à redresser l'opinion publique en Allemagne par la distribution discrète aux journalistes influents de « ces petits cadeaux qui imposent toujours à celui qui les reçoit quelques égards pour celui qui les donne » ou par la création d'un bureau de l'esprit public, qui mettrait l'opinion dans la bonne voie, ou par la fondation d'un journal d'inspiration française, dont le caractère officieux serait caché, mais où le gouvernement de Paris insérerait tout ce qu'il voudrait[1].

Il n'était pas si facile de diriger l'opinion des Allemands. Du moins, ils subissaient alors la forte impression de la puissance de Bonaparte. Les premiers temps de l'année 1802 marquent en effet une des étapes les plus brillantes de sa grandeur, la plus brillante à certains égards, et l'on mettrait quelque complaisance à s'y attarder. Après les préliminaires de Londres qui désarmaient l'Angleterre dans des conditions inattendues et qui consolidaient ainsi les résultats de la paix de Lunéville, ce fut en janvier la réunion de la consulte de Lyon et l'élévation de Bonaparte à la présidence de la République italienne. L'émotion fut assez vive à la cour de Berlin, et Bignon, qui y tenait la correspondance diplomatique en l'absence de Beurnonville, notait avec une grande sincérité le mécontentement éprouvé par quelques-uns des meilleurs amis de la France : « Ils ne voient pas tout à fait sans frayeur une circonstance qui ajoute un si grand poids à la puissance française dont ils redoutent l'excessif accroissement ; mais ils enveloppent cette cause de leurs alarmes sous le voile de l'intérêt extrême qu'ils portent au premier Consul, au sort duquel est lié désormais le sort de l'Europe entière. Ils craignent, à les en croire, que cette démarche, dont on pourra méconnaître le but et les motifs, ne lui enlève cette réputation si essentielle de modération qu'il avait su acquérir, sans négliger toutefois ses avantages ; que la méfiance ne renaisse dans quelques cabinets ; que les haines à peine assoupies ne se réveillent et que, hors d'état à la vérité d'agir pour le moment, elles ne s'occupent dès aujourd'hui à se préparer les moyens d'éclater un jour ; qu'ainsi la paix, quoique générale, ne soit encore qu'un calme passager qui devra dans un temps, trop prochain peut-être, faire place à de nouveaux orages. Tel est le langage d'hommes mêmes qui s'ex-

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 705, fol. 82, 90, 102.

pliquent avec ménagement et retenue[1]. » Bignon y mit peut-être un peu du sien, et il ne faudrait pas l'en blâmer. D'autres Allemands, en effet, souhaitaient de voir le premier Consul devenir aussi le président d'une république germanique; ils n'en désespéraient pas, tant les bouleversements de la Révolution avaient rendu vraisemblables les choses les plus extraordinaires; on s'habituait aisément à voir en lui le véritable protecteur des libertés germaniques, comme au temps des anciens rois.

Oui, ce fut la paix d'Amiens, la paix générale, avec son incomparable splendeur, l'Angleterre éloignée de la Méditerranée, obligée de reconnaître, au moins implicitement, la prépondérance française sur le continent.

Puis ce fut le Concordat, le grand éclat du *Te Deum* aux fêtes de Pâques; les Allemands racontaient que Bonaparte allait recevoir du pape le titre de « Consul très chrétien », moyennant quoi il conserverait les électorats ecclésiastiques; ils admiraient dans le Concordat le chef-d'œuvre de la politique et de l'entendement humain; ils s'émerveillaient de voir le premier Consul, après avoir pacifié le globe terrestre, mettre le comble à sa gloire en rétablissant les rapports de la nation française avec le ciel, et beaucoup croyaient, comme un article de foi, qu'après avoir été admiré par ses contemporains comme le plus grand homme de son siècle, il serait vénéré comme un saint par la postérité la plus reculée[2].

On pensa qu'il était facile à ce saint homme de résoudre la question des indemnités germaniques. En effet, quand il s'en occupa, elle commença de faire des progrès relativement rapides.

Il eut l'habileté d'y admettre et d'y utiliser la médiation de la Russie, qui s'offrait, s'imposait. Depuis le congrès de Teschen, le gouvernement de Saint-Pétersbourg exerçait une sorte de tutelle sur l'Allemagne; il estimait que rien de ce qui intéressait l'Allemagne ne pouvait lui être étranger. Lorsque l'Autriche commença de s'effrayer d'une entente franco-prussienne, elle se rapprocha de la Russie et rencontra chez l'empereur Alexandre Ier les meilleures dispositions. Les dissentiments qui s'étaient produits lors de la campagne de 1799 furent oubliés. L'Autriche ainsi tira profit de la mort de Paul Ier, et les deux gouvernements

1. Aff. étr., Corr. Prusse, n° 230, fol. 247.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 717, fol. 113; Ibid., Corr. Prusse, n° 230, fol. 247.

s'efforcèrent de régler, en dehors de la France, la nouvelle condition de l'Allemagne.

Ce fut l'objet d'une communication du gouvernement russe au gouvernement prussien par l'intermédiaire de son ministre à Berlin, le baron de Krudener. Il s'agissait d'assurer le règlement des affaires d'Allemagne par une entente préétablie entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, sans la France, qui serait bien obligée ensuite d'en reconnaître les effets.

La Prusse ne s'y prêta pas : elle tenait à demeurer d'accord avec la Russie; mais elle releva la conduite insidieuse de l'Autriche depuis le traité de Lunéville, sa mauvaise volonté dans le règlement des indemnités; elle déclara qu'il lui était impossible de ne pas se mettre d'accord avec le gouvernement français, signataire des traités de Bâle et de Lunéville, qu'elle était déjà en pleine négociation avec lui; elle ajouta que « l'intention de la France et de la Prusse était de traiter favorablement les princes allemands auxquels la Russie s'intéressait et qu'elles se feraient un plaisir de donner au gouvernement de Saint-Pétersbourg sur le progrès des affaires toutes les communications convenables »[1]. Il était facile au gouvernement prussien de s'assurer qu'il avait beaucoup plus à gagner à une entente avec la Russie et la France qu'avec la Russie et l'Autriche, et il s'efforça de rapprocher les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg.

Bonaparte y était sincèrement disposé. Il avait conservé depuis la mort de Paul Ier le regret de toutes les espérances qu'il avait fondées sur une alliance franco-russe, et, bien qu'il ne pensât pas pouvoir établir avec le nouveau tsar des relations aussi cordiales, il tenait à ne pas l'avoir pour ennemi; il le savait en bons termes avec le cabinet de Londres; il constatait que la plupart des agents russes à l'étranger, notamment le ministre russe à Paris, comte de Markof, étaient des ennemis déclarés de la France; il redoutait quelque nouvelle coalition formée autour de la Russie; il redoutait d'abord une entente austro-russe capable de compromettre l'œuvre des indemnités ou peut-être de la tourner au détriment des amis de la France.

La récente démarche du gouvernement russe auprès du gouvernement prussien amorça l'accord entre Paris et Saint-Péters-

1. Aff. étr., Corr. Prusse, n° 230, fol. 85.

bourg, le cabinet de Berlin formant le lien solide et intéressé. Bonaparte gagna le tsar Alexandre par la promesse de soutenir les princes allemands de sa parenté, notamment le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg; il ne lui dit pas que ces princes étaient justement de la clientèle française et qu'il était de l'intérêt de la France de les agrandir, du moins il y avait là une véritable communauté d'intérêts.

Ainsi l'empereur de Russie, malgré l'Autriche, consentit que tout fût négocié à Paris, où avaient eu lieu les premiers pourparlers entre Talleyrand et Louis de Cobenzl, où le ministre de Prusse, baron de Lucchesini, et celui de Russie, comte de Markof, étaient arrivés avec des pouvoirs suffisants.

Au lendemain de la paix d'Amiens, l'affaire des indemnités se développa aussitôt avec une grande activité. Le comte de Markof remit à Talleyrand six tableaux résumant les idées de la Russie sur la matière :

1° Sur l'indemnité réservée au grand-duc de Toscane, il admettait les demandes de l'Autriche, en dépit de ce qu'elles pouvaient avoir d'inquiétant pour l'intégrité de la Bavière.

2° Il donnait à la Bavière, en compensation des pertes qu'elle avait subies sur la rive gauche du Rhin et de celles qu'elle subirait par la constitution du lot réservé à l'ancien grand-duc de Toscane, les riches évêchés de Wurzbourg, Bamberg, Eichstädt, Freising, Ratisbonne.

3° Évaluant au plus bas les pertes subies par la Prusse, il ne lui attribuait que l'évêché de Munster et Recklinghausen.

4° L'ex-stathouder de Hollande, prince de Nassau-Orange, aurait l'évêché d'Hildesheim.

5° Le Wurtemberg aurait les abbayes de Marchthal et Zwiefallen, Neuhausen, Fähnhausen, Offingen, la prévôté d'Elwangen, le territoire d'Ulm à gauche du Danube, les villes impériales enclavées dans son territoire.

6° Le margrave de Bade aurait ce qui restait des évêchés de Constance, de Bâle, de Spire et de Strasbourg, l'abbaye de Reichenau, le bailliage de Schlingen, la ville de Suligenstadt et les enclaves ecclésiastiques[1].

Ce plan russe, d'ailleurs incomplet, avait été évidemment concerté avec l'Autriche; la Prusse y était traitée avec rigueur; il

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 721, fol. 92 et suiv.

n'y était pas question des princes de Hesse ni des autres princes héréditaires qui devaient être indemnisés; il n'y était pas question de sécularisation générale, et sans doute la pensée subsistait de sauver les électorats ecclésiastiques, les principaux appuis de l'influence autrichienne en Allemagne.

Avec la Prusse, la clientèle de la France y était assez mal traitée. Bonaparte prit pour base des propositions prussiennes antérieures; elles dataient d'octobre 1801. Elles étaient aussi réparties en six tableaux, dressés avec la plus grande précision :

A. — La Prusse admettait les demandes de l'Autriche pour le grand-duc et ne faisait aucune observation sur les évaluations de ses revenus parfois exagérées dans un sens ou dans l'autre; elle comptait sur la réciprocité.

B. — La Bavière serait indemnisée essentiellement par les évêchés de Wurzbourg et de Bamberg, avec quelques abbayes et villes libres.

C. — La Prusse aurait Hildesheim, Eichsfeld, Erfurt, Osnabrück et Munster et serait autorisée à quelques échanges avec la Bavière pour la rectification de sa frontière en Franconie.

D. — Le prince de Nassau-Orange, l'ancien stathouder, aurait une indemnité territoriale éloignée des frontières de la République batave.

E. — Ce tableau indiquait en grand détail les indemnités réservées à la Hesse-Cassel, à la Hesse-Darmstadt, au Wurtemberg, au pays de Bade, au prince de La Tour-et-Taxis, etc.

F. — Récapitulant la masse des biens sécularisés, le tableau F l'évaluait à 186 milles carrés, dont 150 étaient absorbés par les indemnités précitées. Sa Majesté prussienne proposait que le reste fût employé au rétablissement d'un électeur ecclésiastique, par exemple à Ratisbonne, où il continuerait d'être, comme l'électeur de Mayence jusque-là, le grand prévôt et directeur de la diète. La Prusse consentait même que cet électorat fût constitué au profit de l'archiduc Antoine, sauf pensions attribuées à l'électeur de Mayence et à celui de Trèves. Ces deux électorats, dès lors vacants, passeraient au duc de Wurtemberg et au landgrave de Hesse-Cassel[1].

1. Aff. étr., Corr. Prusse, n° 230 : dépêche de Beurnonville du 8 brumaire an X (on ne la trouvera pas dans Bailleu).

Ce plan différait sensiblement du plan russe ou russo-autrichien; comme disait Beurnonville, « il sapait dans ses fondements l'existence des princes ecclésiastiques, esclaves et satellites naturels de l'Autriche ». Il devait avoir les préférences du premier Consul, qui pourtant fit longtemps attendre ses résolutions, attendant la conclusion de la paix d'Amiens et mûrissant ses propres desseins.

Il tenait à éloigner le roi de Prusse et son beau-frère l'ex-stathouder de la ligne du Rhin et des frontières de la Hollande : ce n'était peut-être pas pour mieux assurer l'indépendance de la République batave. Il proposa d'abord de donner à la Prusse le Mecklembourg, dont les princes eussent été transférés sur la rive droite du Rhin; le gouvernement prussien fut séduit par cette combinaison, mais les ducs de Mecklembourg refusèrent avec indignation d'abandonner leur patrimoine, et il fallut se mettre d'accord pour fixer l'indemnité de la Prusse en Westphalie.

Le gouvernement français était du reste décidé à s'appuyer sur la Prusse pour agir sur la députation d'empire, à favoriser particulièrement la Bavière, le Wurtemberg et Bade et, d'une manière générale, tous les princes héréditaires aux dépens des domaines ecclésiastiques, à sauver de même le plus grand nombre possible de villes libres, pour constituer sur la rive droite du Rhin une vaste clientèle française, une barrière où achèverait de se consolider la suprématie de la France sur le continent. Ainsi « l'équilibre de l'Allemagne » serait assuré pour longtemps par la constitution d'une Allemagne moyenne, assez puissante pour échapper à l'influence de l'Autriche et de la Prusse, obligée de se soutenir sur la force du gouvernement de Paris, avant-garde de la domination française au delà du Rhin.

C'était la préparation d'un autre *Rheinbund*, c'était la tradition des traités de Westphalie, c'était toute la politique allemande de Richelieu et de Mazarin. Le premier Consul s'y attacha très fortement.

Il ne voulut pas se prononcer avant la conclusion de la paix d'Amiens, malgré les plaintes de la Prusse dont l'impatience était exaspérée d'inquiétude; Bignon écrivait au milieu du mois d'avril 1802 : « Les conversations diplomatiques du jour se réduisent à deux mots : encore rien de Paris? — Rien. Et tout finit là. Il n'est question ni de Londres, ni de Vienne, ni de Saint-Péters-

bourg; c'est à Paris qu'est le temple de Delphes; c'est de là qu'on attend les oracles[1] ».

Les oracles enfin parlèrent, avec une clarté qui ne laissait rien à désirer. Le 23 mai, Beurnonville, rentré à Paris, et le ministre prussien Lucchesini signèrent une convention qui donnait à la Prusse à peu près toutes les satisfactions qu'elle attendait. Elle avait perdu 2,750 kilomètres carrés et 125,000 âmes; elle recevait en compensation un domaine de 12,000 kilomètres carrés, peuplé de 500,000 habitants : les évêchés de Hildesheim et de Paderborn, la plus grande partie de l'évêché de Munster, l'Eichsfeld et Erfurt, les abbayes de Quedlinbourg, Herford, Essen, Verden, Elten et la prévôté de Cappenberg, les trois villes libres de Goslar, Nordhausen et Mühlhausen. Au lieu de se concentrer dans la vallée de l'Elbe, la Prusse s'allongeait vers l'ouest jusqu'au Rhin, et le comte de Görz, son ministre à Ratisbonne, en prenait déjà son parti : « Nous nous étendons trop en longueur, disait-il au citoyen Baudus, mais quelque jour on pourra y remédier[2]. »

Le 24 mai, l'ancien stathouder de Hollande obtint la principauté de Fulda, composée des deux évêchés sécularisés de Fulda et de Corvey, de la ville libre de Dortmund et de l'abbaye de Weingarten.

Le même jour, la Bavière, en compensation du Palatinat rhénan, recevait les deux riches évêchés franconiens de Wurzbourg et de Bamberg; en outre, ceux d'Augsbourg et de Freising, partie de ceux de Passau et d'Eichstädt, de nombreuses abbayes souabes comme Kempten, Elchingen, Kaisersheim, Roggenburg, etc., quinze villes libres comme Ulm, Nordlingen, Meiningen, Wangen, etc. La Bavière ainsi absorbait la plus grande partie de l'ancienne Franconie et occupait dès lors une place prépondérante dans l'Allemagne du sud. Cette vieille maison catholique entrait dès lors avec une singulière hardiesse dans la voie des sécularisations : le 10 novembre 1800, elle avait décrété la tolérance pour tous les cultes; elle avait ensuite mis sous séquestre un grand nombre de maisons religieuses; les Trappistes expro-

1. Aff. étr., Corr. Prusse, n° 230, fol. 309, 322.

2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 705, fol. 21; Himly, *Formation territoriale des états de l'Europe centrale*, t. II, p. 91; Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 375-376.

priés s'en allaient le sac au dos; nombre de moines erraient sur les routes, ne sachant que devenir. L'Autriche excitait contre le gouvernement bavarois les colères ecclésiastiques, et la Bavière cherchait sa sûreté vers Paris.

Le duc de Wurtemberg, dont une sœur était mère du tsar Alexandre, signa avec le premier Consul le traité du 20 juin 1802 : il eut quelques abbayes, comme Ellwangen, Rothenmunster, et neuf villes libres, notamment Esslingen, Reutlingen, Rottweil, Heilbronn, à peu près le double de ce qu'il avait perdu. Le landgrave de Hesse-Cassel reçut la principauté de Fritzlar. Le margrave de Bade avait perdu 38,000 sujets; il en retrouva 250,000; sa petite-fille avait épousé le tsar Alexandre Ier; ses terres s'étendaient désormais du lac de Constance au cours inférieur du Neckar : car il recevait l'évêché de Constance, partie des évêchés de Bâle, Spire, Strasbourg, de nombreuses abbayes, sept villes libres, partie de l'ancien Palatinat avec Mannheim et Heidelberg. Il devenait tout d'un coup l'un des plus puissants princes de l'Allemagne du sud.

Il semblait que ce fût la haute protection de l'empereur de Russie qui assurât à ses parents des avantages aussi considérables; en vérité, c'était le premier Consul qui bâtissait sur la rive droite du Rhin une Allemagne française. Hardiment, sans souci de la députation d'Empire, il entamait lui-même la répartition des indemnités; la sécularisation suprême de l'Église catholique d'Allemagne était commencée : c'était la naissance d'une nouvelle Allemagne.

Cependant, le plan général des indemnités avait été dressé par la collaboration de Talleyrand et du comte de Markof; ils le signèrent le 3 juin 1802[1]. Ils s'étaient appliqués surtout, disaient-ils, « à compenser les pertes reconnues et à conserver entre les maisons principales de l'Allemagne l'équilibre qui subsistait avant la guerre ». Cette dernière formule n'était pas tout à fait exacte, car l'équilibre de l'Allemagne se trouvait sensiblement modifié. Le plan franco-russe fixait l'indemnité du grand-duc de Toscane : l'archevêché de Salzbourg, la prévôté de Berchtolsgaden, l'évêché de Trente, l'évêché de Brixen, la partie de l'évêché de Passau située sur la rive droite de l'Inn, nombre d'abbayes, chapitres

1. Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 376; Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 717, fol. 145-150.

et couvents de ces différents diocèses. Il réservait à l'ancien duc de Modène le Brisgau. Il enregistrait, selon les termes des conventions directement conclues avec eux, les diverses indemnités attribuées à la Prusse, à la Bavière, au prince d'Orange, ou plutôt au prince de Nassau-Dillenbourg, — car Bonaparte lui refusait le titre de prince d'Orange, Orange étant depuis longtemps une ville française, — au margrave de Bade, au duc de Wurtemberg, au landgrave de Hesse-Cassel. Il proposait de donner la dignité électorale à ces trois derniers princes, de la conserver à l'ancien électeur de Mayence, archichancelier de l'Empire, avec la principauté d'Aschaffenburg, les deux villes libres de Wetzlar et de Ratisbonne, d'un revenu foncier d'un million de florins. A la diète, les votes des princes ecclésiastiques sécularisés appartiendraient aux princes laïques mis en possession de leurs terres. Des cinquante et une villes libres, six seulement seraient conservées : Lubeck, Hambourg et Brême, Francfort, Nuremberg et Augsbourg; elles jouiraient du bénéfice de la neutralité absolue, même dans les guerres où le Saint-Empire pourrait se trouver mêlé. Des mesures étaient prises pour « la sustentation » des évêques et prêtres sécularisés; des pensions devaient leur être assurées par les princes laïques bénéficiaires des sécularisations.

Le plan signé, Markof, considérant qu'il différait trop des instructions qu'il avait reçues de sa cour, y fit ajouter un article établissant que les résultats en seraient d'abord soumis à l'approbation de l'empereur de Russie et que jusque-là ils ne seraient communiqués à aucun cabinet. Dès le lendemain, Talleyrand fit venir le marquis de Lucchesini et lui donna communication du document tout entier en le chargeant de le transmettre à son gouvernement pour qu'il obtînt vite, par une pression énergique, la ratification de l'empereur Alexandre. En même temps, il écrivait au comte d'Haugwitz : « Vous jugerez, par la communication confidentielle de cet acte important, combien est entière ma confiance; je me flatte qu'il ne sortira pas de vos mains et qu'instruit au fond de ce qu'il contient, vous conserverez cependant l'air de vous conduire d'après la simple probabilité des hypothèses[1]. »

Talleyrand s'adressait aussi directement au vice-chancelier

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 717, fol. 152, 154, 156.

prince Kourakin, expliquant qu'on avait « porté aussi haut que possible » les indemnités réservées au margrave de Bade, au duc de Wurtemberg, qu'on avait été préoccupé surtout « de conserver ou de rétablir dans le Saint-Empire l'équilibre de force et d'influence d'avant la guerre, qu'ainsi l'introduction du grand-duc de Toscane dans le système germanique avait rendu indispensable de donner à la Prusse et à la Bavière des compensations susceptibles de former quelque contrepoids avec l'accroissement et la concentration de la puissance autrichienne en Allemagne ».

L'empereur Alexandre se rencontrait alors à Memel avec la famille royale de Prusse et fondait avec elle des relations qui devaient se maintenir désormais dans les termes de la plus sincère cordialité. Le rapport du comte d'Haugwitz à son souverain sur les communications venues de France n'arriva à destination que vingt-quatre heures après le départ de l'empereur de Russie. Le chef de brigade Moutier, porteur du plan d'indemnités, se lança à la poursuite de l'équipage impérial et l'atteignit à Grodno. L'empereur et le vice-chancelier Kourakin estimèrent qu'il était de la dignité de leur gouvernement de ne pas presser la réponse.

Ils rentrèrent à Saint-Pétersbourg, et il y eut à Paris et à Berlin quelques jours de fiévreuse attente. Le 4 juillet, le prince Kourakin écrivit à Talleyrand pour lui annoncer que son maître approuvait le plan dans son ensemble et qu'il recommandait à la bienveillance du premier Consul les intérêts du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, qui désirait la dignité électorale, et du prince-évêque de Lubeck, qui voulait augmenter les petits profits qu'on lui faisait. « Les liens de parenté et d'amitié qui attachent Sa Majesté Impériale à ces deux princes lui feraient voir avec plaisir qu'il peut être satisfait à leurs demandes, dont l'une est sans inconvénient et l'autre de très petite considération. »

Le succès de Bonaparte était complet; le gouvernement de Saint-Pétersbourg lui-même prenait avec lui le ton assez humble de la sollicitation; ainsi un accord étroit liait la France, la Prusse et la Russie; le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, acceptait sans observations la part d'indemnité qui lui était réservée, l'ancien évêché d'Osnabrück. Le plan franco-russe allait s'imposer avec une singulière force à l'Autriche et à la députation d'Empire.

Le citoyen Jacques Mathieu attendait à Strasbourg la nouvelle de la ratification russe; dès qu'elle fut connue, il partit pour Ratisbonne afin de communiquer le précieux document à la dépu-

tation de la diète. En en prenant connaissance, le citoyen Bacher, ministre de France à Ratisbonne, fut pris d'un accès d'enthousiasme : « On y reconnaît chaque jour davantage, s'écriait-il, les dispositions aussi généreuses que bienfaisantes du génie tutélaire qui, après avoir pacifié le globe, ne borne pas sa sollicitude à rendre la France heureuse, mais sait encore l'étendre à tous les pays qui l'environnent. On ne peut en effet assez admirer la sagesse et la patience avec lesquelles ce plan a été mûri, de même que la profondeur des calculs politiques qui lient son ensemble et qui rendront par la suite inébranlables les bases sur lesquelles il est établi. Les princes ecclésiastiques sont même obligés de convenir que, puisqu'ils doivent faire pour le salut de l'Empire germanique l'abandon de leur temporel, il est du moins consolant pour eux d'avoir l'espérance de concourir par ce sacrifice à cimenter la durée de la paix et à assurer le bonheur et la prospérité de l'Allemagne. »

En présentant son œuvre au Sénat, le 20 août 1802, Talleyrand s'exprimait avec plus de discrétion ; il y rappelait que le vœu du premier Consul eût été de ne pas se mêler aux affaires de l'Allemagne, mais qu'il y avait été obligé par des intrigues et des convoitises qui la menaçaient d'une sorte de dissolution ; il s'était décidé à intervenir, et son entente avec la Russie prouvait son parfait désintéressement ; les gouvernements de Paris et de Saint-Pétersbourg n'avaient eu d'autre souci que de travailler ensemble au bonheur de l'Allemagne. Pour assurer l'équilibre germanique et la paix du continent, les médiateurs avaient voulu que la Prusse continuât à former la base d'un contrepoids nécessaire à la redoutable puissance de l'Autriche ; ils avaient autant que possible évité tout contact entre la France et l'Autriche, entre la France et la Prusse, afin d'éviter toute occasion de conflit ; par là, le règlement des indemnités germaniques était la consécration de la paix générale. Talleyrand oubliait de dire que ce règlement consacrait aussi la grandeur de la France républicaine, dans les limites du Rhin, avec une barrière d'états clients, de la Hollande à l'Italie.

Dès la fin du mois d'août, la Prusse, comme il était convenu dans le traité du 23 mai, prit possession des territoires qui lui étaient attribués ; des troupes occupèrent notamment les évêchés de Paderborn et d'Hildesheim, sous le commandement du général Blücher. De même, le gouvernement bavarois fit occuper Frei-

sing, Muhldorf, le comté de Werdenfels et envoya des soldats sur Wurzbourg et Bamberg, malgré les menaces de guerre religieuse que répandaient partout les princes ecclésiastiques et les agents de l'Autriche. Il n'y eut pas d'incident notable.

Mais il y eut beaucoup d'émotion à Ratisbonne : à quoi servait donc la députation? Pourquoi la consulter sur des questions d'avance résolues sans elle? L'autorité impériale était-elle donc entièrement détruite et la constitution du Saint-Empire avait-elle déjà disparu? La volonté du premier Consul de la République française était-elle déjà supérieure en Allemagne à celle de l'empereur? En vérité, ces circonstances étaient d'une exceptionnelle gravité; la crise qui s'ouvrait tout à coup apparaissait aussitôt comme la plus grave que l'Allemagne eût traversée depuis les traités de Westphalie. On s'était laissé aller, depuis le traité de Lunéville, à une sorte de torpeur, on se résignait, on s'habituait à un provisoire qui durait. Le réveil était brutal.

On sentait derrière la France l'action de la Prusse qui obtenait les plus grands avantages et agissait avec le plus de vigueur; beaucoup de princes allemands, même laïques, redoutaient son extrême avidité, son égoïsme violent; on avait la vague inquiétude d'une domination prussienne qui serait moins légère que celle des Habsbourg, et, par comparaison, on retrouvait dans les habitudes du passé une considération encore affectueuse pour la maison d'Autriche. « C'est un arbre, disait-on, que la foudre a souvent frappé, mais elle n'a atteint que quelques branches écartées, le tronc est toujours plein de vie, et il a de profondes racines. »

Malgré le faible caractère de l'empereur François, l'Autriche, en effet, défendit vigoureusement ses intérêts, sinon ceux de l'Empire.

Elle n'avait pas pu s'entendre avec la France au lendemain du traité de Lunéville. Elle n'avait pas pu s'entendre avec la Prusse, qui comptait davantage sur les bons offices de la France. Elle avait pensé être plus heureuse avec le cabinet de Saint-Pétersbourg; vainement : la Russie s'entendait avec la Prusse et la France, ou, du moins, se ralliait à leurs propositions. Lorsqu'il lui fallut se convaincre qu'elle n'empêcherait pas la sécularisation générale et le bouleversement du Saint-Empire, elle se préoccupa de tirer pour elle-même quelques bons morceaux de ces ruines. Elle essaya de s'entendre directement avec la Bavière

en lui cédant ses possessions de Souabe, moyennant la ligne de l'Inn, « l'Inn dans tout son cours », ce qui lui aurait assuré une situation très forte dans l'Allemagne du sud et garanti sa suprématie sur le reste de l'Empire. Le gouvernement bavarois ne se prêta pas à cette négociation séparée : dépouillé du Palatinat rhénan par la France, encore mal nanti d'indemnités, il craignit d'être écrasé entre les deux grandes puissances rivales; il pensait d'ailleurs avoir moins à craindre de la France, plus lointaine, et mit en elle sa sûreté.

Déçu encore dans ses ambitions de ce côté, le gouvernement autrichien, par dépit et par conscience de sa fonction impériale, essaya d'empêcher la Bavière d'achever la prise de possession immédiate à laquelle elle était autorisée par son accord avec la France; il s'entendit avec les évêques de Bamberg et de Wurzbourg pour arrêter les Bavarois aux frontières de leurs diocèses; il convoqua immédiatement la députation d'Empire et prétendit interdire toute modification territoriale tant qu'elle ne se serait pas prononcée, selon son droit constitutionnel, sur le plan d'indemnités; il massa des troupes en Bohême et dans la Haute-Autriche sous le commandement de l'archiduc Charles; il annonça la volonté de ne pas laisser en souffrance les droits de l'ancien grand-duc de Toscane.

Or, il comptait pour le grand-duc notamment sur la partie de l'évêché de Passau située à l'est de l'Inn, la partie située à l'ouest de la rivière et la ville elle-même étant réservées à l'électeur de Bavière par le projet franco-russe. A la première nouvelle que la Bavière allait occuper Bamberg et Wurzbourg, et sans doute aussi Passau, il informa officiellement la France de son intention d'occuper les domaines destinés à l'ex-grand-duc, l'archevêché de Salzbourg, la prévôté de Berchtolsgaden, etc., et particulièrement l'évêché de Passau. Talleyrand répondit que la France ne s'opposerait pas à cette prise de possession provisoire, sauf en ce qui concernait la ville de Passau, qui devait être laissée à l'électeur de Bavière.

Tout à coup, le 17 août 1802, quelques troupes autrichiennes, accompagnées d'artillerie, se présentèrent devant Passau et y entrèrent sans coup férir[1]. Le nouveau ministre de France à Ratisbonne, le citoyen Laforest, protesta avec énergie auprès du

1. Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 380.

commissaire impérial, baron de Hugel, qui, ayant reçu des instructions de sa cour, répondit en son nom que les troupes autrichiennes avaient été appelées à Passau par l'évêque lui-même, inquiet des mouvements de l'armée bavaroise ; que le gouvernement autrichien avait une créance sur ce prélat et avait besoin de s'en assurer la garantie ; qu'il n'avait fait que prévenir un acte de violence imminent de la part des Bavarois ; que l'empereur avait le devoir de préserver tous les droits de l'Empire et la situation de ses divers membres jusqu'au règlement légal et complet de l'affaire des indemnités ; que, d'ailleurs, il était animé des intentions les plus conciliantes à l'égard de la députation qu'il venait de convoquer et dont il se proposait d'aider les travaux de tout son zèle[1].

Ainsi, la situation de l'Autriche était inattaquable ; elle n'avait pas à reconnaître la valeur des conventions particulières signées par la France avec la Bavière et avec la Prusse tant que ces conventions n'étaient pas ratifiées par la diète au nom de l'Empire. En attendant, elle laissa ses troupes à Passau, aux applaudissements de ses amis, et les princes ecclésiastiques de l'Allemagne reprirent de l'espérance en lui voyant une telle fermeté.

Le premier Consul prit fort vivement cette affaire de Passau. Il envoya aussitôt le colonel Lauriston en mission à travers l'Allemagne ; il prenait l'habitude, dans les circonstances graves, de mettre en campagne quelqu'un des officiers attachés à sa personne, expéditions rapides, et sans cérémonial officiel, qui jetaient toujours de l'émoi sur leur passage. Lauriston partit par Karlsruhe ; il y vit le margrave de Bade et le décida à prendre immédiatement possession des territoires qui devaient lui revenir. Il fut ensuite à Munich : l'électeur de Bavière et son ministre, M. de Montgelas, l'accueillirent avec une joie très sincère ; il y vit le ministre autrichien, M. de Buol, inquiet d'apprendre qu'il allait jusqu'à Passau, le ministre prussien, M. de Hardenberg, en passage à la cour bavaroise pour une négociation d'un caractère encore mystérieux ; par les uns et par les autres, il fut entouré de prévenances. L'électeur lui dit le danger qui menaçait la frontière méridionale de ses états si l'Autriche s'établissait plus fortement dans le Tyrol : Lauriston promit d'en entretenir le premier Consul.

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 717, fol. 349.

A Passau, il vit très peu de troupes autrichiennes, beaucoup de feux de bivouac, beaucoup de factionnaires aux portes en costumes différents, pour donner à penser qu'il y avait là une armée d'au moins 50,000 hommes; en vérité, quelques centaines de soldats appartenant à deux régiments venus de la Haute-Autriche. Lauriston raconta cela à Ratisbonne, où son séjour, de quelques heures seulement, fit une grande impression; le prestige de l'Autriche en fut atteint, et ses adversaires comptèrent sur la France; Lauriston les y encouragea. Il s'en retourna par Wurzbourg, Bamberg; il vit à Munster les 14,000 Prussiens commandés par le général Blücher; il constata qu'ils étaient en mauvais termes avec la population et que l'occupation prussienne en ces pays ne rencontrait aucune sympathie. Il rentra en France par Cologne[1].

Il laissa derrière lui l'impression que le premier Consul portait la plus grande attention aux affaires d'Allemagne et que les adversaires de l'Autriche pouvaient compter sur sa vigilance; on parla quelque temps de la formation d'une armée d'exécution, d'une ligue des princes à indemniser, soutenue par des contingents français, d'une opération militaire prévenant et rendant inutiles les délibérations de Ratisbonne.

Le premier Consul se contenta, pour le moment, de faire signer à Paris, avec le ministre prussien, Lucchesini, et le ministre bavarois, M. de Cetto, une convention garantissant à la Bavière les avantages territoriaux qui lui avaient été promis par le traité du 5 mai; cette convention, du 5 septembre 1802, fut ratifiée bientôt par le gouvernement prussien et reçut l'adhésion de la Russie.

La situation était délicate; au moment de la réunion de la députation d'Empire, les partis se mettaient en bataille : des troupes à Passau, sur le Rhin, des armements, des mouvements militaires à travers l'Allemagne occidentale; beaucoup y voyaient les préparatifs d'hostilités prochaines.

III.

La première séance de la députation d'Empire eut lieu à Ratisbonne le 29 août 1802. Étaient présents : le baron d'Albini,

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 718, fol. 62, 85, 137 : correspondance de Lauriston.

représentant l'électeur de Mayence, et, à ce titre, installé au fauteuil directorial; M. de Schraut, pour la Bohême; M. de Globig, pour la Saxe; le comte de Görz, pour le Brandebourg; le baron de Rechberg, pour la Bavière; le baron de Rubenau, pour l'Ordre Teutonique; le baron de Buhler, pour le Wurtemberg; et M. de Gunderode, pour la Hesse-Cassel. Ils s'assirent dans cet ordre de part et d'autre d'une longue table et réglèrent savamment toutes les conditions de l'étiquette, ce qui demanda un peu de temps, quelques querelles et de longs discours. Ils se mirent en rapports officiels avec le baron de Hugel, commissaire impérial, et avec les ministres accrédités auprès d'eux par les puissances médiatrices, le citoyen Laforest, pour la France, et M. de Bühler, pour la Russie.

Il y avait eu déjà plusieurs jours de retard à cause d'une grave maladie de l'archiduc Charles et à cause de la mort de l'électeur de Mayence, qui eut pour successeur son coadjuteur, Charles-Théodore de Dalberg. Le citoyen Baudus, passant à Francfort quelque temps après, avait eu quelques conversations intéressantes avec le comte de Beust, le principal conseiller du nouvel électeur. Il avait su que l'électeur ne montrait pas beaucoup de zèle pour ses fonctions : « S'il ne croyait devoir un peu sa conservation à la dignité d'archichancelier, il en maudirait volontiers les obligations; il en paraît embarrassé, se croyant obligé à défendre ou du moins à faire respecter autant qu'il est en lui ce qui reste de constitution germanique à cette diète, que lui-même regarde intérieurement comme un mannequin ridicule. » Son principal, presque son unique souci, était de conserver personnellement un revenu d'au moins un million de florins; il y ramenait à peu près tout l'intérêt de la députation.

« L'électeur, disait Baudus, tout philosophe qu'il est, a fait des dettes, lorsqu'il n'était encore que coadjuteur; il doit au moins 500,000 florins; ce n'est que la moitié du revenu annuel qu'on lui laisse, mais il regrette les 1,400,000 florins de rentes que perd l'électorat. L'exemple des autres princes ecclésiastiques lui fait apprécier l'existence qui lui reste, et il se trouverait heureux si le million de florins qui lui est promis lui était assuré d'une manière efficace[1]. »

Il comptait plus sur le premier Consul que sur quiconque pour

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 705, fol. 7.

lui garantir son million de florins, et les lettres qu'il lui adressait donneront une idée de l'indépendance de son caractère. Il écrivait de sa main le 10 septembre 1802 :

Général premier Consul,

Le grand homme ne fait rien à demi ; si le premier Consul juge dans sa haute sagesse que l'existence de l'électeur-archichancelier est utile à l'Allemagne, il veut sans doute aussi qu'il ait une subsistance réelle. La note ci-jointe est soumise à ses lumières par celui qui est pour la vie, avec une considération respectueuse, son sincère et dévoué admirateur.

CHARLES,
Électeur-archichancelier de l'Empire.

Quelques semaines plus tard, le 2 novembre 1802, il écrivait encore :

Général premier Consul,

La lettre dont vous m'avez honoré comble mes vœux : il est donc vrai que le puissant génie qui influe sur les destinées du monde désire de consolider la concorde du corps germanique ! L'Allemagne jouira des fruits de la paix ; la suppression des péages du Rhin ouvre un débouché à ses productions ; les liaisons commerciales s'étendront entre la France fabricante et l'Allemagne agricole ; les dédommagements convenus et la levée des séquestres accordée répareront les malheurs de la guerre ; l'ordre et la concorde seront rétablis, le culte religieux maintenu et la liberté de conscience affermie. J'ai dévoué ma vie à mes devoirs ; la paix de l'âme est ma récompense et l'estime de Bonaparte est ma gloire : tels sont les sentiments de celui qui a l'honneur d'être avec vénération, général premier Consul.

CHARLES,
Électeur-archichancelier[1].

On ne trouvera pas étonnant qu'il ait conquis de la sorte la faveur du premier Consul ; on lui fit attendre pourtant son million de florins ; il lui fallut tenir à Ratisbonne pendant de longs mois la conduite la plus exemplaire. Aussi bien n'était-il pas plus avide que les autres : tous calculaient avec âpreté les revenus qu'on leur laissait et réclamaient sans cesse.

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 718, fol. 66 ; n° 719, fol. 273.

Puis, le plan d'indemnités dressé par les puissances médiatrices fut soumis aux délibérations de la députation. Le commissaire impérial, baron de Hugel, fut introduit devant elle, s'assit au haut-bout de la table des huit, prononça une sorte de discours d'ouverture : que l'empereur François II aurait voulu contribuer plus qu'il n'avait fait au règlement des indemnités, mais qu'il avait fait de vaines démarches pour une négociation préparatoire à Paris; que son gouvernement n'avait pas été admis dans les arrangements qui étaient intervenus entre la France et la Russie; que, du moins, il avait voulu hâter la solution en adhérant à la formation d'une députation d'Empire et qu'il serait heureux de travailler avec elle au bonheur de la patrie allemande; que, sans doute, la députation se trouvait en présence d'un plan à l'avance dressé par les puissances médiatrices, mais que ce n'était là qu'un avant-projet susceptible de toutes les corrections qui pourraient paraître utiles; qu'il ne fallait pas douter que la justice éclairée du premier Consul et de l'empereur Alexandre n'accueillît toutes les altérations convenables qui seraient proposées; que, d'ailleurs, le ministre Talleyrand avait dit lui-même au plénipotentiaire impérial : « Vous pouvez être assuré que nous ne sommes convenus avec la Russie que de propositions à vous faire; on ne peut pas même appeler cela un plan; ce n'est qu'un simple projet que nous soumettons à la délibération de la diète, comme le moyen qui nous paraît, à nous, le plus capable de satisfaire tout le monde autant que faire se peut. Cela sera proposé comme un conseil et nullement avec un ton d'autorité ou avec l'air de vouloir forcer la chose. » Et le baron de Hugel ne désespérait pas d'amener la diète à discuter séparément chaque article du plan franco-russe, ce qui aurait reporté la conclusion à une date indéterminée et compromis sans doute toute l'entreprise[1].

Le premier Consul coupa court aussitôt à cette opposition qui pouvait être dangereuse. Ensemble, le citoyen Laforest et le baron de Bühler adressèrent deux notes à la députation pour lui rappeler que leur plan avait une tout autre importance; qu'il était fondé sur la plus juste appréciation des droits de chacun; qu'il y avait urgence; qu'il était impossible de tout reprendre par la base. La note russe était courte et de ton modéré. Celle de Laforest était

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 708, fol. 8, 16; n° 717, fol. 340.

extrêmement vive; elle jeta parmi la députation une émotion salutaire.

Elle réfutait avec énergie les allégations de l'Autriche et les reproches qu'elle paraissait adresser au gouvernement français : les premières ouvertures qu'elle avait faites à Paris n'étaient pas admissibles; elles ne tendaient qu'à régler la situation de l'ancien grand-duc de Toscane au détriment des autres princes héréditaires, et notamment au détriment de la Bavière, qu'elle eût voulu rejeter à l'ouest, jusqu'à la ligne du Lech. Mais il était impossible de laisser périr cet état, « car, si l'équilibre de l'Europe veut que l'Autriche soit grande et puissante, celui de l'Allemagne exige que la Bavière soit conservée intègre (*sic*) et mise à couvert de tout envahissement ultérieur. Que deviendrait le corps germanique si les principaux états qui le composent voyaient leur indépendance à tout moment compromise, et l'honneur même de cette antique fédération ne souffrirait-il pas de l'affaiblissement d'un prince dont la maison a très honorablement concouru à l'établissement et au maintien de la constitution germanique? » C'est à ces secrets desseins de l'Autriche que se rattachait la récente occupation de Passau; mais le premier Consul ne souffrirait pas que cette importante forteresse demeurât aux mains de l'Autriche, car il considérait qu'il n'y aurait plus d'indépendance pour la Bavière du moment où les troupes autrichiennes seraient si voisines de sa capitale. Et le citoyen Laforest terminait cette véhémente communication en exprimant à la députation le regret qu'éprouvait le premier Consul à divulguer des négociations qui n'avaient eu lieu que sous le sceau de la confidence, et dont le secret, par conséquent, aurait dû demeurer sacré, mais il avait été contraint par une juste représaille et par le prix qu'il attachait à l'opinion et à l'estime du brave et loyal peuple germain[1].

Cette indignation généreuse était plus habile que sincère. Elle produisit immédiatement tout l'effet que le premier Consul en attendait.

Le lendemain, 14 septembre, M. d'Albini, ministre directorial, proposa à la députation d'accepter en principe le plan qui lui était soumis, sous réserve des modifications de détail qui pour-

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 709, fol. 21 ; n° 718, fol. 21 : séance de la députation du 13 septembre 1802.

raient être suggérées et qui seraient transmises aux hautes puissances médiatrices; la Prusse, par exemple, faisait des objections aux compléments d'indemnités pécuniaires que le plan comportait en faveur des prêtres, dont les domaines étaient sécularisés, à la charge des princes bénéficiaires.

Cette sage proposition fut mise aux voix; elle recueillit six suffrages contre deux, ceux de la Bohême et de l'Ordre Teutonique; et, ce jour-là même, un *conclusum* fut rédigé en ce sens : « Salva ratificatione Cæsaris et Imperii. »

L'empereur refusa de ratifier, protesta au nom de l'ex-grand-duc, dont la part d'indemnités était notoirement insuffisante, s'éleva contre la précipitation avec laquelle on prétendait procéder et qui prouvait, disait-il, le peu de souci que l'on avait des intérêts et de l'indépendance du peuple germanique. La députation continua à délibérer un peu chaque jour, « à cheminer tranquillement ».

Laforest, afin d'informer son gouvernement, demanda, selon l'étiquette, au commissaire impérial communication du *conclusum* du 14 septembre. La réponse se faisant attendre, il déclara donc au baron de Hugel qu'il s'adresserait directement au Directoire de la députation. L'Autriche eut peur que tout s'achevât sans elle. Elle envoya enfin sa ratification, en y insérant ses expresses réserves au sujet de l'indemnité attribuée à l'ancien grand-duc de Toscane.

Même en ces termes, le résultat obtenu était déjà de grande importance. Le premier Consul ne cacha pas sa satisfaction; le ministre de l'électeur-archichancelier à Paris, M. de Beust, fut reçu officiellement en audience : glorieuse récompense de la bonne conduite de M. d'Albini à Ratisbonne[1].

Aussi le gouvernement français se hâta-t-il d'apporter au plan d'indemnités les modifications qui lui avaient été demandées. Notamment les membres de la députation, qui représentaient presque tous les princes laïques, s'étaient montrés mal disposés à faire des sacrifices pour « la sustentation des sécularisés »; il en était de même d'ailleurs de ceux qui n'étaient pas membres de la députation : ils voulaient tout prendre et ne rien donner. La Prusse, en particulier, malgré les profits considérables qu'elle avait recueillis, refusait de se charger des pensions ecclésias-

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 718, fol. 257.

tiques, dont le plan lui réservait le paiement, et qui pouvaient s'élever à la valeur de 250,000 florins de revenu annuel.

Pour lui être agréable, le premier Consul fit rédiger le nouveau texte de manière à la soulager de cette contribution, et Talleyrand insista auprès de Laforest pour qu'il arrangeât tout au mieux des désirs de la Prusse : « Je dois vous recommander d'éviter tout ce qui pourrait sans nécessité absolue donner un peu d'humeur aux Prussiens, l'intention du premier Consul étant que vous soyez bien avec eux et pour eux[1]. »

Avec ces légères retouches, le plan franco-russe fut adopté par la députation en son *conclusum* du 21 octobre 1802, et il ne resta plus dès lors qu'à en arrêter la rédaction définitive : besogne encore délicate, chacun ayant peur, avant la conclusion, de ne pas réclamer assez. Et la députation, et le citoyen Laforest, et Talleyrand, et le premier Consul furent encore pendant plus de deux mois assiégés d'exigences, parfois ridicules : suprême curée du Saint-Empire.

A la vingt-septième séance de la députation, le 16 novembre, le Directoire donna connaissance d'un mémoire d'une logique fortement construite ; il ne s'agissait rien moins que de rendre aux héritiers des donateurs les portions de biens ou de revenus ecclésiastiques autrefois aliénés par leurs ancêtres : la destination de ces biens étant changée, il leur paraissait juste d'en reprendre la disposition. La députation ne voulut pas entrer dans cette voie redoutable ; elle ne fit pas au mémoire les honneurs d'une longue discussion[2].

Les gens désintéressés demandaient qu'on s'occupât des frais d'entretien de la Chambre de Wetzlar, qui était comme moribonde, non pas faute de procès, mais faute d'émoluments pour payer les juges. La députation avait d'autres soins plus pressants. Quelques âmes tendres prenaient souci de la sustentation des sécularisés, disaient la misère dont beaucoup étaient menacés ; on ne les entendait guère.

La Prusse, qui aimait mieux recevoir que donner, suggérait l'idée d'abandonner toutes ces charges aux villes impériales, qui, n'étant pas représentées à la députation, ne pouvaient pas se défendre et s'efforçaient prudemment de se faire oublier. La plu-

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 718, fol. 79, 309.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 720, fol 7 : correspondance du citoyen Laforest.

part devaient être médiatisées, les sécularisations ne suffisant pas à tous les appétits; les survivantes, du moins, furent défendues par les gouvernements de Paris et de Saint-Pétersbourg, qui les sauvèrent de la proposition prussienne.

Toujours au nom du gouvernement de Berlin, le ministre Hardenberg s'était rendu à Munich pour y négocier quelques échanges en Franconie qui auraient agréablement arrondi les domaines de son souverain; il ne réussit pas d'abord. Il revint par Nuremberg, dont il rêvait de faire la capitale d'une Franconie prussienne; par là, l'aigle noir de Prusse eût plané sur l'Allemagne du sud, comme par la Westphalie il s'avançait vers le Rhin, étendant son vol sur tous les pays germaniques. Hardenberg expliqua éloquemment aux bourgeois de Nuremberg l'intérêt qu'ils avaient à solliciter eux-mêmes la protection prussienne, au lieu de végéter misérablement dans la condition d'une indépendance précaire : ils ne furent point convaincus.

Le roi Frédéric-Guillaume III lui-même, voyageant en ces régions, vint à Furth, à une dizaine de kilomètres de Nuremberg; en toute simplicité, il alla y faire des emplettes et causa aimablement avec quelques marchands; ils ne furent pas séduits par cette bonhomie, gardèrent leurs préférences pour la liberté, et le roi de Prusse continua sa tournée par Ansbach, par Wilhemsbad, près de Hanau, puis par Darmstadt, Francfort, Fulda; il rentra à Berlin par Erfurt et Leipzig[1].

Cependant, son gouvernement, ayant entendu dire qu'il était question d'une augmentation de l'indemnité territoriale destinée au grand-duc de Toscane, s'empressait de réclamer une indemnité équivalente dans le seul intérêt de l'équilibre germanique. La formule de l'équilibre germanique est une formule bien précieuse. Pourtant, les insatiables exigences de la Prusse n'étaient pas sans exciter les murmures de l'Allemagne.

Elle n'était pourtant pas seule à réclamer.

Le landgrave de Hesse-Cassel présentait à la députation des mémoires gonflés de statistiques sur l'insuffisance de ses revenus; il prétendait que le district de Volkmassen lui fût attribué, aux dépens de la Hesse-Darmstadt; il faisait valoir les frais de représentation où il serait entraîné par sa nouvelle dignité électorale; un électeur a des besoins que ne peut avoir un landgrave. Et

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 724, fol. 350.

Talleyrand, impatient, dut écrire à Laforest : « Si le landgrave ne veut pas marcher droit, il faut lui retirer ses bailliages et la dignité électorale[1]. »

L'archiduc Charles, comme grand maître de l'Ordre Teutonique, réclamait le titre d'électeur, afin de maintenir au premier collège de la diète l'équilibre des religions qui allait être rompu en faveur des protestants.

Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin aussi voulait être électeur; il avait l'appui de la Russie, et Bonaparte avait promis le sien. Mais Talleyrand donnait à Laforest des instructions un peu différentes : « Votre intervention en faveur du Mecklembourg doit être plus d'apparat que de réalité : le premier Consul estime que l'introduction du Mecklembourg dans le collège électoral ne serait d'aucun avantage pour notre système... Vous appuierez donc ostensiblement les démarches du baron de Bühler, mais vous ne manquerez pas de tirer parti des prétentions de l'Autriche à obtenir deux électeurs catholiques pour éloigner celui-ci, qui est protestant. Vous vous ferez dire par M. de Schraut tout ce qui sera nécessaire pour faire ressortir à la fois votre bonne volonté et l'inefficacité de vos efforts; et, en résultat, la seule chose à laquelle on pourra peut-être essayer d'arriver, c'est l'expectative pour le duc de Mecklembourg du premier titre électoral qui viendrait à vaquer parmi les électeurs protestants[2]. » Les efforts de Laforest furent en effet inefficaces, et le duc de Mecklembourg ne porta pas le bonnet d'électeur.

Quant à ceux qui furent plus heureux, le duc de Wurtemberg réclamait la première place parmi les électorats nouveaux; il avançait des droits très historiques. Mais le landgrave de Hesse-Cassel en faisait valoir d'aussi remarquables, et, pour plus de sûreté, ils s'adressaient l'un et l'autre à l'Autriche, à la Russie, en même temps qu'à la France.

Le ministre wurtembergeois à Ratisbonne réclamait encore autre chose, six nouveaux votes virils au collège des princes, en proposition des domaines récemment annexés par le duc. « L'excès de son zèle à cet égard, écrivait Laforest, prouve plus d'envie d'être agréable à son maître que de discrétion, mais c'est un reproche que l'on pourrait faire à tous les agents[3]. »

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 719, fol. 98 : lettre du 27 vendémiaire.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 717, fol. 254; n° 718, fol. 148.
3. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 719, fol. 257 : correspondance du 31 octobre.

L'électeur de Bavière était en querelle avec le margrave de Bade; il réclamait sa collection de tableaux, dessins et instruments de physique qu'il avait laissés à Mannheim; le margrave prétendait la garder comme sienne et faisait renforcer la garnison de la place; l'électeur dirigeait sur Mannheim six bataillons d'infanterie.

Le duc d'Oldenbourg réclamait, avec le concours de la Russie, la conservation du péage d'Elsfleth, sur le Weser; il gagna sa cause.

La duchesse de Modène réclamait une indemnité pour la perte de Massa et Carrara; la députation se déclara incompétente.

La duchesse douairière de Deux-Ponts trouvait le temps favorable pour déterrer une vieille affaire : en 1793, son château de la Faisanderie avait été brûlé et pillé par des soldats du général Houchard, qui avaient emmené six chevaux et plusieurs voitures; elle estimait le dégât à 400,000 francs et demandait une indemnité.

L'archichancelier réclamait toujours humblement son million de florins de revenu; on y arriva, non sans peine, en rétablissant des péages sur le Rhin.

Il y avait à Ratisbonne, en cette fin d'année 1802, autour de la députation, toute une foule de ministres et de petits princes en émulation de mendicité. Tous réclamaient, n'importe quoi, à n'importe qui. L'un d'eux disait à Laforest avec beaucoup de bonne foi : « Ce serait être dupe aujourd'hui que de paraître content de son lot. Il n'y a moyen de se défendre qu'en se remettant à demander[1]. » C'était la foire aux convoitises.

L'Autriche réclamait autant que quiconque; mais elle eût cru s'abaisser en traitant avec la députation; elle entretenait son intrigue à Paris; préoccupée de ses intérêts plus que des intérêts de l'Empire, elle nourrissait le dessein de se faire payer cher son adhésion et sa ratification impériale, quitte à ne pas ratifier ensuite, s'il était possible.

La mauvaise volonté de l'Autriche fut alors soutenue par des circonstances favorables. Le roi de Suède avait déjà, le 14 septembre précédent, protesté contre la destruction de la constitution germanique; il renouvela sa protestation le 22 octobre par une

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 719, fol. 230.

note qui fut remise à la députation par le ministre suédois, le baron de Bildt. « Le moment est enfin arrivé, y disait-il, de rompre le silence, puisque le Saint-Empire est de nouveau menacé par des bouleversements contre lesquels tous les princes auraient dû se grouper autour de son chef suprême; il aurait hésité à prendre une part plus particulière aux affaires d'Allemagne s'il n'avait pas appris que des puissances étrangères s'ingéraient dans les présentes négociations, quoique, comme prince de l'Empire et garant de sa constitution, il eût pu se croire plus particulièrement en droit de prendre part à ses délibérations[1]. » La note suédoise fut jointe au protocole de la séance; il y eut quelques sourires autour de cette lointaine évocation des traités de Westphalie; le roi de Suède n'avait-il donc point remarqué quelques changements depuis?

Dans le même temps, à Saint-Pétersbourg, un nouveau personnel ministériel avait été appelé au pouvoir par le tsar Alexandre Ier; on y signalait dans le chancelier Worontzoff un ennemi déclaré de la France. On n'avait pas une grande confiance dans l'énergie de l'empereur Alexandre; l'archi-chancelier disait de lui : « Sa femme lui parle la nuit, sa mère le jour, son caractère à toute heure; voilà de quoi tout expliquer. » Or, l'impératrice-mère ne se montrait pas reconnaissante, observait le citoyen Baudus, du bien que la France faisait alors à son frère, le nouvel électeur de Wurtemberg. La femme d'Alexandre Ier, Élisabeth de Bade, se montrait plus reconnaissante, et Baudus estimait qu'avec de l'habileté il devait être possible de mettre les deux impératrices à leur place, d'affaiblir le crédit de la mère par la belle-fille et de rendre celle-ci véritablement régnante[2]. En attendant, on parlait vaguement d'une grande alliance qui se préparait entre l'Autriche, la Russie, la Suède et l'Angleterre contre la France et la Russie, car les relations recommençaient à être troublées entre la France et l'Angleterre; du moins, il y avait peut-être là des occasions avantageuses pour l'Autriche.

Le duc de Parme venait de mourir; sa veuve, une Habsbourg, avait été chassée du pays par le gouvernement français. Il y avait là matière à quelque compensation pour l'Autriche.

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 719, fol. 150.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 705, fol. 22, 108.

Les troubles de Suisse s'achevaient par la médiation du premier Consul, qui n'était pas sans lui assurer un nouvel accroissement d'autorité ; l'Autriche pouvait se faire payer son abstention.

D'aucuns, parmi les adversaires les plus passionnés de la France, conseillaient même à l'empereur François de se refuser à toute ratification de l'œuvre de la députation ; le commissaire impérial à Ratisbonne, baron de Hugel, exprimait lui-même une opinion singulièrement hardie : le refus de la sanction impériale frappe légalement de nullité tous les résultats obtenus par la députation. Les nouveaux indemnisés seront dès lors regardés comme occupant leurs nouvelles possessions à la suite d'une intrusion violente qui ne leur procure aucune sûreté tant que la prise de possession ne sera pas légitimée par la voie constitutionnelle. Ils seront par conséquent exposés, à la première occasion où l'état actuel du système politique subira des altérations, à être inquiétés et même à se voir enlever en tout ou en partie ce qu'ils ont acquis de cette manière. La paix de Westphalie a été bien autrement garantie que ne le sera le plan général actuel ; et, cependant, qu'en reste-il ? « On peut espérer, continue le baron de Hugel, que la France finira par se lasser et que, dans quelques années, elle ne prendra plus le même intérêt aux affaires de l'Empire ; alors l'Autriche pourra se sentir plus forte du sentiment de sa supériorité sur la Prusse et la Bavière, même réunies ; elle leur donnera la loi. Quant à la Russie, elle pourra être gagnée avec le temps et détachée de la France, à laquelle elle ne tient que par des intérêts de circonstances, ou bien on lui suscitera des affaires qui détourneront son attention de l'Empire germanique et lui donneront des occupations sérieuses sur d'autres points du globe. Il résultera de ce nouvel ordre de choses que le concert établi entre les trois puissances, France, Prusse, Russie, au lieu d'avoir assuré le repos et la tranquillité de l'Europe pour plusieurs années, ne produira dans la suite que confusion et désorganisation, en jetant les germes d'une nouvelle guerre[1]. » Et tout cela n'était pas si mal déduit.

Le gouvernement de Vienne pensa du moins exploiter de son mieux l'occasion. Il dit l'impossibilité où il était d'admettre la prépondérance des voix protestantes dans les trois collèges de la diète ; il y voyait la ruine même de l'édifice de la constitution :

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 719, fol. 31 : bulletin de Ratisbonne, 21 vendémiaire an XI.

ce fut dès lors, disait Laforest, « le grand cheval de bataille de M. de Hugel ». Et Laforest ne pensait pas que cette argumentation fût sérieuse, n'y voyait qu'un nouveau prétexte inventé par l'Autriche pour essayer encore de compromettre le succès de l'affaire des indemnités : « La paix de Westphalie a terminé toutes ces querelles religieuses. Tout a changé depuis, dans l'Empire et hors de l'Empire, et, dès que les circonstances ne sont plus les mêmes nulle part, il y a de la jonglerie à prétendre qu'il faille balancer à la diète les consciences au lieu des intérêts... Le corps évangélique ne signifie plus rien aujourd'hui, quand ce ne serait que pour la seule raison qu'il a la majorité. Il faut qu'il se déclare dissous (n'ayant plus à se liguer comme au temps où l'existence des protestants était précaire), et non pas que l'on compose un corps catholique. Il n'y avait à la paix de Westphalie qu'un empereur et qu'un empire. Il s'est élevé depuis un second empereur; il importe d'empêcher qu'il ne s'élève un second empire. C'est au premier Consul qu'il convient d'établir sa propre prépondérance entre l'Autriche et la Prusse; pour cela, il faut faire abstraction de toute subdivision du corps germanique en parti catholique et en parti protestant[1]. »

Le gouvernement prussien faisait observer plus simplement que la constitution germanique n'était nullement fondée sur la parité des deux religions, puisque jusque-là la prépondérance avait été aux catholiques et que l'Autriche n'avait pas le droit de faire valoir ce principe de parité comme une nécessité : ce n'était qu'un mauvais prétexte d'obstruction.

Toutes ces questions étaient d'importantes matières à discussions, à négociations. Cependant, sur la pression de Laforest, la rédaction du Recès suivait lentement son cours. Talleyrand tenait à ce qu'il fût achevé, malgré l'opposition de l'Autriche, afin de prouver l'influence plus grande de la France sur la députation, sur les princes allemands en général. Cependant, il tenait Laforest au courant des négociations avec le gouvernement de Vienne, qui, en vérité, n'avaient guère cessé depuis le traité de Lunéville, l'Autriche, longtemps soucieuse seulement de tout traîner en longueur, disposée pourtant à aboutir quand elle se fut rendu compte qu'elle ne pouvait rien empêcher. L'achèvement du Recès pouvait vaincre ses dernières résistances.

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 720, fol. 249.

Talleyrand écrivait le 1er frimaire au ministre de France près de la députation : « Cobenzl (il s'agit du comte Philippe, ambassadeur à Paris) a reçu ses instructions et pouvoirs pour négocier un arrangement avec la Russie et avec nous; mais, à présent, qu'enfin la négociation devient sérieuse, le premier Consul ne fera rien sans s'entendre au préalable avec la Prusse et la Bavière, et si, en définitif, il est reconnu que la ratification impériale doit être achetée, si, pour recouvrer Passau et entrer en pleine jouissance de son indemnité, la Bavière doit faire quelques sacrifices (comme il est permis de le supposer), rien ne sera exigé d'elle; mais, sans doute, quand elle verra la Russie, la Prusse et la France d'accord à lui donner un conseil, elle sera disposée à le suivre... Mais, quelque chose qui doive arriver, le Recès doit toujours être rédigé, adopté par la députation et par la diète; et, au moment de la ratification impériale, il suffira d'un petit acte supplémentaire pour sanctionner un changement qui, suivant toute probabilité, n'aura pour effet que de transporter l'évêché d'Eichstädt à l'archiduc Ferdinand et de lui accorder en outre la dignité électorale, en même temps que l'Autriche elle-même aura la possession des évêchés de Brixen et de Trente... Tout ceci pour vous seul : suivez votre marche, terminez vos opérations, et qu'aucune des choses que je vous écris aujourd'hui ne soit un motif pour vous retarder d'un jour[1]. »

Le lendemain du jour où cette lettre fut expédiée, avant donc qu'elle ne fût arrivée à son adresse, l'œuvre de la députation était finie. Il y eut encore quelques moments de discussion sur le titre qu'il y fallait donner. On pensa que le mot Recès comportait un achèvement complet par une autorité souveraine et non par une simple députation, qu'il convenait notamment de réserver le concours collatéral de la personne impériale. On se rallia donc, malgré Laforest, à une dénomination moins affirmative; ce ne fut que le *conclusum principal* de la députation d'Empire. Il fut décidé aussi que, le texte allemand étant sujet à beaucoup d'interprétations subtiles, il y serait joint une copie française qui aurait la même valeur légale.

Et le *conclusum principal* de la députation d'Empire fut terminé le 23 novembre 1802[2]. Il enregistra méthodiquement les

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 720, fol. 42 : lettre du 1er frimaire (22 novembre 1802).

2. Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 405-422.

traits essentiels du plan franco-russe, avec les modifications intervenues au cours des délibérations ou des négociations postérieures.

En dehors de la nouvelle distribution territoriale qui résultait de la sécularisation des biens ecclésiastiques et de la médiatisation de presque toutes les villes libres, il modifiait sensiblement, sinon les cadres, du moins les éléments de la constitution germanique. La diète demeurait divisée en trois collèges ; mais le collège des électeurs ne comptait plus qu'un électeur ecclésiastique, l'électeur-archichancelier ; son titre électoral ne fut pas affecté à la possession de Ratisbonne ou d'Aschaffenbourg, mais à sa qualité d'archichancelier. « Cette situation, observait Laforest, qui avait là comme un don de prophétie, peut permettre par la suite un échange de la principauté de Ratisbonne contre un autre territoire, si, pour parvenir à une parfaite concentration et éloigner l'archichancelier des frontières autrichiennes, il paraît convenable de lui donner ailleurs un équivalent[1]. » Les anciens membres du collège électoral, avec l'archichancelier, étaient les électeurs de Bohême (Habsbourg), de Bavière, de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick-Hanovre ; les nouveaux électeurs furent ceux de Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Cassel, ce qui, en comptant la Saxe, portait le nombre des électeurs protestants à six, sur neuf. Cela pouvait compromettre, pour l'avenir, l'élection des Habsbourg.

Le collège des princes allait manifester la même suprématie des voix protestantes ; les votes qui appartenaient autrefois aux principautés ecclésiastiques avaient été répartis entre les nouveaux possesseurs, et, comme la plupart de ceux-ci étaient des princes protestants, le nombre des votes protestants se trouva élevé à 77 contre 53, ou 76 contre 54, le vote des comtes de Westphalie devant être alternatif dans l'une ou l'autre confession[2]. Ce n'est pas à dire que la maison de Brandebourg, la plus puissante des maisons protestantes du Saint-Empire, fût forcément destinée à succéder à la suprématie des Habsbourg d'Autriche, car toutes les voix protestantes ne lui étaient pas dévouées ; ainsi, la Saxe, qui comptait dix votes au collège des princes, commençait à redouter fort les ambitions des Hohenzol-

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 719, fol. 282.

2. Voir la nouvelle distribution des votes virils au collège des princes dans Affaires étrangères, Correspondance d'Allemagne, n° 722, fol. 146.

lern. Il serait possible de démêler plutôt au collège des princes une tendance vers la formation d'une « Allemagne moyenne », ni autrichienne, ni prussienne, qui eût été une Allemagne vraiment libre, si Napoléon y avait consenti : ce qui eût été pour la France d'un intérêt capital.

Il n'y avait plus que six villes représentées au troisième collège de la diète : cinq évangéliques, Lubeck, Hambourg, Brême, Francfort, Nuremberg, et une mixte, Augsbourg. Les quarante-cinq autres villes libres d'Empire avaient perdu désormais toute existence politique : quatre, Cologne, Aix-la-Chapelle, Worms et Spire, étaient incorporées à la République française; la Bavière en prenait quinze, le Wurtemberg neuf, Bade sept; dix passaient à la Prusse, ou à la Hesse-Darmstadt, ou à l'archichancelier (Ratisbonne et Wetzlar), ou à d'autres princes. Il était formellement déclaré que les villes libres conservées seraient dispensées de toutes charges militaires et qu'elles jouiraient d'une neutralité absolue, même dans le cas d'une guerre où l'Empire serait mêlé. Bonaparte avait tenu formellement à cette condition, qu'il imposait à ses adversaires, mais dont il n'était disposé à tenir compte que dans la mesure de ses intérêts.

Il y a une part de vérité dans ce bulletin de Ratisbonne, rédigé, sous l'influence de Laforest, au moment de l'achèvement des délibérations de la députation : « L'Autriche et la Prusse n'ont su se prévaloir jusqu'ici de leur puissance en Allemagne que pour s'y faire craindre, tandis que la France régénérée parviendra à s'attacher tous les cœurs en continuant à verser un baume consolateur sur les plaies de la dernière guerre. L'opinion publique se manifeste tous les jours davantage en sa faveur dans toute l'Allemagne; on doit s'attendre au contraire à voir le crédit et la considération politique de l'Autriche et de la Prusse diminuer dans la même proportion, parce qu'on ne pardonnera jamais à ces deux puissances d'avoir sacrifié avec si peu de ménagement les intérêts du corps germanique à ceux de l'agrandissement de leurs maisons. On n'ignore pas que s'il existe encore un Empire, c'est à la prévoyante politique de la France qu'on en a l'obligation. Sans ses efforts généreux et sa vive sollicitude pour la conservation des états secondaires, l'Autriche et la France auraient donné une bien plus grande extension à leur système de réunions et d'arrondissements, l'une dans le sud et l'autre dans le nord de l'Empire... Jamais la France ne s'est

trouvée dans une position plus brillante que celle où le premier Consul va être proclamé, par le vœu unanime de tous les véritables et braves Germains, le restaurateur et le protecteur des immunités de tous les ordres qui composeront à l'avenir la hiérarchie politique du corps germanique[1]. »

Il suffirait d'effacer quelques épithètes trop colorées pour que ce tableau fût l'expression de la réalité. A la fin de l'année 1802, le premier Consul jouissait en Allemagne d'une incontestable popularité. Les bourgeois de Nuremberg lui envoyèrent des députés pour lui dire leur reconnaissance; un brave citoyen de la même ville, Ferdinand Buschmann, horloger de son état, inventeur dans ses loisirs, offrit au gouvernement français de lui construire une machine nautique, avec laquelle on pouvait « faire sauter en l'air en un petit moment des vaisseaux de guerre, tant à la surface qu'au fond de l'eau, si aucun accident n'en dérangeait le mécanisme »[2]. Le premier Consul reçut d'autres manifestations de la reconnaissance des bons Allemands, et il pouvait fonder sur ces sentiments, sincères parce qu'ils étaient intéressés, les combinaisons politiques les plus fructueuses : il gâta bientôt ces belles promesses.

L'Autriche elle-même, à ce moment, dut reconnaître et consacrer les faits accomplis. La négociation engagée avec elle dura encore un mois. Le gouvernement français était autant qu'elle désireux d'aboutir et prêt à des sacrifices qui, d'ailleurs, seraient payés par d'autres. Laforest, pour lui donner satisfaction, suggérait l'idée de donner un titre électoral à l'ancien grand-duc de Toscane, avec quelques votes virils au collège des princes pour ses domaines de Salzbourg et Berchtolsgaden, de donner aussi à l'Autriche quelques votes virils de plus pour la Styrie, la Carinthie, la Carniole; il ajoutait : « Le collège électoral va être composé de manière qu'il devient problématique si, à la mort de l'empereur François, la couronne impériale sera conservée à son fils. Il y a même lieu de craindre de grands déchirements de la tendance très remarquable vers une division de l'Allemagne en deux parties; ce déchirement ne peut être que défavorable à la République française, à laquelle il importe que la masse imposante de la nation allemande soit toujours hors d'état d'agir

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 720, fol. 34.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 720, fol. 34; n° 725, fol. 136.

vigoureusement contre elle. On ne peut le prévenir plus efficacement qu'en assurant le titre impérial au roi de Hongrie et de Bohême, dont la prépondérance est aujourd'hui plus que contrebalancée. Ce ne serait pas sans doute un faible moyen de conciliation que d'offrir de faire désigner d'avance le prince royal (ou le roi des Romains)[1]. »

Le gouvernement français n'était pas disposé à aller tout à fait si loin. Car il estimait que l'Autriche, malgré une série inouïe de défaites, n'avait pas fait de grands sacrifices à la cause de la paix générale. Talleyrand s'en expliquait dans une importante dépêche au comte de Cobenzl; il admettait l'institution d'un titre électoral pour l'archiduc grand-duc, mais non pour le grand maître de l'Ordre Teutonique, l'archiduc Charles; il ne pouvait consentir qu'il y eût trois électeurs dans la même maison. « Ce serait, disait-il, détruire la liberté germanique jusque dans ses fondements. » Il rappelait que par le traité de Lunéville le premier Consul n'avait jamais voulu s'engager à indiquer nominativement une autre indemnité pour l'archiduc Ferdinand que Salzbourg et Berchtolsgaden, quelque instance que fît le plénipotentiaire autrichien pour que d'autres objets fussent encore désignés comme dédommagement; que la contiguïté de ces terres avec l'Autriche, comme l'acquisition de Venise, donnait à la monarchie autrichienne une grande force de concentration; qu'il était impossible de sacrifier l'indépendance politique de la Bavière. Tout au plus pouvait-on, d'accord avec la Russie, demander à la Bavière de renoncer à l'évêché d'Eichstädt[2].

Ce furent les termes de l'accord qui fut enfin conclu le 26 décembre 1802 : le duc de Modène, avec le Brisgau, recevait l'Ortenau, que lui cédait l'Autriche; le grand-duc de Toscane renonçait aux évêchés de Trente et Brixen et recevait, en compensation, l'évêché d'Eichstädt et la dignité électorale. Ainsi, l'Autriche gagnait pour elle-même, outre l'avantage indirect qu'elle recueillait de la situation plus forte du grand-duc, les évêchés de Brixen et Trente, qui achevaient de lui donner la domination du Tyrol. Elle restitua la ville de Passau à la Bavière; en compensation d'Eichstädt, la Bavière reçut un complément en revenus pris sur les biens ecclésiastiques, où elle fut dispensée de la charge de quelques pensions. Enfin, l'Autriche renonça

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 720, fol. 46.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 719, fol. 52.

pour l'archiduc Antoine aux sièges épiscopaux de Munster et de Cologne et donna son adhésion aux derniers règlements des affaires d'Italie.

Dès lors, le plan d'indemnités allait pouvoir entrer dans une voie d'application normale et générale; il n'y restait plus que quelques formalités à remplir.

IV.

Le conclusum principal de la députation d'Empire fut transmis à la diète, dont les trois collèges entrèrent en délibération à son sujet. Par une sorte de consécration préventive de son principe fondamental, les princes ecclésiastiques s'abstinrent de paraître à la diète, sauf un seul, l'évêque de Freising, qui, ayant le caractère bien fait, tint à venir assister à son enterrement.

L'accord était établi d'avance sur la répartition des indemnités et il n'y avait pas à y revenir. Mais il y avait ample matière à discussion dans les modifications qui en devaient résulter pour la constitution de l'Empire : distribution des cercles, proportion des contingents et surtout répartition des votes au collège des princes. Les puissances médiatrices s'étaient tenues à cet égard dans une réserve presque complète. La diète elle-même ne s'engagea dans ce débat qu'avec la plus grande discrétion.

Le conclusum ne la retint pas très longtemps; sous l'impulsion du premier Consul, la vieille machine germanique fonctionna avec plus de rapidité que jamais. Au collège électoral, il n'y eut qu'une seule opposition, d'ailleurs faible, celle du représentant de Bohême[1]. Au collège des princes, le protocole demeura ouvert pendant près de deux mois (janvier et février 1803); malgré l'Autriche, qui ne cessait de protester contre la répartition des votes virils, une grosse majorité se prononça en faveur du conclusum, et en fin de protocole il n'y eut que sept opposants : l'Autriche, l'Ordre Teutonique, la Suède et quatre princes de la monarchie autrichienne. L'empereur put y mesurer la diminution de son influence; il se trouvait déjà en présence d'une nouvelle Allemagne. Le conclusum fut accepté à l'unanimité par le collège des villes.

1. On trouvera le procès-verbal de ces séances de la diète dans Affaires étrangères, Correspondance d'Allemagne, n° 723.

Le 25 février 1803, le Recès principal de la députation d'Empire était définitivement adopté par la diète[1]. L'empereur ne le ratifia, avec des réserves sur la répartition des votes, que le 27 avril 1803.

Mais déjà la France et l'Europe avaient des préoccupations plus pressantes; la rupture était proche entre les gouvernements de Paris et de Londres, et elle était le sujet de toutes les conversations politiques, en Allemagne et ailleurs. L'archichancelier en parlait d'une manière fort piquante : « Nous touchons à la seconde guerre punique », disait-il un jour au citoyen Baudus, qui ajoute : « Je me permis de lui demander s'il pensait que nous eussions à craindre une bataille de Cannes; il me répondit bien vite que c'était impossible. » Comment l'archichancelier eût-il répondu autrement?

Une autre fois, Baudus lui dit, à propos de la question de Malte, qu'il était « remarquable que ce fût toujours une île de la Méditerranée qui allumât des guerres opiniâtres entre les deux plus puissantes nations du monde; que la Sicile, si voisine de Malte, eût aussi fourni le premier objet ou du moins l'occasion de la première guerre punique. — Vous dites bien : l'occasion, reprit l'électeur; Malte aussi n'est que le prétexte. Chaque parti n'attend que le moment favorable pour écraser l'autre. » Et il continua pendant quelque temps son étude philosophique sur la situation; il y a quelque chose à en retenir.

« Avec des prétentions comme celles de l'Angleterre et de la France, prétentions exaltées chez les deux peuples par des succès constants dans la dernière guerre, il ne peut exister entre eux que des trêves fort courtes, surtout si l'un ou l'autre (la formule est de précaution oratoire) se trouve gouverné par un chef qui ajoute aux prétentions et à la force de la nation une grande force et de grandes prétentions individuelles. »

Puis, remontant très loin dans l'histoire, il rappelait au citoyen Baudus plusieurs exemples qui prouvaient, selon lui, qu'il y a, dans les grands mouvements de peuples, des époques où, par la force des choses, tout tend à former de grandes masses, comme ces masses tendent à une dissolution inévitable lorsqu'elles ont passé certaines proportions. Il ajoutait que, dans les temps modernes, aucune époque, depuis Charlemagne, n'avait offert autant que l'époque actuelle cette « tendance aux grandes

1. Haüsser, *op. cit.*, t. II, p. 399.

masses », qu'elle était très marquée depuis un demi-siècle, mais qu'elle s'était développée surtout dans les dernières années d'une manière effrayante.

Comme il se faisait la plus haute idée des moyens de la France et de l'ambition de son gouvernement, il pensait sincèrement que l'indépendance de l'Europe courait les plus grands dangers et que la guerre avec l'Angleterre accélérerait le mouvement qui conduisait la France à la domination universelle.

Et, comme Baudus admirait la sérénité philosophique avec laquelle il envisageait ces grands problèmes, l'archichancelier concluait avec une sagesse exquise : « Il faut se rappeler ce mot d'un ancien : ne te fâche pas contre les événements, car ils s'en moquent; nous passons avec les événements : faisons en passant tout le bien que nous pouvons et ne nous inquiétons pas du reste[1]. »

Cependant, après avoir ratifié, incomplètement, le Recès de la députation, l'empereur voulait remettre à une délibération spéciale de la diète la répartition des votes aux collèges des princes, et Laforest disait le danger d'une telle conduite qui pouvait remettre en question les résultats précédemment obtenus. Talleyrand lui répondit que c'était là une affaire de constitution intérieure qui ne regardait que l'Allemagne et lui ordonna de se rendre d'urgence à Berlin, où l'appelaient des intérêts plus urgents.

Il avait été question aussi de créer une commission d'exécution ou au moins de contrôle; et Laforest avait eu l'idée de donner des pouvoirs de cette nature à la députation ou bien de spécifier la garantie des puissances médiatrices, comme les traités de Westphalie avaient établi celle de la France et de la Suède. On ne l'écouta point. Le 9 mai, les ministres de France et de Russie, Laforest et Bühler, déposèrent ensemble à la diète une déclaration annonçant la fin de leur mission et leur prochain départ. Le 10 mai, la députation d'Empire tint sa cinquantième et dernière séance. Le même jour arriva à Ratisbonne la nouvelle de la rupture entre la France et l'Angleterre.

L'Autriche demeura seule en présence de la diète pour le règlement des questions en suspens, selon le mécanisme normal de la constitution. L'empereur publia le décret du 30 juin 1803; relevant dans l'œuvre de la députation la disproportion des votes

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 705, fol. 80, 108-110.

catholiques et protestants au collège des princes, il la considérait comme une violation des traités de Westphalie et il demandait que la diète prît un conclusum qui établit la parité des votes, soit en ajoutant des votes catholiques, soit en supprimant des votes protestants. Il essayait ainsi de diminuer l'effet des conséquences funestes qui résultaient pour lui de la sécularisation générale[1].

Quelques-uns ne voyaient dans ce décret impérial qu'un moyen de différer l'exécution définitive du plan d'indemnités, de façon à profiter des circonstances nouvelles que pouvaient susciter les hostilités nouvelles entre l'Angleterre et la France. D'autres proclamaient la nécessité d'appliquer à toute l'Allemagne le principe de la tolérance que réclamait le progrès des lumières et qui finirait toutes les querelles et rivalités entre les diverses confessions. D'autres se plaignaient de l'interruption des affaires les plus urgentes, de la Chambre de Wetzlar toujours dans l'impossibilité de siéger, des pensions non payées à ceux qui en avaient le plus grand besoin, des nombreux ecclésiastiques réduits à la misère, à la mendicité, de la malheureuse condition de l'Allemagne.

La diète décida de remettre l'examen du décret du 30 juin après l'introduction des nouveaux électeurs et après les vacances qu'elle prendrait ensuite et dont elle avait le plus grand besoin.

La cérémonie de l'introduction des nouveaux électeurs eut lieu le 22 août 1803. Dès lors, le nouveau collège électoral était constitué et il tint séance dans l'ordre suivant : Ratisbonne, Bohême, Bavière, Saxe, Brandebourg, Brunswick-Hanovre, Salzbourg, Wurtemberg, Bade, Hesse-Cassel.

La diète, étant ainsi complétée, dressa le programme de ses travaux pour sa séance de rentrée, fixée au 7 novembre 1803 : délibération au sujet du décret impérial sur la répartition des votes, nouvelle division des cercles, création de nouveaux archi-offices pour les nouveaux électeurs, entretien de la Chambre de Wetzlar[2]. La diète n'épuisa pas ce programme; elle en entama à peine la discussion. Elle disparut bientôt elle-même dans le tourbillon des événements.

On a pu mesurer, dans l'œuvre de la députation d'Empire, la part qui revient à l'influence personnelle de Bonaparte; il y a consacré pendant quelques mois, au lendemain de la paix d'Amiens, la plus grande activité, et c'est son énergie et son prestige qui

1. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 724, fol. 357.
2. Aff. étr., Corr. Allemagne, n° 725, fol. 57.

l'ont fait aboutir. Elle constitue un de ses plus incontestables succès si l'on ne considère que le résultat immédiat; elle est, parmi les événements politiques du Consulat, l'un de ceux qui devaient avoir les conséquences les plus lointaines et les plus durables, car elle est un des événements déterminants de l'histoire contemporaine.

L'Allemagne y fut effectivement partagée, comme une autre Pologne[1] : la France en prit la partie occidentale, jusqu'au Rhin, et imposa quelque temps son autorité aux états de la rive droite. L'Autriche et la Prusse s'en partagèrent la partie orientale. La France y trouvait la récompense de ses victoires, la Prusse de son habile neutralité; l'Autriche ne paya point ses défaites, elle les fit payer aux petits états qui ne purent s'en défendre. Et le Saint-Empire disparut victime de la politique autrichienne.

Le partage fut dirigé par Bonaparte, sous le couvert d'une médiation franco-russe, dans le sens de la constitution d'une Allemagne qui, n'étant plus autrichienne et n'étant pas encore prussienne, pourrait devenir une Allemagne française. La France eut de nouveau une clientèle d'états allemands, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, les villes libres, qui ne pouvaient être redoutables, et à qui la France seule pouvait garantir leurs acquisitions et la nouvelle position qu'elle leur avait donnée[2]. On y verra sans doute la tradition politique de la monarchie, une honorable ressemblance avec l'œuvre de Richelieu et de Mazarin. L'œuvre du premier Consul s'est même jusqu'ici mieux conservée, et le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, les Hesses ont gardé les traits essentiels qu'il leur avait imprimés. C'est Bonaparte qui les a agrandis au point d'en faire des « états moyens », et ils pouvaient grandir encore; ils étaient capables de jouer un jour, l'un ou l'autre, un rôle décisif dans l'histoire de l'Allemagne nouvelle, peut-être de lui assurer des destinées indépendantes, à côté de la Prusse et de l'Autriche. Il eût fallu les fortifier d'abord par l'usage et l'habitude de la liberté, et non pas entretenir leur faiblesse sous l'oppression étrangère. La France révolutionnaire, établie dans la frontière du Rhin, eût trouvé dans cette Allemagne vraiment émancipée sa meilleure garantie.

Mais l'Autriche et la Prusse n'avaient rien perdu au Recès de la députation d'Empire. La Prusse continuait de se fortifier dans

1. Seeley, *Life of Stein*, t. I, p. 161.
2. Seeley, *op. cit.*, t. I, p. 157.

l'Allemagne occidentale et marquait de nouvelles étapes à travers la plaine allemande. L'Autriche n'avait plus la Belgique ni la Lombardie; elle avait la Vénétie, presque tout le Tyrol, Salzbourg indirectement. C'était la suite d'une fatalité historique qui, par la disparition des petits états, entraînait l'Allemagne à l'unité et dont Bonaparte, à beaucoup d'égards, n'avait été que le serviteur inconscient.

Il avait été obligé de tenir compte des intérêts de l'Autriche et de la Prusse; l'Autriche en particulier lui avait opposé maintes fois une résistance tenace; il avait dû traiter séparément avec l'une et avec l'autre. Entre les intérêts de la France, de l'Autriche et de la Prusse, la large bande d'états ecclésiastiques qui s'allongeait sur les deux rives du Rhin avait disparu, comme avait disparu à l'est de l'Allemagne la large bande polonaise qui s'appuyait jadis sur la Vistule.

La France en tira un profit passager, et ce fut pour quelques années un des éléments de sa grandeur.

L'Autriche en eut un profit considérable aussi; elle se trouva plus concentrée; par Salzbourg et le Tyrol, elle couvrit Vienne et s'établit fortement sur l'Inn, dangereuse dès lors à l'indépendance de la Bavière. Il est évident aussi que la sécularisation générale porta une atteinte irréparable à son influence politique.

La Prusse fit vers l'ouest des progrès plus certains, « s'arrondit » très heureusement dans la région du Weser, prépara l'avenir et pensa profiter un jour de la suprématie des protestants dans les trois collèges de la diète. Ce n'est pourtant pas dans cette voie qu'elle gagna l'Empire.

Ainsi, le Recès germanique de 1803 préparait pour un temps l'hégémonie de la France dans l'Europe centrale; mais, selon la tradition ouverte au XVIIIe siècle, il était un épisode de la rivalité de l'Autriche et de la Prusse; il était surtout un succès pour la Prusse. Bonaparte, sans le vouloir, continuait pour elle l'œuvre de Frédéric II et fournissait une contribution capitale à l'évolution politique de l'Allemagne.

Édouard DRIAULT.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTE SUR LES TARIFS DE LA LOI SALIQUE[1].

La pratique de la « composition » est régulièrement signalée comme le trait essentiel et le caractère propre des lois que nous ont laissées les anciens peuples germains. En vieux droit germanique, les délits et les crimes se rachètent à prix d'argent. Tacite le dit expressément, Grégoire de Tours le répète et tous les textes le confirment. Il semble vraiment que cette « composition », ce rachat du sang n'aient existé qu'en Germanie et dans les vieux royaumes barbares.

Or, — et Fustel de Coulanges, entre autres, n'a pas eu de peine à le montrer, — la composition n'a rien de spécialement germanique. « On la trouve, dit-il, chez tous les peuples anciens. Elle est non le caractère d'une race, mais le caractère d'un état social[2]. » Ce n'est même pas assez dire. On trouve aussi la composition chez les peuples modernes. La famille de la victime qui, devant une de nos cours d'assises, « se constitue partie civile » et réclame une indemnité au meurtrier n'exige-t-elle pas en somme le prix du sang?

Chez nous, il est vrai, l'indemnité versée à la partie lésée en cas d'attentat contre les personnes n'est qu'une sanction annexe. La peine proprement dite est celle que la société, représentée par ses juges, inflige au coupable pour avoir enfreint les lois.

Mais, dans les vieilles sociétés germaniques, ce que nous appelons la « vindicte publique » existait bien déjà. Dès l'époque de Tacite, nous savons qu'une partie de la somme versée par le coupable (*pars mulctae*) était attribuée au fisc. D'après Savigny et Pardessus, qui se basent essentiellement sur le titre L de la Loi salique, cette *pars*

1. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que soulève la thèse soutenue par M. Ricci, mais elle nous a paru très digne d'être soumise au jugement des savants compétents; car elle offre une solution toute nouvelle d'un problème obscur. Nous serons heureux si son article provoque des réponses ou des observations que nous accueillerions très volontiers. La Rédaction.

2. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France; la monarchie franque*, p. 475.

mulctae, cette amende acquise au Trésor était égale au tiers de la somme totale.

Quelle que soit la proportion admise[1], nous devons constater qu'il y avait, sur ce point essentiel, entre le vieux droit germanique, le droit romain et notre propre code, une différence de degré plutôt qu'une différence de nature.

Les crimes et délits sont donc passibles : 1° d'une amende infligée au nom du roi. C'est ce que la Loi salique appelle le *fretum ;* 2° d'une composition ou indemnité attribuée à la partie lésée, la *faida*[2].

Voici, pourtant, des différences plus sensibles :

1° En cas de non composition, la famille exerçait le droit de poursuite et de vengeance. C'est là ce qui est, pour reprendre le mot de Fustel de Coulanges, le caractère d'un état social, de celui où l'autorité publique n'est pas assez forte pour punir elle-même les crimes.

2° Les lois germaniques, en particulier la Loi salique, fixent le montant des compositions. De même que nos codes portent des tarifs de pénalités, tant d'amende, tant d'emprisonnement, de réclusion... pour les diverses fautes, la Loi salique contient des tarifs de compositions : tant pour une blessure, tant pour le meurtre d'un *homo Romanus*, d'un Franc, d'un antrustion, d'un comte, etc.

Le fait paraît si bien établi, si peu contestable qu'on ne l'examine même pas. Montesquieu et Mlle de Lézardière, l'abbé Dubos et l'abbé de Gourcy, Pardessus et de Savigny, Fustel de Coulanges et M. Brunner, Fahlbeck et Thonissen l'énoncent sans le discuter, comme une sorte de vérité *a priori*, comme un dogme.

Tout récemment, la Loi salique et le wergeld ont été l'objet, surtout en Allemagne, d'études très approfondies. MM. Hilliger[3], Heck[4],

1. Nous ferons dès maintenant les réserves les plus expresses sur cette proportion du tiers qui est généralement admise. Le titre L de la Loi salique que l'on invoque spécialement est loin d'être démonstratif. Il s'applique au cas particulier d'un débiteur qui refuse d'acquitter sa dette. Le *grafio,* intervenant à la demande du créancier, fixe la somme que doit verser le débiteur récalcitrant et en retient le tiers pour le fisc. Le texte ne dit pas autre chose.

2. L'orthographe de la Loi salique et des autres textes législatifs du temps est fort capricieuse. C'est ainsi qu'on trouve *fretum, fredum, fritus, freta* et *faida, faidus, fœdus,* etc. Pour le sens étymologique de ces mots, on paraît s'en tenir aux propositions de Pardessus qui fait dériver *faida* de l'allemand *fehde,* querelle, parce que la composition y mettait fin (?); *fredum* viendrait de *frede,* paix (sans doute parce que l'amende l'établissait) !

3. *Der Schilling der Volksrechte und das Wergeld,* dans la *Historische Vierteljahrschrift,* 1903, p. 175 et suiv. et 453 et suiv.; et *Der Denar der Lex Salica, Ibid.,* 1907, p. 1 et suiv. et 160 et suiv.

4. *Standeproblem, Wergeld und Münzrechnung der Karolingerzeit,* dans la *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte,* 1904.

Vinogradoff[1], notamment, leur ont consacré de substantiels articles, se sont même livrés à des polémiques intéressantes et parfois assez vives. Mais les questions qui les occupent sont autres. Ils étudient les variations des monnaies aux diverses époques du haut moyen âge, insistent en particulier sur la grande réforme monétaire des temps carolingiens. Ils recherchent les répercussions que ces variations dans la valeur des monnaies durent avoir sur les tarifs de la Loi salique et s'appliquent à montrer que ces tarifs durent être abaissés. Ils étudient le sens du mot *solidus* et lui attribuent une valeur variable, distinguant, suivant les cas, un grand et petit *solidus*. C'est là une thèse admise, puis abandonnée par M. Heck, vigoureusement combattue par M. Vinogradoff.

Mais, tandis qu'ils déploient beaucoup d'ingéniosité et de science pour l'étude de ces divers problèmes, en somme secondaires, l'idée ne leur vient même pas d'examiner le problème fondamental, qui est le suivant : les tarifs contenus dans la Loi salique sont-ils bien des tarifs de compositions, exprimant le montant des sommes que le délinquant devait verser aux particuliers lésés par lui? Ne sont-ils pas plutôt des tarifs d'amendes dues au fisc en punition des délits ou des crimes commis? C'est ce problème que nous voudrions tenter de résoudre.

*
* *

Un premier fait, au sujet duquel la discussion n'est guère possible, est le suivant : les tarifs de la Loi salique, toutes les fois qu'il s'agit de punir des atteintes portées à la propriété d'autrui, sont des tarifs d'amendes et non de compositions. Les preuves abondent :

Retenons d'abord la formule constamment employée : *Si quis...* suit l'énonciation du délit, *...n dinarios*[2] *qui faciunt n solidos, culpabilis judicetur*. Une telle formule indique bien déjà qu'il s'agit d'une peine et non d'une simple composition, d'une indemnité pouvant réparer le dommage subi.

La réserve introduite dans presque tous les articles, *excepto capitale et dilatura*, confirme cette manière de voir. Il n'y aurait évidemment pas lieu de prévoir en sus le remboursement du principal et des dommages si la somme mentionnée représentait une

1. *Wergeld und Stand*, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. XXII, 1902; et *Zur Wergeldfrage*, dans la *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1905, p. 534 et suiv.

2. Nous nous dispenserons de mentionner les gloses malbergiques dans les citations que nous aurons lieu de faire.

composition, c'est-à-dire, par définition, une indemnité compensatrice.

Au titre II, *De furtis porcorum*, on lit[1], § 5 : « Si quis porcum bimum furaverit, DC dinarios qui faciunt solidos XV culpabulis judicetur, excepto capitale et dilatura », et § 6 : « Quo numero usque ad duos porcos *simili conditione* convenit observare. » Une telle disposition est admissible si le chiffre de « XV solidi » s'applique à une amende; celui qui vole deux porcs n'est évidemment guère plus coupable que celui qui en vole un seul. Elle serait inique s'il s'agissait d'une indemnité, car le dommage subi par celui qui a perdu deux porcs est double.

Plus loin, au même titre, § 7 : « Si vero tres *aut amplius* imbulaverit, MCCCC dinarios qui faciunt solidos XXXV culpabilis judicetur, excepto capitale et dilatura. » Une somme plus forte, quarante-trois *solidi*, n'est prévue que si le voleur s'est emparé de cinquante porcs au moins. Peut-on penser que la même composition soit due à celui qui a perdu trois porcs et à celui qui en a perdu quarante-neuf? Certainement non. On admettra au contraire sans peine qu'une amende fixe puisse être prévue pour celui qui vole un troupeau de porcs sans tenir grand compte du nombre des animaux qui constituaient ce troupeau.

Voici encore un autre article à retenir. Un individu est entré dans un endroit clos et s'est retiré sans rien prendre[2]. Doit-il une compensation à l'homme qu'il a tenté de voler, bien que cet homme n'ait subi aucun dommage? Cela paraît bien peu vraisemblable. Peut-il être puni par la Loi pour effraction et tentative de vol? Nous concevons bien que les Francs l'aient pensé. Ainsi, la somme, d'ailleurs très élevée[3], de trente sous d'or qu'on exigera, en vertu de la Loi, de ce voleur timide ou peu chanceux, nous ne pourrons la considérer que comme une amende.

Il semble vraiment inutile de multiplier les exemples[4]. Nous

1. Tous nos renvois se rapportent au texte 1 de l'édition Hessels et Kern.

2. « Si vero (fur) nihil tulerit aut fugiens evaserit, MCC dinarios qui faciunt solidos XXX culpabilis judicetur » (XI, 6).

3. Nous nous en tiendrons aux évaluations de M. Babelon. Selon ce savant, le terme *solidus* de la Loi salique s'appliquait à une monnaie d'or de 84 à la livre, soit 3 g. 89. C'est le *solidus gallicus;* le terme *denarius* désignait une pièce d'argent pesant environ 1 g. 30. C'est la même pièce que la 1/2 silique romaine, appelée simplement *argenteus* par Grégoire de Tours (cf. Babelon, *la Silique romaine, le sou et le denier de la Loi salique,* dans le *Journal des savants*, 1901; et du même, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 581 et suiv.).

4. Cf. titres VIII (*De apibus furatis*), IX (*De danmo in messe*), XXIII (*De eo qui caballum alienum caballicaverit*).

admettrons donc comme certain que les tarifs figurant aux divers articles de la Loi salique sont des tarifs d'amendes toutes les fois que ces articles visent des attentats contre la propriété d'autrui.

En sera-t-il de même lorsque la Loi prévoit des attentats contre les personnes?

Observons d'abord que, dans tous les cas, la formule employée est exactement la même : *Si quis, etc., ... culpabilis judicetur.* La seule différence est que, dans les cas d'attentats contre les personnes, le texte législatif n'exprime pas la réserve signalée plus haut, *excepto capitale et dilatura.* Cette différence n'a pas besoin d'être expliquée. Comment admettre que cette formule invariable vise une amende dans certains cas et une composition dans d'autres? Dira-t-on que la maladresse des rédacteurs de la Loi salique et la pauvreté de leur vocabulaire latin suffisent à expliquer l'emploi d'une même formule pour désigner deux sanctions aussi différentes? La lecture de la Loi ne permet guère de l'admettre. S'ils avaient eu à exprimer deux idées distinctes, les rédacteurs eussent employé deux formes différentes, quittes à commettre un barbarisme de plus.

Certains articles de la Loi salique relatifs aux attentats contre les personnes portent d'ailleurs en toutes lettres le mot *fretus*, amende. Ainsi, titre XIII, § 6 : « Si vero puella quae trahitur in verbum regis fuerit, *fritus* exinde MMD denarios qui faciunt sol. LXIII est. » La rédaction même de cet article est expressive. On vient d'examiner, dans les paragraphes précédents, diverses espèces de rapts, par trois hommes, par des hommes armés, etc., en formulant les sanctions habituelles; puis la Loi stipule que si la jeune fille ainsi enlevée est *in verbo regis*, le *fretus*, l'amende sera de tant. Ne doit-on pas en conclure que les chiffres précédemment inscrits, trois *solidi*, cinq *solidi*, etc., désignaient également des amendes?

On fera une remarque analogue à propos du § 5 du titre XXIV : « Si vero puer infra XII annos aliqua culpa committat, fretus ei nullatenus requiratur. » Il s'agissait dans les articles précédents de meurtres commis sur des enfants, sur des femmes, et le législateur indiquait, pour les divers cas, la somme à exiger du criminel; puis, venant au cas où le coupable est un enfant, il établit que nulle amende ne sera exigée de cet enfant. N'est-il pas légitime d'en inférer que dans les articles précédents il s'agissait également d'amendes. Si inexpérimentés dans le maniement de la langue latine qu'on suppose ceux qui ont rédigé la Loi salique, l'emploi même de *vero* (*si vero puella*, *si vero puer*) suffirait presque à le démontrer.

Admettons cependant pour un instant le système traditionnel; reconnaissons des tarifs de compositions dans les sanctions prévues

par la Loi salique toutes les fois qu'il s'agit de crimes ou de délits contre les personnes. Nous allons nous heurter, en comparant les divers articles, à de criantes invraisemblances : un homme libre s'est permis de prendre la main d'une femme libre[1]. La Loi l'oblige à payer une somme de quinze sous d'or. A-t-il serré le bras de cette femme? Trente *solidi*[2]. Sa main s'est-elle aventurée au-dessus du coude? Trente-cinq *solidi*[3]. Sont-ce là des compositions et la victime devra-t-elle en bénéficier? Ce serait bien peu moral et surtout ce serait vraiment bien payé.

Voici maintenant d'autres cas. Un homme a été frappé à la tête. Il a le crâne fracassé. Trois os (?) sont brisés et le cerveau est à nu[4]. Il n'en réchappera vraisemblablement pas. Qu'exigera la Loi de celui qui le mit en si mauvais point? Trente sous d'or. C'est vraiment peu comme indemnité[5]. Un autre a eu l'abdomen ouvert et les organes internes sont atteints[6]. Le coupable devra trente *solidi*, plus cinq de frais médicaux, en tout trente-cinq *solidi*, juste autant que le personnage entreprenant de tout à l'heure qui avait serré le bras d'une femme au-dessus du coude.

Quelque différentes que fussent des nôtres les idées des contemporains de Clovis, il semblera vraiment inadmissible que la Loi ait prévu une composition ou indemnité aussi copieuse pour un dommage en somme fort mince[7] et une autre aussi maigre pour un dommage infiniment plus sérieux.

Admettons, au contraire, qu'il s'agisse non de compositions, mais

1. XX, § 1 : « Si quis ingenuus homo ingenue muliere manum vel brachio aut digito extrinxerit, cui fuerit adprobatum, sol. XV culpabilis judicetur. »

2. XX, § 2 : « Si brachium presserit, sol. XXX componat. »

3. XX, § 3 : « Certe si super cubitum manum miserit, MCCCC dinarios qui faciunt sol. XXXV, culpabilis judicetur. »

4. XVII, § 3 : « Si quis alterum in caput plagaverit ut cerebrum appareat, et exinde tria ossa quæ super cerebro jacent, exierint, MCC dinarios, qui fac. sol. XXX, culp. jud. »

5. On observera que la Loi prévoit pour le meurtre d'un homme libre 200 *solidi*. S'il s'agit de compositions, on trouvera bien excessive la différence de traitement, 200 *solidi* pour racheter un meurtre, 30 pour une blessure mortelle.

6. XVII, § 4 : « Si vero inter costas fuerit aut in ventrem ita ut vulnus appareat et usque ad intrania perveniat, sol. XXX culp. jud. præter medicatura sol. V. »

7. Il ne semble pas que les Francs aient toujours été d'une susceptibilité excessive en ces matières si délicates. Si la loi est souvent sévère, les mœurs le sont moins. La lecture de Grégoire de Tours le montre assez. On retiendra par exemple l'histoire de ce malheureux Eulalius qui vint auprès de Gontran se plaindre de sa femme, « quæ eum spreverat, et ad Desiderium transierat. Sed in ridiculum et ad humilitatem redactus, siluit » (*Hist. Franc.*, l. VIII, ch. 27).

d'amendes. On comprend très bien que la Loi frappe sévèrement l'homme qui s'est comporté grossièrement à l'égard d'une femme mariée. La Loi doit, dans l'intérêt public, faire respecter la famille et les bonnes mœurs, et le coupable ne peut guère invoquer d'excuses. Par contre, son indulgence relative s'explique à l'égard de l'homme qui, au cours d'une rixe, a frappé son adversaire, même mortellement. Dieu sait si de telles rixes étaient fréquentes alors; aujourd'hui même, notre code pénal se montre en somme peu sévère pour les délits correspondants : coups et blessures simples; coups et blessures ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner.

Plusieurs articles de la Loi salique prévoient le versement de sommes plus ou moins fortes dans certains cas où le dommage éprouvé est nul. Un homme en a voulu frapper un autre et son intention de tuer était certaine; la Loi exige de lui soixante-trois *solidi*[1]. Celui-ci a lancé contre son adversaire une flèche empoisonnée. Il ne l'a pas atteint. Son intention de tuer était évidente, coût : soixante-trois *solidi*[2]. Un troisième a employé, pour se débarrasser d'un ennemi, des maléfices, d'ailleurs demeurés sans effet : soixante-trois *solidi*[3]. Peut-on dire que ces soixante-trois *solidi* seront alloués aux victimes (?) en réparation d'un dommage qui d'ailleurs n'existe pas? N'est-il pas évident que ce sont là des amendes, d'ailleurs très sévères, punissant le crime de tentative de meurtre?

La Loi salique prévoit encore au titre XXV, § 2, le cas où un homme libre et une jeune fille libre se sont unis de leur propre gré (évidemment en dehors du mariage). L'homme devra verser quarante-cinq *solidi*[4]. Amende? Je veux bien, pour la raison donnée plus haut, c'est-à-dire à cause de l'intérêt qu'a la société à faire respecter la famille et les bonnes mœurs. Composition? On voit mal cette *puella conveniens* recevant ses quarante-cinq *solidi* d'indemnité.

Il est classique d'observer que la Loi salique châtie avec une sévérité spéciale les attentats contre les personnes attachées au roi ou employées à son service : Romains « convives du roi », Francs faisant partie de la truste royale, grafions ou comtes royaux. Tous ont droit

1. XVII, § 1 : « Si quis alterum voluerit occidere, et colpus falierit, cui fuerit adprobatum, sol. LXIII culp. jud. »

2. XVII, § 2 : « Si quis alterum de sagitta toxigata percutere voluerit et prætersclupaverit, et ei fuerit adprobatum, sol. LXIII culp. jud. »

3. XIX, § 2 : « Si quis alteri maleficium fecerit, et ille cui factum fuerit evaserit, auctor sceleris qui hoc admisisse probatur sol. LXIII culp. jud. » On observera la disproportion entre cette somme de soixante-trois *solidi* et celle qu'on exige de l'homme qui a fracassé le crâne d'un autre (trente *solidi*).

4. XXV, § 2 : « Si quis, cum ingenua puella, spontanea voluntate, ambis convenientibus, mechati fuerint, MDCCC din. qui faciunt sol. XLV culp. jud. »

au triple tarif. S'agit-il de compositions? La triple sanction ne se conçoit guère, car enfin on ne voit pas pourquoi le fait que la victime appartenait au roi serait de nature à rendre plus sensible, *dans tous les cas*, le dommage éprouvé par sa famille. S'agit-il, au contraire, de sanctions exclusivement pénales, d'amendes? L'augmentation paraît toute naturelle. Un pouvoir organisé doit toujours faire respecter ses agents, et nous-mêmes nous punissons plus sévèrement les attentats contre les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous trouvons une confirmation intéressante de cette doctrine dans le § 6 du titre XIII, que nous avons déjà mentionné. Il s'agit du rapt de la *puella in verbo regis*. Le rapt simple est puni d'amendes assez faibles. Mais si la jeune fille enlevée est *in verbo regis*, la somme à verser est de soixante-trois *solidi*. Ce n'est pas que le dommage soit plus fort et il n'y a pas lieu d'exiger une réparation pécuniaire plus élevée. La *puella in verbo regis* n'occupe pas un rang social éminent. C'est simplement la jeune fille qui n'a pas de parents pouvant exercer sur elle le *mundium*. Mais, comme elle est placée sous la protection royale, celui qui lui a fait violence a porté directement atteinte à la dignité du roi. D'où l'élévation du tarif. Mais cette élévation, encore une fois, n'est compréhensible que s'il s'agit d'une amende.

Les sommes prévues sont généralement triplées, non seulement dans le cas où la victime est au service du roi, mais encore lorsque l'assassin a tenté de dissimuler le cadavre en le couvrant de branchages, en le jetant dans un puits[1], ou encore lorsque l'assassinat est l'œuvre de plusieurs personnes[2]. Ce sont là des circonstances aggravantes qui justifient fort bien une augmentation de *peine*, mais il ne semble pas qu'elles puissent entraîner une composition plus forte, trois fois plus forte. Pourquoi la famille recevrait-elle, en sus du tarif normal, 400 *solidi* pour un simple homme libre, 1,200 pour un antrustion lorsque l'assassin a recouvert de branchages le corps de la victime? On se le demande vainement. De même, lorsqu'un homme a été assassiné par une bande armée, la famille n'a pas

1. XLI, § 2 : « Si vero eum in poteum aut sub aqua miserit, aut de ramnis aut de quibuslibet rebus celaturus texerit, XXIV M din. qui fac. solidos DC culpabilis judecetur. »

2. XLII, § 1 : « Si quis, colecto contubernio, hominem ingenuo in domo sua adsalierit, et sibi eum occiderit, si in truste dominica fuerit ille qui occisus est, LXXII M din. qui faciunt sol. MDCCC culp. jud. » XLII, § 2 : « Si vero in truste dominica non fuit ille qui occisus est, XXIV M din. qui fac. sol. DC culp. jud. »

éprouvé pour cela un dommage plus sérieux que si l'assassinat avait été l'œuvre d'un seul. Or, la Loi prévoit le versement d'une somme triple par chacun des complices (*singillatim*[1], dit-elle expressément en un des articles relatifs au meurtre commis *in contubernio*). Amende? C'est parfait. Le crime n'est que plus odieux quand il est commis par une bande dont la réunion implique à peu près forcément le guet-apens[2]. D'ailleurs, l'existence même d'une bande armée étant toujours dangereuse pour l'ordre public, une répression sévère s'impose. Mais il ne peut s'agir ici de composition. Le résultat serait simplement de faire du meurtre *in contubernio* une opération très fructueuse pour la famille du mort.

Voici un autre cas où le tarif se trouve triplé. C'est lorsqu'un homme a été tué *in hoste,* à l'armée[3]. 600 *solidi* pour le simple guerrier; 1,800 pour l'antrustion. Pourquoi une telle augmentation s'il s'agit simplement de wergeld? Une atténuation aurait presque paru raisonnable, car enfin cet homme assassiné à l'armée avait des chances d'être tué par l'ennemi, auquel cas la famille eût tout perdu. Si la somme à payer est une amende, l'augmentation est au contraire toute naturelle. Le roi qui la prononce et doit en bénéficier a particulièrement intérêt, en présence de l'ennemi, à ne perdre aucun de ses soldats.

Le tarif s'élève également et atteint le chiffre de 600 *solidi* pour le meurtre d'un enfant, sans d'ailleurs que l'on prévoie de différences suivant le rang social occupé par la famille de cet enfant, ce qui eût paru raisonnable s'il s'agissait de compositions. Il me paraît impossible de justifier cette sévérité si remarquable de la sanction si l'on s'en tient à la théorie courante. Pourra-t-on croire que le dommage subi par la famille qui perd un enfant de moins de onze ans[4] soit supérieur au dommage éprouvé par une autre famille dont on a assassiné le père et le chef? Si, comme on le dit, les tarifs nous donnent le « prix de l'homme », n'est-il pas certain que la valeur d'un guerrier adulte dans une société toute militaire comme était la société franque devait être incomparablement plus élevée que celle d'un jeune enfant?

Il pourrait sembler légitime de présenter un raisonnement de tous points analogue à propos de la femme. Mais nous croyons, contrai-

1. XLIII, § 3.

2. « Si quis, *colecto* contubernio. »

3. LXII, § 1 : « Si quis hominem ingenuum in hoste occiderit et in truste dominica non fuit ille, qui occisus est, XXIV M din. q. f. sol. DC culp. jud. »

4. XXIV, § 1 : « Si quis puerum infra decem annos usque ad decimum plenum occiderit, cui fuerit adprobatum, XXIV M dinarios qui faciunt sol. DC culp. jud. »

rement à l'opinion habituelle, que le tarif appliqué au meurtre de la femme libre est seulement de 200 *solidi*, c'est-à-dire qu'il est égal au tarif de l'homme libre. Ceci déjà permet difficilement de considérer la pénalité prévue par la Loi comme une simple composition. Le « prix de la femme » dans une société telle que la société franque devait être certainement jugé inférieur au « prix de l'homme ».

On nous accusera sans doute de ne pas avoir lu le texte avec assez d'attention et de négliger ainsi un argument propre à renforcer notre thèse. Le § 6 du titre XXIV dit en effet expressément[1] que le meurtre de la femme sera passible d'une triple sanction, 600 *solidi*. Nous demanderons seulement de rapprocher cet article de celui qui vise le meurtre de la femme ayant passé l'âge d'avoir des enfants[2]. Ce cas figure au tarif pénal pour 200 *solidi* seulement. C'est donc là, pourrait-on dire, le tarif *net* punissant le meurtre de la femme. Le chiffre de 600 *solidi* ne s'applique que dans le cas où, — circonstance aggravante, — la femme est en âge d'être mère et peut par conséquent se trouver en état de gestation[3].

Quelle que soit la solution admise sur ce point particulier, il ne semble pas qu'on puisse nier la valeur de l'argument tiré du triple tarif appliqué au meurtre de l'enfant et du tarif simple, triple ou quadruple, visant le meurtre de la femme. Ces dispositions de la Loi salique ne sont compréhensibles que s'il s'agit d'amendes.

Tels sont les arguments qui nous ont paru propres à justifier notre thèse. Le lecteur a déjà pu en former six groupes principaux :

a) Emploi de la formule uniforme *culpabilis judicetur* et du mot *fretus* dans le texte même de la Loi.

b) Disproportion entre les sanctions qui punissent certains crimes ou délits si l'on considère ces sanctions comme des compositions. Cette disproportion cesse d'exister dès qu'on admet qu'il s'agit d'amendes.

c) Invraisemblance qu'il y ait eu composition lorsqu'il n'y a pas eu dommage.

1. « Si quis femina ingenua postquam coeperit habere infantes occiderit, XXIV M dinarios qui faciunt sol. DC culp. jud. »

2. XXIV, § 7 : « Post quod infantes non potuit habere, qui eam occiderit CC sol. culp. jud. »

3. Si l'état de grossesse était visible, l'assassin ayant commis un double crime, le tarif s'élève à 800 *solidi*, soit 200 pour la femme et 600 pour l'enfant : « Si quis femina ingenua et gravida trabaterit, si moritur, XXVIII M din. qui fac. sol. DCCC culp. jud. » (XXIV, § 3). Nous ne nous flattons pas de donner ici une explication certaine des différences un peu déconcertantes établies par la Loi salique entre le meurtre de la femme *gravida*, de la femme *quae coepit habere infantes* et de la femme âgée. Nous nous contentons d'en proposer une à peu près vraisemblable.

d) Aggravation des sanctions dans le cas où le respect dû à l'autorité royale est en jeu; cette aggravation n'étant guère admissible que s'il est question d'amendes.

e) Impossibilité de comprendre la triple composition dans le cas où la famille n'a pas éprouvé un dommage sensiblement plus fort (cadavre dissimulé, etc.); la triple amende s'expliquant au contraire naturellement.

f) Invraisemblance absolue de la triple composition pour le meurtre de l'enfant et de la composition simple ou triple pour le meurtre de la femme; cette invraisemblance disparaissant s'il s'agit d'amendes.

*
* *

Il faut nous attendre à de graves objections. L'une des plus sérieuses, parce que directe et en quelque sorte matérielle, est l'emploi fréquent, dans le corps même de la Loi salique et dans les textes contemporains, des mots *componere*, *compositio* toutes les fois qu'il s'agit de la sanction d'un crime ou d'un délit. Le sens de ces mots ne paraît pas douteux. Ils doivent signifier évidemment s'entendre, s'arranger, arrangement (entre le meurtrier et la famille de sa victime).

A vrai dire, leur signification est loin d'être aussi constante. Fustel de Coulanges observe avec raison que ces mots sont en somme assez vagues. Quelques exemples montreront qu'il est impossible d'en tirer argument contre notre doctrine et que dans certains cas leur emploi la fortifierait plutôt.

Nous lisons, dans la Loi, titre XX, § 2 : « Si brachium presserit, XXX sol. *componat.* » La signification de *componere* paraît ici certaine. Il doit s'agir d'une indemnité que versera le délinquant. Mais reportons-nous au titre L : un homme ne veut pas tenir une promesse de paiement qu'il a faite : *si adhuc noluerit componere*, dit la Loi. Il ne saurait, dans ce cas, être question de composition. Dès lors, nous ne pouvons conserver la certitude que nous avait inspirée le mot *componat* qui figurait dans l'exemple précédent. Parcourons l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours. Nous lisons au livre VII, § 3 : « Composuit tamen filius Saxo mortem ejus. » Le sens ne peut être douteux; il s'agit d'une composition, d'un arrangement entre l'assassin et la famille de sa victime. Mais, au paragraphe précédent du même livre, *componere* désignait un accord intervenu entre deux parties à la suite de dommages réciproques. Au livre IX, § 18, on voit les Bretons envahir le pays nantais, où ils commettent des dégâts. Le roi Gontran intervient et les Bretons promettent de *componere*

pour 2,000 *solidi*. Le sens de ce verbe devient donc de plus en plus flottant.

Un autre passage de Grégoire de Tours montrera mieux encore l'élasticité de *componere*. Nous le trouvons au livre VII, § 47 : des meurtres successifs ont été commis à Tours. On a tenté de rétablir la paix[1]. Puis d'autres meurtres troublent encore la ville, Grégoire s'entremet et donne de bons conseils : « Et qui malum gessit, *componat*. Etsi illi qui *noxae* subditur minor est facultas, argento ecclesiae redimetur. » Voici donc le verbe *componere* employé à propos d'une amende, *noxa*.

Un troisième passage du même Grégoire (VI, 23) est encore plus instructif. A l'occasion de la naissance d'un fils, le roi Chilpéric « jubet omnes custodias relaxari, vinctos absolvi, *compositionesque* negligentum *fisco debitas* praecepit omnino non exigi ». Que peuvent être ces *compositions dues au fisc*, sinon des amendes?

Nous mentionnerons enfin un texte officiel tout aussi démonstratif[2]. Le roi déclare vouloir imposer à tous le repos dominical, et il ajoute : « Si quiscumque ingenuus... alia opera in die dominico facere praesumpserit, si Salicus fuerit, solidos quindecim *componat*... »

On ne saurait donc tirer un argument sérieux de l'emploi de *componere*. Dans le langage du temps, l'homme qui *componit* est simplement l'homme qui se met en règle avec la Loi ou avec les particuliers qu'il a lésés.

Une autre objection peut être tirée de ce que nous appellerions volontiers le consentement universel. Est-il possible qu'une erreur d'interprétation aussi forte ait pu être commise à propos d'un texte cité, invoqué depuis plus de dix siècles, commenté de nos jours par tant d'érudits, alors surtout que parmi les commentateurs figurent des hommes tels que de Savigny ou Fustel de Coulanges? Nous croyons pouvoir, dans une certaine mesure, l'expliquer.

Il faut distinguer ici entre le droit et le fait. Sous le régime de la Loi salique, l'État doit intervenir, par ses agents, chaque fois qu'un attentat a été commis et exiger des coupables des amendes plus ou moins élevées, suivant la gravité de la faute. Mais cette intervention n'a lieu, de toute évidence, que si l'État est organisé, armé, si sa justice fonctionne normalement. Ce fonctionnement régulier de la

1. « Dehinc, cum *in judicio civium* convenissent, et praeceptum esset ut Austregesilus qui homicidia erat ... *censura legali condamneretur*... » Ne doit-on pas noter en passant la forme même employée par Grégoire de Tours; ce jugement, cette condamnation n'éveillent-ils pas l'idée d'une peine véritable et non d'un simple accommodement?

2. *Decretio Childeberti*, § 14 (*Capitul. reg. Francorum*, éd. Boretius, t. I, p. 17).

justice a peut-être existé sous le règne de Clovis et de ses successeurs immédiats. Mais, dès la seconde moitié du VIe siècle, la situation se modifie fâcheusement. Grégoire de Tours nous montre Sigebert, Chilpéric, Gontran, ses contemporains, tantôt forts et justiciers, tantôt, — plus souvent, — désemparés et impuissants. Or, le mal a toujours empiré par la suite. Le désordre est devenu général, les assassinats journaliers. L'État n'intervenant pas pour assurer la répression des crimes, les intéressés ont été contraints d'agir seuls, et, suivant les cas, de se venger ou d'accepter une composition pécuniaire et de faire la paix.

Les rois essaient bien d'empêcher la conclusion entre particuliers de tels arrangements[1] qui, — entre autres conséquences, — les privent d'une partie de leurs revenus. Childebert II, par exemple, interdit la composition : « Non de pretio se redimat aut componat (le meurtrier). » Mais l'anarchie générale et la faiblesse du pouvoir royal rendaient inefficaces de telles défenses. Il aurait fallu, pour que la Loi fût obéie, que la justice royale suivît son cours. Or, elle n'intervenait plus.

Dès lors, l'habitude s'établit de considérer la composition, c'est-à-dire le versement d'une somme d'argent à la partie lésée comme la sanction régulière, normale, des délits et des crimes. Les annalistes, témoins de meurtres innombrables dont la conséquence était toujours soit une *vendetta*, soit un arrangement par composition, sans que l'État, trop faible, s'en mêlât jamais, ont enregistré simplement les faits et nous ont transmis cette opinion que dans les royaumes barbares les attentats contre les personnes se réglaient à prix d'argent entre le meurtrier et la famille de la victime, en dehors de toute intervention de la vindicte publique; mais, légalement, sous le régime de la Loi salique, c'est l'État qui punit ces attentats, et la réparation pécuniaire due aux victimes ou à leurs familles n'est qu'une conséquence secondaire de la condamnation qu'il prononce.

Le montant de cette réparation pécuniaire n'était pas fixé par la Loi, et, raisonnablement, il ne pouvait l'être. La réparation était sans nul doute variable suivant les cas et devait faire l'objet de décisions d'espèce. Nous en trouvons la preuve dans Grégoire de Tours (VII, 47), si nous voulons bien lire le texte sans idées préconçues : « Medietatem *pretii quod ei fuerat judicatum... quae judicaverunt...*

1. Nous nous sommes intentionnellement abstenus, pour ne pas étendre encore les proportions de cette note, d'examiner les autres lois barbares. On observera cependant que dans la Loi burgonde de Gondebaud et dans l'Édit de Théodoric, la composition est interdite. L'État seul intervient pour assurer la punition des criminels.

composuit... » De telles expressions ne sauraient être expliquées s'il existait un tarif fixe, une sorte de taxation automatique ne laissant place à aucun jugement véritable.

Les historiens qui se sont appliqués à l'étude des temps mérovingiens et de la Loi salique en particulier ont presque tous senti que le terrain se dérobait sous leurs pas. Ils ont eu vaguement la notion qu'une grave erreur était commise, mais, dominés par la conception traditionnelle, ils n'en ont pas voulu rechercher l'origine. C'est ainsi que Pardessus, dans sa *Dissertation XII*, établit que les différences dans le taux des compositions répondent à des différences dans l'état social, la valeur d'un homme haut placé étant évidemment supérieure à celle d'un simple particulier. Il constate cependant qu'il y a des inégalités ayant une autre origine (cas de l'enfant, de la femme, du cadavre dissimulé, etc.). Mais, après avoir mentionné le fait, qui le trouble évidemment, il tourne court et ne cherche pas à l'expliquer. S'il eût été moins timide ou moins dominé par une conception toute faite, il se fût rendu compte que ces élévations de tarifs ne sont explicables que si l'on prend pour critérium non l'étendue du dommage subi, mais la gravité de l'infraction, en d'autres termes, si les sommes inscrites représentent non des compositions, mais des amendes.

Guizot[1] se rend compte également que le système constamment admis conduit à des contradictions, à des invraisemblances, et que les élévations de tarifs ne sont pas justifiées par l'augmentation des dommages, mais il se borne à le constater.

Fustel de Coulanges ne dissimule pas ses perplexités : « Ces tarifs furent-ils établis à l'origine par l'autorité publique? Nos textes sont en contradiction sur ce point. Les deux lois franques présentent des tarifs fixes; *les formules de jugement montrent l'absence de tout tarif*. Dans ces formules, le chiffre de la composition est toujours laissé en blanc, parce qu'il n'y avait pas de chiffres déterminés d'avance. L'acte réel portait le chiffre sur lequel les deux parties étaient tombées d'accord[2]. Souvent, en effet, il est écrit dans l'acte que les deux parties sont *convenues du prix;* ou bien la partie qui l'a reçu écrit que *ce prix lui a plu*. Cette contradiction embarrasse[3]. »

1. *Essai sur l'histoire de France*, p. 192 et suiv.

2. A quoi bon des tarifs de compositions, si l'accord des parties est nécessaire pour fixer le montant de ces compositions? Nous persistons d'ailleurs à penser que la somme due par le coupable à la famille de sa victime était fixée par un jugement. Bien entendu, si les intéressés se sont mis d'accord par avance, le juge n'a qu'à ratifier leurs conventions.

3. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 494-495.

Pour que cette contradiction cesse d'embarrasser en cessant d'exister, il faut et il suffit que l'on admette le système que nous avons essayé de justifier et que nous résumerons ainsi :

En droit, d'après la Loi salique, les crimes et délits (contre la propriété ou contre les personnes) étaient passibles d'une double sanction : 1° sanction pénale, consistant à peu près invariablement dans le paiement d'une *amende* plus ou moins élevée suivant la gravité de la faute (*fretum*) ; 2° sanction civile, c'est-à-dire versement à la partie lésée d'une indemnité ou *composition* plus ou moins élevée suivant l'importance du dommage subi (*faida*). Le texte de la Loi nous fait connaître les tarifs des amendes destinées à réprimer les diverses infractions. Ce texte ne fixe pas le montant des indemnités ou compositions qui variaient suivant les cas et devaient faire l'objet de jugements spéciaux.

François Ricci.

DEUX BREFS INÉDITS DE LÉON X A FERDINAND

AU LENDEMAIN DE MARIGNAN.

Les années 1515-1516 marquent, on le sait, une date critique dans la politique de Léon X. C'est un fait qui a été suffisamment mis en lumière par Roscoe, par les divers historiens de François Ier, par M. Madelin, M. P. Richard, et tout récemment par M. L. Pastor[1].

Le pape avait d'abord voulu conserver la neutralité. Cependant, en juillet, il adhère à la ligue formée par le roi des Romains, le roi d'Aragon, Florence, les Suisses et Sforza pour la défense de l'état de Milan, ligue proclamée en août. Mais, avec beaucoup d'habileté, il évite tout conflit direct avec la France[2]. « S'il avait eu besoin, dit Roscoe[3], d'une excuse auprès de ses alliés pour son apparente versatilité, il l'aurait trouvée dans les temporisations des Suisses et les hésitations de Cardona. Mais, ajoute judicieusement son biographe, il est probable qu'il était beaucoup plus préoccupé de s'excuser lui-même auprès du roi ». N'avait-il pas, durant toute l'année 1515,

1. L. Pastor, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. IV, 1re partie (1906), *passim*.
2. Madelin, *De conventu Bononiensi*, p. 17.
3. Roscoe, *Life and pontificate of Leo the tenth*, t. III, p. 41.

adressé, en faveur de ses parents ou en faveur de Bibbiena, des lettres très amicales à François Ier et à Louise? Évidemment, le pape n'était pas tout entier dans le camp de la Ligue.

Le coup de théâtre de Marignan va mettre un terme à ses hésitations. Le premier moment d'abattement passé, il se hâte d'envoyer Canossa auprès de François Ier[1], et les négociations aboutissent au traité du 13 octobre[2], c'est-à-dire à une alliance formelle dont l'un des objets est de conserver à la France l'état de Milan.

C'est donc la rupture inévitable avec la Ligue. Si Léon X n'est pas encore devenu, suivant la remarque de Roscoe, « l'adversaire » de ses anciens alliés, du moins a-t-il cessé d'être leur « associé »[3].

Dès lors, il multiplie les prévenances à l'égard de la France. Déjà, le 28 septembre, après avoir lu le projet de traité apporté à Rome par Canossa, il félicitait François Ier de ses sentiments envers l'Église[4]; il en exprimait sa joie, le même jour, dans des lettres au grand maître et au duc de Savoie. Plus tard, c'est l'entrevue de Bologne qu'il célèbre dans une lettre a Louise, où il vante l'attitude filiale de François Ier[5].

Le thème de ses lettres est toujours le même. Il considère que la réconciliation de François Ier avec le Saint-Siège est un événement heureux non seulement pour la papauté, mais pour « la république chrétienne » tout entière[6]. François Ier lui apportera « profit et gloire ».

Le « profit » de la république chrétienne, c'est l'organisation de la croisade contre les Turcs; la « gloire » ce sera de reconquérir la Grèce et les lieux saints. — Je ne veux pas dire que Léon X ait sérieusement pensé à la croisade. Mais il a peut-être eu le sincère désir de secourir la Hongrie menacée par Sélim II, et surtout il a trouvé le prétexte qui lui était nécessaire pour expliquer à ses anciens alliés sa complète volte-face : s'il a ouvert les bras à Fran-

1. *Journal de Jean Barrillon*, t. I, p. 13 et 55.

2. Le projet de traité, corrigé par le pape, est ratifié par François Ier le 9 oct., par Léon X le 13.

3. *Life and pontificate of Leo the tenth*, t. III, p. 76.

4. *Epistolarum P. Bembi... nomine Leonis X... scriptarum* (éd. Zetzner, 1611), livre XI, 5 kal. oct. — Voy. aussi Roscoe, *op. cit.*, t. III, app. CXXV, et Barrillon, p. 139 : « Multa enim plura et clariora nobis de optimo tuo erga Dei ecclesiam Sedemque hanc ipsam sanctam atque nos animo... narravit. »

5. Zetzner, p. 244.

6. Lettre du 28 septembre : « Itaque, ejusmodi tuæ et virtuti et pietati omnem nostram et Reipublicæ dignitatem tuendam... » Lettre à Louise (Zetzner, p. 244) : « Valde enim confido fore ut ea res universæ christianæ reipublicæ maximam utilitatem et gloriam pariat. » — Voy. Roscoe, *op. cit.*, t. III, p. CXXV-CXXVII, circulaire aux cardinaux.

çois Ier, c'est que le jeune roi très chrétien est le futur chef de la croisade. François Ier, au reste, ne ménageait pas les promesses et les assurances[1].

Aussi, dans une lettre adressée le 14 décembre au roi de Portugal[2], Léon X se félicite des résultats de l'entrevue de Bologne; il fait l'éloge de François Ier, il vante son respectueux dévouement pour l'Église romaine; il exhorte son correspondant à entrer dans cette nouvelle et sainte alliance qui aura pour objet l'expulsion du Turc. Il s'exprime de même dans une lettre aux Grisons, puis dans des lettres aux Suisses des huit cantons et à Schinner. Les mêmes thèmes reviendront dans ses lettres de janvier[3] et de mai 1516 à François Ier pour l'exciter à fournir des secours en argent au roi de Hongrie, et dans sa lettre du 13 mars à l'évêque de Veszprény[4], comme dans sa lettre au cardinal d'York.

Une chose serait faite pour nous surprendre, c'est qu'au moment même où il s'employait si activement à colorer sa défection, le pape n'eût point songé à écrire au principal de ses alliés, à Ferdinand d'Aragon. Or, les recueils épistolaires de Sadolet[5] et de Bembo ne contiennent, pour les mois de septembre 1515 à janvier 1516, aucune lettre de Léon X à Ferdinand. On n'en trouve pas davantage mention dans les tables de concordance où M. Pastor a fait figurer les lettres de Bembo qui manquent aux diverses éditions et qui existent aux archives Vaticanes[6]. Une telle lacune est étrange.

En réalité, cette lacune peut être comblée. Dans ses recherches aux archives de Simancas, mon collègue M. Calmette a été assez heureux pour mettre la main sur deux brefs de Léon X à Ferdinand, et c'est sa copie[7], qu'il a bien voulu me communiquer, qu'on lira plus loin. Le premier de ces brefs, rédigé par Sadolet, est daté de Rome, le 1er octobre 1515; c'est-à-dire qu'il est écrit au lendemain de Marignan[8], au moment même où se poursuivaient les négociations confiées à Canossa. Le second, dû à Bembo, est de Bologne, 14 décembre 1515[9]; il enregistre les résultats de l'entrevue.

1. Voy. Charrière, *Négociations dans le Levant*, t. I, p. cxxx, et Barrillon, t. I, p. 172. — J. Ursu, *Politique orientale de François Ier*, p. 7-9.
2. Zetzner, p. 248.
3. Charrière, t. I, p. 6, d'après l'original des Archives nationales.
4. J. Ursu, *op. cit.*, p. 9.
5. *Epistolæ Leonis X... nomine scriptæ*. Rome, 1759.
6. T. IV, 2e partie, app. : *Die Leoninischen Briefe des P. Bembo*. — Nous n'avons pu consulter le livre de Mlle Corinna Miglioranzi (voy. *Bull. italien*, t. VII, p. 356-360).
7. Copie que je n'ai pu collationner moi-même sur l'original.
8. La lettre au roi sur le projet de traité est de l'avant-veille, 28 septembre.
9. Le roi est arrivé à Bologne le 11 (voy. Barrillon, p. 166).

Ces deux brefs nous permettent de suivre le développement de la politique pontificale.

Dans le premier, le pape, visiblement, s'excuse. La victoire de François Ier a été complète; il s'agissait donc de détourner un grand et imminent péril, non seulement du Saint-Siège, mais de tous les confédérés et de Ferdinand lui-même. Il est triste d'en avoir été réduit à cette douloureuse extrémité, mais il n'y avait pas moyen de faire autrement : « Aliud, quod ageremus, nihil erat. » Plus de Suisses, pas de troupes alliées : François Ier, si on l'eût laissé faire, eût envahi toute l'Italie. Ne valait-il pas la peine, pour éviter ce malheur, de céder sur la question de Milan? Pas un mot, dans cette première lettre, sur les vertus de François Ier : on se contente de l'appeler, clause de style, « notre très cher fils en Christ ». Mais il est encore « l'adversaire » et le « vainqueur ».

Léon X, on le voit, n'est pas complètement remis de l'ébranlement que lui a causé la nouvelle de Marignan, nouvelle de défaite, prise d'abord pour une nouvelle de victoire. Il a plié sous l'orage; il plaide, auprès de son allié, les circonstances atténuantes. — Tout autre est le ton du bref du 14 décembre. On commence par y chanter, sur le mode lyrique, les mérites du roi très chrétien, mérites qui ont frappé d'admiration tout le collège des cardinaux : sa sagesse, l'élévation de son esprit, sa ferveur religieuse, son dévouement ardent à l'œuvre sainte de la croisade. C'est le ciel qui l'envoie. Aussi les rois de l'Europe, et Ferdinand en particulier, n'ont-ils qu'une chose à faire : voler avec François Ier au secours de la Croatie et de la Hongrie. Aux volontés concordantes du pape et du roi de France, que Ferdinand joigne sa volonté, sa sagesse, son autorité, ses forces, « et il n'y aura pas un seul roi ou prince, pourvu qu'il soit vraiment chrétien, lorsqu'il nous verra unis pour cette œuvre, qui ne se dispose à bien mériter du nom chrétien ». Loin de s'excuser de sa nouvelle politique, le pape s'en fait gloire, et c'est d'un ton assez haut qu'il offre à son ancien partenaire de s'y associer[1].

Mais une chose nous frappe quand nous lisons ce bref du 14 décembre. Il semble que ces phrases éveillent en nous un écho, et comme le sentiment du déjà lu. — Ce sentiment n'est point une illusion. Le bref que nous donnerons plus loin n'est inédit qu'en tant qu'il est adressé à Ferdinand; mais il reproduit presque textuellement la lettre au roi de Portugal, datée du même jour.

Prenons cette lettre dans la collection des *Epistolae* de Bembo, et

1. Nous savons que l'ambassadeur de Ferdinand avait fait, à Rome et à Viterbe, tous ses efforts pour s'opposer à ce changement de front. Léon X fait une dédaigneuse allusion à ces entretiens.

comparons-en le texte avec celui que nous publions. La comparaison est instructive, et elle apporte une confirmation éclatante aux vues exprimées par Pastor dans son travail sur les lettres « léonines » de Pierre Bembo. Dans la lettre au roi de Portugal, qui nous est fournie par les recueils imprimés, nous avons le Bembo cicéronien, Bembo tel qu'il voulait se montrer au monde lettré. La lettre conservée à Simancas nous présente le Bembo diplomate, le secrétaire qui écrit avec précision sur des choses précises[1]. Le Bembo imprimé, le Bembo semi-païen date sa lettre du 19 des calendes de janvier, parle du roi des Gaulois, de la « république », du Dieu très bon, très grand; le Bembo secrétaire pontifical date du 14 décembre, connaît les Français, le Saint-Siège, le Dieu tout-puissant.

Le Bembo imprimé parle à la première personne du singulier, et non du pluriel : Cicéron ne disait pas « nous ». — Il soigne ses phrases, les allonge, remplace un subjonctif par un gérondif, un « huc veniens » par un « cum venisset », « expeditio », qui sent son lansquenet, par « bellum », qui est dans le goût antique. Ces variantes peuvent intéresser l'histoire de la grammaire latine du XVIe siècle; elles permettent de voir comment d'un « bref » on faisait une « epistola ».

D'autres variantes ont plus d'importance. Au roi de Portugal comme au roi d'Aragon, le pape, pour les exciter à la croisade, rappelle les services qu'ils ont déjà rendus à la cause chrétienne. Mais ces services ne sont pas les mêmes pour les deux rois. La Lusitanie est félicitée de n'avoir ménagé ni dépenses ni peines pour tenter des voies nouvelles, entreprendre des voyages « presque inouïs jusqu'alors » : allusions transparentes à ces navigations portugaises qui ont ouvert à la propagande chrétienne des contrées immenses.

De même, à la fin de la lettre, on dit au roi de Portugal : « Toi qui, par ton courage, sans alliés, sans appui, as su élargir jusqu'aux confins du monde et dans des terres inconnues le domaine du Christ, aide-nous à en faire autant au milieu même de l'Europe et dans cette Asie qu'il nous faut recouvrer. » — Pour Ferdinand, on se contente de vanter les guerres qu'il a glorieusement soutenues et menées à bien au service du Christ : comme si la prise de Grenade effaçait aux yeux du pontife la découverte du Nouveau-Monde. — Il faut reconnaître qu'à cette date de 1515 l'œuvre espagnole d'outre-mer ne pouvait encore soutenir la comparaison avec l'œuvre portugaise.

Reste une autre variante, plus curieuse encore. En l'excitant contre le Turc, Léon X donne à Ferdinand des raisons de fait, sérieuses et

1. Nous imprimerons en italique les passages qui ont été supprimés ou modifiés dans l'imprimé et nous donnerons en note les variantes.

précises : il attire son attention sur les projets du sultan, il lui rappelle la récente invasion de la Croatie et de la Hongrie, la dévastation d'une partie de ces royaumes; si l'on n'arrête le Turc, c'est tout l'ensemble de la chrétienté qui va tomber sous sa domination. — Dans la lettre au roi Emmanuel, ce passage si riche de détails exacts est purement et simplement supprimé, ce qui donne à tout le morceau l'allure d'une vague exhortation.

Quelle est la raison de cette différence? Le pape a-t-il jugé inutile de mettre le roi de Portugal au courant des nouvelles qu'il recevait de l'évêque de Veszprény, tandis qu'il les transmettait à Ferdinand? Ou bien n'avons-nous pas affaire ici à un nouveau cas de ce cicéronianisme aigu auquel Bembo était sujet? *Croatia*, *Hungaria*, ces mots baroques et malsonnants ne sauraient trouver place dans une période savamment construite. Et il est sans doute inélégant de parler trop en détail de dévastations turquesques, de même qu'il est d'un barbare de donner au Turc le nom de « tyran » au lieu du nom de « roi ». Il n'est donc pas certain que la lettre authentique, celle qui fut réellement envoyée à Lisbonne, différât sur ce point de la lettre destinée à Ferdinand. D'une différence entre les deux textes, nous pouvons conclure à une différence entre les deux brefs, quand le texte imprimé de l'un ajoute au texte manuscrit de l'autre, comme c'était le cas tout à l'heure. Mais, quand c'est l'imprimé qui résume ce que le manuscrit développe, nous ne pouvons affirmer que le lettré n'a pas volontairement mis de côté les détails fournis par le secrétaire[1].

Quoi qu'il en soit de cette question, les deux brefs trouvés par M. Calmette éclairent, par leur rapprochement même, une des évolutions les plus singulières de la politique de Léon X.

Henri Hauser.

DOCUMENTS.

I.

Leo PP. X^mus^. Carissime... Postquam hec successerunt quæ de rebus secundis carissimi in Christo filii nostri Francisci Francorum regis christianissimi, Mediolanensis status adeptione, discessu Helvetiorum, tue Majestati certo esse nota arbitremur, visum est ad fidem nostram pertinere pro nostra conjunctione facere te de omni consilio certiorem; quin accersito ad nos dilecto filio Hieronymo de Wich, oratore tuo,

1. Il faudrait, pour répondre à cette question, pouvoir comparer avec l'imprimé l'original ou la minute du bref adressé au roi de Portugal.

reque sepius inter nos disputata, illi etiam mandavimus ut ad te planius uberiusque perscriberet. Rebus jam profligatis et Francorum victoria nullam habente controversiam, dilectus filius nobilis vir Carolus Sabaudie dux[1], pro ea affinitate et benivolentia que est illi nobiscum, et venerabilis frater Ludovicus, episcopus Tricariensis, apud regem Francorum nuntius noster, provisis periculis que imminebant, fide et benivolentia adducti, causam nostram cum ipso rege egerunt; multisque conditionibus et postulatis ultro citroque habitis, ea omnia sunt ad nos per eumdem nuncium celerrime perlata; quæ primo tanquam citra auctoritatem nostram tentata atque tractata aspernantes, dolore potius quam ratione regi videbamur, et plane eramus talibus eventis rerum perturbatis. Deinde vero, perpensis diligentius periculis non solum nostris, sed etiam confederatorum nostrorum atque in primis tuis, cum presens rerum nostrarum excidium in sola voluntate victoris positum esset, huc consilium fuit omni prudentia conferenda ut minimis malorum eligendis maximorum malorum causas discuteremus. Itaque et adhibere animum cepimus et ad ea ipsa postulata cognoscenda, et quibusdam eorum vel demptis vel correctis[2], sicut Majestas tua cuncta cognoscet, si illis stare vellet. Adversarii non repudiandam victoris amicitiam duximus, præsertim cum salva fide et dignitate nostra hoc incolumibus etiam fortunis confederatorum nostrorum fieret. Sane quidem dolemus rem in eum locum esse deductam, ut fuerit hoc consilium nobis necessarium, sed aliud quod ageremus, nihil erat. Robur et firmamentum communis cause quod fuerat, Helvetiorum exercitus, vel prœlio deterritus vel quorumdam ex ordinum ductoribus proditione et perfidia inductus, Italia excesserat; omnia a nobis fuge ac formidinis, ab adversariis spei ac serenitatis plena videbamus. Si ingruere vellet victor, nulla opposita præsidia habebamus, nec vero expectare aut sperare poteramus confederatorum subsidia; sine enim auxilio, rebus jam perditis, noster et sancte Ro. E. status in faucibus belli primus periculo expositus erat, a quo si cepisset hostis, non solum viribus auctior sed ab omni respectu solutior, tanquam prostratis semel justiciæ foribus et repagulis omnis reverentiæ dimotis, universam profecto Italiam armis occupavisset. Hec nos coegerunt ut consilium caperemus tante victorie impetum temperandi, non obstando, sed leviter cedendo, ratione in primis habita, ut ex priori fœdere minime excedamus, præterquam ea una in re quæ jam nulla nusquam est, Mediolanensis enim status defensio, ad quam communiter tenebamur, sicut nomen habet nunc nullum, ita ne rem quidem ullam habere jam potest, at reliquarum rerum defensio maxime nobis est cure, pro qua nos duarum opulentissimarum civitatum[3] possessione decedimus, ut ad detrimentum nostrum inviti, ut ad salutem confederatorum perli-

1. C'est en effet (Barrillon, t. I, p. 137) le duc de Savoie qui, de concert avec Canossa, engage les négociations.
2. Le projet lui fut en effet envoyé, et il y fit des corrections.
3. Parme et Plaisance.

benter, sed nostri Salvatoris Jesu Christi exemplo alienam incolumitatem damnis etiam nostris redimere pietati ac religioni consentaneum ducimus. Ergo fides nostra egregie constat : utinam ita constaret et dignitas[1]! Sed hujus aliqua jactura pro communi Italiæ salute bono pontifici videtur tolerabilis. Habes consilium nostrum, ut ita necessitate expressum, ita ab optimo animo profectum et constanti in nostrum fedus voluntate; quod si quæ ad nos capitula misit, iis ut a nobis correcta sunt acquiescere voluerit Franciscus rex; susceptum nobis est tuæ prudentiæ et virtutis meditari quo modo tantis periculis et calamitatibus communibus resistere valeamus. Nos eo casu nostre et S. Ro. E., cui divina voluntate presidemus, dignitatis auctoritatisque conservande, summam quidem ac primam in Deo spem, qui fecit potentiam in brachio suo, dispersit superbos mente cordis sui, deinde vero cum in aliis confederatis nostris, tum precipuam in tua Majestate repositam habemus, quæ quemadmodum et decet et solita est neque matri suæ S. E., neque suo honori ac status sui securitati defutura est, sicut et de hac re et de omnibus idem hic orator tuus ad tuam Majestatem copiose perscribet, cujus litteris fidem habebis. Datum Rome apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris, die primo octobris MDXV, pontificatus nostri anno tertio. Ja. Sadoletus.

(Arch. de Simancas, Bulas sueltas, n° 81.)

II.

Leo PP. X^s^. Carissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem[a].

Cum nobiscum per litteras et *inter*[b] nuntios diligenter egisset *carissimus in Christo filius noster*[c] Franciscus *Francorum*[d] rex *christianissimus*[e], ut eum[f] ad nos accedere vellemus, intellexissemus que de illius recto in nos atque in *Sedem hanc sanctam*[g] universam*que christianam*[h] rempublicam, propenso animo multa, quæ spem nobis faciebant, si *is se*[i] contulisset, fore, ut ejusmodi congressus noster aliquid certe *boni*[j] *ad*[k] communem *omnium Christi fidelium*[l] *utilitatem*[m] pareret, libenti animo *annuimus ut*[n] Bononiam *ad nos veniret*[o]. Itaque ille ad tertium idus decembres *huc veniens*[p], *palam quidem*[q] ita omnes[r] pii *atque religiosi sedemque hanc*[s] atque *nos reverentis et*[t] observantis *principis*[u] ac vere regis partes implevit, ut nihil neque a *nobis*[v] neque

1. Ce qui ne l'empêche pas d'écrire le 28 septembre à François Ier : « Cum te videamus ejusdem sedis dignitatis et majestatis curam nolle negligere. »

Variantes des *P. Bembi Epistolæ*, l. XI (Zetzner, p. 248) : *a*. Regi Lusitaniæ. — *b*. per. — *c*. *Ce mot manque*. — *d*. Gallorum. — *e*. *Ce mot manque*. — *f*. se. — *g*. *Manque*. — *h*. *Manque*. — *i*. se is ad nos. — *j*. *Manque*. — *k*. in. — *l*. *Manque*. — *m*. boni. — *n*. ei permisi ut ad me. — *o*. accederet. — *p*. Bononiam cum venisset. — *q*. *Manque*. — *r*. boni et. — *s*. Remque publicam. — *t*. *Manque*. — *u*. *Manque*. — *v*. me.

ab ullo *ex venerabilibus fratribus nostris S. Ro. E. cardinalibus*[x], qui *prope universi nobiscum*[y] erant, desideraretur, secretioribus vero in sermonibus collocutionibusque nostris, cum illius animum atque mentem diligentius *pertentaremus*[z], studia cogitationesque ipsius omnes ad rem christianam tuendam, juvandam, amplificandam, conversas atque directas *cognovimus*[a], ipsum *et*[b] probum et mirifice *prudentem et alti erectique animi, cum fidei et constantiæ admirabilis plenum, tum ut nihil deesse in illo quod ad rem faciat plane possit, et*[c] facilem ad curas *aliquas*[d] suas *omnes*[e], desideria, spes, *conatus*[f] remittendos *perspeximus*[g], dum illa tam pia, tam justa, tam fructuosa, tam sane *pernecessaria*[h] in *communem nostrum et Christi hostem Turcum expeditio*[i] non verbis[j], ut sepe alias, sed re *et*[k] opera, *ut nostro quidem tempore perque multos supra nos annos nunquam*[l], unanimi *omnium*[m] consensu conspirationeque suscipiatur : quæ cum *vidissemus*[n] regisque animum, quasi[o] manu tangatur, *tenuissemus*[p] (est enim plane bonus, hoc est aperto *liberaliqueq* ingenio *preditus*[r]), *egimus*[s] quidem primum *omnipotenti Deo*[t] genibus *innixi*[u] gratias qui nobis ejus Filii vicariam in terris indigno quidem *gerentibus*[v] dederit, ut tantum regem tanta virtute, tanta religione, tanto gerendarum rerum initio, ea etate, his opibus, ad eam perfectionem *incipiendam*[x] tam alacrem, tam nobis *et cum sede hac sancta*[y] conjunctum, *tam nobiscum votis et studiis certantem*[z], quasi de celo missum *haberemus*[a]. Deinde has ad *Majestatem tuam*[b] litteras *dandas duximus*[c], *quibus*[d] tibi ea omnia *significaremus*[e], quæ quidem pro tua religione et fide[f] proque tuis ejusdem fidei[g] causa *susceptis confectisque illustri cum tui nominis commendatione et gloria bellis*[h] fore tibi gratissima non *dubitavimus*[i], tum *etiam ut ad Majestatem tuam per Redemptoris nostri crucem passionemque hortaremur*[j] quando imminere nostris cervicibus Turcarum *tiranum*[k] acerrimum ac bellicosum vides, *qui, si alia argumenta nobis desint ut quid in nos moliatur scire præviderique possit, regna Croatiæ atque Hungariæ repentino impetu nuperrime aggressus partemque non parvam eorum regnorum depopulatus, multis mortalibus, quod sane miserrimum est, ad abnegandam Christi fidem in nostrum obrobrium abduc-*

x. meorum fratrum cardinalium. — *y*. pene omnes mecum. — *z*. pertentarem. — *a*. cognovi. — *b*. *Manque*. — *c*. autem cum et ut illa ætas fert, etiam prudentem et alto ac magno animo præditum, tum etiam. — *d*. *Manque*. — *e*. *Manque*. — *f*. conatusque omnes. — *g*. perspexi. — *h*. illud tam pium, tam justum, tam fructuosum, tam sane etiam necessarium. — *i*. in Turcas bellum. — *j*. et literis. — *k*. atque. — *l*. *Manque*. — *m*. *Manque*. — *n*. vidissem. — *o*. quos. — *p*. tenuissem. — *q*. *Manque*. — *r*. ac perliberali. — *s*. egi. — *t*. Deo o. M. plurimas. — *u*. innixus. — *v*. *Manque*. — *x*. suscipiendam. — *y*. nobiscum. — *z*. et consociatum. — *a*. aspicerem. — *b*. te. — *c*. dare volui. — *d*. tum ut. — *e*. significarem. — *f*. pietate. — *g*. Reipublicæ christianæ. — *h*. multa impensa, singulari perseverantia incredibili labore novis insinuato ac prope inauditis antea susceptis peregrinationibus et bellis. — *i*. dubitavi. — *j*. ut te hortarer abs teque etiam atque etiam peterem. — *k*. regem.

tis, certe nos docet sese reliqua omnia christiani nominis loca ditionemque universam, nisi quamprimum ei obviam eatur, uno cursu atque tenore subversurum, ut te nobiscum ad tam pulcrum opus, tam tibi honorificum, tam Deo gratum[l] pares, atque ita pares ut, rejectis reliquis consiliis tuis omnibus, nihil cogites, nisi *hoc*[m] unum, quod quidem maxime omnium cogitandum, aggrediendum, *conficiendumque*[n] est. *Speramus*[o] enim in ipso cujus causam agimus *Domino*[p], si ad nostram regisque Francorum *conjunctam*[q] voluntatem tuam etiam *voluntatem*[r], tuam prudentiam, auctoritatem, tuas opes alacri magnoque animo adjunxeris, fore ut quæ alii omnes multorum seculorum reges vix optare ausi sunt[s], nos *adjuvante Altissimo*[t], summa cum *christiani nominis*[u] tuaque presertim laude, celeriter atque facillime consequamur. Nullus enim christianorum regum atque principum *reliquorum*[v] erit, modo vere christianus sit, qui, cum nos ad id conjunctos animatosque viderit, se non etiam comparet ad bene de christiano nomine pro virili parte communi in re atque causa promerendum, quemadmodum omnibus his de rebus latius cum *oratore Majestatis tuæ*[x] sumus loquuti. Accinge itaque te cum Dei *benedictione*[y], *fili noster carissime et potentissime*[z], ad rem cogitationemque *hanc*[a] tam preclaram[b], et Domino, qui tibi tantum regnorum dedit, eorumdem regnorum opes prorue, *quo*[c] recuperare amissa turpiter a majoribus nostris ea[d] quibus ipse nasci versarique inter mortales, demum etiam *mortem pro nobis pati*[e] voluit loca terramque plane sanctam possimus, *ut ab illo gratus*[f] *tantorum in te promeritorum habeare, possisque omnium justissima atque verissima gloria et letitia frui*[g].

Datum Bononiæ sub annulo Piscatoris, die XIIII decembris M D XV, pontificatus nostri anno tertio[h]. — P. Bembus.

(Arch. de Simancas, Bulas sueltas, n° 82.)

l. te ut nobiscum hoc ad bellum. — *m.* quod dixi. — *n.* explicandumque. — *o.* spero. — *p.* Deo. — *q.* copulatam. — *r. Manque.* — *s.* ea. — *t. Manque.* — *u.* christianæ reipublicæ. — *v. Manque.* — *x.* legato tuo. — *y.* auspicio et nomine. — *z. Manque.* — *a. Manque.* — *b.* suscipiendam. — *c.* ut. — *d.* in. — *e.* pro salute nostre obire mortem. — *f.* qui te illi gratum. — *g.* christianæ ditionis fines ultimo in orbe terrisque ignotis tua tantum virtute, nullis sociis nulloque adjutore longe lateque promovendo præstitisti, idem de media in Europa atque Asia una nobiscum recuperanda gratum etiam præbeas, possisque ad tuam propriam pristinamque gloriam communis quoque gloriæ cumulum adjungere sisque omnium pariter et gratissimus et vera solidaque laude cumulatissimus. — *h.* Dat. XIX kal. Jan. M D XV. Anno tertio, Bononia.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE.

Les trois premiers tomes de la *Correspondance de Carnot*, qui doit embrasser toute son activité politique et militaire, de 1792 à 1815, ont été publiés de 1892 à 1897 par le regretté Étienne Charavay. Le dernier s'arrêtait au 31 octobre 1793 et comprenait aussi la correspondance militaire du Comité de Salut public jusqu'à cette date. M. Paul Mautouchet a été chargé de continuer le travail interrompu par la mort; mais le Comité des travaux historiques décidait en même temps que cette publication fût achevée en deux volumes. De là, nécessité de modifier le plan de Charavay; car il aurait fallu une longue série de volumes rien que pour mettre au jour les lettres signées par Carnot durant sa présence au dit Comité de Salut public, de la fin de 1793 à février 1795. M. Mautouchet a donc été forcé d'appliquer une méthode de publication plus restrictive à partir de la date à laquelle s'arrêtait le manuscrit laissé par Charavay, c'est-à-dire à partir de la fin de novembre 1793[1]. Il en est résulté un certain manque de proportions dans le présent volume, défaut qu'il ne faut point mettre sur le compte du nouvel éditeur, mais des circonstances. Ainsi, M. Mautouchet n'a plus donné que des analyses des pièces moins importantes et de celles que M. Aulard avait reproduites intégralement dans le *Recueil des actes du Comité de Salut public;* il fournit au contraire *in extenso* celles pour lesquelles M. Aulard renvoyait à la *Correspondance générale de Carnot*. Ceux qui ont pratiqué les volumes antérieurs regretteront aussi les innombrables et substantielles notices biographiques que M. Charavay accumulait dans ses annotations; peut-être qu'en supprimant encore certaines pièces, correspondances de service courant, pour

1. *Correspondance générale de Carnot,* publ. p. Étienne Charavay; t. IV. Paris, Impr. nationale, 1907, in-8°, IX-851 p. — Ce sont les pages 1-224 qui sont l'œuvre posthume de Charavay. Tout le reste a été édité par M. Mautouchet.

ainsi dire, et qui ne peuvent guère intéresser l'historien, l'on aurait pu ne pas supprimer complètement ces notices, si utiles dans une publication qui mentionne forcément une foule de personnages obscurs[1].

Le travail de M. Eugène Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, sur les *Volontaires nationaux de 1791 à 1793*[2], n'est pas, comme on pourrait le croire d'après le titre même de l'ouvrage, une histoire du grand mouvement patriotique, régularisé plus tard administrativement, qui entraîna une partie tout au moins de la jeunesse française aux frontières pour les défendre contre l'étranger. Cette histoire, on ne saurait l'écrire encore, puisque trop de matériaux indispensables sont encore enterrés dans nos dépôts d'archives, dont beaucoup sont à peine sommairement inventoriés, et la plupart n'ont jamais été explorés en détail pour cette période. Mais l'archiviste du Pas-de-Calais, s'il n'a point tenté ce travail impossible et qui absorbera les efforts de plus d'une génération, nous a fourni des indications qui pourront faciliter les recherches. Son premier chapitre (p. 9-46) traite de la formation et de l'organisation des bataillons départementaux, le second des sources de l'histoire des bataillons de volontaires (p. 47-96) dans les archives départementales, communales, hospitalières, particulières, où pourront se trouver des pièces nécessaires à cette histoire. L'auteur ne semble avoir exploré lui-même qu'un nombre assez restreint de dépôts publics ou privés, et, de prime abord, on peut supposer que bon nombre des registres, correspondances, rapports, etc., énumérés par M. Déprez, ont disparu depuis longtemps dans la majorité des communes. Mais son livre n'en fournit pas moins un cadre utile qui servira pour le classement de leurs extraits aux historiens futurs. Le gros du volume (p. 97-354) contient toutes les lois, les décrets et les proclamations des assemblées, les règlements, instructions et circulaires du ministère de la Guerre (11 juin 1791-14 avril 1795), classés dans l'ordre chronologique[3]. Un quatrième chapitre fournit les données sur la constitution du ministère de la Guerre et sur l'organisation des

1. Ce nouveau volume s'arrête au 12 ventôse an III (2 mars 1795). — P. 13, lire *Brumath* pour *Brumpt;* p. 22, *Stotzheim* pour *Slotzheim;* p. 321, le directeur de la fonderie de Strasbourg s'appelait Dartein.

2. Eugène Déprez, *les Volontaires nationaux (1791-1793). Étude sur la formation et l'organisation des bataillons, d'après les archives communales et départementales.* Paris, Chapelot, 1908, in-8°, 524 p.

3. Il aurait été bien désirable de posséder aussi un index *systématique,* à côté du répertoire purement *chronologique;* pour trouver tel renseignement spécial, il faut feuilleter 250 pages.

bureaux, de 1789 à 1795 (p. 355-383). Dans le cinquième chapitre, enfin, nous trouvons le tableau de l'emplacement des bataillons de volontaires de 1791 à 1793 (p. 385-516). C'était une tâche difficile de le constituer du premier coup d'une façon complète, et l'auteur concède lui-même qu'il est « rempli d'erreurs », dans la réponse, peu topique d'ailleurs, qu'il adresse à M. A. Chuquet, à propos de la critique si détaillée que l'historien des *Guerres de la Révolution* a faite du présent ouvrage[1]. La Bibliographie générale et départementale qui le termine est la bien venue, mais elle n'est pas absolument complète, tout au moins pour les départements de l'est, dont l'histoire révolutionnaire m'est mieux connue[2].

Le livre de M. Marcel Marion sur la *Vente des biens nationaux pendant la Révolution*[3] est une contribution précieuse, parce que précise, à cette question si controversée dont s'occupait déjà notre dernier bulletin. D'abord, l'auteur a dépouillé patiemment les dossiers de deux nouveaux départements, la Gironde et le Cher, district par district; mais ce qui fait surtout le mérite de ce travail, c'est l'esprit de prudence et de critique, hostile à toute exagération, que le professeur de Bordeaux a porté dans ses enquêtes et le caractère purement scientifique de ses conclusions. Son livre, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, pose bien les questions, fait les distinctions nécessaires entre les biens nationaux de première origine, provenant de l'Église, et ceux de deuxième origine, confisqués sur l'émigration, et indique avec raison la nécessité de procéder à un dépouillement bien plus complet des documents par tout le pays avant que de formuler des conclusions générales. M. Marion avoue même qu'il sera sans doute impossible de tirer jamais entièrement au clair certains éléments indispensables pour permettre un jugement définitif sur la question. Il a eu, en outre, le mérite spécial de poursuivre ses investigations au delà de

1. *Revue critique* du 12 novembre 1908. Quand M. Déprez lui répond : « Vous avez consacré plus de vingt pages à prouver que mes emplacements étaient erronés. Je le savais aussi bien que vous » (*Revue critique* du 17 décembre 1908), on doit regretter qu'ayant cette conviction l'auteur n'ait pas songé à corriger ses erreurs ou à patienter jusqu'à ce qu'il fût en mesure de le faire, au lieu de mettre en circulation des données inexactes.

2. Je citerai seulement l'*Histoire de l'Alsace* de Strobel, continuée par Engelhardt pour l'époque révolutionnaire, l'*Histoire de la Révolution dans le Haut-Rhin* de Véron-Réville, les *Vosges pendant la Révolution* de Félix Bouvier, etc.

3. Marcel Marion, *la Vente des biens nationaux pendant la Révolution, avec étude spéciale des ventes dans les départements de la Gironde et du Cher*. Paris, H. Champion, 1908, in-8°, XVII-448 p.

l'ère révolutionnaire proprement dite (à travers le Directoire, le Consulat, l'Empire et jusqu'à la Restauration) et essayé de contrôler le mouvement d'achat, de vente et de revente des biens nationaux jusqu'à cette dernière époque. On trouvera dans les différents chapitres du livre une foule de détails significatifs et curieux sur la nature et la vente des terres; sur la participation de la noblesse, de la bourgeoisie et même du clergé à l'achat des biens ecclésiastiques; sur les vols et les concussions administratives qui se produisirent dans la manipulation des biens d'émigrés de 1793 à 1799; sur la façon dont les fermiers nationaux exploitèrent les domaines et sur les profits qu'ils y firent en appauvrissant la terre; sur l'incurie des administrations, etc. On peut accepter, je crois, dans leur ensemble les conclusions d'un travail basé sur des documents si nombreux et conduit avec tant de critique. M. Marion admet, et il me paraît difficile de conclure autrement, qu'au point de vue financier l'échec de la vente des biens nationaux fut complet, mais que les conséquences de cette opération n'en ont pas moins été considérables et même avantageuses; « elle a beaucoup contribué à former ou à fortifier cette masse de propriétaires fonciers, grands, moyens, mais surtout petits, qui a dominé la France au XIXe siècle..., qui a fait de ce pays une démocratie, mais une démocratie conservatrice » (p. 419).

Tout le monde, à peu près, est d'accord aujourd'hui pour proclamer avec M. L. Havet que la Constituante « a commis une faute énorme, capitale, désastreuse » en élaborant une constitution civile du clergé[1]. Fervents catholiques et dissidents, déistes à la Rousseau, agnostiques et athées n'hésitent pas à lui en faire le reproche. Mais il est permis de douter qu'en prenant l'attitude que la Convention prit à son déclin, c'est-à-dire en se refusant à « faire de la religion une chose sociale », et en lui donnant un caractère purement « individuel », l'Assemblée nationale aurait évité la guerre civile. Si l'on avait rompu dès 1790 tous les liens qui rattachaient l'Église à l'État, le catholicisme et la royauté ne se seraient pas moins alliés pour la même œuvre contre-révolutionnaire, car l'idée d'une pareille séparation était absolument étrangère à la mentalité française d'alors, ce qui n'a rien d'étonnant après l'éducation en sens contraire qu'on lui avait donnée depuis tant de siècles. Si Cambon a pu faire voter momentanément la séparation en 1795, c'est qu'on était las d'une lutte longue et sans issue; mais un avenir prochain montra bien

1. Émile Lafont, *la Politique religieuse de la Révolution française. Étude critique, suivie de pièces justificatives;* préface de M. Louis Havet. Paris, J. Rousset, 1909, in-18, x-301 p.

combien le spectre de l'union hantait encore les esprits. Si la masse de la nation acclama Bonaparte, c'est bien, en partie, parce qu'il restaurait l'alliance entre le trône et l'autel. Cette question est redevenue tout actuelle depuis que la troisième République a voulu, à son tour, séparer l'Église et l'État, et l'on ne peut que se féliciter de la voir traiter ici largement, dans une indépendance de pensée complète, comme le fait M. Émile Lafont. On trouvera peut-être un peu trop de lyrisme dans ses développements, et l'on aurait voulu, par contre, rencontrer dans son livre un peu plus de faits historiques précis, au lieu que l'auteur s'en tient presque exclusivement à l'analyse des discussions législatives et prétend traiter tout le vaste problème de la question religieuse dans la Révolution en moins de cent cinquante pages in-18. Il a du moins indiqué ses sources, et l'on trouvera dans la seconde moitié du volume une série de documents qui permettront au lecteur attentif de contrôler par lui-même, en y réfléchissant, certaines théories, un peu sujettes à caution, de l'auteur.

Ce n'est pas tout l'ensemble de la question religieuse au cours de la Révolution que traite M. le chanoine Pisani, mais seulement l'histoire de l'Église à Paris durant la période révolutionnaire[1]. Le premier volume vient de paraître, avec le *nihil obstat* du censeur, M. Alfred Baudrillart, et l'*imprimatur* de M. H. Odelin. C'est un ouvrage agréablement rédigé, riche en détails nouveaux; même après le volumineux ouvrage de M. l'abbé Delarc (*l'Église de Paris pendant la Révolution française*, 1894-1897) et celui de M. l'abbé Grente (*le Culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat*, 1903), on tirera profit de sa lecture, car il est bien documenté quant aux sources et d'une modération de ton tout au moins relative. Au fond, sans doute, M. Pisani n'est guère tendre aux réformateurs maladroits de la Constituante; dès le début, et à travers leur « naïve inclairvoyance », il prédit la « guerre à outrance » qu'ils vont faire à l'Église. Aussi leur œuvre est-elle « hideuse à voir », et le respect de la religion chez les membres de l'Assemblée nationale n'est qu'une « fable ». On ne peut donc s'étonner de ce que l'auteur en veuille beaucoup à ces curés inconscients qui « ont trahi la cause de leur ordre et abandonné leurs chefs naturels » pour pactiser avec le tiers. Il est plus dur encore pour ceux qui ont accepté la constitution civile du clergé; c'étaient ou « des ambitieux, heureux de pêcher en eau trouble, ou des dévoyés qui espéraient secouer un joug trop lourd pour leurs

1. P. Pisani, *l'Église de Paris et la Révolution;* t. I (1789-1792). Paris, A. Picard, 1908, in-18, 350 p.

consciences, ou des égarés, gallicans, jansénistes, joséphistes..., chez lesquels les préjugés antiromains avaient complètement oblitéré le sens chrétien ». Il veut bien reconnaître cependant que, sur plus d'un point, « la bonne foi des écrivains catholiques a été trompée pendant un siècle par les contre-vérités des pamphlétaires royalistes » (p. 194). En se bornant à nous parler exclusivement de l'Église de Paris, l'auteur a pu se permettre aussi de déclarer que les membres du clergé ne se sont point mêlés de politique, surtout qu'ils n'ont pas agi en opposition avec leurs devoirs de citoyens français, comme le prétend « la presse antireligieuse, qui vit de cette calomnie jusqu'à la fin de la Révolution et... même depuis ». S'il avait dû nous entretenir aussi du clergé réfractaire de Bretagne ou d'Alsace, il aurait hésité peut-être à parler de « calomnies »[1].

M. A. Prudhomme nous raconte, dans un travail solidement documenté[2], mais un peu terne de couleur, le mouvement de résistance qui se produisit en Dauphiné, comme en maint autre endroit de France, à la nouvelle que la représentation nationale avait été « outragée, avilie, forcée » par la commune de Paris au 31 mai et au 1er juin 1793. Ce fut comme un dernier soubresaut de la bourgeoisie libérale en face de la démagogie jacobine; tentative condamnée d'avance à échouer, tant à cause de l'ardeur des adversaires du dedans que de la peur instinctive qu'on avait de favoriser la réaction royaliste ou l'invasion de l'étranger; d'ailleurs, presque partout, l'incapacité d'agir des groupements modérés égalait leur résignation patriotique. M. Prudhomme nous raconte ce qui se passa dans l'Isère, où la « modération légendaire de la race » accepta tous les bouleversements successifs de la Révolution, sauf précisément durant cette courte heure de révolte de juin 1793, alors que « l'Assemblée des communes et leurs représentants » se déclarèrent en permanence « jusqu'à ce que l'outrage fait à la représentation nationale soit vengé ». Il nous montre aussi comment ce premier élan, contre-carré par les conventionnels en mission, les soldats de la garnison, la Société populaire, fut vite brisé, comment Français (de Nantes) sut amener l'Assemblée, avec une habileté quelque peu cynique, à prononcer son propre ajournement, le 27 juin, et comment, dès le lendemain, les chefs des modérés furent destitués « pour avoir tenté

1. Je voudrais bien savoir à quelle source *authentique* M. Pisani a puisé la soi-disant réponse de l'intègre Bailly au curé de Saint-Sulpice : « Quand la loi a parlé, la conscience doit se taire. » Elle me semble apocryphe.

2. A. Prudhomme, *Un nouveau chapitre de l'histoire de la Révolution en Dauphiné. La fédération dans l'Isère et Français de Nantes (juin-juillet 1793)*. Grenoble, Allier, 1907, in-8°, 241 p.

une coalition dont le but est d'établir le fédéralisme », persécutés et emprisonnés; aucun d'eux pourtant ne périt sur l'échafaud.

Cet échafaud de la Terreur, nous le voyons fonctionner souvent dans le nouveau volume de M. G. Lenôtre sur le *Tribunal révolutionnaire*[1]. Au fond, ce que l'auteur nous offre, c'est plutôt une biographie de Fouquier-Tinville qu'un raccourci de la volumineuse *Histoire du tribunal révolutionnaire* de Wallon; il a de plus consulté les comptes des entrepreneurs et des architectes qui ont installé le terrible tribunal et a pu préciser de la sorte plusieurs points obscurs ou contestés relatifs à la topographie de l'aréopage, devant lequel la Convention terrorisée centralisait les victimes de la France entière. Le talent, propre à M. Lenôtre, de dramatiser les épisodes historiques qu'il nous met sous les yeux ne lui a pas fait défaut, on le pense bien, pour ces tableaux de genre tragique, où le premier rôle est tenu par l'ancien procureur, « la hache de la Convention », à côté duquel s'effacent les Herman et les Dumas. Nous suivons avec lui, d'août 1792 à mai 1795, le tribunal nouveau, d'abord hésitant, presque timide, aux séances duquel juges et condamnés mêlent leurs larmes; puis nous le voyons s'enhardir peu à peu jusqu'aux scandales des procès de la « veuve Capet » et des Girondins, augmentant chaque jour le nombre des accusés, tandis que celui des acquittés diminue toujours[2], et travaillant au plus grand profit de Robespierre jusqu'au moment où Fouquier-Tinville, effaré, doit requérir contre le triumvirat lui-même. Il ne parvint pas à comprendre que « ce qui était vertu il y a six mois est aujourd'hui un crime irrémissible », et peut-être était-il sincère quand il déclarait « mourir pour la patrie, sans reproche », au moment où le dernier jugement du tribunal révolutionnaire le faisait monter lui-même à l'échafaud. Ajoutons que les témoins qu'appelle à déposer M. Lenôtre sont parfois un peu suspects, tels l'*Histoire secrète du tribunal révolutionnaire* de Proussinale, les *Mémoires d'un détenu* de Riouffe et l'*Histoire des procureurs et des avoués* de Bataillard.

M. Pierre Bliard nous donne, sous le titre, assurément ironique, de *Fraternité révolutionnaire*[3], une série d'études et de courts récits d'après des documents inédits. On savait déjà que le biographe de

1. G. Lenôtre, *le Tribunal révolutionnaire, 1793-1795*. Paris. Perrin, 1908, in-8°, III-370 p. et planches.

2. M. Lenôtre nous apprend (p. 209) que l'une des accusées, Mme de Blamont, condamnée à mort, échappa au supplice en se disant enceinte, et vécut jusqu'en *1870!* Cela nous fait presque contemporains de la Terreur!

3. Pierre Bliard, *Fraternité révolutionnaire. Études et récits, d'après des documents inédits*. Paris, Émile-Paul, 1908, in-8°, VIII-385 p.

Prieur (de la Marne) n'était pas tendre pour la Révolution; on s'en persuadera davantage encore en parcourant ces esquisses, de valeur très diverse, mais qui doivent concourir toutes à montrer que la phraséologie sentimentale, humanitaire de l'époque ne fut qu'un masque pour la convoitise des uns et la haine des autres contre tous ceux qui ne partageaient pas leur foi politique. Soit qu'on nous initie aux séances de la Société des amis de la Constitution à Vannes (ces clubistes si durement traités par l'auteur semblent avoir été bien inoffensifs!), soit qu'on nous étale le spectacle, peu récréatif en effet, de l'indiscipline des armées dans l'ouest ou qu'on nous raconte l'histoire des tribulations du fameux P. Loriquet, revenu de l'exil, c'est toujours pour nous démontrer « ce qu'était la fraternité révolutionnaire »[1]. On regrettera surtout, — pour l'auteur, bien entendu, — le ton qu'il adopte en parlant de Lucile Desmoulins, au Journal de laquelle est consacrée la huitième et dernière de ses études. Il déclare que ce document « ternit singulièrement la lumineuse image de la jeune femme »; mais tout lecteur impartial sera d'accord pour trouver que notre auteur s'emploie lui-même de son mieux à cette triste besogne. Assurément, sur certains points de ses « Études », l'auteur a raison; il est indubitable que la Révolution a réveillé dans certains hommes « la bête féroce » (p. 170); mais quel mouvement plus intense, agissant sur l'humanité, ancienne ou moderne, n'a pas agi de même? Les croisades, la guerre des Albigeois, les guerres de religion n'auraient-elles point, par hasard, déchaîné cette bête féroce? Trop souvent, et par tout le volume, le ton est celui du pamphlétaire et non pas de l'historien[2].

La littérature sur l'émigration nous a fourni plusieurs ouvrages, dont quelques-uns de valeur. Nous ne nous arrêterons pas longtemps à la biographie de la comtesse de Balbi, écrite par M. le vicomte de Reiset[3], non pas qu'elle ne soit amusante et que l'auteur ne se soit

1. M. Bliard, en s'indignant contre la loi qui punissait la mutilation des arbres de liberté, ne daigne pas réfléchir un instant que ces arbres étaient des *symbolés* de la *foi patriotique*, tout comme les crucifix et les hosties consacrées étaient des *symboles* de la *foi religieuse*. Quand le tailleur Henry « porte à son derrière » les inscriptions de « l'arbre chéri » à Rouen, cela lui paraît simplement drôle (p. 261). Mais il trouve naturel sans doute le supplice du chevalier de La Barre et aurait voté la fameuse « loi d'amour » dans les Chambres de la Restauration!

2. P. 201, lire comte *Lewenhielm* au lieu de *Lowenhiel;* p. 279, en juillet 1794, ce n'était plus Charles de Hesse, mais le général Aubugeois qui commandait la citadelle de Besançon.

3. Vte de Reiset, *les Reines de l'émigration. Anne de Caumont La Force, comtesse de Balbi.* Paris, Émile-Paul, 1908, in-8°, XXXVIII-542 p., portrait.

appliqué très consciencieusement à nous retracer dans toutes ses péripéties l'existence de cette Anne-Jacobée de Caumont La Force, dame d'atours de Madame, en attendant qu'elle accompagnât Monsieur. Mais, vraiment, les amours de cette femme insolente, spirituelle et dévergondée, épouse et mère détestable[1], avec le gros comte de Provence, n'ont pas droit à occuper tant de place dans la littérature sérieuse, encore qu'elle eût « une taille de nymphe marchant sur les nuées » (p. 115); quoi qu'en dise l'auteur, les « négociations délicates » dont la favorite « avait été chargée maintes fois auprès des puissances étrangères » ne nous paraissent pas nécessiter une étude plus approfondie. D'ailleurs, son rôle « politique » fut terminé dès 1794, quand d'Aravay lui fit interdire de venir à Vérone[2], et elle n'a fini de vivre et de jouer qu'en 1842. D'assez nombreuses fautes d'impression ou d'écriture déparent le volume[3], et certaines erreurs historiques aussi[4].

Un livre infiniment plus intéressant pour ceux qui cherchent leur instruction dans l'histoire plutôt que des distractions, c'est le second volume des *Souvenirs et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps,* par le marquis DE BOUILLÉ, que vient de publier pour la Société d'histoire contemporaine M. P.-L. DE KERMAINGANT[5]. Ce second volume nous donne les souvenirs de Louis-Joseph-Amour de Bouillé depuis mai 1792 jusqu'à mars 1806. C'est un personnage indépendant de caractère, un critique un peu morose, mais assez sagace, de ses contemporains, surtout de ceux qu'il connut de près dans le monde des émigrés; il y a profit pour l'historien à le suivre dans ses pérégrinations. Nous y voyons le jeune homme, après l'enfant et l'adolescent du tome premier; on fera bien néanmoins de toujours distinguer ce qu'il a vu et entendu lui-même des considérations générales que lui inspirent les événements. Bouillé est évidemment

1. Ce fils, John Balbi, mourut à New-York, après une existence des moins honorables, comme marchand de vins.

2. C'est à cette occasion qu'elle fit cette réponse, d'une insolence moqueuse, que Louis XVIII ne lui pardonna jamais : « Vous n'êtes pas César et je n'ai jamais été votre femme! »

3. Il faut lire, par exemple, *Kageneck*, *Jaucourt*, *Oberkirch*, *Shéridan*, *Andlau*, *Warren*, *Trophime*, *Thackeray*, *Robinson*, *Trivulzio*, *Leuchtenberg*, *Kensington*, etc., etc., pour *Kagenoeck*, *Jancourt*, *Oberkirsch*, *Scheridan*, *Audlau*, *Warrem*, *Théophime*, *Tacqueray*, *Robenson*, *Trévurce*, *Leutchtenberg*, *Kensingthon*, etc.

4. P. 285. Nous voyons le général de Précy à *Toulon* en septembre 1793.

5. *Souvenirs et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps, par le marquis de Bouillé (Louis-Joseph-Amour), 1769-1812*, publ. p. M. P.-L. de Kermaingant; t. II. Paris, A. Picard, 1908, in-8°, 598 p., portrait.

ulcéré par l'attitude des princes vis-à-vis de son père, le marquis de Bouillé, mais ce mépris latent pour toute la clique émigrée qui grouille à Coblence[1] lui permet de juger avec une netteté singulière l'ineptie politique des uns et des autres et le gaspillage insensé des fonds mis, durant la première année de « l'exil », à la disposition des contre-révolutionnaires[2]. Nul d'entre les royalistes n'a flétri avec plus de vigueur « la fausseté habituelle » de Monsieur (p. 216), la lâcheté et l'incapacité du comte d'Artois (p. 156, 295, 396)[3]. Il se sent, croirait-on, plus à l'aise parmi les Suédois, les Prussiens et les Anglais qu'avec de pareils compatriotes et se bat plus volontiers à leurs côtés, tandis qu'il se dégoûte de la chouannerie dans sa seconde période, « véritable brigandage, propre seulement à déshonorer et à miner la cause royaliste » (p. 392). Aussi ne s'étonne-t-on pas trop de voir ce royaliste désabusé rentrer en France en 1802, écrire à Napoléon une lettre bien curieuse en novembre 1804 et rentrer au service comme chef d'escadron à l'armée de Naples. C'est là que s'arrête provisoirement son récit, en mars 1806.

La façon de voir de Bouillé sur les frères de Louis XVI n'est point celle de M. Daudet, qui, dans ses *Récits des temps révolutionnaires*[4], nous déclare, par la bouche d'un émigré, que les comtes de Provence et d'Artois ont toujours été des modèles de courage et d'honneur (p. 268). Des différents morceaux qu'il a réunis dans ce volume, et qui sont comme des appendices à son *Histoire de l'émigration*, le plus considérable est consacré aux complots royalistes tramés en 1798-1799 par le chevalier de Coigny et Hyde de Neuville; il en occupe à lui seul la moitié. Les notes sur la mort de Pichegru (concluant au suicide) et sur la constitution civile du clergé ne nous apprennent rien de bien neuf[5]. Celle sur le comte de Provence et Mme de Balbi est dépassée par l'ampleur du récit de M. de Reiset dont nous parlions tout à l'heure. *Autour de Hoche* s'occupe surtout des sentiments jacobins manifestés par le général après le 18 fructidor. M. Daudet regrette qu'il ne soit pas mort plus tôt; « sa

1. La cour de l'archevêque de Mayence, où trônait sa maîtresse, Mme de Coudenhoven, ne valait pas mieux que celle des princes.

2. L'auteur les évalue à plus de 46 millions pour un an (p. 28).

3. « Il serait temps que l'un de nous se risquât (à verser son sang) pour notre cause! » disait le duc d'Angoulême lui-même à Bouillé en 1795.

4. Ernest Daudet, *Récits des temps révolutionnaires, d'après des documents inédits*. Paris, Hachette, 1908, in-8°, VII-291 p.

5. Malgré ce qu'affirme M. Daudet (p. 163), il est faux que « la presque totalité du clergé » se soit prononcée contre la constitution civile. Mais il a raison de dire que dans certaines provinces les prêtres réfractaires furent « l'âme de la rébellion » (p. 171).

gloire serait restée pure ». L'article sur les *Émigrés et les généraux de Napoléon* nous fait assister à l'entrevue qui eut lieu à Berlin, en 1806, entre le général Clarke et le marquis de la Roche-Aymon, etc. L'auteur est resté fidèle également à ses habitudes; en dehors des trois lignes de sa préface, où elles sont citées en bloc, on ne trouve nulle part de renvois aux sources[1].

On pourrait joindre encore aux précédents ouvrages les *Souvenirs de l'abbé Martinant de Préneuf*, publiés par M. G. Vanel[2]. On ne saurait affirmer que ces réminiscences des huit années d'émigration du bon curé de Vaugirard présentent rien de particulièrement intéressant, qu'il s'agisse des aventures ou des idées du narrateur. Il les a passées aux Pays-Bas d'abord, puis en Allemagne, fuyant devant les armées révolutionnaires, et lui-même qualifie à bon droit son existence de « tristement monotone », car elle est uniquement consacrée à donner des leçons, à dire la messe, à raccommoder ses habits et parfois à faire sa modeste cuisine. Peu de descriptions pittoresques des contrées où il séjourna; peu d'anecdotes et de traits caractéristiques; ce qui attache à l'auteur, c'est la bonhomie qu'il met dans le récit de ses tribulations, l'absence de rancune contre ceux qui l'on jeté dans l'exil, le jugement assez impartial qu'il porte sur la conduite de la noblesse émigrée, qu'il vit de près à Bruxelles et à Maestricht.

La thèse que M. G. Caudrillier a présentée à la Faculté des lettres de Paris s'occupe de l'une des questions les plus controversées de la période directoriale, de la trahison, alléguée ou certaine, de Pichegru, alors qu'il était général en chef de l'armée du Rhin[3]. M. Caudrillier l'a traitée dans un esprit à la fois de prudence et d'équité, avec un sens critique très sûr. Aussi ses conclusions me semblent-elles devoir être acceptées par les lecteurs compétents et impartiaux. Une fois déjà, dans ce bulletin, — à l'occasion de la *Conspiration de Pichegru*, de M. Ernest Daudet, — j'ai exposé les motifs qui rendaient si délicat un jugement définitif sur ce point, tout en penchant à croire que Pichegru eut vraiment des rapports, difficiles à caracté-

1. M. Daudet devrait relire plus attentivement ses épreuves : p. 50, il nous dit que l'année *1808* fut le *huitième anniversaire* de la mort de Louis XVI; lire *Consul, Schœnbrunn, Pichegru, Flachslanden*, pour *Consul, Schoenbrun, Pichegrn, Flaschlanden*, etc.

2. *Huit années d'émigration. Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard, de Sceaux et de Saint-Leu (1792-1801)*, avec introduction et notes, par M. G. Vanel. Paris, Perrin, 1908, in-8°, 310 p., portrait.

3. G. Caudrillier, *la Trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'est avant fructidor*. Paris, F. Alcan, 1908, in-8°, LXII-402 p.

riser d'ailleurs, en l'état de nos sources, avec les émissaires de Condé[1]. A l'heure actuelle, les documents recueillis par l'auteur soit dans les archives de Chantilly, soit dans celles de Londres et de Paris, permettent d'être beaucoup plus affirmatif. Il ne saurait plus y avoir de doute sur la culpabilité *morale* de Pichegru; il a consenti à pactiser avec les ennemis de son pays et à conspirer avec les adversaires irréconciliables de son gouvernement. Il a peut-être même négligé sciemment ses devoirs de général en chef vis-à-vis des Autrichiens[2]. S'il n'a pas *réalisé* la trahison *active* sur laquelle comptaient Wickham et Condé, ce n'est pas tant à quelque remords tardif, mais à son indécision habituelle en toutes choses qu'il faut attribuer la reculade finale. M. Caudrillier nous a fourni tant de preuves précises de ses louches agissements avec l'agent anglais, de ses relations secrètes avec Condé, de l'argent que Wickham, Fauche-Borel, Demougé[3] lui ont offert, qu'il a accepté, qu'il a fini même par demander, qu'il est bien difficile de mettre en doute désormais ce triste naufrage de la conscience d'un soldat heureux et même glorieux jusque-là. On voit bien qu'il en a coûté à l'auteur de prononcer ce dur verdict, mais on ne peut que s'y associer, à moins de fermer résolument les yeux à l'évidence[4].

1. Cf. *Rev. hist.*, t. LXXIX (1902), p. 130-132.

2. Sur ce point, je tiens à accentuer, un peu plus que ne l'a fait l'auteur, que l'attitude si singulièrement passive de Pichegru dans ses quartiers le long du Rhin ne saurait constituer un argument sérieux contre lui. Même un général ardemment patriote n'aurait guère pu faire davantage à ce moment dans le sens de l'offensive. Grâce aux réquisitions incessantes et insensées, dont l'Alsace avait été accablée durant les trois années précédentes, les départements du Rhin étaient dans un état d'épuisement tel que les populations civiles y souffraient d'une véritable famine. J'ai étudié de près les actes et les délibérations des autorités départementales et locales d'alors, et je puis certifier que, grâce à l'impéritie des uns et aux dilapidations scandaleuses des autres, l'armée mourait réellement de faim, sans que Pichegru, laissé sans argent, pût y changer grand'chose.

3. Il existe à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg un manuscrit autographe in-folio de Demougé : *Quelques pièces justificatives sur mes services rendus à la monarchie légitime, tirées de mes correspondances, surtout avec le prince de Condé, de 1790 à 1815,* qui renferme peut-être des documents relatifs à ce sujet spécial.

4. Quelques menues fautes d'orthographe géographique ne méritent pas qu'on s'y arrête (lire *Renchen* pour *Reuchen*, *Malsch* pour *Malsh*, la *Robertsau* pour la *Ruprechtsau*, etc.), mais il y a eu çà et là des distractions plus accentuées dans la correction des épreuves : p. 35, il est question d'un « margrave de *Bâle* », et, p. 276, d'un « duché de *Bâle* ». Ce qui est plus bizarre encore, c'est que Mack (p. 307) veut « battre en retraite *derrière les Vosges* » pour mieux s'appuyer sur Ulm! Il est vraiment fâcheux que l'auteur n'ait pas fait disparaître de pareilles négligences dans un travail de si grand mérite.

Si parmi les nombreux généraux que la ville de Lyon fournit aux armées de la République, Duphot est un de ceux dont le nom surnage encore aujourd'hui de l'oubli, ce n'est pas tant à sa bravoure et à ses brillants faits d'armes qu'il le doit, mais surtout à sa fin tragique et prématurée. Engagé à seize ans, en 1785, il n'est encore que sergent en 1792; mais élu officier dans un bataillon de volontaires, il se distingue à l'armée des Pyrénées, passe colonel à vingt-cinq ans, et, après une courte disgrâce, comme trop ardent jacobin, reparaît comme chef de brigade à l'armée d'Italie. Il passe général à la veille des préliminaires de Léoben, joue un rôle marquant dans l'agonie de la République génoise et bientôt après se fiance à Désirée Clary, la belle-sœur de Joseph Bonaparte, celle-là même qui avait dû épouser le futur empereur. C'est pour la rejoindre que Duphot se rend à Rome, en novembre 1797, au moment où Pie VI, frappé d'apoplexie, semblait devoir disparaître de la scène politique. Le Directoire désirait qu'il restât le dernier des successeurs de saint Pierre et qu'une révolution plus ou moins spontanée renversât le trône pontifical. Joseph Bonaparte, l'ambassadeur de la République, y travaillait avec le concours des éléments jacobins autochtones; pour empêcher le mouvement d'échouer, Duphot, oublieux du droit des gens et de ses devoirs officiels, se jeta dans l'émeute et tomba, le 28 décembre, sous les balles d'un sergent du pape. L'ambassadeur quitte Rome, et la mort du général amène la catastrophe désirée; le 15 février 1798, Berthier, maître de la Ville éternelle, y proclame la République romaine. C'est là le résumé du volume consacré par M. Georges Boulot au *Général Duphot*[1]. Il est naturel qu'un rejeton de sa famille nous en ait parlé avec un enthousiasme sincère, d'un style un peu trop lyrique peut-être, car nous savons aujourd'hui que les violences du Directoire et l'ambition de Bonaparte n'ont eu qu'une fort vague ressemblance avec un « apostolat de la Liberté » (p. 231)[2].

C'est également en Italie que nous mène le premier volume d'une collection qui promet des révélations nombreuses aux amateurs de l'époque impériale, les *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat*[3]. Pour célébrer le centenaire de l'avènement de Murat au trône de Naples, M. le prince Murat, aidé de M. Paul Le

1. *Le général Duphot (1769-1797)*, par un de ses arrière-neveux, Georges Boulot. Paris, Plon, 1908, in-18, VII-272 p., portrait.

2. P. 194, lire *Rastatt* pour *Radstadt*.

3. *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815*, publ. p. S. A. le prince Murat, avec introduction et notes par Paul Le Brethon. T. I : *Lettres de jeunesse. Campagnes d'Italie et d'Égypte. Armée d'occupation du midi.* Paris, Plon, 1908, in-8°, XXXIX-505 p., portrait.

Brethon, a décidé de mettre au jour les nombreux documents réunis dans ses archives de famille, tant les anciens que ceux récemment revenus entre ses mains, après avoir longtemps séjourné entre celles du comte de Mosbourg, le confident de l'ex-roi. Quel que soit le résultat de cette importante publication quant à l'appréciation du caractère et de la conduite du brillant cavalier, devenu beau-frère de Bonaparte et souverain, l'histoire générale de l'Empire ne pourra que profiter beaucoup de cette abondante moisson (on nous promet une douzaine de volumes) de documents inédits. Le premier volume renferme, outre la très curieuse introduction de M. Le Brethon sur le sort des dossiers sauvés en 1814 et qu'on a longtemps cru perdus, des lettres de jeunesse adressées par le jeune Joachim à son père, à son frère André; des rêves modestes d'avenir ne trahissent pas encore l'ambitieux[1]. Mais une fois en Italie, près de Bonaparte, et devenu général de brigade, il manifeste bientôt la haute opinion qu'il a de lui-même[2] et qu'il justifie du reste en obtenant en janvier 1800 la main de la sœur du premier Consul, « Maria-Annonciate-Napolione Bonaparte », qui ne s'appelait pas encore Caroline. Il s'exerce ensuite à la haute diplomatie, en sa qualité de « général en chef de l'armée d'observation du midi », à Florence, entretenant des relations avec le cardinal Consalvi, Alquier, le général de Damas, etc., absolument oublieux, cela va sans dire, de ses aspirations jacobines d'autrefois[3]. Le présent volume s'arrête au mois de juin 1801[4].

Avec l'*Itinéraire général de Napoléon Ier*, dressé par M. Albert Schuermans[5], nous entrons en plein dans l'histoire de l'Empire;

1. Le 15 février 1793, il écrit à son père : « Je viendrai auprès de mon jeune frère, prendre des leçons d'agriculture et travailler, pour vous nourrir dans votre vieillesse, aux pénibles travaux de la charrue. »

2. En septembre 1797, il raconte à son frère : « Tout le monde, les plus grands même, briguent mon amitié et mon appui. »

3. Après avoir invité Moncey à chasser de l'Italie centrale les fugitifs républicains de Rome et de Naples, qu'il livre de la sorte à leurs anciens tyrans, il s'écrie : « Je respire... depuis que je suis débarrassé de ces messieurs ! » (p. 468).

4. Le futur roi n'est pas fort en orthographe, ce qu'on excuse volontiers chez un fils de paysan; il écrit « l'armée *hotomane* », *Magdonal*, *des fettes*, *Egipte*, etc. Mais il y a aussi des fautes d'impression, dues uniquement à la négligence du correcteur; par exemple, p. 19, lire *1797* pour *1779;* p. 205, *Rastatt* pour *Radstadt;* p. 452, *1767* pour *1787;* p. 380, *Hompesch* pour *Hompuech;* p. 469, il faut lire sans doute *100,000 francs* et non *10,000,* puisque Murat assigne sur ce fonds une somme de 12,000 francs.

5. Albert Schuermans, *Itinéraire général de Napoléon Ier*, préface par Henry Houssaye. Paris, A. Picard, [1908,] in-8°, IX-390 p. (t. VI de la *Bibliothèque de la Société des études historiques*).

c'est un travail qui sera le bien venu auprès de tous ceux qui s'occupent de cette période, car l'auteur y a pleinement réalisé une idée que d'autres avaient eue déjà, mais sans dépasser l'esquisse sommaire et sans y mettre la patience et l'esprit critique qui font de cet *Itinéraire* une œuvre vraiment utile. Désormais on peut suivre le conquérant pas à pas, du jour de sa naissance à celui de sa mort, et, grâce aux renvois placés au bas de chaque page, il est relativement facile de contrôler les données de M. Schuermans. Çà et là, sans doute, il y aurait quelques rectifications à faire, les noms des localités étant défigurés[1], et même il me semble y avoir une erreur évidente dans le tracé du voyage de Napoléon, en décembre 1812, sur le parcours de Dresde à Paris[2]. Mais ce sont là de très menus détails, qui n'empêchent pas le volume de M. Schuermans d'être un instrument de travail précieux.

Préoccupé tout d'abord de l'idée de publier les dessins originaux d'Isabey, de Fontaine et Percier, qui forment le *Livre du Sacre*, M. Frédéric Masson a fini par écrire un gros volume où les questions d'art, de costume, de cérémonial restent au second plan, mais où la haute politique et la philosophie de l'histoire tiennent une large place[3]. Le savant académicien déclare que lorsqu'il avait parlé incidemment du sacre impérial, dans l'un ou l'autre de ses nombreux volumes consacrés à Napoléon et à sa famille, il n'avait encore « vu que les comparses » et « pas assez regardé l'acteur principal ». Il ne s'était pas demandé pourquoi il avait voulu être sacré, ni dans quelles conditions il avait obtenu de l'être, ni de quel prix il avait cru payer la cérémonie, ni de quelle conséquence elle avait été (p. II-III). Depuis il a mieux compris « l'âme des êtres et leurs mobiles »; il s'est rendu compte que Bonaparte a voulu être sacré,

1. Ainsi la « forteresse d'Etersborg » (p. 238) et très probablement le simple pavillon de chasse d'*Ettersburg;* la localité *Strassenhauser* (p. 335) est le hameau *Thonbergs Strassenhaeuser* (les maisons sur la route du Thonberg); *Hocht* (p. 336), c'est *Hoechst*. Il n'y a jamais eu de « duchesse de *Hildhausen* » (p. 238). C'est de la duchesse de *Saxe-Hildburghausen* que l'auteur veut parler.

2. Tout d'abord, il me paraît peu vraisemblable que l'Empereur, partant de la capitale saxonne le 14 à sept heures du soir et s'arrêtant, d'après M. Schuermans, à Erfurt, à Leipzig et à Verdun, ait pu être le 18 aux Tuileries. Mais surtout l'itinéraire de M. Schuermans me semble inadmissible, une carte d'Allemagne sous les yeux. Il le fait aller de Dresde par Meissen à Erfurt, puis retourner brusquement en arrière sur Leipzig et aller, de là, sur Eisenach. C'est comme si l'on allait de Paris à Rouen en passant par Reims ou par Châlons. Je suppose que M. Schuermans a mis, par distraction, le nom de Leipzig à la place de celui de Gotha, par exemple.

3. Frédéric Masson, *le Sacre et le couronnement de Napoléon*. Paris, Ollendorf, 1908, in-8°, XXI-342 p.

parce qu'il devenait ainsi l'oint du Seigneur, l'égal des rois. Mais, en raisonnant ainsi, il a « perdu la notion qu'il ne saurait être pour eux que l'ennemi », puisque, quoi qu'il fasse, il reste le principal artisan de l'œuvre révolutionnaire, « et la première des duperies, dont il s'est rendu lui-même victime, c'est le Sacre! » (p. XIII). Tout cela est un peu subtil; on est tenté d'adresser à l'auteur sa propre question : « N'est-ce pas que là où l'on cherche des raisons profondes et des dessins médités il faudrait... trouver l'exercice d'un tempérament impulsif? » (p. XXI). Inutile, ce me semble, de tant raffiner. Ce sous-lieutenant corse a voulu jouer aux Charlemagne; il a voulu se rendre légitime en se couvrant de la Religion, et il a pensé que Pie VII lui devait bien cela, en échange du Concordat. En même temps il s'est cru obligé de ruser avec lui, pour ne pas avoir trop l'air d'abjurer devant la France ses origines révolutionnaires. Cela suffit pour expliquer la genèse du sacre et les différents incidents qui le précédèrent et l'accompagnèrent et que M. F. Masson nous a racontés avec son talent habituel. Toute cette mise en scène, d'ailleurs, ces oripeaux et ce clinquant, ces ornements royaux truqués, ces costumes à l'espagnole, en velours pourpre brodé d'or ou en velours blanc, ne sont pas faits pour rehausser vraiment le prestige du personnage central de cette cérémonie théâtrale, sauf aux yeux des badauds. L'auteur a raison de dire qu'en appelant le pape à Paris, Napoléon le faisait apparaître aux yeux du peuple « comme le chef vivant et actif de l'Église » et se condamnait ainsi, pour un avenir prochain, à faire preuve d'une « monstrueuse ingratitude » à l'égard de son bienfaiteur. Seulement, il est permis de douter qu'en ne se faisant point sacrer par lui, en « restant dans l'admirable position du Concordat, non l'obligé de l'Église romaine, mais son bienfaiteur, n'ayant point fait acte de catholique, il n'eût pas été touché par une bulle d'excommunication » (p. 253). L'Église et lui, rivaux obligés pour les réalités du pouvoir suprême, étaient condamnés à entrer en lutte, et le sacre du 2 décembre 1804 pouvait bien retarder ce choc formidable, mais non pas l'écarter à jamais[1].

Agathon-Jean-François Fain, après avoir débuté à dix-sept ans dans les bureaux de la Convention, passa dans ceux du Directoire, puis, après le 18 brumaire, à la secrétairerie d'État aux Tuileries. Attaché en 1806 au cabinet de l'Empereur, baron en 1809, maître

1. Je crois d'ailleurs que M. Masson interprète mal le refus de Napoléon de communier, en disant qu'il avait peur de commettre « un sacrilège ». Ce n'est pas cela qui l'en aurait empêché; mais le *révolutionnaire* arrivé sentait qu'il y avait une limite aux « mômeries » que supporteraient, même de sa part, ses soldats, ses conseillers et la grande majorité de l'opinion publique d'alors.

des requêtes en 1811, premier secrétaire en 1813, il fut rappelé par son maître aux Cent-Jours, et, pendant la Restauration, rédigea ses *Souvenirs,* avant de reparaître aux Tuileries, après 1830, dans les mêmes fonctions, près de Louis-Philippe. Les *Manuscrits de 1812, 1813, 1814* publiés avant 1830 ont prouvé depuis longtemps que c'était un observateur intelligent, comme la faveur impériale témoigne qu'il était laborieux, car Napoléon ne tolérait pas les fainéants dans son entourage. Il est très regrettable pour lui que ses *Mémoires,* publiés récemment par ses arrière-petits-fils, avec une introduction de M. P. Fain, chef d'escadron d'artillerie[1], n'aient pas paru au lendemain de sa mort. Ils auraient alors révélé bien des choses curieuses, encore ignorées; depuis, nous avons eu tant de travaux spéciaux sur l'époque, comme par exemple la *Journée de l'Empereur aux Tuileries* de M. F. Masson, tant de mémoires posthumes de fonctionnaires impériaux, que la majeure partie des détails donnés par Fain nous est déjà connue. Pour la génération présente, il corrobore les données que nous possédons, bien plus qu'il ne nous en fournit de nouvelles. Mais comme c'est un témoin de poids, un observateur émérite, on le suit néanmoins avec intérêt dans son voyage autour des appartements impériaux, dans l'analyse des occupations quotidiennes du maître[2]. C'est d'ailleurs un secrétaire qui, — contraste frappant avec tant de secrétaires intimes contemporains, — est plein de réticences et de respect; ce n'est pas lui qui nous introduirait dans le cabinet de toilette et l'alcôve de Napoléon, et il emploie la mythologie classique pour en indiquer discrètement l'existence[3]. Quant à ses idées politiques, on ne sait si c'est naïveté sincère ou voulue, mais le baron Fain nous affirme que jamais les droits de liberté n'ont été mieux défendus que par l'Empereur lui-même (p. 45), qu'il aimait la liberté, tout en se pliant aux « nécessités du trône », et que, « comme César, il était peut-être le seul Romain qui eût gardé quelque chose de la République sous l'Empire » (p. 310). En fait de vices, Napoléon « n'en avait aucun ». « Qu'importe au surplus que les astronomes découvrent des taches dans le soleil? Les peuples n'en

1. *Mémoires du baron Fain, premier secrétaire du cabinet de l'Empereur,* publiés par ses arrière-petits-fils, avec une introduction et des notes par P. Fain. Paris, Plon, 1908, in-8°, XVI-372 p., portrait.

2. Un détail curieux, et qui ne cadre nullement avec la précision de pensée attribuée d'ordinaire à Napoléon nous est révélé par Fain; ce sont les erreurs géographiques qu'il commettait dans ses dictées et qu'il s'agissait de rectifier au vol; « tantôt c'était l'*Ebre* pour l'*Elbe,* tantôt *Smolensk* pour *Salamanque* », etc. (p. 59).

3. « Les femmes ne peuvent jamais échapper à l'éclat qu'un grand prince jette sur elles; comme Sémélé, elles se brûlent aux feux de Jupiter » (p. 306).

verront toujours que l'éclat » (p. 305). C'est par ce côté surtout que le bon baron retarde, ce dont on ne peut lui vouloir, puisqu'il est mort dès 1837. Mais les peuples ont aujourd'hui d'aussi bonnes lunettes d'approche que les astronomes, ils voient fort bien les taches de tous les soleils et savent même que ces vilaines taches amènent les tremblements de terre et les révolutions dont nous pâtissons tous.

Un de ceux que le secrétaire impérial dut voir entrer le plus souvent dans le cabinet intérieur fut l'*archichancelier Cambacérès,* dont M. Pierre Vialles nous retrace la biographie[1]. Elle nous manquait encore cette biographie détaillée du magistrat de l'ancien régime, du conventionnel jacobin, du second Consul de la République, du grand dignitaire de l'Empire, et si elle n'est pas faite précisément pour inspirer le respect de l'homme qui servit et se servit successivement de régimes si contraires, elle se lit avec plaisir et non sans fruit, Cambacérès ayant été l'un des représentants les plus en vue d'une classe d'hommes politiques, très répandue en France et ailleurs, celle des adorateurs constants du droit du plus fort. Ce n'est point par enthousiasme idéaliste, mais en calculateur sagace que l'ancien conseiller à la Cour des aides de Montpellier se jeta dans la Révolution; ce modéré de la veille, ce personnage amène, aux mœurs policées et suspectes, demandera l'exécution de Louis XVI dans les vingt-quatre heures[2], l'établissement d'un tribunal révolutionnaire jugeant sans jurés, condamnera sans hésiter les Girondins, puis, Robespierre une fois tombé, descendra prestement de la Montagne pour devenir un des chefs de la majorité nouvelle. Après le 18 brumaire, Bonaparte le rappelle au pouvoir, jugeant qu'il serait un collègue décoratif, un conseiller intelligent et utile, trop peureux d'ailleurs, trop assoiffé de luxe et de bien-être pour être jamais dangereux. Puis le second Consul devient archichancelier du nouvel Empire, duc de Parme; couvert de dorures et chamarré de cordons, comblé de titres et de titres de rente, il est le premier en rang dans cette domesticité titrée, dont le servilisme auprès de Napoléon nous paraît plus plat, au sortir de la Révolution, que celui des courtisans de Versailles auprès de Louis XIV. Instrument du règne, et l'un des plus serviles, Cambacérès est d'autant plus coupable qu'il était trop intelligent pour ne pas comprendre avec quelle rapidité néfaste les saignées périodiques qu'il faisait voter au Sénat épuisaient la France. Le jour de la débâcle venu, il envoyait, de Blois, où il avait accompagné l'impératrice

1. Pierre Vialles, *l'Archichancelier Cambacérès*, d'après des documents inédits. Paris, Perrin, 1908, in-8°, 437 p., portraits et planches.

2. Ce qui ne l'empêcha pas d'assister pieusement, vingt-trois ans plus tard, aux obsèques du monarque à Saint-Denis.

fugitive, son adhésion empressée à la déchéance du maître tant adulé par lui. Napoléon ne s'en vengea qu'en le forçant à prendre le ministère de la Justice durant les Cent-Jours, ce qui le fit exiler comme régicide après Waterloo. Revenu de Bruxelles dès 1818, ce prince des gourmands vécut encore six ans à Paris, veillant sur les millions amassés par son avarice croissante et faisant dévotement pénitence des laides passions que l'opinion publique lui attribuait jusque dans sa vieillesse. M. Vialles, en retraçant sa biographie[1], ne nous cache sans doute ni ses faiblesses, ni ses ridicules, ni ses vices, mais il fait plutôt effort pour montrer l'homme politique sous un jour favorable et plaide les circonstances atténuantes pour l'homme privé. J'avoue qu'il me semble trop indulgent, en l'appelant « un honnête homme, à une époque où il y en avait relativement peu à la tête du gouvernement » (p. 389). Cambacérès, ce gros gourmand, voluptueux et poltron, n'avait rien d'un « honnête homme » au sens élevé du mot[2], et le seul éloge qu'on puisse lui donner, c'est de dire qu'il fut un jurisconsulte de grand mérite et le promoteur véritable de la réforme juridique qui se poursuivit sous la Convention, le Directoire et le Consulat, et qui aboutit au Code civil[3].

M. de Lanzac de Laborie continue sa vaste enquête sur le *Paris* du premier Empire[4]. Son nouveau volume attirera peut-être moins l'attention des esprits superficiels, parce qu'il s'écarte du cadre convenu de la vie politique et sociale, où se meuvent d'ordinaire les chroniqueurs de l'ère napoléonienne; mais il intéressera davantage les lecteurs sérieux et surtout les historiens de profession, parce qu'il leur apprendra bien des choses inconnues ou fort mal étudiées jusqu'à ce jour. M. de Lanzac de Laborie s'y occupe du vaste domaine de l'assistance publique, de la bienfaisance privée, nous expose les mesures gouvernementales prises pour assurer l'approvisionnement de Paris

1. M. Vialles nous apprend que la *Correspondance* de Cambacérès, avec Napoléon, qui s'étendait sur une période de quinze ans, fut brûlée par lui, dans la nuit du 29-30 mars 1814, avant la fuite à Blois. Quant aux *Mémoires*, qui devaient paraître déjà en 1824, on ignore pourquoi les détenteurs actuels les gardent toujours sous séquestre; après toutes les publications analogues des trente dernières années, ils ne pourront guère nous apprendre du neuf, étant donné surtout la pusillanimité de l'auteur.

2. Ayant reçu successivement vingt millions de l'Empereur, d'une façon plus ou moins légale, on ne peut vraiment pas louer Cambacérès de n'avoir pas volé les caisses publiques. Encore acceptait-il des présents en nature d'une foule de solliciteurs.

3. P. 48, l'auteur confondant, on ne sait pourquoi, *Rastatt* et *Darmstadt*, fait assassiner Bonnier dans cette dernière ville.

4. L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon;* t. V : *Assistance et bienfaisance; approvisionnement.* Paris, Plon, 1908, in-18, 360 p.

et nous raconte la part personnelle que prit l'Empereur à l'établissement de ces organisations diverses. Le jeune Bonaparte avait vu, de ses yeux, le Paris populaire se lever en masse, poussé par la faim, et il ne voulait pas que *sa* capitale se soulevât ainsi, quelque jour, contre sa domination, aiguillonnée par une misère pareille. Aussi consacra-t-il beaucoup de temps, au milieu de ses campagnes, à veiller à la nourriture de Paris. Des sept chapitres du présent volume, les plus neufs et les plus fournis sont précisément le sixième (*la Question du pain*) et le septième (*l'Approvisionnement en viande*, etc.), qui nous initient aux efforts constants, mais pas toujours couronnés de succès, des autorités civiles et des commissions municipales, pour maintenir les subsistances à bon marché, principalement lors de la grande disette de 1811.

L'histoire extérieure du règne impérial n'est représentée cette fois que par le second volume de la *Correspondance du comte de La Forest*, ambassadeur de France en Espagne, publiée par M. Geoffroy de Grandmaison[1]. Nous avons déjà caractérisé l'homme et sa correspondance dans un de nos derniers bulletins. Ce nouveau volume renferme les dépêches de La Forest, de janvier à septembre 1809; elles racontent l'installation du roi Joseph à Madrid, le retour offensif des alliés, les dissensions et l'indiscipline des maréchaux, choses bien connues, et, — ce qui l'est moins, — l'indifférence des Espagnols ralliés et même des ministres de Joseph, O'Farril, Cabarrus, etc., pour toutes les idées de réforme. Le frère de Napoléon lui-même se refuse à afficher des sympathies trop françaises et essaie de gagner la faveur populaire, lors de la grande procession de la Passion, en se mettant à genoux sur son balcon, « devant chaque sainte représentation », mais en vain[2]. L'ambassadeur, observateur assez sagace, mais conseiller médiocrement influent, doit se contenter de prendre note de la disette d'argent qui règne partout[3], de l'insécurité des grandes routes, des propositions saugrenues qui se produisent

1. *Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813)*, publ. p. Geoffroy de Grandmaison; t. II. Paris, A. Picard, 1908, in-8°, 470 p.

2. L'habile courtisan qu'est La Forest gaze cet insuccès d'une façon charmante : « Si la lugubre solennité (procession de la Passion) avait permis que le peuple se livrât à l'émotion qu'il a éprouvée en voyant Sa Majesté témoigner plus de respect encore que ses prédécesseurs pour les groupes de la Passion, il aurait évidemment jeté des cris de : Vive le Roi! malgré l'indifférence où il était retombé depuis six semaines » (p. 163).

3. Cela n'empêchait pas Joseph de distribuer, en septembre, vingt-six millions de réaux aux maréchaux, généraux, colonels, etc. (p. 425).

pour amalgamer Bourbons et Bonapartes[1], mais sans pouvoir, une fois l'Empereur engagé dans sa campagne d'Autriche, obtenir grande attention pour ses doléances et moins encore les secours matériels nécessaires pour remédier à cette situation fâcheuse.

C'est à cet endroit que l'on peut mentionner aussi l'attrayant volume des *Souvenirs de la duchesse de Dino*, publiés par sa petite-fille Mme la comtesse Jean DE CASTELLANE, avec une préface de M. Étienne LAMY[2]. M. Lamy semble avoir la spécialité, bien enviable du reste, de présenter au grand public français les confessions des belles dames de la Révolution et de l'Empire, et il s'acquitte avec une virtuosité remarquable de cette tâche délicate. Ses préfaces n'ont qu'un défaut, c'est qu'il croit peut-être un peu trop ses clientes de choix sur parole et qu'il y groupe avec tant de talent et de succès tout ce qui fait la « moëlle substantifique » de ces *Souvenirs*, qu'après l'avoir lu, on trouve un peu monotone le récit lui-même, dont il a déjà butiné toute la sève. Ce fut le cas jadis pour l'aimable et frivole Aimée de Coigny; c'est encore le cas pour l'aimable et sérieuse Dorothée de Courlande, qui rédigea le présent volume. Malheureusement ce nouveau texte se prêtait un peu moins à des réflexions piquantes, puisque les *Souvenirs de la duchesse de Dino* s'arrêtent au moment où la très jeune princesse devient comtesse de Périgord. Il n'y a donc point là cette longue théorie des amoureux qui se succèdent auprès de la duchesse de Fleury, les Lauzun, les Malmesbury, les Garat et les Boisgelin. Peut-être y aurait-il eu des pages bien curieuses aussi dans le passé plus récent de la future Egérie du Congrès de Vienne, qui fut, aux côtés de son oncle Talleyrand, un personnage de marque dans cette auguste réunion de monarques nantis et de princes quémandeurs et déchus. Mais nous devons nous contenter ici des années d'enfance et de première jeunesse, racontées par Mme de Dino avec une fraîcheur d'impressions qui leur confère un charme véritable. C'est, comme le dit si bien M. Lamy, « le bal blanc de ses souvenirs ». Sont-ils toujours objectivement exacts les croquis tracés assez longtemps après, alors que l'auteur touchait à la tren-

1. En septembre 1809, le général Sebastiani communique à La Forest l'idée d'un Espagnol anonyme qui propose de rendre la paix au royaume en mariant la fille aînée de Joseph avec le prince Ferdinand des Asturies. Le roi hausse les épaules, le ministre O'Farill est embarrassé, mais l'ambassadeur croit la chose assez intéressante pour en aviser le ministère des Affaires étrangères (p. 411).

2. *Souvenirs de la duchesse de Dino*, publiés par sa petite-fille, la comtesse Jean de Castellane; préface par Étienne Lamy. Paris, Calmann-Lévy, [1908], in-8°, 363 p., portrait.

taine, et qui nous montrent sous un jour original la maison maternelle et son éducation bizarre, la cour de Prusse ou celle de Mitau? On est tenté d'en douter parfois[1]; mais on se laisse toucher néanmoins par je ne sais quel grain de mélancolie qui assombrit le tableau et nous laisse deviner sous la grande dame une femme lassée, peut-être même révoltée des réalités de l'existence. En tout cas, la petite Dorka fut bien le plus amusant, comme le plus précoce des bas bleus de son temps avant que la politique s'emparât d'elle, hélas! et que sa mère, sur un mot de l'empereur Alexandre, la fiançât, à seize ans, à ce jeune officier, dont elle esquisse le portrait d'une plume plutôt moqueuse et nullement attendrie.

Nous terminerons ce bulletin en mentionnant le volume d'*Épisodes et portraits* que vient de publier M. Arthur Chuquet[2]. Il avait l'habitude jusqu'ici de grouper en deux séries distinctes, — *Études d'histoire* et *Études de littérature allemande*, — les études plus courtes que, dans l'intervalle de ses grands ouvrages, il consacrait à des personnages, obscurs ou célèbres, qu'il rencontrait au cours de ses recherches comme professeur des littératures germaniques au Collège de France ou comme historien des guerres de la Révolution. Dans les *Épisodes et portraits*, nous trouvons pour la première fois ces deux séries mélangées, et, s'il devient plus difficile de les classer désormais, nous nous féliciterons cependant de cet amalgame, puisque le public aura plus vite, de cette manière, les nouveaux recueils des travaux de M. Chuquet, qu'on ne lit jamais sans grand plaisir et sans grand profit. La première et la plus longue de ces nouvelles études, — elle compte près de 80 pages, — nous fait connaître le journal si curieux que rédigea, vers la fin du XVIIe siècle, un fonctionnaire des fermes, Parisien de naissance, envoyé deux fois pour affaires en Alsace. Émanant d'un observateur sagace des mœurs étrangères, le récit de M. de l'Hermine est doublement curieux, parce qu'il met sous nos yeux le contraste entre l'Alsace ravagée par la guerre, en 1675, et le tableau de la province se reprenant à vivre, en 1681, sous la protection de Louis XIV. Les autres études ont été, presque toutes, écrites à propos d'ouvrages historiques récents : la Correspondance amoureuse et militaire du chevalier de Mopinot, publiée par M. Jean Lemoine; le *Marquis de Saint-Hurugue*, de M. Fur-

1. Il y a, en tout cas, une faute d'impression à la p. 11, où il est question d'une pension de « vingt-cinq ducats »; évidemment le *mille* fait défaut.

2. Arthur Chuquet, *Épisodes et portraits*, 1re série. Paris, H. Champion, 1909, in-18, 341 p.

geot; les cahiers du sergent Philippot, mis au jour par M. Peltier; les aventures calabraises et autres du sous-lieutenant Rémy Boussard d'Hauteroche, racontées dans sa *Vie militaire en Italie sous le premier Empire;* les *Mémoires sur les guerres de Napoléon,* du général Désiré Chlapowsky; la *Marquise de Lage de Volude*, de Mme de Reinach-Foussemagne; la baronne de Montet et ses *Souvenirs*. M. Chuquet ne s'est pas contenté d'analyser ces textes, il les a éclairés parfois d'un jour nouveau, il y a joint des données inédites, tirées de ses riches cartons. La seconde moitié du volume nous transporte en Allemagne; les *Souvenirs de guerre* du Dr Güssfeldt ne nous arrêteront pas longtemps; mais nous signalerons les deux études sur le grand poète dramatique et romancier Hermann Sudermann, assez connu chez nous depuis qu'on a traduit quelques-uns de ses romans et joué *l'Honneur* à l'Odéon, et sur l'ancien officier Detlev von Liliencron. Certains critiques considérables le proclament le plus remarquable des poètes lyriques de l'Allemagne contemporaine; ses poèmes et ses drames renferment en effet de beaux vers, mais on y trouve trop souvent quelque chose d'outré, de violent; c'est l'ébullition d'un sang encore très chaud, malgré l'âge, plutôt que les épanchements d'une grande âme.

Rod. Reuss.

ANGLETERRE.

Archives. — M. Scargill-Bird a donné une troisième édition de son *Guide* des Archives nationales de Londres (P. Record Office)[1]. Tandis que la seconde édition ne différait de la première que par des améliorations de détail, celle-ci a été entièrement refondue. Le plan nouveau, adapté à l'histoire même de ces Archives, comprend quatre divisions se rapportant : 1° aux anciennes cours supérieures de justice (Chancellerie, Échiquier, etc.) ; 2° au « State paper office » ; 3° aux départements ministériels ; 4° enfin, aux administrations supprimées ou aux commissions d'enquête abolies. Dans chacune de ces quatre sections, les indications sont rangées, comme précédemment, selon un classement alphabétique dont il n'est pas toujours facile d'avoir la clef, même en se reportant à l'index. Quant au détail, l'auteur a naturellement ajouté de plus grandes précisions qui attestent les progrès accomplis dans le classement et l'inventaire des fonds depuis douze ans. Maintenant, l'ouvrage vise à être complet[2]. On ne peut qu'applaudir aux améliorations réalisées dans cette édition, qui ne rend pas cependant la précédente inutile, car plusieurs fonds sont en un état constant de remaniement (est-ce un bien ou un mal ?) et des indications aujourd'hui surannées peuvent servir encore[3].

Un des collègues de M. Scargill-Bird au P. Record Office, et non des moindres, M. Hubert Hall, nous rend un aussi grand service en publiant ses Études sur les documents historiques conservés officiellement dans les Archives centrales du royaume[4]. A vrai dire, le titre n'est pas très clair. Que faut-il entendre par les « documents historiques » de ces Archives ? Ne le sont-ils pas tous ? Sans doute, ils n'ont pas tous la même valeur, et, encore, comment mesurer cette valeur ? Ce serait un danger redoutable dans un dépôt d'archives d'y prétendre. M. Hall le sait bien, puisqu'après avoir paru établir des degrés dans l'importance historique des documents, il proteste avec pleine raison (p. 51) contre les destructions qui ont été ordonnées de

1. *A Guide to the various classes of documents preserved in the P. R. O.* Londres, His Majesty's stationary office, 1908, xxxvii-460 p. Prix : 7 sh.

2. Le titre de la 2e édition portait : *A Guide to the* principal *classes of doc.*; celui de la 3e : *A Guide to the* various *classes*...

3. Je n'ai pas réussi à retrouver ce que sont devenues les « Miscellaneous books (Unclassified) » analysées aux pages 242-248 de la 2e édition.

4. *Studies in english official historical documents.* Cambridge, at the University press, 1908, xv-404 p. Prix : 12 sh.

temps en temps pour faire de la place. Son but est d'expliquer comment se sont formées les Archives centrales, de fournir les moyens d'y guider les recherches des étudiants et des érudits, d'enseigner enfin la manière dont ont été écrits et rédigés les actes qu'on y vient étudier. En fait, ce sont trois ouvrages, de dimensions très inégales[1], réunis en un seul : une histoire des Archives depuis les origines de la chancellerie et même auparavant[2], un traité de diplomatique et l'esquisse d'un traité de paléographie. Je ne sais s'il n'eût pas mieux valu consacrer autant de volumes séparés à chacun de ces sujets. La section consacrée à la paléographie surtout aurait gagné à être traitée à part et avec des fac-similés. Mais, enfin, si l'unité du livre est factice, ce qu'il renferme est d'une incontestable utilité. La première partie rendra de grands services aux travailleurs. M. Scargill-Bird commence chacune des divisions de son Guide par de brèves notions historiques; M. Hall les répète avec plus de détail et en les replaçant dans leur développement chronologique jusqu'au décret de 1838 qui ordonna la centralisation des archives dans un unique dépôt, celui qui bientôt s'éleva sur l'emplacement même de l'ancienne « Rolls chapel ». Mais le morceau capital du livre est la deuxième section, consacrée à la diplomatique. Ici, M. Hall est pleinement original. Il n'existait pas encore de traité de diplomatique anglaise. Le *Formulare anglicanum* de Madox (1702), qui donnait les différents types d'actes rédigés à la chancellerie d'après les originaux conservés à la « Court of augmentation », tribunal établi au XVIe siècle pour la liquidation des biens du clergé régulier, avait une base trop étroite, visait un but plus pratique que scientifique et, sans cesser d'être utile, avait considérablement vieilli. Depuis lors, on n'avait publié que des études de détail : par exemple, celles de Hardy sur certaines catégories de chartes du XIIIe siècle, celles de MM. Stevenson et Round sur les chartes anglo-saxonnes et celles de la période anglo-normande. La nouvelle école de paléographes et de diplomatistes qu'honorent les noms de Poole, de Tout, de Davis, etc., s'est occupée surtout de former des élèves. M. Hall a publié le résultat de ses douze années d'enseignement à l'Université de Londres[3]. Il se défend d'ailleurs d'avoir voulu donner à son œuvre

1. Voici la division de l'ouvrage : I. The sources of official historical documents, p. 1-153. II. The diplomatic of official historical documents, p. 157-351. III. The palæography of official documents, p. 355-397.

2. L'auteur expose en détail la question de savoir s'il y eut une chancellerie royale avant la conquête.

3. La « London school of Economics », où professe M. Hall, est en effet une des branches de cette Université.

un caractère dogmatique; c'est, dit-il, un simple « Essai descriptif » qu'il nous présente. Soit; j'aurais cependant aimé à trouver plus de divisions et de définitions. Il se peut que des termes tels que « Records », « grants », « charters », « writs », « originals », « estreats », « returns », etc., représentent des idées simples et claires à des étudiants anglais; un étranger, un Français par exemple, n'en saisit pas tout de suite le sens technique ou la valeur légale. Il lui faut se refaire un vocabulaire spécial pour suivre avec fruit l'exposition discursive de l'auteur. Au moins est-il payé de sa peine par la masse de notions qu'il acquiert sur le caractère des chartes et des brefs, des lettres et papiers d'état, des enquêtes et comptes royaux, des enquêtes et plaidoiries judiciaires. De nombreux tableaux, disposés dans les appendices, permettent d'ailleurs de préciser ce que la rédaction du texte laisse d'un peu flottant dans l'esprit. Enfin, un formulaire dressé sur le plan du traité lui-même[1] permet d'éclairer les points obscurs par l'étude directe des documents[2]. Ce formulaire rappelle un peu celui de Madox, mais combien la base en est plus large et comme il est plus compréhensif! Ce que les *Select charters* de Stubbs sont, depuis plus d'un quart de siècle, pour l'étude des institutions, le *Formula book* le sera désormais pour toute étude de diplomatique anglaise.

M. Hall n'a pas prétendu faire un ouvrage définitif. A plusieurs reprises, il exprime le regret que l'on ne possède pas encore de cartulaire des chartes anglo-normandes qui seul permettrait d'établir sur de solides bases les règles suivies par la chancellerie royale à ses débuts et dans ses premières transformations. On n'a même encore jamais tenté de faire le catalogue des actes des premiers rois normands. Au moins, pour l'époque de Henri II, aurons-nous bientôt le recueil, formé par M. Léopold Delisle, des actes de ce roi quant à ses possessions normandes et angevines[3]; l'introduction, dont l'impression s'achève en ce moment, formera à elle seule tout un volume[4],

1. *A formula book of english official documents.* Part I : Diplomatic documents, selected and transcribed by a seminar of the London school of Economics. Cambridge, at the University press, 1908, xvi-170 p. Prix : 6 sh.

2. Les textes ont été transcrits avec soin. Je ne trouve pas heureuse l'innovation qui consiste à remplacer par un *é* la diphtongue *æ* des désinences latines.

3. De propos délibéré, M. Delisle a laissé le domaine aquitain hors du cadre de son travail.

4. M. Delisle m'a fait l'honneur, dont je sens tout le prix, de me communiquer les premières épreuves en pages de son livre. Je puis donc dire très exactement ce qu'il contiendra. Il est divisé en dix sections, dont voici la substance : I. Importance des suscriptions des actes de Henri II pour en établir la

et l'on sait déjà l'intéressante découverte faite par M. Delisle[1] sur la modification du titre royal dans la suscription des chartes. A partir de Jean Sans-Terre, les difficultés sont moindres et les matériaux plus abondants; un ordre admirable préside à la conservation des documents, et les principales règles de la chancellerie sont fixées. Il n'y a plus qu'à puiser à des sources abondantes et qui ne tarissent pas.

C'est précisément ce que vient de faire M. Eugène Déprez dans ses *Études de diplomatique anglaise*[2], petit livre qui se présente comme le tome I d'une série à venir[3]. L'auteur, dont l'activité et l'intelligence ont été reconnues et récompensées par la plus haute juridic-

chronologie (chancellerie de ce roi; multiplicité des actes qui en sont sortis, rareté de ceux qui subsistent; absence de toute date chronologique dans la plupart de ces actes; changement du protocole de la chancellerie et introduction de la formule *Dei gratia* vers 1173). II. Documents auxiliaires servant à préciser la date des actes de Henri II (les *Pipe rolls*, les listes de témoins, l'Itinéraire, etc.). III. Les chanceliers de Henri II. IV. Diplomatique du duché de Normandie de 1136 à 1154 (actes du roi Étienne, de Henri Plantegenet, de son père Geoffroi d'Anjou, et de sa mère Mathilde, l'impératrice). V. Observations sur les actes de Henri II (caractères extrinsèques et intrinsèques; des diverses sortes de chartes rédigées à la chancellerie ou pendant les absences du roi: chartes rédigées en multiples exemplaires, chartes vidimées, renouvelées ou innovées). VI. Observations sur les parties protocolaires des actes (de la formule *Rex Anglorum;* emploi du *Teste me ipso;* comparaison des usages observés à la chancellerie de Henri II avec ceux des autres rois anglo-normands, ses prédécesseurs). VII. Actes du roi associé Henri dit Court-Mantel. VIII. Observations sur certaines anomalies de chartes authentiques. IX. Examen des chartes fausses, falsifiées ou fort suspectées (en particulier d'une charte normande attribuée au règne de Henri II et qui a été copiée sur la grande charte de 1215). X. Documents et notes sur les principaux témoins et sur certains personnages cités dans les chartes de Henri II (en tête, un petit groupe de documents inédits ou dont on donne un meilleur texte, tel qu'un fragment du grand rôle de l'Échiquier de Normandie pour l'année 1184). Le volume, qui prendra rang dans la série des *Chartes et diplômes* éditée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comprendra environ 600 pages. — Plus tard paraîtra le recueil des actes, surtout normands, de Henri II, qui dépassera le chiffre de 800.

1. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1907, t. LXVII, p. 361. Joindre deux autres articles qui complètent celui-là : 1907, t. LXVIII, p. 273, et 1908, t. LXIV, p. 541 et 738.

2. *Études de diplomatique anglaise, de l'avènement d'Édouard Ier à celui de Henri VII, 1272-1485*, I : *le sceau privé, le sceau secret, le signet*. Paris, Champion, 1908. In-12, 128 p.

3. Ceci nous rassure, car M. Déprez dit, p. 6 : « Le présent travail est un résumé en quelques pages de la diplomatique anglaise pour la période comprise entre 1272 et 1485. » L'expression a dépassé sa pensée. Il sait mieux que personne combien est immense le champ de la diplomatique anglaise. On n'aurait, au besoin, qu'à consulter la table des matières du livre de M. Hall.

tion intellectuelle de notre pays, l'Institut, a mis en parfaite lumière un des procédés employés par les rois d'Angleterre pour assurer la prompte et correcte expédition des lettres patentes : c'est le bref sous le sceau privé, qui prend sa forme définitive à partir d'Édouard Ier. Il y rattache l'étude des actes expédiés sous le sceau dit du griffon, particulier à Édouard III, qui devint ensuite le sceau secret, et enfin des actes expédiés sous le signet, ou cachet, à forme losangée, de l'anneau royal. C'est la série, relativement peu explorée, des « Privy seals »[1] de la chancellerie qui lui a fourni tous ses exemples. Ces derniers, qui s'élèvent à près d'une centaine, sont pour la plupart heureusement choisis, non seulement pour la forme protocolaire des actes, mais aussi pour le fond qui, çà et là, est vraiment savoureux.

Documents. — Je ne recommencerai pas le tableau des publications exécutées par la direction des Archives (P. Record Office), que j'ai esquissé dans mon précédent bulletin[2], d'autant moins que les volumes parus depuis lors dans chaque série d'inventaires ont été annoncés ici chacun en son temps. Il convient cependant de rappeler l'attention sur deux de ces séries. D'abord, celle des *Charter Rolls*, dont le troisième volume est maintenant en vente[3]; on y trouvera le texte, publié *in extenso*, de nombreuses chartes du XIe et du XIIe siècle, que l'on ne connaît plus guère que par la transcription faite sur ces rôles[4]. Ainsi, dans les trois volumes, on compte environ 80 chartes de Henri Ier, autant de Richard Ier, 200 de Henri II. Vient ensuite l'Inventaire des livres du Trésor, qui se rapporte à l'époque moderne[5]. Les quatre tomes parus forment un

1. M. Déprez dit (p. 8) que cette série comprend 1,758 liasses enfilées (*files*) à 100 actes environ par *file*, ce qui donne un total d'environ 175,000 minutes originales. Dans le *Guide* de M. Bird, on la trouvera indiquée sous la rubrique : « Chancery warrants for the great seal ». Il y a d'ailleurs aux archives d'autres séries de sceaux privés que celle-là. Voir l'article de M. Tout dans *The english historical Review*, 1908, p. 556. Enfin, il eût été intéressant de rechercher au moins dans la série déjà publiée des *Calendars* les lettres patentes qui ont été passées sous le grand sceau en vertu de l'ordre royal contenu dans le « warrant » sous le petit sceau.

2. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 379-383.

3. *Calendar of the charter rolls preserved in the P. R. O.* Vol. III, 1908. Ce volume se rapporte aux années 1300-1326.

4. En tête de chaque volume est une liste de ces chartes avec les dates certaines ou approximatives qu'on ne peut leur attribuer. Ce travail de chronologie est en grande partie l'œuvre de M. Davis.

5. *Calendar of Treasury books preserved in the P. R. O.* Prepared by William A. Shaw. T. I : 1660-1667 (1904); t. II : 1667-1668 (1905); t. III, en deux tomes : 1669-1672 (1908).

ensemble bien limité qui commence à la Restauration et se termine à la banqueroute du gouvernement anglais en janvier 1672. M. Shaw, qui les a préparés pour l'impression, a, dans trois préfaces, montré, chiffres en main, les causes de cette catastrophe financière; d'après lui, ce n'est pas Charles II, c'est le Parlement, ou mieux la Chambre des Communes, qui en fut responsable. On estimait, vers 1660, qu'il fallait au roi environ 1,200,000 livres pour faire face aux dépenses annuelles de l'administration royale; en fait, le Parlement vota cette somme, mais jamais les taxes qui devaient la fournir n'atteignirent à ce chiffre; le trésor royal se trouva donc en déficit chaque année d'environ un tiers des recettes promises et nécessaires. Le roi avait en outre à payer les dettes de son père Charles Ier, dont une partie avait été contractée par le Parlement lui-même au début de la guerre civile, et les siennes propres, que le Parlement s'était engagé à éteindre. Cette situation, déjà très difficile, fut encore aggravée par l'incendie de Londres et par la guerre anglo-hollandaise, que Charles II n'avait pas désirée; les subsides extraordinaires votés pour cette guerre ne purent en couvrir les frais. Pour parer aux difficultés sans cesse grandissantes, le roi employa tous les moyens : il versa dans les caisses de l'Échiquier une partie de ses revenus personnels; il engagea ou vendit des terres appartenant à son domaine privé; il afferma le revenu de certains impôts; il emprunta aux taux les plus onéreux. Emportée par l'esprit de faction, la Chambre des Communes ferma les yeux sur une situation qu'elle avait créée elle-même; ou bien elle s'en prit, sans justice et sans succès, aux ministres du roi, mais elle ne fit rien pour venir en aide à ce dernier. Doit-on s'étonner qu'après dix années d'épreuves, Charles II se soit mis à la solde de Louis XIV? Est-il seul responsable du traité de Douvres? Les tableaux dressés par M. Shaw jettent la plus vive lumière sur une question que l'esprit de parti avait singulièrement embrouillée; ils sont le plus souvent un témoignage en faveur de Charles II et de ses ministres.

Nous avons déjà parlé de la *Canterbury and York Society*, qui se propose pour objet principal de publier les registres épiscopaux des deux provinces ecclésiastiques. Depuis 1904, cette société a distribué régulièrement à ses membres quatre fascicules par an : sept d'entre eux se rapportent à Hugues de Wells, évêque de Lincoln (1209-1235), trois à saint Thomas Cantilupe, évêque de Hereford (1275-1283); on a de plus commencé les registres de deux archevêques de Cantorbéry : John Peckham (1279-1294) et Mathieu Parker (1559-1579). Un seul est actuellement terminé : celui d'Adam d'Orleton,

évêque de Hereford (1317-1227)[1]; c'est aussi le seul qu'il m'ait été possible de consulter. J'y noterai deux intéressantes lettres en français de Charles IV le Bel concernant les origines de l'affaire de Saint-Serdos et par conséquent de la guerre anglo-française de 1324-1325. Une autre société, étroitement apparentée avec celle dont il est question ici, s'est formée pour publier les archives épiscopales de Hereford : la *Cantilupe Society*, ainsi nommée parce que le plus ancien registre est celui de saint Thomas Cantilupe. Ses publications paraîtront avec celles de la *Canterbury and York Society*. Enfin, l'on annonce une bibliographie de tous les registres épiscopaux qui ont été publiés jusqu'à présent; elle rendra certainement un grand service en faisant mieux connaître une des sources les plus précieuses pour l'histoire de l'Église en Angleterre.

Le tome IV des Annuaires de jurisprudence pour le règne d'Édouard II se rapporte aux années 1309-1311. Commencé par F. W. Maitland, il a été terminé par M. G. J. Turner[2]. La préface, qui est en entier l'œuvre de ce dernier, donne d'utiles détails sur certains clercs employés à la cour du Banc du roi : les *narratores*, qui ont beaucoup de ressemblance avec les « serjents at law » et les *apprenticii*, ancêtres des « barristers »; M. Turner expose l'organisation nouvelle donnée à la cour du Banc du roi en septembre 1309 pour hâter l'expédition des affaires de plus en plus nombreuses, et montre les débuts de la juridiction dite de *nisi prius*, qui avait pour objet de faire juger certaines causes non plus à Westminster, mais dans les comtés même où elles étaient nées. Comme pour les précédents volumes, le texte, d'une intelligence souvent si difficile, des *Year books*, est commenté à l'aide du résumé officiel des plaidoiries transcrites sur les rôles de la cour (« de Banco rolls »). Le texte et la traduction ont été édités avec un soin digne des plus grands éloges[3]. M. Turner est un excellent continuateur de Maitland. Dans une préface de quelques pages, M. Lock, secrétaire de la Selden Society, a donné une esquisse précise de la vie de ce dernier[4] et indiqué tout ce que lui doit la Société.

Un second volume, distribué par la Société, se rapporte au droit

1. *Diœcesis Herefordensis Registrum Ade de Orleton*, fasc. 12 et 15. Londres, au siège de la Société, 124, Chancery lane.

2. *Year-books of Edward II*, vol. IV. Londres, Quaritch (Selden society), 1907. In-8°, xliii-263 p. (les p. 1-201 doubles). Sur le t. III, voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 385-386.

3. Article 2 : « Arondel contre Chauvent. » Ce dernier nom devrait être écrit Chanvent, représentant la forme plus ancienne Champvent.

4. Une belle photogravure, reproduisant un portrait de Maitland peint en août 1906, a été placée en tête du volume.

commercial[1]. La *Revue historique* a déjà signalé[2] l'intéressante brochure où M. Ch. Gross a traité du tribunal des « Pieds-poudreux », qui se tenait au temps des foires et des marchés et qui rendait une justice expéditive aux marchands étrangers[3]. A la différence du continent, où l'on n'a pas encore signalé de pièces d'archives provenant de ces tribunaux, il en existe dans les archives anglaises, soit à Londres (P. Record Office, Brit. Museum), soit dans certaines villes de comté. La série la plus considérable se rapporte aux célèbres foires de Saint-Ives, dont les archives remontent à l'année 1270. Ce sont des extraits de ces textes, uniques pour l'histoire du commerce et du droit commercial, que M. Gross publie pour la Selden Society. L'introduction nous renseigne d'une façon brève et substantielle sur le droit des marchés et des foires, sur l'organisation des tribunaux où il était mis en pratique, sur les tribunaux de l'Étaple de la laine, sur la foire de Saint-Ives, à laquelle la plus grosse part du volume a été réservée. Ce recueil sera au moins aussi précieux pour l'économiste que pour le jurisconsulte, et son intérêt dépasse de beaucoup les limites de l'Angleterre.

La Société royale d'histoire a accordé trois volumes de la « Série Camden » au P. Francis A. Gasquet, « abbé-président » des Bénédictins anglais, pour un recueil de documents relatifs aux maisons de l'ordre de Prémontré en Angleterre[4]. Ces documents, inédits pour la plupart[5], proviennent d'un registre concernant les visites des maisons de l'ordre par Richard Redman, abbé de Shap, qui fut plus tard évêque de Saint-Asaph (1468), d'Exeter (1496) et d'Ely (1501), mais qui n'en continua pas moins de faire ses tournées pastorales tous les trois ans, en tant qu'abbé. De ce registre, nous ne possédons plus que la seconde moitié[6]. La première nous est connue seulement par une copie prise vers 1733 par Peck, qui, s'étant proposé de donner une suite au *Monasticum anglicanum*, avait formé un recueil de cinq volumes de copies sur l'ordre de Prémontré[7]. Les annotations

1. *Select cases concerning the law merchant, 1270-1638*, vol. I. Local courts. Londres, Quaritch (Selden society), 1908, LV-181 p. (les p. 1-135 sont doubles).
2. T. XCI, p. 441.
3. Marchands étrangers à la ville, régnicoles ou autres.
4. *Collectanea anglo-premonstratensia*. Camden third series, vol. VI, X et XII, 1904 et 1906.
5. Il n'y a, pour ainsi dire, rien sur l'Angleterre dans la *Bibliotheca Praemonstratensis ordinis* de Le Paige (1633). Le P. Gasquet aurait dû au moins mentionner la bibliographie établie par Ch.-V. Langlois dans ses *Formulaires* (*Notices et extraits des mss.*, t. XXXIX, 1891, p. 307).
6. Auj. à la Bodl. d'Oxford, Ashmole, n° 1519.
7. Ces vol. sont au Brit. Mus., Add. mss. n°s 4934-4938.

de Peck sont si précises qu'il serait très facile aujourd'hui de reconstituer l'ordre des pièces du manuscrit disparu. L'abbé Gasquet a jugé préférable d'adopter celui qu'a suivi par Peck et de grouper les documents en deux séries : l'une relative à l'histoire générale de l'ordre et aux rapports des trente-cinq abbayes anglaises[1] avec la maison-mère de Prémontré; l'autre composée de notes prises par Redman ou plutôt par son secrétaire, Richard Bedall, dans la visite de ces abbayes. Il y a joint, pour chacune d'elles, une liste des abbés plus complète que toutes celles qu'on avait pu établir jusqu'ici. Cette publication profitera beaucoup à l'histoire religieuse de l'Angleterre au XIVe siècle et au XVe. Elle permettra notamment de tracer un tableau assez exact de la situation morale d'une partie du clergé régulier un demi-siècle avant la Réforme. On voudra sans doute comparer les *Comperta* de Redman avec ceux des commissaires de Thomas Cromwell. Ceux-ci n'ont vu (et sans doute n'ont voulu voir) que le mal, et les procédés d'enquête employés par eux jettent les plus légitimes soupçons sur la sincérité de leurs rapports. Redman est entièrement désintéressé dans l'espèce. Son témoignage en somme est favorable: les fautes les plus fréquentes sont des infractions à la règle qui attestent une nonchalance générale et laissent deviner une certaine tiédeur religieuse. Les fautes contre la morale sont rares : à peine un cas pour cent chanoines examinés. Il est vrai que le visiteur passait bien vite; la rapidité de ses mouvements ne permettrait-elle pas de croire à un examen parfois superficiel? Dans la préface au premier volume, l'abbé Gasquet a retracé d'une façon très intéressante le long conflit entre les abbayes anglaises et l'abbé de Prémontré qui prétendait leur imposer des taxes arbitraires (1310-1316). Or, Édouard II, suivant en cela la politique de son père, refusait de laisser partir à l'étranger l'argent anglais. Menacés de forfaiture par le roi s'ils payaient et d'excommunication par l'abbé chef d'ordre s'ils ne payaient pas, les malheureux abbés anglais éprouvèrent de nombreuses tribulations avant d'obtenir sur ce point particulier une demi-indépendance. Pour tout le reste, ils demeurèrent soumis au chef d'ordre; Redman était précisément un visiteur nommé par l'abbé français de Prémontré.

Deux autres volumes de la « Série Camden » se rapportent à l'histoire moderne. Le premier est le Journal de marche d'un condottiere anglais en Allemagne pendant la guerre de Trente ans : Sydnam Poyntz[2]. Il suivit Mansfeld aux Pays-Bas en 1624, puis en Allemagne,

1. Voir l'arbre généalogique de ces maisons dans la préface du t. I, p. XX.
2. *The relation of Sydnam Poyntz, 1624-1636;* edited for the R. histor. Soc.

en Hongrie, tomba aux mains des Turcs; libre après six ans environ de captivité, il passe au service de l'empereur, se bat à Breitenfeld et à Nordlingue et quitte le service après la paix de Prague (1635). Son Journal fourmille d'inexactitudes, mais il est un des rares témoignages directs qui nous soient parvenus des acteurs de cette longue guerre et, à ce titre, elle méritait d'être publiée. — Le second est le Journal tenu par le Rév. Ralph Josselin, qui vécut de 1616 à 1683[1]. A partir de 1644, il tint un compte minutieux de sa vie. Vie d'ailleurs fort banale : il était d'une bonne famille du comté d'Essex; mais il se trouva presque sans ressources à la mort de son père (1636); après plusieurs années de misère, il devint « vicaire » d'Earls Colne en 1644 et n'en bougea plus, uniquement occupé de ses fonctions pastorales et de la conduite des ses affaires personnelles. Il réussit à traverser sans dommages les temps troublés de la guerre civile, puis la réaction qui suivit le retour du roi, et mourut avec une assez jolie fortune, obscur comme il avait vécu. Son journal est, comme sa vie, terne et sec. Pour l'histoire des mœurs, on ne le consultera pas sans fruit.

Il n'est pas un historien qui, ayant à faire des recherches sur des familles nobles ou des maisons religieuses de l'Angleterre, n'ait consulté l'Itinéraire de Leland. Ce célèbre archéologue, qu'Henri VIII appréciait, avait été chargé officiellement en 1533 de rechercher dans les bibliothèques des collèges et des monastères les œuvres des anciens auteurs. Pendant six ans, il parcourut le royaume dans tous les sens, notant tout ce qui frappait ses regards : l'état des routes et des cultures, les châteaux et les églises, les inscriptions tumulaires et les manuscrits des chroniqueurs. Ce sont ces notes qui constituent son Itinéraire, premier type de ces *Itinera* du XVIIe et du XIXe siècle qui ont rendu tant de services à la connaissance des antiquités médiévales. On pouvait les lire dans le texte donné par Hearne (1710-1712), reproduit plusieurs fois depuis; mais comme ces éditions étaient dépourvues d'index, c'était un travail long et parfois stérile de s'y aventurer. Mlle L. To. SMITH nous libère de cette peine en nous donnant une nouvelle édition dont chaque volume a ses tables des noms de lieux et de personnes[2]. Grand avantage dont on lui saura un gré

by the Rev. A. T. S. Goodrik. Camden third series, vol. XIV (1908). Vu l'absence de chronologie, la biographie de Poyntz est fort difficile à suivre dans le texte comme dans la préface.

1. *The diary of the Rev. Ralph Josselin, 1616-1683;* edited for the R. hist. Soc. by E. Hockliffe. Camden third series, vol. XV.

2. *The Itinerary of John Leland, in or about the years 1535-1543.* Londres, Bell et fils. T. I, XLIII-352 p. (1907), et t. II, VI-192 p. (1908). Prix : 18 et 12 sh.

infini. En outre, elle a revu le texte avec le soin le plus scrupuleux, soit sur l'original, qui malheureusement nous est parvenu mutilé[1], soit sur d'anciennes copies, dont la plus ancienne et la plus complète est celle de Stow (1576). Elle y a fait ajouter des cartes qui présentent un sérieux intérêt archéologique. A-t-elle eu raison de rééditer certains fragments de chroniques copiées par Leland et publiées par Hearne, qui forment un assez long appendice au livre V? La question peut être posée. Cependant il est commode d'avoir sous la main ces textes qui intéressent surtout les abbayes de Croyland et de Bury Saint-Edmonds. Il ne faut pas oublier que l'époque où Leland parcourut l'Angleterre est celle de la suppression des monastères, où furent dispersées de si riches bibliothèques. Dans ce grand naufrage, il réussit à sauver quelques belles épaves. Ne fût-ce qu'à ce point de vue, son œuvre méritait de nous être rendue avec une correction et une élégance qui lui fissent honneur[2].

Voici encore un vénérable livre, souvent consulté, et dont il n'existait pas d'édition moderne vraiment satisfaisante : le tableau historique et descriptif de Londres par John Stow[3]. Le diligent annaliste (il mourut le 5 avril 1605 à l'âge de quatre-vingts ans) en avait donné lui-même deux éditions où les fautes d'impression n'étaient pas rares; les huit éditions qui suivirent, même la dernière, donnée par H. Morley en 1889, n'apportèrent pas de sérieuses améliorations. Pour la première fois, grâce à M. Kingsford et à son collaborateur M. Doble, nous aurons dans sa pureté l'édition de 1603, collationnée avec la première, celle de 1598. Dans des notes qui remplissent presque la moitié du tome II, M. Kingsford s'est efforcé de corriger les erreurs de fait où Stow était tombé et surtout de noter les sources où il a puisé. Cette dernière partie de la tâche qui incombait à l'éditeur n'était pas la moins délicate, car Stow avait beaucoup lu, pris des extraits dans une foule d'ouvrages, mais d'ordinaire ne donnait pas ses références; il fallait une connaissance approfondie des sources de l'histoire d'Angleterre et de Londres en particulier pour mener un tel travail à bien. Un glossaire et une triple table des noms de per-

1. Il est divisé en dix livres; trois ont disparu. Les livres 1-3 composent le t. I et les livres 4-5 (beaucoup moins développés) le t. II.

2. On a eu tout à fait raison de rééditer un écrit que Leland avait placé dans ses *Collectanea*, le « Cadeau de nouvel an au roi Henri VIII », épître dédicatoire écrite d'un style dithyrambique et avec des accents touchants; c'est la véritable préface de son *Itinerary*.

3. *A Survey of London, by John Stow, reprinted from the text of 1603 with introduction and notes*, by Ch. L. Kingsford. Oxford, Clarendon press, 1908. 2 vol. in-8°, 352 et 470 p. Prix : 30 sh. les deux volumes.

sonnes, de lieux et de matières, due à M. Doble, faciliteront les recherches dans ce tableau où Stow a entassé, sans grand ordre, des choses fort disparates. On y retrouvera le texte de la Description de Londres par Guillaume Fils Étienne, un des biographes de Thomas Becket; le morceau est célèbre, il a été bien publié dans les *Memorials for the history of Th. Becket;* mais on a plaisir à le retrouver ici, avec son cortège de variantes, à sa vraie place. Une biographie très détaillée et en partie neuve de Stow, suivie d'une bibliographie de ses œuvres, sert d'introduction au volume; une carte, jointe au tome II, fait revivre à nos yeux la cité de Londres avec ses quartiers (*wards*) et ses enclos privilégiés (*liberties*) vers l'an 1600. Rien n'a été négligé pour faire de ce livre un instrument de travail aussi commode qu'utile.

Après avoir réédité les recueils de voyages formés par Hakluyt et Purchas[1], la librairie Mac Lehose, de Glasgow, nous donne en quatre volumes l'Itinéraire de Fynes Moryson[2]. Celui-ci[3] fit deux grands voyages en Europe : le premier (1591-1595) le conduisit en Allemagne, en Pologne, en Italie; il revint par la Suisse, Strasbourg, Metz et Paris; il traversa la Lorraine et la Champagne, alors infestées par des bandes armées qui détroussaient les voyageurs (il fut lui-même une de leurs victimes) et ruinaient le pays. Il repartit presque aussitôt (novembre 1595) pour voir Jérusalem et Constantinople; il revint par Venise et l'Allemagne (juillet 1597). En 1598, il parcourut l'Écosse. Un de ses frères, qui servait en Irlande sous le comte d'Essex, l'attira dans l'île, alors désolée par une guerre sans merci; il fut secrétaire du gouverneur, le « Lord-deputy » Mountjoy, pendant les trois années que dura la lutte contre les Irlandais soulevés (la « Tyrone's rebellion »); il y resta jusqu'en 1606. Puis il se mit à écrire le récit de ses voyages. Il mourut en 1629, à l'âge de soixante-quatre ans. Il y a un peu de tout dans son Itinéraire : des conseils sur la manière de voyager, des indications sur le prix des choses, voitures et chevaux de louage, repas et logement, des dissertations sur les mœurs, les costumes, la géographie des pays traversés, l'énumération des monuments visités, etc. C'est un Murray ou un Joanne.

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 391.

2. *An Itinerary, containing his ten yeeres travell through the twelve dominions of Germany, Bohmerland, Sweitzerland, Netherland, Denmarke, Poland, Italy, Turky, France, England, Scotland and Ireland.* 4 vol. in-8°, 1907-1908, xxiv-468, 466, 499 et 521 p. Prix : 2 l. 10 sh.

3. Moryson était né en 1566. Son prénom, Fynes, rappelle le nom de Lord Edward Fiennes de Clinton, qui était lieutenant du comté de Lincoln au moment où naquit Moryson.

C'est aussi un livre d'histoire, non seulement à cause des renseignements fournis sur les pays traversés, mais surtout parce qu'il s'étend longuement sur l'Irlande et sur la guerre faite au comte Tyrone qui avait soulevé le pays contre Élisabeth. La seconde partie tout entière (soit près d'un tiers de l'ouvrage) est consacrée à ce sujet[1]; c'est le récit d'un témoin oculaire, qui narre les choses telles qu'il les a vues, qui les juge avec le détachement du voyageur curieux, avant tout, de voir, de savoir et de raconter, mais aussi d'un fonctionnaire en situation d'être bien renseigné. C'est une source de premier ordre à placer à côté de la *Pacata Hibernia* de Sir George Carew[2]. L'Itinéraire de Moryson a été publié pour la première fois en 1617 et l'on n'en avait guère réédité depuis que des fragments[3]. L'édition actuelle reproduit le texte de 1617 en entier, même avec ses fautes d'impression et les *errata*. On y a mis un index qui manquait à l'édition *princeps;* malheureusement, cet index est fort incomplet. Il eût été nécessaire d'identifier les noms de lieu, souvent défigurés par l'orthographe fantaisiste de Moryson[4]; on n'a pas pris cette peine. Enfin, il reste de Moryson des fragments manuscrits[5]; ils n'ont pas été utilisés. Il reste donc à faire de l'œuvre une édition critique qu'un autre libraire ne risquera pas, il faut le craindre, de sitôt.

On ne saurait trop vivement attirer l'attention, chez nous en particulier, sur les publications de la Société Champlain. Après Lescarbot[6], on nous donne la *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale* par Denys[7]. Nicolas Denys, Tourangeau, né en 1598, se rendit en Acadie aussitôt après que cette presqu'île eut été rendue par l'Angleterre à la France (1632) et fonda un grand établissement pour la pêche et l'exploitation des forêts à

1. Il est intitulé : *The Rebellion of Hugh earle of Tyrone and the appeasing thereof, written in forme of a journall.* Dans la présente édition, ce Journal occupe les pages 165-466 du t. II et 1-347 du t. III.

2. Il y a de cet ouvrage une édition récente par S. O'Grady, 1896.

3. Par exemple dans le *Shakespeare's Europe* de Ch. Hughes, 1903.

4. De Metz à Paris, Moryson passe par *Pontmolin, Pont, Toul, Saint-Aubin, Bar, Longeville, Amystoncour, Châlons, Sizan, Chastillon, Nangi.* Sauf Châlons et Bar, aucun de ces lieux ne figure à la table et aucun n'a été identifié. De même *Roan* (Rouen) où Moryson s'arrêta dans son chemin de Paris à Dieppe.

5. Conservées au collège de Corpus Christi, Oxford (t. I, p. xiv).

6. Dont nous n'avons encore que le premier volume; voir *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 219.

7. *The description and natural history of the coasts of North America (Acadia)*, by Nicolas Denys, translated and edited by W. F. Ganong. Toronto, The Champlain Society, 1908, xvi-625 p.

Saint-Pierre (île du Cap breton). Il reçut, vingt ans plus tard, de la compagnie de commerce de la Nouvelle-France, le privilège d'exploiter et de gouverner la région comprise sur le littoral atlantique de l'Acadie (1653). Mais les colons n'arrivèrent point; le gouverneur eut des luttes à soutenir avec les autres gouverneurs français ses voisins et ses rivaux; enfin un incendie vient dévorer ses établissements de Saint-Pierre (1668). Il revint alors en France avec un livre, la *Description* où, sans le dire précisément, il voulait expliquer son insuccès par les machinations de ses adversaires. Le livre parut en 1672. Après un long séjour en France, Denys retourna en Acadie, où son fils Richard avait géré de son mieux ses intérêts pendant son absence; il y mourut l'année suivante (1688) à l'âge de quatre-vingt-dix ans et fut promptement oublié; son livre aussi. On trouve cependant dans cet ouvrage une description fort intéressante du pays, des procédés employés pour la pêche et la conservation de la morue, le tout sans beaucoup d'ordre ni de style, mais d'une manière vivante et instructive. Il mérite d'être lu enfin parce qu'il nous apporte le plus ancien témoignage que nous ayons sur le pays (le « pays d'Évangeline »); mais c'est l'œuvre d'un vieillard (il avait alors soixante-treize ans), qui écrit de mémoire et dans un but d'apologie personnelle; il ne saurait donc être cru sur parole et sans examen; il a fallu, sur beaucoup de points, corriger en note les erreurs du texte. Le travail de l'éditeur et du traducteur (M. Ganong)[1] mérite les plus grands éloges. De bonnes illustrations, des cartes, des facs-similés, une impression soignée ajoutent au charme de l'ouvrage.

Le 3e volume des publications de la société complète un très bon livre sur le régime seigneurial au Canada, dont il a été parlé ici[2]. M. Munro y a réuni en effet ses pièces justificatives, utile recueil de documents de 1598 à 1854[3], époque où disparut ce qui subsistait encore de l'ancien régime. Ces documents, dont bon nombre étaient auparavant inédits, ont été reproduits dans leur langue originale : d'abord en français, puis (à partir de 1760) en anglais. Dans son introduction, M. Munro ne pouvait rien ajouter d'essentiel à ce qu'il avait exposé tout au long dans son livre; il insiste sur la distribution des terres, l'établissement de la législation féodale (les édits de

1. M. Ganong a donné en outre, l'an dernier, une biographie de Richard Denys, le fils unique de Nicolas : *Richard Denys, sieur de Fronsac, and his attempt to settle northern New-Brunswick* (1907).

2. Tome XCV, p. 130.

3. W. B. Munro. *Documents relating to the seignorial tenure in Canada, 1598-1854*. Toronto, The Champlain Society, 1908, cxxiii-380 p.

Marly) et trace le tableau général du système seigneurial au Canada vers l'année 1712 d'après le rapport très circonstancié d'un ingénieur béarnais, Gédéon de Catalogne[1].

Après tant d'articles et d'extraits publiés depuis un an dans nos journaux et dans nos revues, il paraîtrait peut-être superflu de revenir sur la correspondance de la reine Victoria[2]. Cependant cette correspondance est une source historique d'une importance si particulière qu'il importe de dire, même de répéter, de quel fonds elle provient, par qui et dans quel but le choix en a été fait, comment les éditeurs et le traducteur se sont acquittés de leur tâche. La reine, nous dit-on dans la préface, « prit l'habitude, dès sa jeunesse, de conserver ses lettres personnelles; après son avènement au trône, il en fut de même pour tous les papiers officiels, qui furent reliés en volumes... Ceux qui se rapportent à la vie de la reine jusqu'en 1861... forment environ de cinq à six cents volumes. Ils consistent en grande partie de lettres (*sic*) de ministres exposant la situation parlementaire et de divers mémorandums politiques traitant de questions intérieures, étrangères et coloniales ». Si l'on se rappelle que, pendant son long règne, la reine a toujours imposé à ses ministres l'obligation de la tenir exactement au courant des affaires, on appréciera l'importance peut-être unique d'un pareil fonds d'archives. On n'en saurait, ni maintenant ni plus tard, entreprendre la publication intégrale ni même analytique. Un choix s'imposait donc. On décida de publier seulement ce qui « servirait à mettre en relief l'évolution et le caractère des idées de la reine et à donner des exemples typiques de sa manière de traiter les questions politiques et sociales[3]. Bref, il s'agissait de créer un livre pour les sujets anglais et les sujets britanniques, plutôt qu'un ouvrage destiné à ceux qui étudient l'histoire politique » (p. 11). On peut croire que les sujets britanniques s'intéressent surtout à la vie publique et privée de leur reine et de sa famille, à la gloire de l'empire, au fonctionnement de ses institutions ; du moins, c'est évidemment dans ce sens que le travail a été dirigé,

1. Ce mémoire est publié p. 94-151.

2. *La reine Victoria, d'après sa correspondance inédite*, traduction française, avec une introduction et des notes, par Jacques Bardoux. Paris, Hachette, 3 vol. in-8°, 1907. T. I, 1837-1843, xxv-781 p.; t. II, 1844-1853, 718 p.; t. III, 1854-1861, 810 p., 31 grav. et portr.

3. Exemple : t. III, p. 56, pour justifier ce qu'on dit à la note 2 de la page 57, sur l'intérêt passionné que la reine porta toujours aux choses de l'armée, on publie une note où elle demande au duc de Newcastle l'état au vrai de la situation militaire (3 juillet 1854); mais on n'a point donné la réponse.

sous la haute surveillance du roi lui-même, ce qui achève de donner à l'ouvrage un caractère pour ainsi dire officiel. On ne s'étonnera donc ni des lacunes énormes que l'on devine, ni des points de suspension qui semblent parfois justement placés pour éveiller davantage la curiosité[1].

Les éditeurs[2] ont procédé avec la plus grande circonspection à l'établissement du texte; d'autre part, ils ont laissé parler les documents eux-mêmes. Au début de chaque année, ils ont placé un résumé historique, bref, précis, juste ce qu'il faut pour permettre au lecteur de suivre les événements marqués dans les lettres. Des notes, réduites au strict nécessaire, ont été ajoutées çà et là au bas des pages. Le traducteur, M. Jacques Bardoux, a suivi le texte avec une scrupuleuse fidélité, jusqu'au point de reproduire la ponctuation du livre original, laquelle diffère de nos usages[3]; assez souvent cependant, il a été obligé de suppléer des mots ou de changer des tournures dans les lettres de la reine, qui abondent en négligences et en obscurités[4]. Il a ajouté quelques notes discrètes à celles des

1. Deux exemples seulement : le 10 février 1840, le jour même de son mariage, la reine écrit à celui qui va devenir son époux (je copie textuellement) : « Chéri ... Comment allez-vous aujourd'hui et avez-vous bien dormi? J'ai parfaitement reposé et me sens très bien aujourd'hui. Quel temps! Je crois cependant que la pluie cessera. Envoyez-moi un mot, mon fiancé tres chèrement aimé, quand vous serez prêt. Ta toujours fidèle, Victoria R. » (I, 325). — 24 mai 1854, lettre du roi de Prusse à la reine : « Très gracieuse reine, ... Ma politique, que l'on a si fort critiquée et raillée, traitée de vacillante... » (III, 44). En note : « Dans une partie précédente de cette lettre, qui a été supprimée, le roi expliquait en détail sa politique et sa situation ». C'est ce détail que l'historien eût aimé connaître.

2. En tête de chacun des trois volumes, on lit la mention suivante : « Ce choix de lettres, publié avec l'autorisation et sous le haut patronage de S. M. le roi Édouard VII, a été édité par Arthur C. Benson, M. A., et le v^te^ Esher, G. G. V. O. K. C. B. » Voir en outre la « Note des éditeurs », à la p. v.

3. Il met toujours une virgule devant un relatif.

4. Quelques mots allemands paraissent çà et là mal traduits. T. III, p. 493, dans une lettre où le roi des Belges blâme la politique révolutionnaire de Napoléon III en Italie (4 févr. 1859), il dit : « C'est très bien à vous d'avoir dit, dans votre discours, que les traités doivent être respectés, sinon nous revenons vraiment à l'ancien *Faustrecht* dont nous nous sommes efforcés de nous débarrasser ». En note, pour expliquer le mot *Faustrecht* : « Le règne des clubs (N. d. t.). » Le morcellement récent de la Turquie est une application, à sa manière, du *Faustrecht*, où les clubs, j'imagine, n'ont rien à voir. — Même tome, p. 685, la reine exprime au roi des Belges (30 mars 1861) le chagrin où vient de la plonger la mort de sa mère : « *Tout* est encore devant mes yeux et, en même temps, tout cela semble *impossible*. Le vide, la désolation, les terribles et redoutables *Sehnsucht und Wehmuth* reviennent avec un

éditeurs anglais, pour mieux faire ressortir certaines particularités dans les idées, les goûts, les habitudes de la reine. Dans une introduction de quelques pages, il trace d'elle un portrait qui paraît vrai, dans la limite où les documents eux-mêmes nous permettent d'en dégager les lignes. Portrait en quelque sorte officiel, semblable aux images qui ornent chacun des trois volumes. Portrait d'une femme née avec un tempérament sain et un esprit juste, peu cultivée, au fond, mais comprenant facilement les choses de la politique, réaliste et sentimentale, assez souple à l'égard des partis et opiniâtre pour la défense de ce qu'elle considérait comme les droits de la prérogative royale[1], pacifique par goût, mais âpre à la guerre tant que celle-ci ne lui rapportait pas honneur et profit[2], médiocre peut-être si on l'examine en détail, mais avec beaucoup de tenue, de vertus et de bonheur, ce qui lui donne l'éclat d'une grande reine.

Ch. Bémont.

(Sera continué.)

P.-S. — J'aurais dû signaler plus haut, et je le fais ici à défaut d'une meilleure place, la continuation de Florent de Worcester. L'auteur, le moine Jean, est un médiocre chroniqueur. Il est crédule; il raconte avec abondance certains phénomènes célestes, des visions, des miracles. Il est peu cultivé et cependant prétentieux; il émaille sa prose, à l'ordinaire sèche et gauche, de phrases versifiées et rimées; mais il a le mérite d'avoir noté avec précision beaucoup de faits relatifs aux règnes de Henri Ier et d'Étienne. De ce dernier, il parle avec révérence et même avec éloge; sans dissimuler ses fautes, sa politique incohérente, faible et brutale, il loue sa libéralité, sa piété, son amour de la paix. Il est un témoin à décharge en faveur d'un prince dont les autres chroniqueurs sont généralement d'accord pour accabler la mémoire; et, par là, il mérite une place à part dans la littérature historique de son temps. On ne pouvait jusqu'ici l'estimer à sa juste valeur, parce que le texte de la continuation de Florent, publié

redoublement de force ». En note : « Attente et tristesse (N. d. t.) ». Mettez donc ces trois mots français à la place des trois mots allemands, et voyez l'effet de la phrase. — Quant aux mots soulignés, ils l'ont été par la reine elle-même, qui paraît avoir éprouvé le besoin constant d'appuyer sur l'expression de sa pensée, de traduire matériellement, pour ainsi dire, les mouvements de son âme; et c'est souvent sur le tout petit détail qu'elle appuie.

1. Elle subit avec peine l'heureuse réforme qui, à la nomination directe des fonctionnaires du « Civil service » par la couronne, substitua le concours.

2. Après la prise de Sébastopol, elle eût voulu continuer la guerre pour venger l'affront infligé à ses troupes par l'échec du Grand Redan.

par B. Thorpe, était très fautif; cet érudit avait eu l'imprudence de se borner à reproduire le texte de la première édition, donnée par Howard en 1592, et ce texte était défiguré par des interpolations et des additions nombreuses. Il faut donc savoir gré à M. Weaver de nous avoir rendu dans son intégrité le texte du meilleur manuscrit (celui d'Oxford, Collège de « Corpus Christi », n° 157)[1]. Ses recherches et celles de M. Davis, qui a été le premier à signaler à M. Weaver l'importance du manuscrit d'Oxford, permettent en outre de donner un peu plus de précision à la figure du chroniqueur : Jean de Worcester écrivit dans les premières années du règne d'Étienne (sa continuation s'arrête en 1140), sans doute à l'aide de notes prises au fur et à mesure des événements; il est donc tout à fait contemporain des troubles qui éclatèrent aussitôt après la mort de Henri Ier et il apporte à l'histoire de l'anarchie spontanée[2] qui se produisit alors des précisions jusqu'ici à peine soupçonnées. Ch. B.

1. *The chronicle of John of Worcester, 1118-1140*, being the Continuation of the *Chronicon ex Chronicis* of Florence of Worcester. Edited by J. R. H. Weaver. Oxford, at the Clarendon press (Anecdota Oxoniensia), 1908. In-8°, 72 p.

2. Si tant est qu'on puisse, ici comme ailleurs, croire qu'une situation sociale se transforme spontanément. Henri Ier avait préparé les troubles qui éclatèrent après sa mort. Le fac-similé du ms. d'Oxford, reproduit en tête du volume, nous montre en trois images naïves le mécontentement des nobles, du clergé et des paysans, ainsi que la terreur du roi.

ITALIE.

MOYEN ÂGE.

Sources. Publications de textes. — La publication des nouveaux *Scriptores rerum italicarum* se poursuit avec régularité, et seize nouveaux fascicules ont paru depuis la publication de notre précédent Bulletin[1]. Quant à l'*Istituto storico*, sa collection vient de s'enrichir d'une édition de la chronique de Ferreto de' Ferreti, due à l'infatigable C. Cipolla[2]. Ferreto, qui écrivit vers 1330 à Vicence, a entendu composer, non pas, comme tant d'autres, une chronique de sa cité, mais une histoire générale d'Italie de 1250 à 1318. Son œuvre, qui d'ailleurs se recommande par la correction de la latinité, est visiblement conçue à l'imitation de celle des historiens de l'antiquité, et, comme ces derniers, l'auteur entremêle volontiers son récit de harangues placées dans la bouche de ses personnages. Au point de vue français, on trouvera dans l'ouvrage divers renseignements sur Charles d'Anjou et sur Boniface VIII, en particulier un récit de l'affaire d'Anagni assez peu favorable au pape. Le premier volume paru ne contient que le texte de la chronique; le second renfermera l'introduction de M. Cipolla et les poésies de Ferreto.

C'est dans la même collection que M. Egidi[3] vient d'inaugurer une série de *Nécrologes*, avec un volume consacré à la ville de Rome. L'éditeur prévoit encore un volume de *Libri confraternitatum* pour Rome même, et un troisième pour les obituaires et livres d'associa-

1. Voici l'indication très sommaire du contenu de ces fascicules. Suites : *Cronaca di Marchionne di Coppo Stefani* (fasc. 48); *Diario di Jacopo Gherardi da Volterra* (fasc. 54); *Burckardi Liber notarum* (fasc. 58 et 63); *Corpus chronicorum Bononiensium* (fasc. 50, 61, 65); *Rolandini Patavini Chronica Marchie Trivixiane* (fasc. 52, 62); *Mathei Palmerii Liber de temporibus* (fasc. 64). — Ouvrages nouveaux : *Relatio translationis corporis sancti Giminiani* (fasc. 49); *Historia fratris Dulcini heresiarche* (fasc. 51, 56); *Diario romano di Gaspare Pontini* (fasc. 53); *Ricordi di Firenze dell' anno 1459* (fasc. 55); *Chronicon monasterii Mantuani Sancti Andree di Antonio Nerli* (fasc. 60); *Chronicon Estense* (fasc. 57); *Sozomeni Pistoriensis Chronicon universale* (fasc. 59).

2. *Le opere di Ferreto de' Ferreti, Vicentino*, publ. p. Carlo Cipolla; t. I. Roma, 1908, in-8°, 365 p. (*Fonti per la storia d'Italia*, n° 42).

3. *Necrologi e libri affini della provincia Romana*, publ. p. Pietro Egidi; t. I : *Necrologi della città di Roma*. Roma, 1908, in-8°, XI-559 p. et pl. (*Fonti per la storia d'Italia*, n° 43).

tions de la province. Le système adopté pour cette publication est légèrement différent de celui des recueils similaires de France et d'Allemagne, en ce sens que les notices nécrologiques sont disposées sur plusieurs colonnes en regard des dates du jour, une colonne étant affectée à chaque siècle. Cette disposition a l'avantage de faire connaître au premier coup d'œil la date de transcription de chaque obit et d'éviter les difficultés matérielles qu'entraîne l'emploi de différentes sortes de caractères. Mais elle offre cet inconvénient d'exiger parfois de la part du lecteur un certain effort, car les notices de la dernière colonne de droite sont assez éloignées des indications du jour (première colonne de gauche) auxquelles elles se rapportent. J'ajoute cependant que le nombre des colonnes n'est pas très grand, puisque l'éditeur ne publie en principe que les notices transcrites antérieurement à l'an 1500. Les nécrologes, d'autre part, sont classés dans l'ordre chronologique, d'après la date à laquelle a été écrite ou copiée la partie primitive de chacun d'eux. Le premier est celui de l'église des saints Cyriaque et Nicolas, du XIe siècle, mais avec des mentions de personnages du Xe, intéressantes pour l'histoire des anciennes familles nobles de Rome. Il a reçu des additions jusqu'au XIVe siècle. Vient ensuite celui de Sainte-Marie-au-Trastevere, du XIIe siècle, également avec additions jusqu'au XIVe. Le volume comprend en tout le texte de seize obituaires, mais plusieurs se réduisent à quelques notes. En revanche, il faut signaler comme particulièrement étendu le livre d'anniversaires de la confrérie du Saint-Sauveur au *Sancta Sanctorum*, compilé au début du XVe siècle par N. Signorili, et dont les notices offrent cette particularité d'être rangées approximativement dans l'ordre chronologique des décès, et non dans celui du calendrier. Les identifications sont rejetées à la table générale, qui paraîtra avec le troisième volume seulement.

M. L. Schiaparelli, qui prépare pour la même collection le recueil des actes de Louis de Provence durant son éphémère royauté d'Italie, a publié une étude approfondie de diplomatique et de chronologie destinée à servir d'introduction à ce recueil[1]. D'autre part, en attendant le *corpus* général des chartes privées italiennes antérieures à l'an 1200, proposé en 1903 au congrès historique de Rome, l'*Istituto* a entrepris, d'accord avec l'Institut prussien de Rome, la publication de *Regesta chartarum Italiae*, séries d'analyses des pièces anciennes conservées dans les divers fonds d'archives. Trois fascicules de la nouvelle collection, publiée en dehors de la série des *Fonti*,

1. *I Diplomi dei re d'Italia;* parte 3 : *I diplomi di Lodovico III* (*Bull. dell' Istituto storico italiano*, n° 29, p. 1-107).

mais à peu près dans le même format et avec le même aspect extérieur, ont vu le jour en 1907. Ce sont les inventaires des chartes de Volterra, par F. Schneider[1], des Camaldules de Florence, par L. Schiaparelli et F. Baldasseroni[2], et de Saint-Apollinaire le Neuf de Ravenne, par V. Federici[3]. Les analyses, rédigées en latin, sont assez étendues pour donner aux historiens le plus possible d'indications utiles. Peut-être même a-t-on un peu trop multiplié les sigles abréviatifs pour gagner de la place. C'est là le début d'une publication qui, si elle se poursuit, fera le plus grand honneur à l'érudition allemande et italienne, et qui, jusqu'à présent, ne semble avoir son équivalent dans aucun autre pays.

On peut signaler encore, parmi les publications d'ordre diplomatique, l'apparition du premier fascicule du *Cartulaire de l'Université de Bologne*[4]. Les éditeurs n'ont pas suivi la méthode ordinaire, qui consiste à former un *corpus* des documents et à les publier ensuite dans un ordre méthodique ou chronologique. Ils donnent successivement les pièces, relatives à leur sujet, fournies par tel ou tel fonds d'archives, les actes intéressant l'Université elle-même étant publiés *in extenso*, ceux dans lesquels sont simplement mentionnés des étudiants ou des docteurs n'étant représentés que par des analyses ou des extraits. Ce premier fascicule correspond au dépouillement des deux plus anciens registres municipaux de Bologne et de quelques pièces d'ordre judiciaire. Une table chronologique générale remédiera, à la fin de l'ouvrage, aux inconvénients qui ont été signalés plus haut.

Enfin, en attendant la publication générale des statuts municipaux annoncée par M. P. Sella, les héritiers de L. Fontana[5] ont apporté à une entreprise de ce genre une importante contribution en éditant l'énorme bibliographie des statuts de l'Italie septentrionale laissée en

1. *Regestum Volaterranum*, publ. p. F. Schneider. Roma, Loescher, 1907, in-8°, LVI-448 p. — Il comprend 100 actes de 778 à 1303.

2. *Regesto di Camaldoli*, publ. p. L. Schiaparelli et F. Baldasseroni. Roma, Loescher, 1907, in-8°, XV-273 p. — Il comprend 638 actes de 780 à la fin du XIe siècle.

3. *Regesto di S. Apollinare Nuovo*, publ. p. V. Federici. Roma, Loescher, 1907, in-8°, XVI-416 p. — Il comprend 542 actes de 959 à 1516.

4. *Chartularium Studii Bononiensis. Documenti per la storia dell' Università di Bologna, dalle origini fino al secolo XV*, pubblicati per opera della Commissione per la storia dell' Università di Bologna, vol. I. Imola, 1907, gr. in-8°, VI-112 p.

5. Leone Fontana, *Bibliografia degli statuti dei communi dell' Italia superiore*. Torino, Bocca, 1907, 3 vol. in-8°, XV-510, 504 et 524 p.

manuscrit par le défunt[1]. Cette bibliographie, fruit de recherches poursuivies durant de longues années[2], comprend, rangés par ordre alphabétique des localités, les textes manuscrits et imprimés des divers statuts. On y trouvera, pour chaque document, quelques brèves indications sur l'époque approximative de sa rédaction, le nombre de chapitres qu'il comporte, la langue dans laquelle il est écrit, le recueil dans lequel il est publié ou le dépôt dans lequel il est conservé, etc. Quelques articles, celui par exemple qui concerne Venise, et qui comprend une trentaine de pages, sont, naturellement, très développés. Mais il est à regretter, peut-être parce que l'auteur lui-même n'a pas mis la dernière main à son ouvrage, qu'aucune note préliminaire n'indique avec précision dans quelles limites de temps et de lieux M. Fontana a voulu étendre son travail.

En dehors des grandes collections dont il a été question plus haut, divers travaux intéressant les sources de l'histoire du moyen âge italien ont vu le jour durant les deux dernières années. M. Foulke[3] a publié une traduction anglaise de l'histoire des Lombards, de Paul Diacre, qui est un bon spécimen de ce que peut être une œuvre de vulgarisation de ce genre, s'adressant au public lettré d'Amérique, dans un format commode, avec une annotation sobre, mais qui permettra au lecteur curieux de plus de détails de se reporter facilement au livre classique d'Hodgkin, *Italy and her invaders.* — M. Loew[4] a publié, avec un abondant commentaire paléographique, le texte des trois plus anciens calendriers du Mont-Cassin, conservés à la Cava, à la Bibliothèque nationale de Paris et à la Casanatense de Rome. Ces documents présentent un certain intérêt pour l'histoire même de l'abbaye, par les mentions qu'ils fournissent de fêtes, de dédicaces de chapelles, etc., mentions que l'on peut commenter à l'aide des passages correspondants de Léon d'Ostie, ainsi que pour l'histoire de la liturgie, à une époque à laquelle les prescriptions des capitulaires francs relatives à ces matières commençaient à se répandre en Italie. — M. J. Becker[5] a combattu l'hypothèse de Pertz, qui voyait dans

1. Sur L. Fontana et son œuvre, cf. *Rivista storica italiana*, t. XXII, p. 414.

2. Elle représente le développement d'un essai joint à un mémoire couronné en 1876.

3. *History of the Langobards, by Paul the Deacon*, translated by William Dudley Foulke, published by the department of History, University of Pennsylvania. Philadelphia, 1907, in-12, xlii-437 p.

4. E.-A. Loew, *Die ältesten Kalendarien aus Monte-Cassino*. München, Beck, 1908, in-8°, xiii-84 p. et pl. (*Quellen und Untersuchungen zur latein. Philologie des Mittelalters*, III, iii).

5. Josef Becker, *Textgeschichte Liudprands von Cremona*. München, Beck,

le ms. lat. 6388 de la Bibliothèque de Munich un texte portant des corrections autographes de Liutprand, ou tout au moins revisé sous les yeux de celui-ci. En réalité, il y a déjà là des fautes qui ne peuvent s'expliquer que par des erreurs de copiste, et, tout en attribuant une valeur particulière au *Monacensis*, M. Becker propose un nouveau classement des manuscrits de Liutprand. Il les divise en trois groupes, dérivant sans doute chacun d'un manuscrit exécuté en Germanie, le premier à Metz, le second à Trèves, et le dernier dans la partie orientale de l'Empire. En dehors des considérations techniques, on pourra trouver dans ce travail quelques détails intéressants sur la manière dont se propageait, au xe siècle, la connaissance d'un texte. La conclusion naturelle d'une semblable étude, c'est qu'une nouvelle édition des œuvres de l'évêque de Crémone est indispensable. — Pour passer à des textes d'un caractère plus littéraire, M. Bassermann, dans sa traduction en vers allemands de l'*Enfer* de Dante[1], s'est efforcé de reproduire la forme rythmique de son modèle, mais ce souci de la forme l'a parfois entraîné à ne pas respecter absolument certains détails d'expression de l'original. L'annotation historique semble trop développée sur certains points, trop sommaire sur d'autres. La traduction du *Purgatoire*[2] semble supérieure à ces deux points de vue, et dans le commentaire de certains passages, par exemple en ce qui concerne le fameux *veltro*, M. Bassermann apporte le résultat de recherches personnelles. — Le petit opuscule dans lequel Pétrarque répondit aux partisans d'Averroès et d'Aristote, dont les attaques l'avaient contraint à quitter Venise pour Padoue, a été publié avec une copieuse annotation par M. Capelli[3], d'après le ms. Vat. lat. 3359, dont M. de Nolhac a démontré le caractère autographe. — Le P. Remi Coulon[4] a donné une bonne édition de l'ouvrage que Jean Dominici, plus tard cardinal du titre de Saint-Sixte, composa vers 1405 sous le titre un peu bizarre de « ver-luisant » ou mieux de « luciole ». Les quarante-sept chapitres de ce traité, écrit d'ailleurs dans un ton fort modéré, sont consacrés à l'exposé et à la réfutation méthodique

1908, in-8°, 46 p. et pl. (*Quellen und Untersuchungen zur lat. Philologie des Mittelalters*, III, ii).

1. *Dantes Hölle*, trad. p. Alfred Bassermann. München, Oldenbourg, s. d., in-8°, xvi-324 p.

2. *Dantes Fegeberg*, trad. p. Alfred Bassermann. Ibid., 1909, in-8°, x-354 p.

3. Pétrarque, *le Traité « De sui ipsius et multorum ignorantia »*, publ. p. L.-M. Capelli. Paris, Champion, 1906, in-12, 120 p. (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, VI).

4. *Beati Johannis Dominici, cardinalis S. Sixti, Lucula noctis*, édité et annoté par Remi Coulon, O. P. Paris, Picard, 1908, in-8°, cx-461 p.

de la thèse soutenue par le célèbre chancelier de la république florentine, Coluccio Salutati. Ce dernier, au cours d'une polémique avec Fra Giovanni de San Miniato, avait défendu l'opinion nouvelle que l'étude de la littérature antique est permise et même profitable aux chrétiens. Dominici prend, au contraire, parti contre les humanistes. Il est inutile d'insister ici sur cet ouvrage, qui intéresse l'histoire des idées plus que l'histoire proprement dite, mais il convient d'attirer l'attention sur le soin avec lequel le P. Coulon a déterminé les emprunts directs ou indirects fait par Dominici aux écrivains de l'antiquité ou aux Pères de l'Église, tâche parfois difficile, car l'auteur de la *Lucula* citait de mémoire, et souvent fort inexactement. — Les « conseils » du jurisconsulte Baldo degli Ubaldi ont été publiés à diverses reprises depuis la fin du xve siècle. M. Bonolis[1] a cependant retrouvé, dans le ms. 351 de la bibliothèque capitulaire de Lucques, le texte de « conseils » inédits de ce personnage, et il les publie avec un commentaire juridique et historique. Les cas examinés, — qui sont parfois ceux de personnes réelles, dont Baldo donne les noms, — sont relatifs à des questions de droit international, ou mieux intermunicipal, telles qu'il pouvait s'en poser au moyen âge entre les républiques italiennes. Il s'agit, en particulier, des effets de la concession du droit de cité, assimilée à un contrat parce qu'elle comporte un versement de deniers, de la valeur des actes rédigés par un notaire d'une cité étrangère, des conflits de juridiction en matière pénale, etc.

Histoire générale. — On trouvera dans le troisième volume de l'*Histoire d'Italie* de M. L.-M. Hartmann[2] les mêmes qualités que dans les deux premiers, la grande connaissance du sujet, fondée sur l'étude directe des sources, et la clarté de l'exposition. La première partie du volume, seule parue, embrasse l'histoire de l'Italie carolingienne depuis la conquête de Charlemagne jusqu'à la mort de Louis II. Si, pour l'époque de Louis le Pieux par exemple, cette histoire se confond souvent avec celle de l'Empire en général, on peut signaler, comme particulièrement intéressants au point de vue italien, le chapitre dans lequel M. Hartmann étudie la substitution ou l'adaptation des institutions franques aux institutions lombardes et l'organisation des marches, surtout de la marche du Frioul, dans le pays nouvellement conquis, ainsi que la partie du volume relative à Louis II.

1. G. Bonolis, *Questioni di diritto internazionale in alcuni consigli inediti di Baldo degli Ubaldi*. Testo e commento. Pisa, Spoerri, 1908, in-8°, 195 p.

2. Ludo Moritz Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter;* t. III, 1re partie : *Italien und die fränkische Herrschaft*. Gotha, Fr.-A. Perthes, 1908, in-8°, ix-309 p. (*Gesch. der europäischen Staaten*).

Celui-ci a été le premier souverain véritablement italien, et s'il a parfois tenté de jouer le rôle d'empereur d'Occident, sa principale préoccupation a toujours été de défendre son propre royaume contre les Sarrasins. M. Hartmann a su grouper autour de cette question des Sarrasins, pour les exposer avec clarté, les événements souvent complexes dont l'Italie méridionale a été le théâtre au IXe siècle, les guerres des princes lombards entre eux, contre les Francs ou contre les Byzantins, les éphémères succès de Louis II et le lamentable échec de ses tentatives. Les volumes de la collection Heeren et Uckert ne comportent ni grand appareil d'érudition, ni discussions critiques. On trouvera cependant, dans les notes qui suivent chaque chapitre, l'indication des principales sources à consulter et des vues personnelles de l'auteur sur certains points controversés, comme l'authenticité de la lettre de Louis II à Basile le Macédonien, en faveur de laquelle se prononce M. Hartmann.

M. Pivano[1], malgré le titre qui figure en tête de son livre, *l'Église et l'État*, a moins prétendu étudier les rapports des souverains italiens avec l'Église romaine que le développement, dans les cités, de l'autorité épiscopale, et le rôle joué par cet élément dans la formation des communes. Il a suivi, pour son exposé, l'ordre chronologique en intercalant, au milieu du récit des événements, l'analyse des principaux diplômes accordés aux évêques par les rois et les empereurs, en insistant, pour chacun de ces actes, sur les particularités qu'il présente au point de vue des droits ainsi concédés. Ce système serait bon s'il s'agissait d'une étude sur la politique de tel ou tel souverain à l'égard de l'Église. Mais c'est là une chose dont il peut être difficilement question pour le Xe siècle. Cette méthode a l'inconvénient de morceler tout ce qui est étude de l'évolution des institutions, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus intéressant dans le livre de M. Pivano, dont les deux meilleurs chapitres, à ce point de vue, sont peut-être ceux qu'il consacre à la formation du domaine épiscopal, à l'époque de la conquête carolingienne, et à la question des avoués et des vidames, au sujet de laquelle il expose des idées assez différentes de celles qui ont été récemment soutenues en France par M. Senn.

M. Ghetti[2] a entrepris de donner au public une histoire résumée d'Italie. Tâche difficile, car, au moyen âge, il n'y a pas, à vrai dire, d'histoire d'Italie, mais des histoires de cités ou de principautés ita-

1. Silvio Pivano, *Stato e chiesa da Berengario Ier ad Arduino (888-1015)*. Torino, Bocca, 1908, in-8°, XV-399 p.

2. Domenio Ghetti, *Storia politico-nazionale d'Italia;* vol. II : *Età dei comuni. Dall' anno 1073 al 1492*. Roma, Loescher, 1907, in-8°, 743 p.

liennes. Aussi l'auteur, pour ne pas trop négliger l'ordre chronologique, est-il obligé de passer de la Sicile normande au Milanais, pour revenir ensuite aux Normands. Ailleurs, un chapitre sur la Savoie interrompt le récit général des événements. Il n'y a quelque unité que pour les rares séries de faits considérables qui exercent leur influence sur la politique de toutes les cités italiennes à la fois, comme la lutte du sacerdoce et de l'Empire ou les guerres des Angevins de Naples. D'autre part, l'absence de subdivisions nettement indiquées au point de vue matériel (par des titres de paragraphes, des manchettes, etc.) rend un peu difficile la consultation de ce petit volume.

Un épisode particulier de l'histoire du XIIIe siècle, la bataille de Bénévent (1266), a fourni à M. Max Müller[1] le sujet d'une dissertation bien conduite, dans laquelle il démontre que la victoire de Charles d'Anjou est due surtout aux fautes de tactique de Manfred. Ce dernier abandonna, sans essayer de la défendre, la forte place de Capoue, que les Angevins n'eussent pu prendre, faute de matériel de siège, et au lieu d'affamer ses adversaires, épuisés par leur course à travers l'Italie, accepta la bataille dans une position désavantageuse, avec une rivière à dos. Manfred étant en outre abandonné par les Italiens de son parti, les Français se trouvaient avoir une légère supériorité numérique sur le contingent allemand, qui prit seul part à l'action.

Les incessants déplacements des papes du XIIIe et du XIVe siècle expliquent que M. Baumgarten[2] ait eu à consacrer un long chapitre aux *taxatores domorum*, spécialement chargés d'installer, dans les locaux qui devaient leur être affectés, les différents services de la curie pontificale, au cours des pérégrinations de celle-ci à travers les villes italiennes. Son livre se rattache à toute une série d'études entreprises par lui sur ces deux administrations étroitement unies à la cour de Rome, celle de la chancellerie et celle des finances. La majeure partie de l'ouvrage est relative à la bulle, plutôt au point de vue matériel de la fabrication (et aussi de la falsification) qu'au point de vue purement diplomatique, et surtout aux *bullatores*, aux fonctionnaires chargés d'apposer aux expéditions venant des bureaux le plomb qui leur donne leur caractère authentique. Ces agents sont en général choi-

1. Max Müller, *Die Schlacht bei Benevent, 26 februar 1266*. In-8°, 78 p. (*Inaugural Dissertation* de Berlin, 21 septembre 1907).

2. Paul Maria Baumgarten, *Aus Kanzlei und Kammer. Bullatores, Taxatores domorum, Cursores. Erörterungen zur kurialen Hof- und Verwaltungsgeschichte im XIII-XIV und XV Jahrhundert*. Freiburg-in-B., Herder, 1907, in-8°, XVIII-412 p.

sis parmi les frères convers (*barbati*) de l'ordre de Cîteaux, et doivent en principe être illettrés, par mesure de précaution. Ce sont cependant des personnages d'un certain rang, qui prêtent serment entre les mains du pape et jouissent de divers privilèges honorifiques. En dehors des appointements qui leurs sont octroyés, le pape leur fournit la cordelette et le plomb qui leur sont nécessaires. A ce sujet, M. Baumgarten entre dans quelques détails curieux sur les achats de matériel faits par la chancellerie et le nombre surprenant de quintaux de métal employés pour le scellage des actes. Bien entendu, les *bullatores* cherchent toutes les occasions de toucher, en dehors de leurs émoluments réguliers, des gratifications illicites, et il est indispensable de prendre des mesures pour régulariser les perceptions de droits de bulle. De très nombreux documents sont incorporés au texte de l'ouvrage ou publiés en pièces justificatives. Une table chronologique et un index alphabétique permettent de les retrouver aisément.

Le volume de M. Ch. Dejob[1] sur *la Foi religieuse en Italie au XIVe siècle* apporte une très intéressante contribution à l'histoire des idées et de la civilisation à la fin du moyen âge. On est trop souvent porté à croire et à dire que les Italiens du *Trecento* avaient « perdu la foi ». En réalité, une opinion de ce genre ne repose que sur deux hypothèses, d'une part que la corruption des mœurs est une preuve d'incrédulité, ce qui est loin d'être démontré, d'autre part qu'une société où circulent des récits tels que ceux des conteurs de cette époque n'a plus le respect du clergé et, par conséquent, plus une foi réelle. Tout ceci revient à juger la vie florentine, et la vie italienne en général, d'après les œuvres de Boccace, ou, à un point de vue plus élevé, à attribuer à la majeure partie de la population intelligente les idées philosophiques de quelques humanistes. Mais si quelques lettrés ont un peu perdu la foi naïve de leurs aïeux, il s'en faut de beaucoup que leurs écrits répondent à ce point de vue aux sentiments de leurs contemporains. D'autre part, M. Dejob a dépouillé les chroniqueurs et les historiens de cette période, et de son petit volume, d'une lecture très attachante, se dégage cette conclusion que, si l'on consulte les documents historiques plutôt que le *Decameron*, l'Église et ses représentants n'apparaissent pas comme beaucoup moins respectés qu'ils ne l'étaient en France au siècle de saint Louis. Sans doute il y a des clercs corrompus, mais tout le monde les considère comme des brebis galeuses, et l'Église continue à tenir dans

1. Charles Dejob, *la Foi religieuse en Italie au XIVe siècle*. Paris, Fontemoing, 1906, in-12, 443 p.

l'organisation sociale, dans les rapports entre les corporations et les villes divisées par d'incessantes discordes civiles, dans toutes les affaires publiques, une place prépondérante. Et ce ne sont point là des formes vaines; la foi religieuse est si peu morte que l'Italie du XIVe siècle produit sainte Catherine de Sienne, « une sainte à la façon du moyen âge ».

Histoire par régions. — Le second volume de la monumentale *Histoire de Florence* de M. R. Davidsohn[1] s'étend de l'avènement d'Otton IV (1209) à la chute de Giano della Bella (1303). Le XIIIe siècle est une époque capitale dans l'histoire de Florence, non seulement parce que c'est celle des luttes entre Guelfes et Gibelins, qui ont si profondément agité la Toscane, et qui ont eu, grâce aux vers de Dante, un si grand retentissement, mais aussi parce que c'est celle où s'est fondée la prospérité commerciale de la ville. D'ailleurs, ces noms de Guelfes et Gibelins, sans grand rapport avec la signification politique qui leur a été donnée, ont été pris à l'origine par deux groupements de familles, soutenant chacun des intérêts particuliers bien plus que suivant une politique déterminée à l'égard du sacerdoce et de l'Empire. Le scandale qui fit éclater la lutte ouverte entre les Buondelmonti, d'une part, les Lamberti et les Uberti, de l'autre est une affaire d'ordre essentiellement privé. Durant bien des années encore, les Florentins se préoccupent moins de la lutte entre le pape et l'empereur que de la guerre qu'eux-mêmes ont à soutenir contre les Siennois. C'est seulement vers la fin du règne de Frédéric II que les grands événements qui agitent alors l'Italie ont une répercussion directe sur l'histoire de Florence, en même temps que les discordes civiles prennent un caractère d'acuité plus grand, et que tous les citoyens se partagent en deux partis bien tranchés. La nomination par Frédéric II d'un podestat à sa dévotion, Frédéric d'Antioche, ne suffit pas à affermir dans la ville l'autorité impériale. Le nouveau podestat eut à soutenir des luttes incessantes contre les adversaires de l'Empire, soutenus par les Guelfes florentins. Le triomphe final de ceux-ci est marqué par l'expulsion de Toscane de Frédéric d'Antioche, que remplace Uberto de Mindello, et par l'établissement d'une constitution démocratique (1250). Le succès des Guelfes semble assuré à la fin de la même année par la mort de Frédéric. Ce n'est que six ans plus tard que la bataille de Montaperti fit

1. Robert Davidsohn, *Geschichte von Florenz;* t. II : *Guelfen und Ghibelinen.* 1re partie : *Staufische Kämpfe.* Berlin, S. Mittler, 1908, in-8°, XII-621 p.; 2e partie : *Die Guelfenherrschaft und der Sieg des Volkes.* 1908, VIII-634 p. — Sur le premier volume de l'ouvrage, cf. *Rev. hist.*, t. LXVIII, p. 354.

rentrer dans la ville les Gibelins fugitifs. Les Guelfes recouvrèrent le pouvoir lorsqu'ils eurent fait alliance avec Charles d'Anjou, dont M. Davidsohn semble avoir apprécié avec justice le caractère actif et entreprenant. Au point de vue florentin, l'époque à laquelle ce prince exerça son autorité en Toscane, avec le titre de « vicaire impérial », correspond à une période de paix relative, qui se prolonge lors de la légation en Toscane du cardinal Latino, pour aboutir à la rédaction des *Ordinamenti della pace* de G. della Bella. Tels sont les principaux aspects de la série de faits étudiée par M. Davidsohn. Les recherches auxquelles l'auteur se livre depuis tant d'années lui ont permis de tracer des événements politiques un récit minutieux et sûr. Mais il a su aussi ne pas négliger les faits d'un autre genre, ni le développement des ordres mendiants, ni la construction d'édifices comme le Baptistère ou Santa Croce, intimement liée d'ailleurs à l'histoire municipale de Florence. En outre, cette patiente enquête lui a fourni la matière d'un volume de *Recherches* annexes[1]. Il est impossible d'énumérer ici même les titres de ces trente-neuf dissertations, dans lesquelles M. Davidsohn précise et complète certains points de son *Histoire* ou examine diverses questions touchant l'organisation municipale et corporative ou l'histoire économique[2]. En ce qui concerne cette dernière, un important mémoire est consacré à des conclusions générales sur les causes qui ont contribué à favoriser le développement du capitalisme, au sens moderne du mot, dans la Florence du XIVe siècle. Ses banquiers ont presque seuls alors une organisation leur permettant le maniement facile des capitaux dont ils disposent. Or, d'une part, le commerce des laines en Angleterre et en Orient prend de jour en jour plus d'extension et augmente les ressources en numéraire. D'autre part, les biens immobiliers perdent de leur valeur, parce que beaucoup de possesseurs, et surtout de nobles, ruinés par des guerres continuelles, sont obligés de se défaire à vil prix de leurs terres, que rachètent ceux qui ont entre les mains de l'argent liquide, l'argent nécessaire pour payer les dettes, les contributions de guerre et les rançons. Par suite, l'argent augmente de valeur; il y a là une situation dont ont su profiter les banquiers et les marchands de la « Calimala ».

M. Doren[3], déja connu par de nombreux travaux sur l'histoire de

1. Robert Davidsohn, *Forschungen zur Geschichte von Florenz;* 4e partie : *13. und 14. Jahrhundert.* Berlin, S. Mittler, 1908, VI-616 p.

2. On remarquera aussi un regeste de documents dans lesquels sont mentionnés des édifices de Florence ou qui contiennent des indications sur la topographie de la ville.

3. Alfred Doren, *Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte;* t. II :

l'industrie à Florence, et en particulier de l'industrie de la laine et de ses deux associations professionnelles, la *Calimala* et l'*Arte della lana*, vient de consacrer aux corporations florentines du XIVe et du XVe siècle un volume considérable par l'étendue des recherches et l'abondance des renseignements recueillis, fruit de longs dépouillements entrepris depuis bien des années dans les registres des *Arti*. A vrai dire, ce volume a souvent moins l'aspect d'un livre d'histoire que d'un traité historique de droit administratif. Il a des ouvrages juridiques les multiples divisions et subdivisions, et ce qu'on y trouve, c'est, plutôt que des faits, un exposé précis de l'évolution des principes généraux qui règlent l'existence des vingt et un *Arti* florentins et leurs rapports entre eux. Et l'organisation corporative embrasse toute la vie sociale; il n'y a guère que les nobles qui y échappent, d'autant que les diverses associations, en dépit des précautions prises pour écarter des cadres ceux qui ne sont pas de véritables ouvriers ou marchands, cherchent à s'agréger tous ceux qui sont susceptibles de leur rendre des services, même sans exercer de profession déterminée. Le bourgeois florentin du XIVe siècle ne pouvait concevoir la république sans la corporation : il identifie celle-ci avec l'État, ou plutôt il se fait de l'État et de ses fonctions une idée différente de la nôtre, parce qu'une partie de ces fonctions sont remplies par les corporations. Du fait de son inscription sur la « matricule » du métier, le citoyen florentin devient avant tout le sujet d'une république plus petite, qui a parfois son territoire distinct, comme l'industrie de la soie à Por San Maria, et toujours ses chefs (les consuls), son assemblée délibérante (le chapitre), son trésorier et ses fonctionnaires divers. Les corporations ont des attributions diverses, que M. Doren étudie en détail, et dont les principales sont ou bien des attributions de police, police des rues et police du métier, assurée par une réglementation minutieuse, ou bien des attributions de finances, car elles perçoivent des redevances et en versent elles-mêmes à l'État. D'ailleurs, ces finances sont le plus souvent mal gérées, et le déficit y existe à l'état normal. Le rôle des *Arti* dans l'organisation militaire de la cité, à l'inverse de ce qui se passe en d'autres pays, est sans grande importance. En revanche, les corporations sont chargées de l'entretien de certains bâtiments, et Or San Michele est encore un témoignage matériel du rôle qu'elles ont joué dans la vie artistique de Florence.

Mgr Faloci Pulignani[1] s'est joint aux défenseurs de la tradition

Das Florentiner Zunftwesen vom vierzehnten bis zum sechzehnten Jahrhundert. Stuttgart et Berlin, J.-C. Cotta, 1908, in-8°, XXII-802 p.

1. Faloci Pulignani, *la Sainte maison de Lorette, d'après une fresque de*

qui ont entrepris de repousser l'assaut donné au « roc lorétan » par de vigoureux adversaires, au premier rang desquels figure le chanoine U. Chevalier. Une fresque du couvent des Franciscains de Gubbio, dont la date devrait être placée aux environs de 1350, représenterait le transfert par les anges de la Santa Casa de Lorette. Dès lors tombe l'argument tiré de l'absence de tout témoignage relatif à la translation antérieur à la fin du XVe siècle. Malheureusement, en cette question de chronologie où, quoi qu'en pense l'auteur, « l'histoire se réduit aux froides proportions d'une étude, d'une confrontation matérielle de chiffres arabes et de noms propres », la date de la peinture est douteuse, et il n'est pas bien certain qu'elle représente la légende de la sainte maison, malgré l'autorité de la « tradition ». Celle-ci paraît du reste reposer surtout, pour M. Faloci Pulignani, sur le témoignage d'un vénérable moine du XIXe siècle, et il s'agit d'une fresque du XIVe ou du XVe, longtemps cachée sous un enduit.

Pour l'Italie méridionale, le grand ouvrage de M. Chalandon[1] sur l'histoire la domination normande a déjà été signalé ici. Le travail de M. Lizier[2], sur l'économie rurale en ces régions durant le haut moyen âge, est visiblement inspiré des études de K. Lamprecht. Les recueils de documents relatifs à cette partie de l'Italie ne sont pas très nombreux et semblent avoir été soigneusement dépouillés. L'auteur n'étudie les institutions politiques que dans la mesure dans laquelle elles ont pu exercer quelque influence sur l'état social et sur la situation juridique de la classe agricole. Il insiste avec raison, au contraire, sur les conditions matérielles dans lesquelles aurait pu se développer l'agriculture. Celle-ci constitue la principale ressource du pays, mais la population est très clairsemée et le demeure par suite des guerres continuelles. C'est ce qui explique que la civilisation y soit toujours restée si peu avancée et que les procédés agricoles n'aient guère varié depuis l'antiquité.

L'histoire de la Sardaigne au moyen âge est assez mal connue, faute surtout de sources particulières, car le *Liber judicum Turritanorum* n'est qu'une compilation d'assez basse époque. C'est donc surtout à des documents étrangers à l'île que M. Besta[3] a dû emprunter

Gubbio, traduit de l'italien par le P. M. Barret. Rome, Desclée, 1907, in-8°, 114 p. et pl.

1. Cf. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 410.

2. Augusto Lizier, *l'Economia rurale dell' età prenormanna nell' Italia meridionale*. Palermo, Reber, 1907, in-8°, XVI-189 p. — Le travail est accompagné de tableaux résumant les données fournies par les documents sur les mesures, poids, prix des denrées, etc.

3. Enrico Besta, *la Sardegna medioevale. Le vicende politiche dal 450 al 1326*. Palermo, Reber, 1908, in-8°, XII-287 p.

les matériaux de son livre. La domination byzantine s'est maintenue assez tard en Sardaigne. Puis, après une période très obscure, qui embrasse la majeure partie du XIe siècle, le pays apparaît divisé en quatre « judicats », dont les chefs semblent issus d'une famille unique. L'histoire sarde est celle des luttes entre ces chefs et entre les Pisans et les Génois, depuis le jour où Urbain II attribua à Daimbert, évêque de Pise, le titre d'archevêque et de légat pontifical en Sardaigne. Les « juges » appuient tantôt l'un, tantôt l'autre. Un seul d'entre eux, au XIIe siècle, Barison d'Arborée, plus capable ou plus heureux que les autres principicules de l'île, réussit à se faire reconnaître comme chef suprême, même par les Génois et par Frédéric Ier. Les Pisans reprirent ensuite le dessus, mais la Sardaigne restait toujours sous la souveraineté théorique du pape. C'est ce qui explique qu'en 1296 Boniface VIII l'ait cédée à Jaime II d'Aragon, gonfalonier et amiral de l'Église. Mais ce n'est qu'en 1324 que la prise de Cagliari assura dans l'île la domination aragonaise, avec le début de laquelle s'arrête le travail de M. Besta. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas joint à son volume une carte, qui rendrait service aux lecteurs peu familiers avec la géographie de la Sardaigne.

René Poupardin.

POLOGNE.

(Publications des années 1903-1907.)

Dans une note sur le développement de l'historiographie polonaise jusqu'en 1902, qui a été insérée au t. LXXXVII de la *Revue historique* (p. 369-374), nous avons eu naguère l'occasion de signaler le caractère fragmentaire et monographique de la plupart des travaux consacrés à l'histoire de la Pologne tant par les Polonais mêmes que par les étrangers (surtout Russes et Allemands). Ce caractère, — qu'explique en grande partie les conditions politiques lamentables au milieu desquelles vit la Pologne, — a continué à être un des plus apparents de toute la littérature historique relative à la Pologne pendant la période de cinq années qui fait l'objet du présent bulletin.

Généralités. — La plupart des historiens polonais se sont confinés dans des études très spéciales et d'ordinaire strictement limitées à la Pologne, de préférence pendant les siècles les plus rapprochés de nous. Certains d'entre eux, cependant, ont publié des travaux qui intéressent l'histoire générale; et, bien que ce bulletin ait pour objet de faire connaître les publications touchant l'histoire de la Pologne, il nous sera permis d'indiquer ici quelques-uns de ces travaux : ceux de M. Schorr sur l'État et la société babylonienne au temps de Hamourabi[1] et sur la civilisation des Babyloniens et des Hébreux[2]; de M. Smoleński sur les dernières fouilles faites en Égypte de 1901 à 1906[3]; de M. Dydyński sur les sources du droit romain et principalement sur les œuvres de Gaïus[4]; de M. Zoll sur l'histoire de la législation romaine[5]. M. Ketrzyński, ancien élève de l'École française des chartes, nous offre dans *Quelques notes sur l'abbé Astrique Anastase*[6] une analyse très intéressante et tout à fait neuve

1. Mojzesz Schorr, *Panstwo i spoleczenstwo babilonskie w okresie t. zw. dynastyi Hamurabiego okolo 2500-2000 przed Chr.*, dans le *Kwartalnik Historyczny*, t. XX, 1906. Cf. Ludwik Gumplowicz, *Socyologia a panstwo Hamurabiego*, dans le *Przeglad Historyczny*, t. IV, 1907.

2. Mojzesz Schorr, *Kultura Babilonska a starohebrajska*, dans le *Kwartalnik Historyczy*, t. XVII, 1903.

3. Tadeusz Smolenski, *Wykopaliska egipskie 1901-1906*, dans le *Kwartalnik Historyczny*, t. XXI, 1907.

4. Teodor Dydynski, *Historya zródel prawa rzymskiego*. Warszawa, E. Wende. in-8°, 434 p., 1904.

5. Fryderyk Zoll, *Historya prawodawstwa rzymskiego*, Cz. II., Kraków, nakl. autora, 1906, in-8°, 161 p.

6. Stanislaw Ketrzynski, *Kilka uwag o opacie Astryku-Anastazym; Polska a Dijon*, dans le *Przegl. Histor.*, t. I, 1905.

des rapports entre la Bourgogne et la Pologne au XIe siècle, c'est-à-dire à une époque où la Pologne, menacée par l'Allemagne, cherchait des alliances dans le clergé d'Occident. M. Bujak a réuni de nombreux renseignements sur les cartes maritimes au moyen âge[1] et M. Chledowski, auteur d'un livre sur Sienne, a écrit un ouvrage admirable et plein de détails des plus curieux sur la civilisation italienne à la fin du moyen âge et au début de l'époque moderne à la cour de Ferrare[2]. M. Kraushar a édité le journal de voyage du prince royal, futur roi de Pologne Auguste III, en Allemagne, France et Italie en 1711[3]. On y trouve des notes intéressantes sur les pays qu'il a traversés. M. Korzon, l'historien polonais bien connu, a fait paraître le t. II de son Histoire moderne de 1649-1788[4], qui est un témoignage nouveau de sa science étendue, de sa conscience et de son impartialité. M. Korzon, auteur d'une biographie importante de Thadé Kościuszko, a fourni, en outre, quelques détails nouveaux sur l'action politique de ce héros à l'étranger, principalement en Amérique[5]. Il en faut rapprocher plusieurs études de M. Kozlowski sur la mission de Kościuszko en France en 1793[6] et sur sa mission politique en Amérique en 1776-1777 et 1797-1798[7].

A ces travaux[8], il en faut ajouter quelques-uns qui sont consacrés à des problèmes d'une portée plus générale encore. On nous permettra, à cet égard, d'indiquer dès maintenant, bien qu'elle n'ait paru qu'en 1908, l'importante étude de M. E. Majewski sur *la Science de la civilisation, prolégomènes et bases pour la philosophie de l'histoire et la sociologie*[9], parue simultanément en polonais et en fran-

1. Franciszek Bujak, *O sredniowiecznych mapach zeglarskich*, dans *Rozprawy Akad. Um. wydz. Hist. fil.*, 1906.

2. Kazimierz Chledowski, *Dwor w Ferrarze*. Lwów, H. Altenberg, 1907, in-8°, 544 p.

3. Aleksander Kraushar, *Podróże Królewicza polskiego, Niemcy, Francya, Włochy 1711, z dyaryusza rekop. wydal...* Lwów, nakl. autora, in-8°, 98-II p., 1906.

4. Tadeusz Korzon, *Historya nowozytna;* t. II : *1649-1788*. Warszawa, Gebether et Wolff, 1903, in-8°, 734 p.

5. Tadeusz Korzon, *Przyczynek do emigrackiej dzialalnosci Kosciuszki z r. 1793*. — Du même, *Kwestya wyjazdu Kosciuszki z Ameryki 1798 r. Lwów*, dans le *Kwart. Hist.*, 1904-1907.

6. Wlad. Miecz. Kozlowski, *Nowy przyczynek do wyjasnienia missyi Kosciuszki i próby nawiazania stosunkow z Francya w r. 1793*.

7. Id., *Pierwszy rok sluzby amerykanskiej Kosciuszki (1776-1777);* et *Pobyt Kosciuszki i Niemcewicza w Ameryce (1797-1798)*.

8. La science historique polonaise a perdu récemment un de ses représentants, qui faisait concevoir les plus belles espérances, en la personne de M. Waszynski, qui se consacrait à l'histoire de la Grèce antique.

9. Erazm Majewski, *Nauka o cywilizacyi, Prolegomena i podstawy do filo-*

çais. L'auteur, s'inspirant des méthodes des sciences naturelles, cherche à y déterminer les conditions matérielles nécessaires à l'éclosion d'un état de civilisation dans un milieu donné. Il arrive à des résultats curieux et intéressants, quoiqu'il néglige par trop les données de la sociologie et s'expose ainsi à de graves objections[1]. Son livre ne mérite pas moins d'être accueilli avec plaisir comme un témoignage de la renaissance de la pensée philosophique en Pologne. — Les mêmes réflexions peuvent être faites à propos des *Problèmes historiques* de M. Zakrzewski[2], qui cependant, à l'opposé de M. Majewski, loin de voir dans les conditions matérielles d'existence l'explication de l'évolution sociale, serait disposé à voir dans les seuls événements politiques les raisons de l'évolution de l'humanité. — Cette même tendance se retrouve dans les études que M. Buczyński a consacrées au développement et à la décadence de l'État polonais[3]. — M. Garski a tenté de définir et de critiquer les diverses tendances philosophiques des histoires modernes dans un intéressant mémoire sur la « conception matérialiste de l'histoire en face de l'éthique »[4]. Enfin, il convient de signaler le livre de M. Czarnowski sur la philosophie sociale en Pologne à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe[5]; les travaux de M. Sokolnicki sur « la pensée historique en Pologne depuis Adam Naruszewicz jusqu'à Lelewel »[6] et sur la décadence de la pensée historique polonaise depuis Lelewel jusqu'à la soi-disant « école de Cracovie »[7]; l'étude de M. Limanowski sur l'évolution des idées démocratiques en Pologne[8] et, pour finir, les nombreuses rééditions des œuvres socio-

zofii dziejów i socyologii. Warszawa, E. Wende, 1908; l'édition française a paru en 1908 à Paris, Félix Alcan, in-8°, 352 p.

1. Ludwik Gumplowicz, *Cywilizacya, uwagi z powodu dzieła Erazma Majewskiego,* dans le *Przeglad Historyczny*, t. VII, 1908.

2. Stanislaw Zakrzewski, *Zagadnienia Historyczne.* Lwów, H. Altenberg, 1908, in-8°, 294 p. (forme le t. I de la 4e série de *Wiedza i zycie*).

3. Roman Buczynski, *Czem bylismy, czem jestesmy a czem byc mozemy.* Kraków, 1905, 159 p. — Du même, *Wzrost i upadek Polski.* Kraków, 1907. — Du même, *Europa i Polska do konca XVIII wieku.* Kraków, 1907.

4. Stanislaw Garski, *Materyalistyczne pojmowanie dziejów a etyka.* Lwów, Pols. Tow. Nakl., 1906, in-8°, 78 p.

5. Czarnowski Stefan, *Filozofia spoleczna w Polsce w koncu XVIII i pocz. XIX wieku.* Kraków, 1904.

6. Michal Sokolnicki, *Polska mysl historyczna od Naruszewicza do Lelewela.* 1905.

7. Id., *Upadek polskiej mysli historycznej (od Lelewela do szkody krakowskiej).* 1906.

8. Boleslaw Limanowski, *Rozwoj przekonan demokratycznych w narodzie polskim.* Kraków, Ksiazka, 1905, in-8°, 39 p.

logiques bien connues de M. Gumplowicz, professeur à l'Université de Graz[1].

Le besoin évident de synthèse historique qui commence ainsi à se manifester en Pologne a, en outre, provoqué la publication d'un certain nombre de grands travaux collectifs, au premier rang desquels nous citerons l'encyclopédie universelle illustrée, en cours de publication depuis une vingtaine d'années à Varsovie et qui compte aujourd'hui presque une centaine de volumes et qui, pour l'histoire de la Pologne, est d'un prix inestimable[2]. Plus précieuse encore sera sans doute, au point de vue polonais, l'Histoire générale de la Pologne (en une douzaine de volumes), à laquelle l'Académie des sciences de Cracovie travaille en ce moment.

En attendant, nous pouvons signaler quelques histoires de Pologne, très sommaires d'ordinaire, mais dont certaines ne sont pas sans valeur : celles de M. Balaban[3], de feu Lewicki[4], de M. Tatomir[5] et surtout celles de MM. Koneczny[6] et Smoleński[7]. L'ouvrage de M. Koneczny est un ouvrage populaire qui embrasse, en deux gros volumes, l'histoire de la Pologne à l'époque des Piastes (963-1370) et des Jagellons (jusqu'en 1572), d'après les études les plus récentes; le livre de M. Smoleński expose l'histoire entière de la Pologne. Ces deux ouvrages se complètent l'un l'autre à certains égards, celui de M. Koneczny étant écrit d'un point de vue conservateur, tandis que celui M. Smoleński s'inspire des idées libérales; en outre, M. Koneczny est un spécialiste du moyen âge et M. Smoleński un spécialiste de l'époque moderne. — La période la plus

1. Signalons ici : *Il concetto sociologico dello stato;* trad. ital. par Fr. Savorgnan (Torino, Bocca, 1904, in-8°, 270 p.); *Allgemeines Staastrecht;* 3e éd. (Innsbruck, Wagner, 1907, in-8°, 540 p.); *Das œsterreichische Staatsrecht, Verfassungs- und Verwaltungsrecht, ein Lehr- und Handbuch;* 3e éd. (Wien, Manz, 1907, in-8°, 714 p.). — Pour ne pas laisser de lacune, on me permettra de citer ici la première partie d'une étude sociologique que j'ai composée sur *les Meneurs et la foule* (*Annales de l'Institut international de sociologie*, t. XI, 1907, p. 433-462).

2. *Wielka Encyklopedya powszechna ilustrowana.* Warszawa, 47, Nowy Swiat.

3. Józef Balaban, *Historya Polski.* Lwów, H. Altenberg, 1906, in-8°, 280 p.

4. Anatol Lewicki, *Zarys historyi Polski i Krajów ruskich z nia polaczonych.* Kraków, Nakl. autora, 1905. Wyd. 4. in-8°, 203 p.

5. Lucyan Tatomir, *Dzieje Narodu Polskiego.* Warszawa, M. Arct, 1906, in-8°, 372 p.

6. Feliks Koneczny, *Dzieje Polski za Piastów.* Kraków, 1902. — Du même, *Dzieje Polski za Jagiellonów.* Kraków, 1903, in-8°, 358 p.

7. Wladyslaw Smolenski, *Dzieje narodu polskiego, wyklad popularny.* Warszawa, Gebethner et Wolff, 1904, in-8°. Wyd. 2., 483 p.

récente de l'histoire polonaise vient d'être exposée avec une grande compétence par M. Sokolowski dans son « Histoire de la Pologne après les partages »[1]. Le même auteur a publié, sous le titre d' « Histoire politique de la Pologne[2], » une grande histoire illustrée qui repose sur une connaissance approfondie du sujet. — Enfin, nous devons signaler ici l'importante « Esquisse de la formation de la Pologne » de M. Kutrzeba[3], œuvre remarquable et qui était attendue depuis longtemps.

Géographie et colonisation de l'ancienne Pologne. — Si nous en venons aux études de détails, nous constatons, au cours des années 1903-1907, une recrudescence de la production historique relative à la géographie historique et à l'histoire de la colonisation de la Pologne. C'est en 1904 que l'éminent professeur de l'Université de Léopol, M. Balzer, défenseur victorieux des droits polonais lors du procès international de Graz sur la délimitation des frontières de Galicie et de Hongrie, a publié un livre important intitulé : « Morskie Oko »[4], exposé des droits polonais devant la cour arbitrale de Graz[5], où il a mis au service de la légalité une science historique d'une rare valeur. — Plus contestables, quoique défendues avec une riche érudition, sont les théories dont M. Boguslawski[6] s'est fait le défenseur, sur le caractère autochtone des Slaves et sur l'étendue des territoires qu'ils avaient primitivement occupés. Pour lui, ces territoires comprenaient l'Europe centrale presque entière, ce qui ne va pas sans provoquer de très graves objections. De son livre, on peut rapprocher un article de M. Zaborowski sur l'autochtonisme des Slaves en Europe[7]. — M. Bujak a écrit de très intéressantes études sur la colonisation de la Petite-Pologne (province de Cracovie) au moyen âge[8]. Il y montre qu'on a beaucoup exagéré l'importance historique de la colonisation allemande en Pologne au moyen âge et

1. August Sokolowski, *Dzieje porozbiorowe narodu polskiego ilustrowane;* t. II. Warszawa, Wiek, 1903, in-fol., 532 p.

2. August Sokolowski, *Polityczna historya Polski.* Lwów, Macierz, 1906, in-4°, 550 p.

3. Stanislaw Kutrzeba, *Historya ustroju Polski w zarysie.* Lwów, Bernard Poloniecki, 1905, in-8°, 261 p.

4. Lac dans les montagnes des Tatra, objet du procès.

5. Oswald Balzer, *O Morskie Oko, wywód praw polskich przed sadem polubownym w Gradcu.* Lwów, Nakl. autora, 1906, in-8°, 254 p.

6. Edward Boguslawski, *Einführung in die Geschichte der Slaven.* Jena, 1904, in-8°, 135 p.

7. S. Zaborowski, *l'Autochtonisme des Slaves en Europe. Ses premiers défenseurs,* dans la *Revue de l'École d'anthropologie,* 1905.

8. Franciszek Bujak, *Studya nad osadnictwem Malopolski, cz. I,* dans *Rozpr. wydz. hist. fil. Akad. Um.*, 1905.

présente, chemin faisant, plus d'une observation neuve et curieuse sur l'histoire économique de la Pologne. — Dans le même ordre d'idées, citons le travail de feu Potkański sur les origines des villages polonais[1]; la publication des textes géographico-statistiques concernant l'histoire de la Pologne aux XVIe et XVIIe siècles par M. Jablonowski[2], l'auteur bien connu de l'Atlas historique de la République polonaise[3]; l'étude de M. Smoleński sur les origines de la colonisation énigmatique de Masovie (province de Varsovie) par des descendants des familles appartenant jadis à la haute noblesse[4]. Enfin, nous devons mentionner ici, comme intéressant l'histoire des origines slaves de la nation polonaise, les livres de MM. Peisker[5], Wachowski[6], l'œuvre remarquable en langue tchèque de M. Niederle[7] sur les « Antiquités slaves », traduites en polonais par M. Xavier Jaxa-Chamiec. — A citer encore, parmi les travaux consacrés à la géographie historique et à la colonisation de la Pologne, ceux de M. Baruch sur le territoire de la ville de Lodz[8] et les cartes géographiques de l'ancienne Pologne, publiées par MM. Balicki[9], Heck[10] et Majerski[11]. La description géographique des « terres de l'ancienne Pologne et des pays slaves voisins » de M. Rehman[12] présente quelque intérêt au point de vue de l'orographie, mais prête le flanc à de graves objections.

1. Karol Potkanski, *O pochodzeniu wsi polskiej*. Lwów, 1905, in-8°, 48 p.
2. Aleksander Jablonowski, *Zródla dziejowe;* t. XVII : *Podlasie*. Warszawa, 1908, 222 p.
3. Id., *Atlas historyczny Rzeczypospolitej polskiej, epoka przelomu XVI-XVII st. Dzial II*. Ziemie ruskie. Wieden, 1904, in-fol.
4. Wladyslaw Smolenski, *Szkice z dziejów szlachty mazowieckiej*. Kraków, Nakl. autora, 1908, in-8°, 160 p.
5. I. Peisker, *Die ältesten Beziehungen der Slaven zu Turkotataren und Germanen*. Stuttgart, 1906.
6. Kazimierz Wachowski, *Slowianszczyzna Zachodnia;* t. I. Warszawa, E. Wende, 1903, in-8°, 271 p.
7. Lubor Niederle, *Slovanske Starozitnosti;* fasc. I. Praha, 1906.
8. Maksymilian Baruch, *Pabianice, Rzgów i wsie okoliczne*. Warszawa, E. Wende, 1903, in-8°, 362 p. Un sujet analogue a été abordé aussi dans les *Esquisses historiques* de l'auteur de ce bulletin (2e série. Warszawa, E. Wende, 1908).
9. K. Balicki, *Historyczny atlas polski*. Stanislawów, Wl. Doboszynski, 1904, in-4°, 20 p.
10. Waleryan Heck, *Mapa Historyczna Polski*. Wyd. 4. Kraków, Nakl. autora, 1904.
11. Stanislaw Majerski, *Ziemie dawnej Polski (1 : 850000)*. Lwów, Tow. Ped. 1907.
12. Antoni Rehman, *Ziemie dawnej Polski i sasiednich Krajów slowianskich* (cz. II : *Polska Nizowa*). Lwów, Gubrynowicz et Schmidt 1904, in-8°, VII-535 p.

Publications de textes. — Parmi les publications de textes intéressant l'histoire de la Pologne, il faut signaler avant tout le t. III du monumental *Corpus juris polonici* publié par M. Balzer[1]. C'est le commencement d'une nouvelle édition critique des *Volumina legum*, recueil important des statuts et des constitutions polonaises dont les éditions du xviiie et du xixe siècle sont déjà très vieillies. Ce nouveau volume contient 274 actes fidèlement reproduits et accompagnés de très nombreuses notes critiques. — M. Wierzbowski a entamé le catalogue des registres de l'ancienne chancellerie royale qui remplissent un nombre énorme de volumes aux Archives de Varsovie. De ce recueil important, publié sous le titre de *Matricularum regni Poloniae summaria*[2], trois volumes ont paru relatifs aux années 1447-1506. C'est désormais un instrument de travail essentiel pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Pologne à cette époque. — Feu Piekosiński, un des plus éminents médiévistes que la Pologne ait vu naître, avait publié en 1905 le t. IV de son *Codex diplomaticus Poloniae Minoris*[3] contenant des actes des années 1386-1450. — M. Sobieski a édité les « Archives de Jean Zamoyski (1553-1579) »[4], grand chancelier et chef d'armée de la Pologne, publication très importante pour l'histoire du xvie siècle. — Les publications allemandes de MM. O. von Heinemann[5], V. von Röhrich et F. Liedtke[6], Herze[7] et Schwartz[8] sont également de précieuses contributions à l'histoire de la Pologne au xive et surtout au xve siècle; et il en est de même de la publication russe des « Archives de la Russie du Sud-Ouest »[9] (au xviie siècle) et de la publication sué-

1. *Corpus juris polonici. Sectionis primae privilegia, statuta, constitutiones, edicta, decreta, mandata regum Poloniae spectantia comprehendentis* tomus III (ann. 1506-1522). Cracoviae, sumptibus Academiae Litterarum, 1906, petit in-fol., lxii-796 p.

2. Theodorus Wierzbowski, *Matricularum regni Poloniae summaria, excussis codicibus, qui in chartophylacio maximo Varsoviensi asservantur;* 1re partie : *1447-1492;* 2^e^ partie : *1492-1501;* 3^e^ partie : *1501-1506.* Varsowiae, C. Kowalewski, 1905, 1907, 1908.

3. Franciszek Piekosinski, *Kodeks dyplomatyczny Malopolski;* t. IV : *1386-1450.* Kraków, Akad. Um., 1905, in-8°, 634 p.

4. Waclaw Sobieski, *Archiwum Jana Zamoyskiego* t. I. *1553-1579.* Warszawa, nakl. Ord. M. hr. Zamoyskiego, 1904, in-8°, 530 p.

5. O. von Heinemann, *Pommersches Urkundenbuch;* 6^e^ partie, t. I : *1321-1324.* 1906.

6. Victor von Röhrich et Franz Liedtke, *Codex diplomaticus Varmiensis;* t. IV, fasc. 2 : *1424-1428.* 1906.

7. Herman Herze, *Deutsche Reichstagsakten;* t. X : *1431-1433.* Gotha, Bayer. Histor. Kommission, 1906.

8. Philipp Schwartz, *Liv- Est- und Kurländisches Urkundenbuch;* 1re partie, t. XI. 1905.

9. *Arkhiv iougo-sapadnoï Rossii.* Kiew, 1904.

doise de M. P. Sonden, relative aux années 1606-1654[1]. — Enfin, parmi les éditions de textes, qui intéressent certains détails de l'histoire polonaise, il convient de signaler les documents juridiques très importants pour l'histoire de la Pologne au moyen âge publiés par MM. Krzyzanowski[2], Prochaska[3] et Piekosiński[4]. — M. Wierzbowski a publié « Deux fragments des registres de la chancellerie royale » concernant la première moitié du xve siècle[5]. Pour l'histoire moderne, nous signalerons la publication d'un journal de la diète polonaise de 1597, publié par M. Barwiński[6], et d'un journal des diètes de 1643-1651 par Stanislas Oświecim, publié par M. Czermak[7]. M. Pierre Boyé a édité la *Correspondance inédite de Stanislas Leczczyński, duc de Lorraine et de Bar, avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766)*[8], et M. Dembiński a donné des textes importants, surtout pour l'histoire de l'année 1792, dans un livre intitulé : « Stanislas-Auguste et le prince Joseph Poniatowski d'après leur correspondance »[9].

Origines et moyen age. — Venons-en maintenant aux monographies historiques proprement dites. Pour l'époque des origines, un nom s'impose, c'est celui de M. Alexandre Brückner, dont les études sur Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves[10], sur les légendes auxquelles est mêlée l'histoire polonaise aux premiers temps de la

1. P. Sonden, *Rikskansleren Axel Oxenstiernas Brefwäxling och öfriga i riksarkivet förvarade handlingar (1606-1654)*. Stockholm, 1907.

2. St. Krzyzanowski, *Acta scabinalia cracoviensia, 1365-1376, 1390-1397*. Kraków, Akad. Um., 1904.

3. *Akta Grodzkie i Ziemskie;* t. XVIII, Lwów, 1903; t. XIX, Lwów, 1906. (*Zapiski przemyskie, przeworskie, halickie, lwowskie, belskie, sanockie itd. z lat 1469-1506, 1439-1570.*)

4. Fr. Piekosinski, *Zapiski sadowe sandomierskie z lat 1395-1444*. Kraków, Arch. Kom. Praw. Ak. Um., 1907.

5. Teodor Wierzbowski, *Dwa fragmenty Ksiag Kancelaryjnych Królewskich z I-ej polowy XV wieku*. Warszawa, 1907, 47 p. — L'auteur de ce bulletin a publié les *Libri terrestres cujavienses* (*Ksiegi sadowe brzesko-Kujawsskie 1418-1424*. Warszawa, 1905, xxii-631 p. (*Teki A. Pawinskiego*, t. VII), contenant l'analyse de 4,000 actes judiciaires.

6. Eugieniusz Barwinski, *Dyaryusze sejmowe 1597*. Kraków, Akad. Um., 1907.

7. Viktor Czermak, *Oswiecima Stanislawa dyaryusz, 1643-1651*. Kraków, Akad. Um., 1907.

8. Paris, 1906.

9. Bronislaw Dembinski, *Stanislaw August i X. Józef Poniatowski o swietle wlasnej Korespondencyi*. Lwów, Arch. Naukowe, 1904, dz. I, t. II, zesz. I, in-8°, 259 p.

10. Aleksander Brückner, *Legendy o Cyrylu i Metodym wobec prawdy dziejowej*, et divers articles dans le *Przeglad Hist.*, 1907-1908.

dynastie des Piasts[1], sur les Normands[2], sur saint Stanislas, évêque de Cracovie[3], et sur l'histoire primitive de la Pologne et de la Lithuanie païenne en général, en même temps que sur l'histoire de la littérature et de la civilisation en Pologne peuvent être comptés parmi les meilleurs travaux dus aux historiens polonais. M. Brückner met au service d'une activité inlassable et qui s'applique à presque tous les domaines de l'histoire avec un égal succès une intelligence claire, originale, qui ne craint pas de s'attaquer aux théories qui semblaient les plus solidement établies. C'est ainsi, — pour nous en tenir ici à l'époque des origines, — qu'il a renversé les conceptions courantes sur les divinités de l'ancienne Lithuanie, sur le fabuleux Piast, et qu'il a fait justice[4] de plus d'une idée fausse soutenue par M. Czermak dans son Histoire illustrée de la Pologne des origines au xe siècle[5]. Ce dernier livre d'ailleurs, quoiqu'il prête flanc à de graves objections, comble du moins une lacune et constitue un recueil très utile de notes et renseignements divers dont les historiens peuvent tirer parti. — MM. Bruchnalski[6], Schneider[7] et Gajsler[8] ont repris à leur tour l'étude de la légende de Piast, l'ancêtre fabuleux de l'ancienne dynastie royale de Pologne (xe-xive siècles). Les deux premiers ont déployé dans cette étude une érudition remarquable; mais M. Gajsler a renouvelé le sujet en instituant une comparaison entre la légende de Piast et celle de saint Germain d'Auxerre et en montrant que toutes deux semblent découler d'une même source ancienne et encore inconnue. — Un aperçu de M. Smólski sur les légendes historiques de Poméranie[9] et un travail de l'historien allemand H. Lullies sur la Prusse païenne[10] nous mènent des origines de la Pologne à la période proprement historique de son développement.

Pour le moyen âge, nous pouvons citer une œuvre de tout pre-

1. Aleksander Brückner, *Piast*, dans le *Przeglad Hist.*, t. IV, 1907.
2. Id., *Dogmat normanski*, ibid., 1906.
3. Id., *Spor o 'sw. Stanislawa* (*Stowo Polskie*, ann. 1905); *Próbki najnowszej krytyki historycznej*, dans le *Przegl. Hist.* t. I, 1905.
4. Aleksander Brückner, *Historya a filologja*, dans le *Przegl. Hist.*, t. IV, 1907.
5. Wiktor Czermak, *Ilustrowauc dzieje Polski od poczatków do X wieku*, t. I. Wieden, Bondy, 1906, vii-337 p.
6. Wilhelm Bruchnalski, *Piast*, dans le *Kwart. Hist.*, t. XX, 1906.
7. Stanislaw Schneider, *W sprawie Piasta, Rzepichy i Ziemowita*, ibid., 1907.
8. Justyn Feliks Gajsler, *Stosunek podania Gallusowego o Piascie do legendy o S. Germanie*, dans le *Przegl. Hist.*, t. VI, 1908.
9. Grzegorz Smólski, *O historycznych legendach pomorskich*. 1906.
10. H. Lullies, *Zum Götterglauben der alten Preussen*. Königsberg, 1904.

mier ordre : les « Esquisses historiques du XIe siècle »[1] de M. Woyciechowski. Peu de livres témoignent d'une pareille maîtrise : l'auteur connaît à fond son sujet et il en parle avec une rare autorité. Il serait à désirer qu'une œuvre comme celle-ci, qui éclaire non seulement l'histoire intérieure de la Pologne, mais aussi l'histoire de ses relations avec les pays de l'ouest, pût être rendue plus accessible à tous les historiens qui s'occupent du moyen âge. — M. Parczewski, dans une étude sur Prohorius et Proculphus d'après les catalogues épiscopaux de Cracovie[2], et M. Krotoski, dans un livre sur l'évêque saint Stanislas et sa lutte contre le roi Boleslas l'Audacieux[3], ont abordé aussi des problèmes importants qui touchent à l'histoire de cette époque; mais la méthode de M. Krotoski manque d'objectivité et il se laisse trop souvent aller par préjugé religieux à diminuer sans raison scientifique la valeur des textes contemporains qui l'embarrassent, comme par exemple la Chronique de Gallus Anonymus. — Sur le XIIe siècle, nous n'avons à signaler qu'un travail allemand, de M. Braune[4], solide et juste dans l'ensemble, en dépit de certaines erreurs de détail.

C'est également au moyen âge que se rapportent les travaux de feu Maximilien Gumplowicz († 1897), qui viennent d'être publiés par son père, l'éminent professeur Louis Gumplowicz. Ces travaux témoignent de l'originalité profonde en même temps que de la critique et de l'érudition de ce jeune savant enlevé à la science à peine âgé de 32 ans. Les pages qu'il a écrites sur Borys, fils de Coloman, prince royal de Hongrie de 1105 à 1156[5], et surtout sur les origines de l'évêché de Cracovie[6], bien qu'écrites il y a déjà plus de dix ans et laissées inachevées par leur auteur, peuvent compter au nombre des meilleures productions historiques consacrées au moyen âge polonais. L'histoire du XIIIe siècle, — qui est l'époque malheureuse des luttes des Polonais contre l'ordre teutonique de la Sainte-Vierge, — est loin encore d'avoir été entièrement élucidée. M. Ad. Ketrzynski y a apporté une notable contribution dans ses études sur cet ordre et

1. Tadeusz Woyciechowski, *Szkice historyczne jedynastego wieku.* Kraków, Akad. Um., 1904, in-8°, 346 p.

2. Alfons Parczewski, *Prohor i Prokulf w Katalogash biskupów krakowskich*, dans le *Przegl. Hist.*, t. IV, 1907.

3. Kazimierz Szkaradek Krotoski, *'Sw. Stanislaw Biskup i jego zatarg z Królem Boleslawem 'Smiatym.* Lwów, 1905.

4. Hans Braune, *Der Feldzug Friedrich Barbarossas gegen Polen (1157) in der Darstellung der deutschen, böhmischen und polnischen Quellen*, dans la *Zeitschrift d. Ver. für Gesch. d. Prov. Posen*, t. XX.

5. Maksymiljan Gumplowicz, *Borys Kolomanowic, Królewicz wegierski 1105-1156)*, dans le *Przegl. Hist.*, t. II, 1906.

6. Id., *Poczatki biskupstwa krakowskiego*, ibid., t. V, 1907.

sur la question de savoir dans quelle mesure sa venue fut provoquée par le duc Conrad de Masovie. L'auteur a examiné, avec une critique approfondie, — peut-être même excessive, — tous les textes relatifs à cette question, rédigés tant en Pologne qu'en Allemagne et en Hongrie et il conclut, notamment, à la fabrication frauduleuse par les chevaliers de l'Ordre teutonique de tous les documents qui servirent dans la suite de base à la constitution de la future Prusse des Hohenzollern[1]. Il eût pu trouver à cet égard plus d'un argument dans les curieuses recherches de M. l'abbé Kujot sur l'origine des paroisses du diocèse de Chelmno et sur les documents mêmes utilisés par M. Adalbert Ketrzyński[2]. — L'histoire de la Lithuanie païenne et de la Ruthénie, à cette même époque, a été étudiée par MM. Prochaska[3] et Totoraitis[4]. — Il faut signaler aussi l'étude très neuve et très suggestive de M. Zachorowski sur « Cracovie cité épiscopale »[5], qui éclaire d'un jour nouveau l'histoire de cette ville jusqu'à l'année 1257. Enfin, M. Zakrzewski a donné, dans son livre intitulé « Piast ou Pchemyslide »[6], une étude généalogique d'une portée historique sur le personnage d'Otton, curé de Magdebourg (1207-1225), prince tchèque qu'on considérait jusqu'à présent comme un duc polonais.

Le XIVe siècle a été étudié principalement par de jeunes historiens polonais. M. Dlugopolski est l'auteur d'un travail important sur « la révolte du prévôt Albert »[7], où il est parvenu à fixer les dates de cette révolte, restée jusqu'alors énigmatique (17 mai 1311-14 juin 1312 environ), et à établir que ce ne fut pas une simple émeute des bourgeois de Cracovie, mais un véritable soulèvement politique qui gagna non seulement Cracovie, mais tout le duché et la ville de Sandomir, c'est-à-dire la Petite-Pologne presque entière. M. Klodziński a étudié[8] d'une manière critique, en trois études distinctes, les

1. Wojciech Ketrzynski, *Der Deutsche Orden und Konrad von Masovien 1225-1235*. Lemberg, Gubrynowicz et Schmidt, 1903.

2. Ks. Stanislaw Kujot, *Kto zalozyl parafje w dyecezyi Chelminskiej*. — Id., *Najnowsze prace Dra W. Ketrzynskiego o biskupie Chrystyanie i o Krzyzakach*, dans le *Przegl. Hist.*, t. I, 1905.

3. Antoni Prochaska, *Dwie Koronacye*, dans le *Przegl. Hist.*, t. I, 1904. — Id., *Dwa objasnienia do dziejow Litwy*; I : *O apostazyi Mendoga*; II : *O autentycznosci darowizn Mendoga*, dans le *Kwart. Hist.*, t. XX, 1906.

4. Johann Totoraitis, *Die Litauer unter dem König Mindowe bis zum Jahre 1263*. Freiburg, 1905.

5. Stanislaw Zachorowski, *Kraków biskupi*. Kraków, Rocz. Krak., 1906.

6. Stanislaw Zakrzewski, *Piast czy Przemyslida*, dans le *Kwart. Hist.*, t. XX, 1906.

7. Edmund Dlugopolski, *Bunt wójta Alberta*. Kraków, Rocz. Krak., 1905.

8. Abdon Klodzinski, *Ze studyów Krytycznych nad rokiem 1331*. Kraków, 1905. — Du même, *Rokowania polsko brandenburskie 1329 r.*, dans *Rozpr.*

rapports de la Pologne, du margraviat de Brandebourg et de l'Empire pendant les années 1329-1332. Enfin, M. Goyski a consacré ses recherches à l'affaire de l'engagement de la terre de Dobrzyn à l'ordre teutonique par Vladislas, duc d'Opolé[1], et aux rapports de la Pologne et de la Lithuanie avec l'ordre teutonique de 1399 à 1404[2]. Ces deux mémoires, que dépare peut-être une prolixité excessive, jettent une lumière très vive sur un sujet des plus intéressants. A ces travaux de débutants, il faut joindre ceux de feu Potkański sur l'occupation de la Grande-Pologne en 1313-1314[3]. On y trouve, tracée de main de maître, une histoire critique de la lutte soutenue par Vladislas Lokietek, père du roi Casimir le Grand, pour établir son autorité en Pologne et préparer son couronnement. — MM. Ketrzyński[4] et Prochaska[5] nous donnent quelques renseignements sur l'histoire de la Lithuanie au xive siècle; M. Stanislas Smolka a publié à Paris, dans la *Revue des questions historiques* (1907), une belle esquisse sur *Hedvige d'Anjou, reine de Pologne;* enfin, M. Jakubowski a publié[6] une étude très documentée et très neuve sur la Lithuanie païenne à la veille de sa réunion à la Pologne, d'où il ressort que la Lithuanie était alors dans un état d'organisation politique bien supérieure à ce qu'on dit d'ordinaire.

L'histoire du xve siècle vient d'être éclairée par deux ouvrages importants de M. Abraham sur la participation de la Pologne au concile de Pise, en 1409[7], et sur les origines de l'organisation de l'Église catholique en Ruthénie[8]. Le premier de ces ouvrages, dont les éléments ont été puisés aux archives du Vatican, concerne le rôle de la Pologne pendant le grand schisme; le second porte quelque lumière dans un domaine resté jusqu'ici inexploré et qui se lie étroitement à l'histoire générale de l'Église. — Non moins importantes sont les dernières publications de M. Papée sur la Pologne et la Lithuanie à

wydz. hist. fil. Ak. Um., 1904. — Du même, *W obozie cesarskim 1331-1332*, dans le *Przegl. Hist.*, t. I, 1905.

1. Maryan Goyski, *Sprawa zastawu Ziemi Dobrzynskiej przez Wladyslawa Opolczyka i pierwsze lata sporu (1391-1399)*, dans le *Przegl. Hist.*, t. III, 1906.

2. Id., *Wzajemne stosunki Polski, Litwy i Zakonu 1399-1404*. Kraków, 1906.

3. Karol Potkanski, *Zajecie Wielkopolski 1313-1314*. Kraków, 1905. (Extr. de *Rozpr. Wydz. Hist.-fil. Ak. Um.*)

4. Wojciech Ketrzynski, *Najdawniejsza stolica litewska*, dans le *Kwart. Hist.* t. XXI, 1907.

5. Antoni Prochaska, *Czy istnial Krywe na Litwie?* 1904.

6. Jan Jakubowski, *Opis Ksiestwa Trockiego*, dans le *Przegl. Hist.*, t. V, 1907.

7. Wladyslaw Abraham, *Udzial Polski w Soborze Pizanskim 1409*, dans *Rozpr. wydz. hist. fil. Ak. Um.*, 1904.

8. Id., *Powstanie organizacyi Kosciola lacinskiego na Rusi;* t. I. Kraków, Tow. pop. nauki pols., 1904, in-8°, xvi-408 p.

la fin du moyen âge[1], sur l'époque de Casimir Jagellon[2] et enfin sur les manœuvres de ce même roi Casimir pour obtenir la couronne tchèque (1466-1471)[3]. Ce sont des ouvrages qui reposent sur une masse énorme de documents inédits et qui témoignent d'une connaissance précise de l'histoire de la Pologne au XVe siècle. Le seul reproche que leur auteur puisse encourir, c'est d'avoir insuffisamment pris connaissance de la littérature tchèque du sujet. — Le livre que M. Szelagowski a consacré au développement de l'État polonais à la fin du moyen âge et au début de l'époque moderne[4] ne mérite guère, par contre, d'être signalé qu'à raison de l'effort de synthèse fait par l'auteur; car il est déparé, dans le détail, par un trop grand nombre d'erreurs ou de conclusions insuffisamment établies. — On ne peut également accepter que sous bénéfice d'inventaire les conclusions des études que M. Prochaska a consacrées au duc Jean Kropidlo (ou « l'Aspersoir »), évêque vratislavien[5], aux « Conseils de Callimakh[6] » et à maint autre sujet touchant au droit public et à la vie politique au moyen âge. M. Prochaska y fait montre d'une science indéniable, mais écrit d'un point de vue si étroitement clérical que ses affirmations ont besoin d'être toujours contrôlées. — Enfin, pour le XVe siècle, nous citerons encore le travail de M. Czermak sur la question d'égalité des droits des schismatiques et des catholiques en Lithuanie de 1434 à 1563[7], qui semble aboutir à la négation de cette égalité, et les deux livres ruthéniens de M. Barwiński sur Sigismond, fils du Kiejstut, grand-duc lithuano-ruthénien (1432-1440)[8], et de M. Kopystiański sur le duc Michel, fils de Sigismond[9]. Ces deux livres jettent une lumière très vive sur l'étendue, beaucoup plus grande qu'on ne la supposait jusqu'ici, du mouvement séparatiste antipolonais qui se manifesta en Lithuanie et en Ruthénie au XVe siècle.

J. K. Kochanowski.

(Sera continué.)

1. Fryderyk Papée, *Polska i Litwa na przelomie wieków 'srednich.* Kraków, Ak. Um., 1904, t. I, in-8°, 423 p.
2. Id., *Studya i szkice z czasów Kazimierza Jagiellonczyka.* Warszawa Gebethner i Wolff, 1907, in-8°, 327 p.
3. Id., *Zabiegi o czeska korone 1466-1471.* Kraków, 1906.
4. Adam Szelagowski, *Wzrost panstwa polskiego na przelomie Wieków 'srednich i Nowych.* Kraków, B. Poloniecki, 1904, in-8°, 404 p.
5. Antoni Prochaska, *Ksiaze Jan Kropidlo, biskup wroclawski,* dans le *Kwart. Hist.*
6. Id., *Rady Kallimacha.*
7. Wiktor Czermak, *Sprawa równouprawnienia schizmatyków i katolików na Litwie, 1434-1563.* Kraków, Ak. Um.
8. Bohdan Barwinskij, *Zygimont Kiejstutowicz, welykij kniaz litowsko-ruskij (1432-1440).* Lwów, 1905.
9. A. Kopystianski, *Ks. Michal Zygmuntowicz.* Lwów, 1906.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. Hildebrand. **Recht und Sitte auf den primitiveren wirtschaftlichen Kulturstufen**; 2e éd. Iéna, Fischer, 1907. In-8°, VIII-189 pages.

Dans cette édition remaniée, M. Hildebrand maintient les conclusions de la première édition qui avaient ému les germanistes et il les appuie sur une étude plus détaillée des textes. Il s'agit de deux problèmes fondamentaux de l'histoire de l'humanité : la succession des états de civilisation des peuples primitifs et l'apparition du droit de propriété foncière. Les questions sont traitées par la méthode comparative en rapprochant les observations d'auteurs actuels sur les peuples sauvages ou à demi civilisés des textes de César et de Tacite sur les Germains et des résultats des travaux de Keussler et d'Engelmann sur le *mir* russe.

Les deux premiers chapitres (peuples chasseurs et pêcheurs, peuples pasteurs) contiennent peu de nouveau. On y trouve une discussion très intelligente sur la portée de la parenté par la mère (qui ne prouve en rien l'existence du matriarchat) et une réfutation de la théorie de Hahn que le régime pastoral supposerait forcément un régime agricole antécédent parce que les pasteurs ont besoin d'une nourriture végétale.

Les thèses essentielles sont exposées dans les deux derniers chapitres : III. « Forme la plus primitive d'agriculture. Les Germains de César et Tacite. » — IV. « Propriété foncière. » Je n'exagère pas en disant qu'elles bouleversent toute la théorie classique en Allemagne de la propriété collective chez les Germains et de la marche germanique. D'après M. Hildebrand, il n'y a chez les Germains ni état, ni commune, ni droit sur les terres, ni possession collective, ni rotation, ni obligation de culture. Il y a de la terre en surabondance, aucun motif de se l'approprier; chacun occupe le terrain qu'il veut cultiver et l'abandonne après la récolte pour cultiver un terrain neuf. Il n'y a pas de communauté villageoise (pas même dans le titre *De migrantibus* qui se rapporte à un domaine appartenant à plusieurs co-propriétaires) ; il n'y a pas de propriété commune : la *mark* n'est qu'un terrain vague servant de limites, *l'almend* n'est qu'un droit de jouissance. Par une argumentation juridique[1] très serrée sur

1. La polémique contre les historiens est menée sur un ton de mépris qui paraît un peu rude à un lecteur français. Mais M. Hildebrand a raison sur le fond : quand on veut définir avec précision les usages juridiques d'un peuple, on est obligé d'employer les termes juridiques rigoureusement dans le sens que nous leur donnons aujourd'hui.

les textes, M. Hildebrand arrive aux mêmes conclusions négatives que Fustel de Coulanges.

Il y joint des conclusions positives qui me semblent plus importantes encore, car elles rendent compte d'un usage inexpliqué jusqu'ici et qui a laissé des traces profondes dans le système de culture et de propriété des pays germanisés (Allemagne, Angleterre, nord-est de la France). C'est la division du territoire de chaque village en unités d'égale valeur (*manse, hufe, hide*) composées chacune d'un grand nombre de parcelles disséminées sur tout le territoire, — usage, soit dit en passant, sur lequel on a fait d'excellentes monographies en Allemagne et en Angleterre et qui n'a encore été étudié pour aucun village français.

Le droit de propriété sur la terre est une création du souverain (*Herrscher*) ; c'est lui qui distribue les terres en grands domaines, y compris les cultivateurs qui deviennent ainsi des tenanciers. Le grand propriétaire oblige ensuite les tenanciers à s'organiser en une communauté solidaire pour le paiement des redevances (ou du tribut au souverain) ; la communauté, mise en possession collective de la terre, la répartit entre les tenanciers en lots à peu près égaux parce qu'ils sont tous chargés de la même redevance. C'est par ce procédé que s'est constituée en Russie la grande propriété foncière avec le régime du *mir*. M. Hildebrand admet que l'évolution a été la même en Allemagne. Il n'est pas possible de le *prouver* rigoureusement par les textes, puisqu'ils ne décrivent pas cette évolution. Mais c'est la seule explication qui rende compte de tous les faits connus, et elle déblaie le terrain d'un amas de constructions romantiques très encombrant.

Ch. Seignobos.

L. Van der Essen. **Étude critique et littéraire sur les « Vitae » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique**. Louvain, Peeters ; Paris, Fontemoing, 1907. In-8°, xx-448 pages. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 17e fascicule.)

Voici un très utile répertoire[1]. Les érudits qui auront à se servir des Vies des saints mérovingiens de la Gaule du Nord devront à M. Van der Essen des informations précieuses sur les textes hagiographiques et de bonnes bibliographies d'ouvrages modernes.

1. Le livre est mal intitulé. La Belgique en question n'est pas une ancienne Belgique, mais la Belgique moderne. Il y a de menues négligences, telles que l'attribution à saint Jérôme (p. 335) de la *Vie de saint Antoine* et d'un *sermo venustatis* que l'auteur est seul à connaître. — On a, bien mal à propos, reproché à M. Van der Essen d'écrire un français régional. Il faut louer les érudits flamingants de mettre leurs travaux à portée d'un public étendu. Au reste, le livre est toujours clair.

L'auteur s'est limité strictement à l'époque mérovingienne (481-751). Il a classé ses saints par diocèses : 1° Liège (antérieurement, Tongres et Maastricht) ; 2° Cambrai (antérieurement, Arras) ; 3° Tournai (depuis 630 environ, Noyon-Tournai) ; 4° Térouanne ; 5° Utrecht. Ces saints sont au nombre de quatre-vingt-un, dont trente-deux pour Liège, vingt-neuf pour Cambrai, huit pour Tournai, onze pour Térouanne, un seul, saint Willibrord, pour Utrecht. L'article consacré à chaque saint comprend : 1° une biographie critique ; 2° une analyse et une étude rapide des diverses *Vies*, de la plus ancienne à la plus moderne. L'auteur se dispense d'ordinaire de citer les manuscrits de chaque *Vie* et, sur ce point, renvoie le lecteur à la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes.

Les « biographies critiques » sont la partie faible du livre. L'auteur, qui exprime plusieurs fois un jugement général sévère sur la valeur documentaire des *Vies*, est trop porté, quand il les prend une à une, à se fier au témoignage des hagiographes. Sainte Gertrude de Nivelles se fait prédire par un saint homme le jour précis où elle doit mourir ; saint Lambert est élu évêque de Tongres « par le clergé et par le peuple » ; la physionomie véritable de saint Aubert est « attachante », etc. L'exemple par lequel on prouverait le mieux que les biographies de M. Van der Essen ne sont pas très critiques est celui de saint Amand de Tournai, sur lequel l'auteur a publié en flamand une monographie. Il ne remarque même pas que, d'après la première *Vie*, saint Amand est créé évêque par Dagobert (le *rex*, n'étant pas nommé dans la phrase même, doit être le même roi Dagobert qui a été nommé un peu plus haut). Comme saint Amand n'a gardé son évêché que trois ans et que Dagobert est mort en 639, comment l'évêque Amandus a-t-il pu, en 649, recevoir une lettre du pape Martin (lettre ignorée du premier biographe) ? — On est bien heureux de savoir si sûrement (p. 623) que, « dans la seconde moitié du IIIe siècle, toute une pléiade de missionnaires franchit les Alpes et le Rhin, traversa les Gaules supérieures et descendit dans la Gaule Belgique... » ; que « ... ceux qui s'engagèrent sur le territoire tournaisien s'appelaient Piat, Eubert et Chryseuil ».

L'auteur s'attache à relever entre ses *Vies* des traits de parenté et de dépendance littéraire, à reconstituer des *cycles* hagiographiques. Il se propose de reprendre de ce point de vue l'étude de son sujet dans un second volume qui sera une histoire systématique de l'hagiographie mérovingienne en Belgique. Mais était-il indiqué, dans cette recherche d'histoire littéraire, de s'arrêter à la fin des Mérovingiens ? La plupart des *Vies* étudiées datent des IXe-XIe siècles. Les cycles en question doivent comprendre des vies de saints carolingiens.

Il reste que ce livre sera un instrument de travail commode et précieux. Pour d'autres régions aussi, on voudrait avoir des guides de ce genre, permettant de se reconnaître vite dans la broussaille hagiographique.

E.-Ch. Babut.

Hermann Huth. **Soziale und individualistische Auffassung im 18. Jahrhundert, vornehmlich bei Adam Smith und Adam Ferguson** (collection des *Staats- und Sozialwissenschaftliche Forschungen* de Schmoller et Sering). Leipzig, Duncker et Humblot, 1907. In-8°, xv-160 pages.

La lecture des ouvrages d'Adam Smith et de Ferguson a suggéré à M. Huth d'intéressantes réflexions sur les idées des hommes du xviiie siècle en matière d'organisation sociale. Il semble bien, en effet, que les Anglais cherchèrent à cette époque à résoudre les mêmes problèmes qui amenèrent nos physiocrates à donner une première forme doctrinale aux théories du libéralisme. Mais, tandis que le tempérament latin, très accentué chez les physiocrates, porta leurs admirateurs à la spéculation, en même temps qu'il les éloigna de l'étude des réalités pour leur faire suivre leurs « idées », le tempérament anglo-saxon se borna à explorer le domaine des faits sensibles, subordonnant sans cesse l'idée aux contingences. On connaît l'antipathie de David Hume, sinon pour la thèse physiocratique elle-même, du moins pour la plupart des hommes qui s'en firent les défenseurs. Adam Smith nous apparaît comme préoccupé de deux systèmes de pensées différents et opposés : l'un part d'un code naturel imaginaire, destiné au bien de l'homme, et conduit à une vue optimiste basée sur la constitution économique de la société (laquelle s'expliquerait aisément par l'intérêt personnel éclairé); l'autre procède par induction; il cherche à expliquer les divers états où se trouvent les sociétés humaines par les circonstances, les faits ou les institutions ayant réellement existé. On rencontre dans les œuvres de Smith une combinaison de ces deux manières de procéder, tantôt des recherches inductives, tantôt des spéculations et des théories basées sur l'hypothèse de la « nature ». Mais cette dernière méthode fut exagérée par quelques-uns de ses disciples et l'esprit d'induction fut relégué au second plan. Si le bon sens et l'esprit pratique de Smith l'ont empêché de suivre quelques-uns de ses principes jusqu'à leurs dernières conséquences, les critiques dirigées par les Allemands contre le corps de doctrines qu'ils désignent sous le nom de smithianisme n'en sont pas moins fondées. Les principales de ces critiques sont les suivantes : la conception de l'économie sociale de Smith est trop individualiste, elle considère trop le sentiment altruiste comme le corollaire de « l'amour de soi », elle fait trop abstraction des principes bienveillants de la nature humaine, suppose trop que « l'homme économique » est mû par des motifs purement égoïstes, elle se place trop au point de vue de l'individu ne travaillant que dans le but de réaliser un gain personnel sans s'occuper de la communauté en général, elle se persuade trop volontiers que le bien de cette communauté est facilement atteint par le libre jeu des cupidités individuelles. Smith a été peut-être amené à ces conclusions par des idées

théologiques formulées *a priori* et par les conceptions métaphysiques d'un système de droit naturel et de liberté naturelle qui le conduisirent à s'occuper beaucoup plus du « profit individuel » que des destinées morales de l'humanité. M. Huth estime avec raison que le droit naturel est infiniment plus « social » qu'il ne l'a prétendu.

Georges BLONDEL.

Général VON CAEMMERER. **L'évolution de la stratégie au XIXe siècle**, traduit de l'allemand par le lieutenant Tirlet. Paris, Fischbacher, 1907. In-8°, 304 pages.

Lieutenant-colonel ROUSSET. **Le haut commandement des armées allemandes en 1870**. Paris, Plon, 1908. In-8°, 334 pages.

M. le lieutenant Tirlet nous présente une bonne traduction d'un ouvrage du général von Caemmerer sur l'évolution de la stratégie au XIXe siècle, très intéressant par les idées qui y sont exposées et discutées. Mais cet ouvrage s'occupe bien plus de la grande tactique, c'est-à-dire de la science des opérations, que de la stratégie proprement dite.

Le général von Caemmerer nous montre la stratégie comme une véritable science qui évolue. Il expose d'abord les idées de Jomini qui procèdent des doctrines napoléoniennes : un de ses principes essentiels est celui-ci : « Tout revient à jeter au bon moment la masse de nos troupes sur le point décisif du champ de bataille. » Le général von Caemmerer étudie ensuite la stratégie de l'archiduc Charles, puis donne, dans un exposé lumineux, les idées principales de Clausewitz. Il passe enfin successivement en revue les auteurs qui ont écrit sur la guerre, de 1840 jusqu'à nos jours, et montre les uns, tantôt en progrès sur le passé, tantôt s'inspirant encore des procédés d'autrefois.

Le dernier chapitre, où l'auteur compare les méthodes de guerre de Napoléon et de Moltke, est la partie la plus importante de l'ouvrage. Il commence par étudier le plan de campagne que prépare Moltke pour la guerre avec l'Autriche. Ce plan, qui était un plan d'offensive, exigeait la plus grande célérité et la concentration des troupes pendant la période des pourparlers diplomatiques. Mais Moltke se rendit bientôt compte que le roi Guillaume ne voulait faire la guerre à son ancien allié que si l'attitude de l'Autriche l'y contraignait. Moltke fut donc obligé d'abandonner ce plan. Dès lors, il fallait examiner comment l'Autriche pourrait mettre à profit l'initiative qu'on lui laisserait. Moltke a analysé avec le plus grand soin et jusque dans leurs dernières conséquences toutes les situations possibles. Mais tous ces projets, comme celui que Moltke a finalement mis à exécution et que l'auteur admire indistinctement, ont le grave inconvénient de disposer les armées sur un front démesuré et d'opérer leur concentration à portée de l'adversaire. Le dispositif et la marche en avant des armées prus-

siennes en 1866 furent tels que si elles avaient eu devant elles un adversaire manœuvrier et actif elles eussent pu être battues en détail et successivement.

L'auteur examine ensuite les projets préparatoires faits par Moltke en vue d'une guerre contre la France jusqu'à celui qu'il mit en œuvre en 1870. La concentration allemande fut très prudente par suite de la crainte de voir, avant qu'elle fût terminée, une irruption des forces françaises non encore mobilisées. Il serait trop long de suivre le général von Caemmerer dans la discussion des procédés de Moltke opposés à ceux de Napoléon, mais on ne saurait souscrire au jugement qu'il porte sur eux. Je ne vois dans Moltke qu'un calculateur patient et un travailleur acharné, excellent éducateur, appliquant avec méthode et avec talent les procédés qu'il a étudiés dans les guerres napoléoniennes. Tous ces procédés, en 1866 comme en 1870, consistent en l'attaque partielle sur tous les points, en la lutte opiniâtre pour se maintenir sur les positions choisies et l'offensive à outrance. Mais Moltke ne « manœuvre » pas, ce qui était à un haut degré la faculté napoléonienne. Les méthodes de l'armée allemande sont éminemment simplistes, mais il faut reconnaître que celle-ci rachète la pauvreté de ses combinaisons par une grande énergie et une parfaite communauté de pensée entre tous les éléments qui la composent pour concourir à la victoire par l'offensive.

La Relation officielle du grand état-major allemand sur la guerre de 1870 est une œuvre qui donne les faits dans leur vérité, mais qui a laissé dans l'ombre les fautes commises. Nulle part elle ne donne le sentiment qu'elle décrit des actes des hommes. Pendant longtemps, cette Relation a été crue sur parole. Mais voici que, dans ces dernières années, quelques écrivains de l'autre côté des Vosges, le colonel Verdy du Vernois, le colonel cardinal de Widdern, le capitaine F. Hœnig, ont entrepris de décrire les réalités de la guerre, dont la Relation officielle ne donne qu'une idée affaiblie. Ce sont ces travaux que le lieutenant-colonel Rousset a utilisés pour nous donner une étude remarquable intitulée : *le Haut commandement des armées allemandes en 1870*. En réalité, l'ouvrage n'a trait qu'aux batailles livrées autour de Metz, parce que, dit le colonel Rousset, « elles ont décidé du sort de la guerre et de la France ».

L'auteur commence par examiner les méthodes de commandement. Dans l'armée prussienne, en 1870, l'autorité était dans une seule main, celle du général de Moltke, qui parle au nom du roi de Prusse. Celui-ci gardera toujours, comme l'a écrit Moltke, « le mérite supérieur d'avoir pris les responsabilités de l'exécution ». Les conseils de guerre, qui ne servent qu'à produire du flottement et de l'indécision et à couvrir la faiblesse du commandement supérieur, seul responsable, ne sont pas en usage dans l'armée prussienne. Comme le montre le lieutenant-colonel Rousset, le système de commandement se résumait dans l'armée prussienne en ceci : un directeur des opérations, ordonnant au nom du

roi, par le moyen d'instructions assez générales appelées directives, adressées aux commandants d'armées ; ces directives indiquaient la situation générale, la manœuvre à exécuter, son but et son concept d'ensemble ; à leur tour, les commandants d'armée donnaient à leurs corps d'armée les ordres d'exécution.

Cette méthode est supérieure à celle qu'employait Napoléon qui faisait tout par lui-même. Si, dans le choix des combinaisons, comme nous l'avons déjà fait ressortir à propos de l'ouvrage du général von Caemmerer, Moltke a été bien inférieur à Napoléon, par contre, il a été un organisateur de premier ordre.

En résumé, on peut dire qu'en principe le système de commandement dans l'armée allemande, en 1870, était irréprochable. Il ne présentait qu'un défaut provenant du grand âge des généraux en chef, qui les a fait se tenir loin de leurs troupes au moment de la concentration, incapables souvent, sur le champ de bataille, d'aller juger par eux-mêmes de la situation générale, et un autre défaut non moins grave provenant du caractère de certains d'eux qui les a fait transgresser les ordres qu'ils avaient.

L'auteur examine ensuite les difficultés qui surgirent au début des opérations de 1870, par suite de la désobéissance de Steinmetz. Il montre que, si les projets de Moltke ont été bouleversés par l'ardeur d'un Steinmetz et d'un Kameke, le premier responsable ne fut cependant que lui-même, parce qu'il ne mit pas le commandant de la première armée au courant de ses projets d'ensemble et surtout parce qu'il se tint trop loin du théâtre des opérations, ce qui lui interdit toute influence opportune sur la marche des événements.

Après la bataille de Spicheren, toute l'armée française de Lorraine se retira sur Metz. Elle fut suivie par les première et deuxième armées allemandes. L'auteur étudie d'abord le rôle du commandement dans la bataille de Borny. Il montre qu'ici encore cette bataille fut entamée sur l'initiative du général von der Goltz, commandant l'avant-garde du 7e corps, dans le but d'accrocher l'ennemi qui battait en retraite. L'action, toujours l'action, tel est le mot d'ordre des généraux prussiens. Von der Goltz, qui connaît l'esprit de solidarité qui règne chez ses collègues, fait appel au concours des troupes les plus avancées et celles-ci y répondent. La bataille de Borny, commencée très tard, fut en définitive un carnage inutile. Ce qui frappe, ici encore, c'est l'effacement du haut commandement. On ne peut que répéter ce que nous avons déjà dit : l'initiative ne doit s'exercer que dans le sens des intentions du commandement supérieur.

La bataille de Rezonville, de même, fut absolument le résultat du hasard. Mais, comme le fait remarquer l'auteur, les Allemands surent se tirer de ce mauvais pas par une énergie peu commune. La décision fut prise par le général d'Alversleben, commandant le 3e corps, d'après une vue très nette de la situation, mais il se heurta à toute l'armée française, forte de 100,000 hommes, qui, commandée par un

chef autre que Bazaine, eût pu infliger un sérieux échec à son audacieux adversaire. La bataille ne pouvait être décisive; elle n'en a pas moins eu, au point de vue stratégique, une immense importance parce qu'on réussit à maintenir sur place l'armée française dont l'intérêt pressant était de se dérober.

La marche de Rezonville sur Saint-Privat montre l'insuffisance des renseignements procurés par la cavalerie allemande. La manœuvre réussit cependant par suite d'une incurie incroyable de la part de Bazaine. La bataille de Saint-Privat s'engagea sans que les Allemands connussent l'étendue du front qu'ils avaient devant eux; un engagement général seul pouvait lever les voiles; rien ne fut fait.

Les préliminaires de la bataille du 18 août, comme le dit très justement le lieutenant-colonel Rousset, n'ont rien qui rappelle, même de loin, les méthodes napoléoniennes.

La journée du 18 août comporte deux engagements presque distincts. Le premier est celui que la première armée allemande a livré sans succès contre toute l'aile gauche française, le second est celui que la deuxième armée a gagné contre notre centre et notre droite à Saint-Privat. L'auteur montre la folie de Steinmetz jetant ses troupes dans le ravin de la Mance contre des forces non entamées; encore une fois, la passivité du commandement français les sauve d'un désastre. Pendant ce temps, la deuxième armée allemande poursuivait son déploiement et gagnait, hors de la présence et même de la connaissance de Moltke, la bataille qui se perdait à l'aile droite allemande. L'auteur fait ressortir ici encore l'initiative prise par les commandants de la garde et du 12e corps de la deuxième armée qui, à la vue de la situation, prirent sur eux de diriger leurs corps vers le nord pour exécuter la manœuvre enveloppante qui avait été prévue, mais sans que l'on sût où était l'aile droite française.

Le lieutenant-colonel Rousset fait observer très judicieusement, à propos de l'attaque de Saint-Privat, que si l'esprit d'offensive constitue une qualité inappréciable, il doit cependant s'allier, chez les chefs d'un ordre élevé, à de la prudence qui n'est à vrai dire qu'une appréciation exacte de la situation et des événements. L'auteur montre en outre admirablement l'absence presque complète d'une direction générale, ce qui constitue la différence essentielle entre cette bataille et n'importe quelle bataille napoléonienne. Les vainqueurs véritables de la bataille du 18 août furent les généraux ardents et pleins d'audace qui marchaient de l'avant hardiment en s'inspirant des circonstances.

Cette étude du lieutenant-colonel Rousset sur le haut commandement des armées allemandes en 1870, dont nous n'avons pu donner qu'un aperçu sommaire, est extrêmement instructive et d'un grand intérêt pour apprécier les actes des hommes qui furent nos vainqueurs.

Alfred Dreyfus.

Paul MATTER. **Bismarck et son temps**. T. III. Paris, Alcan, 1908. In-8°, 658 pages.

M. Paul Matter a publié l'an dernier le t. III de son grand ouvrage sur *Bismarck et son temps*. Ce troisième volume comprend les années 1870 à 1898 et M. Matter l'a intitulé *Triomphe, splendeur et déclin*.

C'est d'abord la guerre franco-allemande et ses résultats (ch. I à VIII). M. Matter montre pourquoi Bismarck crut la guerre avec la France inévitable, nécessaire, et comment, dès lors, il la désira et la prépara. Il en indique, comme causes principales, d'une part les difficultés inattendues que Bismarck rencontra dans son œuvre d'unification ; de l'autre, les menaces d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie. Mais il n'essaie pas de préciser le moment où Bismarck a commencé de vouloir la guerre et peut-être ne donne-t-il pas assez d'importance à la chute du ministère bavarois Hohenlohe en mars 1870. — Puis M. Matter nous raconte, de façon rapide et précise, l'histoire compliquée de la candidature Hohenzollern, en utilisant surtout les travaux de M. Léonardon et les lettres du prince Antoine à son fils, Charles de Roumanie ; il met en lumière le rôle personnel de Bismarck ; il indique le rôle probable de ses agents, Bernhardi en 1869, Lothar Bucher en 1870; mais il insiste aussi sur l'imprudence et la présomption de Gramont. — Le récit du voyage de Benedetti à Ems présente les mêmes caractères : rapidité et précision. La responsabilité vraisemblable de l'impératrice dans la fameuse demande de garantie est nettement indiquée, quoique de façon discrète, et l'absence de preuve positive rend ici, en effet, la discrétion indispensable. M. Matter ne qualifie pas de faux la dépêche d'Ems, mais de « truquage », et prend soin d'ailleurs de donner en note, face à face, le texte télégraphié d'Ems par Abeken et celui que Bismarck communiqua aux ambassades et aux journaux[1]. — Il va sans dire que M. Matter ne nous raconte pas la guerre franco-allemande, mais seulement les négociations qui l'accompagnèrent, ou plutôt celles-là seules où Bismarck intervint : entrevue de Bismarck et de Jules Favre en septembre 1870 ; intrigue de Régnier et double voyage du général Boyer ; premiers pourparlers avec Thiers au commencement de novembre ; négociation de l'armistice, puis des préliminaires de paix. Entre-temps, il nous dit les efforts de Bismarck pour achever l'unité allemande et créer l'Empire allemand. Enfin il étudie, au cours de l'année 1871, la consolidation de l'Empire par les travaux du premier

1. La traduction que donne M. Matter de la dépêche d'Abeken me paraît plus précise que celle de M. Andler. Dans la phrase capitale, M. Matter traduit *mit Rücksicht auf die obige Zumutung* (il s'agit de la demande de garantie réclamée par Benedetti) par : *à cause de sa prétention ;* M. Andler traduisait : *Sa Majesté a décidé de ne plus recevoir le comte Benedetti touchant la question de l'engagement précité.* Bien que l'expression *mit Rücksicht auf* puisse avoir les deux sens, la place du membre de phrase dans le paragraphe me semble imposer l'interprétation de M. Matter.

Reichstag, qui accepte la constitution nouvelle; par la signature du traité de Francfort; par le double rapprochement de la Prusse avec la Russie et avec l'Autriche.

L'histoire de l'Empire allemand de 1871 à 1879 occupe les chapitres IX à XII. Les deux questions capitales sont ici celles du Kulturkampf et du Congrès de Berlin. L'histoire du Kulturkampf, quelque rôle que Bismarck y ait joué, déborde à tel point l'histoire du ministre que M. Matter y laisse apercevoir quelque gêne; bien qu'il indique assez nettement les causes et les caractères du conflit, la façon dont Bismarck a compris et conduit la longue lutte, son récit donne à certains moments une impression de déblayage : sans doute était-il difficile qu'il en fût autrement. — A propos du Congrès de Berlin, M. Matter met en pleine lumière l'habileté de Bismarck, les conséquences immédiates et lointaines du protocole du 13 juillet 1878; mais il ne peut guère apporter de précisions nouvelles sur les négociations qui le précédèrent. Il insiste ensuite sur l'opposition que fit Guillaume à Bismarck quand celui-ci voulut conclure l'alliance secrète avec l'Autriche au risque de compromettre la bonne entente avec la Russie, et M. Matter qualifie de faute grave cette alliance austro-prussienne du 7 octobre 1879, qui, dit-il, rendait presque inévitable l'alliance franco-russe. — Dans le chapitre X, qui coupe en deux l'histoire du Kulturkampf, M. Matter expose assez rapidement les relations de la France avec l'Allemagne de 1871 à 1875. Il utilise, bien entendu, l'ouvrage du duc de Broglie, *la Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, et surtout les deux publications de M. Dreux, les Mémoires de Gontaut-Biron, parus sous le titre : *Mon ambassade en Allemagne* et les *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron*. Il m'a semblé qu'à propos des événements de 1873-74, M. Matter, à la suite du duc de Broglie et de M. Dreux, n'insiste pas assez sur les conséquences des manifestations ultramontaines du clergé et du parti royaliste en France. A propos des événements de 1875, M. Matter (contrairement à l'avis que M. Andler ne pourrait plus guère soutenir aujourd'hui) affirme, sans l'exagérer, la gravité réelle de la crise.

M. Matter consacre les chapitres XIII à XVI, — à peine cent cinquante pages, — à la période qui s'étend de 1879 à 1890. L'Empire allemand est prépondérant en Europe : pour nous présenter un tableau complet de la politique de Bismarck, c'est-à-dire de la politique allemande, il eût fallu refaire l'histoire de l'Europe presque entière. Et M. Matter devait nous exposer, en outre, la politique économique, la politique sociale, la politique coloniale du fondateur de l'empire allemand. Ici, M. Matter ne pouvait, en quelque sorte, traiter son sujet complètement qu'à la condition d'en sortir sans cesse. Il a préféré abréger. Mais il est incontestable que l'on éprouve, en lisant ces derniers chapitres, la même impression de déblayage qu'en lisant le récit du Kulturkampf. Seule, l'histoire de la chute est racontée à loisir. M. Matter y était invité par la publication récente des Mémoires du prince de Hohenlohe.

Dans ce troisième volume, — tout au moins dans la seconde partie de ce troisième volume, — M. Matter n'a donc pas tout à fait résolu la difficulté, probablement insoluble, d'un sujet trop vaste, et qu'il était cependant impossible de restreindre. A mon avis, il ne pouvait ni justifier complètement son titre, *Bismarck et son temps,* ni séparer Bismarck de son temps : c'eût été refaire, sans profit, ce qu'ont déjà fait MM. Ch. Benoist et Andler. Concluons donc qu'une biographie, quelle qu'elle soit, fournit toujours à l'historien un cadre défectueux. Mais gardons-nous de conclure aussi que M. Matter eût mieux fait de traiter un autre sujet. Remercions-le, tout au contraire, d'avoir fait, délibérément, œuvre imparfaite, mais intéressante et utile. On pourrait sans doute relever, au long de ces 600 pages, une ou deux inexactitudes[1], quelques fautes d'impression[2], des négligences, quelques incorrections même. J'aime mieux (car je suis convaincu que c'est justice), insister sur l'importance de l'œuvre, et louer, cette fois encore, comme à propos des deux premiers volumes, la sûreté d'information, l'esprit critique, l'impartialité parfaite de M. Matter.

G. Pagès.

1. Au chap. x, p. 381, M. Matter parle de l'affaire des mandements épiscopaux et de la satisfaction réclamée par Bismarck dans un développement qui se rapporte à l'hiver de 1874-1875. L'affaire se termina en janvier 1874.

2. Parmi les fautes d'impression, je signalerai, parce que le contexte ne les corrige pas, deux dates inexactes : p. 443, l. 27, *1871* pour *1878*, et p. 454, l. 22, *1878* pour *1879*.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue de synthèse historique**. 1908, août. Ce numéro est consacré à l'Angleterre. — P. Mantoux. Les transformations récentes de la constitution anglaise (l'ascension graduelle de la démocratie est destinée à modifier la Chambre des lords, sans qu'on puisse encore prévoir comment se fera la transformation. La royauté garde son action directrice dans la politique étrangère). — Ch. Bastide. La crise coloniale (les colonies tendent de plus en plus à se séparer de l'Angleterre). — A. Koszul. La propriété foncière en Angleterre (fait ressortir par une analyse précise le caractère élastique, mobile et social de la propriété en Angleterre). — P. Berger. La poésie anglaise sous Victoria. — P. Mantoux. La psychologie de l'Angleterre contemporaine (brève analyse, très favorable, des deux importants volumes de M. J. Bardoux sur les crises belliqueuses et les crises politiques de l'Angleterre). — Réau. La peinture anglaise. — D. Pasquet. L'évolution de l'Église anglicane (bonne analyse où manque un peu la synthèse. M. Pasquet pense que la haute Église et le catholicisme ont seuls conservé de l'action sur le peuple. Il oublie l'énorme influence des dissidents). — Ch. Bastide. Les questions d'enseignement en Angleterre. — H. Berr. La philosophie en Angleterre (d'après l'article de J. L. Mackensie dans la *Revue de métaphysique et morale*). — H. Bernès. Les sonnetistes anglais de la Renaissance. — L. Pineau. La Gypse-lore Society. — La musique anglaise moderne. = Octobre. W. M. Kozlowski. L'idée d'une philosophie sociale comme synthèse des sciences historiques et sociales (cet article très obscur, qui a pour objet de déterminer le caractère de l'historiosophie considérée comme la science du développement psychique de l'humanité en opposition à la sociologie qui en étudie au point de vue positiviste les éléments stables, paraît conclure que l'historiosophie doit trouver les principes socio-sophiques d'où dépend l'évolution des faits de succession dont est composée l'histoire, en opposition aux faits de répétition qu'étudient les sciences physiques, chimiques, physiologiques, etc. « Le cours de l'histoire n'est point cyclique, mais asymptotique ». On retrouve chez M. Kozlowski, sous une forme abstruse, les idées très claires de M. Xénopol). — Réau. L'organisation des musées. — Huvelin. Individualisme et socialisme (analyse et critique vigoureuse du livre remarquable de M. Schatz, *l'Individualisme économique et social*, qui représente l'individualisme comme le seul élément vrai du progrès, la seule doctrine saine d'action sociale). — Febvre. La pré-réforme catholique (analyse du bel article de M. Renaudet sur *Jean Standonk*, si important pour l'histoire de la

Réforme). — P. Milhaud. La classe ouvrière en France au xixe s. (d'après l'ouvrage de Levasseur). — F. Simiand et A. Rey. Le congrès historique de Berlin et le congrès philosophique de Heidelberg. — Rauh. Le *Manuel économique* d'Ad. Landry. — G. Picavet. Deux écrits récents sur le matérialisme historique (une brochure de P. Lafargue et un article de B. Jacob).

2. — **Revue des questions historiques**. 1909, janv. — P. Richard. Origines de la nonciature de France (Léon X avait entretenu constamment des nonces auprès de François Ier; sous Adrien VI, Gabriele Merino, archevêque de Bari, y résida quinze mois. C'est sous Clément VII, avec la mission de Cesare Trivulzio, évêque de Côme, que commence la série des nonciatures permanentes). — L. Lallemand. Les maladies épidémiques en Europe du xvie au xixe s. (second article : les mesures de précaution, lazarets, prières publiques, hygiène; les services médicaux contre la peste). — A. de Boislisle. La désertion du cardinal de Bouillon en 1710 (condamnation du cardinal et arrêt du conseil portant confiscation de son temporel; mais le pape se plaint de n'avoir pas été consulté, on surseoit à l'exécution et on frappe Baluze, qui est exilé de Paris, dépouillé de ses places et son livre supprimé; on détruit les monuments des Bouillon à Cluny et à Saint-Denis). — P. Féret. Une négociation secrète entre Louis XIV et Clément XI en 1715 (négociation très épineuse d'Amelot, envoyé extraordinaire à Rome, avec le pape et le cardinal Fabrini pour obtenir du pape soit la réunion d'un concile national chargé d'accepter la bulle *Unigenitus*, soit des déclarations favorables aux libertés de l'église gallicane, pour désarmer l'opposition du cardinal de Noailles et de quelques évêques. La mort du roi mit fin à cette négociation). — Comte de Sérignan. La vie aux armées sous la Révolution et le premier Empire (fin. Actes de rébellion et d'indiscipline. Les fricoteurs). — Dufourcq. A propos de l'hagiographie romaine (réponse aux critiques adressées par le P. Delehaye aux t. II et III de son *Étude sur les martyrologes romains*). — Fl. Jubaru. La sainte Agnès des actes grecs (maintient contre M. Allard que la sainte Agnès des actes grecs n'est pas celle qui fut inhumée un 21 janvier sur la voie Nomentane). — H. Lammens. Le congrès historique de Berlin. — A. Roussel. Lamennais, d'après ses correspondants inconnus (lettres de M. des Saudrais de 1807-1809). — R. de Boysson. La ville de Sarlat annoblie par Louis XIV (le 15 février 1652 pour sa fidélité pendant la Fronde bordelaise, mais elle fut prise le 1er janvier 1653 par le comte de Marcin, envoyé par le prince de Conti, puis délivrée le 25 mars). = C.-rendus : *L. Fonck*, S. J. Wissenschaftliche Arbeiten. Beiträge zur Methodik des akademischen Studium (ces conseils, donnés pour le séminaire biblique et patristique d'Innsbruck, ont une portée générale; détail sur l'évolution des séminaires dans les universités; rôle des Jésuites). — Herders Jahrbuch der Zeit u. Kulturgeschichte; Ier vol., 1907 (précieux annuaire). — *L. Marion*. Histoire de l'Église; 3 vol. (bon). — *Bemmann*. Zur Gesch. des Reichstags

im XV Jahrh. (bon). — *G.-L. Berr*. British colonial policy 1754-1765 (excellent). — *R. de Brébisson*. L'affaire des 84, épisode de la Révolution à Caen, 1791-92 (très neuf sur le parti royaliste en Normandie). — *Ledos*. Le P. de Ravignan. — *J. Guibert*. Le réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe s. — Biblioteca di storia italiana recente, 1800-1810 (t. I; comprend un recueil de documents sur la censure piémontaise, dressé par le baron Manno, et la correspondance du général Carlo Emmanuel Ferrero Della Marmora du 27 mars au 8 octobre 1840 réunie par M. Degli Alberti.)

3. — **Revue des études historiques**. T. LXXIV, 1908, nov. — J. Depoin. Études préparatoires à l'histoire des familles palatines; III : Thibaud le Tricheur fut-il bâtard et mourut-il presque centenaire? (rejette les hypothèses récemment émises à ce sujet dans le *Moyen âge* par M. Ferdinand Lot et, pour des raisons d'homonymie, suppose que Thibaud, comte de Chartres et de Tours au milieu du Xe s., fut le petit-fils de Thibaud le Tricheur, le fils d'Eude, comte de Chartres à la fin du IXe s., et le mari d'une Richilde, fille de Hugue de Bourges). — Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540), publ. p. J. Paquier (suite; fin en janv.). — A. Malibran. La bataille de Tourcoing et le combat de Pont-à-Chin, mai 1794 (publie un récit dû à un officier de l'armée de Pichegru). = T. LXXV, 1909, janv. L. de Baglion. Le siège de Famagouste (Chypre) au XVIe s. Astorre Baglioni (Astorre, de la famille des Baglioni de Pérouse, fut envoyé en 1569 à Chypre par les Vénitiens comme général des troupes régulières; il fut assiégé dans Famagouste par l'armée turque en 1571 et forcé de rendre la place). — R. Tabournel. Les loisirs du diplomate Bignon (pièces de vers composées en l'an 8 et en l'an 10). — E. Forgues. Le second mariage de Decazes (publie une lettre du comte de Sainte-Aulaire au baron de Vitrolles et la réponse de ce dernier, écrites en 1818 à propos du mariage de Decazes avec Mlle de Sainte-Aulaire).

4. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. LXIX, 1908, nos 5-6. — L. Delisle. Recueil de 109 chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, rassemblées et photographiées par le Rév. H. Salter (catalogue d'un précieux recueil de photographies qui seront prochainement déposées à la Bibl. nationale; en appendice, quelques chartes de Guillaume le Conquérant, de Henri Ier, d'Étienne Ier, etc. Plus loin, p. 737-740, M. Delisle publie 8 pièces de Henri II complétant le recueil formé par M. Salter). — F. Aubert. Les Requêtes du Palais (XIIIe-XVIe s.). Style des Requêtes du Palais au XVe s. (décrit l'organisation, détermine la compétence des Requêtes du palais du XIIIe au XVIe s. et publie un style de ces Requêtes rédigé entre 1458 et 1478). — R. Poupardin. Fragments du recueil perdu de formules franques dites « Formulae Pithoei » (ce recueil n'était jusqu'ici connu que par des extraits disséminés dans le *Glossaire* de Ducange; M. Poupardin en a retrouvé dans les papiers de Baluze une copie qu'il publie et qui est bien plus complète, quoiqu'encore fragmentaire).

5. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine**. T. XI, 1908-1909, n° 2. — J. Letaconnoux. Les transports en France au XVIIIe s. (1re partie : l'organisation du service des messageries pour voyageurs et du roulage). — P. Caron. Deux documents sur la journée du 20 juin (récit de la journée du 20 juin 1792 par deux députés à la Législative, Mosneron et le comte Bigot de Prémaneu, qui s'employèrent tous deux à protéger la famille royale contre les violences de la populace). = C.-rendus : *E. Lavisse*. Histoire de France; t. VII, 1 et 2 : Louis XIV (critique détaillée de ces deux volumes). — *V. Durand*. Le jansénisme au XVIIIe s. et Joachim Colbert, évêque de Montpellier, 1696-1738 (M. Durand n'a pas suffisamment précisé le caractère des doctrines et des œuvres de J. Colbert et a étrangement passé sous silence une biographie anonyme de Colbert dont il a cependant, et avec raison, fait grand usage). = N° 3. A. Girard. La réorganisation de la Compagnie des Indes, 1719-1723 (fin : après le départ de Law, le 21 déc. 1720, Pâris-Duverney est nommé liquidateur; son œuvre de réorganisation de la Compagnie, à la tête de laquelle est placée un « Conseil des Indes » recruté parmi les fonctionnaires du royaume, 24 mars 1723; cette mesure, qui asservissait la Compagnie à l'État, souleva les protestations des actionnaires, auxquels il fallut faire des concessions). — P. Muret. La question romaine en 1849 et le problème des alliances en 1869 et 1870, d'après un ouvrage récent (résumé critique du livre de E. Bourgeois et E. Clermont, *Rome et Napoléon III;* plusieurs questions restent encore sans réponses). = C.-rendus : *J. Ursu*. La politique orientale de François Ier (des omissions et de menues erreurs). — *Mis de Nazelle*. Dupleix et la défense de Pondichéry (intéressant; quelques erreurs et de l'inexpérience). — *P. Gaffarel*. La politique coloniale en France de 1789 à 1830 (synthèse prématurée et trop hâtivement rédigée).

6. — **La Révolution française**. 1908, déc. — F. Braesch. Chaumette et l'hébertisme en frimaire an II (on admettait jusqu'alors que Chaumette avait changé d'attitude sur la question religieuse en frimaire an II; M. Mathiez prétend que cette palinodie est absolument légendaire; mais il a mal lu les textes : la palinodie est réelle et peut d'ailleurs s'expliquer. Au fasc. suiv., réponse de A. Mathiez et réplique de F. Braesch). — G. Saumade. Les biens du seigneur à Fabrègues (extrait d'une monographie, parue récemment, de la commune rurale de Fabrègues en Languedoc, 1750-1792). — Lévy-Schneider. Napoléon et la garde nationale, à propos de l'ouvrage de M. Bucquoy : *les Gardes d'honneur du premier Empire* (suite en janv. On manque jusqu'à présent de données précises sur la garde nationale au temps de Napoléon; de la correspondance de l'Empereur, des actes législatifs et du livre de M. Bucquoy, on peut néanmoins dégager quelques hypothèses sur l'histoire de cette institution ; c'est ce que l'auteur de cet article cherche à faire). — A. Lods. Une lettre de Bonaparte aux capitaines-régents de la république de Saint-Marin (28 févr.

1797). = 1909, janv. E. Champion. J.-J. Rousseau et la propriété (ni Rousseau ni ses disciples, pendant la Révolution, n'ont cessé de considérer la propriété comme inviolable). — J. Adher. Hugues Destrem, négociant patriote (publie une lettre inédite de 1794). — N. Karéiew. L'œuvre de la Commission de l'histoire économique [de la Révolution] (traduction d'un article appréciant les volumes parus).

7. — **Revue napoléonienne**. Nouv. série, t. I, nos 1 à 7. — La capitulation de Baylen (extrait des mémoires inédits du général baron Dufour, par Olivier de Watteville). — Calendini. L'emblème bonapartiste, la violette. — Holland Rose. Canning et l'accord secret de Tilsit (16-23 juillet 1807 ; article en anglais). — Pitollet. Le soulèvement de la Prusse au printemps de 1813 (d'après l'ouvrage de M. von Holleben). — H. Houssaye. L'épopée du sacre. — A. Lumbroso. L'héroïne dinanaise Angélique Duchemin, veuve Brulon, sergent, sous-lieutenant invalide. — Fr.-B. Piccolomini. Entrée des troupes françaises à Sienne, 1799. Journal inédit (en italien). — I.-H. Vivian. Minute d'une conversation avec Napoléon à l'île d'Elbe, janvier 1815 (éd. par Holland Rose ; en anglais). — Sadi Carnot et le vicomte A. d'Avout. Protestations contre les erreurs et les fausses appréciations contenues dans l'article de M. Olivier de Watteville. — Oscar de Watteville. Souvenirs d'un douanier du premier Empire (Boucher de Perthes). — Brongniart et Lechevallier-Chevignard. La destruction des effigies de Napoléon en 1815 et Alex. Brongniart. — Élie Peyron. Bazaine et l'impératrice. — A. Vandal. Murat. — F. Ginisty. Le siège de Saragosse. — Quarante lettres de Joachim Murat à sa fille Lœtitia, publ. p. A. Biagi. — I. La Bolina. A propos de Bazaine. — A. Lumbroso. La vérité sur la noyade d'Austerlitz (rappelle et cite les documents qui ont réduit à néant cette légende).

8. — **Bulletin hispanique**. T. IX, 1907, no 4. — G. Cirot. Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux ; la « Sedaca » et la « Nation portugaise » (suite ici et aux nos suiv. ; situation religieuse aux xviie-xviiie s. ; statistique de la population judéo-portugaise au xviiie s. ; quartier habité par elle). — H. Lorin. Note sur la formation de la nationalité argentine. = T. X, 1908, no 1. A. Morel-Fatio. Les lectures de sainte Thérèse. — Id. Les deux premières éditions des œuvres de sainte Thérèse (1588 et 1589). — G. Cirot. A propos du *De rege*, des *Septem tractatus* de Mariana et de son ou de ses procès (réponse au P. Isturiz). = No 2. A. Schulten. Les camps de Scipion à Numance ; 1er rapport : fouilles de 1906. = No 4. P. Paris. Fouilles et découvertes archéologiques en Espagne et en Portugal, 1906-1908. — M. Marion. Le maréchal Suchet (rappelle brièvement son rôle dans la guerre d'Espagne). — R. Menéndez Pidal. A propos de la *Bibliothèque du marquis de Santillane*, par Mario Schiff. = C.-rendu : Vida de Santa Teresa de Jesús por el P. Fr. de Ribera, éd. *J. Pons* (inexpérimenté et négligé).

9. — Journal des savants. 1908, déc. — R. Cagnat. Pouzzoles et les commerçants étrangers dans les ports du monde romain (d'après le livre de Ch. Dubois sur *Pouzzoles antique*). — A. Le Breton. Le goût de la musique dans la société française du XVIIe s. (à propos du livre de H. Quitard sur *Henry Du Mont*, montre combien vif était à la cour de Louis XIV le goût de la musique). — A. Grenier. L'histoire des origines de Rome d'après les derniers travaux italiens (fin. Les données de l'archéologie recueillies par M. Pinza dans ses *Monumenti primitivi di Roma e del Lazio antico* permettent de reconstruire par voie d'hypothèses la véritable histoire de la Rome primitive. M. Grenier indique quelle dut être, dans ses grandes lignes, cette histoire que les historiens anciens ont si étrangement défigurée). — B. Auerbach. La formation de l'État anglo-égyptien (analyse critique de l'ouvrage de Lord Cromer, *Modern Egypt*). — J. Guiffrey. L'Académie de France à Rome de 1793 à 1803 (d'après la correspondance, encore inédite, des directeurs de l'Académie).

10. — Le Correspondant. 1908, 25 déc. — E. Lamy. La renaissance de l'État bulgare et le prince Alexandre de Battenberg (apologie très fondée du rôle d'Alexandre, qui, après avoir assuré l'indépendance de la Bulgarie par sa victoire sur les Serbes, lutta courageusement contre l'ingérence despotique de la Russie, dont l'intervention lui avait permis de dominer les éléments anarchiques qui menaçaient l'existence de la Bulgarie, et enfin se sacrifia quand il vit que les rancunes de la Russie allaient ruiner son œuvre). — E. Queillé. Mes entretiens avec le prince de Battenberg (fin le 10 janv. Ces entretiens familiers du prince avec son conseiller financier sont du plus piquant et du plus poignant intérêt. Ils mettent en pleine lumière le noble caractère d'Alexandre et la duplicité de la politique russe). = 1909, 10 janv. V. du Bled. Les dîners parisiens depuis trois siècles (amusante étude de mœurs. Le premier article va jusqu'au règne de Louis XIV). — Lagaze-Bastard. L'Amérique inconnue (esquisse de ce que les ruines des cités toltèques du Mexique et les livres du P. Clavijero, de Sahagun et de Fr. Ximenès, qui a recueilli le Popol Vuhs, livre sacré des Toltèques, permettent de supposer sur la civilisation des Mayas, race supérieure dont l'origine asiatique ou la parenté avec les peuples d'Asie semble évidente. Les hiéroglyphes mexicains, les Katunes sont jusqu'ici indéchiffrables). = 25 janv. H. Joly. La Suisse politique. — Cl.-N. Desjoyeaux. La question du drapeau en 1873. Récits de deux témoins (ces récits sont ceux de M. de Sugny et de M. de Rochetaillée. Celui-ci partit le premier et fut suivi par M. de Sugny et M. Merveilleux du Vignaux. Curieux détails sur les efforts du pape, du tzar, de François-Joseph et du roi de Naples pour vaincre l'obstination de Chambord, qui n'était au fond qu'une manière honorable de renoncer à une aventure plus que périlleuse). — F. Pascal. Splendeurs et misères des gens de lettres (Châteaubriand, Balzac, Lamartine; misères au fond honorables). — Au secours de Messine après le tremblement de

terre de 1783. Journal d'un chevalier de Malte (le chevalier d'Estournel; récit simple et précis, contenant une relation des tremblements de terre du 5 février au 11 mars par M. Galli, chargé par la cour de Naples d'observer le phénomène).

11. — Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1908, 5 déc. — P. Dudon. Le centenaire de la fondation de l'Université, 1808-1908 (rappelle ce que fut l'Université fondée par Napoléon Ier en 1808 et comment elle devait être dans la pensée de l'empereur un moyen d'assurer en France l'avenir de sa dynastie). — F. Bouvier. L'histoire comparée des religions; comment elle se fait et se défait (fin du compte-rendu du congrès de l'histoire des religions tenu à Oxford en septembre dernier. L'auteur, reprenant à son compte les arguments de M. Toutain, raille la méthode comparative appliquée à l'histoire des religions en s'attaquant surtout à M. Salomon Reinach). — Correspondance : lettre de M. Turmel (répond aux critiques adressées à son *Histoire du dogme de la papauté* par M. Portalié; à la suite, réplique de M. Portalié). — J. Calès. Bulletin biblique (revue des dernières publications relatives au Nouveau Testament). = 20 déc. P. Bliard. La justice révolutionnaire (fin le 5 janv. : le système de délation; les perquisitions arbitraires; l'instruction et le jugement sommaires; illégalités de la procédure; l'exécution). — J. Brucker. Publications sur l'histoire de la Cie de Jésus (la *Geschichte der Jesuiten* de B. Duhr; l'*History of the Society of Jesus in North America* de Th. Hughes; la correspondance de Canisius publ. p. O. Braunsberger). = 1909, 5 janv. A. Condamin. La mission surnaturelle des prophètes d'Israël. = 20 janv. J. de la Servière. Bulletin d'histoire moderne.

12. — Revue de Bretagne. T. XLI, 1909, janv. — E. Herpin. André Desilles (1767 † 1790; blessé mortellement à Nancy lors d'une insurrection du « Roi-Infanterie », où il était lieutenant). — F. Uzureau. La paroisse de la Renaudière en 1683 (publie le procès-verbal de la visite canonique du grand archidiacre de Nantes).

13. — Revue des Pyrénées. T. XX, 1908, n° 2. — J. Adher. Un noviciat chez les Bernardins. Candeil, Bonneval, Grandselve, Clairvaux au XVIIIe s. (publie des lettres d'un novice, 1776-81). — Desazars. La famille Crozat (fin : XVIIIe s.). — E. Lamouzèle. Une querelle de préséance à l'Université de Toulouse en 1716 (à propos de la création de deux chaires de théologie). = N° 3. J. de L'Hers. Un centenaire. La visite de Napoléon Ier à Toulouse (1808). = N° 4. M. de Lacroix. Pierre-Firmin de Lacroix, avocat au Parlement de Toulouse, 1732-86 (biographie de cet avocat, très connu comme défenseur de Sirven devant le Parlement de Toulouse, confondu fréquemment avec des homonymes). — R. Rumeau. Couvent des Capucins à Grenade (historique de ce couvent, fondé à Grenade, près Toulouse, en 1604, et supprimé en 1790).

14. — Revue historique et archéologique du Maine. 1908,

n° 4. — G. Fleury. Quatre portraits de la famille Denisot (xvie-xviie s.). — L. Celier. Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du xiiie s. (suite ici et aux n°s 5 et 6 : actes de 1165-1210). — A. Mousset. Pierre de Ségusson, seigneur de Longlée-Renault, en Asnières, ambassadeur de France en Espagne, 1583-90 (fin : l'affaire de l'Armada et l'ambassade de Fresne-Forget; fin de l'ambassade de Longlée; indication de ce qui subsiste de sa correspondance). = N° 5. M. Passe. Maucourt de Bourjoly, seigneur de la Coudrière (1645-1721), et la duchesse de Roquelaure, châtelaine du Rocher-Mézangers. — Candé. A propos de la motte du Lude et de son emplacement. — Besnard. Un monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte, 1632-1757 (suite ici et au n° 6 : fondations et rentes; difficultés financières au début du xviiie s.; suppression du couvent). = N° 6. G. Fleury. Nouveaux portraits de la famille Denisot (xvie et xviie s.). — F. Uzureau. L'assemblée provinciale du Maine et l'Élection de La Flèche (publie un mémoire de 1787 sur le ressort de l'Élection de La Flèche).

15. — La Révolution dans l'Aube. T. I, 1908, n° 4. — A. Boutillier du Retail. Un annaliste villageois. Notes sur la vie dans une commune de l'Aube, 1781-1840 (extraits d'un journal tenu par un épicier de Pâlis, sur les confins de l'Aube et de l'Yonne. Ce journal contient des notes curieuses sur la situation économique et politique, sur les levées, etc. En appendice, tableau des variations du prix des grains et du vin à Pâlis de 1800 à 1840, avec indication des phénomènes météorologiques année par année, d'après ce même journal). — G. Chandellier. La question des subsistances; le commerce des céréales en l'an IV. Le marché de Troyes et le canton de St-Jean-de-Bonneval (expose comment on s'ingénia en l'an IV à assurer l'approvisionnement du marché de Troyes et spécialement le système des réquisitions dans le canton de St-Jean-de-Bonneval). — A. Michelot. A la veille de Valmy (fin). — E. Antoine. La conspiration du général Malet (publie une lettre inédite de Rœderer à Beugnot, 28 oct. 1812).

---

16. — Historische Zeitschrift. T. CII, 1908, n° 1. — K. Müller. Les débuts de l'organisation consistoriale dans l'Allemagne luthérienne (c'est à tort qu'on se représente les consistoires comme ayant été partout à la fois et dès l'origine des sortes de conseils souverains de l'Église luthérienne; en fait, leur autorité s'est constituée graduellement et plus ou moins vite suivant les régions; ce sont, au début, tantôt de simples conseils, tantôt de simples tribunaux ecclésiastiques; c'est dans le cours du xvie s. que toutes ces attributions se sont confondues). — O. Krauske. Macaulay et Carlyle (parallèle entre les deux historiens). — K. Vollers. Lord Cromer et son Égypte (examen de l'ouvrage de Lord Cromer, *Modern Egypt*). — A. Stern. Deux mémoires autrichiens sur la question constitutionnelle prussienne, 1844. = C.-rendus : *H. Simonsfeld*. Jahrbücher des deutschen Reiches unter

Friedrich I; t. I : 1152-58 (K. Hampe s'élève contre la manière dont M. Simonsfeld a compris sa tâche ; les *Jahrbücher* ne devraient pas être d'informes compilations, où les faits essentiels sont noyés dans une masse de détails oiseux, mais des œuvres historiques composées avec critique et avec art).

17. — Historisches Jahrbuch. T. XXIX, 1908, n° 4. — J.-B. Sägmüller. La prêtrise de l'archiprêtre ou doyen et de son représentant dans les chapitres cathédraux et dans les collégiales (réponse à M. Huyskens, qui soutenait qu'à Saint-Pierre de Rome, au XIIIe s., l'archiprêtre ou son représentant furent souvent dépourvus de la prêtrise). — J.-A. Endres. Contributions à la biographie de saint Thomas d'Aquin (suite : discute les témoignages relatifs à l'emprisonnement de saint Thomas et à la chronologie des 25 premières années de sa vie). — J. Schmidlin. Jean Pistorius, prévôt capitulaire en Alsace (on le trouve dès 1600 prévôt d'Oelenberg, puis de Surburg, près d'Haguenau). — J. Hefner. Pour l'histoire du trésor et de la bibliothèque des papes au XIVe s. (deux documents de 1317). — Lettres de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans à la reine Sophie-Dorothée de Prusse, en 1716-22, publ. p. H.-F. Helmolt (fin).

18. — Beiträge zur bairischen Kirchengeschichte. T. XIV, 1908, n° 1. — Schornbaum. L'intérim dans le margraviat de Brandebourg-Ansbach (long exposé de l'organisation ecclésiastique après la diète de 1548). — Id. Appointements de curés au XVIe s. (compte des revenus de quatre cures franconiennes). = N° 2. F. Hartung. Les publications relatives à l'histoire de la Réforme dans le margraviat d'Ansbach-Kulmbach (bibliographie sommaire, mais critique).

19. — Bericht des historischen Vereins zu Bamberg. T. LXIII, 1904. — A. Senger. Léopold de Bebenburg (étudie en détail la vie du célèbre canoniste, ses œuvres et son rôle dans la lutte entre Louis de Bavière et la papauté. Son *Tractatus de juribus regni et imperii Romanorum* consacre déjà le droit électoral des princes-électeurs et il est probable que Léopold ne fut pas étranger à la rédaction de la « Bulle d'Or »). = T. LXIV, 1905. W. Hess. Histoire du lycée de Bamberg (au XIXe s.; suite).

20. — Bonner Jahrbücher. T. CXVI, 1907. — G. Mestwerdt. Trouvailles archéologiques dans la région du bas Rhin. — E. Funck. Fouilles romaines et franques à Remagen. — H. Lehner. Fouilles de Vetera en 1906-1907 (sur le Fürstenberg, près Xanten ; Tacite en mentionne la destruction en 70 apr. J.-C. pendant la guerre des Bataves ; un nouveau camp fut reconstruit à l'époque de Tibère). — Arnoldt. L'établissement romain d'Ober-Winningen « auf dem Bingstel » (on y a trouvé une riche villa romaine qui fut habitée depuis la fin du Ier s. jusqu'au IIIe).

21. — Zeitschrift für Brüdergeschichte. T. II, 1908, n° 1. —

W. Bickerich. Lissa et Herrnhut (les rapports des deux églises au milieu du xviiie s., d'après des lettres, notamment de Jablonski et de Zizendorf). — J.-Th. Müller. Sur une enquête contre les Vaudois dans les environs d'Altenburg et de Zwickau (avec le texte de l'enquête, 1462 env.). = N° 2. G.-A. Skalský. Frère Lucas de Prague et les « Instructions pour les prêtres » de l'an 1527 (dans quelle mesure il a cherché en publiant cet opuscule à raffermir l'Unité). — W. Jannasch. Christian-René, comte de Zinzendorf (début d'une biographie complète du deuxième fils du fondateur de Herrnhut, né en 1727). — Journal de Zinzendorf, 1716-1719, publ. p. G. Reichel et J.-T. Müller (suite). = (Pour l'analyse du t. I, voir *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 215.)

22. — Zeitschrift für katholische Theologie. T. XXXII, 1908, n° 4. — N. Paulus. Absolutions du moyen âge prétendues indulgences (suite : absolutions accordées par des évêques et autres clercs n'ayant nullement le caractère d'indulgences). — J.-B. Hafkemeyer. Pour l'histoire de la guerre des Jésuites au Paraguay (étude critique des sources relatives au soulèvement des habitants du Paraguay à la suite du traité de 1750 cédant sept districts au Portugal. On sait que les Jésuites furent accusés par Pombal d'avoir fomenté cette révolte). — A. Kröss. L'extorsion de la « lettre de Majesté » à l'empereur Rodolphe II par les États de Bohême en 1609 (fin). = T. XXXIII, 1909, n° 1. N. Paulus. Les plus anciennes indulgences accordées pour aumônes ou visites d'églises (depuis le début du xie s. jusqu'au concile de Latran, 1215). — E. Michael. Sainte Élisabeth a-t-elle été chassée de Marburg? (c'est à tort que M. Huyskens a soutenu que c'était de Marburg et non de la Wartburg qu'elle avait été chassée). — E. Baumgartner. « Cibum capere promiscuum tamen et innoxium », Plin., ep. 96 (faut-il voir dans cette phrase une allusion à l'eucharistie?). — H. Koch. L'évolution du contrat de travail sous l'influence du christianisme.

---

23. — Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte u. Altertumskunde. T. XIX, 1907. — H. Helmolt. Lettres de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans à la cour lorraine (publie 120 lettres, des années 1698-1722, adressées au duc Léopold de Lorraine et à son entourage). — Müsebeck. Évolution historique des droits de propriété et d'usage de la rivière de Seille dans Metz (depuis le xe siècle jusqu'à nos jours). — R. Forrer. Les poids et mesures égyptiens, crétois, phéniciens, etc., aux âges européens de cuivre, de bronze et de fer (suite). — L.-G. Walbock. Monographie d'une usine lorraine. Mouterhouse depuis 1614 jusqu'à 1900 (il s'agit d'une usine métallurgique). — R. Forrer. La trouvaille de statères d'or de Tayac-Libourne, témoignage de l'immigration des Cimbres et des Tigurins en 113-105 av. J.-C. (la trouvaille, faite dans le départ. de la Gironde, date de 1893).

24. — Revue d'Alsace. 1908, juill.-août. — A. Gasser. Encore un

prétendu faux de Grandidier (l'auteur de l'*Histoire d'Alsace* n'a pas forgé les *Annales breves Argentinenses*, 673-1207, ainsi que le prétend M. H. Bloch). — J. Bourgeois. Voyage de Louis XIV en Alsace. Son séjour à Sainte-Marie-aux-Mines, 1673 (d'après les mémoires du temps). — Ed. Gasser. L'abbaye de Masevaux (notes et documents divers, 743-1790). = Sept.-oct. G. Gautherot. Gobel, député de Haute-Alsace, aux États-Généraux, évêque de Lydda, futur évêque métropolitain constitutionnel de Paris. — Ch. Hoffmann. La suppression de l'administration provinciale et le nouveau régime, 1790 (en Alsace : 1° la mise en vacances du Conseil souverain; 2° suite en nov. et en janv. : les élections municipales dans la haute Alsace; la division en départements). — A. Hertzog. Cahier des doléances des bourgeois et habitants du village de Gueberschwihr (publie ce cahier, d'intérêt surtout économique). — G. Sifferlen. Un village de la vallée de Saint-Amarin : Hüsseren (depuis le début du XVIIIe s.). = Nov.-déc. J. Bourgeois. Le Val de Lièpvre en 1674 (tableau du pays pendant la campagne de Turenne sur le Rhin). = 1909, janv.-févr. A. Roussel et Ingold. Un Alsacien, correspondant, disciple et ami de Lamennais : David Richard, directeur de l'asile de Stefansfeld (publient des lettres écrites par Richard à Lamennais en 1834-35; à suivre). — Comt Odoul. Une page de l'histoire de la guerre de 1870-71 (journal du comt Odoul, à l'armée de la Loire, oct.-nov. 1870). — G. Sifferlen. Un village de la vallée de Saint-Amarin : Wesserling (depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours).

---

25. — Mitteilungen des Instituts für österreich. Geschichtsforschung. T. XXIX, 1908, n° 3. — H. Grumblat. Sur quelques actes de Frédéric II pour l'Ordre teutonique (1° les actes d'investiture; 2° l'époque de la rédaction de la *Narratio de primordiis ordinis Theutonici* et les actes d'avril 1221 : la *Narratio* est vraisemblablement postérieure à sept. 1232). — A.-F. Pribram. Un projet de mariage Habsbourg-Stuart (publie et commente un projet de mariage d'octobre 1672 entre l'archiduchesse Claude-Félicité, future épouse de l'empereur Léopold Ier, et Jacques Ier, duc d'York). — Cl. von Schwerin. Sur l'organisation judiciaire frisonne (réponse à l'article de Heck paru dans le même recueil). = C.-rendus : *A. Chroust.* Monumenta palaeographica; fasc. 10-24. — *A. Meister.* Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie (d'assez nombreuses fautes de lecture). — *A. Molinier.* Les sources de l'hist. de France (corrections et additions par O. Cartellieri). — Das habsburgische Urbar, éd. *R. Maag* (nombreuses corrections par R. Thommen). — *H. Uebersberger.* Österreich u. Russland seit dem Ende des 15 Jahrh. (ouvrage approfondi, mais où l'on peut relever quelque insuffisance d'information et un point de vue parfois un peu étroit). = E. v. Ottenthal. Theodor von Sickel (1826 † 1908). = Supplément : Revue des publications relatives à l'histoire de l'art. = N° 4. P. Wentzcke. Actes inédits pour l'histoire des évêques de Stras-

bourg au XIIe s. (publie avec commentaire 12 actes des années 1102-1204). — A. Dopsch. Pour l'histoire des dominations patrimoniales en Basse-Autriche (discussion de l'ouvrage du P. Osswald, *Die Gerichtsbefugnisse der patrimonialen Gewalten in Niederösterreich.* M. Osswald a repris à son compte, en les exagérant, les théories soutenues par M. Seeliger sur la formation des domaines seigneuriaux au moyen âge). — F.-M. Haberditzl. Sur les sceaux des souverains allemands depuis l'Interrègne jusqu'à l'empereur Sigismond (avec des reproductions de ces sceaux). — Fr. Bliemetzrieder. Le duc Léopold III d'Autriche et le Grand schisme d'Occident (publie une supplique de Léopold et d'évêques allemands partisans de Clément VII adressée aux adversaires de ce dernier, pour mettre fin au schisme, 1379-80). — J. Loserth. Sur le ministère pastoral de Huss (dans ses prêches, Huss s'est beaucoup inspiré de Wiclif).

---

26. — Revue d'histoire ecclésiastique. T. IX, 1908, n° 3. — J. Flamion. Les actes apocryphes de Pierre (suite). — J. Lebon. Notes sur Christian de Stavelot; contribution à l'histoire des travaux scripturaires et des controverses eucharistiques au moyen âge (IXe s.). — L. Salembier. A propos du grand schisme d'Occident (indique un certain nombre de recherches à faire). — E. Palandri. Le rôle diplomatique de la Toscane à la veille de la Saint-Barthélemy, 1571-72 (extr. d'un mémoire à paraître sur les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France, 1544-80). = C.-rendus : *P. Albers.* Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis; t. II (bien des lacunes pour la période contemporaine). — Anselmi episcopi Lucensis collectio canonum, ed. *F. Thaner;* fasc. 1 (art. de P. Fournier). — *C. de Rochemonteix.* Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe s. (la critique et l'information sont souvent insuffisantes). = N° 4. G. Archambault. Les mss. du Dialogue avec Tryphon (extrait d'une édition qui paraîtra sous peu). — J. Lebon. La christologie de Timothée Aelure, archevêque monophysite d'Alexandrie, d'après les sources syriaques inédites (on sait que Timothée fut pendant longtemps un des chefs de l'opposition aux décrets du concile de Chalcédoine). — A. Fierens. La question franciscaine. Le manuscrit II 2326 de la Bibl. roy. de Belgique (poursuit l'analyse de ce ms.). — A. Bayot. Un traité inconnu sur le Grand Schisme dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne (ms. 9815 de la Bibl. roy. de Belgique, offert probablement à Jean Sans-Peur). — L. Willaert. Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques, 1598-1625 (fin : poursuites intentées, aux Pays-Bas, contre les émigrés catholiques anglais à la demande du gouvernement anglais).

27. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1907, n° 6. — J. Cuvelier. Le fouage brabançon (examine l'interprétation donnée par A. Wauters d'un document de 1375-76, pour déterminer la population du Brabant). — G. Roland. Un faux diplôme de

Conrad II (pour le duc Thierry, 1034). — H. Nelis. La chronique d'Edmond de Dynter et la continuation des *Brabantsche Yeesten* (cherche à établir qu'E. de Dynter, pour les années 1400 à 1430, traduit le continuateur des *Brabantsche Yeesten* de Jean Boendale, auquel il avait d'ailleurs fourni des documents). — A. van Hove. Statuts de l'Université de Louvain antérieurs à l'année 1459 (texte inédit. L'organisation de l'Université n'a pas changé dans ses grandes lignes jusqu'en 1565, mais beaucoup de points de détail ont été modifiés). = 1908, n° 1. H. van der Linden. L'Université de Louvain en 1568 (rapport du recteur au duc d'Albe concernant l'orthodoxie du corps professoral et la marche des études).

28. — Le Musée belge. 1908, n° 1. — P. Graindor. Études épigraphiques (inscriptions inédites de Tenos, Keos, Paros, Ios, Mycènes). — J.-P. Waltzing. Petrus Jacobi Arlunensis (documents pour servir à la biographie du jurisconsulte, diplomate et humaniste P. Jacobi, 1459 † 1509). — A. Roersch. François Modius (détails biographiques concernant le célèbre humaniste belge du xvie s., d'après le récent ouvrage de P. Lehmann). = C.-rendus : *A. Stern.* Geschichte Europas von 1830 bis 1848 : I (beaucoup d'érudition, de méthode et de clarté). — *E. Marx.* Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes (sources bien choisies, mises en œuvre à des points de vue nouveaux ; beaucoup de détails inédits sur la question religieuse). = N° 2. N. Hohlwein. Liturgies dans l'Égypte romaine (ces charges incombaient aux citoyens aisés). — P. Graindor. Inscriptions des Cyclades. — A. Sauveur. Étude sur la Legio VI Victrix (origine, nom, recrutement, insignes, campagnes en Espagne, en Germanie inférieure et en Bretagne). = N° 3. P. Graindor. Dédicaces d'archontes et listes de magistrats à Tenos. — T. Simar. Lettres inédites d'humanistes belges du xvie et du xviie s. (esquisse l'histoire de l'humanisme aux Pays-Bas de 1560 à 1630 : Carrion, G. et Th. Canter, C. Valerius, P. Colvius, P. Castellanus, J. Woverius, G. Wendelin). = C.-rendus : *P. Graindor.* Histoire de l'île de Skyros jusqu'en 1538 (étude ethnographique et chronologique bien présentée). — *P. Fredericq.* Les pamphlets néerlandais du xvie s. (ces écrits, trop ignorés, ont une double valeur : historique et littéraire). — *V. Chapot.* La frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe (grande érudition, mais abus du détail).

---

29. — Boletín de la Real Academia de la Historia. T. L-LI, 1907. — N. Feliciani. Les sources de la IIe guerre punique en Espagne (218-206 av. J.-C.). — Id. Puissance militaire de Rome et de Carthage au début de la IIe guerre punique. — Id. La bataille de Cissis (218 av. J.-C.). — Id. La révolte du Sucro (ces quatre articles en italien). — A. Fernández Casanova. La cathédrale de Tarragone (historique, description, avec pl.). — A. C. de Govantes. Contrebia Leucada. Détermination géographique (assimilation à Contreras, prov. de Burgos). — F. Fita. Ancien *Fuero* de Canales de la Sierra. — N. Hergueta. Le *Fuero* de

Logroño (1095). — F. Fita. Les huit villes de la vallée de Canales. Leurs *Fueros* et privilèges antérieurs au xive s. — Id. Documents relatifs à Canales de la Sierra. — Id. Un véritable martyr, sept martyrs apocryphes et dix hommes notables de Canales de la Sierra. — Id. Canales de la Sierra : ses femmes et hommes illustres aux xie-xiie s. — D. de Cortázar Serantes. Le monastère de Valvanera : tables de son cartulaire et de ses archives au milieu du xviiie s. — J. Coroleu. Législation de la Catalogne : glossaire des mots juridiques tombés en désuétude (définitions en latin). — Manuel, évêque d'Iviza. Brève notice de l'état naturel, civil, militaire et politique où sont aujourd'hui les îles d'Iviza et de Formentera et îles adjacentes, 1786. — C. González de Posada. Notes sur les Espagnols amateurs de monnaies antiques (du xve au xviiie s. Publication d'une notice manuscrite de 1805, avec introduction biographique du P. F. Fita sur González de Posada). = Le t. LI contient les tables des tomes I à L. = T. LII-LIII, 1908. Cte de Cedillo. *Carta puebla* de la ville d'Illescas (1154). — F. Fita. Le concile national de Palencia en 1321. — J. Reymóndez del Campo. Correspondance du P. André Marcos Burriel, conservée à la Bibl. royale de Bruxelles (160 analyses de lettres de ce religieux érudit, de 1744 à 1758). — F. Fita. Indication de fragments de la correspondance du P. Burriel conservés au British Museum. — B. Oliver. Ordonnances de la ville de Jaca en 1238 (rédigées en une variété du dialecte gascon). — Mémoires inédits de l'enseigne de frégate D. Manuel Esquivel y Castañeda, publ. p. E. Croquer y Cabezas (sur le 2 mai 1808 à Madrid et les événements qui le précédèrent). — F. Fita. Notice sur la Californie, œuvre anonyme du P. Andres Marcos Buriel, imprimée en 1757. Documents relatifs à sa composition, son approbation et sa publication. — J. Suárez Inclan. Projet de frontière franco-espagnole (empiétant sur le territoire espagnol, 1812). — A. Rodríguez Villa. Le lieutenant général D. Pablo Morillo, premier comte de Carthagène et marquis de la Puerta (notice biographique détaillée). — H. P. Cazac. Le philosophe Francisco Sánchez le Sceptique (1550-1623) et les maisons galiciennes de Castro (en français). — Gabriel Marcel. Le géographe Tomás López et son œuvre (notice très détaillée avec bibliographie de son œuvre. En français). — M. de J. Guisado, comte de Tóxar. D. Joaquím María de Tóxar. Documents justificatifs de sa conduite patriotique durant la guerre de l'Indépendance. — Mis de Laurencín. Quelques relations historiques rares et curieuses (description, reproduction de quelques-unes; xve et xvie s.; épisodes des règnes de François Ier et Charles-Quint, etc.). — F. Fita. Éloge de la reine de Castille, épouse d'Alphonse VIII, Eléonore d'Angleterre (essai historique). — Mis de Laurencín. Une ambassade au Maroc au xvie siècle (texte de la relation imprimée de l'ambassade de Vanegas de Córdova). — Cr. Pérez Pastor. Table par titres des manuscrits provenant des monastères de San Millán de la Cogolla et de San Pedro de Cardeña, conservés à la Bibliothèque de la *R. Academia de la historia*.

---

30. — The american historical Review. 1909, janv. — Geo. B. Adams. L'histoire et la philosophie de l'histoire. — G. Seeliger. L'État et le pouvoir seigneurial dans les premiers temps de l'histoire d'Allemagne (analyse la constitution du pouvoir seigneurial, formé de deux éléments : l'un qui repose sur la propriété du sol et l'exploitation économique du sol, l'autre qui tire son pouvoir d'un démembrement de la souveraineté; indique rapidement la part qui revient à chacun de ces éléments dans l'organisation des villes et des territoires). — Al. Bugge. Les sagas islandaises; leur origine, valeur de leur témoignage (les sagas ont été pendant longtemps transmises oralement; c'est seulement dans la seconde moitié du xiie s. que l'on commença de les écrire. Influence exercée par l'Irlande sur la littérature poétique de l'Islande, puis des sagas concernant les Vikings sur la littérature médiévale de l'Angleterre, en particulier sur Geofroi de Monmouth). — J. H. Rose. La Grande-Bretagne et la question hollandaise en 1787-1788 (utilise bon nombre de documents inédits du Foreign office. La défection de la France dans cette affaire, où tout le monde s'attendait à la voir tirer l'épée, a été une des causes de la Révolution française). — Ch. O. Paullin. Le président Lincoln et la marine. = Documents. Lettres du général Thomas Williams, 1862, communiquées par G. Mott Williams, évêque de Marquette (relatives à la guerre civile). = C.-rendus : *Hazeltine.* Die Geschichte des englischen Pfandrechts (bon). — *R. Putnam.* Charles the Bold, last duke of Burgundy, 1433-1477 (bon résumé). — *Benn.* Modern England; a record of opinion and action from the time of the French Revolution to the present day (bon). — *Earl of Cromer.* Modern Egypt (important c.-r. par James Bryce). — Letters of Cortes, translated and edited by *F. A. Maec Nutt* (utile). — *E. Channing.* A history of the United States; II : 1660-1760 (excellent). — The writings of Samuel Adams, collected and edited by *A. Cushing;* vol. IV : 1778-1802. — *Coolidge.* The United states as a world power (intéressant recueil de conférences faites à la Sorbonne dans l'hiver 1906-07). — Calendar of the papers of Benjamin Franklin in the library of the american philosophical Society; vol. I-V. — The works of George Buchanan, collected and edited by *J. B. Moore;* vol. IV : 1838-1841. — *A. B. White.* The making of the english constitution, 449-1485 (bon manuel). — *W. Macdonald.* Documentary source book of american history, 1606-1898 (utile).

---

31. — The english historical Review. 1909, janv. — E. Pears. La lutte contre le paganisme en 324 (campagne de Constantin contre Licinius). — J. N. Figgis. La contre-réforme en Allemagne : Pierre Canisius. — Miss Th. Keith. Les causes économiques de l'Union de l'Écosse avec l'Angleterre (depuis 1688, les Écossais avaient décidé de prendre leur part du commerce mondial; ils ne le pouvaient faire sans l'aide des Anglais et sans pouvoir trafiquer librement avec eux. D'autre part, l'Angleterre, rivale maritime de la Hollande, ennemie de la

France, aurait couru de grands risques si les Écossais s'étaient portés vers la France et la Hollande. L'intérêt des deux peuples les poussait à l'Union). — Conrad Gill. Les intérêts entre l'Angleterre et la France en 1802 (les négociations de 1802 embrouillèrent si bien les choses que la guerre était fatale; on y poussait également des deux côtés). — F. M. Stenton. Les dernières années d'Alfred le Grand d'après le récit d'Aethelwerd. — J. H. Wylie. La *Vita Henrici V* de Tito Livio et sa traduction italienne par P. Candido Decembri (cette traduction est dans un ms. de Vienne, n° 2610; elle a été faite sur la rédaction originale de Tito, non sur le remaniement embelli qu'on attribue à Elmham). — Cora L. Scofield. Élisabeth Wydeville réfugiée dans le sanctuaire de Westminster, 1470 (elle pouvait craindre d'y être mise à mort par les gens du Kent soulevés; mais Warwick, qui venait de rétablir Henri VI, prit les précautions nécessaires pour qu'elle fût respectée dans sa retraite). — J. Gairdner. L'archevêque Morton et Saint-Alban (corrige une erreur dans la nouvelle édition du *Monasticon anglic.*, erreur qui intéresse la biographie à la fois de l'archevêque de Canterbury et de Whethamstede, abbé de Saint-Alban). — Marsden. Le *Barbara* de Londres et son voyage au Brésil en 1540. — F. E. Brightman. La litanie sous Henri VIII. — M. W. Jernegan. Les débats à la Chambre irlandaise des communes, 1776-1789 (décrit un recueil ms. qui paraît contenir beaucoup de détails intéressants). = C.-rendus : *Parker*. Ancient China simplified (intéressant). — *Olmstead*. Western Asia in the days of Sargon of Assyria, 722-705 b. c. (bon). — The imperial gazetteer of India; t. II (ce tome II est consacré à l'histoire de l'Inde, qui est traitée par divers auteurs très autorisés. Excellent). — *Wroth*. Catalogue of the imperial Byzantine coins in the Brit. Mus. (bon catalogue admirablement illustré). — *A. Gray*. The dual origine of the town of Cambridge (l'auteur n'a pas prouvé sa thèse que Cambridge fut à l'origine une ville double). — *Br. Albers*. Consuetudines monasticae (important). — *Lindsay*, *Dowden* et *Thomson*. Charters, bulls and other documents relating to the abbey of Inchaffray (l'ancienne Insula Missarum). — *Green*. The making of Ireland and its undoing, 1200-1900 (œuvre de parti pris où l'auteur n'a voulu voir que les fautes ou les crimes commis par les Anglais conquérants de l'île). — *W. Miller*. The Latins in the Levant; a history of frankish Greece, 1204-1566 (bon). — *Reaven*. The aldermen of the City of London (liste des aldermen de la Cité depuis Henri III jusqu'en 1908, avec un excursus sur les aldermen avant 1220). — *Baumgarten*. Aus Kanzlei und Kammer (excellente étude sur la manière dont étaient scellées les bulles pontificales). — *Channing*. The history of the United States (deux volumes qui vont jusqu'en 1760. Remarquable). — *A. Feuillerat*. Documents relating to the office of the revels in the time of queen Elizabeth. — *Pollen*. Unpublished documents relating to the english martyrs; vol. I : 1584-1603 (excellent). — *A. Shield* et *A. Lang*. The king over the water (ouvrage gâté par un parti pris d'apologie pour le Vieux Prétendant; c'est plus

du roman que de l'histoire). — The second Afghan war, 1878-80; abridged official account. — *Miss A. L. Jenckes*. The origin, the organisation and the location of the staple of England (honorable essai, qui est très loin d'être définitif).

32. — The nineteenth Century and after. 1908, juillet. — V. R. Markham. Les prédécesseurs de Champlain au Canada (de Cabot à Cartier; parle surtout de ce dernier). = Août. S. M. Mitra. La presse dans l'Inde, de 1780 à 1908. — A. Hawkes. Le Canada français et le troisième centenaire de Québec; appréciation par un Anglo-Canadien. — F. Harrison. La Bastille (les lettres de cachet n'ont guère été employées que pour régler sans bruit des affaires d'ordre privé, qui ne pouvaient, sans danger, être rendues publiques; mais la base de cette justice était le pur arbitraire, et la Bastille renferma assez de malheureuses victimes pour que sa chute ait été saluée par les applaudissements enthousiastes des Parisiens et de tous les libéraux en général). — Mrs Stirling. Coke considéré comme le père de l'agriculture en Norfolk (relève un grand nombre d'erreurs dans l'article publié par le Dr Jessopp dans la livraison de juin). = Sept. B. Willson. Quelques lettres inédites du général Wolfe (intéressant recueil de lettres écrites par le jeune officier à ses parents). = Oct. G. Elliot. Un tableau rétrospectif : la Turquie en 1876. = Nov. J. Nisbet. L'Inde sous le gouvernement de la Couronne, 1858-1908 (résumé très général). — Mrs Stirling. Une dupe de la destinée (Élisabeth Patterson, que Joseph Bonaparte épousa à Baltimore. Elle survécut plus d'un demi-siècle au divorce qui brisa sa vie et qui détrusit ses rêves ambitieux. Elle passa en Europe les années 1815-1834, fêtée et admirée; puis elle dut retourner à Baltimore, et ce fut la seconde grande déception de sa vie; sa troisième fut quand elle vit définitivement repousser la prétention qu'elle avait émise de faire reconnaître les droits éventuels de son fils à la couronne impériale de France. On croit qu'Élisabeth Patterson était la petite-fille du Patterson que Sir Walter Scott a immortalisé sous le sobriquet d'*Old Mortality*). = Déc. Mme Bellew. Charlotte-Jeanne; un épisode oublié de la Révolution française (une lettre envoyée par Charlotte-Jeanne de Rutaud à Trèves et interceptée à Metz la fit arrêter comme coupable de correspondance avec des émigrés. Déférée au tribunal révolutionnaire à Paris, elle fut décapitée le 5 octobre 1793. Cet épisode est raconté d'après des papiers de famille et d'après des documents copiés aux Archives nationales par feu le cardinal Mathieu). — G. Kingston. La censure théâtrale (de la législation appliquée au théâtre et en particulier aux artistes en Angleterre au XVIIe s.). = 1909, janv. Lady Paget. La cour et la société à Berlin vers 1855-1858; souvenirs.

33. — Quarterly Review. T. CCVIII, janv.-avril 1908. — L'Espagne au XIXe s. (surtout d'après l'ouvrage posthume de Butler Clarke auquel s'ajoutent les Histoires d'Altamira, de Hubbard, de Pirala,

ainsi que les rééditions toutes nouvelles des Lettres de Richard Ford et des pérégrinations de George Borrow). — H. W. C. Davis. Le « Borough » anglais (instructif résumé des recherches de Mlle Bateson et de Maitland. « La liberté d'un bourg, au moyen âge, comportait des privilèges qu'un non résident pouvait s'estimer heureux d'acquérir en se soumettant aux taxes locales. » Cela ne supposait pas que l'on dût abandonner tout intérêt dans les choses agricoles du dehors; car « l'antithèse absolue du commerce et de l'agriculture paraît un raffinement de notre âge commercial »; mais le bourgeois, vers la fin du moyen âge, était plus commerçant que cultivateur. Et Maitland a forcé la note en soutenant que la *summa rusticitas* semblait le trait dominant de la vie bourgeoise en Angleterre à cette époque). — Churton Collins. Les *Vies des poètes*, de Johnson (rééditions nombreuses en ces dernières années, par George Birbeck, Peter Cunningham, Matthew Arnold, Mrs Alexandre Napier, Arthur Waugh, W. Henley. Valeur historique et critique de l'ouvrage. Se rappeler que, pour la biographie de certains poètes, Johnson a obtenu des renseignements personnels de leurs amis). — R. Bosanquet. Les temples grecs et la religion primitive (en mainte occasion, à Mycènes, Tyrinthe, Troie, Athènes, on retrouve, sous les fondations des temples, des restes de palais royaux; ce qui confirme l'opinion que la fonction royale s'est peu à peu réduite à son caractère religieux). — Kenyon. Les papyrus grecs et les découvertes récentes (entre autres, les fragments nouveaux de Ménandre, Pindare, Hypéride, et d'un historien grec que l'on n'a pas encore identifié). — Mahomet et l'Islam. — Les publications récentes sur Napoléon (offrent l'inconvénient de se spécialiser trop sur telle ou telle partie du règne, de sorte que la figure même de l'Empereur ne s'aperçoit plus bien dans ses vraies proportions. En outre, nos historiens finissent par s'embrouiller dans les noms des comparses, noms qui sont souvent les mêmes pour différents personnages). — Les livres et pamphlets sur la guerre civile (la révolution d'Angleterre. Analyse des collections du British Museum). = T. CCIX, juill.-oct. 1908. La renaissance de l'Égypte (le livre de lord Cromer). — Verrall. L'Homère primitif (les ouvrages d'Andrew Lang et de Gilbert Murray. « Diffèrent l'un de l'autre autant que les deux pôles », mais traduisent la tendance caractéristique de l'époque: car ils prétendent retracer un état de choses préhistorique en s'appuyant uniquement sur les données intrinsèques de l'œuvre et sans se soucier même de relever ce que la tradition rapporte de l'auteur). — Rev. Greswell. Le comté de Somerset (l'histoire des comtés anglais est aujourd'hui l'œuvre de savants travaillant en collaboration et qui lui donnent un caractère absolument scientifique). — Th. Ashby. La redécouverte de Rome (on n'a pas toujours un respect suffisant pour les antiquités mises au jour. Des fautes ont été commises et des plans relatifs à des monuments détruits ou recouverts de nouveau ont été malheureusement égarés). — Edw. Armstrong. Un grand tour (le voyage du cardinal d'Aragon raconté par son chapelain

Antonio de Beatis et publié par M. Pastor; autres voyages de la même époque au début du XVIe s.). — Grant Robertson. Le premier comte de Chatham. — Baillie-Grohman. Le sport au moyen âge (principalement la chasse du XIVe au XVIe s.). — Bedwell. Les *Inns* de cour (d'après les documents imprimés ou analysés depuis dix ans par Inderwick, Reginald Fletcher, Trice Martin, la société de Lincoln's Inn). — J. Cooke. Vagabonds, mendiants et chemineaux (intéressante étude historique).

34. — The scottish historical Review. 1909, janv. — Ballades servant à éclairer les relations de la France et de l'Écosse pendant le XVIIe s. (montre la manière dont les sentiments des Anglais à l'égard des Écossais se sont réflétés dans les ballades et dans la poésie politique de 1603 à 1688). — E. M. Barron. Une manière nouvelle de considérer la guerre de l'Indépendance (le succès final de Bruce doit être attribué à l'appui qu'il trouva non dans les Lowlands, mais dans le nord et dans les autres parties de l'Écosse celtique). — Baird. Un livre de comptes d'Édimbourg il y a deux cents ans (intéressant pour les mentions de livres achetés). — A. Lang. Lettres du cardinal Beaton, 1537-1541. — Morison. Sir Thomas More et ses œuvres en anglais (l'*Utopie* est un des manifestes les plus éclatants de l'esprit nouveau; le reste des écrits de More montre qu'à côté et au-dessus de l'homme d'imagination, de l'ironiste, il y avait en lui un esprit très pratique, un légiste consommé, un fonctionnaire nettement traditionaliste; dans l'évolution de sa vie morale, l'*Utopie* n'a été qu'un accident). — Sir Herbert Maxwell. La chronique de Lanercost (suite de la traduction). = C.-rendus : *A. Shield.* Henry Stuart, cardinal of York, and his times (intéressant). — *A. L. Lowell.* The government of England (excellent). — *Green.* The making of Ireland and its undoing, 1200-1600 (ouvrage abondamment documenté; mais il existe encore bien des sources auxquelles l'auteur aurait dû puiser. Mme Green écrit dans un sens nettement anti-anglais, et cet état d'esprit l'amène à interpréter les faits d'une façon assez arbitraire. Ouvrage plein de talent qu'il faut lire avec précaution). — *Stoddart.* The girlhood of Mary, queen of Scots, 1548-1561 (histoire des intrigues politiques nouées autour de la jeune reine; bon chapitre d'histoire politique). — *Couper.* The Edinburgh periodical press (bibliographie des journaux et revues publiés à Édimbourg avant 1800). — *W. Foster.* The english factories in India, 1622-1623 (inventaire des documents conservés à l'India Office et au Brit. Mus.). — *Sir Spencer Walpole.* The history of twenty-five years; vol. III et IV : 1870-1880.

35. — Edinburgh Review. T. CCVIII, juill.-oct. 1908. — Port-Royal (à propos des ouvrages de Mrs Romanes et de Mme Monlaur). — Liverpool (l'histoire de la ville par M. Ramsay Muir et celle de la municipalité par Mlle E. Platt). — Fénelon à Cambrai (l'auteur de cet article paraît ignorer le livre du prince Emm. de Broglie sur l'épis-

copat de Fénelon). — La politique coloniale sous Lord Elgin (1905-1908). — Le duc de Choiseul (« Choiseul est le type accompli du gentilhomme tel que nous le pouvons imaginer à la veille de la Révolution »; dépensier pour son compte personnel, mais économe et strict dans la vie publique. « Sa politique était saine, mais les circonstances ont empêché qu'on ne la mît à l'épreuve. Elle était calculée pour durer; or, la Révolution a changé les affaires de l'Europe avant qu'on en pût voir l'effet »). — L'expédition française de 1798 en Égypte (d'après les t. III-V de l'ouvrage de M. de La Jonquière). — Les *Paston Letters* (leur réimpression par M. James Gairdner. Il est regrettable que le savant éditeur se soit contenté de collationner quelques-unes de ces lettres, sur l'original, avec le premier texte imprimé; puis que, se croyant assuré d'une exactitude suffisante, il ait réimprimé le reste sans autre vérification. Son érudition exceptionnelle aurait dû l'encourager aussi à modifier les anciennes notes et à en ajouter de nouvelles. Enfin, il est étrange qu'on ait laissé à un Allemand, le Dr Nemann, de Marbourg, le soin d'étudier l'orthographe de ces précieux documents, orthographe qui n'est souvent fautive que par l'effet d'une mauvaise lecture). — Deux livres de Mémoires français (les *Mémoires* de la comtesse de Boigne et les *Souvenirs* du baron de Frénilly; deux auteurs qui se complètent curieusement, tous deux intelligents, bons observateurs et sachant nous présenter habilement les portraits de l'époque à des points de vue tout opposés). — Le vieux Londres (des origines au XIIe s.).

---

36. — Νέος Ἑλληνομνήμων (publ. p. Spyr. P. Lambros). T. IV, 1907, n° 3. — La chronique de Trébizonde du protosévaste et protonotaire Michel Paranetos (réédition d'après le ms. unique, Marcian. 608, de la principale chronique de l'histoire des empereurs de Trébizonde). — Décret de l'empereur Jean Paléologue en faveur de Pancrace Fédini de Florence (6 août 1439). — Copistes et possesseurs de manuscrits à Lacédémone pendant le moyen âge et la domination turque. — Un document inédit de 1412 (diplôme privé dont la lecture est rendue difficile par les abréviations. Bibl. de Bâle, F VIII, 13). = N° 4. Portraits de Jean VIII Paléologue et de Joseph II, patriarche de Constantinople (comparaison des miniatures byzantines avec les bas-reliefs de Philarète et les médailles italiennes frappées à l'occasion du concile de Florence). — Le buste de Jean Paléologue et la communication de M. Muñoz (ne voit aucune raison d'attribuer à Philarète le buste du Museo Borgiano; la coiffure si étrange de l'empereur n'est pas la couronne impériale, mais est d'origine florentine). — Les mariages de Constantin [XII] Paléologue dans l'histoire et la légende (Constantin XII n'a eu aucun enfant des deux femmes qu'il a épousées et qu'il a perdues pendant qu'il était despote de Morée; ses projets ultérieurs d'alliance matrimoniale échouèrent). — Diplôme de Jacques Crispo II, duc de l'Archipel. — Notice sur deux décrets de Jean Paléologue.

---

37. — Budapesti Szemle. 1908, juin. — A. Királyfi. Le rôle de la Bosnie dans l'émigration hongroise. = C.-rendus : *E. Baloghy*. La civilisation hongroise et les nationalités (trop chauviniste). — *E. Farkas*. Le soulèvement de Rákóczi; t. I (travail consciencieux). = Juillet. M. Kármán. La philosophie de l'histoire (esquisse les grands courants de l'histoire universelle et ceux de l'histoire de la Hongrie). — G. Fekete. Le luxe et les mœurs (fin en août). = Août. J. Németh. Le congrès de Washington (d'après Bryce, *The American Commonwealth*). = Sept. H. Marczali. La révolution et l'époque de Bach (contre le récent ouvrage de Friedjung, *Œsterreich von 1848 bis 1860*, dont les tendances antimagyares ont faussé le récit). — L. Rácz. Pierre Bayle. = C.-rendu : *E. Galonya*. Hungary (éloge de cette revue anglaise rédigée à Budapest et dont le but est de faire connaître la Hongrie en Angleterre). = Nov. A. Királyfi. La population des provinces annexées. = C.-rendu : *G. Gábor*. La formation et la fonction du comitat (utile).

38. — Revue de Hongrie. 1908, mars. — H. Marczali. La Hongrie et la Révolution française (H. Marczali résume ici ses propres recherches sur *la Diète de 1790-91;* il ne mentionne pas les travaux français de Gérando, Sayous, etc., sur ce sujet). = Avril. D. Angyal. Histoire politique de l'exil du prince François Rákóczi II (fin en mai; résumé d'une brochure parue en magyar et en allemand). — F. Kossuth. Le développement de l'industrie hongroise (suite en mai-juill.). = Mai. Fr. Passy. H. Taine. = Juill. A. V. Prisonniers français en Hongrie (en 1793, après le siège de Condé et la chute de Quesnoy, arrivèrent les premiers captifs français en Hongrie, au nombre de 7,507. Complète, d'après les archives municipales de Pest, le livre de Chassin sur les *Volontaires nationaux*). = Août. A. Berzeviczy. Art et artistes italiens en Hongrie à l'époque de Mathias Corvin (complète les travaux de Müntz). — J. Vargha. Aperçu de l'histoire politique de Hongrie. = Nov. A. V. Une victime hongroise de la Révolution française (d'après les documents des Archives nationales. C'était le hussard Jean Tóth, prisonnier de guerre en traitement à l'hôpital de la Ferté-Milon; dénoncé au comité de vigilance de cette ville, il fut décapité à Paris). = Déc. H. Marczali. Pièces relatives à l'empereur Alexandre Ier de Russie et à la sainte alliance (publie huit lettres inédites d'Alexandre Ier adressées à la comtesse Molly Zichy-Ferraris dont le salon était renommé au moment du congrès de Vienne. Ces lettres, qui se trouvent dans les archives de la famille Zichy, nous montrent le mysticisme du czar sous son vrai jour).

39. — Századok (*les Siècles*). 1908, juin. — I. Madzsar. La doctrine de Karl Lamprecht sur l'histoire (résumé et critique des travaux de l'historien allemand; 60 pages). — P. Sörös. Benoît Meszleny (biographie détaillée d'un avocat du XVIIe s. qui a laissé une fortune immense.) = C.-rendus : *L. Horánszky*. Jean Bacsányi et son temps (la biographie

la plus complète de Bacsányi, 1763-1845, qu'on a accusé longtemps, et à tort, d'avoir traduit en hongrois la proclamation de Napoléon Ier aux Magyars. Son innocence est démontrée par des documents authentiques. Le livre est surtout remarquable par les détails relatifs au séjour de Bacsányi à Vienne et à Paris). — *J. Joubert.* Un héros hongrois, François Rákóczi II (quelques erreurs, mais la brochure est intéressante.) = Sept. L. Szádeczky. La première charte sur la colonisation roumaine (publie une charte inédite du roi André III, du 16 juin 1292, qui prouve que les Roumains n'ont pas habité la Transylvanie avant l'arrivée des Magyars, mais qu'ils y sont venus au cours du XIIIe s. Les documents hongrois les mentionnent pour la première fois en 1222). — R. Havass. L'ouvrage de Silvio Mitis, historien dalmate, sur Louis le Grand (extrait de cet ouvrage important fait d'après des sources dalmates et croates, paru en 1887 sous le titre : *La Dalmazia ai tempi di Lodovico il Grande Re d'Ungheria*, 1342-82). — J. Karácsonyi. Le pays de Borodnok (le mot *Bròdnik* qu'on trouve dans les sources du XIIIe s. comme pays frontière de la Hongrie n'est autre que la Moldavie. Ce pays existait entre 1227 et 1254 ; il fut occupé ensuite par les Tartares, et ce n'est qu'à la fin du XIVe s. qu'il fut colonisé par les Valaques). = C.-rendus : *H. F. Helmolt.* Weltgeschichte (t. I-IX ; la partie concernant la Hongrie n'est qu'une compilation sans valeur, souvent un plagiat de Schwicker, *Die Deutschen in Ungarn und in Siebenbürgen*, 1881). — *F. Wettel.* Biographische Skizzen. Beiträge zur Geschichte des Temeser Banates (contient quinze biographies inspirées par les tendances pangermanistes). — *L. Schmall.* Les rues et les places de Budapest (important pour l'histoire de la capitale). — *I. Vad.* La noblesse (faible). = Varia : I. Karácson. Manuscrits concernant la Hongrie dans les mosquées de Stamboul. — Répertoire historique slave, 1905. = Oct. V. Fraknói. Le tombeau de la nourrice du roi Mathias Corvin à Rome (le P. Édouard d'Alençon a découvert une plaque de marbre provenant du tombeau d'Élisabeth, nourrice de Mathias Corvin, tombeau élevé par son fils André, sculpteur. La mère et le fils étaient inconnus jusqu'ici). — I. Lukinich. Le baron François Bethlen de Keresd (fin en nov. et déc. Généalogie de la célèbre famille des Bethlen et biographie détaillée, d'après des sources inédites, de François Bethlen, 1601-1653, qui commença sa carrière à la cour de Georges Rákóczi Ier comme maître des cérémonies, puis fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, notamment en Pologne, où il s'efforça de faire élire roi de Pologne son souverain. Sous le règne de Georges Rákóczi II, il fut chargé des négociations avec Ferdinand III). — D. Szabó. Diètes hongroises (retrace l'histoire de la diète de 1505 à 1508 où, pour la première fois, éclata l'antagonisme entre les seigneurs et la petite noblesse. Celle-ci prit comme chef Zápolyai). = C.-rendu : *B. Hóman.* Les villes hongroises à l'époque arpadienne (bon). = Nov. L. Karl. La Hongrie dans la poésie et la tradition lorraines (les invasions des Hongrois en Lorraine ont laissé des traces dans la chanson de geste *Garin le Lorrain* et dans la toponymie, — la Hingrie, Terra

Ungeri, — et dans le nom de famille Hunger). — J. Zoványi. La Réforme à Sárospatak (rectifie quelques erreurs dans la monographie du comitat de Zemplén). — I. Madzsar. Henri Mügeln et les chroniques hongroises (complète les études de Domanovszky sur ce sujet). = C.-rendus : *M. Hoernes*. Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Herzegovina; t. X (analyse). — *A. Laban*. Les légendes de sainte Élisabeth dans la littérature hongroise (bon). — *S. Weber*. Supplementum III Analectorum terrae Scepusiensis (documents de 1300 à 1811). = Déc. B. Hóman. Les sources orientales de l'histoire des Hongrois (les renseignements donnés par les historiens arabes Gardêzi et Ibn Rosteh se rapportent au séjour des Magyars en Lébédie et non à celui de Etelköz). — A. Pór. Contribution à la biographie de Guillaume della Pusterla, prieur de Pozsony (il fut chargé par le pape Clément VI de négocier la paix entre les Hongrois, les Tchèques et les Polonais en 1345). — I. Karácson. Les ordonnances de la Sublime Porte concernant Thököly (documents tirés des archives du Divani Humajun à Constantinople, datant de 1690). = C.-rendus : *K. Auner*. Esquisse d'une histoire de la colonisation magyare en Roumanie (s'occupe surtout des églises catholiques). — Annuaire de la Société historique d'Alsó-Fehér (une des sociétés de province où l'on travaille le plus). — Chaque livraison de la Revue contient un répertoire bibliographique par L. Mangold.

---

40. — Archivio storico italiano. 5e série, t. XLII, 1908, nº 3. — F.-P. Luiso. Sur les traces d'un usurier florentin du XIIIe s. (Castello Gianfigliazzo est cet usurier dont parle Dante, *Inferno*, XVII, 50 et suiv.). — G. Degli Azzi. Le séjour de Charles, fils du roi Robert, à Florence, 1326-27 (Charles, duc de Calabre, fils de Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, fut élu seigneur de Florence le 23 déc. 1325; il accepta le 13 janv. 1326, mais ne vint personnellement prendre possession de sa charge que le 30 juillet suivant; les Florentins se plièrent à ses exigences, sans cesse croissantes, sans obtenir de lui le secours qu'ils pouvaient espérer). — G. Mondaini. La théorie coloniale de M. Fanno (examen des principales publications de M. Fanno sur l'histoire de l'expansion coloniale). — A. Della Torre. Un nouveau document sur un bénéfice toscan de Pétrarque : le prieuré de Migliarino. — A. Favaro. Une proposition de fondation à Pise d'un Collège de Lincei, 1613. — A. Mangini. F. D. Guerazzi et son éloignement de l'Université de Pise (rectification à l'article publié précédemment par G. Scamarella). = C.-rendus : *T. Montanari*. Il valico d'Annibale (peu solide). — *H. Simonsfeld*. Jahrbücher des deutchen Reichs unter Friedrich I; t. I (remarquable; long article par C. Cipolla). — *A. Palmieri*. Sul riscatto dei servi della gleba nel contado bolognese (la thèse de l'auteur est insoutenable). = Nécrologie : C. Cipolla. Th. von Sickel.

41. — Archivio storico lombardo. T. XXXV, 1908, sept. — A. Luzio. Isabelle d'Este et le sac de Rome (dédaignée à la cour de son

fils, le duc de Mantoue, Isabelle se rendit à Rome en mars 1525; elle y assista aux événements qui précédèrent l'arrivée du duc de Bourbon, ainsi qu'au sac de la ville. Ses lettres et celles de ses correspondants permettent de suivre en détail les péripéties de son existence et éclairent ce curieux épisode de l'histoire de Rome). — A. Mazzi. Les « milites justitie » de la commune de Bergame (ce sont des auxiliaires du podestat au XIIIe s. et les successeurs des *bannitores*). — E. Filippini. Giuseppe Piermarini à Pavie (travaux d'architecture qu'il y exécuta, 1770-87). — F. Novati. Notes relatives à l'histoire des Visconti. I : Uberto Decembrio et Coluccio Salutati (publie et commente deux lettres de la fin du XIVe s., mal interprétées par A. Hortis); II : Le voyage de Decembri en Bohême et la vraie date de l'ambassade envoyée par Visconti à Venceslas (1394, et non 1399, comme le dit A. Hortis). — C. Salvioni. L'épisode de la « Prinéide » et le poète milanais Carlo Alfonso Pellizzoni (il fut accusé d'être l'auteur de ce poème politico-satirique mis en circulation à Milan en 1815-1816 au lendemain de l'assassinat de Prina). = C.-rendus : *G. Bonelli*. Codice paleografico lombardo (23 fac-similés de documents lombards du VIIIe s.; utiles corrections au texte par A. Ratti). — *Fè d'Ostiani*. Brescia nel 1796 (les conclusions de l'auteur sur l'état de Brescia en 1796 et l'établissement de la domination française sont très contestables). — Général Desaix. Journal de voyage; Suisse et Italie, éd. *A. Chuquet* (article de G. Gallavresi, qui publie une lettre inédite de J. Murat, 1802). = C. Bonetti. La diète de Crémone, 26-28 févr. 1483 (documents inédits).

42. — Archivio storico per la Sicilia orientale. T. V, 1908, n° 2. — C.-A. Garufi. Les chartes de S. Maria de Valle Josaphat (à Jérusalem) à l'époque normanno-souabienne (1091-1266) et la date de leurs falsifications (24 de ces chartes sont fausses; elles ont été inspirées et peut-être fabriquées par le Calabrais fra Stefano, prieur de l'ordre en Sicile de 1248 à 1259). — V. Giuffrida. Sur la formation des coutumes juridiques des cités de Sicile (depuis l'époque normande jusqu'à l'époque aragonaise; mémoire rédigé en 1900). — G.-G. Perrando. G.-F. Ingrassia et les origines de la médecine légale en Sicile (au XVIe s.). — L. La Rocca. Les Juifs de Catane et l'observation des fêtes du rite romain (documents de 1420 sur l'obligation pour les Juifs d'observer les fêtes catholiques). — R. Zeno. Niccolò Tudisco; nouvelle contribution à l'histoire du concile de Bâle (détails biographiques sur le canoniste Tudisco, plus connu sous le nom de *Panormitanus*).

43. — Archivum franciscanum historicum. T. I, 1908, nos 2-3. — T. Domenichelli. La « Légende versifiée » ou le plus ancien poème sur saint François (il est l'œuvre d'un contemporain du saint et probablement du franciscain anglais Henri de Burford, qui donne sur la vie de saint François des détails qu'on ne trouve pas ailleurs). — B. Kleinschmidt. La basilique de Saint-François à Assise, berceau de la peinture italienne (étude des plus anciennes peintures des églises supérieure

et inférieure). — H. Repič. Saint Monaldus de Justinopolis [Capodistria] (franciscain, mort avant 1260). — L. Pérez. Les Franciscains en Extrême-Orient; notes bio-bibliographiques (suite au n° 4 : notices sur Oyanguren, 1688 † 1747; Rivadeneira, † 1606). — L. Lemmens. « Testimonia minora » du XIIIe s. sur saint François (suite : relève dans les documents du XIIIe s. les passages relatifs à saint François). — F. Ma ab Araules. Brève Vie de saint Gilles d'Assise (texte et commentaire). — G. Presutti. Une Vie inédite de saint Louis d'Anjou (1274 † 1297; fin au n° 4). — A. [Béguet], de Sérent. Documents sur la fondation du monastère de Sainte-Colette d'Amiens, 1442-1444. — B. Kruitwagen. Description de quelques manuscrits renfermant le *Speculum perfectionis* et les *Actus B. Francisci* (mémoire important de 112 p.). — P. Robinson. Inventaire de tous les documents conservés dans les archives du monastère de Sainte-Claire d'Assise. — A. López. Description des manuscrits franciscains de la Bibliothèque Riccardi de Florence (suite). = N° 4. B. Rode. De l'antiquité de la province franciscaine de *Sclavonia*, aujourd'hui Dalmatie (elle remonte aux origines de l'Ordre). — A. Béguet. Un plan d'histoire pour nos anciennes provinces françaises (sur la méthode à suivre pour écrire l'histoire des provinces de l'ordre franciscain en France). — F. Ghilardi. [Documents sur saint] Vivaldo l'ermite, du tiers ordre de saint François (vers 1250, † 1320). — P. Guerrini. Les statuts d'une ancienne congrégation franciscaine de Brescia (ces statuts, des XIIIe-XIVe s., concernent le tiers ordre). — Fr. Bliemetzrieder. Traité du prieur de la province franciscaine d'Angleterre Nicolas de Fakenham sur le Grand schisme (1395; ce traité a été composé à la demande de Richard II d'Angleterre; il est édité ici pour la première fois). — C. Eubel. Liste des lettres pontificales conservées dans les archives du monastère franciscain d'Assise (depuis 1220). — L. Oliger. Notice d'un ms. de Capistrano renfermant quelques opuscules de fr. Pierre-Jean-Olive. — S. Gaddoni. Notice de deux mss. de la bibliothèque de S. Cataldo de Modène. = C.-rendu : *Le P. Othon de Pavie*. L'Aquitaine séraphique (beaucoup de travail dans les 4 vol. de cette histoire de la province franciscaine d'Aquitaine, mais la méthode est peu sûre et les erreurs sont nombreuses). = (*N. B.* Pour le n° 1 de l'*Archivum*, voir *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 462.)

44. — Bulletino dell' Istituto storico italiano. N° 29, 1908. — « Annales Veronenses antiqui », publ. d'après un manuscrit de Sarzana du XIIIe s. par C. Cipolla (ce manuscrit contient une grande chronique des papes et des empereurs avec des notes concernant spécialement Vérone; ce sont ces notes que publie M. Cipolla). — P. Egidi. Les archives de la cathédrale de Viterbe; appendice (actes des XIe-XIIIe s. à ajouter aux actes publiés au n° 27). — L. Schiaparelli. Les diplômes des rois d'Italie; recherches historico-diplomatiques. 3e partie : Les diplômes de Louis III (étude diplomatique accompagnée de rectifications à la chronologie des expéditions de Louis III l'Aveugle en Italie en 900-905).

45. — Nuovo archivio veneto. 2e série, 1908, t. XV, fasc. 2. — V. Lazzarini. Documents sur la peinture padouane du xve s. (suite; fin au fasc. suiv.). — A. Segrè. Poèmes latins inédits du xve s. relatifs à la guerre de Ferrare en 1309. — U. Castellani. Les inscriptions du palais communal de Venzone (xive-xviie s.). — D. Sant'Ambrogio. Donation de S. Stefano de Vérone au monastère de Cluny et à S. Gabriele de Crémone (actes de 1076, 1100, 1133, d'après le *Recueil des chartes de Cluny* de A. Bruel). = C.-rendus : *G. Scaffini.* Notizie intorno ai primi cento anno della dominazione veneta in Creta (insuffisant et plein d'erreurs). — *O. Zenatti.* Il poemetto di Pietro de' Natali sulla pace di Venezia tra Alessandro III e Federico Barbarossa (article important de L. Suttina, qui signale un ms. différent de celui qu'a utilisé M. Zenatti et propose plusieurs corrections au texte et aux observations de ce dernier). — *M. Roberti.* Le magistrature giudiziarie veneziane e i loro capitolari fino al 1300; t. I (important). = C. Cipolla. Publications sur l'histoire médiévale italienne en 1903 (suite ici et au fasc. suiv.). = T. XVI, fasc. 1. M. Roberti. Études et documents d'histoire vénitienne (1° publie avec commentaire un tarif de la première moitié du xiiie s., fixant les droits payables par les étrangers, lombards ou français, pour le commerce des draps; 2° publie et étudie les traités conclus entre Venise et Padoue en 1209, 1227, 1232). — W. Lenel. Un traité de commerce entre Venise et Imola en 1099. — G. Giomo. Le luxe. Lois somptuaires. Pierres et perles fausses. Documents d'archives (des années 1469-1502). — B. Canal. Le collège, l'office et les archives des « Dieci savi alle decime » au Rialto (I : les archives du collège des Dix; leur intérêt pour l'histoire de la propriété à Venise. Ces archives remontent au début du xvie s.).

46. — Rendiconti della r. Accademia dei Lincei. *Scienze morali, stor. e filol.*, 5e série, t. XVII, 1908, nos 1-3. — F. Tocco. Les deux premières tribulations de l'ordre des Mineurs (donne une édition critique du début de la chronique latine des « tribulations ou persécutions de l'ordre de saint François »). — E. Pais. A propos de la valeur des Fastes de l'ancienne république romaine (on ne peut en accepter les données sans discussion : la valeur en est faible pour l'époque antérieure au décemvirat parce qu'ils ont été compilés sans critique; elle est plus grande, mais non indiscutable, pour les époques suivantes). — G. Bortolucci. Variantes du ms. de la Vallicellane F. 47 aux Novelles 137, 3, 77, 132, 133 de Justinien. — G. Cardinali. Notes de terminologie épigraphique (les δημόσιοι, ou esclaves publics; les ἱεροί, ou esclaves des temples; les étrangers établis dans la cité, ou κατοικοῦντες, κάτοικοι, παροικοῦντες, μέτοικοι, πάροικοι. Établit d'après les inscriptions le sens de ces mots et les situations juridiques qu'ils recouvrent). — D. Vaglieri. A propos des fouilles du Palatin (réponse à L. Pigorini). — L. Cesano. Le *denarius* et l'*usura* à l'époque constantinienne (édition avec commentaire d'une inscription trouvée à Feltre relative à un legs de 500,000 deniers « computata usura anni unius centesima

una denarium quinquaginta milia »). — G. Cultrera. Sur le campement carthaginois au siège de Gela en 405 av. J.-C. et le cours du fleuve de ce nom (d'après les fouilles, avec un plan). = Nos 4-6. F. Tocco. Sur la valeur de la « Chronique des tribulations » (publiée partiellement au no précédent. Analyse critique de l'ensemble). — E. Pais. Le papyrus d'Oxyrhyncos no 665 relatif à l'histoire antique de la Sicile (ce texte prouve combien peu sûre est l'autorité de Diodore et nous fait connaître un épisode important de l'histoire sicilienne au ve s.). — A. Della Seta. La coquille de Phaistos et la religion mycénienne (détermine les caractères de cette religion; montre qu'elle est, dans sa conception générale, en opposition avec la religion égyptienne; la compare enfin à la religion chaldéenne et aux autres religions grecques. La coquille de Phaistos est probablement un produit d'importation chaldéenne).

47. — Rivista storica benedettina. T. III, 1908, oct. — G. Schiappacasse et A. Feretto. L'abbaye de S. Stefano à Gênes (notes sur son histoire depuis 1529 et édition d'un inventaire de l'an 1327). — Ph. Kieffer. Saint Just de Suse (fin : tenant pour digne de foi le témoignage du chroniqueur de Novalèse, maintient contre le P. Savio la thèse de l'existence de saint Just et de l'authenticité de ses reliques). — F. Savio. Saint Just de Beauvais et non saint Just d'Oulx (réponse au P. Kieffer : maintient que c'est saint Just, martyr de Beauvais, et non un prétendu saint Just d'Oulx qui a donné son nom au monastère de Suse, à la dédicace duquel Raoul le Glabre assista en 1027. Le témoignage de ce dernier ne peut être écarté). — P. Lugano. L'entrée [des religieux d'autres ordres] dans l'ordre des ermites calmaldules de Montecorona vers l'an 1600. — C. Cipolla. Sur les anciennes bibliothèques de Bobbio (au xiiie et surtout au xviiie s., et notes rectificatives à l'édition des *Codici Bobbiesi*). — A. Cavagna Sangiuliani. L'abbaye de Morimondo (abbaye cistercienne entre Milan et Pavie, fondée en 1134; son histoire jusqu'au xvie s.).

---

48. — Kwartalnik Historyczny. T. XXI, 1907, no 1. — O. Balzer. De quelques questions litigieuses dans l'histoire de l'organisation politique et sociale de la Pologne (suite des critiques faites en 1906 à l'ouvrage de M. Kutrzeba; fin au no 2; étudie, notamment, la formation des classes de la société polonaise et dégage les traits caractéristiques du gouvernement polonais entre 1295 et 1370). — Wl. Konopezynski. La diète de Grodno de 1752 (on a beaucoup exagéré l'importance de cette diète; en réalité, seuls les travaux qui en préparèrent la réunion présentent un intérêt assez vif; fin au no 2). — B. Lozinski. Contribution à l'histoire du noviciat administratif de la Galicie (montre comment s'est formée à la pratique administrative, sous la domination autrichienne, cette partie de la Pologne qui, après le démembrement de 1772, avait été baptisée par l'Autriche du nom de Galicie; fin au no 2). = Nos 2-3. A. Prohaska. La confédération de la noblesse rurale contre le clergé en 1407 (épisode local se rattachant à

la propagande de Huss et de Wicliff et à la lutte contre les privilèges du clergé). — F. Smolenski. Les découvertes archéologiques en Égypte, 1901-1906. = C.-rendus : *M. Handelsman.* Die Strafe im polnisch-schlesischen Rechte im xii et xiii Jahrundert (travail méritoire, bien que l'auteur n'ait utilisé que des textes silésiens). — *Stelmachenko.* L'œuvre politique de Pierre Skarga (en russe; cet ouvrage veut avoir les allures d'une dissertation scientifique et n'est au fond que l'œuvre d'une partialité et d'une ignorance vraiment étonnante). — *W. Nowodworski.* La lutte pour la domination de la Livonie entre la Moscovie et la République de Pologne (en russe; très consciencieux, complète les travaux du savant finlandais Forsten sur la question baltique aux xvie et xviie s.). = N° 4. St. Schneider. Quelques mots sur la question de Piast, de Rzepicha et de Ziemowit (contribution d'un caractère philologique à la solution d'une controverse ancienne entre les savants polonais concernant les origines de la première dynastie royale de Pologne). — W. Kentrzyński. La plus ancienne capitale du roi Mendog (se fonde sur les documents plus ou moins authentiques, datant du milieu du xiiie s., et attire l'attention des archéologues et des historiens de la Lithuanie sur deux localités lithuaniennes, Utury et Lakow qui, d'après lui, doivent conserver les traces de la résidence royale). — L. Kubala. Un pays irrémédiablement perdu (histoire de la campagne d'Oukraïne, en 1654, après la soumission de Bohdan Chmidnicki au tsar de Moscovie). — A. Prohaska. De la libération du « manstwo » en Ruthénie (démontre qu'au xve s. le régime féodal existait encore dans cette partie de la République, car ce qu'on appelle « manstwo » était une institution d'un caractère purement féodal). = T. XXII, 1908, n° 1. Al. Brückner. La « Vie des saints Cyrille et Méthode » (à propos d'un ouvrage de M. Franko, se rattachant à cette question). — M. Lodynski. La conspiration de 1177 et le rôle qu'y ont joué les ducs de Silésie (la conspiration a été dirigée contre le chef des Piastes, Mieszko dit le Vieux, qui manifestait des tendances centralisatrices et aspirait à l'unification des pays polonais). — Lozinski. L'opinion d'un bureaucrate allemand sur l'année 1846 (mémoire anonyme, ou plutôt signé illisiblement, trouvé par l'auteur au musée « Ossolineum » à Léopol; l'auteur du mémoire trace, d'une manière tout à fait impartiale, le véritable état des choses pendant la fameuse contre-révolution paysanne en févr. 1846). = C.-rendu : *Kurt Schottmüller.* Der Polenaufstand 1806-1807. Urkunden und Aktenstücke aus der Zeit zwischen Iena und Tilsitt (travail tendancieux, plutôt d'un publiciste que d'un historien, mais qui renferme beaucoup de pièces inédites tirées des Archives secrètes de Berlin). = Nos 2-3. W. Semkowicz, Kutrzeba et M. Gumowski. L'œuvre scientifique de François Piekosinski (célèbre érudit polonais, historien du moyen âge, mort en nov. 1906). — Ad. Szelagowski. Méthodes et objets des études géographiques en histoire (nécessité pour l'historien d'une culture géographique approfondie; importance historique de certains faits d'ordre géographique comme la colonisation

ou les mouvements d'échanges). — L. Kolankowski. Les affaires de Pologne en cour de Rome à l'époque de la révolution religieuse en Allemagne (à propos du t. IV de la *Gesch. der Päpste* de L. Pastor). — A. Klodzinski. Les relations de la Pologne et de la Lithuanie avec la Livonie, avant le litige de 1556-1557 (début d'un travail étendu sur le différend entre Sigismond-Auguste, roi de Pologne, et l'Ordre teutonique). — A. Prohaska. L'insurrection de Hrycko Konstantynowycz (une page de l'histoire de la Lithuanie vers la fin du xive s.). — E. Kipa. Une lettre inédite de Napoléon à Davout (lettre du 16 mars 1808, non comprise dans l'édition de la correspondance de Napoléon, concernant le projet formé par l'empereur d'engager 8,000 Polonais au service de la France). — M. Balaban. Bibliographie concernant l'histoire des Juifs en Pologne (analyse des travaux parus en Pologne et à l'étranger de 1899 à 1907). = C.-rendus : *L. Boratynski*. Étude sur l'histoire de la nonciature de Bolognetti de 1581 à 1585 (introduction à un recueil de documents à paraître prochainement). — *Chr. Meyer*. Die Deutschen der Provinz Posen gegenüber dem polnischen Aufstande im J. 1848 (publication tendancieuse, superficielle et polonophobe).

49. — Przeglad Historyczny. 1907, t. IV, n° 1. — L. Gumplowicz. La conception de la société et de l'État à l'époque de Hamourabi (à propos d'un ouvrage de M. Shorr sur l'État et la société à Babylone, d'après le code de Hamourabi et les archives babyloniennes). — Al. Brückner. Piast (critique les assertions de M. Bruchnalski qui, dans le *Kwartalnik Historyczny*, a essayé d'expliquer les origines de l'ancêtre fabuleux de la première dynastie royale de Pologne au moyen d'une coutume orientale). — M. Handelsman. Le privilège de Piotrkow de 1388 (contrairement à l'opinion admise jusqu'alors, démontre que l'acte de 1388, tout en n'étant en grande partie qu'une reproduction du privilège octroyé en 1386, présente une grande importance pour l'histoire du parlementarisme polonais ; fin aux n°s 2 et 3). — Rumbold. Raphaël Korsak, métropolitain de Ruthénie, 1601-1642 (très intéressante page de l'histoire ecclésiastique en Pologne au xviie s.). — J. F. Baranowski. Contribution à l'histoire du régime féodal en Podlahie (la seigneurie de Raïgrod-Goniondz des princes de Radziwill, pendant la première moitié du xvie s.; fin au n° 2). — Al. Kraushar. Quelques manuscrits intéressants de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (1° mémoires du roi Stanislas-Auguste se rattachant à la dernière année de sa vie ; 2° mémoire militaire du général Dombrowski sur les légions polonaises en Italie). — J. Zakrzewski. Le journalisme polonais de l'Émigration (analyse les publications politiques et sociales de l'Émigration polonaise après l'insurrection de 1830-1831, particulièrement les éditions d'Avignon ; fin aux n°s 2 et 3). — Michalewicz. La loi autorisant les membres d'une famille à consentir à la vente des immeubles dans la Grande-Pologne jusqu'à la législation de Casimir le Grand (fin). — J. J. Les origines de la nation russe (notice historique et ethnographique). = N° 2. A. Parczewski. Prohorius et Pro-

culphus dans les catalogues des évêques de Cracovie (cherche à fournir les preuves de l'existence de ces deux premiers évêques de Cracovie qu'il croit originaires de Gascogne). — G. Manteuffel. Les habitants primitifs des provinces baltiques (combat les assertions des savants russes et démontre, avec une grande abondance de preuves, que, parmi les aborigènes des provinces baltiques, il y a eu un certain nombre de Slaves). — Abbé Tucinski. Les miniatures de l'antiphonaire de la cathédrale de Gniezno (étude d'art religieux ; fin au n° 3). — Al. Jablonowski. La colonisation de l'Oukraïne (à propos d'une publication de la Commission archéologique de Kiev sur le même sujet). — Fr. Giedroyć. L'adduction des eaux et les canaux dans l'ancienne Pologne (suite dans tous les fasc. suiv.). = N° 3. Al. Brückner. Histoire et philologie (à propos du premier volume de « l'Histoire de Pologne » du prof. Czermak qui, pour expliquer les origines de la Pologne, s'appuie presque exclusivement sur l'archéologie, alors que M. Brückner, partisan de la méthode philologique et sociologique, ne veut assigner à l'archéologie qu'une place secondaire). — A. Prohaska. Le privilège de Tcherwinsk de l'an 1422 (soutient l'authenticité du privilège du roi Ladislas Jagellon octroyant de nouvelles franchises à la noblesse). — M. Kozlowski. La première année de service de Thaddé Kosciuszko en Amérique (oct. 1776-oct. 1777 ; documents inédits) — A. Jablonowski. Quelques mots au sujet d'un atlas historique de la république de Pologne. = T. V, n° 1. Max Gumplowicz. La formation de l'évêché de Cracovie (œuvre posthume sur les origines du chritianisme en Pologne ; le culte et son caractère antiromain au moment de son introduction en Pologne ; l'organisation de l'église chrétienne pendant les premiers siècles ; la victoire définitive de l'église romaine ; fin aux n°s 2 et 3.) — L. Jakubowski. Description du duché de Troki en l'an 1387 (contribution à l'étude des institutions sociales et politiques de la Lithuanie païenne). — W. Kamieniecki. Le séjour du roi Jean Zapolya en Pologne en 1548 (après ses défaites de Szina et Tokay ; fin aux n°s 2 et 3). — W. Konopczynski. La rupture des alliances en Europe en 1755-1757 (fin aux n°s 2 et 3). — W. Meczkowski. Les proviseurs des hôpitaux dans l'ancienne Pologne (contribution à l'histoire de l'administration en Pologne ; les origines de l'assistance médicale, l'institution des proviseurs-administrateurs ; fin au n°s 2 et 3). — K. Marcinkowski. Inventaire du château royal de Varsovie en 1769 (fin aux n°s 2 et 3). = N° 2. E. Luninski. L'alliance entre la Prusse et la Pologne en 1790 et la Constitution du 3 mai 1791 au regard de la diplomatie française (suite ; fin au n° 3). — G. Smolski. Fragments des Mémoires du capitaine autrichien Peck (Journal d'un officier autrichien se rattachant à l'histoire de l'insurrection de 1830-1831). = N° 3. A. Kraushar. Une conspiration contre la dictature du général Chlopicki (la conspiration de Lelewel, Ostrowski et Bronikowski, en janvier 1831, d'après les archives du Suprême Conseil national). — P. Dabkowski. Le Litkoup (« Leitkauf ») dans le droit polonais du moyen âge. = 1908, t. VI, n° 1.

L. Gumplowicz. L'essence du développement historique de l'humanité. — R. Plenkiewicz. L'abbaye cistercienne de Vonhotzk (esquisse historique). — A. Prohaska. Contribution à l'histoire de l'autonomie locale du pays de Khelm (ce pays est intéressant comme trait d'union entre les territoires occidentaux et orientaux de la République de Pologne; M. Prohaska fait l'histoire des diétines de ce pays qui furent l'expression la plus vivante de l'autonomie locale; fin aux nos 2 et 3). — M. Sokolnicki. Joseph et Thaddé Mostowski et l'action politique de la Pologne de 1792 à 1797. — L. Boratynski. Étienne Batory, roi de Pologne, l'Union hanséatique et l'insurrection des Pays-Bas (on a prétendu que la Pologne, absorbée vers la fin du xvie s. par la guerre contre la Moscovie, s'était désintéressée des affaires de l'Occident; c'est inexact : le roi Étienne, même aux moments où il sembla ne pas se préoccuper que de la guerre orientale, ne perdit pas de vue les affaires générales de l'Europe; fin aux nos 2 et 3). — Abbé Godlewski. Le dernier désir de St. Siestrzencewicz Bohusz, archevêque de Mohilew (sorte de testament religieux du premier archevêque de Mohilew, qui fut en même temps le métropolitain de toutes les églises catholiques en Russie et se fit remarquer par son opposition à la curie romaine et ses tendances réformatrices visant la suppression du collège des cultes à Saint-Pétersbourg. Il mourut en 1826). — Ed. Boguslawski. Les antiquités slaves de Lutor Niéderlé et la théorie sur le caractère autochtone des populations slaves (à propos d'un ouvrage tchèque intitulé *Slovanské Starožitnosti;* fin au no 2). = No 2. J. F. Gajsler. Deux légendes : celle de Piast et celle de Saint-Germain (relève une analogie entre les deux légendes). — W. Smolenski. La noblesse de Wolhynie et la Constitution du 3 mai (à propos d'un ouvrage récent). — A. Kraushar. Trois épisodes de l'activité publique du marquis Alexandre de Wielopolski en 1831. — M. Goyski. Les travaux concernant l'histoire polonaise aux xive et xve s. (parus durant ces sept dernières années; fin au no 3). = No 3. Al. Brückner. Cyrille et Méthode (examen des derniers travaux parus sur la question). — L. Méyet. Sur la date de la naissance de Jules Slowacki.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — C'est avec un grand chagrin que nous avons appris le décès de F. Bournon. Depuis plusieurs mois, on voyait décliner sa santé longtemps florissante et qu'il ne ménageait guère; mais il n'avait cessé de travailler; il se faisait peut-être illusion sur l'état de son mal, et sa bonne humeur, persistant au milieu de sa souffrance, finissait par faire aussi illusion à ses amis. Il est mort subitement le 2 janvier dernier. — Fernand-Auguste-Marie Bournon était né à Paris le 1er octobre 1857. Il sortit de l'École des chartes avec une thèse sur *l'Hôtel royal de Saint-Pol* qui parut dans le tome VI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*. Archiviste du Loir-et-Cher, il composa plusieurs volumes d'inventaire et divers mémoires sur Blois et le Blésois. Plus tard, archiviste de Saint-Denis, il écrivit une *Petite histoire* de cette ville et publia un récit du capitaine Dezobry sur *la Défense de Saint-Denys en 1814*. Mais, par-dessus tout, Paris l'attirait. Il lui consacra de nombreuses publications, soit des œuvres de bonne vulgarisation, comme *Paris. Histoire, monument, administration* (1888), *Paris atlas* (1900), soixante-dix-sept monographies consacrées aux *Communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle;* soit des œuvres d'une solide érudition comme le volume de *Rectifications et additions* à l'histoire de l'abbé Lebeuf (1890) et *La Bastille* (Histoire générale de Paris, 1893). Cette même année, il fonda la *Correspondance historique et archéologique*, où il inséra deux mémoires sur l'Assemblée provinciale de l'Ile-de-France en 1787-1790 et sur la création du département de Paris, ainsi que des documents, auxquels il attachait un grand prix, sur l'histoire de la Bibliothèque du roi au XVIIIe siècle. Bibliophile passionné (il avait été l'élève préféré d'Anatole de Montaiglon et il composa la *Bibliographie* de ses œuvres, 1891, 1900), il a attaché son nom à celui de plusieurs grands écrivains de l'époque romantique : Sainte-Beuve, Mérimée, Victor Hugo. Journaliste aux *Débats*, il avait entrepris la table méthodique de ce journal depuis 1906 et il accomplit ponctuellement sa tâche quotidienne qui lui était une joie. Quand la mort vint le prendre, il préparait pour la collection des volumes verts de la ville de Paris un livre sur le Quartier des Écoles, affirmant ainsi l'unité de sa vie, en apparence si dispersée. Ch. Bémont.

— On annonce la fondation d'une nouvelle revue historique, intitulée *Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle*, et qui paraîtra tous les deux mois sous la direction de M. Arthur Chuquet. L'abonnement est de 20 fr. par an pour la France et 22 fr. pour l'étranger. Administration, 38, rue de Fleurus, Paris. Le premier fascicule vient de paraître.

— Le *Journal des savants* vient de subir une nouvelle transformation. Il sera désormais « publié spécialement sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et réservé aux études qui constituent le domaine de cette Académie ». Il a été décidé, en outre, qu'il renfermerait : « 1° des nouvelles et des correspondances ; 2° des revues générales, spéciales à chaque science ». Abonnement annuel, 24 fr.

— Camille Vallaux. *Géographie sociale. La mer* (Paris, O. Doin, 1908, in-18, 400 p.). — Eugène d'Eichthal. *Guerre et paix internationales* (Ibid., 1908, in-18, 300 p.). — La librairie O. Doin vient d'inaugurer une vaste encyclopédie scientifique, divisée en quarante sections et comprenant environ 1,000 volumes, sous la direction du Dr Toulouse. L'histoire n'y figurera que dans la « Bibliothèque de sociologie » et dans celle « d'économie politique ». Nous avons un très bon exemple du parti que l'on peut tirer de ce point de vue dans le volume de M. Vallaux. On y trouvera exposées avec talent des vues inspirées par les théories de Ratzel dans son *Anthropogeographie* et sa *Politische Geographie*, mais élaborées d'une manière très personnelle. M. Vallaux y étudie le rôle joué par la mer dans la répartition des populations, dans leur vie sociale et leurs industries, dans leurs relations; les migrations maritimes, les mélanges de peuples qui en résultent, le peuplement par les côtes, enfin la circulation des mers, le mouvement et les résultats du commerce maritime, le caractère de la puissance maritime et de la domination sur les mers. C'est, on le voit, toute une partie de l'histoire de l'humanité envisagée à un point de vue géographique et pratique, et qui se trouve, par les vues générales qui en résultent, avoir un caractère philosophique. — L'ouvrage de M. Eugène d'Eichthal, qui fait partie de la « Bibliothèque d'économie politique », n'intéressera pas moins les historiens. Avec une grande précision et en évitant tout optimisme utopique, en montrant au contraire la complexité de chacun des phénomènes dont se compose la vie internationale, M. d'Eichthal examine les motifs qu'on peut avoir d'espérer voir les rapports des nations soumis à des règles juridiques pacifiquement acceptées, de même que les parties d'une même nation acceptent un régime commun réglé par des lois, et les motifs qui rendent difficile, sinon impossible, la réalisation de cet idéal. Les trois premiers chapitres sur la guerre, la paix armée et les conséquences économiques des guerres et le dernier chapitre sur les internationalismes, c'est-à-dire sur les accords, ententes, arbitrages qui préparent un état d'harmonie pacifique entre les nations, sont remarquables surtout par la clarté et la rigueur pénétrante avec laquelle les faits sont exposés et classés; mais les chapitres IV, « Vues d'avenir tirées du passé », et V, « Les faits et les tendances », ont une véritable originalité, car c'est là que M. d'Eichthal étudie d'une part l'échec des essais d'unification des peuples et les difficultés d'un régime fédératif appliqué à des peuples nombreux et très différents les uns des autres; d'autre part la coexistence dans la société moderne de tendances sinon belliqueuses, du moins

conquérantes, et de tendances pacifiques, et les éléments nouveaux de luttes qui se trouvent contenus dans des faits actuels en apparence favorables à la paix, comme le régime démocratique et les tendances socialistes. Néanmoins, il ressort visiblement de l'étude si complète de M. d'Eichthal qu'en dépit de tous les obstacles, le rôle de la guerre tend graduellement à diminuer et le désir d'un régime de paix internationale fondé en droit va grandissant; les bases de ce régime commencent même à être jetées. G. M.

— *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1909 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe* (Mâcon, impr. Protat, 1909, in-8°, 130 p.). — Voici la liste des thèses analysées dans ce volume : J. Béreux. Compiègne depuis la fondation de Saint-Corneille jusqu'à l'abolition de la commune, 877-1319. — A. de Boüard. Études de diplomatique sur les notaires du Châtelet de Paris avec un aperçu historique sur les origines du notariat français. — P. Bouvier. Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au xvie s. — F. Gébelin. Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant l'interrègne, 1589-94. — P. Graziani. Maillebois et l'insurrection corse, 1739-42. — E. Guitard. L'école gothique religieuse du midi de la France. — J. Lafond. Essai sur le Béarn sous l'administration de l'intendant d'Étigny, 1751-67. — P. Lanco. Charles Le Masle, évêque constitutionnel du département du Morbihan. — G. Le Barrois d'Orgeval. Le tribunal des maréchaux de France. — L. Légureux. Étude sur la *Bouquechardière* de Jean de Courcy. — J. Longnon. Essai sur la Chronique de Morée; édition de la version française précédée d'une introduction historique et philologique sur les diverses versions de cette chronique. — L. Romier. Études sur le rôle politique, administratif et militaire de Jacques d'Albon de Saint-André, 1512-1562. — M. Rousset. Étude biographique sur Eudes de Sully, évêque de Paris, 1197-1208. — J. Salvini. L'application de la Pragmatique Sanction sous Charles VII et Louis XI au chapitre cathédral de Paris. — E. Saulnier. Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X).

— Antoine Vacher. *Le Berry* (Paris, A. Colin, 1908, in-8°, 548 p.). — La remarquable thèse de M. Vacher sur le Berry, qui est avant tout une étude de géographie physique très approfondie, personnelle et originale, est précédée de deux chapitres d'une grande importance historique sur les confins du Berry et sur la géographie politique du Berry. M. Vacher y montre comment la géographie de cette région, une des unités territoriales les plus anciennes de la France, a influé sur ses destinées politiques et comment les transformations opérées par l'industrie de l'homme ont modifié et limité l'action de la nature. — G. M.

— L. Gallois. *Régions naturelles et noms de pays. Étude sur la région parisienne* (Paris, Armand Colin, 1908, in-8°, 356 p. et 8 pl.). — Dans cette étude, M. Gallois s'est proposé de préciser l'idée qu'on doit se faire de

ce que les géographes appellent des « régions naturelles » et d'établir dans quelle mesure il y a concordance entre ces régions et les anciens « pays » de formation historique. Il a été ainsi amené à écrire sur cette portion de notre territoire qui est comprise entre Laon et la Loire, la Normandie et la Champagne, un livre de géographie qui intéresse au plus haut point les historiens. Il passe successivement en revue la Beauce, le Hurepoix, le Gâtinais et la Puisaye, la Brie, la Gallevesse et le Montois, le Tardenois, l'Orceois, le Multien, le Valois, le Soissonnais, la Goële, le Servais et l'Aulnaye, la « France » et le Parisis, le Vexin français et le pays de Thelle et se demande, à propos de chacun de ces pays, s'il correspond à une région naturelle. Pour cela, il interroge à la fois le sol et les documents. Il montre comment plusieurs de ces pays ont pris peu à peu, au cours des siècles, une individualité qu'ils n'avaient pas tout d'abord ; comment d'autres, au contraire, ont perdu celle qu'ils avaient; comment, par exemple, le nom de Hurepoix a recouvert des territoires d'étendue très variable et, après avoir désigné toute l'antique Neustrie, entre Seine et Loire, en est arrivé à ne plus désigner qu'un coin de terre à peine localisable, et qu'en fait, dès une époque ancienne, on n'a plus su au juste comment localiser. Le livre se termine par six appendices consacrés à l'étude de quelques autres régions (le Bassigny, la Woëvre et la Haye, le Vivarais) et à une revue critique des cartes de la région parisienne antérieures à celle de Cassini. L. H.

— Jules Coulet. *Études sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient* (Montpellier, 1907, in-8°, 466 p.). — Id., *Étude sur l'office de Girone en l'honneur de saint Charlemagne* (Ibid., 1907, in-8°, 167 p.). — Ces deux ouvrages, qui forment les t. XIX et XX des *Publications de la Société pour l'étude des langues romanes*, ne touchent à l'histoire qu'indirectement, mais ils méritent à tous égards d'être connus des historiens. Le premier est une étude très fouillée d'un des poèmes les plus remarquables de notre ancienne littérature. Cette curieuse légende du pèlerinage de Charlemagne en Terre-Sainte n'est pas absolument dénuée de fondement historique. En 799, une ambassade du patriarche de Jérusalem apporta à Charlemagne, avec son hommage, différentes reliques du Saint-Sépulcre. En 800, une nouvelle ambassade lui remit les clefs du Saint-Sépulcre, du Calvaire, de Jérusalem, du « mont Sion » et l'étendard (*vexillum*) symbolisant le pays tout entier que le patriarche lui offrait, et la diplomatie carolingienne s'employa dès lors activement auprès du calife Haroun-al-Raschid afin d'obtenir la consécration d'un état de choses désiré par le patriarche et en partie instauré par lui. Enfin, en 807, le calife concéda à Charlemagne la souveraineté sur les Lieux saints. C'est l'extraordinaire développement de ces faits historiques dans l'épopée qui constitue l'intérêt de cette pénétrante analyse, où la question des reliques de Saint-Denis est étudiée avec grand soin, comme, du reste, tout ce qui, dans le poème, se rattache aux croyances, aux légendes ou à l'histoire

littéraire du moyen âge. La conclusion de M. Coulet est aussi à remarquer, car elle n'est pas d'accord avec la théorie de M. Bédier sur l'origine des chansons épiques de la « matière de France ». — Dans le second volume, M. Coulet étudie l'office liturgique consacré à saint Charlemagne par l'église de Girone. Cet office n'intéresse pas seulement la curieuse histoire de la canonisation du grand empereur; il est étroitement apparenté à notre ancienne poésie héroïque. Il met en œuvre une tradition que l'on retrouve dans le *Tractatus de captione Gerunde* et les chansons de geste et nous renseigne sur la façon dont s'est constituée l'histoire poétique de Girone. On avait cru pouvoir établir que l'office supposait comme source un groupe d'épopées provençales concernant la prise de Carcassonne par Charlemagne, celle de Narbonne et celle de Girone. M. Coulet établit que l'unique source de l'office, en dehors de la tradition locale, est le *Pseudo-Philomena*. C'est à l'étude de ce texte qu'il convient de demander s'il suppose réellement l'existence d'un groupe de poèmes provençaux. Ph. Lauer.

— Adrien Fortin. *Les croisades* (Paris, Bloud, 1909, in-16, 63 p.; coll. des *Questions historiques*). — Petit résumé bien fait. L'auteur ne paraît pas avoir lu les travaux d'érudition consacrés aux croisades; mais il a puisé intelligemment dans de bons ouvrages de seconde main. En outre, pour le début du XIIIe siècle, il a pu tirer parti de l'*Innocent III* de M. Luchaire. L. H.

— C. Chabrun. *Les bourgeois du roi* (Paris, A. Rousseau, 1908, in-8°, 198 p.). — Dans ce mémoire, M. Chabrun soutient les thèses suivantes : 1° au moyen âge, en France, pas de bourgeois du roi qui ne soit rattaché à une ville royale, autrement dit, « pas de bourgeoisie personnelle, sauf en Champagne, où elle est un reste des anciennes institutions locales ». 2° « Les bourgeois forains des villes que l'on rencontre dans les textes du XIIIe siècle n'ont plus subsisté qu'à l'état d'exception après l'ordonnance de 1287 ». 3° « Ces bourgeois ont parfois commis des abus, mais la royauté ne semble pas les avoir favorisés; on ne peut donc pas dire que la bourgeoisie foraine ait été entre les mains des rois un instrument de lutte contre les justices féodales ». — Cette dissertation est bien conduite; mais on aurait tort d'en conclure que l'opinion commune au sujet des nouvelles avoueries et des bourgeoisies foraines est sans fondement : il n'est pas douteux que, en fait, sinon par l'effet d'une politique raisonnée des rois ou de leurs agents, ces pratiques ont été très gênantes au XIIIe siècle pour les justices féodales. — L'auteur publie en appendice un texte critique de l'ordonnance de 1287-1303 sur les bourgeoisies; le dossier de Bernard Manant, bourgeois de Nonette (Arch. nat., J 1046); et quelques autres documents. Il fait preuve à ce propos d'une certaine inexpérience paléographique et philologique. Ch.-V. L.

— *Archives nationales. Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII*, par Henri

Stein (Paris, Impr. nationale, 1908, in-4°, xi-132 p.). — On trouvera dans ce volume l'inventaire détaillé des divers actes du pouvoir souverain enregistrés par ordre du roi au Parlement de Paris et compris dans les registres X1A 8602-8610 ainsi que dans le registre U 446, distrait à tort de la série X1A, en tête de laquelle il aurait dû être placé. Les premiers actes enregistrés remontent à l'époque de Philippe VI de Valois, mais certains ne sont que des vidimus d'actes plus anciens (depuis 1254). L'analyse de chaque pièce est suivie d'indications bibliographiques et le volume se clôt par une table alphabétique des matières, des noms de personnes et de lieux, très soigneusement dressée. L'inventaire s'arrête provisoirement à la mort de Louis XII; mais il sera continué. Il a été cependant décidé que, pour éviter un double emploi avec la publication des *Ordonnances* de François Ier entreprise par l'Académie des sciences morales, le deuxième fascicule ne reprendrait qu'à la mort de François Ier, en 1547. L. H.

— *Le prisonnier desconforté du château de Loches, poème inédit du XVe siècle*, publ. p. Pierre Champion (Paris, H. Champion, 1909, in-8°, xxii-88 p. et 2 pl.; t. VII de la *Bibliothèque du XVe siècle*). — Le poème que publie M. Champion intéresse avant tout l'histoire littéraire; mais les historiens proprement dits feront bien de le parcourir; ils y trouveront quelques détails curieux sur la mentalité des prisonniers d'État au xve siècle. M. Champion en a pris texte pour nous donner des renseignements nouveaux sur d'autres prisonniers poètes au temps de Louis XI et de Charles VIII, pour dresser une liste des prisonniers d'État enfermés à Loches au xve siècle et enfin pour décrire la prison de Loches d'après ce qu'il en reste aujourd'hui et d'après les textes de l'époque. L. H.

— F. Duine. *Avant Bossuet. Cohon, évêque de Nîmes et de Dol, précepteur des neveux de Mazarin, prédicateur du roi. Étude historique et littéraire* (Paris, H. Champion, 1908, in-8°, 136 p.; extr. du *Bull. de la comm. hist. et arch. de la Mayenne*). — L'auteur, qui a déjà donné une étude biographique sur Cohon, précise quelques traits de ce prélat « mazarin », ambitieux et avisé, dont la vie est un assez bon type de carrière épiscopale; tous les évêques ne pouvaient pas être des saints, des héros ni des génies. On comprend mieux, après avoir lu M. Duine, ce qui fait la véritable originalité de Bossuet. H. HR.

— Jean Taboureau. *Un moraliste militaire du XVIe siècle, François de la Noue, 1531-1591* (Paris, H. Charles-Lavauzelle, [1908,] in-8°, 55 p.). — C'est, on le sait, une figure bien curieuse que celle de ce huguenot du xvie siècle, brave soldat s'il en fut, bien que dépourvu de tout instinct sanguinaire, conciliant les vertus guerrières avec l'humanité, aussi préoccupé du bien-être et de la moralité du troupier que s'il avait lu les dernières instructions sur « le rôle social de l'officier ». On comprend que ce sujet ait tenté un officier. M. le lieutenant Taboureau en a tiré un petit livret alerte et sain, où il a seulement le

tort de présenter comme des découvertes des choses qui avaient déjà été dites : « La Noue n'était pour moi qu'un nom...; un hasard me fit découvrir un des rares exemplaires de son livre; la belle âme antique, naïve et profonde de ce vieil auteur me plut, je me pris à l'aimer et j'ai voulu le dire. » H. HR.

— I. Bourlon. *Les assemblées du clergé et le protestantisme* (Paris, Bloud, 1909, in-16, 125 p.; coll. des *Questions historiques*). — Dans cette brochure de vulgarisation, M. Bourlon cherche à dégager l'attitude des assemblées du clergé à l'égard de la R. P. R. Il s'appuie sur les procès-verbaux des assemblées, sur les travaux de M. Serbat, sur les siens propres. Malgré ces précautions, je ne crois pas qu'on puisse le louer d'avoir atteint à la véritable impartialité. P. 57 : demander (en 1656) l'égal accès aux charges publiques, garanti cependant par l'Édit, répondre aux attaques du clergé par des libelles, réclamer un synode national, ce sont là, pour M. Bourlon, de la part des réformés, des « excès » difficilement tolérables. P. 88 : la loi sur les relaps est « suffisamment justifiée ». L'affirmation de la p. 8, que le *Cujus regio* « était comme un axiome reçu partout », se concilie difficilement avec ce fait (p. 9) qu'à Blois, en 1576, « on discuta longtemps pour savoir s'il était opportun de déclarer qu'il n'y avait qu'une religion en France », c'est-à-dire précisément si l'on mettrait ou non en question cet axiome. Au même endroit, relever cette affirmation, peut-être exagérée d'ailleurs, que le concile national et libre « eût amené très probablement l'établissement officiel de la R. R. en France ». P. 20 : il est très contestable que l'Édit de 1598 fût aussi favorable aux réformés que celui de 1577. P. 90 : si l'assemblée ne fut pas consultée en 1698, les évêques le furent. — Le dernier chapitre est une intéressante étude sur « la caisse des ministres convertis ». H. HR.

— André Lecocq. *La question sociale au XVIIIe siècle* (Paris, Bloud, 1909, in-16, 126 p.; coll. des *Questions de sociologie*). — Résumé fait surtout à l'aide des livres de MM. A. Lichtenberger et A. Espinas. L'auteur écrit un peu trop vite (p. 7) : « La grande industrie n'existait pas. On ignorait ces grandes usines où s'entassaient des centaines d'ouvriers... » Il cite (p. 9) Karéiev d'après le compte-rendu consacré par M. Maury à l'édition russe de 1879, au lieu de renvoyer à la traduction française. L'exposé des théories du XVIIIe siècle est fait avec clarté, verve et sympathie. H. HR.

— O. Granat. *Le livre d'or de la vigne en Agenais et en Lot-et-Garonne depuis l'hiver de 1709 jusqu'en 1908* (*Rec. des trav. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Agen*, 2e série, t. XV, p. 335-549). — Les historiens goûteront particulièrement les détails sur la culture de la vigne et le commerce des vins dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. H. HR.

— Pierre Caron. *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789;* fasc. 3 (Paris, Cornély, 1908, in-8°, p. 321-480). — Ce troisième fascicule, rédigé d'après les mêmes prin-

cipes que les deux premiers (cf. *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 214), comprend la suite des travaux relatifs à l'histoire militaire dans l'ordre suivant : 1° histoire des campagnes (fin : époques de la Révolution, de l'Empire, de 1815 à 1870, guerre de 1870-71); 2° histoire de la marine de guerre; 3° biographies des militaires des armées de terre et de mer, classées par ordre alphabétique des noms de personnes (de A à G). Pour la guerre de 1870-71, M. Caron ne relève que « les publications qui ont été jugées les plus importantes », se contentant, pour le surplus, de renvoyer aux bibliographies spéciales, notamment à celle du général Palat, parue en 1896. On peut le regretter; car un tel choix est nécessairement arbitraire et une bibliographie comme celle-ci, limitée aux publications de trente années, devrait avoir pour principal mérite d'être complète. Il est vrai que c'est là un idéal difficile à atteindre et qu'on pourrait relever des lacunes dans d'autres sections de ce répertoire, par exemple dans celle qui est consacrée aux « biographies des militaires ». L'essentiel, en somme, c'est que le choix soit fait d'une manière raisonnable; et il semble qu'à cet égard M. Caron ait agi pour le mieux. L. H.

— Vte de Bonald. *François Chabot, membre de la Convention, 1756-1794* (Paris, Émile-Paul, 1908, in-8°, xii-356 p.). — Chabot n'est certes pas un personnage sympathique. Ce capucin qui professait sur la morale des idées aussi larges que les manches d'un cordelier du temps de Rabelais, ce défroqué devenu terroriste sans cesser d'être un coureur d'aventures galantes et aussi un coureur de dots, n'est pas un personnage très recommandable. Il semble bien cependant que M. de Bonald, qui n'est pas exempt de passions politiques, ait cédé à la tentation de le noircir. Des documents qu'il a recueillis aux Archives nationales, aux archives du Tarn et du Loir-et-Cher, il ne ressort pas avec certitude que Chabot soit entré dans une conspiration royaliste, ni que les Frey, ses beaux-frères, aient été des agents de l'Autriche. Quant aux affirmations du baron de Batz, elles ne peuvent être crues sans réserve. H. HR.

— Alfred Leroux. *Les sources du département de la Haute-Vienne pendant la Révolution* (Limoges, Ducourtieux et Gout, 1908, in-8°, 170 p.). — Cet excellent travail, rédigé sur le vœu du Conseil général, présente, dans sa première partie, un inventaire sommaire des archives départementales, communales, hospitalières, notariales, des papiers des greffes, des chartriers particuliers, des manuscrits des bibliothèques publiques de la Haute-Vienne, des archives et bibliothèques de Paris et de celles des autres départements où l'on a pu retrouver des sources pour l'histoire révolutionnaire de cette région. Dans la seconde partie de son mémoire, M. Leroux nous parle des recueils de documents déjà publiés, nous en donne le catalogue sommaire et signale aussi les récits des chroniqueurs contemporains. Un double appendice (*Travaux publiés* et *Analyse de l'histoire du département entre 1789 et 1800*) renferme des indications précises dont les érudits locaux feront leur profit. Le jour

où chaque département posséderait un guide aussi utile pour les travailleurs, l'histoire de la Révolution en province aurait fait un grand pas en avant. R.

— Joseph Combet. *Une commune rurale de Provence pendant la Révolution, 1789-1799* (Draguignan, impr. Latil, 1908, in-8°, 56 p.; extr. du *Bulletin de la Soc. d'études scient. et arch. de Draguignan*). — Cette monographie sur le bourg du Castellet permet de constater, une fois de plus (ce que contestent encore tant de gens du métier), que le plus chétif hameau a son histoire, et qu'il peut être très intéressant d'y retrouver comme un microcosme de l'histoire nationale. C'est bien le cas ici, soit que l'enthousiasme naïf des Castellins s'épanche en hymnes de joie à la liberté, soit que leur antipathie pour le clergé constitutionnel leur fasse traiter les assermentés de *camelets* (chameaux) et de *marrias*, ou que leur haine pour les « monuments du despotisme » les pousse à sommer Mme de Bausset de démolir les créneaux de son château et son pigeonnier. Arrestations d'émigrés, levée de quatre volontaires (dont un maçon de soixante et onze ans), séances de la Société populaire, autels à la patrie, le Castellet a eu tout cela comme mille autres cités, grandes et petites, mais il n'y en a pas eu beaucoup qui envoyèrent, comme lui, des députations officielles au couronnement de la sainte Vierge, à Foulon, en *juillet 1793*. R.

— Joseph Combet. *Les fêtes révolutionnaires à Nice* (Nice, impr. Maliano, 1907, in-8°, 42 p.; extr. des *Annales de la Soc. des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*). — Cette étude a été rédigée surtout d'après les registres du Conseil municipal de Nice, de 1792 à 1799, déposés à la Bibliothèque municipale, les procès-verbaux de la Société populaire de Nice (1792-an III) et les mémoires manuscrits (italiens) de Bonifaci sur l'histoire niçoise. On y suit les engouements et les brusques retours des masses populaires, fusillant tour à tour les mannequins de Pitt et de Robespierre, acclamant « la mort du dernier tyran », puis entonnant le *Réveil du peuple* et criant : « Merda pour la République! » L'auteur marque surtout les raisons pour lesquelles les tendances antireligieuses de la Révolution devaient, « plus encore que partout ailleurs », échouer dans les Alpes-Maritimes, dont les habitants, gais, amoureux de bruit, prédisposés à célébrer toutes les fêtes possibles, restaient profondément attachés à l'Église. R.

— *Papiers de Chaumette*, publ. p. F. Braesch, pour la Société de l'histoire de la Révolution française (Paris, Cornély, 1908, in-8°, 232 p.). — C'est un bagage littéraire et politique assez pauvre, et ce qu'il y a de plus intéressant dans le volume c'est la longue et très consciencieuse introduction de l'éditeur sur la vie et les idées du procureur de la commune de Paris, Pierre (dit Anaxagore) Chaumette. M. Braesch n'est pas précisément tendre pour le fils du cordonnier de Nevers auquel sa naïve confiance en son propre mérite et son bagout révolutionnaire, bien plus que ses talents, ont permis de jouer un cer-

tain rôle, parmi les démagogues de second ordre, de 1791 à 1794. Je ne pense pas qu'on puisse différer d'opinion avec M. Braesch quand il nous le montre « homme du peuple, sachant se servir du peuple, enthousiaste et bas, un grand fonds de lâcheté avec des élans d'audace » (p. 17) et, ce qui pis est, cachant une dépravation profonde sous la sévérité affectée de son langage (p. 23). Des écrits de Chaumette réunis ici, les plus intéressants sont les *Notes autobiographiques* (p. 129), qui vont de septembre 1790 à décembre 1792, et les *Mémoires sur la révolution du 31 mai* (p. 178), mais il ne faudrait les utiliser qu'avec prudence et ils me semblent curieux surtout comme un témoignage authentique de l'incommensurable vanité du personnage. On aurait désiré dans l'introduction, si soignée d'ailleurs, de M. Braesch, plus de détails sur l'activé antireligieuse du procureur de la commune de Paris, qui provoqua l'arrêté du 3 frimaire sur la fermeture des églises, arrêté si piteusement révoqué quelques jours plus tard, ce qui n'empêcha pas le renvoi de Chaumette devant le tribunal révolutionnaire et son exécution, le 13 avril 1794. R.

— Hector Fleischmann. *La guillotine en 1793* (Paris, Libr. des publications illustrées, 1908, in-18, 316 p.). — Dans ce volume, « d'après des documents inédits des Archives nationales », M. Fleischmann a dépeint l'activité de la guillotine dans une série de chapitres, aux titres truculents (*L'aurore du couteau. — L'épopée de la fille à Guillotin,* etc.), et parfois avec un lyrisme qui s'associe bizarrement au réalisme horrible de son sujet. A côté de quelques données nouvelles ou du moins peu connues, on y rencontre bien des anecdotes douteuses (p. 161, 196, etc.). L'auteur, qui nous annonce une *Apologie de Robespierre* et une *Réhabilitation de Fouquier-Tinville,* et pour qui Saint-Just est « un archange jacobin », est assez dur pour les modérés; mais cela ne lui donne pas le droit d'appeler Mme Roland « la maîtresse de Buzot ». On pourrait relever d'assez nombreuses erreurs et inexactitudes au cours du récit. M. Fleischmann appelle le représentant Dentzel, *Deutzel;* il raconte le vote des articles proposés par le docteur Guillotin, au 21 janvier 1790, et il ajoute : « Date qui sera *quatre* ans plus tard un tragique anniversaire » (p. 29). Il fait mourir l'abbé Edgeworth à Mitau, en 1807, de la fièvre putride communiquée par les blessés d'*Iéna* (p. 203). Il confond l'agent de Robespierre à Bordeaux, le *jeune* Marc-Antoine Jullien, avec son *père*, du même nom, député de la Drôme (p. 255). Il appelle la femme du député montagnard « Mme de Cavaignac », etc. Quant aux lignes sybillines de la fin, d'autres encore que moi, sans doute, renonceront à comprendre comment « la tragédie de 1793 pacifia les esprits de 1805 » (p. 312). R.

— G. Caudrillier. *L'Association royaliste de l'Institut philanthropique à Bordeaux et la conspiration anglaise en France pendant la deuxième coalition* (Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr., 1908, in-8°, xxviii-90 p.). — Contribution très curieuse à l'histoire des menées royalistes en France sous le Consulat, M. Caudrillier a, sur des documents presque

tous inédits, reconstitué ces intrigues des agents de Monsieur dans le sud-ouest et raconté la création des Instituts philanthropiques, commencée en 1796, et leur activité très grande durant la crise qui s'étend de la bataille de Zurich à celle de Marengo; c'est la première partie du travail; la seconde s'occupe du complot bordelais de l'an VIII, découvert par le commissaire Pierre et le préfet Thibaudeau, mais si habilement agencé, qu'on doit finalement libérer les coupables, qui récidivèrent néanmoins en 1804. En 1814, c'est grâce aux affiliés de l'Institut que Bordeaux ouvrit, dès le mois de mars, ses portes aux Bourbons et aux Anglais. En dehors des archives locales, M. Caudrillier a dépouillé pour son étude les dossiers des Archives nationales et a consulté ceux du Record Office à Londres. R.

— Adolphe Lair. *L'Institut de France et le second Empire. Souvenirs anecdotiques* (Paris, Plon, 1908, in-12, vi-227 p.). — Ce livre est notamment issu des souvenirs inédits de M. Dubois, de la Loire-Inférieure, l'ancien directeur du *Globe* et de l'École normale, d'après des conversations de Damiron et de Saint-Marc-Girardin. Il y est question de l'élection d'Odilon Barrot à l'Académie des sciences morales, en 1855, malgré l'opposition du ministre Fortoul, de l'échec de la candidature Magne en 1859, de la première candidature de Jules Simon battu par l'opposition de Cousin. Il y est question surtout du décret impérial du 14 avril 1855 qui fut comme un coup d'état académique : le 1er mars avaient été élus deux adversaires du gouvernement, Legouvé et le duc de Broglie; le décret du 14 avril créa à l'Académie des sciences morales une nouvelle section de Politique, administration, finances, en nomma les dix premiers membres, chargea le ministre de l'Instruction publique de l'organisation des séances, institua l'intervention du gouvernement dans le jugement des concours, la nomination des fonctionnaires de l'Institut par le gouvernement. L'émotion fut grande dans les Académies; puis la conciliation se fit, l'Institut reprit ses privilèges, et Duruy supprima la nouvelle section. Dans l'intervalle, et pour faire passer son décret, le gouvernement avait institué un prix triennal de 30,000 francs; il y eut de longues discussions sur le mode d'attribution; il fut difficile d'y mettre d'accord les diverses sections. Fizeau l'emporta d'abord sur Botta, Laprade et Beulé. Puis le prix fut transformé en 1860 en un prix biennal de 20,000 francs, à décerner par chacune des cinq Académies à tour de rôle; il fut d'abord attribué à l'Académie française; Jules Simon fut candidat contre George Sand et Henri Martin; ce fut Thiers qui eut le prix. E. D.

— Baron Albert Verly. *Souvenirs du second Empire : les étapes douloureuses (l'Empereur de Metz à Sedan)*. Préface par Étienne Charles (Paris, Daragon, 1908, in-8°, 274 p. et 6 pl.). — Le livre est dédié au fils de l'auteur qui ne se laissera pas « émouvoir par les doctrines des intellectuels et des sans-patrie ». Avec quelques lettres du père de l'auteur et de quelques autres Cent-Gardes, d'un ton très sévère pour l'impératrice, « oublieuse de ses devoirs de veuve et de mère » (p. 187), on

suit la retraite du prince impérial de Châlons à Maubeuge, et surtout l'Empereur, ses allées et venues sur le champ de bataille de Sedan, les preuves qu'un obus éclata sous le nez de son cheval, les étapes douloureuses de Donchery et du château de Bellevue : image falote qui passe parmi le désastre, malade et sans volonté. C'est pourquoi l'auteur de la préface adresse un appel chaleureux aux « tyrans futurs » ; on ne saisit pas aisément la logique de ce raisonnement. E. D.

— A. de Salinis. *Le protectorat français sur la côte des Esclaves; la campagne du « Sané », 1889-1890*, d'après des documents inédits. Préface du vice-amiral de Cuverville (Paris, Perrin, 1908, in-8°, vii-575 p.). — M. le vice-amiral de Cuverville présente ce livre comme « un fragment d'histoire contemporaine qui éclaire la politique extérieure néfaste d'un gouvernement athée », d'un « gouvernement maçonnique » qui fait mieux les affaires de l'étranger que celles de la France. Cette présentation ne peut que faire du tort à l'ouvrage, qui vaut mieux que sa préface. L'auteur s'attarde pendant plus de cent pages aux discussions du Parlement sur l'affaire du Dahomey et à la politique coloniale de M. Étienne ; il y a plus d'intérêt ensuite dans les circonstances de la campagne que le *Sané* ne fit pas sur les côtes de Porto-Novo et de Cotonou ; car il s'agit du malentendu entre les Colonies et la Marine, de la dualité ou même de la contradiction des instructions adressées au docteur Bayol ou au commandant Léopold Fournier, pour le grand profit du roi Behanzin, qui fit enlever des otages à Ouidah, et parmi eux le Père Dorgère. Cet épisode regrettable de notre politique coloniale s'acheva par la chute du ministère Cavaignac. Le prestige de la France fut rétabli par le glorieux combat d'Atchoupa, le 25 avril 1890, qui sauva les otages. Dès lors, on put traiter avec le roi Behanzin, et ce fut la mission confiée au contre-amiral de Cuverville ; il en eût préféré une autre, mais, disait-il : « Nous avons tous le devoir d'obéir aux ordres du gouvernement, et cela quelles que puissent être nos idées personnelles. » Il paraît que la morale de cette histoire, c'est que la condition de la grandeur de la France est dans l'union du soldat et du missionnaire : *Gesta Dei per Francos.* E. D.

— Lieut.-col. Péroz. *Hors des chemins battus. Vie et aventures d'un soldat de fortune* (Paris, Calmann-Lévy, [1908,] in-12, ii-441 p.). — Ce sont des scènes de la vie d'un officier au Tonkin sous le gouvernement de M. Doumer. Chargé par le gouverneur général et le général Bichot de pacifier le massif du Yen-Thé, encore occupé par le chef Dé-Tham, le commandant Péroz se mit en rapport avec les missionnaires du pays; il employa des colonnes légères aussi mobiles et mieux armées que les pirates : d'où quelques scènes dramatiques de surprises et d'embuscades, racontées avec quelque agrément. Le Dé-Tham se soumit, fut pardonné et laissé dans un important domaine du pays; M. Doumer vint constater la pacification du Yen-Thé. Les résultats obtenus furent encore un moment compromis par Ky-Dong, l'enfant du miracle; de

naissance merveilleuse, le gouvernement français fonda sur lui de grandes espérances, le fit élever à Alger, à Paris, en fit un bachelier ès sciences; renvoyé là-bas, il entreprit la colonisation du Yen-Thé, avec tous les concours de l'administration française; en réalité, il réunissait des armes et pensait soulever à son profit tout le Tonkin; il fut arrêté à temps et rendu inoffensif par le commandant Péroz, qui fut promu à cette occasion. E. D.

— Général Donop. *Lettres sur l'Algérie, 1907-1908* (Paris, Plon, 1908, in-12, 340 p.). — Ces lettres ont été publiées d'abord par la *Gazette de France*. Une rapide excursion par Alger, Oran, Tlemcen, Sétif, Constantine, la Kabylie, donne occasion à quelques souvenirs militaires, parfois personnels, à quelques notations économiques d'un caractère très superficiel, à des observations sur la décomposition de l'armée d'Afrique, qui ne vaut pas celle du passé, à quelques manifestations plus ou moins éloquentes... contre Michelet, le « faux historien », contre la loi de séparation, contre les « officines de propagande protestante », contre le gouvernement de la République, contre les « blocards », notamment Clémenceau et Picquart, contre les instituteurs de France, des « Aliborons » (le mot n'a même pas le mérite de la nouveauté); tout cela n'ajoute rien à la valeur du livre, l'auteur étant d'ailleurs obligé de constater lui-même la grande prospérité matérielle de l'Algérie après trente-huit ans de république. E. D.

Publications nouvelles. — Inventaires. — Inventaire sommaire des arch. des Affaires étrangères. Correspondance politique; t. II, 1re partie : Bade-Dantzig. Impr. nationale, 299 p. — *D. Jordell*. Catalogue général de la librairie franç.; t. XVIII (1900-1905), 3e fasc. : Devez-Hyvert. Per-Lamm, p. 481-804. — *E. Laurain*. Catalogue de la bibl. municipale de Mayenne. Mayenne, Bridoux, vi-338 p.

Documents. — *Buhot de Kersers*. Correspondance de La Tour d'Auvergne (Corret). Bourges, impr. Tardy-Pigelet, viii-390 p. — *E. Espérandieu*. Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine; t. II : Aquitaine. Impr. nationale, in-4°, viii-478 p. — *L. Froger*. Inventaire des titres de l'abbaye de Beaulieu, avec table, par E. Vallée. Le Mans, Archives histor. du Maine, vi-313 p. — *J. de Lamolinière*. Extrait de mon livre de famille, 1150-1908. Blois, impr. E. Rivière, 111 p.

Histoire locale. — *A. Baraud*. L'ancienne Roche-sur-Yon et la vieille Vendée. Niort, Clouzot, iv-304 p. — *P. Bert*. Hist. de la révocation de l'édit de Nantes à Bordeaux et dans le Bordelais. Bordeaux, Mounastre-Picamilh, ix-106 p. (extr. de la Rev. hist. de Bordeaux). — *Casabianca*. Hist. de la paroisse de N.-D. de Bonne-Nouvelle. Poussielgue, xxxiv-527 p. — *M. Charoy*. Étude hist. sur le château de Meung-sur-Loire. Orléans, impr. Gout, v-222 p. (extr. des Mém. de la Soc. d'agric. d'Orléans). — *L. Debidour*. Essai sur l'hist. de l'abbaye bénédictine de Saint-Taurin d'Évreux jusqu'au xive s. Évreux, impr. Hérissey, 161 p. — *Gatin*. Versailles pendant la Révolution franç. Versailles, impr. Aubert, 340 p. — *L.-A. Gauthier*. Guerre de 1870-71. Récits inédits sur le combat de Ladon (Loiret), 24 nov. 1870. Verneuil, impr. Aubert, 104 p. — *E. Goudal*. Hist. du collège de Villefranche-de-Rouergue. Villefranche, Salingardes,

120 p. — *Abbé P. Grégoire*. Les martyrs nantais de sept. 1792 : Luzean de la Mulonnière et J. Bécavin. Nantes, l'auteur, 140 p. — *Malaussène*. L'évolution d'un village-frontière de Provence. Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes). A. Picard, XII-429 p. — *Abbé C. Métais*. Église de N.-D. de Josaphat, d'après les documents hist. et les fouilles récentes. Chartres, l'auteur, 204 p. et pl. — *E. Moitron*. Saint Pourçain et son temps (Ve siècle). Saint-Pourçain-sur-Sioule, A. Raymond, 416 p. — *P.-A. Pidoux*. Vie des saints de Franche-Comté; t. II. Lons-le-Saunier, Gey et Guy, in-16, XIV-346 p. — *A. Prévost*. Hist. du diocèse de Troyes pendant la Révolution; t. I. Troyes, impr. Frémont, LXVI-687 p. — *P. Schœnher*. Hist. du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 1612-1908; t. I (1612-1792). Desclée, X-578 p.

N. B. — Sauf indications contraires, ces volumes sont in-8° et édités à Paris.

Allemagne. — *Byzantinische Zeitschrift. Generalregister zu Bd. I-XII, 1892-1903*, par Paul Marc (Leipzig, Teubner, 1909, in-8°, VIII-592 p.). — Cette table des douze premières années de la *Byzantinische Zeitschrift*, que M. P. Marc a pu entreprendre grâce aux subventions de l'Académie royale des sciences de Bavière, rendra les plus grands services aux travailleurs et constituera la bibliographie la plus complète qu'on puisse souhaiter des études byzantines au cours de ces douze années. Elle comprend quatre divisions : « I. Personen und Sachen (table méthodique très complète). II. *A*. Griechische Wörter. *B*. Lateinisch-romanische und germanische Wörter. III. Handschriften. IV. Mitarbeiter und Rezensenten besprochene Autoren und Zeitschriften und Nekrologe von Band I-XVI ». L. B.

— Ludwig Traube. *Vorlesungen und Abhandlungen*, publ. p. Franz Boll; t. I : *Zur Paläographie und Handschriftenkunde*, publ. p. Paul Lehmann (München, O. Beck, 1909, in-8°, LXXV-263 p.). — Ludwig Traube est mort au mois de mai 1907 sans avoir pu achever la plupart des travaux qu'il préparait sur la paléographie et la littérature latine du moyen âge. Ses amis et ses disciples n'ont pas voulu que tout fût perdu de cet immense labeur et ils ont décidé de publier ce qui, dans les papiers du défunt, leur paraissait présenter un réel intérêt. Ce premier volume d'un recueil qui en doit comprendre cinq est tout entier consacré à la paléographie et à l'histoire des manuscrits. Le morceau essentiel est une histoire de la paléographie depuis Papebroch jusqu'à nos jours. Généralement fort bien informé (il y a cependant quelques menues erreurs, par exemple en ce qui concerne l'enseignement de la paléographie à l'École des chartes), Traube juge l'œuvre des paléographes anciens et modernes avec une grande indépendance d'esprit et donne sur le travail accompli en chaque pays des renseignements précis et pleins d'intérêt. Le volume contient encore une histoire sommaire des manuscrits et des bibliothèques et quelques pages sur l'histoire des abréviations. En appendice, M. Paul Lehmann, qui s'est chargé de revoir pour l'impression les mémoires précédents, donne, d'après les papiers de Traube et d'après ses propres recherches, un catalogue très développé des manuscrits latins écrits en ancienne capi-

tale et en onciale. M. Franz Boll a placé en tête de ce premier volume une intéressante notice biographique, que M. Lehmann a complétée en dressant la liste des ouvrages publiés par Traube. Les volumes suivants contiendront une histoire de la demi-onciale, à laquelle Traube travaillait depuis de longues années et que M. Lehmann se propose d'achever; des études sur la philologie et la littérature latines du moyen âge; enfin un recueil des petites dissertations que Traube avait fait paraître dans diverses revues. L. H.

— *Die Gedichte des Paulus Diaconus*, publ. p. Karl Neff (München, O. Beck, 1908, in-8°, xx-231 p. et 1 pl.; *Quellen und Untersuchungen zur lateinische Philologie des Mittelalters*, fondées par L. Traube, t. III, fasc. 4). — Les difficultés particulières que présente l'établissement du texte et surtout l'interprétation et l'attribution même des poésies mises sous le nom de Paul Diacre expliquent que M. Neff ait cru devoir nous en donner une nouvelle édition. Il a pu utiliser pour la préparer plusieurs manuscrits dont M. Ernst Dümmler n'avait pas eu connaissance lorsqu'il publia dans les *Monumenta Germaniae* le tome I des *Poetae latini aevi carolini*. En outre, M. Neff a poussé bien plus loin que ne l'avait fait M. Dümmler l'étude de la langue de Paul Diacre, ce qui lui a permis de corriger plus d'une leçon fautive. Pour l'intelligence même des poèmes, son commentaire sera des plus précieux : chaque pièce est accompagnée de notes très développées et précédée d'une analyse et d'un exposé des circonstances qui justifient la composition de l'œuvre et en indiquent la date approximative. Par cette étude très serrée, enfin, M. Neff s'est trouvé amené à dénier à Paul Diacre la paternité de certaines poésies qui lui avaient été indûment attribuées. Le volume se termine par un triple index : index des « initia », index des noms propres, « index grammaticus ». L. H.

— E. Tonnelat. *L'expansion allemande hors d'Europe : États-Unis, Brésil, Chan-Toung, Afrique du Sud* (Paris, Colin, 1908, in-12, xi-279 p.). — Ces études ont paru dans la *Revue de Paris*. Le sous-titre limite le sujet, et ainsi le livre apparaît comme formé de morceaux détachés et ne peut pas être une étude complète et méthodique de l'expansion allemande hors d'Europe. Combien de choses importantes restent à dire sur l'Afrique orientale, le Togo, le Cameroun, l'expansion allemande dans la République argentine, dans le Pacifique et surtout l'Asie Mineure! Les quatre études qui sont ici publiées sont d'ailleurs d'un grand intérêt, étant pour la plupart le résultat d'observations faites sur place. On se rappelle que les conclusions sont assez pessimistes pour l'impérialisme allemand; qu'aux États-Unis, même au Wisconsin, la population allemande demeure noyée dans une masse de population non allemande et est obligée plus ou moins vite de « s'américaniser »; que, du moins, elle représente un élément original et un apport précieux dans l'ensemble de la population anglo-saxonne; qu'au Brésil, en comprenant même l'État de Santa-Catarina, il n'y a

pas plus de 350,000 Allemands; que l'immigration allemande y a cessé et est aujourd'hui inférieure à l'immigration italienne et qu'il est désormais impossible de parler d'une germanisation du Brésil méridional; que le Chantoung et son port modèle de Tsing-Tau ne représentent déjà plus qu'un beau rêve à peu près évanoui; que la situation est fort difficile dans l'Afrique du Sud; que la manière forte n'y réussit pas beaucoup mieux que la manière douce et qu'il y aura fort à faire pour en tirer quelque chose. E. D.

— *Meyers Kleines Konversations-Lexikon;* 7e éd., t. V (Leipzig et Wien, Bibliographisches Institut, 1908, in-8°, 992 p.). — Ce nouveau volume, qui va de *Nordkap* à *Schönbein*, a été rédigé avec le même soin que les quatre précédents. Le prochain volume terminera l'ouvrage.

Autriche. — Josef Schwerdfeger. *Die historische Vereine Wiens 1848-1908. Eine Darstellung ihres wissenschaftlichen Wirkens* (Wien, Braumüller, 1908, in-4°, x-182 p.). — Ce volume, publié à l'occasion du jubilé de l'empereur François-Joseph, présente le bilan de l'œuvre historique accomplie par les sociétés savantes de Vienne depuis plus d'un demi-siècle. Il est divisé en six chapitres où sont passés successivement en revue les travaux relatifs : 1° à l'histoire de la ville de Vienne; 2° à l'histoire de la Basse-Autriche; 3° à l'histoire de l'antique *Carnuntum;* 4° à l'histoire de l'Empire; 5° à la numismatique et à l'héraldique; 6° à l'anthropologie et à l'ethnologie. En appendice, M. Schwerdfeger donne une liste sommaire des publications de chacune des sociétés dont il a traité dans le cours de son volume. L. H.

— *An Austrian diplomatist in the fifties.* The Rede lecture delivered in the Cambridge senate-house on June 13, 1908, by the R. H. Sir Ernest Satow (Cambridge at the University press, 1908, in-8°, 59 p.). — Conférence sans grand intérêt sur les mémoires du baron Hübner et les affaires européennes depuis l'avènement du second empire jusqu'à la guerre d'Italie.

Chili. — L'Université de Santiago du Chili publie depuis de longues années, soixante-six ans maintenant, des *Annales*, dont le t. CXXI correspond à l'année 1907. Les sujets traités dans ce recueil universitaire sont de tout ordre, historiques, philologiques, scientifiques, etc. Dans ce t. CXXI, les articles qui peuvent intéresser nos lecteurs sont une étude de M. Tomas Thayer Ojeda sur les conquérants du Mexique; une transcription par M. G. Eyzaguirre Rouse du manuscrit de l'Escorial de la Chronique générale d'Espagne de Fray García Eugui, évêque de Bayonne, et un travail bibliographique de M. J. T. Medina sur l'imprimerie à la Puebla de los Anjeles, avec catalogue des livres imprimés et quelques fac-similés.

Espagne. — F. de Laiglesia. *Estudios históricos, 1515-1555* (Madrid, 1908, in-8°, xiii-743 p.). — Dans ce volume, M. de Laiglesia, directeur de la banque hypothécaire, a réuni une série d'études sur le

règne de Charles-Quint, précédemment parues dans diverses revues. Parmi les chapitres les plus nouveaux de son livre, nous citerons ceux où il a traité des finances, question où M. de Laiglesia possède une compétence toute particulière. Sa thèse, fort originale, est que l'Espagne n'a pas été ruinée, comme on l'a prétendu jusqu'ici, par la politique *impériale* de Charles-Quint, et que, lors de la retraite de l'Empereur, la dette publique n'avait rien d'excessif. M. de Laiglesia a réuni dans son livre les très importantes instructions officielles (inédites) et secrètes (déjà publiées) laissées par Charles-Quint lorsqu'il passa d'Espagne en Italie en 1543. Des documents nombreux et une bibliographie abondante complètent ce volumineux recueil. H. Léonardon.

— Hubert H. S. Aimes. *A History of Slavery in Cuba* (New-York et Londres, Putnam's Sons, 1907, in-8°, xi-298 p.). — L'étude de M. Aimes sur l'histoire de l'esclavage à Cuba est un livre sérieusement construit et écrit sans parti pris ni déclamation. L'auteur s'en tient aux faits. Il montre que l'île, insuffisamment peuplée d'Indiens, d'un climat défavorable aux travailleurs de race blanche, ne développa que lentement ses ressources au cours du xviie siècle. Ce fut l'introduction des esclaves nègres qui, au cours du siècle suivant, permit aux industries du sucre et du tabac de prospérer. Malgré certaines restrictions apportées, dans l'intérêt du fisc, à l'introduction des noirs, peu à peu les colons forcent la main au gouvernement espagnol pour satisfaire aux exigences de leurs cultures. En 1811, aux Cortes de Cadiz, l'abolition de l'esclavage, par extinction, fut proposée. Mais ce fut seulement par le traité de 1817 que le roi d'Espagne prit vis-à-vis de l'Angleterre l'engagement d'arrêter l'introduction des esclaves à partir du 30 mai 1820. La population de l'île, à cette date de 1817, sur un total de 553,033 habitants, comptait plus de moitié de blancs, un peu moins d'un quart de nègres libres et un peu plus d'un quart de nègres esclaves. En dépit du traité, l'importation des noirs continua. En 1827, en dix ans, le nombre des esclaves avait augmenté de 44,4 °/o. Le traité du 23 juin 1835 proclama de nouveau la prohibition de la traite et ordonna des mesures plus rigoureuses. Les flibustiers n'en continuèrent pas moins pendant de longues années à débarquer des noirs. Ce n'est qu'à partir de 1865 qu'on a la certitude qu'il n'en fut plus introduit clandestinement. Presque en même temps, vers 1868, cesse la période de grande prospérité de Cuba, les nègres libres, enclins à la paresse et au vagabondage, étant loin de fournir la même somme de travail que les esclaves, même avec l'appoint nouveau des coolies asiatiques. Des statistiques et une abondante bibliographie nous apportent, à la fin de ce volume, les preuves du travail consciencieux de M. Aimes. H. Léonardon.

Grande-Bretagne. — Une École pour l'étude de l'histoire locale et des archives de Liverpool a été fondée en 1900 auprès de l'Université de cette ville. Elle vient d'être réorganisée, sur le modèle de l'École des chartes, par l'adjonction de professeurs de paléographie et

de diplomatique (Twemlow), d'histoire locale (Farrer) et d'archéologie médiévale (Barnard). Elle se propose de publier les registres municipaux (*Town books*), dont la série commence en 1550. Une entente cordiale entre la municipalité et l'Université est de bon augure pour le succès de cette transformation.

— *The Cambridge modern history*. Vol. XI : *The growth of nationalities* (Cambridge, at the University press, 1909, xl-1044 p. Prix : 16 sh.). — Ce volume embrasse la période qui s'étend environ de 1840 à 1871 ; époque de révolutions économiques, sociales et politiques. Il contient les chapitres suivants : I. La Grande-Bretagne et le libre-échange, 1841-52, par J.-H. Chapman. II. La chute du gouvernement constitutionnel en France, 1840-48, par Émile Bourgeois. III. Libéralisme et nationalisme en Allemagne et en Autriche, 1840-48, par F. Meinecke. IV. Les révolutions italiennes, 1846-49, par feu E. Masi. V. La République française, 1848-52, par Émile Bourgeois. VI et VII. La Révolution et la Réaction en Allemagne et en Autriche, 1848-49, par A. W. Ward. VIII. La Suisse et l'achèvement de son unité fédérale, par W. Œchsli. IX. La Russie et l'Orient, par G. Drage et E. C. Blech. X. Napoléon III et le gouvernement personnel, 1852-59, par Albert Thomas. XI et XII. La Grande-Bretagne de 1852 à 1868, par feu S. Walpole. XIII. La littérature anglaise, 1840-70, par H. Walker. XIV. Cavour et le royaume d'Italie, 1849-61, par feu E. Masi. XV. L'Autriche, la Prusse et la Confédération germanique : 1° Réaction et réorganisation, 1852-62, par H. Friedjung ; 2° Littérature allemande, 1840-70, par K. Breul ; 3° L'esprit national dans la littérature hongroise, par A. B. Yolland. XVI. Bismarck et l'unité allemande, par G. Roloff. XVII. L'empire libéral, 1859-70, par Albert Thomas. XVIII. La réaction contre le romantisme dans la littérature française, 1840-71, par Émile Bourgeois. XIX. L'achèvement de l'unité italienne et la littérature du *Risorgimento*, par feu E. Masi et C. Segré. XX. Les révolutions d'Espagne et de Portugal, 1845-71, par J. Fitzmaurice Kelly. XXI. La guerre franco-allemande, 1870-71, par le major F. Maurice. XXII. La Russie et l'Orient après la guerre de Crimée : 1° La Russie et les réformes, par G. Drage ; 2° Les pays des Balkans, par E. C. Blech ; 3° La littérature russe, 1800-1900, par G. Drage ; 4° Les influences nationales dans la littérature tchèque et polonaise, par R. N. Bain. XXIII. La Hollande et la Belgique, 1839-1870, par G. Edmundson. XXIV. Les pays scandinaves, 1815-1870, par W. F. Reddaway ; la littérature dano-norvégienne, par E. Gosse. XXV. Rome et le concile du Vatican, 1846-70, par G. A. Fawkes. XXVI. L'Inde et l'Afghanistan, 1815-69, par Sir Lee-Warner. XXVII. La Grande-Bretagne et ses colonies, par H. W. Temperley, S. J. Reid, A. R. Colquhoun, J. D. Rogers. XXVIII. L'Extrême-Orient, 1815-1871, par Sir E. N. Satow. Chaque chapitre est complété par une abondante bibliographie. Ch. B.

— H. E. Egerton. *A historical geography of the British Colonies.*

Vol. V : *Canada;* part II : *Historical* (Oxford, at the Clarendon press, 1908, in-8°, VI-365 p.). — Sir Charles Lucas a formé et en partie exécuté le projet de faire la géographie historique des colonies anglaises. Cet ouvrage comprend sept volumes, dont trois (Afrique méridionale et orientale, Canada, Australie) en deux tomes, consacrés : l'un à la partie plus proprement géographique et l'autre à l'histoire. Pour le Canada, Sir Charles semblait particulièrement préparé, puisqu'il avait consacré une étude approfondie à la guerre de 1812 (cf. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 206); cependant, il préféra se décharger sur un de ses collaborateurs du soin de résumer la géographie et l'histoire de cette colonie sous la domination anglaise. M. H. E. Egerton, professeur d'histoire coloniale à l'Université d'Oxford, a mené l'entreprise à bonne fin. Le petit volume que nous annonçons retrace avec clarté et parfois de première main les principales phases de l'histoire canadienne depuis 1783, les longs conflits avec les États-Unis pour la délimitation des frontières, enfin l'organisation politique du pays, d'abord divisé en deux colonies distinctes, qui furent ensuite rapprochées par l'Acte d'union (1840), puis fondues dans le vaste État du Dominion (1871). Pas d'appareil critique, mais, à la fin de chaque chapitre, une brève liste des principales publications qui s'y rapportent (on y constate que les Français n'ont pour ainsi dire rien écrit sur l'histoire d'un pays qui, cependant, les touche si directement); de bons croquis dessinés d'après les meilleures sources illustrent utilement l'ouvrage. Ch. B.

— Paul Thureau-Dangin. *Le catholicisme en Angleterre au XIXe siècle* (Paris, Bloud, in-16, 256 p.). — C'est un recueil de conférences données à l'Institut catholique de Paris en 1908. L'auteur nous avertit lui-même qu'elles sont en partie le résumé des trois volumes qu'il a fait paraître sur *la Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle* et s'excuse « auprès de ceux qui, ayant déjà lu le précédent ouvrage, n'auraient à peu près rien à apprendre dans celui-ci ». Ch. B.

Hongrie. — La « Société littéraire française » de Budapest a commencé à publier au mois de mars 1908 une revue intitulée *Revue de Hongrie*, rédigée entièrement en français et qui paraît le 15 de chaque mois simultanément à Budapest (librairie Ch. Grill) et à Paris (librairies Champion et Hachette) sous la direction de M. Guillaume Huszár. Cette revue, en dehors d'études historiques, dont on a pu lire ci-dessus (p. 434) l'analyse, a donné jusqu'ici d'intéressants articles sur la vie politique, sociale et littéraire de la Hongrie contemporaine, parmi lesquels nous citerons à titre d'exemples les articles de M. Apponyi sur l'instruction primaire en Hongrie; de M. Majláth sur la question sociale en Hongrie; de M. Darányi sur le travail agricole en Hongrie; de M. Beck sur le problème de l'émigration en Hongrie.

Italie. — Giuseppe Bonelli. *Codice paleografico lombardo; riproduzione in eliotipia e trascrizione diplomatica di tutti i documenti anteriori al 1000 esistenti in Lombardia. Secolo VIII* (Milano, Hoepli, 1908, 1 atlas

in-folio, VII p., 23 pl. et 23 transcriptions). — Les documents en écriture lombarde sont trop curieux au point de vue paléographique pour qu'il n'y ait pas lieu de remercier M. Bonelli de l'excellente idée qu'il a eue de donner des fac-similés de tous les documents de cette espèce conservés en Lombardie et antérieurs au XIe siècle. Le premier fascicule qu'il publie comprend 23 documents du VIIIe siècle (ann. 721-799) de nature variée : actes de ventes et de donation, testaments, actes judiciaires, etc. On y relève aussi un acte du roi Astolf (755). Les fac-similés sont excellents; les transcriptions paraissent très fidèles et sont clairement disposées. Tout au plus peut-on regretter que M. Bonelli n'ait pas distingué par un artifice typographique les syllabes finales des mots abrégés par suspension. Nous regrettons également qu'il se soit abstenu d'indiquer les ouvrages où les chartes dont il donne la reproduction ont déjà été publiées ou étudiées. Il sera facile d'y remédier dans le prochain fascicule. Quand le recueil de M. Bonelli sera terminé, on aura, — non pas la collection complète des chartes anciennes en écriture lombarde conservées encore aujourd'hui (car il en existe ailleurs qu'en Lombardie, à Rome notamment), — mais une collection d'une valeur et d'une richesse incomparables. L. H.

Suisse. — Franz STEFFENS. *Paléographie latine. 125 fac-similés en phototypie accompagnés de transcriptions et d'explications avec un exposé systématique de l'histoire de l'écriture latine;* éd. franç. d'après la 2e éd. allemande par Remi COULON (Trèves, Schaar et Dathe, [1908,] petit in-fol.). — La Paléographie latine de M. Steffens, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), dont le premier fascicule a paru en 1903 et le troisième en 1906, a reçu un tel accueil dans le monde savant, elle est si bien adaptée aux besoins de l'enseignement que l'auteur a dû dès 1908 en donner une 2e édition notablement augmentée. Mais l'ouvrage, rédigé en langue allemande, était resté jusqu'ici trop peu accessible au public français; aussi faut-il remercier le P. Coulon d'avoir entrepris d'en donner une édition française. De cette édition, 86 planches avec transcriptions ont seules paru jusqu'alors. Les pl. 87-125 et l'introduction paraîtront vers le mois de juillet prochain. Nous ne faisons donc aujourd'hui qu'annoncer cette importante publication sur laquelle nous reviendrons, avec tous les détails qu'elle comporte, dès que l'ouvrage sera achevé. L. H.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

GÉNÉRALITÉS.

Bois (*H.*). La valeur de l'expérience religieuse, 161.
Boll (*F.*). Voir *Traube*.
Caemmerer (*von*). L'évolution de la stratégie au XIXe s., trad. *Tirtet*, 407.
Cambridge modern hist., 462.
Coerne. The evolution of modern orchestration, 235.
Ecole des chartes. Position des thèses, 447.
Eichthal (*E. d'*). Guerre et paix internationales, 446.
Finke (*H.*). Acta Aragonensia, 186.
Fortin (*A.*). Les croisades, 449.
Garski. Materyalistyczne pojmowanie dziejów a etyka, 392.
Hildebrand (*R.*). Recht und Sitte auf den primitiveren wirtschaftl. Kulturstufen, 403.
Huth (*H.*). Soziale und individual. Auffassung im 18 Jahrh., 406.
Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, 233.
Korzon (*T.*). Hist. nowozytna, 391.
Lagorgette. Le rôle de la guerre, 183.
Lecky. Historical and political essays, 237.
Lehmann (*Paul*). Voir *Traube*.
Majewski (*E.*). La science de la civilisation, 391.
Marc (*P.*). Byz. Zeitschrift. General-register, 458.
Meyer. Kleines Konv.-Lexikon, 460.
Neff (*K.*). Voir *Paul Diacre*.
Paul Diacre. Gedichte, éd. *K. Neff*, 459.
Reclus (*E.*). Les croyances populaires, 158.
Reinach (*S.*). Cultes, mythes et religions, 156.
Saintyves (*P.*). Le miracle de la critique scientifique, 161.
Sébillot (*P.*). Le paganisme contemporain chez les peuples celto-latins, 158.
Steffens (*F.*). Paléographie lat., 464.
Stouff (*L.*). L'Interpretatio de la loi rom. des Wisigoths, 227.
Tirtet. Voir *Caemmerer*.
Traube (*L.*). Vorlesungen u. Abhandlungen, publ. p. *F. Boll*; t. I, publ. p. *Paul Lehmann*, 458.
Université de Paris. Positions des mémoires pour les diplômes d'études supérieures, 225.
Vallaux (*C.*). La mer, 446.
Vidier (*A.*). Annuaire des bibliothèques, 226.
— Voir *Lasteyrie*.
Welsford. The strength of nations, 237.
Zakrzewski. Zagadnienia Historyczne, 392.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Albers (*P.*). Manuel d'hist. ecclés., trad. *R. Hedde*, 167.
Alçais (*A.*). Figures et récits de Carthage chrétienne, 174.
Allard (*P.*). Le christianisme et l'empire rom., 174.
— La persécution de Dioclétien, 174.
Batiffol (*P.*). L'église naissante et le catholicisme, 167.
Baudrillart (*A.*). Saint Séverin, 180.
Bauer (*W.*). Voir *Holtzmann*.
Beaugrand (*A.*). Un pèlerinage au IVe s. Sainte Lucie à Catane, 181.
Besnier (*M.*). Les catacombes de Rome, 182.
Bonnefoy (*J. de*). Vers l'unité de croyance, 161.
Boulenger (*F.*). Voir *Grégoire de Naziance*.
Brassac (*A.*). Manuel biblique, 170.
Bréhier (*E.*). Les idées philos. et religieuses de Philon d'Alexandrie, 173.
Brom. Le Dr Schaepmann, 159.
Catholic encyclopedia, 164.
Catholici. Lendemains d'encyclique, 160.
Chaine (*L.*). Menus propos d'un catholique libéral, 160.

1. Nous relevons ici tous les ouvrages qui ont été appréciés dans les *Comptes-rendus*, les *Bulletins* et la *Chronique*, en laissant de côté ceux qui ont fait l'objet d'une simple mention.

Dähnhardt (*O.*). Natursagen, 159.
Eusebius. Kirchengesch., éd. *Ed. Schwartz*, 162.
Français (*J.*). L'Eglise et la science, 161.
Göller (*E.*). Die päpstl. Pönitentiarie, 189.
Grégoire de Naziance. Discours funèbres, éd. *F. Boulenger*, 163.
Grégoire de Nysse. Discours catéchétique, éd. *L. Méridier*, 163.
Guignebert (*Ch.*). Modernisme et tradition cathol. en France, 160.
Gunkel (*H.*). Voir *Schiele*.
Harnack (*A.*). L'essence du christianisme, 168.
Hébert (*M.*). Le pragmatisme, 160.
Hedde (*R.*). Voir *Albers*.
Hemmer (*H.*), *G. Oger* et *A. Laurent*. Les Pères apostoliques, 162.
Herzog (*G.*). La sainte Vierge dans l'hist., 176.
Hoennicke. Das Judenchristentum, 173.
Holtzmann. Hand-Commentar zum Neuen Testament, éd. revue p. *W. Bauer*, 170.
Jacquier (*E.*). Hist. des livres du Nouveau Testament, 161.
La Servière (*J. de*). La théologie de Bellarmin, 163.
Lasserre (*D.*). De la critique des sources et de son applic. aux évangiles, 169.
Laurent (*A.*). Voir *Hemmer*.
Le Breton (*P.*). La résurrection du Christ, 171.
Loisy (*A.*). Simples réflexions sur le décret « Lamentabili » et sur l'encyclique « Pascendi », 160.
Méridier (*L.*). Voir *Grégoire de Nysse*.
Michaud (*E.*). Les enseignements essentiels du Christ, 161.
Milligan (*G.*). Voir *Paul* (*saint*).
Nicolardot (*F.*). Les procédés de rédaction des trois premiers évangélistes, 169.
Oger (*G.*). Voir *Hemmer*.
Paul (*saint*). Epistles to the Thessalonians, éd. *G. Milligan*, 171.
Piercy (*C.*). Murray's illustr. Bible dictionary, 166.
Programme des modernistes, 160.
Quentin (*H.*). Les martyrologes histor. du moyen âge, 179.
Réville (*J.*). Les origines de l'eucharistie, 177.
Rouillon. Sainte Hélène, 181.
Saintyves (*P.*). Les vierges mères et les naissances miraculeuses, 176.
Scheel (*O.*). Voir *Schiele*.
Schiele, *Gunkel* et *Scheel*. Die Religion in Gesch. u. Gegenwart, 165.
Schwartz (*Ed.*). Voir *Eusebius*.
Traube (*L.*). Nomina sacra, 164.
Turmel (*J.*). Hist. du dogme de la papauté, 175.
Tyrrel (*G.*). Lettre à un professeur d'anthropologie, 159.
Van der Essen. Etude critique et littér. sur les « Vitae » des saints mérov. de l'ancienne Belgique, 404.
Wieland (*F.*). Mensa u. Confessio, 179.
— Die Schrift Mensa u. Confessio u. P. E. Dorsch, 179.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

Anemüller. Urkundenbuch des Kloster Paulinzelle, 133.
Arbusow. Voir *Schwartz* (*Ph.*).
Assmann (*W.*). Gesch. des Mittelalters, 140.
Bachmann (*A.*). Gesch. Böhmens, 151.
Bappert. Richard von Cornwall (1257-1272), 146.
Becker (*J.*). Gesch. des Reichslandvogtei im Elsass, 150.
Begieging (*H.*). Die Jagd im Leben der salischen Kaiser, 142.
Berger (*F.*). Der Krieg Maximilians I mit Venedig, 150.
Bernheim (*E.*). Das Wormser Konkordat, 144.
Bitterauf (*Th.*). Die Traditionen des Hochstifts Freising, 131.
Böhmer (*J.-F.*). Regesta imperii, 128.
— Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt, éd. *F. Lau*, 133.
Brunner (*K.*). Das deutsche Herrscherbildnis von Konrad II bis Lothar von Sachsen, 142.
Buffen (*G.*). Die Erhebung des Hauses Luxemburg auf den deutschen Thron, 147.
Cartellieri (*A.*). Regesten zur Gesch. der Bischöfe von Constanz. Nachträge, p. *K. Rieder*, 130.
Chroniken der deutschen Städte, 129.
Curschmann. Die Diözese Brandenburg, 152.
Daenell (*E.*). Die Blütezeit der deutschen Hanse, 154.
Dahn (*F.*). Die Germanen, 141.
— Die Könige der Germanen, 141.
Deutsche Texte des Mittelalters, 138.
Diehl (*Ad.*). Urkundenbuch der Stadt Esslingen, 130.
Fellner (*R.*). Die fränkische Ritterschaft (1495-1524), 150.
Fester (*R.*). Franken u. die Kreisverfassung, 151.
Fliedner (*F.*). Die Ronkalischen Felder in der deutschen Kaiserzeit, 142.
Friedrich (*R.*). Studien zur Wormser Synode (1076), 143.
Fuchs (*A.-F.*). Urbare der Bened.-Stiftes Göttweig, 132.
— Urkunden u. Regesten z. Gesch. Agsbach, 132.

Gebhardt (*B.*). Handbuch der deutschen Gesch., 140.
Geselbracht (*F.*). Das Verfahren bei den deutschen Bischofswahlen in der zweiten Hälfte des 12. Jahrh., 145.
Graber (*E.*). Die Urkunden Konrads III, 144.
Gutjahr. Die Urkunden deutscher Sprache in der Kanzlei Karls IV, 147.
Gutmann (*F.*). Die soziale Gliederung der Bayern z. Zeit der Volksrechte, 141.
Hadank (*K.*). Die Schlacht bei Cortenuova, 146.
Hagemann (*E.*). Die Beziehungen Deutschlands zu England vom 1416 bis zu Kaiser Sigmunds Ende, 149.
Hampe (*K.*). Urban IV und Manfred, 146.
Hanow (*B.*). Die Schlachten bei Carcano u. Legnano, 144.
Hans Ebran, von Wildenberg. Chronik, éd. *F. Roth*, 137.
Heinemann (*O. von*). Pommersches Urkundenbuch, 135.
Hellmann (*S.*). Sedulius Scotus, 139.
Helmolt. Weltgeschichte, 140, 151.
Hennig (*B.*). Die Kirchenpolitik der älteren Hohenzollern, 152.
Herre (*H.*). Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund, préf. p. *L. Quidde*, 129.
Heyck (*E.*). Deutsche Gesch., 140.
Hoogeweg. Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim u. seiner Bischöfe, 134.
Hrotsvita. Opera, éd. *K. Strecker*, 137.
Hunn (*K.*). Quellenkritische Untersuchungen zur Petershauser Chronik, 139.
Jakob (*K.*). Quellenkunde der deutschen Gesch., 138.
Jacobs (*W.*). Patriarch Gerold von Jerusalem, 145.
Jahrbücher der deutschen Geschichte, 129.
Jaique Dex. Metzer Chronik, éd. *G. Wolfram*, 137.
Jaksch (*A. von*). Die Kärntner Geschichtsquellen, 132.
Jansen (*M.*). Auflösung des Reiches. Kaiser Maximilian, 149.
— Historiographie u. Quellen der deutschen Gesch. bis 1500, 138.
— Papst Bonifatius IX, 148.
Juritsch. Die Deutschen u. ihre Rechte in Böhmen u. Mähren im 13 u. 14 Jahrh., 151.
Kanter. Die Ermordung König Ladislaws, 149.
Kelleter (*H.*). Urkundenbuch des Stiftes Kaiserswerth, 133.
Kindler von Knobloch. Oberbadisches Geschlechterbuch, 151.
Knebel (*W.*). Kaiser Friedrich II u. Papst Honorius III, 145.
Koehne (*C.*). Fränkische Rechte; Bruchsal, etc., 130.
Kötzschke. Die Urbare der Abtei Werden an der Ruhr, 133.
Krabbo (*H.*). Die ostdeutschen Bistümer unter Friedrich II, 145.
Kraus (*V. von*). Deutsche Gesch. im Ausgange des Mittelalters, 149.
Krieger (*A.*). Topogr. Wörterbuch Baden, 151.
Kunze (*K.*). Hansisches Urkundenbuch, 136.
Kybal. Voir *Mathias de Janow*.
Lang (*A.*). Acta Salzburgo-Aquilejensia, 131.
Lau (*F.*). Voir *Böhmer* (*J.-F.*).
Lehautcourt (*P.*). Hist. de la guerre de 1870-71, 193.
Liebegott. Der brandenburg. Landvogt, 153.
Lindner (*Th.*). Weltgeschichte, 149.
Mansberg (*R. von*). Erbarmannschaft wettinischer Lande, 134.
Mathias de Janow. Regulae veteris et novi Testamenti, éd. *Kybal*, 235.
Matter (*P.*). Bismarck, 411.
Mehl (*F.*). Die Mainzer Erzbischofswahl von 1514, 150.
Mollwo (*C.*). Das rote Buch der Stadt Ulm, 130.
Monumenta Boica, 130.
Monumenta Germaniae historica, 127.
Niese (*H.*). Die Verwaltung des Reichsgutes im 13 Jahrh., 146.
Niessen (*Van*). Voir *Van Niessen*.
Pelzer (*H.*). Friedrichs I Politik gegen Dänemark, Polen u. Ungarn, 144.
Philippi. Abhandl. über Corveyer Geschichtsschreibung, 140.
Philippson (*M.*). Das Leben Kaiser Friedrichs III, 234.
Quidde (*L.*). Voir *Herre*.
Regensberg. 1870-71, 234.
Rieder (*H.*). Herzog Berthold I von Zähringen, 143.
Rieder (*K.*). Voir *Cartellieri* (*A.*).
Roder (*Chr.*). Schwäbische Rechte; Villingen, 130.
Roth (*F.*). Voir *Hans Ebran*.
Rousset (lieut.-col.). Le haut commandement des armées allemandes (1870), 407.
Rudorff (*A.*). Zur Erklärung des Wormser Konkordats, 144.
Rüther (*H.*). Urkundenbuch des Klosters Neuenwalde, 135.
Satow (*E.*). An Austrian diplomatist, 460.
Sauerland. Urkunden u. Regesten z. Gesch. der Rheinlande aus dem Vatikan. Archive, 133.
— Vatikan. Urkunden u. Regesten z. Gesch. Lothringens, 132.

Schäfer (*D.*). Hanserezesse (1477-1530), 136.
— Zur Beurteilung des Wormser Konkordats, 143.
Schmidlin (*J.*). Die geschichtsphilosoph. u. kirchenpolit. Weltanschauung Ottos von Freising, 139.
Schmidt (*L.*). Die Dresdner Handschrift der Chronik des Bischofs Thietmar v. Merseburg in Faksimile, 137.
— Gesch. der deutschen Stämme, 141.
Schneider (*H.*). Das kausale Denken in deutschen Quellen, 138.
Schulte (*W.*). Die politische Tendenz der Cronica principum Poloniae, 139.
Schultze (*J.*). Die Urkunden Lothars III, 144.
Schwalm (*J.*). Die Appellation König Ludwigs des Bayern (1324), 147.
Schwartz (*Ph.*) et *L. Arbusow*. Liv-, Est- u. Kurländisches Urkundenb., 135.
Schwerdfeger. Die hist. Vereine Wiens, 460.
Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum, 128.
Seraphim. Gesch. von Livland, 153.
Spors. Die Beziehungen Kaiser Sigmunds zu Venedig, 149.
Starzer (*A.*). Quellen z. Gesch. der Stadt Wien, 131.
Stein (*W.*). Die Hanse u. England. Ein hansisch-engl. Seekrieg im 15 Jahrh., 154.
Steinacker (*H.*). Regesten der Grafen von Habsburg bis 1281, 131.
Steinhausen (*G.*). Germanische Kultur in der Urzeit, 141.
Stentrup (*F.*). Die Translatio s. Viti, 136.
Stieber (*M.*). Das österr. Landrecht u. die böhm. Einwirkungen auf die Reformen König Ottokars, 151.
Strecker (*K.*). Voir *Hrotswita*.
Techen (*F.*). Die Bürgersprachen der Stadt Wismar, 136.
Thiel (*F.*). Kritische Untersuch. über die im Manifest Kaiser Friedrich II v. Oesterreich vorgebrachten Anklagen, 145.
Tonnelat (*E.*). L'expansion allemande hors d'Europe, 459.
Topp (*E.*). Die Schlacht an der Elster, 143.
Urkundenbuch der Stadt Lübeck, 135.
Van Niessen. Gesch. der Neumark, 153.
Vogel (*K.*). Die Normannen u. das fränk. Reich (799-911), 142.
Vogt (*E.*). Erzbischof Mathias von Mainz, 147.
Weiss (*K.*). König Ruprecht u. die Luxemburger, 148.
Westphal (*P.*). Ein ehemaliges Klöster territorium in Pomerellen, 153.
Wite (*H.*). Wendische Bevölkerungsreste in Mecklenburg, 153.
Wolff (*M. von*). Untersuch. z. Venezian. Politik Kaiser Maximilians I, 149.
Wolfram (*G.*). Voir *Jaique Dex*.
Wolfschläger (*C.*). Erzbischof Adolf I von Köln, 145.
Wostry. König Albrecht II, 149.
Wustmann (*G.*). Gesch. der Stadt Leipzig, 152.
Zaretzky. Die erste Kölner Zensurprozess, 152.

ESPAGNE.

Aimes (*H.*). A history of Slavery in Cuba, 461.
Laiglesia (*F. de*). Estudios hist., 460.

ÉTATS-UNIS.

Aubert (*L.*). Américains et Japonais, 125.
Cary Coolidge. Les Etats-Unis, puissance mondiale, 124.
Chaddock. Ohio before 1850, 236.
Coolidge. Voir *Cary*.
Hanne (*H. Sisson*). A financial history of Maryland, 236.
Haskins (*F. H.*). Adolphe Quételet, 236.
Maclea (*A. B.*). Early New England towns, 236.
Miller (*E. I.*). The legislature of the province of Virginia, 236.
Stagg Whitin. Factory legislation in Maine, 236.
Underwood (*J. H.*). The distribution of ownership, 236.
Viallatte (*A.*). L'industrie américaine, 123.
West (*M.*). The inheritance tax, 236.

FRANCE.

Anderson (*F. M.*). The Constitution and other select documents illustr. to the hist. of France, 231.
Blacas. Voir *Maistre* (*J. de*).
Bliard (*P.*). Fraternité révolutionnaire, 341.
Boigne (C^esse^ *de*), Mémoires, éd. *Ch. Nicoullaud*, 114.
Bonald (Vte *de*). François Chabot, 452.
Bouillé (*L. de*). Souvenirs et fragments, éd. *de Kermaingant*, 343.
Boulot (*G.*). Le général Duphot, 347.
Bourlon. Les assemblées du clergé et le protestantisme, 451.
Braesch (*F.*). Voir *Chaumette*.
Carnot. Correspondance, éd. *Et. Charavay* et *P. Mautouchet*, 335.

Caron (*P.*). Bibliogr. des travaux sur l'hist. de France depuis 1789, 451.
Castellane (*J. de*). Voir *Dino.*
Caudrillier. L'association royaliste de l'Institut philanthrop. à Bordeaux, 454.
— La trahison de Pichegru, 345.
Chabrun. Les bourgeois du roi, 449.
Champion (*P.*). Le prisonnier desconforté du château de Loches, 450.
Charavay (*Et.*). Voir *Carnot.*
Chaumette. Papiers, éd. *F. Braesch*, 453.
Chesnel (*P.*). Le Cotentin et l'Avranchin des origines au XIIe s., 227.
Chuquet (*A.*). Episodes et portraits, 356.
Combet (*J.*). Les fêtes révolut. à Nice, 453.
— Une commune rurale de Provence pendant la Révol., 453.
Coulet (*J.*). Etudes sur l'office de Girone en l'honneur de Charlemagne, 448.
— Etudes sur l'ancien poème du Voyage de Charlemagne, 448.
Cuverville (*de*). Voir *Salinis.*
Daudet (*E.*). Récits des temps révolutionnaires, 344.
— Voir *Maistre* (*J. de*).
Deherme (*G.*). L'Afrique occid. française, 120.
Déprez (*E.*). Les volontaires nationaux, 336.
Des Essarts (*E.*). Voir *Trimoulier.*
Dino (duchesse *de*). Souvenirs, éd. *J. de Castellane;* préface d'*Et. Lamy*, 355.
Donop. Lettres sur l'Algérie, 457.
Duine. Avant Bossuet. Cohon, 450.
Espaullard. Notes hist. sur le plateau d'Avron, 229.
Fain. Mémoires, 351.
Fleischmann. La guillotine en 1793, 454.
Foucher de Careil. Descartes, la princesse Elisabeth et la reine Christine, 230.
Frémeaux (*P.*). Sainte-Hélène, 116.
Gaffarel (*P.*). La politique coloniale en France (1789-1830), 121.
Gallois (*L.*). Régions naturelles et noms de pays, 447.
Geoffroy de Grandmaison. Voir *La Forest.*
Granat (*O*). Livre d'or de la vigne en Agenais, 451.
Havet (*L.*). Voir *Lafont.*
Kermaingant (*P.-L. de*). Voir *Bouillé.*
Lafont (*E.*). La politique relig. de la Révol. franç.; préface par *L. Havet*, 338.
La Forest (Cte *de*). Correspondance, éd. *Geoffroy de Grandmaison*, 354.
Lair (*A.*). L'Institut de France et le 2e Empire, 455.
Lamy (*Ét.*). Voir *Dino.*
Lanzac de Laborie (*L. de*). Paris sous Napoléon, 353.
Lasteyrie (*R. de*) et *A. Vidier.* Bibliographie annuelle des travaux des sociétés sav. de France, 227.
Le Brethon (*P.*). Voir *Murat.*
Lecocq (*A.*). La question sociale au XVIIIe s., 451.
Lehautcourt (*P.*). Hist. de la guerre de 1870-71, 193.
Lenôtre (*G.*). Le tribunal révolutionnaire, 341.
Le Pileur. La prostitution du XIIIe au XVIIe s., 228.
Leroux (*A.*). Les sources de la Hte-Vienne pendant la Révol., 452.
Maistre (*J. de*) et *Blacas.* Correspondance, éd. *E. Daudet*, 117.
Marion (*M.*). La vente des biens nationaux, 337.
Martinant de Préneuf. Souvenirs, éd. *G. Vanel*, 345.
Masson (*Fr.*). Le sacre et le couronnement de Napoléon, 349.
Mautouchet (*P.*). Voir *Carnot.*
Mélanges et doc. publ. à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon, 228.
Mousset (*A.*). Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue. P. de Ségusson, 229.
Murat (*J.*). Lettres et doc., éd. *Murat* et *P. Le Brethon*, 347
Nicoullaud (*Ch.*). Voir *Boigne.*
Pellissier (*G.*). Voltaire philosophe, 191.
Péroz. Hors des chemins battus, 456.
Pisani (*P.*). L'Eglise de Paris et la Révol., 339.
Prudhomme (*A.*). La fédération dans l'Isère, 340.
Rain (*P.*). L'Europe et la restauration des Bourbons, 120.
Rapine de Sainte-Marie. Lettres inéd. du XVIIe s., 230.
Regensberg. 1870-71, 234.
Reiset (*de*). Les reines de l'émigration, 342.
Salinis (*A. de*). Le protectorat franç. sur la côte des Esclaves, préface de *Cuverville*, 456.
Sarot (*E.*). Les Costentin, seigneurs de Tourville, 230.
Schuermans (*A.*). Itinéraire de Napoléon Ier, 348.
Stein (*H.*). Invent. des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris, 449.
Taboureau. F. de La Noue, 450.
Vacher (*A.*). Le Berry, 447.
Vanel (*G.*). Voir *Martinant de Préneuf.*

Verly (*A.*). Souvenirs du 2e Empire, 455.
Vialles (*P.*). L'archichancelier Cambacérès, 352.
Villat (*L.*). Le Velay, 227.

GRANDE-BRETAGNE.

Bardoux (*J.*). La reine Victoria, d'après sa correspond., 372.
Canterbury and York Society, 363.
Chaucer. Les contes de Canterbury, trad. sous la dir. de *Legouis*, 239.
Collings (*J.*). Land reform, 238.
Delisle (*L.*). Actes de Henri II, 360.
Denys (*N.*). Description of North America, éd. *Ganong*, 370.
Déprez (*E.*). Etudes de diplomatique anglaise, 361.
Egerton. Histor. geography of the British Colonies; Canada, 462.
Ganong. Voir *Denys*.
Gasquet (*Fr.*). Collectanea anglo-premonstratensia, 365.
Goodrik. Voir *Poyntz*.
Gross (*Ch.*). Select cases concerning the law merchant, 365.
Hall (*H.*). Formula book, 360.
— Studies in engl. official histor. documents, 358.
Hockliffe. Voir *Josselin*.
John of Worcester. Chronicle, éd. *Weaver*, 374.
Josselin (*R.*). Diary, éd. *Hockliffe*, 367.
Kennedy. The « Interpretations » of the bishops, 239.
Kingsford. Voir *Stow*.
Legouis. Voir *Chaucer*.
Leland (*John*). Itinerary, éd. *L.-To. Smith*, 367.
Little (*A. G.*). Liber exemplorum, 238.
Madden (*D. H.*). Some passages in the early hist. of classical learning in Ireland, 239.
Maitland et *Turner*. Year-books of Edward II, 364.
Moryson (*F.*). Itinerary, 369.
Munro (*W. B.*). Documents relat. to the seignorial tenure in Canada, 371.
Poyntz (*S.*). Relation, éd. *Goodrik*, 366.
Scargill-Bird. A guide to the documents in the P. R. O., 358.
Shaw (*W.*). Calendar of Treasury books, 362.
Smith (*L.-To.*). Voir *Leland*.
Stow (*J.*). A survey of London, éd. *Kingsford*, 368.
Thureau-Dangin (*P.*). Le catholicisme en Angleterre au XIXe s., 463.
Turner. Voir *Maitland*.
Victoria. Correspondance, trad. *J. Bardoux*, 372.
Ware (*S. L.*). The Elizabethan parish in its eccles. and financial aspects, 237.
Weaver. Voir *John of Worcester*.

ITALIE.

Baldasseroni (*F.*). Voir *Schiaparelli*.
Barret (*M.*). Voir *Faloci Pulignani*.
Bassermann (*A.*). Voir *Dante*.
Baugmarten (*P.-M.*). Aus Kanzlei u. Kammer, 383.
Becker (*J.*). Textgesch. Liudprands von Cremona, 379.
Besta (*E.*). La Sardegna medioevale, 388.
Bonelli (*G.*). Codice paleogr. lombardo, 463.
Bonolis (*G.*). Questioni di diritto internaz. in alcuni consigli di Baldo degli Ubaldi, 381.
Capelli (*L.-M.*). Voir *Pétrarque*.
Chartul. Studii Bononiensis, 378.
Chledowski. Dwor w Ferrarze, 391.
Cipolla (*C.*). Voir *Ferreto*.
Coulon (*R.*). Voir *Johannes Dominici*.
Dante. Hölle; Fegeberg, trad. *A. Bastesmann*, 380.
Davidsohn (*R.*). Forschungen zur Gesch. von Florenz, 386.
— Gesch. von Florenz, 385.
Dejob (*Ch.*). La foi religieuse en Italie au XIVe s., 384.
Deman Magoffin (*R. von*). A Study of Prenesta, 237.
Doren (*A.*). Studien aus der florentiner Wirtschaftsgesch., 386.
Egidi (*P.*). Necrologi della prov. Romana, 376.
Faloci Pulignani. La sainte maison de Lorette, trad. *M. Barret*, 387.
Federici (*V.*). Regesto di S. Apollinare Nuovo, 378.
Ferreto de' Ferreti. Opere, éd. *C. Cipolla*, 376.
Fontana (*L.*). Bibliografia degli statuti dei communi dell' Italia superiore, 378.
Foulke (*W. D.*). Voir *Paul Diacre*.
Ghetti (*D.*). Storia politico-nazionale d'Italia, 382.
Hartmann (*L.-M.*). Gesch. Italiens, 381.
Johannes Dominici. Lucula noctis, éd. *R. Coulon*, 380.
Lizier (*A.*). L'economia rurale dell' età prenormanna, 388.
Loew (*E.-A.*). Die ältesten Kalendarien aus Monte-Cassino, 379.
Müller (*M.*). Die Schlacht bei Benevent, 383.
Neff (*K.*). Voir *Paul Diacre*.
Paul Diacre. Gedichte, éd. *K. Neff*, 459.
— Hist. of the Langobards, trad. *Foulke*, 379.

Pétrarque. Traité « De sui ipsius et multorum ignorantia », éd. *L.-M. Capelli*, 380.
Pivano (*S.*). Stato e Chiesa da Berengario I ad Arduino, 382.
Schiaparelli (*L.*). I diplomi dei re d'Italia, 377.
— et *F. Baldaressoni*. Regesto di *Camaldoli*, 378.
Schneider (*F.*). Regestum Volaterranum, 378.

POLOGNE.

Abraham (*W.*). Powstanie organizacyi Kosciola lacinskiego na Rusi. 401.
— Udzial Polski w Soborze Pizanskim, 401.
Balzer (*O.*). Corpus juris polonici, 396.
— O Morskie Oko, 394.
Bagulawski. Einführung in die Gesch. der Slaven, 394.
Brückner (*A.*). Travaux divers, 397.
Bujak. Studya nad osadnictwem Malopolski, 394.
Czermak. Ilustr. dzieje Polski od poczathów do x wieku, 398.
Dlugopolski. Bunt wójta Alberta, 400.
Gumplovicz (*M.*). Travaux divers, 399.
Ketrzynski. Der Deutsche Orden u. Konrad von Masovien, 399.
Koneczny. Dzieje Polski za Jagiellonów, 393.
Kraushar (*A.*). Podróze Królewicza polskiego, 391.
Krotoski. Sw. Stanislaw, 399.
Kutrzeba. Hist. ustroju Polski w zarysie, 394.
Papée. Polska i Litwa, 402.
— Studya z czasów Kazimierza Jagiellonczyka, 402.
— Zabiegi o czeska korone, 402.
Potkanski. Zajecie Wielkopolski, 401.
Prochaska. Travaux divers, 402.
Smolenski. Dzieje narodu polskiego, 393.
Sokolowski. Dzieje porozbiorowe narodu polskiego ilustrowane, 394.
— Polit. historya Polski, 394.
Szelagowski. Wzrost panstwa polskiego, 402.
Wierzbowski. Matricularum regni Poloniae summaria, 396.
Woyciechowski. Skice hist. jedynastego wieku, 399.

RUSSIE ET PAYS SCANDINAVES.

Koht (*H.*). Die stellung Norwegens u. Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt, 233.
Nesselrode (Cte *de*). Lettres et papiers, éd. *A. de Nesselrode*, 118.
Schiemann (*Th.*). Gesch. Russlands unter Nikolaus I, 192.

ORIENT.

Allier (*R.*). Le protestantisme au Japon, 124.
Cromer (*Lord*). Modern Egypt, 194.
Lyall (*A.*). Etudes sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient, 155.
Rouire. La rivalité anglo-russe au XIXe s. en Asie, 122.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Gabriel Monod et Charles Bémont. A nos lecteurs. 1
Ch. Bournisien. La vente des biens nationaux. L'application des lois 15
Édouard Driault. Bonaparte et le Recès germanique de 1803. 47, 269
Lieut.-col. Louis Hartmann. Les officiers de l'armée royale à la veille de la Révolution; *1er article* 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Henri Hauser. Deux brefs inédits de Léon X à Ferdinand au lendemain de Marignan 325
Ch.-V. Langlois. Doléances recueillies par les enquêteurs de saint Louis et des derniers Capétiens directs. . . . 63
François Ricci. Note sur les tarifs de la Loi salique 311

BULLETIN HISTORIQUE.

Le congrès de l'histoire des religions à Oxford, par G. Bonet-Maury 96
Allemagne. Moyen âge. Publications des années 1905 et 1906, par F. Vigener 127
Angleterre. Archives, documents, par Ch. Bémont. . . . 358
France. Nécrologie : Achille Luchaire, par Louis Halphen . 110
— Époque de la Révolution et de l'Empire, par Rod. Reuss. 335
— Époque contemporaine, par Édouard Driault . . . 114
Italie. Moyen âge, par René Poupardin 376
Pologne. Publications des années 1903-1907, par J.-K. Kochanowski; *1er article* 390
Histoire du christianisme, par Ch. Guignebert 155

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Lagorgette et réponse de M. Henri Hauser . . 183

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Général von Caemmerer. L'évolution de la stratégie au xixe s. (**A. Dreyfus.**). 407

[Supplément au numéro de Mars-Avril 1909.]

Pages

Lord Cromer. Modern Egypt. (**L. Jacob.**) 194
Heinrich Finke. Acta Aragonensia. (**J. Calmette.**) 186
Emil Göller. Die päpstliche Pönitentiarie von ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V; t. I. (**P. Bourdon.**) 189
R. Hildebrand. Recht und Sitte auf den primitiveren wirtschaftl. Kulturstufen; 2e éd. (**Ch. Seignobos.**). . . 403
Hermann Huth. Soziale und individualistische Auffassung im 18 Jahrh. (**G. Blondel.**) 406
Pierre Lehautcourt. Hist. de la guerre de 1870-71; t. VI-VII. (**P. Matter.**) 193
Paul Matter. Bismarck et son temps; t. III. (**G. Pagès.**). . 411
Georges Pellissier. Voltaire philosophe. (**H. Sée.**) 191
Lieut.-col. Rousset. Le haut commandement des armées allemandes en 1870. (**A. Dreyfus.**) 407
Theodor Schiemann. Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I; t. II. (**G. Créhange.**) 192
L. Van der Essen. Étude critique et littéraire sur les « Vitae » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique. (**E.-Ch. Babut.**) 404

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Archiv. für katholisches Kirchenrecht. 213
2. Beiträge zur bayrischen Kirchengeschichte 422
3. Bericht des historischen Vereins zu Bamberg 422
4. Bonner Jahrbücher 422
5. Byzantinische Zeitschrift 214
6. Deutsche Rundschau 214
7. Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte 215
8. Göttingische gelehrte Anzeigen 216
9. Historische Vierteljahrschrift 212
10. Historische Zeitschrift 212, 421
11. Historisches Jahrbuch 422
12. Neues Archiv d. Gesellsch. f. ält. deutsche Geschichtsk. . 217
13. Verhandlungen des Vereins von Oberpfalz und Regensburg. 217
14. Vierteljahrschrift f. Social- u. Wirtschaftsgeschichte. . 217
15. Zeitschrift für Brüdergeschichte 422
16. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 218
17. Zeitschrift für katholische Theologie 423

Pages

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch der Gesellsch. für lothringische Geschichte . 423
2. Revue d'Alsace 423

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Budapesti Szemle 434
2. Mitteil. des Instituts für österr. Geschichtsforschung . . 424
3. Revue de Hongrie. 434
4. Századok. 434

BELGIQUE.

1. Annales de la Société d'émulation de Bruges 218
2. Archives belges 219
3. Bulletin de la Commission royale d'histoire 425
4. Musée belge (le) 426
5. Revue d'histoire ecclésiastique 425

ESPAGNE.

1. Boletín de la r. Academia de la historia 426

ÉTATS-UNIS.

1. American historical Review 428

FRANCE.

1. Annales de Bretagne. 206
2. Annales de l'est et du nord 206
3. Annales du midi 207
4. Bibliothèque de l'École des chartes 198, 416
5. Bulletin critique 201
6. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris 208
7. Bulletin hispanique 418
8. Correspondant (le). 202, 419
9. Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus . 203, 420
10. Journal des savants 201, 419
11. Mémoires de la Société de l'histoire de Paris 208
12. Polybiblion 201
13. Recueil des publications de la Société havraise 209
14. Révolution dans l'Aube (la) 209, 421
15. Révolution française (la) 200, 417
16. Revue bleue. 204
17. Revue critique d'histoire et de littérature 202
18. Revue de Bretagne 420
19. Revue de Gascogne 209
20. Revue de l'Agenais 210
21. Revue de l'Anjou 210

Pages
22. Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise . . 210
23. Revue de l'histoire des religions 197
24. Revue de Paris. 204
25. Revue de Saintonge et d'Aunis 211
26. Revue de synthèse historique. 414
27. Revue des bibliothèques 202
28. Revue des Deux-Mondes 205
29. Revue des études franco-russes 206
30. Revue des études historiques 416
31. Revue des Pyrénées 420
32. Revue des questions historiques 197, 415
33. Revue d'histoire de Lyon 211
34. Revue d'histoire diplomatique 199
35. Revue d'histoire moderne et contemporaine 199, 417
36. Revue Henri IV 200
37. Revue historique et archéologique du Maine. 420
38. Revue napoléonienne 418
39. Société de l'histoire du protestantisme franç. Bulletin . 199

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) 221
2. Edinburgh Review 432
3. English historical Review (the) 219, 428
4. Nineteenth century and after (the) 430
5. Quarterly Review. 430
6. Scottish historical Review (the) 432
7. Transaction of the Royal historical Society 221

GRÈCE.

1. Νέος Ἑλληνομνήμων 433

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 436
2. Archivio storico lombardo 436
3. Archivio storico per la Sicilia orientale 437
4. Archivum franciscanum historicum 437
5. Bulletino dell' Istituto storico italiano 438
6. Nuovo archivio veneto 439
7. Rendiconti della R. Accademia dei Lincei 439
8. Rivista storica benedettina. 440

POLOGNE.

1. Kwartalnik Historyczny 440
2. Przeglad Historyczny 442

SUISSE.

1. Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde . 224

Pages
2. Jahrbuch für schweizerische Geschichte 222
3. Revue d'histoire ecclésiastique suisse 223
4. Société d'histoire et d'archéologie de Genève 224

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

Allemagne, par E. Driault, L. Halphen, P. Matter. 233, 458
Autriche, par Ch. Bémont et L. Halphen 235, 460
Chili 460
Espagne, par H. Léonardon 460
États-Unis, par L. Halphen 235
France, par E. Driault, L. Halphen, H. Hauser, Ch.-V. Langlois, Ph. Lauer, G. Monod, R. Reuss 225, 445
Grande-Bretagne, par Ch. Bémont et Ch.-V. Langlois 237, 461
Hongrie 463
Italie, par L. Halphen 240, 463
Suisse, par L. Halphen 464

Erratum 240

Index bibliographique 465

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.100

Revue historique

77

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY